This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

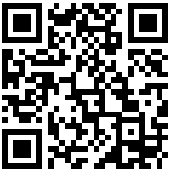

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NEDL TRANSFER
N 4KZN -

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

PARIS.—IMPRIMERIE D'ED. BAUTRUCHE,
Rue de la Harpe, 90.

Digitized by Google

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE,

RECUEIL RELIGIEUX,

PHILOSOPHIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE.

XXVI^e VOL. — 2^e SÉRIE, TOME VI, N^o 3^e.—1848.

Digitized by Google

PARIS.—IMPRIMERIE D'ED. BAUTRUCHE
Rue de la Harpe, 90.

Digitized by Google

L'UNIVERSITÉ
CATHOLIQUE

RECUEIL RELIGIEUX,

PHILOSOPHIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE,

PARAISSANT SOUS LA DIRECTION

De M. l'abbé **GERBERT**, vicaire-général de Meaux; — de M. l'abbé **DE SALINIS**, vicaire-général de Bordeaux, professeur de dogme à la Faculté de Théologie; — de M. le comte de **MONTALEMBERT**, ex-pair de France, représentant à l'Assemblée nationale; — de M. **BONNETTY**, de l'Académie de la Religion Catholique de Rome et de la Société Asiatique de Paris.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS

DONT LES TRAVAUX SONT ENTRÉS DANS CE VOLUME :

M. l'abbé **ANDRÉ**. — M. l'abbé **D'ARBOY**, aumonier au collége Henry IV. — M. de **BELLEVAL**, avocat. — M. **BONNETTY**, de l'Académie de la Religion Catholique de Rome. — M. **CENAC-MONCAUT**. — M. L'abbé **CHASSAY**, professeur de philosophie à Bayeux. — M. **CHAVIN** de Malan. — M. **DELISLE**, de l'Ecole des Chartes. — M. le docteur **FORSTER**. — M. l'abbé **HÉBERT-DUPERRON**, professeur de philosophie. — L'abbé **JAGER**, professeur d'histoire ecclésiastique à la Sorbonne. — M. l'abbé **LAFFETAY**, chanoine de Bayeux. — M. De **LAHAYE**, juge au tribunal de la Seine. — M. Alph. de **MILLY**. — M. le comte de **MONTALEMBERT**, membre de l'Assemblée nationale, Dom **PITRA**, bénédictin. — M. **RIVAGE**.

TOME XXVI DE LA COLLECTION.

2e SERIE. — TOME VI.

PARIS,

AU BUREAU DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE,

RUE DE BABYLONE, 6 (FAUB. SAINT-GERMAIN).

1843

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES ARTICLES.

(Voir à la fin du volume la table des matières.)

31e *Livraison.* — *Juillet* 1848.

Cours d'histoire ecclésiastique (13e et 14e leçons), par M. l'abbé Jager. 7
Cours de philosophie (3e partie), de l'ordre surnaturel ; chapitre 1er ; introduction, par M. De Lahaye. 28
Analyse du livre intitulé : *La pureté du cœur* de M. l'abbé Chassay, par M. l'abbé André. 34
Exposé critique des reproches faits à la direction ecclésiastique, par M. Michelet et quelques autres (3e art.), par M. Cenac-Moncaut. 49
Défense du droit de propriété; discours prononcé à l'Assemblée nationale contre le rachat des chemins de fer par l'Etat, par M. le comte de Montalembert. 58
Lettres sur la chute primitive — (lettre 3e) : l'Orient ; — (lettre 4e) : l'Occident et le monde barbare, par M. l'abbé Chassay. 76
Analyse de l'histoire de l'éclectisme Alexandrin dans sa lutte avec le christianisme de M. l'abbé Prat (1er art.), par M. Rivage. 90
La royauté et l'inquisition (suite et fin), par M. Cenac-Moncaut. 98

32e *Livraison.* — *Août.*

Cours d'histoire ecclésiastique (15e et 16e leçons), fin du schisme d'Occident; histoire religieuse de la révolution française, par M. l'abbé Jager. 101
Cours de théodicée (chap. 2), de la révélation et de la foi, par M. De Lahaye. 122
Exposition apologétique de la théologie du Pentateuque (5e art.). Notion de Dieu d'après le Zend-avesta (suite), par M. l'abbé André. 134
Exposé critique des reproches faits à la direction ecclésiastique, par M. Michelet et quelques autres (suite), par M. Cenac-Moncaut. 155
Analyse. — Histoire de l'éclectisme Alexandrin dans sa lutte avec le christianisme de M. l'abbé Prat (2e art.), par M. Rivage. 171
Examen de cette question : l'Eglise est-elle dans l'Etat, ou l'Etat dans l'Eglise, par M. l'abbé B..., professeur à la faculté de théologie de.... 192

33e *Livraison.* — *Septembre.*

Cours d'histoire ecclésiastique (17e et 18e leçons), histoire religieuse de la révolution française, par M. l'abbé Jager. 197
Cours de théodicée (chap. III), de l'examen, par M. De Lahaye. 218
Examen de l'ouvrage : l'Europe en 1848, ou considérations sur l'organisation du travail, le Communisme et le Christianisme, de M. l'abbé Gaume, par M. l'abbé Laffetay. 227
Géographie historique de l'Arabie, ou preuves bibliques de la religion révélée par le R. *Forster*; analyse de son livre extrait d'un journal anglais (1er art.) 234
Les saints du Passais normand, par M. Hector de L. 245
Le père Claver; apostolat et patronage des esclaves noirs (1581-1654), par M. Chavin de Malan. 253
Examen de l'histoire de saint Léger, évêque d'Autun et martyr, et de l'Eglise des Francs au 7e siècle, du R. P. dom Pitra, par M. l'abbé d'Arboy. 265
Des premières hérésies sous le point de vue philosophique, par M. *** 277
Programme de l'académie pontificale pour les jeunes ecclésiastiques qui se destinent à la diplomatie 289

Digitized by Google

34e *Livraison. — Octobre.*

Cours d'histoire ecclésiastique (19e et 20e leçons), histoire religieuse de la révolution française, par M. l'abbé Jager. 293
Cours de la méthode en théologie (chap. IV), plan d'études des preuves de la religion, par M. De Lahaye. 313
Géographie historique de l'Arabie, ou preuves bibliques de la religion révélée (2e art.), par le R. Forster. 332
Quelques études monastiques; l'abbaye d'Affligbem, par D. Pitra. 348
Enseignement universel; examen de l'ouvrage sur le droit au travail de M. de Tocqueville, par M. l'abbé Hébert-Duperron. 360
Les successeurs de J.-J. Rousseau au 19e siècle; — Madame de Staël, par M. l'abbé Chassay. 371
Analyse des tableaux de la civilisation ancienne et moderne de M. le baron de Comeau, par R. de Belleval. 377
Bibliographie. — Clotilde ou le triomphe du Christianisme chez les Francs, par N. G. de V. 383

35e *Livraison. — Novembre.*

Cours d'histoire ecclésiastique (21e et 22e leçons), histoire religieuse de la révolution française, par M. l'abbé Jager. 385
Cours de la méthode en théologie (chap. IV, suite), plan d'études des preuves de la religion, par M. De Lahaye. 410
Le clergé normand au 13e siècle, d'après le *regestrum visitationum, archiepiscopi Rothomagensis.* Journal d'Eude Rigaud, archevêque de Rouen, 1248-1267, par Delisle. 433
Examen du Manuel de l'histoire des dogmes chrétiens d'Henri Klee, par M. Alphonse de Milly. 453
Quelques conseils aux catholiques sur la direction à donner à la polémique catholique et sur quelques dangers à éviter, par M. le comte de Montalembert. 462
Les successeurs de J.-J. Rousseau au 19e siècle; — Madame de Staël (fin), par M. l'abbé Chassay. 475
Bibliographie. — Histoire de saint Léger, évêque d'Autun, par dom Pitra. — Catholicon lexicon de M. Drach. 484

36e *Livraison. — Décembre.*

Cours d'histoire ecclésiastique (23e et 24e leçons), histoire religieuse de la révolution française, par M. l'abbé Jager. 485
Cours de la méthode en théologie (chap. V), du travail de l'esprit humain sur les vérités surnaturelles, par M. De Lahaye. 506
Lettre de Mgr Doney, évêque de Montauban, sur quelques doctrines de l'*Ere nouvelle.* 524
Examen critique du cours de sciences physiques de M. Piérot, par M. l'abbé Guillaume. 528
Madame de Miramion (1619-1696). Ses œuvres de charité, par H. Chavin de Malan. 537
Lettres sur la chute primitive (5e lettre). Le serpent, par l'abbé Chassay. 551
Etudes physiologiques sur l'origine de l'homme et des races humaines (5e art.), par M. Pellerin de la Vergne. 563
Compte-rendu à nos abonnés, par M. Bonnetty. 567
Table générale des matières. 575

Digitized by Google

L'UNIVRESITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 31 — JUILLET 1848.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

PAR M. L'ABBÉ JAGER.

TREIZIÈME LEÇON [1].

Souveraineté du Peuple comme conséquence de la souveraineté de l'Eglise. — Concile de Constance. —Contrariété du pape Jean XXIII.—Sa fuite. — Décrets du concile contre le pape.

Nous avous déjà eu lieu d'observer que le principe de la souveraineté de l'Église et celui de la souveraineté du peuple marchaient ensemble, et se développaient dans la même proportion. Plus nous avançons dans l'histoire, plus nous avons lieu de nous confirmer dans cette opinion. Dès que la souveraine puissance de l'Eglise sur le pape, en cas d'hérésie et de schisme, fut solennellement reconnue dans le concile de Pise, le principe de la souveraineté du peuple se montra aussitôt plus à découvert. Gerson, qui en avait parlé jusque là avec une certaine timidité, devient maintenant hardi, et ne craint plus de manifester sa doctrine devant les assemblées et même devant le roi de France. Celui-ci, voulant rétablir la paix dans le royaume et réduire la faction des Orléanais en guerre avec celle des Bourguignons, ordonna de lever de nouvelles taxes sur tous les Etats. Le clergé s'y était soumis, comme il l'avait fait dans tous les temps, lorsque l'Etat avait besoin de lui. Mais plusieurs docteurs de l'Université de Paris s'y opposèrent, se retranchant derrière un rempart de priviléges qu'on s'était habitué à respecter. Le chancelier Gerson prit la défense de l'Université, et

[1] Voir la 12e leçon au vol. précédent t. v, page 496.

Digitized by Google

même celle de l'église gallicane, qui pourtant ne l'en avait pas chargé. Il critiqua vivement la mauvaise administration des finances et les libéralités inutiles, et finit par dire qu'on pouvait *croire avec raison, sur plusieurs exemples tirés des histoires anciennes, que c'était un sujet de secouer le joug et de déposer un monarque* [1]. Ce principe républicain, qui tendait à renverser le trône, fut relevé par le grand chancelier de France. L'idée d'un roi déposé par ses sujets pour des impôts qu'il ne leur plairait pas pas de payer, avait révolté toute la cour. On donna au docteur jour pour s'expliquer sur la maxime qui venait de lui échapper. Ses juges furent des docteurs en droit, membres de la même Université. Comme ils tenaient probablement à la même doctrine, ils excusèrent Gerson en disant qu'il n'avait point parlé affirmativement, et qu'il s'était contenté de citer des exemples [2]. Sans doute le principe de la souveraineté du peuple n'avait pas de quoi plaire aux souverains, mais ils avaient contribué eux-mêmes à son développement, en reconnaissant la souveraineté de l'Eglise, la supériorité du concile sur le pape. Plus on prônait et enseignait le dernier principe, plus on contribuait au développement du premier. Aussi un autre docteur contemporain de Gerson, et précepteur du fils de Charles VII, Jean Mayor, enseignait-il, un peu plus tard, qu'il y a dans le peuple une puissance supérieure à celle des rois, et qui peut les réduire à la raison quand ils s'en écartent. Le roi, ajoute-t-il, tient son royaume de tout le peuple, d'où il conclut que le peuple peut le lui ôter pour une cause raisonnable [3]. Remarquez, Messieurs, qu'il avance ce principe dans un traité qu'il avait composé *sur la supériorité du concile;* la souveraineté de l'Eglise l'avait conduit directement à la souveraineté du peuple. Mais, du moment que la souveraine puissance était accordée au peuple, elle devait être ôtée au pape qui l'avait exercée jusque là en son nom. Aussi l'auteur que je viens de vous citer la refusa-t-il au pape, pour la donner aux sujets du royaume, et, ce qui paraît singulier, à l'Université de Paris [4]. Cela ne doit pas vous étonner, l'Université de Paris défendait dans toutes les occasions les intérêts du peuple, elle se regardait comme son organe et son intelligence. Vous voyez donc la liaison de ces différents principes. La souveraineté de l'Eglise a amené la souveraineté

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XV, p. 330.
[2] Ibid, p. 333.
[3] *Apud Gerson*, t. II, p. 1139; — Joan. Mayor, *Tract. de concil. sup. Papam.*
[4] Apud Gers., p. 1129. — Joann. Mayor, *de statu et pot. Eccles.*

Digitized by Google

du peuple. Celle-ci, étant une fois reconnue, la souveraineté temporelle du pape s'affaiblit. Telle est l'origine de l'extinction du pouvoir souverain des papes sur le temporel des rois.

Bossuet combat de toutes ses forces la liaison entre les deux principes; mais il faut se rappeler que Bossuet écrivait sous Louis XIV, où la souveraineté du peuple n'était pas en faveur. Il donne pour raison que l'Eglise a reçu immédiatement de Jésus-Christ la souveraine puissance sur le pape, tandis que le peuple ou l'assemblée des états n'a reçu de Dieu aucun pouvoir de corriger et de déposer son roi [1]. Cette raison n'est d'aucune valeur, car il est généralement admis par les docteurs de l'Eglise que la société reçoit de Dieu la souveraine puissance temporelle, et que c'est elle qui la confie à un ou à plusieurs, selon sa volonté. Il y a donc parité de raisons pour l'un et l'autre principe, et s'il y a dissimilitude, elle lutte en faveur de la papauté. En effet, le pape reçoit son pouvoir immédiatement de Dieu, et dans toute sa plénitude, tandis que le roi ne reçoit son pouvoir de Dieu que par le peuple. De plus, la forme de l'Eglise est essentiellement monarchique. Aucun concile même général ne peut la changer, tandis que la nation peut changer la forme monarchique de son gouvernement, et se constituer en république, comme nous venons de le faire en France. Après ce préliminaire, je viens au concile de Constance qui va de nouveau exercer sa puissance souveraine sur le pape.

Comme nous l'avons vu, Alexandre V, ne pouvant retenir plus longtemps les évêques du concile de Pise, annonça un autre concile qui devait être tenu au bout de trois ans, c'est-à dire en 1412, et continuer les délibérations de celui de Pise. Son objet principal devait être la réformation générale de l'Eglise, qu'on n'avait pas eu le temps de faire au concile de Pise. Le pape Jean XXIII, successeur d'Alexandre, voulant se conformer aux prescriptions de l'Eglise, essaya de réunir ce concile à Rome, en 1412, à l'époque fixée, mais n'ayant pu réunir les évêques, qui ne se fiaient pas à la tranquillité de Rome, il a été obligé de le remettre à un temps plus heureux. Près de trois ans s'écoulèrent sans qu'on pût y songer sérieusement. Mais on ne pouvait pas différer davantage, car, outre la réformation générale de l'Église qui était si urgente, il y avait d'autres causes qui le rendaient nécessaire. Le schisme, qu'on croyait avoir extirpé au concile de Pise par la déposition des deux papes et l'é-

[1] *Def. declar.*, liv. VI, c. 28.

Digitized by Google

lection d'un nouveau, existait toujours; il paraissait plutôt augmenté que détruit, puisque au lieu de deux papes, on en avait trois avec autant d'obédiences. Moins la cause des anti-papes était soutenable, plus leurs partisans et les Espagnols surtout, quoiqu'ils fussent en petit nombre en comparaison du reste de l'Eglise, la défendaient avec opiniâtreté. Comme les esprits étaient échauffés, on avait raison de craindre, dit Bossuet, que cette légère étincelle ne rallumât le feu de la division ou ne l'entretînt encore pendant longtemps. D'un autre côté l'hérésie de Wiclef, qu'on croyait avoir étouffée par la condamnation de Jean Hus, faisait de rapides progrès, et menaçait d'invahir toute l'Eglise. Ainsi, il y avait trois causes qui rendaient le concile nécessaire, l'extinction des restes du schime, l'extirpation de l'hérésie et la réforme de la discipline ecclésiastique qui avait été comme anéantie durant le schisme.

Le pape Jean XXIII était fort inquiet au sujet de ce concile, car on avait mis en avant des projets de condamnation et de déposition. Gerson, comme nous l'avons vu, n'avait pas craint d'avancer que pour l'entière extinction du schisme, il fallait déposer les trois papes et choisir un nouveau. Ces sortes de propos consignés dans des mémoires et répandus dans le public, donnaient de vives inquiétudes au pape Jean XXIII. Il reculait devant la convocation d'un concile général, mais il y était poussé par un homme qui va jouer un grand rôle dans cette histoire, c'est l'empereur Sigismond, couronné roi de Hongrie en 1386, élu empereur d'Allemagne en 1410, et confirmé l'année suivante après la mort de Josse de Moravie qui prétendait aussi à l'empire. Il était fort instruit et surtout versé dans le droit public, il n'était pas moins habile dans le maniement des affaires, car il sut concilier les différends des princes de la diète germanique, et ramener dans l'empire le calme dont il était privé depuis trente ans. Non moins zélé pour la religion, il voulait aussi rétablir la paix dans l'Eglise; noble entreprise qu'il a exécutée en faisant jouer tour à tour les ressorts de son autorité et de sa politique. La postérité lui doit une grande reconnaissance. L'empereur Sigismond était entré dans les idées des docteurs de Paris, et ne voyait la possibilité d'éteindre le schisme que dans la démission des trois papes et dans l'élection d'un nouveau. Cette idée, il la tenait secrète, dans la crainte de donner de l'ombrage à Jean XXIII. Pour la réaliser, il voulait qu'on tînt le concile dans un endroit dépendant de son empire, afin que les évêques en cas d'op-

Digitized by Google

position du pape, pussent continuer le concile jusqu'au rétablissement de la parfaite union de l'Eglise.

Jean XXIII plein de défiance, éprouvait une répugnance extrême à se renfermer dans une ville où l'empereur fût plus maître que lui. Il aurait désiré qu'on assemblât le concile dans une ville des Etats Romains. Mais il fut entraîné par la parole donnée de ses légats qui convinrent avec l'empereur de tenir le concile à Constance. L'empereur avait atteint son but, le pape n'était pas content. Mais n'osant pas révoquer la parole de ses légats, ni résister à l'empereur, il consentit dans les conférences de Lodi et de Crémone à convoquer le concile à Constance [1]. Il l'y convoqua pour le premier novembre 1414. Dans sa bulle de convocation, il représente le concile comme devant être la continuation et le complément de celui de Pise, et indique les causes qui le font convoquer, savoir, la nécessité d'exterminer les restes du schisme, de condamner l'hérésie et de reformer la discipline ecclésiastique [2]. Le concile de Constance est donc convoqué avec l'autorité du pape. Personne n'en peut contester la légitimité.

Le pape se rendit à Constance le 28 octobre (1414) trois jours avant l'époque fixée pour l'ouverture du concile; il y fut reçu avec joie et avec tous les honneurs dûs à son rang. Comme les évêques n'étaient pas tous arrivés, on remit la première session au 16 novembre. Cette session ne fut pas bien importante, car on se contenta d'y lire la bulle de convocation, et de régler l'ordre intérieur du concile. Une multitude d'affaires fut cause que la deuxième session ne put avoir lieu qu'au commencement de Mars, de l'année suivante (1415).

Dans l'intervalle arrivèrent en foule les prélats, les ecclésiastiques, et les ambassadeurs de toutes les parties de la chrétienté. Grégoire XII et Benoit XIII, déposés au concile de Pise, y envoyèrent des défenseurs de leurs intérêts. L'empereur Sigismond y était venu le jour de Noël, accompagné d'un grand nombre de seigneurs allemands. Bientôt le concile de Constance surpassa en nombre les assemblées les plus considérables qu'on ait jamais tenues dans l'Eglise. Car on y compta près de cent mille étrangers, parmi lesquels il y avait 18 mille tant prélats que simples prêtres, docteurs ou ecclésiastiques. La plupart étaient de l'Allemagne et de l'Italie. Les

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. xv, p. 353.
[2] Labb., t. xii, p. 11, 1re sess.

Digitized by Google

Anglais, les Espagnols, et les Français y avaient le moins de députés. Mais ces derniers y dominèrent comme au concile de Pise, par la parole et la science des affaires. Je ne vous exposerai pas tous les incidents, et toutes les discussions qui ont eu lieu dans ce concile. Je n'en finirais pas; il y a matière pour plusieurs volumes, je m'arrêterai à ce qui est essentiel dans les trois questions qui devent être soumises au concile, questions de foi, de discipline et de schisme.

Jean XXIII était d'avis qu'on s'occupât d'abord de la foi, et des erreurs de Wiclef, de Jean Huss et de Jérôme de Prague son disciple. L'empereur comme homme d'ordre aurait désiré qu'on mît la réforme des mœurs et de la discipline au premier rang. Mais les évêques français voulaient qu'on s'occupât avant tout de l'extirpation du schisme, qu'ils regardaient comme la principale affaire du concile. Leur avis fut adopté par la majorité des autres évêques.

Restait une autre question qui concernait le droit de suffrages. Dans les conciles ordinaires les évêques et les abbés, ou les prélats ont seuls droit de suffrage, parce que seuls ils sont juges de la foi. Le pape Jean XXIII désirait qu'on observât cette règle. Mais sur un mémoire de Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai, on décida qu'en cas de schisme, qui intéressait tous les chrétiens, les ecclésiastiques du second ordre, et même les princes et les ambassadeurs laïques avaient droit de suffrage comme les évêques. Vous voyez, messieurs, que le pape est contrarié dès le commencement du concile.

Le droit de suffrage étant accordé à tous, il s'agissait de savoir comment le recueillir. En prenant le suffrage de chaque particulier, comme on le fait dans les conciles ordinaires, on prolongeait les séances à l'infini, puisqu'il y avait jusqu'à 18 mille ecclésiastiques, outre les princes et les ambassadeurs. Pour obvier à cet inconvénient, on divisa le concile en quatre nations, celles d'Italie, d'Angleterre, de France et d'Allemagne, on y ajouta plus tard celle d'Espagne, quand les Espagnols se furent rendus au concile après la condamnation de Pierre de Lune; chaque nation avait son président, tenait des conférences particulières, recueillait les voix et les rapportait au concile dans les sessions générales. Cette mesure fut encore défavorable au pape Jean XXIII, car les évêques italiens qui étaient les plus nombreux et les plus attachés au pape, n'avaient plus qu'un quart de suffrage et se trouvaient dans l'impossibilité de le soutenir.

Jean XXIII n'était pas au bout de ses peines, il s'en fallait beau-

Digitized by Google

coup. Car on commençait à conclure et de vive voix et par écrit qu'il ferait bien d'abdiquer, et que dans certains cas, il pouvait y être contraint par le concile. Ses partisans eurent beau représenter qu'en exigeant l'abdication du pape, on détruirait l'ouvrage du concile de Pise, et qu'on mettrait en doute la légitimité du concile et celle du pape. On répondit qu'on ne détruirait pas l'ouvrage du concile de Pise, puisque ce concile n'avait cherché que la paix, et qu'on ne mettrait pas en doute la légitimité du pontife, mais qu'il était obligé de céder pour l'extinction du schisme, autrement il y serait contraint par le concile [1].

En conséquence de ces principes, on travailla sans relâche dans les conférences particulières des nations, et de concert avec l'empereur Sigismond, à trouver un moyen prompt et efficace pour faire abdiquer les trois prétendants. Le pape fut instruit par des confidents de tout ce qui se tramait contre lui, et en conçut de vives inquiétudes. Ce qui lui causa un chagrin mortel, ce fut un mémoire présenté par un particulier, contenant le récit de crimes énormes qu'on imputait au pape. L'auteur du mémoire qu'on croit italien, demandait que le concile en informât juridiquement. Jean XXIII fut abattu et consterné à la lecture de ce mémoire et demanda à quelques cardinaux, ses amis, ce qu'il devait faire. Car il s'avouait coupable de plusieurs fautes consignées dans le mémoire; entraîné par son émotion il voulait aller se jeter aux pieds du concile et faire une confession publique de ses péchés. Il est vrai, il espérait en tirer un avantage, car comme il était persuadé, selon le sentiment de la plupart des docteurs du temps, qu'il ne pouvait être condamné que pour crime d'hérésie, il croyait qu'en faisant l'aveu de ses fautes joint à une confession de foi, il éviterait l'éclat d'une information juridique. Les cardinaux consultés lui conseillèrent de réfléchir à cette démarche avant de s'y déterminer. Pour cette fois-ci le pape fut quitte pour la peur. Car le mémoire déplut à la plupart des membres du concile, qui furent d'avis de le supprimer, pour l'honneur du St-Siége et de s'occuper de la voie de cession [2]. Mais on y reviendra plus tard.

Le pape ayant échappé à cette information scandaleuse, était prêt à tout, même à céder le pontificat selon ce qu'on lui demandait. Il ne s'agissait plus que de trouver la formule. Le Pape en présenta successivement deux, mais comme il y disait renoncer à la papauté,

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XV, p. 375.
[2] Ibid., p. 383.

Digitized by Google

si les deux autres papes y renonçaient aussi, le concile ne voulut pas la recevoir. On lui présenta deux autres formules, où il promettait de renoncer purement et simplement, sans condition, lorsque le concile le jugerait à propos pour l'extinction du schisme. Le pape accepta la dernière. Ce qui causa une joie extraordinaire dans le concile et dans toute la ville, car on chanta un *Te deum* et l'on sonna toutes les cloches [1].

Le 2 mars (1415), jour de la deuxième session, le pape après avoir célébré la messe du St-Esprit, s'assit sur un trône et lut à haute voix la formule de cession. Quant il en fut à ces mots : *je promets, je jure et je fais vœu de céder le pontificat*, il quitta sa place, s'agenouilla aux pieds de l'autel, et mettant sa main sur la poitrine, il prononça solennellement ces derniers mots de son engagement. Mais on n'était pas encore content, on voulait avoir une bulle de renonciation. Le pape la refusa d'abord, mais sur les remontrances de l'empereur, il céda à cette dernière exigence. Il fit une bulle, l'adressa à tous les fidèles, leur faisant part de sa résolution de céder le pontificat dès qu'on le jugerait nécessaire, et demandant le secours de leurs prières [2].

Bientôt on lui demanda un nouveau sacrifice et le voici. On était sûr d'obtenir la cession de Grégoire XII. Mais il n'en était pas de même à l'égard de Benoît XIII. Celui-ci avait demandé une entrevue avec l'empereur Sigismond, à Nice, en Provence, pour entamer des négociations. Ferdinand, roi d'Aragon, devait y prendre part. Le concile pria l'empereur de ne pas refuser ce moyen de conciliation. Il y consentit à condition qu'il serait accompagné de quelques cardinaux et d'un certain nombre de députés de chaque nation. On accepta la condition, et le voyage fut arrêté pour le mois de juin. Mais l'empereur et les principaux prélats du voyage voulaient avoir une procuration, c'est-à-dire être autorisés par Jean XXIII, à faire la renonciation en son nom, comme moyen de mettre fin à tous les subterfuges de Benoît, parce qu'on était persuadé que celui-ci ne pourrait pas se refuser à se démettre, lorsqu'il verrait l'exemple donné par un pape qui se trouvait à la tête d'un nombreux concile, et qui était presque universellement reconnu; le projet fut approuvé par les nations d'Allemagne, de France et d'Angleterre. On le proposa le 9 mars au pape Jean XXIII. Mais il refusa de constituer des procureurs, disant qu'il voulait se rendre lui-même sur les

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XV, p. 385-389.
[2] Ibid. p. 389.

Digitized by Google

lieux et faire sa renonciation en personne; la nation d'Italie adhéra à son refus. Delà des soupçons et des défiances entre lui et le concile, entre lui et l'empereur. On craignait qu'il ne quittât la ville de Constance, et qu'il n'anéantit, par sa retraite, toutes les espérances qu'on avait conçues pour l'union. L'empereur prit ses précautions, il mit des gardes aux portes de la ville, et fit observer le pape jusque dans ses appartements. Mais sur la nouvelle qu'on parlait dans les assemblées de l'élection d'un nouveau pape, et qu'on allait le contraindre à constituer des procureurs de sa cession, il s'évada de Constance à la faveur d'un déguisement et se retira à Schaffouse. Il écrivit aussitôt à l'empereur pour le prévenir qu'il persévérait dans la résolution de céder le pontificat, et que s'il a quitté Constance, c'est pour faire la cession avec plus de liberté.

Cette nouvelle consterna les pères du concile. Car il y avait des évêques et des docteurs qui prétendaient que par la retraite du pape, le concile se trouvait dissous. Mais la majorité des évêques ne pensait pas ainsi. Ils se réunirent et tinrent une nouvelle session qui est la troisième. Là ils décidèrent que le concile assemblé dans le Saint-Esprit et légitimement convoqué, commencé et continué.... n'était point dissous par la retraite du pape et de quelques prélats, qu'on ne pouvait pas le transférer ailleurs sans le consentement dudit concile, ni le dissoudre avant qu'on eût exterminé entièrement le présent schisme, et réformé l'Eglise dans son chef et dans ses membres [1].

Par ce décret le concile se déclara supérieur au pape, et se proposa d'agir sans lui. Il ôta au pape le droit de dissoudre le concile ou de le transporter ailleurs. Mais, comme quelques cardinaux contestaient cette souveraine puissance dont on avait fait pourtant usage au concile de Pise, et que le pape, tout en protestant de sa résolution d'accomplir sa promesse, songeait réellement à dissoudre le concile, puisqu'il avait enjoint à tous ceux de sa cour de quitter Constance, sous peine d'excomunication et de privation de leurs emplois; l'Eglise fut obligée de faire ce qu'elle n'avait jamais eu occasion de faire dans les siècles précédents, c'est-à-dire de déclarer et de constater par un décret sa souveraine puissance sur le pape. Ce qu'elle fit avec une grande solennité dans la 4e et 5e session. Je vous prie, Messieurs, de faire grande attention aux décrets de ces deux sessions, parce qu'ils sont devenus un sujet d'éternelles discussions entre gallicans et ultramontains, et qu'ils

[1] Labbe, t. xii, p. 17.

Digitized by Google

forment le 2e article de la déclaration du clergé de France, en 1682. Voici ces décrets :

Dans la 4e session l'Eglise ordonne, définit et déclare :

Que ce concile légitimement assemblé dans le St-Esprit, formant un concile général, et représentant l'Eglise militante a reçu immédiatement de J.-C. une puissance à laquelle toute personne, de quelque condition ou dignité qu'elle soit, *même papale*, est tenue d'obéir en ce qui regarde la foi, et l'extirpation du présent schisme[1].

Dans les assemblées préparatoires où ce décret a été fait, on avait ajouté *la réformation de l'Eglise dans le chef et dans les membres*. Mais comme ces derniers mots avaient éprouvé de vives contradictions de la part des cardinaux, le cardinal Zabarelle, qui a fait lecture du décret, les a supprimées[2]. Le concile, après lui en avoir fait de vifs reproches, les rétablit dans la 5e session, et oblige le pape d'obéir à la puissance de l'Eglise, en ce qui concerne la foi, l'extirpation du présent schisme, et *la réformation de l'Eglise dans le chef et dans les membres*, et puis il ajoute :

« Que quiconque, de quelque condition, état et dignité qu'il soit, *même papale*, qui aurait dédaigné avec contumace d'obéir aux commandements, statuts, ordonnances, ou préceptes faits ou à faire, sur les objets ci-dessus énoncés, ou qui y appartiennent, par le présent concile ou par tout autre concile général légitimement assemblé, sera soumis à une pénitence convenable, à moins qu'il ne revienne à résipiscence, et qu'il sera puni comme il sera dû, en recourant même, s'il est besoin, aux voies de droit[3]. »

Ainsi, Messieurs, le pape est soumis à la souveraine puissance, non-seulement du présent concile, mais de tout autre concile général légitimement assemblé, lorsqu'il s'agit de la foi, du schisme ou de la réformation générale de l'Eglise. Rien n'est plus clair. Le concile de Pise s'était attribué cette puissance, le concile de Constance en a fait un décret. Voilà la seule différence entre les deux conciles.

Les ultramontains conviennent que le concile est supérieur au pape, et qu'il a le droit de le juger quand il est coupable de schisme ou d'hérésie[4]. Mais ils lui contestent ce droit en cas de réformation

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XV, p. 418.
[2] Labb., t. XII, p. 19.
[3] Ibid., 22.
[4] Nous ferons encore ici nos réserves sur cette partie de la leçon de M. Jager; car nous croyons que ceux qui professent l'*infaillibilité* du Siége Apostolique, n'accordent pas qu'il puisse être coupable d'*hérésie*. A. B.

Digitized by Google

de l'Eglise. Cemot de *réformation* le pendant se trouve dans le décret de la 5e session bien clairement énoncé. Qu'importe qu'il ne soit pas dans celui de la 4e session. Aussi les gallicans ont-ils toujours triomphé sur ce point.

Des ultramontains ont attaqué encore l'autorité de ces décrets, en disant que lorsqu'ils furent prononcés, le concile ne pouvait pas passer pour un concile général, parce que toutes les nations n'étaient pas encore réunies : les Espagnols, les Ecossais, et quelques évêques de la Pouille étaient encore attachés à leurs anciens papes. Comme ils faisaient une faible minorité en comparaison des grandes nations qui se trouvaient à Constance, ils n'étaient pas en état d'empêcher un concile de devenir général et œcuménique. D'ailleurs le concile de Constance s'était déclaré et se déclare encore, dans les 4e et 5e sessions, concile général, représentant l'Eglise universelle. Ce serait donc un démenti donné au concile que de prétendre qu'il ne l'était pas.

Au reste, Messieurs, je crois qu'on se serait moins disputé au sujet de ces décrets si l'on avait songé qu'il est question de cas extraordinairement rares, qui n'arrivent pas tous les mille ans, et qu'il y a très-peu de difference entre l'opinion des ultramontains et celle des gallicans. En effet, les uns et les autres conviennent qu'en cas d'hérésie et de schisme, le concile est supérieur au pape. Il n'y a donc dissension que sur le dernier article, *réformation de l'Eglise dans son chef et dans ses membres*. Mais quand ce cas arrivera-t-il ? Il s'est présenté une seule fois dans l'Eglise à l'occasion de ce schisme, et probablement il ne se présentera plus jamais. Et puis, pour que l'Eglise ait le droit d'user de sa souveraine puissance, il faut que le pape soit coupable, qu'il se refuse à la réforme générale et qu'il s'y refuse avec contumace, avec opiniâtreté. Quel sera ce pape, quand arrivera-t-il ? Nous l'attendrons encore pendant bien des siècles. Le décret de Constance bien loin de nuire à la papauté, tend au contraire à lui donner plus de dignité et de grandeur. Le pape possède l'autorité souveraine dans l'Eglise, la plénitude de la puissance, il la possède et l'exerce toujours, excepté en certains cas rares qui se sont présentés une seule fois dans dix-huit siècles. Vaut-il la peine de se disputer si chaudement sur des questions en quelque sorte spéculatives ? C'est perdre son temps en travaux inutiles.

L'autorité du concile, étant une fois ordonnée, déclarée, définie, on va procéder contre Jean XXIII, et le déposer. Il sera comme

Digitized by Google

une victime immolée pour l'extinction du schisme, ce sera le trait le plus curieux de cette histoire. Je vous l'exposerai prochainement.

QUATORZIÈME LEÇON.

Entière extinction du schisme. — Déposition de Jean XXIII. — Discussion de Grégoire XII. — Inflexibilité de Benoît XIII et sa déposition. — Election de Martin V. — Fin du schisme.

Messieurs, j'avais fortement à cœur de vous démontrer que les canons du concile de Constance, en soumettant le pape à la souveraine puissance de l'Eglise, quand il est question de la foi, du schisme ou de la réformation des mœurs, ne nuisaient pas, dans le sens de l'église gallicane, à l'autorité du Saint-Siége. En effet, les docteurs français, partisans des canons de Constance, ont toujours enseigné que le pape était le chef de l'Eglise, qu'il avait la primauté d'honneur et de juridiction, qu'il possédait la souveraine puissance, qu'il l'exerçait dans toute la plénitude, qu'il avait seul le droit de convoquer les conciles généraux, de les présider et ratifier leurs décisions, que tout concile général célébré sans lui était nul et sans autorité. Voilà les droits qu'ils reconnaissaient au pape, tant que l'Eglise est dans son état normal et ordinaire qui est presque l'état perpétuel de l'Eglise. Mais ils enseignaient aussi qu'il y a certains cas extraordinaires, qui n'arrivent pas tous les mille ans, où l'Église universelle est obligée d'intervenir et de rétablir, soit la foi, soit la dignité et l'unité du Saint-Siége ; alors ils soumettent le pape à la souveraine puissance de l'Eglise, non pour avilir son autorité, mais pour la rendre plus chère et plus vénérable aux fidèles. Si l'on avait considéré combien ces cas sont rares, puisque depuis dix-huit siècles ils ne se sont présentés qu'une seule fois à l'occasion du schisme d'Occident, on ne se serait pas tant disputé sur ces matières. Mais les ultramontains ont cru que l'église gallicane voulait faire des décrets de Constance une application habituelle, une règle de tous les jours ; souvent nos docteurs ont autorisé cette opinion en faisant de la supériorité du concile la base de leur enseignement. Bossuet a protesté contre cette opinion, en relevant l'autorité du Saint-Siége et restreignant la soumission du pape au concile à certains cas extraodinaires dont on trouve à peine des *exemples en plusieurs siècles* [1].

On peut dire la même chose, Messieurs, de l'infaillibilité du pape qui a aussi été mise en question pendant le schisme d'Occident. Le pape est *en général* infaillible. Eh pourquoi ? Parce que le pape,

[1] *Lettre au card. d'Estrée.*

Digitized by Google

quand il est question de décider d'un point de doctrine, ne reste pas seul; il s'entoure de son conseil et des docteurs les plus savants de l'Eglise romaine, qui connaissent l'écriture et la tradition. Assis au milieu de cette sorte de concile, il rétablit la doctrine qui a toujours été crue et enseignée dans tous les siècles, contre les novateurs qui l'attaquent. De cette manière, il n'est guère possible qu'il se trompe, du moins l'erreur ne peut être que très-rare : sur dix mille bulles que donnera le pape, il n'y en aura pas une de fautive. Et en effet, Messieurs, depuis dix-huit siècles et demi, on ne peut citer qu'une seule lettre dogmatique, où le *pape se soit trompé* [1]. C'est la lettre d'Honorius au patriarche de Constantinople, qui gouvernait cette église au 7e siècle. C'est une goutte d'eau, comme dit Bossuet, dans un vaste océan. Ainsi, Messieurs, pourquoi tant se disputer, comme on l'a fait, sur l'infaillibilité ou la faillibilité du pape, lorsqu'il s'agit de cas aussi extraordinaires qui n'arrivent pas deux fois en dix-huit siècles ? Les ultramontains prétendent que le pape est infaillible quand il parle *ex cathedra*, c'est-à-dire selon le sentiment le plus général, quand il décide avec l'approbation de son conseil et qu'il s'adresse du moins à tous les fidèles. Les docteurs gallicans ne regardent sa décision comme irréformable que quand elle a l'approbation tacite des évêques. Ainsi les ultramontains se contentent de l'approbation du conseil du pape; les gallicans veulent l'approbation des autres évêques, pour que la décision du pape devienne règle de foi. La différence se réduit à bien peu de chose, et dans la pratique elle est nulle; car les gallicans reçoivent les bulles dogmatiques avec la même vénération que les ultramontains, seulement ils ne les regardent pas comme règle de foi, avant le consentement de l'Eglise. C'est ce que Bossuet a exposé avec une grande clarté, en faisant observer que l'infaillibilité du pape, ainsi expliquée, devient une question purement spéculative [2]. Mais je reviens au schisme, dont nous verrons aujourd'hui l'entière extinction.

Nous avons vu que le seul moyen qu'on trouvait de mettre fin à ce schisme et de rétablir la paix de l'Église, était de mettre de côté les trois papes, et d'en choisir un nouveau. Grégoire XII et Benoît XIII avaient été déposés au concile de Pise. Mais bien des évêques et des docteurs avaient contesté la légitimité de ce concile, et le droit qu'il s'était arrogé. De là des provinces, des royau-

[1] Nous avons déjà fait nos réserves sur cette assertion. M. Jager donne comme décidé une question soumise à bon droit à controverse. A. B.

[2] *Corrollar. Def.*, n° 8; — *Gallia orthodox.* n° 21.

Digitized by Google

mes entiers qui sont restés attachés soit à l'un, soit à l'autre pape. Fallait-il sacrifier ces provinces et ces royaumes pour soutenir le nouveau pape qu'on avait choisi? Les cardinaux et les évêques italiens, ralliés au nouveau pape, y auraient consenti, mais tel n'était pas l'avis des évêques des autres nations. Les Français surtout ne pouvaient pas se résoudre à voir retrancher de la chrétienté les Espagnols et d'autres peuples qui avaient une même foi, qui étaient attachés à la chaire de saint Pierre, et qui différaient seulement d'eux en ce qu'ils regardaient le nouveau pape comme illégitime. Il fallait donc ou les retrancher de la chrétienté comme schismatiques, et courir le danger de perpétuer le schisme, ou renoncer au nouveau pape. Tel était l'état où se trouvait l'Eglise. On résolut de sacrifier le nouveau pape, quoiqu'on n'eût aucun doute sur sa légitimité. Ce sacrifice était commandé par un intérêt supérieur qui l'emporte sur tout : la paix et l'union de l'Église. On lui demanda d'abord sa démission; après bien de difficultés, il la promit solennellement; ensuite, se repentant sans doute de sa résolution, il prit la fuite, dans l'espérance de dissoudre le concile, de se soustraire à l'obligation contractée et de remettre ainsi la paix de l'Eglise à un temps indéfini. Le concile, irrité de ces délais, le traita alors avec une rigueur qu'on n'avait jamais exercée contre aucun pape. On lui envoya des députés pour le sommer de remplir sa promesse par procureurs, ou de se présenter au concile. Mais Jean XXIII, au lieu de se rendre à cet ordre, fuyait de ville en ville, sous la protection du duc d'Autriche, et les députés avaient de la peine à le rencontrer. Il ne se refusait pas à renoncer au pontificat; mais tantôt il y mettait des conditions, tantôt il donnait à la procuration une forme qui paraissait insuffisante [1]. Alors le concile prit la résolution de procéder contre lui selon toute la rigueur du droit canonique et sans aucun égard ni pour sa personne, ni pour sa dignité. En effet, on ne lui épargna aucune humiliation, pas même celle de la prison. Il fut arrêté pendant la procédure, par les soins de l'empereur Sigismond, et renfermé dans un château fort, à deux milles de Constance. Son arrestation enhardit ses accusateurs. Les cardinaux romains, qui jusque là avaient soutenu sa personne, en relevant l'éminence de son siége et les priviléges de l'Eglise romaine, étaient les premiers à l'accuser. On instruisit donc son procès; on fit l'examen de sa vie, on entendit les témoins, et l'on publia bientôt contre lui, comme dit un auteur contemporain, *cinquante-*

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XV, p. 433.

Digitized by Google

quatre articles, contenant tous des péchés mortels et des forfaits inénarrables. Vingt autres griefs également certains avaient été supprimés pour l'honneur du Saint-Siége. Selon les actes publiés et attestés dans le concile par plus ou moins de témoins, Jean XXIII avait été, dès l'enfance, sans docilité, sans pudeur, sans bonne foi, sans affection pour ses proches. Il s'était rendu habile dans toute espèce de simonie pour faire son chemin dans l'état ecclésiastique. Durant ses légations, il avait été le fléau des peuples qui dépendaient de lui. Pour arriver au pontificat, il avait hâté la mort d'Alexandre V par une potion empoisonnée. Etant pape, il ne s'était appliqué à aucun de ses devoirs; point d'offices divins, de jeûnes et d'abstinences, point de décence et de gravité dans la célébration des saints mystères.

Suivant les mêmes dépositions, Jean XXIII était l'oppresseur des pauvres, l'ennemi de la justice, l'appui des méchants, l'idole des simoniaques, l'esclave des voluptés, le soutien des vices, le scandale de l'Eglise; c'était un marchand public de prélatures, de bénéfices, de reliques, de sacrements; c'était un dissipateur des biens de l'Eglise romaine, un empoisonneur, un homicide, un parjure, un fauteur du schisme, un ennemi du concile de Constance; c'était un homme entièrement décrié pour les mœurs; un hérétique notoire et opiniâtre, un impie qui avait cru que l'âme n'est point immortelle, et qu'il n'y a pas d'autre vie après celle-ci [1].

Voilà les principaux griefs de cette effrayante procédure. On serait tenté de croire qu'ils ont été exagérés, mais ils ont été admis par le concile; chaque grief est attesté par deux, trois, quatre ou un plus grand nombre de témoins, parmi lesquels figurent des cardinaux, des évêques et des officiers de la maison du pape.

Cinq cardinaux furent chargés de porter au pape cette information, et de la lire devant lui; mais le pape ne voulut pas en entendre la lecture. Il dit aux envoyés qu'il était prêt à obéir sans restriction aux décisions du concile. Il certifia la même chose par écrit, en disant qu'il était prêt à céder le pontificat de la manière dont le concile le jugerait à propos; il le pria seulement de ménager son honneur, sa dignité et sa personne autant que cela serait compatible avec les intérêts de l'Eglise. Il répéta la même chose à d'autres envoyés qui venaient l'avertir du jour où la sentence de déposition devait être rendue [2].

[1] Labb. t. XII, p. 169.—*Histoire de l'Église gallicane*, t. XV, p. 443.
[2] Ibid. p. 445.

Digitized by Google

Il me semble, Messieurs, que le concile n'avait pas besoin d'aller plus loin, qu'il devait se contenter de l'abdication de Jean XXIII, et renoncer à sa déposition, d'autant plus que l'exemple d'un pape légitime déposé, était inconnu dans les annales de l'Eglise. En recevant sa démission, on atteignait le principal but du concile, qui était l'extinction du schisme, aussi bien qu'en le déposant. Mais tel n'était pas l'avis du concile. Excité sans doute par cette vie scandaleuse qu'on venait d'étaler à ses yeux, le concile résolut de lui infliger la peine de déposition. En effet, dans la 12e session, célébrée le 29 mai 1415, on le déposa du pontificat avec grande solennité, en faisant mention des scandales qu'il avait donnés à l'Eglise [1].

Au nom de la sainte trinité, Père, Fils et St-Esprit. Le saint concile général de Constance légitimement assemblé et représentant l'Eglise universelle, s'étant fait rapporter tous les actes de la procédure contre le pape Jean XXIII, après une mûre délibération et le saint nom de Dieu invoqué, prononce, décerne, déclare que la fuite clandestine et notoire de ce pape a été illicite, scandaleuse, indécente, contraire à l'union de l'Eglise et propre à fomenter le schisme. Que le même Jean XXIII a été un simoniaque notoire, un dissipateur des biens temporels et spirituels de l'Eglise, un homme très-corrompu dans ses mœurs, avant et depuis son pontificat, un scandaleux et un incorrigible. Que pour tous ces crimes et beaucoup d'autres cités dans le procès, le concile l'a jugé indigne du pontificat, et que par cette sentence, il le prive réellement et de fait et le dépose de cette dignité; déclarant tous les fidèles absous de l'obéissance qu'ils lui rendaient, et défendant à quiconque de le regarder désormais comme pape, ou de lui donner ce nom. De plus, le saint concile, de sa science certaine, et de la plénitude de sa puissance, supplée tout ce qui pourrait manquer à cette procédure et réhabilite tous les manquements qui auraient pu s'y glisser. Il condamne en outre le coupable à demeurer enfermé dans un lieu sûr et honnête sous la garde du roi des Romains; et cela tant que le concile le jugera à propos pour la paix de l'Eglise. Quant aux autres peines qu'il mériterait selon les lois canoniques pour la multitude de ses crimes, le concile se réserve à les déclarer, selon que la justice et la miséricorde l'exigeront. Et pour avancer davantage la paix de l'Eglise, les pères ordonnent deux choses: la première, de ne pas procéder à l'élection d'un nouveau pape sans le consentement du concile; la seconde, de ne jamais choisir pour pape aucun des trois prétendants, avec défense à qui que ce soit, fut-il empereur, roi, cardinal ou évêque, d'obéir ou d'adhérer à aucun d'eux, sous peine d'anathèmes et d'être poursuivi par le ministère du bras séculier.

C'est le premier pape déposé par un concile général qui le recon-

[1] Labbe, t. XII, p. 95.

Digitized by Google

naissait pour légitime. Car les papes Grégoire XII et Benoît XIII, déposés au concile de Pise, étaient douteux ; on avait renoncé à leur obédience avant de procéder contre eux. Je crois, avec beaucoup d'écrivains, que les évêques auraient pu se dispenser de nous donner ce spectacle ; la démission suffisait pour le but qu'ils voulaient atteindre.

Le pape reçut ce jugement avec une héroïque résignation. Après deux heures de réflexion, il ratifia la sentence en faisant serment de ne jamais y contrevenir. Il ajouta cependant que si quelqu'un voulait encore procéder contre lui et le soumettre à de nouvelles peines, il était résolu de se défendre, implorant même pour cela la protection du concile, qu'il reconnaissait pour son juge et son défenseur. Il finit par se recommander à la bonté de l'empereur et des évêques, et demanda acte de sa déclaration [1]. Mais il avait beau se recommander à l'empereur et au concile, la crainte qu'on avait de voir ranimer son parti, le fit mettre en lieu de sûreté. On l'enferma dans le château de Gotleben, à une demi-lieue de Constance, et appartenant à l'évêque de cette ville. On lui interdit toute communication en dehors.

Les docteurs et les évêques français n'avaient pas peu contribué à cette déposition. La cour de France n'en était pas contente. On disait aux docteurs qu'il ne leur manquait plus que de déposer le roi. Et, en effet, de la déposition du pape à celle du roi, il n'y a qu'un pas. L'une et l'autre se font en vertu d'un même principe. Cependant, comme le pape avait ratifié sa sentence, l'église gallicane s'habitua peu à peu à regarder le Saint-Siége comme vacant [1]. Les autres nations embrassèrent les mêmes sentiments. Ainsi on n'avait plus aucun parti à redouter du côté de Jean XXIII.

Il restait encore à détruire, pour la parfaite union de l'Eglise, les obédiences de Grégoire XII et de Benoît XIII. Le moyen le plus sûr, pour parvenir à cette fin, était d'obtenir la démission de ces deux pontifes. Leur démission ne laissait plus d'excuse aux évêques et aux princes de leur parti. Le concile chercha à l'obtenir, mais bien résolu de déposer de nouveau ces deux papes, s'ils ne se laissaient pas fléchir.

La démission de Grégoire XII ne souffrit aucune difficulté. Malatesta, seigneur de Rimini, protecteur et ami de Grégoire XII, était arrivé à Constance avec plein pouvoir de renoncer au pontifi-

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. xv, p 451.

Digitized by Google

cat au nom de ce pape. Il y avait seulement à remplir certaines conditions d'amour-propre. Ainsi on devait convoquer de nouveau le concile de Constance au nom de Grégoire XII, en donner la présidence à l'empereur, à l'exclusion de Jean XXIII et de tout autre délégué de sa part. On voit que la déposition de Jean XXIII n'était pas encore faite ou connue lorsque ces pouvoirs ont été donnés. Le concile accepta ces conditions. Le cardinal de Raguse, autorisé par Malatesta, prononça, au nom de Grégoire XII, une formule de convocation, relativement à son obédience. Ensuite Malatesta vint lui-même lire la formule de renonciation. Toute l'obédience de ce pape se réunit au concile. Ce qui fit éclater une joie qu'il serait difficile de décrire. Ceci se passa dans la 14e session [1].

Il ne s'agissait donc plus que d'obtenir la démission de Benoît XIII. Vous devez vous rappeler, qu'à la demande de ce pape, l'empereur Sigismond devait se rendre dans le midi de France, sur les frontières de l'Espagne pour conférer avec lui. Dans la 16e session, le concile lui donna douze prélats pour l'accompagner, et négocier avec lui, et ordonna des prières publiques pour l'heureux succès de ce voyage. L'empereur Sigismond se rendit sur les frontières de l'Espagne avec les douze prélats. Il eut bien de la peine à convenir d'un lieu de réunion avec Benoît XIII. Enfin, il le vit à Perpignan, où se trouvait aussi le roi d'Aragon. Benoît se disait disposé à renoncer au pontificat, mais il mettait des conditions qu'on ne pouvait point accepter et qui montraient combien il était peu sincère. Car, d'après ces exigences, on devait déclarer nul tout ce qui avait été fait au concile de Pise; lui promettre de convoquer un nouveau concile dans une des principales villes du midi de la France. Dans ce concile, il devait se démettre du pontificat; mais à condition qu'on le reconnaîtrait auparavant pour pape légitime, et qu'on le laisserait cardinal et légat *à latere* tout le reste de sa vie, avec une dépendance absolue, tant au spirituel qu'au temporel, dans toute l'étendue des pays qui le reconnaissaient encore [2].

Vous pouvez bien penser qu'on était loin d'accepter de pareilles conditions. L'empereur était indigné de la mauvaise foi du pape; les Espagnols l'étaient eux-mêmes, à tel point qu'ils résolurent de rompre avec lui et de se réunir au concile de Constance. L'empereur profita de ces bonnes dispositions, et conclut, à Narbonne,

[1] Labb., t. XII, p. 103.

[2] *Histoire de l'Église gallicane*, tom. XVI, p. 25.

Digitized by Google

un traité solennel avec les envoyés des rois d'Aragon, de Navarre, et de Castille, des comtes de Foix et d'Armagnac, tous de l'obédience de Benoît. On convint, dans ce traité qui est compris en douze articles, qu'on ferait une nouvelle convocation du concile de Constance, par rapport aux princes et aux évêques de l'obédience de Benoît: que les évêques s'y rendraient dans l'espace de trois mois, et seraient unis à ceux du concile; que l'on procéderait contre Benoît, si toutefois il n'embraissait pas la voie de cession; que ses cardinaux seraient confondus avec les autres, et auraient droit à l'élection du nouveau pape. Ce traité, qui unissait l'Espagne au reste de la chrétienté, causa une joie extraordinaire aux pères du concile, qui s'empressèrent de l'approuver [1].

Selon les conventions arrêtées, on fit une nouvelle convocation du concile qu'on adressa aux princes de l'obédience de Benoît. Tous se retirèrent de son obédience; le roi d'Aragon leur en avait donné l'exemple. Benoît XIII, tout réduit qu'il était, lançait des excommunications, et contre le concile et contre le roi d'Aragon, avec menace contre ce dernier de lui ôter sa couronne [2]. Mais, ni le concile, ni le roi ne s'arrêtèrent dans leur marche. Dans la 22e session, les Espagnols furent admis au concile à faire une cinquième nation.

Dans la 23e session, on nomma douze commissaires pour préparer la procédure de Benoît XIII. On l'a fit avec toute l'attention et la lenteur qu'exigent les règles canoniques. On cita Pierre de Lune à comparaître devant le concile, on le déclara contumace. On examina tous les actes de son long pontificat, toutes les démarches qui avaient été faites auprès de lui pour la paix de l'Eglise; on entendit les témoins sur chaque grief, et l'on en fit un rapport au concile. Enfin, Messieurs, le 26 juillet 1417, dans la 37e session, on le déposa solennellement du pontificat, comme parjure, schismatique et hérétique, comme ayant donné atteinte, autant qu'il était en lui, à l'article du symbole concernant l'unité et la catholicité de l'Eglise [3].

Ainsi, Messsieurs, le Saint-Siége est vacant, le monstre qui avait si longtemps troublé et rongé l'Eglise est abattu, il est par terre. Les trois prétendants sont définitivement écartés. Grégoire XII a donné sa démission; Jean XXIII a été déposé, et il a ratifié l'acte du con-

[1] Labb., t. xii, p. 178.
[2] Fleury, t. xxi, p. 388.
[3] *Labb.*, t. xii, p. 234

Digitized by Google

cile. Benoît XIII a encouru la même condamnation. Qu'il l'approuve, ou qu'il ne l'approuve pas, peu importe. La sentence n'en aura pas moins son effet, puisque les Espagnols se sont dégagés de son obéissance, et se sont unis à l'Eglise.

Il ne s'agissait plus que de choisir un nouveau pape On ne tarda pas à s'en occuper, car on l'attendait avec une vive impatience. En attendant, on développait les qualités qu'il devait avoir : « ce doit » être un homme, disait un orateur devant le concile, un homme re- » marquable pour la vigueur de l'âge, pour la sévérité de la justice, » pour l'éclat de sa doctrine; un homme intelligent, actif, ferme, in- » trépide et irréprochable; un homme chaste, humble, charitable, » loyal et tempérant. Il faut éviter dans cette élection la partialité, » l'esprit de dispute, les défiances, les raisons d'amitié. A Dieu ne » plaise qu'on jette la vue sur un ambitieux; ce serait mettre tous » les vices sur le trône [1]. » Tout le monde était de cet avis, chacun était occupé à trouver un homme qui réunît ces belles qualités.

Dans la 40e session, on convint des mesures pour l'élection; on joignit aux vingt-trois cardinaux, trente députés pris parmi les diverses nations. On décida qu'il fallait les deux tiers de voix pour la validité de l'acte.

Dans la 41e session, on régla l'ordre du conclave. Les cardinaux et les députés y entrèrent le 8 novembre 1417 et le 11, jour de St.-Martin, ils choisirent, d'un consentement unanime, Otton Colonne, cardinal diacre, du titre de Saint-Georges, qui prit le nom de Martin V, en mémoire du jour où il avait été élu.

Cette élection mit fin à ce schisme déplorable ou plutôt à cette révolution qui durait depuis plus de 40 ans. La joie publique serait difficile à décrire. Le jour de l'intrônisation du pape présenta un des spectacles les plus imposants qui ait jamais eu lieu à pareille occasion. Tous y prirent part, on félicitait les électeurs d'avoir fait un si bon choix. Car Martin V était un digne pasteur, plein de piété et de désintéressement. Il avait la science des affaires, un caractère doux et conciliant, et convenait par conséquent aux circonstances où se trouvait l'Eglise. En effet, Martin V s'attira bientôt l'estime et l'attachement de toutes les parties de la chrétienté. Ses concurrents n'exercèrent plus aucune influence redoutable à l'Eglise. Grégoire XII n'existait plus, il était mort depuis un mois. Jean XXIII, qui était le plus à craindre, parce que sa déposition n'avait pas eu le suffrage de tous les évêques, fut retiré du château de Gotleben

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XVI, p. 84.

Digitized by Google

pour être transféré à Heidelberg, sous la garde de l'électeur palatin, qui le traita avec assez de douceur. Mais sur un soupçon d'intelligence avec des amis du dehors, on le transporta à Manheim, où il passa trois ans dans une dure captivité, n'ayant même personne pour converser, parce que ceux qui l'approchaient étaient des Allemands dont il n'entendait pas la langue, et qui ne savaient pas la sienne.

Il fut délivré de cette prison, et passa en Italie, où il montra que l'approbation qu'il avait donnée à la sentence du concile était bien sincère. Car il résista aux sollicitations de ses amis qui le pressaient de reprendre ses habits pontificaux, et de déclarer nul tout ce qu'on avait fait à son préjudice au concile de Constance. Il fit bien plus, il alla trouver le pape qui était à Florence, en 1419, se jeta à ses pieds, protestant de sa fidélité et de son obéissance. Ce qui toucha tellement le pape Martin qu'il lui donna le premier rang parmi les cardinaux; distinction dont il jouit jusqu'à sa mort qui arriva la même année, au mois de décembre [1].

Pour Pierre de Lune, il protesta contre tout ce qui avait été fait au concile de Constance, et continua de porter les habits pontificaux, dans la forteresse de Paniscole où il était enfermé. On avait à craindre pour un moment qu'il ne rallumât le feu de la discorde dans les provinces du royaume d'Aragon, dont le roi Alphonse s'était brouillé avec le pape Martin au sujet du royaume de Naples, auquel il prétendait. Heureusement pour la chrétienté ses efforts n'eurent aucun succès. Il survécut encore sept ans à sa chute, et il était tellement persuadé qu'il était le seul légitime pontife, qu'il recommanda sur son lit de mort aux deux cardinaux qui étaient restés attachés à son parti, de lui donner un successeur. Les deux cardinaux se conformèrent à ses désirs, ils nommèrent pour pape Giles Mugnoz, chanoine de Barcelonne, docteur en droit, qui était estimé pour sa sagesse et sa doctrine. On dit qu'il hésitait à accepter la dignité qu'on lui offrait, mais qu'il se laissa entraîner par les suggestions du roi Alphonse, qui voulait se venger de Martin V, en lui opposant un rival. Mais personne ne donna dans ce nouveau schisme. Cependant Mugnoz créa des cardinaux et porta pendant cinq ans les habis pontificaux. Le roi Alphonse, s'étant réconcilié avec Martin V, pria Mugnoz, qui s'appelait Clément VIII, de donner sa démission. Ce qu'il fit sans résistance. Le pape Martin, lui

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XV, p. 450.

Digitized by Google

tenant compte de sa prompmte soumission, lui donna l'évêché de Majorque, en 1429. C'est là que s'éteignit le dernier reste du schisme.

Le concile de Constance avait terminé un grand ouvrage, mais il avait devant lui un plus grand encore : la réformation de l'Eglise dans son chef et dans ses membres. Déjà, dans le courant des sessions, bien des orateurs avaient présenté des plans de réforme. Les docteurs français s'en étaient vivement occupés. Cependant cette réforme n'a pu être faite dans ce concile, elle a été remise à une autre assemblée. Déjà avant cette époque quelques novateurs avaient aussi voulu se mêler de réformes. Mais ils ne s'étaient pas contentés de réformer les abus; ils avaient voulu réformer le dogme, la morale, la hiérarchie de l'Eglise, ou plutôt sous prétexte de réforme, ils avaient voulu changer le gouvernement monarchique de l'Eglise, en faire une espèce de république, dont chaque particulier était le maître. Tels étaient les projets de Wiclef, de Jean Hus, et de Jérôme de Prague. L'exposition de leur plan et de leurs doctrines est le sujet qui me reste encore à traiter pour completter l'histoire du grand schisme d'Occident.

L'abbé JAGER.

M. l'abbé Jager a consacré le 2e semestre à l'étude approfondie de l'histoire religieuse de la révolution Française, qu'il continuera l'année prochaine. Nous en donnerons la première leçon dans un prochain n°. (*Note de l'éditeur*).

Philosophie.

COURS DE PHILOSOPHIE.

TROISIÈME PARTIE. — DE L'ORDRE SURNATUREL.

INTRODUCTION.

Il faut vous arrêter, philosophe, vous avez passé en revue toutes les connaissances de l'*ordre naturel* : la méthode philosophique ne s'étend pas au-delà de cette sphère : la pousser plus loin, l'ap-

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XVI, p. 84-91.

Digitized by Google

pliquer aux vérités de l'*ordre surnaturel* serait une tentative téméraire. La *méthode philosophique* doit s'arrêter là où finit le domaine de la raison et où commence celui de la foi. Arrivée à ce point l'intelligence de l'homme doit se soumettre sans examen. Ainsi parlent quelques catholiques : mais ils se trompent.

Le philosophe est l'homme qui cherche à distinguer la vérité d'avec l'erreur dans tous les genres de connaissances qu'il a reçues de ses parents et de ses maîtres, le philosophe peut donc, il doit même chercher à s'assurer s'il possède la vérité dans l'ordre surnaturel comme dans l'ordre naturel : il peut, il doit rechercher comment la vérité parvient à l'homme, quels sont les moyens de la distinguer d'avec l'erreur dans l'ordre surnaturel.

Lorsque l'homme est assuré que Dieu a parlé lorsqu'il connaît avec certitude ce que Dieu a révélé, il doit captiver son intelligence sous le joug de la foi. Mais il peut, il doit s'assurer si Dieu a parlé, il peut, il doit examiner si les objets que l'on propose à sa foi viennent réellement de Dieu.

Dieu a-t-il parlé ? comment les vérités révélées de Dieu se sont elles répandues, parviennent-elles à la connaissance de l'homme? quel est le moyen de distinguer la vérité révélée de Dieu, d'avec les erreurs que les hommes y ont mêlées ? Voilà autant de questions logiquement préjudicielles à l'acte de foi ; autant de questions qui sont du ressort de la raison et du domaine de la philosophie. Il existe un lien qui rattache l'ordre surnaturel à l'ordre de la nature ; le moyen de connaître avec certitude la révélation et les vérités surnaturelles, est un des motifs de certitude fournis par la nature. Quel est ce lien ? Quel est ce moyen ?

Pour le savoir, il est indispensable d'avoir des idées exactes de ce que l'on entend par *ordre surnaturel*. Lorsque l'homme s'est assuré que Dieu a parlé, lorsqu'il a cru aux vérités révélées, ne peut-il pas exercer son intelligence sur les objets de la foi ? En quoi consiste cet exercice ? Quelles sont les conditions, les précautions qui doivent le précéder, l'accompagner et le suivre? Pour répondre à ces questions il est indispensable de bien définir ce que c'est que l'*ordre surnaturel*.

Avant de juger une chose et d'en parler, il faut la connaître. Avant de parler de l'ordre surnaturel, de la foi, de la grâce, le philosophe a besoin de connaître ces choses, d'en avoir des notions précises et exactes.

Ces notions, il ne les fait pas, il ne les cherche pas dans une mé-

Digitized by Google

ditation solitaire. Il demande ces connaissances à la société qui se présente comme dépositaire et gardienne de cet ordre de vérités. Il les emprunte à la science qui fait de la foi et de la grâce l'objet spécial de ses études : il puise ses définitions et ses explications dans les écrits des docteurs que cette société avoue et recommande comme les organes les plus exacts de ses croyances.

CHAPITRE I.

De l'Ordre surnaturel.

Par *ordre* on entend un ensemble de vérités, de moyens proportionnés à une fin.

« On appelle *surnaturel* ce qui dépasse l'ordre, les forces et les » exigences de la nature[1]. »

Quelques explications sont indispensables pour faire comprendre cette définition.

Dieu ne doit rien à personne : tout ce qu'il donne est une grâce[2].

Heureux en lui-même et par lui-même, Dieu pouvait ne pas créer l'homme : il l'a créé librement : l'existence est une grâce[3].

On peut imaginer une infinité d'états ou Dieu pouvait placer sa créature et dans cette gradation d'états plus ou moins parfaits, plus ou moins heureux, il n'en est aucun qui soit absolument digne ou indigne d'une bonté infinie et auquel le créateur fut obligé par justice de s'arrêter[4].

Dieu a créé l'homme : il a fait de lui une intelligence unie à un corps et servie par des organes matériels. Telle est la *nature de l'homme.*

On comprend aisément que Dieu bon et sage créant pour sa gloire un être raisonnable et libre, composé d'une âme et d'un corps ne pouvait lui refuser les secours naturels pour les fonctions de la vie, ni les moyens nécessaires pour connaître ses volontés, obéir à ses ordres, pour parvenir à une *béatitude naturelle*, c'est-à-dire à un bonheur proportionné à sa double nature spirituelle et corporelle.

Ce bonheur, les dons, les vérités, les moyens nécessaires pour le

[1] Supernaturale dicitur quod naturæ ordinem, vires et exigentiam superat. Antoine, *Théologie; de gratiâ.*

[2] Nulli Deus debet aliquid, quia gratuitò omnia præstat. St Aug., *de lib. arbit.*

[3] Non fuisti et factus es : quid Deo dedisti? Idem, *l.* III *in Ps.*

[4] Bergier, *Dictionnaire de théologie*, au mot : *Etat de nature.*

Digitized by Google

connaître et y parvenir, composent cet ensemble qu'on appelle *ordre naturel*.

Cette félicité, ces dons sont des *grâces*, puisque Dieu pouvait ne pas créer l'homme, et qu'ils n'ont été précédés d'aucuns mérites de notre part.

Mais par la création, ils sont devenus des *exigences* de notre nature.

Tous les autres dons dont il plaira à Dieu d'enrichir notre nature, seront des dons purement *gratuits*, ils seront surajoutés à la nature, dépasseront l'ordre, les forces et les exigences de la nature; ce seront des dons surnaturels, des grâces surnaturelles[1].

Quelques exemples rendront cette distinction plus facile à saisir.

L'âme n'est pas composée de parties, elle n'est donc pas de sa nature sujette à périr par la dissolution; l'immortalité est une conséquence de sa nature. Il n'en est pas de même du corps, le corps n'est pas simple, mais composé de parties; il est donc sujet aux maladies, à la dissolution, à la mort. Les souffrances, la mort, sont donc la conséquence de la nature du corps. Si Dieu préserve le corps de la douleur, des maladies et de la mort, ce bienfait ne découlera pas des principes de la nature corporelle, il dépassera les exigences de cette nature : ce sera un don *surnaturel*[2].

Autre exemple :

L'homme est composé de deux substances et participe tout ensemble à la nature des anges et à celle des animaux : à raison de l'âme et de cette partie de son être qui lui est commune avec les anges, il est porté vers les biens spirituels et célestes : telle est la direction que lui impriment l'intelligence et la volonté. A raison du corps et de cette partie de sa nature qui lui est commune avec les bêtes, il est entraîné vers les choses matérielles et terrestres, telle est l'inclination qu'il reçoit de la chair et des appétits sensuels, ces inclinations diverses, et opposées, produisent dans un seul et même

[1] Gratia generatim est bonum à Deo gratis datum; gratia dividi potest in naturalem et supernaturalem. Naturalis est quodvis beneficium ordinis naturalis gratis datum, ut creatio, conservatio. Gratia supernaturalis est beneficium ordinis supernaturalis à Deo gratis datum; hæc sola gratia simpliciter et sine addito dicitur, tum quia supposito etiam creationis beneficio non debetur naturæ, tum quia superioris est ordinis ad alteram. Antoine, *Théologie*; *de gratiâ*.

[2] Mortalis ergò erat conditione corporis animalis, immortalis autem beneficio conditoris. Saint Augustin, *de Genes. ad litteram*, cap. 6, n° 15; *de civit. Dei*, l. 13, cap. 20; *de pecc. mort. remiss.*, cap. 4.

Digitized by Google

être une espèce d'antagonisme, et de cette lutte résulte une très-grande difficulté pour connaître la vérité et pratiquer le bien. Cette lutte et ses conséquences ne sont pas un mal, c'est une imperfection qui est le résultat de la double nature de l'homme [1].

Si Dieu corrige cette imperfection, s'il établit une harmonie parfaite entre l'âme et le corps, s'il soumet parfaitement le corps à l'intelligence, il accordera à l'homme un don qui dépassera les exigences de la nature.

La *grâce*, comme on le voit par ces exemples, ne détruit pas la nature, loin de là, elle la suppose, la perfectionne. Ce serait se faire une bien fausse idée du surnaturel que de penser que le surnaturel est opposé au naturel, l'anéantit. Pour détruire ce préjugé, distinguons les différentes acceptions de l'expression *naturel* : elles sont au nombre de quatre :

1° On appelle souvent *naturel* tout ce que l'homme apporte en naissant; en ce sens, le naturel n'est pas opposé au surnaturel, puisque l'on peut posséder dès sa naissance les dons surnaturels aussi bien que les dons naturels;

2° On désigne quelquefois par le mot *naturel* ce qui convient à la nature, l'orne, l'embellit, la perfectionne. En ce sens, le surnaturel n'est pas opposé au naturel, le surnaturel est au contraire très-naturel puisque ces dons de la grâce, loin de détruire la nature, l'ornent et la perfectionnent;

3° On donne le nom de *naturel* à des secours qui, bien que gratuits, aident cependant la nature et la perfectionnent dans des œuvres naturelles sans cependant l'élever à des actes surnaturels. En ce sens, la justice originelle peut être appelée un don naturel si on

[1] Sciendum est hominem constare naturaliter ex carne et spiritu et ideò partim cum angelis partim cum bestiis communicare naturam : et quidem ratione carnis et communionis cum bestiis habere propensionem quamdam ad bonum corporale et sensibile, in quod fertur per sensum et appetitum : ratione spiritûs et communionis cum angelis habet propensionem ad bonum spirituale et intelligibile in quod fertur per intelligentiam et voluntatem. Ex his autem diversis vel contrariis propensionibus existere in uno eodemque homine pugnam quamdam et ex pugnâ incertam bene agendi difficultatem, dum una propensio impedit alteram : sciendum est divinam providentiam initio creationis ut remedium adhiberet huic morbo, seu languori naturæ humanæ, qui ex conditione materiæ oriebatur, addidisse hominum donum quoddam insigne, justitiam videlicet originalem, quâ aureo quodam freno, pars inferior parti superiori et pars superior Deo subjecta facile coniineretur. Bellarmin, *de justitiâ primi hominis*.

Digitized by Google

la considère comme distincte de la grâce qui rend l'homme agréable à Dieu ;

4° Enfin, on définit le *naturel*, ce qui est une partie intégrante et constituante de la nature humaine, comme l'intelligence, le corps, ou ce qui découle de ces principes. Les facultés de l'intelligence et toutes les opérations qui en dépendent sont naturelles, parce qu'elles résultent des principes constitutifs de la nature. Le naturel, pris en ce sens, est en opposition avec le surnaturel. C'est dans cette acception que sera pris le mot naturel dans ce traité[1].

Ainsi, la faculté de penser, d'imaginer, de raisonner, sont des dons naturels, il faut en dire autant de la parole, puisque les observations faites sur les sourds-muets prouvent que, sans ce don, toutes les facultés de l'homme seraient inertes et qu'il n'aurait pas la conscience des idées qui constituent la raison.

Mais la vie éternelle est une grâce *surnaturelle*.

Dieu devait, il est vrai, à sa créature raisonnable, un bonheur proportionné à sa double nature spirituelle et corporelle : l'intelligence appelle la vérité, la volonté aspire au bien souverain. Dieu, qui est la vérité par excellence, le bien suprême, devait se faire connaître, se communiquer à l'homme. Mais il ne devait cette connaissance et cette communication que dans un degré proportionné à la nature de l'homme; mais il ne devait pas à l'homme la vie éternelle; la vie éternelle n'était pas une exigence de la nature humaine;

[1] Sciendum est multis modis dici aliquid naturale : 1° enim naturale dicitur omne quod habetur à nativitate, quâ significatione dicimur naturâ filii iræ et hoc modo justitiam originalem fatemur dici posse naturalem, sed hæc significatio ad quæstionem præsentem non pertinet propterea quod naturale hoc modo acceptum non opponitur supernaturali, cum tam naturalia quam supernaturalia dona possunt haberi à nativitate ; 2° naturale dici potest id quod naturæ consentaneum est quodque eam non destruit, sed ornat ac perficit; cæterum de naturali hoc modo acceptum nulla est quæstio, cum ejusmodi naturale non supernaturali, sed ei quod est contra naturam opponatur, et non solum justitia originalis, sed etiam gratiæ donum quodcumque et etiam ipsa vita æterna dicenda sit naturalis ; 3° dicitur naturale, quod tametsi donum sit gratuitum tamen naturam juvat ac perficit in operibus naturalibus neque eam elevat ad opera ulla supernaturalia. Et hoc modo justitia originalis si distincta esse intelligitur à gratiâ gratum faciente, donum naturale dici potest ; 4° naturale vocatur quod aut est pars naturæ aut fluit à principiis naturæ, quâ significatione corpus et anima, facultates quoque tum sentiendi tum intelligendi et operationes quæ ab eisdem facultatibus exercentur, naturalia esse dicuntur et naturali hoc modo accepto valde et proprie opponitur supernaturale. Bellarmin, *de justitiâ primi hominis*, cap. 5.

Digitized by Google

car la vie éternelle consiste à connaître Dieu tel qu'il est, à le voir face à face dans son essence, à le posséder sans mesure et d'une manière infinie. Tout le monde sait, tout le monde convient que de Dieu à une créature quelconque, il y a l'infini de distance, *la vision intuitive de Dieu*, qui constitue la vie éternelle, est tellement au-dessus de toute créature que nulle ne saurait par ses propres forces en concevoir l'idée [1]. Pour connaître cette sublime destination, les facultés naturelles de l'homme sont insuffisantes : les forces naturelles sont trop faibles pour la mériter. Pour connaître cette récompense, pour s'en rendre digne, l'humanité a besoin de moyens, de forces qui excèdent les forces et les secours de la nature. Les forces, les moyens, les secours que Dieu accordera à l'homme pour connaître et mériter la vie éternelle seront au-dessus des forces et des exigences de la nature. Ils seront surnaturels ; ils seront encore surnaturels, parce que les moyens sont proportionnés à la fin, et comme la fin est surnaturelle, les moyens le seront aussi.

Les vérités qui se rapportent à cette fin sont également surnaturelles. Elles ne sont pas surnaturelles précisément parce que l'homme ne peut pas les comprendre [2] ; cette impossibilité n'est pas le caractère propre et distinctif des vérités surnaturelles, car elles ont cela de commun avec les vérités de l'ordre de la nature, l'homme ne peut comprendre le tout de rien ; il y a des mystères dans la nature. Ces vérités sont surnaturelles, parce qu'elles dépassent les exigences de l'intelligence humaine, parce l'homme pouvait parvenir à la félicité naturelle sans la connaissance de ces vérités, parce que Dieu ne devait pas à l'homme la manifestation de ces vérités.

Dieu a pu soumettre l'homme à une épreuve avant de lui accorder la vie éternelle, il a pu vouloir que cette béatitude infinie fût la récompense de la fidélité de sa créature, que la perte de tous les dons surnaturels fût la punition de sa désobéissance, et qu'en perdant ces dons, il en dépouillât sa postérité.

L'homme déchu pourra-t-il se réhabiliter par ses propres forces ? Non ; car le bonheur et les dons qu'il a perdus dépassent les forces de la nature. Dieu sera-t-il obligé, par justice, de rétablir l'huma-

[1] Visio Dei per essentiam est supra naturam non solum hominis, sed etiam omnis creaturæ. S. Th., *summa* 1a 2æ q. 5, a. 5. — Cum divina essentia sit supra conditionem cujuslibet creati intellectûs, non potest intellectus creatus per sua naturalia ipsam cognoscere, sed tantum per gratiam. *Ibid.* q. 12, ar. 1.

[2] Comprendre une chose, c'est la connaître de manière qu'aucune de ses parties ne reste cachée, c'est en embrasser toutes les faces. Saint Augustin, *Ep. ad Paulin.*, n° 147. — Leibnitz, t. 2, p. 64, éd. de Charpentier.

Digitized by Google

« Par la nature, Dieu nous a donné gratuitement nous-mêmes à
nité dans les droits dont elle a été dépouillée? Pas davantage, car il
pouvait ne pas les lui accorder.

Si Dieu pardonne à l'homme coupable, s'il lui rend ses droits à la
vie éternelle, les moyens de mériter ce bonheur, ce pardon, cette
réhabilitation seront des grâces purement gratuites et surnaturelles.

Comment Dieu opérera-t-il la réparation de l'humanité déchue?
De quels moyens se servira-t-il? L'outrage fait à sa majesté infinie
par le péché de l'homme doit être expié. Où trouver une expiation
capable de satisfaire à la justice et à la majesté infinie? Si la victime
est telle qu'elle donne à son sacrifice un mérite infini, comment
pourra-t-elle souffrir et s'humilier : ici se présentent des difficultés
que la bonté et la puissance infinies seules peuvent concilier. Quels
que soient les moyens que Dieu emploie pour opérer la réparation,
ils seront surnaturels, parce qu'ils seront au-dessus des exigences,
des forces de la nature et de la raison naturelle. Ils seront encore
surnaturels, parce qu'ils seront proportionnés à leur fin, qui est la
vie éternelle, pendant laquelle Dieu veut être lui-même la récom-
pense de l'homme et se donner tout entier à sa créature. Aussi, si
de ces considérations théoriques et présentées sous la forme d'hy-
pothèses, nous passons au fait accompli, nous remarquons le même
caractère dans chacun des moyens employés pour opérer la réhabi-
litation de l'humanité déchue.

L'homme égaré a besoin d'un guide qui l'accompagne, le dirige
dans son voyage; Dieu se fait homme, et depuis le moment de sa
naissance jusqu'à la fin de la vie, il se donne à l'homme comme le
compagnon de son exil, comme son modèle et son guide.

Il faut à l'homme affaibli par la chute un aliment qui le fortifie.
Dieu, dans le banquet eucharistique, se donne à l'homme en aliment.

Une rançon est indispensable à l'homme coupable. Dieu, sur la
croix, se donne à l'homme et se fait sa rançon, parce qu'il veut ren-
dre à l'homme ses droits à la vie éternelle et dans sa gloire, dans
son royaume, être sa récompense infinie. »

Cette remarque a fait dire à un savant théologien ces deux
paroles, qui me paraissent très-bien caractériser la nature et la
grâce :

Se nascens dedit socium,
Convescens in edulium,
Se moriens in pretium,
Se regnans dat in præmium. *Hymne* de l'*office* du St-Sacrement.

Digitized by Google

» nous-mêmes. Par la grâce, Dieu se donne gratuitement lui-même » à nous [1]. »

Telle est l'idée, que donne la théologie, du surnaturel : tout doit porter l'homme à désirer que cette doctrine soit vraie, le désir qu'il a du bonheur, le juste orgueil qui lui fait aimer tout ce qui rehausse sa dignité.

Mais le philosophe ne se contente pas de ces considérations de sentiment, il exige des preuves : il a raison.

Voyons donc quel genre de preuve comporte le *surnaturel*.

DE LAHAYE.

Philosophie morale.

LA PURETÉ DU CŒUR,

PAR M. L'ABBÉ CHASSAY,

Professeur de philosophie au grand séminaire de Bayeux [2].

Au moment où nous écrivons ces lignes [3], au fond de la province, le sang vient de ruisseler à Paris pendant quatre jours. Nous n'avons pas déposé la plume, malgré l'angoisse et le serrement de notre cœur, à la nouvelle de cette apparition de barbares, au récit de ces événements lamentables. Nous ne nous dissimulons pourtant pas que cela pourrait bien paraître une naïveté vraiment provinciale, de choisir un pareil moment pour annoncer un livre. Qui est-ce qui lit encore des livres, en ces heures solennelles où l'on voit, au souffle de la colère ou de la miséricorde de Dieu, s'assembler pour faire un sens bientôt, les caractères sanglants du redoutable alphabet des révolutions? Est-il possible de se transporter dans le monde paisible et serein des idées et d'y poursuivre ses calmes méditations, quand le fait devance votre pensée, que la foudre éclate à vos côtés; et que le sol tremble sous vos pas? Sans doute, il est plus d'un ouvrage sur lequel ces objections tombent de tout leur poids; mais elles ne doivent pas atteindre celui dont nous voulons

[1] Rorhbacher, *De la nature et de la grâce.*

[2] Paris, Jacques Lecoffre, 29, rue du Vieux-Colombier. 1 vol. in-12.

[3] 28 juin 1848.

Digitized by Google

parler ici. Faudrait-il donc, parce que nous avons tous des larmes à mêler au sang héroïque de tant de martyrs de l'ordre social et de la liberté, faudrait-il, comme un sénat de farouches Brutus, déclarer que la vertu n'est qu'un nom, et désespérer de la patrie? Laissons ces horribles axiômes à ceux qui n'ont pas de consolation, parce qu'ils n'ont pas d'espérance.

Nous, qui savons que les nations, surtout les nations chrétiennes, *sont toujours guérissables*, et qu'elles n'ont qu'à vouloir, pour qu'une sève de plus en plus abondante et riche circule en elles, élevons énergiquement la voix pour dire qu'il est un infaillible moyen de calmer les douleurs inexprimables du présent, d'en fermer les plaies affreuses, et de faire que demain soit l'aurore d'un avenir béni de Dieu. Ce moyen efficace d'opérer tant de choses merveilleuses, un seul mot le résume; et ce mot, c'est : *La Pureté du cœur*. Un livre, qui paraît sous ce titre, se présente donc, même à n'en juger que sur ce titre seul, au milieu des circonstances à jamais funèbres où nous sommes placés, avec toute son actualité et tout son à-propos. Mais, quand on l'aura parcouru, l'on conclura comme nous que cet ouvrage devrait être le manuel de la France aujourd'hui. C'est, en effet, la démonstration presque géométrique, quant aux preuves de ce théorème, que la *morale catholique* est la seule source véritable et féconde de tout bonheur pour l'individu, pour la famille et pour la société, parce que la morale catholique est la seule qui épure le cœur de l'homme, de même que notre dogme est le seul qui en explique les effrayants mystères.

On le voit; un livre fait avec cette pensée, n'est pas, comme on eût pu le croire, un livre ascétique, destiné exclusivement aux âmes pieuses, aux âmes avancées dans la vie spirituelle, et marchant sans cesse de vertu en vertu [1]. C'est une lecture dont les profanes peuvent prendre connaissance; ils la comprendront, et elle leur sera profitable. On doit la recommander même aux philosophes rationalistes. Je ne pense pas que la matière soit au-dessous d'eux. Ils trouveront dans ces pages un moyen de mesurer la distance de leurs systèmes à la philosophie évangélique, et de conclure, ceux du moins qui ont le cœur droit et sincère, que cette philosophie est encore la puls belle [2].

La Pureté du cœur n'est, en effet, rien moins que le complément

[1] Ibunt de virtute in virtutem. *Psal.* LXXXIII, 8.

[2] Viæ sapientiæ, viæ pulchræ. *Prov.* III, 17.

Digitized by Google

logique du grand ouvrage apologétique du même auteur, *Le Christ et l'Évangile*. Les rapports de l'un à l'autre sont ceux du dogme à la morale. Après avoir prouvé que tous les efforts des incrédules ne parviendront jamais à effacer les preuves historiques de la révélation divine, et qu'un simple fait de cette révélation tient, dans ce même monde de l'histoire, plus de place que toutes les théories philosophiques ensemble, M. l'abbé Chassay devait montrer que la morale évangélique est quelque chose d'aussi unique, d'aussi sublime, d'aussi divin ; il devait repousser l'assaut que tous les philosophes et romanciers lui livrent sous tant de formes et avec tant de violence. Sans doute, la morale n'est que le dogme qui fleurit et fructifie entre les mains de l'homme, et l'apologie de l'un justifie l'autre ; mais tous ne sont pas en demeure de saisir les conséquences si nombreuses de ces relations profondes, et de voir jusqu'à quel point l'œuvre de Dieu est *savante* et inattaquable.

L'insurrection contre les enseignements de Jésus a été de tous les siècles, depuis la naissance du christianisme. Rien de plus simple : c'était pour les passions le premier et *le plus saint des devoirs*. Le cœur humain ne devait-il pas incessamment rugir contre cette barrière imposée à ses flots, qui provoquent toujours la tempête et l'orage, et veulent envahir l'immensité ? Aussi, bien que le soulèvement ce soit manifesté sous des formes multiples et diverses, selon l'esprit des temps, il a toujours eu pour but de mutiler, de restreindre ou d'abolir une prescription morale. Si le plus souvent l'on s'en est pris simplement au dogme, c'était afin de se donner une apparence d'impartialité, d'avoir l'air de travailler dans l'intérêt de la vérité seule, et non de plaider la cause des passions.

Mais, de nos jours, la déclaration de guerre a été posée dans toute sa nudité, avec une franchise insolente et une précision brutale, comme sous les tyrans païens. On veut un combat décisif et général : il faut que le *rude Evangile de Jésus* cède enfin le monde au *doux Evangile de la Nature*, ce troisième et dernier testament dont Rousseau fut le *Meissie*, et dont les livres sacrés sont la *Nouvelle Héloïse* et les *Confessions*.

« Il est un livre antérieur à la Bible et plus profond, plus psycho-
» logique, plus divin que les *Épîtres de saint Paul*, nous disent les
» nouveaux moralistes ; c'est le cœur de l'homme. Là est écrit, en
» lettres vives et tressaillantes, la volonté du ciel ! N'allez pas com-
» primer la vie au dedans de vous-mêmes ! C'est le plus grand et
« le plus aveugle des crimes ! Où la vie est-elle plus pure qu'à sa

Digitized by Google

source? Laissez-la donc s'épancher à flots, et la multiplier par l'amour. Pourvu que vous aimiez, vous aurez bien rempli votre destinée. Aimez donc; aimez sur-le-champ quiconque excitera vos sympathies, aimez la nature, aimez jusqu'aux chimères de votre imagination, si vous le voulez, — et vous aurez accompli la loi de votre être. Quant à la lutte, elle consiste toute à déraciner en soi les préventions sociales, triste fruit de la civilisation, et les restes des préjugés chrétiens, seule tache originelle que reconnaisse le nouveau dogme. »

Tel est le système que M. l'abbé Chassay considère dans son pplication pratique à l'individu, à la famille et à la société, et en ase duquel il place la *théorie de l'Evangile.*

Le principe de la sainteté de la nature et de la pureté de tous ses penchants est un principe désastreux et cruel. Cette erreur bouleverse l'homme : elle prend ce fils du péché pour l'œuvre immaculée du Créateur. Elle proclame qu'il n'y a pas d'autre morale que la concupiscence, et que la triste terre que nous foulons doit être le pays du bonheur. Vous avez été créé et mis au monde pour développer et satisfaire vos inclinations : plus vous y aurez travaillé, plus vous serez vertueux. Chaque homme alors est à la fois et son prêtre et son Dieu : il faut le laisser se sacrifier à lui-même tout ce que son cœur exige; s'y opposer serait outrager la *sainte* et *infaillible nature.*

Cette doctrine, qui n'a aucune base dans la psychologie ni dans l'histoire, est loin d'expliquer tous les faits de l'homme; elle en laisse beaucoup de côté, et les plus étranges. C'est une nouvelle preuve que notre *nature* ne peut pas plus nous donner le *devoir* que la *vérité.* Seul, l'Evangile a le mot du grand mystère. Il distingue deux mondes dans l'homme : le monde de l'esprit, et le monde de la chair, ou le cœur. « La morale pratique du Christianisme, dit M. Chassay, se personnifie admirablement dans cette profonde antithèse... L'esprit représente ici-bas l'intelligence et la liberté divines; là, tout est grandeur et lumière. Le cœur est, au contraire, la raison ténébreuse où s'agitent avec une impétuosité sauvage les désirs sans frein, les cupidités dévorantes, les passions insatiables [1]. » Cette double loi n'est pas une abstraction; c'est un fait intime, et nous sommes tous sous son empire. Tous, nous sentons que s'abandonner aux penchants du cœur, c'est se dégra-

[1] *La pureté du cœur*, p. 1, 2.

Digitized by Google

der dans sa propre estime et dans celle des autres; tandis que suivre l'esprit, c'est grandir, c'est perfectionner sa nature et devenir un objet de vénération pour toutes les générations.

Ce n'est donc pas au cœur qu'il faut demander la vertu. Au contraire, plus on sera fidèle aux réclamations du cœur, plus les affreux désordres du paganisme reparaîtront. Suivez plutôt la marche de ces idées depuis J.-J. Rousseau jusqu'à Georges Sand, qui a développé avec le plus de logique, de puissance et de passion, la théorie sentimentale des *Confessions*. Il y a plus, si le culte du cœur devenait la religion universelle, la société serait mortellement atteinte dans son essence. Si, en effet, la nature est sainte, tout ce qui l'entrave ou la comprime est une cause d'immoralité dont il faut s'affranchir. Mais la société ne subsiste que par les sacrifices et le dévouement de chacun de ses membres; et son affermissement est en proportion de la compression spontanée des cœurs. M. Chassay a profondément raison : l'auteur des *Confessions* devait écrire le *Discours sur l'inégalité* et contre la *civilisation*.

Ce n'est pas au cœur non plus qu'il faut demander le bonheur. Est-il besoin de prouver que les disciples de leur cœur ne sont jamais heureux. Tout est plein du témoignage de leur misère. Interrogez saint Jérôme, saint Augustin qui se laissèrent emporter, dans leur jeunesse, aux premières insurrections de *la chair*; et vous ne ferez sortir qu'un gémissement lugubre de leur sein douloureux. Interrogez Rousseau lui-même, qui fut, sa vie entière, l'apôtre de ce système, et il vous répondra qu'il en fut surtout le martyr.

C'est qu'en effet l'homme est pris du besoin de l'infini, et qu'il s'inflige des tortures sans nom quand il s'emprisonne dans les choses bornées. Son cœur alors, ce cœur sous l'aveugle gouvernement duquel il a voulu vivre, en lui sacrifiant l'esprit ou la lumière, devient un gouffre insatiable, où la création jetée ferait l'effet d'une goutte d'eau dans une fournaise. L'amertume du dégoût jointe à une avidité toujours inassouvie devient la punition de ce crime qui consiste à employer la vie, qui n'est point à nous, comme si c'était notre bien. La nature extérieure, parce que l'homme, autrefois, s'est constitué son esclave, exerce puissamment son antique séduction sur lui. Jouet des fantaisies de son âme, il aime à s'identifier avec la nue qui flotte au firmament et revêt tant de formes bizarres; emporté par le courant si divers des jours et subjugué par tous les objets, il découvre de mélancoliques analogies entre son existence et le torrent troublé qui passe si vite, ou le fleuve profond qui réfléchit ses

Digitized by Google

ords; il sympathise mystérieusement avec la fleur, qui brille omme si elle avait l'éternité à elle, et qui n'a qu'un matin, ou avec feuille tombée qu'emporte le vent. Il se livre donc à cette nature ui le fascine, l'attire et lui persuade qu'elle peut bien absorber dans on sein maternel sa dévorante inquiétude et qu'elle est plus vaste ue notre cœur. L'homme des passions se plonge en elle; il y veut ntrer, comme René, avec toute son énergie. C'est en vain. Le ouffle des vents n'a pas assez de fraîcheur pour attiédir la brûlante èvre de son âme; le ciel n'a pas assez de beauté, d'astres, ni d'azur our réjouir et fixer son errant regard; l'immensité des mers, l'in- ni des espaces sont trop vite parcourus par cette âme en peine, qui 'en fatigue et qui pourtant s'y trouve à l'étroit. C'est le juif errant u monde intellectuel et moral.

Celui qui veut être le roi et non l'esclave de son cœur ne descen- ra jamais à ce genre ni à ce dégré d'infortune. Ce n'est pas que la ertu constitue un bonheur parfait, et fasse goûter sur la terre la élicité des élus; mais elle est le plus grand bonheur possible ici- as. Et si l'homme vertueux est visité par l'affliction et le malheur, n'est pas malheureux à la manière des esclaves du plaisir. « De même qu'il y a deux sortes de joie, il y a aussi deux sortes de tristesse. La joie des âmes mondaines, pleine de licence et de disso- lution, s'efforce d'oublier, par l'enivrement des passions, les in- guérissables misères de l'existence. Mais la joie chrétienne est, comme celle d'Andromaque, un sourire mêlé de larmes. Croyez- vous pourtant que cette tristesse, qui se mêle dans nos cœurs à toutes les satisfactions de la vie, nous jette jamais dans le furieux désespoir qui marche toujours à la suite des passions? Pensez-vous que les pleurs qui s'échappent de nos yeux, comme une douce rosée de printemps, ressemblent à ces larmes de sang que la vo- lupté fait sortir des vôtres? Nous sommes tristes, il est vrai, parce que nous savons bien qu'ici-bas notre âme est exilée, et que nous sommes consumés d'un immense désir de contempler la patrie bien-aimée du repos éternel et de la liberté. Nous sommes tristes, parce que nous comprenons que la science de ce monde ne pourra jamais rassasier l'insatiable avidité de notre esprit. Nous sommes tristes, parce que l'affection d'aucune créature ne saurait rem- plir les abîmes profonds de notre cœur. Notre intelligence éclai- rée et agrandie par notre foi nous fait apprécier à leur juste va- leur les honneurs et les félicités du monde qui vous consolent si facilement. Nous ne pouvons conserver la puissance d'illusion

Digitized by Google

» qui vous endort quelquefois sur le bord des abîmes. Nous ap-
» puyer sur ce roseau brisé des affections humaines, nous ne le
» saurions jamais; nous avons pour cela pénétré trop avant dans les
» cruels mystères de la nature humaine; mais nous conservons une
» pensée et une espérance qui nous font supporter l'immense soli-
» tude du cœur et de l'esprit qu'il faut dévorer dans la vie. Cepen-
» dant, si nous ne pouvons trouver sur la terre un bonheur qu'on
» ne rencontre qu'au ciel, nous sommes au moins de toutes les créa-
» tures exilées dans ce monde les moins souffrantes et les moins dé-
» sespérées. La tristesse des âmes voluptueuses est comme celle
» des sombres jours d'hiver, dont aucun rayon de soleil ne peut per-
» cer les nuages. La nôtre est comme celle des belles journées d'au-
» tomne où les premières ombres des temps pluvieux se mêlent aux
» dernières splendeurs de l'été qui s'enfuit. Nous sommes assis
» comme vous dans la nuit de ce monde qui nous environne et nous
» oppresse; mais pendant que vous penchez vers la terre vos fronts
» découragés, nous, nous levons nos regards vers le ciel pour saisir
» les premiers rayons de cette lumière qui ne doit jamais s'étein-
» dre [1] ! »

Du reste, la nature humaine elle-même proteste contre la théorie sentimentaliste et justifie l'Evangile. On ne brise jamais impunément les plans de Dieu. Le cœur, vivant dans une indépendance effrénée, fait monter à l'intelligence des nuages ténébreux et des vapeurs pestilentielles, qui, comme dit saint Augustin, « troublent
» toute l'âme et font confondre l'aveuglement de la passion avec le
» pur bonheur de l'affection [2]. » L'homme passe alors successivement par tous les termes d'une progression vengeresse qui le conduit bientôt jusqu'aux dernières limites du mal; jusqu'à des crimes affreux, plus communs qu'on ne le croirait, peut-être jusqu'à la haine de Dieu et de son Christ ! Puis enfin, l'incrédulité, cette nuit infernale, domine, dans le calme de la mort ou les fureurs de la folie, l'âme abandonnée aux sens dépravés. On aura beau parer des plus beaux dehors la passion qui renferme tant de misère, et la présenter comme le baume qui conserve le dévouement et le sacrifice au fond des cœurs, on ne pourra jamais la faire passer pour la loi sacrée du devoir. Les autres passions emploieraient également avec succès la logique de la volupté. L'orgueilleux et l'avare s'en pré-

[1] *La Pureté du cœur*, ch. II, p. 62-64.
[2] **Saint Augustin**, *Confessions*, liv. II, ch. 2.

Digitized by Google

ront aussi à la nature, plus forte en eux que la volonté du bien. Et au fond, pour quiconque y réfléchit, il y a dans l'amour impur n égoïsme plus dégoûtant encore que dans les autres passions. elle-là immole et flétrit, pour se satisfaire, jusqu'à l'objet même e sa brutale idolâtrie.

On dit qu'il y a dans les solitudes du Nouveau-Monde d'affreux eptiles qui imitent, pour attirer le voyageur, la voix lamentable e l'homme en détresse. C'est ainsi que, pour nous subjuguer, la assion sensuelle prend l'accent de la vraie nature humaine. Si ous prêtez l'oreille à ses cris, vous l'entendrez distinctement vous ire que la loi est un tyran qui mutile votre être, et qui veut vous ire croire que le sang de l'flote est le sang le plus pur. Et si vous édez à cette voix d'autant plus perfide qu'elle est plus séduisante, ne vous reste plus qu'à faire vos adieux à la liberté. Les sens, auxuels l'empire est dévolu, garottent la volonté, cette puissance inomptable, et usurpent dérisoirement son trône de souveraine. lors la vie humaine s'arrête sans être encore tarie ; on vit au-delà e soi-même. Les hommes croient que vous existez toujours ; mais ous sentez qu'il n'y a plus que le spectre de vous. Vous aviez voulu rendre le chemin de la liberté, et vous n'êtes arrivé qu'au plus orrible esclavage. C'est qu'il n'y a de liberté que par la vérité et la ertu ; c'est qu'étant l'image de Dieu, à mesure que nous nous sépaons de lui, nous perdons de cette divine ressemblance.—Les pages M. Chassay parle de la servitude des passions et de la liberté de a vertu sont pleines d'éloquence, de charme, de grandeur et de eautés.

Mais si malheureux que rende la volupté, elle rend encore plus riminel ; car elle ne porte pas le ravage seulement dans l'individu, lle désorganise aussi la famille. La famille telle que nous la voyons t l'œuvre du Christianisme, qui l'a créée en faisant asseoir la hasteté au foyer domestique. Sans la chasteté, le mariage qui doit re le plus fort des liens d'ici-bas, qui de deux êtres n'en doit ire qu'un, le mariage devient un supplice ou une tyrannie. La mme n'y est plus qu'un instrument de plaisir, une déplorable victime du despotisme, ou bien encore un prodige d'impudicité. our ne pas tout dire, nous renvoyons à l'antiquité et au monde ental.

Il ne fallait rien moins que le Christianisme pour rétablir la mme, et par conséquent la famille, dans les prérogatives et les roits qui lui avaient été conférs dans les premiers plans du créa-

Digitized by Google

teur. Le mystère d'une vierge mère de Dieu recouvre une philos
phie bien profonde, ou plutôt bien divine. « Dans l'antiquité, d
» un penseur contemporain, la femme que l'homme renvoya
» n'avait point d'asile ; elle n'avait pas même d'état ni de nom ;
» Grèce et l'Italie ne connaissaient pas, sauf leurs prêtresses
» leurs vestales, de femmes qui vécussent seules, en présence
» Dieu, sans amours et sans joies moindaines. C'est le mérite et
» nouveauté du Christianisme d'avoir fait que la femme peut viv
» seule avec honneur et avec respect. En préférant la virginité
» mariage, sans condamner pourtant le mariage, il a donné à
» femme un rang qu'elle n'avait pas. Dans le christianisme, l
» femmes libres, ce sont les vierges chastes et les veuves con
» nentes; car, c'est au prix de la plus difficile de leurs vertus qu
» le Christianisme donne aux femmes la liberté et l'indépendance
» sachant bien que, sans cette condition, la liberté n'enfante pou
» elles que le malheur et le mépris [1]. » Il y a une formule histori
que qui pourrait peut-être se rendre aussi : « Pendant quatre mi
» ans la femme a été punie d'avoir causé la déchéance de l'homme
» depuis, elle est récompensée d'avoir donné naissance à Dieu. »

La Providence eut ses raisons quand elle créa quelque cho
d'aussi merveilleux que la Vierge chrétienne. En revanche, le r
tionalisme a aussi les siennes, quand il travaille à renverser le m
rirge catholique comme une tyrannie et une institution contre n
ture. Ces raisons, chacun les devine. Quant aux arguments, est
besoin de dire que ce qu'ils ont de spécieux, ils le tirent le plu
souvent de ce que l'on appelle catholiques, les mariages qui ne so
que ratiotanistes et voltairiens. Or, comme le dit très spirituellemen
M. Chassay, nous ne sommes pas obligés de répondre de la mor
lité des fils de Voltaire. Mais, nous crie l'école sentimentale, vo
êtes obligés de justifier votre Église, qui impose par le mariage c
joug impossible, absurde et tyrannique ! Nous l'avouons, ces objec
tions seraient fondées, si l'Eglise voyait dans le mariage ce qu
trouvent ses adversaires. Mais elle n'a jamais prétendu que le ma
riage fût l'avant-coureur des joies célestes. Elle l'a toujours pré
senté, au contraire, comme impliquant les plus graves obligation
des sacrifices sans fin et des dévouements sans bornes. Et c'est
bien là sa pensée, qu'elle a fait à la femme qui, à cause de la deli
tesse de son organisation morale, trouverait dans le mariage un

[1] Saint-Marc Girardin, *Essais de littérature et de morale*, t. II, p. 11.

Digitized by Google

ce de trop de mécomptes et d'angoisses, « une destinée plus su-
ime que celle de la mère, un bonheur plus idéal que celui du
yer domestique[1]. » Au lieu de cela, l'école sentimentale ne lui peut
ner pour conserver son indépendance que le bourbier fangeux
la prostitution et la honte du crime. Elle aura beau dire avec des
oles éloquentes et des couleurs passionnées, que l'amour est la
du monde, et que l'Evangile en a méconnu le caractère essen-
l et divin, qui est la liberté et l'inconstance ; nous répondrons
jours avec le sens commun qu'il n'est point vrai que le cœur de
omme soit la règle suprême, et que son rôle soit de commander,
non de s'épurer et d'obéir. Ah ! si l'amour que l'Eglise exige des
oux était cet enthousiasme éternel, et la perpétuité de ces sen-
ents vifs et brûlants qui accomplissent la fusion de deux âmes,
us comprendrions qu'on nous déclarât la guerre ; mais l'amour
e l'Eglise demande, mais l'amour que se jurent les époux n'est
re que l'affection dévouée et durable provenant surtout de la
nformité des sacrifices, de l'identité du voyage à parcourir et du
t à atteindre. La philosophie et les passions nieront la possibilité
ce dévouement héroïque ; mais nous en appelons à l'expérience
à l'histoire.

En un mot, l'Evangile concilie la pureté du cœur et la perpé-
ité de la famille, base et principe de la société ; l'école sentimen-
e veut assouvir les passions aux dépens de l'une et de l'autre.

Ces réflexions, qui nous sont venues en relisant *La Pureté du
ur*, peuvent donner une idée de la matière de cet ouvrage et de
marche que son habile et savant auteur a suivie.

Mais nous n'essaierons pas de dire comment ce beau cadre a été
mpli. Les lecteurs de l'*Université* connaissent assez M. Chassay
ur s'en faire une idée. Des notes précieuses, rejetées à la fin de
aque chapitre, témoignent de l'immense érudition de l'auteur.

Ce livre est écrit avec beaucoup de charme, d'éclat et de vigueur.
ajouterais avec un peu de brièveté, si j'étais sûr que ce n'est pas un
érite de plus. Car, je crains, je l'avoue, que ce ne soit la faute de
uteur, si l'on trouve toujours ses livres courts. L'école à laquelle
ppartenait Daunou, pour qui les *Méditations* de M. de Lamartine
'étaient guère que des verbes assez bien conjugués, découvrira
eut-être, de temps en temps dans ce volume, quelque énormité en
it de style. Nous en félicitons M. Chassay. N'est-il pas flatteur

[1] *La Pureté du cœur*, p. 269.

Digitized by Google

de n'avoir point l'approbation de ceux qui ne peuvent se résoudre à reconnaître du génie à Napoléon, parce qu'il faisait des fautes d'orthographe[1]? Au reste, M. Chassay, on le sait d'ailleurs, ne soigne la forme de ses pensées que juste autant qu'il faut pour les faire bien sentir et comprendre. Il y a trop de vérités à dire aujourd'hui, et trop peu de personnes qui les disent pour que l'on s'occupe, en parlant, de régler tous les sons de sa voix et de dresser les plis de son manteau[2].

Ecrit pendant les derniers mois de la monarchie constitutionnelle, le livre de *La Pureté du cœur* risquait bien, s'il eût paru plus tôt, de n'être qu'un cri de salut sans écho, perdu dans le désert, dans le désert d'âmes qui constituait l'ancien *pays légal*. Là on ne voulait que le règne du cœur. Présenter à cette société officielle les règles austères du devoir, n'était-ce pas un anachronisme? Comment aller dire que sans la pureté du cœur tout est vide, amer et mortel, même le talent, même l'intelligence, à des hommes résolus à mettre l'habileté au premier rang des choses humaines, et à faire de la satisfaction des sens dépravés la première affaire de la vie? Ces profonds politiques s'étaient dit qu'une société, fondée sur les intérêts et les passions, c'est-à-dire sur l'égoïsme, était autrement éternelle qu'une société appuyée sur le dévouement et la vertu. Des esprits de cette trempe n'étaient guère capables de comprendre que les choses arrivées là, tout axiôme moral est une prophétie. M. Chassay avait dit: « Vous avez prêché à tout homme le dévouement » son propre bonheur, et voilà que ces âmes, qui étaient faites pour

[1] Sainte Beuve, *Portraits contemporains*, Daunou.

[2] C'a été jusqu'ici la destinée des œuvres de M. Chassay d'être saluées, en naissant par le talent et le génie. M. de Montalembert et le père Lacordaire ont jugé chacun le volume de *Le Christ et l'Evangile*. Celui-ci, qui paraît avec l'approbation de Mgr l'évêque de Bayeux, a été caractérisé par la lettre suivante, que nous empruntons aux journaux: «Monsieur l'abbé, en commençant la lecture de *La Pureté du cœur*, » j'avais bien l'espoir d'y trouver un sujet de pieuse édification, mais je ne m'attendais » pas à méditer en même temps un livre de haute philosophie et de savante » controverse. Je l'ai lu presque tout d'un trait, tant j'y ai trouvé de charme, et je » voudrais qu'il fût lu par tous les penseurs, tant il répand de lumière sur les questions de morale les plus importantes, les plus saintes et les plus attaquées aujourd'hui par les écrivains en vogue. Veuillez donc, Monsieur l'abbé, recevoir, à l'occasion de ce dernier ouvrage, mes bien sincères et bien affectueuses félicitations » en Notre Seigneur.

» Pierre-Louis, *évêque de Langres*. »

Digitized by Google

des destinées plus élevées et plus nobles, tournent contre vous l'activité qui les consume... N'entendez-vous pas déjà retentir de sinistres paroles, et ne voyez-vous pas briller dans l'ombre les glaives et les poignards [1]. » Le livre parut le même jour que les aives et les poignards.

Nous l'avons déjà dit, c'était naître à-propos.

Aujourd'hui, les plus aveugles peuvent voir et mesurer quelle lace doit occuper la vertu, la pureté du cœur, dans toute société, ais surtout dans une société qui se reconstitue. Rousseau prétenait qu'une société toute de chrétiens ne subsisterait pas ; aujourhui il est démontré que la solidité d'un Etat est proportionnelle nombre des vrais chrétiens qu'il renferme. En effet, le mécanisme ocial, ayant été mis à nu, on a vu avec épouvante qu'il manquait e la roue principale. Et pourtant, toute démocratie qui ne repose as sur la vertu, c'en est fait d'elle, et bien vite. La pureté du œur, c'est-à-dire l'esprit de dévouement et de sacrifice, telle est la ierre angulaire sur laquelle il faut asseoir le nouveau temple, si on veut qu'il soit plus beau que l'ancien, et que les vieillards ne leurent pas inconsolablement en le voyant construire.

Si les malheureux qui se sont insurgés contre l'ordre social vaient été imbus des doctrines de ce livre au lieu d'être nourris de lecture de ces feuilles impies et inhumaines dont ils ont accomli les doctrines, ils auraient eu plus de force et de dévouement our souffrir, plus de cœur pour aimer, et ils n'auraient point fait u mot divin de la *fraternité* un mot cruel et vide de sens!

C'est pourtant de l'intelligence et de la réalisation chrétienne de fraternité que dépend tout notre avenir. Cette idée déposée dans sol de la France, labouré par tant de révolutions, peut fructifier centuple. Elle peut enfin se développer assez pour abriter les enants des hommes. Toutes les conditions sont remplies. La rosée rdinaire qu'il faut à l'idée, le sang, a été versée, et en abondance.

Les derniers événements ont donc rendu certaine une chose. 'est que nous n'avons plus à choisir qu'entre la pratique de la moale chrétienne et la ruine de la civilisation. Il faut que les choses e passent comme au temps des Barbares, ou la France est perdue. es Barbares étaient des substances brutes que le Christianisme devait polir, afin de leur trouver une place dans l'édifice social. Nous ommes tous redevenus plus ou moins barbares : il faut donc nous

[1] *La Pureté du cœur*, 113.

Digitized by Google

laisser généreusement tailler par le ciseau de la morale chrétienne : il faut donc purifier notre cœur. Mais on forcerait la Providence à donner une leçon foudroyante, si l'on s'obstinait à ne nourrir les âmes que du pain noir et malsain de la parole purement humaine : à ne point permettre que le Verbe de Dieu retentisse depuis les plus humbles régions de la société jusqu'aux plus hautes, pour qu'il soit dit à tous : Bienheureux les cœurs purs !

A présent, vous savez combien il faut de minutes à Dieu pour disperser les puissants, pour effacer jusqu'à la trace de leurs pas sur la terre, qu'ils s'adjugeaient comme leur apanage, et pour confondre la sagesse de ceux qui, sourds même aux conseils de la philosophie païenne [1], agissaient comme si la vertu n'était bonne que pour le peuple, et comme si la Destinée les eût choisis, eux, les hommes de l'intelligence et du pouvoir, pour vivre sans règle et pour jouir ! Ils bannissaient de leurs écoles les enseignements chrétiens, de peur, ils l'affirmaient, de peur de corrompre et d'anéantir l'esprit national ! Or, ils ne sont arrivés qu'à briser la France en deux, et peut-être pour longtemps ! Car, ce n'est pas nous, prêtres et chrétiens, que personne accusera de cette guerre civile et sociale dont nous sommes les malheureux témoins, je pourrais ajouter et les glorieuses victimes. Ah ! l'histoire n'en accusera que ceux qui ont prêché l'égoïsme et les doctrines qui y conduisent ! Pour l'égoïste la patrie, c'est son cœur.

Non, l'intelligence, le talent, le génie, ne tiendront jamais lieu de la vertu. Sans la vertu, la pensée n'est, en définitive, qu'un fléau pour les hommes, et la philosophie, une de ces lueurs nocturnes qui conduisent le voyageur aux abîmes. L'intelligence a un compagnon qui la force de compter avec lui, tandis que, seule, elle volerait d'elle-même, à tire d'aile, vers la vérité, sitôt qu'elle lui serait montrée, comme le papillon se précipite à la lumière [2].

On peut conclure de là quelle est l'importance de la pureté du cœur pour les études et les travaux philosophiques et littéraires. Un système, avant de naître dans l'esprit, est en germe dans la cons-

[1] « Dans l'exercice de toute puissance et de toute autorité, disait Socrate à un de ses » élèves, on sera toujours malheureux sans la vertu... Ce n'est donc pas le pouvoir » mais la vertu qu'il faut poursuivre comme condition du bonheur. « Οὐκοῦν τὸν » πάσαις ἀρχαῖς καὶ ἐξουσίαις ἀπολειπομέναις ἀρετῆς, ἔπεται τὸ κακῶς πράττειν... Οὐ » ἄρα τυραννίδα χρὴ παρασκευάζεσθαι... εἰ μέλλετε εὐδαιμονεῖν, ἀλλ' ἀρετήν. » Platon, *premier Alcibiade*, a. 30-31. *OEuv.*, t. VIII, p. 294, édit. d'Ast.

[2] *Siamo vermi*, etc...

Digitized by Google

cience. Car, pour employer un mot profondément psycologique de l'Ecriture, tout homme a l'esprit de son cœur[1]. Ainsi, le sophisme, soyez-en sûrs, implique toujours quelque misère intime. Voilà pourquoi la lumière et la sérénité ne se font dans l'atmosphère intellectuelle que quand le cœur est environné de calme et de silence; que quand il nage dans l'innocence et l'azur; que quand, enfin,

Le beau lac de Némi, qu'aucun souffle ne ride,
A moins de transparence et de limpidité.

Il faut que, comme un diamant vivant, il s'épure et s'embellisse, sur le modèle éternel de la loi de Dieu[2]. Pour bien philosopher, il faut bien vivre. Le doute et l'incrédulité ont toujours un complice qui les introduit furtivement dans une âme. Une mauvaise action précède toujours un mauvais livre.

Charles-Marin ANDRÉ, prêtre.

Polémique philosophique.

EXPOSÉ CRITIQUE

DES REPROCHES FAITS A LA DIRECTION ECCLÉSIASTIQUE PAR M. MICHELET ET QUELQUES AUTRES. (SUITE [3].)

1. DU PRINCIPE DE DIRECTION.

Objections contre la confession. — L'Évangile a besoin, comme les Codes, d'interprètes et de juges. — Nul ne peut se connaître et se juger lui-même. — L'histoire de l'humanité prouve que toujours l'homme a demandé conseil et direction aux autres hommes.

Après avoir vengé les noms propres, relevé les grandes vertus individuelles, examinons le procès fait aux choses elles-mêmes, et rétablissons les principes.

Pour renverser la *confession*, on a produit un argument qui paraissait pouvoir séduire les chrétiens eux-mêmes, comme un grand nombre le furent jadis par les objections de Luther. « L'âme possède

[1] *Superbos mente cordis sui.* Luc, I, 51.

[2] *Ambula coram me, et esto perfectus.* Genèse, XVII, 1.

[3] Voir le premier article au n° 26, tome XXV, p. 146.

Digitized by Google

» dans l'Evangile un admirable code, où la législation de la morale » la plus pure se trouve posée, définie, avec une de ces clartés élo- » quentes dont rien ne peut obscurcir le sens, même aux esprits les » plus simples. Chrétiens, suivez ce code, a-t-on dit, il n'est nul be- » soin de directeur pour vous apprendre le devoir, quand ce guide » sublime vous en révèle toutes les beautés; rejetez donc au loin le » prêtre interprétateur, fautif, passionné, subtil, intéressé à déguiser » le bien, à exploiter le mal pour dominer, et qui jette enfin dans la » traduction de l'œuvre, toutes ces fragilités humaines qui par igno- » rance ou calcul cachent la lumière et répandent les ténèbres[1]. »

Nous ne ferons qu'une réponse.

Nous avons cinq, six, huit, dix codes réglant nos intérêts temporels, en 12 ou 1,300 articles; voilà bien plus de matière que n'en renferme l'Evangile pour des intérêts bien plus palpables que ceux de l'âme. Qu'avons-nous à faire alors de jurisconsultes et de tribunaux pour les interpréter, et appliquer les dispositions de ces lois?

On nous répondra qu'il n'est pas de législation humaine qui puisse prévoir toutes les modifications de la pratique, nous répondrons bien plus haut encore :

Où donc est-elle cette loi religieuse et morale tellement simple, claire et détaillée, qu'elle puisse saisir toutes les variétés, toutes les gradations de la culpabilité, sans intervention du directeur, ce jurisconsulte de l'âme... Quoi, notre jurisprudence dans ses milliers de volumes, n'a pu encore trancher toutes les variétés des contestations; et l'on voudrait laisser l'Evangile agir seul dans le monde, confiant à chaque pécheur le soin de s'appliquer le jugement qui le concernerait? Mais indépendamment de l'incapacité de chacun à apprécier des matières aussi subtiles, il n'est pas un peuple, pas une société qui n'ait toujours reconnu l'inaptitude de l'individu à juger avec impartialité les différends qui mettent ses intérêts en cause; voudrait-on faire une exception à l'endroit des jugements, des expiations, des corrections de la conscience..? Personne de bonne foi n'osera reconnaître l'homme plus propre à trancher les questions de conscience que les questions de propriété...

Aussi se tromperait-on étrangement si l'on considérait le principe de *confession* comme une invention purement catholique. Ce principe se trouve écrit dans toutes les lois, son application se trouve en germe dans toutes les relations sociales, depuis les plus grossières

[1] Voir les ouvrages de M. Michelet et Quinet.

Digitized by Google

squ'aux plus épurées; il est même si intimement lié aux progrès la civilisation qu'il se propage et se perfectionne à mesure que les œurs se polissent, que les lumières se répandent; en effet, étudiez s relations dans l'intérieur de la famille: dans les corps politiques, ans les sociétés savantes, littéraires, charitables, si nombreuses, si ariées; partout vous constaterez ce fait immense que les élèves, les adeptes qui ne se trouvent pas suffisamment instruits dans l'objet spécial de leurs études, s'adressent volontairement à des collègues plus expérimentés pour leur soumettre leurs doutes, leurs incertitudes, et en appeler à leur conseil et à leur jugement.

On voit donc que si l'institution de la *confession* vient de l'Evangile, la raison, la convenance, l'utilité de cette institution et du directeur sont dans la nature même de l'homme. La confession s'appuie donc sur la base la plus antique, la plus vénérable, la plus étendue; le catholicisme n'a fait qu'adopter et régulariser ce respect et cette confiance, due à l'homme le plus instruit et le plus sage; il a élevé l'aveu d'infériorité chez le pénitent, à la hauteur du *sacrement*, le conseil de morale chez le directeur, à la hauteur d'une prérogative sacerdotale... Et comment la plus rigoureuse logique du progrès n'aurait-elle pas conduit à ces résultats? Prenez le monde à l'origine indienne ou chinoise, parcourez les sociétés jusqu'à celles de la Grèce et de Rome, partout vous verrez ce jeune homme ardent au bien, venir, quand l'orgueil ne l'aveugle pas, dire à son supérieur intellectuel: « Voilà le doute qui assiége mon esprit sur ce point, » voilà l'erreur que je crois avoir commise, quel moyen dois-je » prendre pour atteindre la véritable lumière et réparer les consé» quences de mon ignorance, soit envers les autres, soit envers moi?» Voilà la conduite soumise que l'agriculteur jeune observait envers l'agriculteur expérimenté; que l'étudiant chimiste, physicien, jurisconsulte tenait envers ses professeurs; que l'élève en peinture, en musique, en poésie tenait envers ses maîtres, et l'on voudrait que la morale chrétienne, la science mystérieuse de la pensée intime, eût manqué à cette règle universelle de l'éducation de l'homme par l'homme, du faible par le fort? Non, le catholicisme, en donnant à la morale une sanctification inconnue jusqu'à lui, ne pouvait manquer d'organiser cette vigilance, antique et universelle, sur les bases d'une sauvegarde surhumaine; il a donné à la direction un cachet de perfection que lui seul pouvait atteindre; mais il n'en a pas inventé le principe, le principe est dans le cœur de l'homme et dans la tradition sociale... Si l'éducation philosophique d l'homme, ba-

Digitized by Google

sée sur le livre de Socrate, de Platon, de Confucius même, était respectable, que sera-ce d'une direction basée sur l'*Évangile*, ce livre sublime dont tous les philosophes ont reconnu la supériorité ineffable, même en lui contestant un caractère divin....

2. Des Casuistes.

Accusations contre les casuistes. — Si Pascal est de l'avis des accusateurs. — Eloge qu'il fait de la confession. — Défense des casuistes.

Pour quelle raison alors avoir en suspicion le *théologien* qui veut commenter, pénétrer dans les replis de cette morale, en extraire toutes les conséquences fécondes et cachées, même quand ce théologien se nomme Bossuet, Fénelon ou saint François-de-Sales? Parce qu'on a voulu persécuter le directeur des âmes, renverser sa puissance, et dans ce but on s'est efforcé de découvrir sous la livrée de tout confesseur le molinosiste, le probabiliste, le casuiste corrupteur; aussi l'accuse-t-on *de molle indulgence, de connivence déguisée, de subtilité pour attraper Dieu et l'offrir aux pénitents au meilleur marché possible*. Voilà de l'indignation au premier degré! quelque mensongère qu'elle soit dans ses motifs, on la concevrait chez certaines âmes puritaines qui prétendraient partir de là pour vouloir ramener à la morale simple et sévère des pères de l'Église; mais bien loin de donner cette conclusion, on en déduit l'urgence de détruire toute *confession orale*.

Une fois que l'âme ne serait plus exposée aux ménagements paternels d'un directeur prudent, jugez comme le pénitent serait sévère sur son propre compte, comme l'orgueilleux, retiré dans le confessionnal de son propre cœur, se donnerait de bons coups de discipline d'humilité; comme le voluptueux, laissé seul avec ses penchants, se ferait horreur à lui-même... Certains directeurs n'ont peut-être pas, suffisamment fulminé contre les faiblesses des hommes; toutefois leurs ménagements étaient encore un frein : brisons ce frein, s'est-on dit : le péché va coup sur coup s'étouffer lui-même; il verra bien mieux sa propre laideur, quand on lui aura enlevé le miroir où il pourrait se regarder; quand on aura détruit ce tribunal d'enquêtes qu'essayèrent d'éclairer et Suarez et Molina, et tant d'autres casuistes qui n'ont pas eu l'approbation de Pascal. Oui de Pascal, car c'est toujours à lui que remontent les ennemis de la casuistique pour conclure à la suppression de la confession...

Pascal! et ce mot ne brûle pas la bouche de ceux qui le prononcent? Pascal! cette colonne du christianisme aura-t-elle la singulière

Digitized by Google

estinée de servir d'étais à tous ceux qui veulent détruire la foi ? on e verra pas s'élever un publiciste, un pamphletaire, qui ne traîne e nom sacré à la remorque, comme un jongleur se couvre d'un manteau de roi pour déguiser ses haillons? Mais qu'ils commencent u moins par lire dans son œuvre la plus éloquente justification qui it été faite de la *confession* qu'ils attaquent :

« C'est sans doute un mal que d'être plein de défauts, vous dit il; mais c'est encore un plus grand mal que d'en être plein et de ne les vouloir pas reconnaître, puisque c'est y ajouter encore celui d'une illusion volontaire... N'est-il pas vrai que nous haïssons la vérité et ceux qui nous la disent, et que nous aimons qu'ils se trompent à notre avantage, et que nous voulons être estimés d'eux, autre que nous ne sommes en effet? En voici une preuve qui me fait horreur : — La religion catholique n'oblige pas à découvrir ses péchés indifféremment à tout le monde; elle souffre qu'on demeure caché à tous les autres hommes; mais elle en excepte un seul, à qui elle commande de découvrir le fond de son cœur et de se faire voir tel qu'on est. Il n'y a que ce seul homme au monde qu'elle nous ordonne de désabuser, et elle l'oblige à un secret inviolable, qui fait que cette connaissance est dans lui comme si elle n'y était pas. Peut-on s'imaginer rien de plus charitable et de plus doux? Et, néanmoins, la corruption de l'homme est telle qu'il trouve encore de la dureté dans cette loi; et c'est une des principales raisons qui a fait révolter contre l'Église une grande partie de l'Europe. — Que le cœur de l'homme est injuste et déraisonnable, pour trouver mauvais qu'on l'oblige de faire à l'égard d'un homme, ce qu'il serait juste, en quelque sorte, qu'il fît à l'égard de tous les hommes! Car est-il juste que nous les trompions [1] ? »

Voilà ce que dit de la *confession* cet homme que l'on invoque dans s diatribes qui veulent la détruire : paroles sublimes, écho de cette ensée du philosophe païen qui désirait habiter dans une maison de erre!.. Mais, hélas! notre philosophie a fait bien du chemin depuis elle de la Grèce : c'est justement cette maison de verre qui nous ait révolter contre la direction ecclésiastique ; on ne veut plus que e prêtre jette le moindre regard ni sur le livre du foyer, ni sur celui u cœur qui va s'ouvrir à lui, car on connaît toutes les foudres lan-

[1] *Pensées* de Pascal, t. II, p. 57-58, édition Faugère.

Digitized by Google

cées récemment par un esprit aigri contre cette inspection du prêtre.

Nous professons une autre morale et une autre logique ; permis à nos adversaires de céler leurs faiblesses et leurs défauts dans les ténèbres de la conscience; nous voulons, nous, donner toute transparence à nos actions ; nous voulons que notre âme soit de verre, au moins pour un homme dont nous connaissons la droiture et la pureté. Les gens de sincérité, fussent-ils Chinois, Grecs, Romains, jugeront quelle est de ces deux philosophies la plus loyale et la plus élevée. Que nos sceptiques aillent vanter ensuite leur fierté, leur liberté! Belle fierté, vraiment, qui, jalouse et ombrageuse, se cache comme un malfaiteur dans un mystère impénétrable? Ils attaquent la duplicité de leurs adversaires à robe noire; ceux-ci, du moins, ont chacun un homme qui les connaît, les juge, les redresse, tandis qu'eux-mêmes, marchands de grandes devises de loyauté, ne permettent à personne de découvrir la moindre pensée de leur âme...; ils font des livres fatracés d'argument pour bastionner, à triple clôture, ce donjon de la famille, du foyer, du cœur... Qu'y faites-vous donc dans cette caverne que vous ne trouvez jamais assez noire, jamais assez infranchissable, est-ce de la fausse monnaie ou de la prostitution ?

Si Pascal a eu raison d'attaquer certains casuistes un peu trop hardis dans leurs subtilités, la casuistique n'en reste pas moins une science éminemment respectable, éminemment utile, pour ne pas dire indispensable à l'application de la morale évangélique. Les esprits de bonne foi doivent même reconnaître que bon nombre de propositions reprochées aux anciens casuistes et qui paraissent d'abord téméraires, sont justes en elles-mêmes et très-innocentes considérées dans le for intérieur. Si elles peuvent devenir funestes à la morale, c'est indirectement, par la publication intempestive qui en est faite, et qui expose des hommes malhabiles à les interpréter faussement. A cet égard, les casuistes ont pu devenir l'occasion d'une partie du relâchement qu'on leur attribue, en rendant publiques des considérations qui n'auraient dû être discutées qu'entre hommes initiés à tous les principes immuables de la morale, entre élèves déjà instruits et professeurs austères....; les écrivains qui livrent leur casuistique aux gens du monde, opèrent comme ces chimistes de bonne foi qui viennent faire publiquement des cours sur les contre-poisons, qui développent à cette occasion tous les moyens d'empoisonner secrètement, à bref ou à long délai, et mel-

Digitized by Google

ent ainsi à la portée des pervers d'excellents instruments de des-
truction ; leur prédication peut assurément devenir dangereuse;
mais la chimie n'est-elle pas entièrement innocente des résultats?...
Par la même raison, les casuistes imprudents peuvent être répre-
hensibles ; mais la *casuistique* ne doit pas être responsable du mal
qu'occasionnent certains éditeurs de cas de conscience....

Ce principe d'imprudence étant admis, ne faut-il pas, quand on
examine les propositions casuistiques en elles-mêmes, savoir distin-
guer la subtilité de la culpabilité ? Il y a quelques années, lorsque
es publicistes reprirent leur déclarations de guerre contre la théo-
logie, on attaqua avec violence une certaine définition de l'adultère,
qui prétendait que ce crime, ainsi que tous les autres, avait plu-
sieurs degrés.... La distinction qui choqua le plus messieurs les
ournalistes, fut celle-ci, à savoir que l'homme qui convoitait une
emme *parce qu'elle était belle*, comme fasciné par sa beauté et en
aisant abstraction de sa qualité d'épouse, était moins coupable que
celui qui la convoitait *principalement comme femme mariée* avec ce
ynisme qui s'attache à flétrir tout ce qu'il y a de plus saint et de
lus sacré sur la terre. Là-dessus grand scandale, grands cris à
'impudence, à l'immoralité, à la corruption !

Cependant on n'a pas besoin d'être Moliniste pour diviser le mal
n autant de classes qu'il y a de lois, et prétendre que le coupable
ui les enfreint toutes est plus coupable que celui qui n'en viole
u'une ou deux.... Nul ne peut contester enfin que les circonstances
nodifient singulièrement les actions ; qu'il faut tenir compte de la
réméditation plus ou moins longue, de l'ignorance ou de la con-
naissance approfondie... Nul casuiste assurément n'ira soutenir que
adultère n'existe pas, dans les deux hypothèses précitées, complet,
bsolu, entier ; quelques-uns prétendent seulement que l'homme
ui obéit à une impulsion naturelle de tempérament et à l'admira-
ion du beau, offre un degré de corruption de moins que celui qui
létrit la femme principalement comme épouse, comme mère, par
népris de ses caractères les plus respectables, en outrageant, avec
ne préméditation virtuelle et brutale, la triple loi civile, religieuse
t naturelle qui la protége.

Dans le premier cas, le crime tombe directement sur la per-
sonne du sexe dont on oublie en quelque sorte la qualité de femme
mariée.

Dans le second, il tombe directement sur cette dernière.

Que la loi civile ne s'inquiète pas de cette distinction, rien de plus

Digitized by Google

rationnel; elle n'a pas les moyens d'opposer la contre-enquête de la conscience aux dépositions des faits. Toutefois, si elle avait à juger deux hommes ayant assassiné l'un et l'autre leurs bienfaiteurs : que le premier eût fait périr le sien dans un brusque emportement, et sans réfléchir aux bienfaits qu'il avait reçus; que le second eût lentement assassiné sa victime par le poison, pour jouir plus tôt des conséquences de sa mort, et témoigner ainsi le plus profond mépris pour toutes les lois de la reconnaissance; cette loi civile, tout en les condamnant l'un et l'autre à mort, ne reconnaîtrait-elle pas dans le second une scélératesse plus profonde que dans le premier? Quoi d'étonnant alors si le confesseur, qui a toujours pour dernier appel le tribunal de Dieu, veuille tenir compte des modifications du crime les plus minutieuses ? Le tribunal de la conscience a des ressources bien autrement sûres et étendues que celui des cours d'assises : il doit avoir aussi une jurisprudence plus détaillée, une pénalité plus variée; aussi quand les hommes d'une grande vertu ajoutent quelques commentaires aux codes écrits des lois divines, il ne faut pas se hâter de crier à la corruption : il faut savoir reconnaître la différence qui existe entre la jurisprudence temporelle qui ne cherche qu'à apprécier et à punir le fait, et la jurisprudence morale qui veut surtout apprécier et juger l'intention.

3. Nécessité de la direction.

L'homme isolé est plus hardi contre la morale. — Il a besoin de surveillance extérieure. — La confession est cette surveillance. — Essai par les laïques de prendre la place des directeurs ecclésiastiques.

Laissons toutes ces discussions soulevées par une application plus ou moins prudente du principe de confession ; revenons au dogme lui-même, aux motifs de son institution, et pour cela interrogeons le cœur humain plus que la doctrine théologique sur laquelle nous ne voulons pas empiéter. S'il est une évidence contre laquelle on ne peut élever de doutes, c'est que le mystère est l'enhardissement du crime.... En effet, l'homme peut négliger ses devoirs dans l'obscurité du silence ; mais serait-il toujours assez cynique pour afficher ses faiblesses, tirer ostentation de ses forfaits; tel peut avoir des doutes sur un point de morale et d'honneur (les penseurs sont hardis en controverse), qui, lorsque vient l'occasion de mettre la méthode en pratique, est bien aise de se cacher encore et de garder l'apparence de la vertu jusque dans les sophismes du vice.... Voilà l'homme pris sur le fait de son instinct naturel. Qu'il reste seul au

Digitized by Google

ontraire, qu'il trouve la solitude, le voilà tranquille, enhardi, et eu sait les coups de fouet que reçoit la pauvre morale. On a beau ire que la sagesse, la raison intérieure sont là pour veiller sur la ertu. Nous ne voulons pas élever la négation jusqu'à refuser à cerains esprits d'élite une assez forte dose de philosophie naturelle, our pouvoir étouffer en eux-mêmes les inspirations du mal; mais our un d'assez fort, il en est cent de trop faibles, et dix mille de rop aveugles pour songer à se présenter une objection avant de s'enfoncer dans la boue. Mais placez-les sous les regards de leurs concitoyens, vous les verrez se tenir sur leurs gardes, hésiter avant de faire le mal, revenir en arrière et rentrer enfin dans la voie de l'honnêteté, si ce n'est par conviction, du moins par pudeur.

Eh bien, la *confession* n'est que l'organisation de cette surveillance morale... Oubliant toute question de foi, tout raisonnement de théologie, ne doit-on pas trouver admirable une institution sacramentelle qui place, non-seulement l'acte, mais la pensée même, sous la vigilance d'un gardien redouté, gardien qui nous voit d'autant mieux que, sous peine de damnation, nous sommes tenus de nous découvrir à lui; gardien auquel nous pouvons rester cachés quelque temps, mais qui retrouve toujours notre passé à la prochaine rencontre... A parler humainement, c'est là une institution d'autant plus admirable qu'elle exerce son inspection sur la faillibilité sans délation, sans enquête secrète; le coupable est son propre accusateur, et son seul aveu est déjà un commencement de repentir, une garantie puissante d'amélioration....

Ah! les écrivains anti-catholiques ont bien compris de tous les temps la grandeur et l'importance de la direction de l'homme par l'homme! Sans cela, ils n'auraient pas pris une plume si active, si acerbe pour détruire la direction religieuse qui leur était hostile; car la publicité par la chaire ou par la presse n'est qu'une prétention laïque à diriger les âmes, et la proscription du directeur ecclésiastique implique l'ambition de le remplacer par le philosophe: pour faire table rase devant notre propre direction, persécutons le prêtre comme le plus odieux, le plus corrompu des hommes, se sont-ils dit, faisons-lui fermer l'entrée de la famille, et la famille nous appartiendra exclusivement. Une fois que les âmes seront soustraites à la vigilance du sacerdoce, il nous sera si facile de tomber sur le troupeau laissé sans berger.

Cette tactique a été envisagée comme décisive; elle l'aurait été en effet, si elle avait réussi.

Digitized by Google

Aussi l'acharnement n'a pas eu de bornes : il s'est étendu depuis Bossuet jusqu'à Loyola, depuis le dogme jusqu'à la petite sculpture de chapelet ; jamais entreprise de démolition n'avait été faite sur une aussi grande échelle. Quelle indignation ne comprendrait-on pas chez le père, chez le mari, quand on entreprend de leur prouver que les ecclésiastiques ont toujours été et sont encore les complices rusés ou violents des doctrines les plus gangrénées ! Quelles proscriptions ne devrait-on pas attendre, si l'on parvenait à faire croire aux populations que cette liberté, cette égalité, politique et sociale, achetée par tant de sang et d'efforts, est le point de mire de toutes les colères, de toutes les conspirations du prêtre ?

Loin de nous la pensée que nos modernes petits athées aient le but direct d'armer les populations, les unes contre les autres ; nous croyons que leur ambition s'arrête à une guerre d'idées ; mais tout homme qui veut pénétrer au-dessous de l'écorce, ne peut s'empêcher de voir avec effroi une guerre de religion fomenter sous ces accusations opiniâtres, si ces accusations pénétraient dans les esprits abusés. Que les incendiaires, que nous réfutons, se retournent vers la Suisse et vers les journées de juin de France, et qu'ils osent dire que *le Juif errant*, *les Jésuites*, *le Prêtre*, sont restés étrangers aux fureurs déchaînées dans ces malheureux pays.

CENAC-MONCAUT.

Economie Politique.

DÉFENSE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

A L'OCCASION DE LA QUESTION DU RACHAT DES CHEMINS DE FER PAR L'ÉTAT.

Nous n'avons pas coutume de publier les discours qui sont prononcés à la tribune de l'Assemblée nationale. Il en est cependant qui, par l'importance des principes qu'ils défendent, par le talent qui a présidé à leur rédaction, par la profondeur des vues qui y sont exposées, par la sensation même qu'ils ont produite, méritent d'être consignés dans les ouvrages sérieux où on puisse les consulter. Or, aucun n'a réuni à un degré plus élevé ces différentes qualités que le discours prononcé par M. le comte de Montalembert dans la question du rachat des chemins de fer par l'État. L'éloquent et profond

Digitized by Google

orateur a montré que dans cette question étaient comprises presque toutes celles de cette école de socialistes qui veulent nous ramener à *cet état prétendu primitif, sauvage*, qui n'a jamais existé que dans leurs livres et leur imagination. En effet, si cette loi avait passé, on aurait reconnu en principe :

1° Que l'État est seul maître de toutes les fortunes des particuliers ;

2° Que c'est à lui, non pas à protéger les propriétés particulières, mais à les gérer ou faire gérer comme il l'entend ;

3° Que, maître des propriétés, il l'est aussi des personnes ;

4° Qu'il peut et doit donner à chacun, non seulement le pain matériel, mais le pain de l'intelligence ou de la science.

Tout cela était en germe dans ce projet de loi. L'assemblée nationale en le rejetant, a montré qu'elle repoussait ces doctrines, au moins, sous le point de vue matériel. — Mais il reste encore le point de vue intellectuel, et ici elle semble hésiter encore dans le projet de loi sur l'*enseignement*. Accorder que l'État peut et doit donner à tous un enseignement gratuit et obligatoire, c'est accorder d'abord que l'enfant n'appartient plus à son père. Ensuite, c'est vouloir augmenter et généraliser cette confusion intellectuelle et morale, qui forme cette *religion* dite *naturelle*, ou *humanitaire*, ou *sociale*, qui n'a ni symbole, ni loi définie, etc. Les honorables membres qui penchent vers ces principes ne font pas attention à une chose, c'est que les générations n'ont jamais que la religion qu'on leur enseigne. Qu'il vienne un gouvernement qui rende général et obligatoire l'enseignement de la religion de Mahomet, de Boudhha, de Confucius, et, avant trois générations, la société sera mahométane, indienne ou chinoise. Si en ce moment la plupart des hommes n'ont ni principes, ni religion fixés, c'est qu'on leur enseigne, sous le nom de *philosophie naturelle*, ces mêmes principes et cette même religion. Tous ces hommes, dont plusieurs, au reste, ont les meilleures intentions, se sont laissé abuser par cette croyance qu'il y a en l'homme des principes, des dogmes *innés*, *infusés*, *gravés*, etc., et qui ne peuvent être effacés ou changés. Erreur ! erreur ! ces prétendus principes immuables ont été changés partout où l'enseignement a changé, il n'y a d'invariable que ceux qui sont enseignés partout.

Que nos lecteurs lisent donc attentivement ce discours qui, quoique ne s'appliquant directement qu'à la propriété privée, ne laisse pas que de défendre tous les principes sur lesquels reposent la société

Digitized by Google

et l'humanité. Les catholiques doivent en témoigner leur reconnaissance à l'illustre auteur. Il n'a point failli à leur espoir : élu par les catholiques des départements du Doubs, M. de Montalembert ne s'est pas pressé d'aborder la tribune pour des questions de peu d'importance; il a attendu le moment propice, et alors il est venu faire un de ces discours qui remuent tout une assemblée, et qui restent comme un axiome ou comme un principe.

DISCOURS DE M. DE MONTALEMBERT,

REPRÉSENTANT DU DOUBS,

DANS LA DISCUSSION DU PROJET DE DÉCRET RELATIF A LA REPRISE DE POSSESSION DES CHEMINS DE FER PAR L'ÉTAT.

Séance du 22 juin 1848.

Citoyens,

Cette question est immense.

Je vous demande la permission de n'en embrasser qu'une partie. Je ne suivrai pas l'orateur précédent dans la partie financière et industrielle de la question; mais je tâcherai de répondre à ce qu'il a dit sur la question politique, sur le côté politique et social de la question.

Un mot d'abord, un seul mot, personnel.

En attaquant ce projet, je ne viens nullement faire un acte d'opposition systématique, mais un acte d'opposition que j'oserai qualifier de désintéressée et de conséquente; désintéressée, parce que je ne possède pas et n'ai jamais possédé une seule action dans un chemin de fer quelconque; conséquente, parce que, sous la royauté constitutionnelle, j'ai toujours combattu tous les empiétements de l'État, tous les monopoles du gouvernement, et que je ne puis pas me dispenser de continuer cette lutte sous la République.

Je trouve dans le projet une atteinte au droit de propriété qui est la base de toute société, et une atteinte à l'esprit d'association qui, selon moi, est le propre de la démocratie, le seul remède à ses infirmités, et la seule garantie de ses avantages.

Je commencerai par l'esprit d'association, que je regarde comme la plus haute formule de l'esprit libéral.

Nous assistons, Messieurs, à une tentative déplorable : c'est la guerre déclarée à l'esprit libéral, au principe libéral, et déclaré au nom de la démocratie et du principe républicain.

Je vois là une scission funeste, une scission contre nature entre deux principes faits pour rester perpétuellement unis; et, en m'opposant à cette guerre, je

Digitized by Google

suis convaincu, sincèrement convaincu, que je sers les véritables intérêts de la République et les véritables principes de la Démocratie.

Personne n'aurait pu prévoir cette guerre il y a dix ans, lorsque cette question est venue pour la première fois devant la législature, et lorsque le principe de l'association fut si noblement proclamé et défendu par les orateurs démocrates. Permettez-moi de vous le prouver par quelques citations bien courtes, mais bien concluantes.

Que disait alors le savant illustre que nos suffrages ont placé à la tête du pouvoir exécutif?

« Suivant nous, disait M. Arago, il faut abandonner l'exécution des chemins de fer, grands ou petits, à l'esprit d'association, partout où il a produit des compagnies sérieuses, fortement et moralement constituées... Il nous semble nécessaire de mettre des bornes à l'esprit de monopole qui domine évidemment l'administration française. »

Et plus loin, il parlait.... « de la ferme volonté qui s'est manifestée parmi nous d'encourager, de développer, de féconder cet esprit d'association qui commence si heureusement à poindre, et dont la France a tout autant besoin que de chemins de fer. »

Vous le voyez, il identifiait, comme je le fais, l'esprit d'association avec l'esprit libéral.

Et M. Garnier-Pagès, le frère de notre collègue actuel, disait, deux ans plus tard, en combattant la garantie d'intérêt demandée pour le chemin d'Orléans :

« J'aime mieux les compagnies, parce qu'elles sont destinées à créer cet esprit d'association qui n'existe pas en France à un degré suffisant. »

Vous le voyez donc, il y a dix ans, les organes les plus populaires et les plus estimés de la cause démocratique, de l'opposition parlementaire, identifiaient l'esprit d'association avec l'esprit libéral, et ne séparaient pas l'esprit libéral de l'esprit démocratique.

Croyez bien que je n'ai pas recours à ces citations pour me donner le plaisir banal et facile de mettre en contradiction chez les mêmes hommes leur langage d'alors et leur langage d'aujourd'hui ; non, je les cite, parce que ce langage était profondément vrai, que c'était la vérité parfaitement exprimée, et que ce qui était la vérité en 1838 n'a pas cessé de l'être aujourd'hui, le lendemain d'une révolution qui a été faite, à ce qu'il me semble, au nom et au profit du droit d'association.

Ces autorités me serviront d'ailleurs à répondre à la théorie étrange de M. le ministre des finances, qui, dans son exposé des motifs, a cru pouvoir déclarer que les grandes associations, et même l'esprit d'association appliqué aux travaux publics, ne pouvaient coexister qu'avec les institutions monarchiques et aristocratiques.

Cette théorie est réfutée d'abord par l'opinion des philosophes libéraux que je viens de vous citer ; ensuite par l'exemple que vous connaissez tous, l'exemple de la Russie, c'est-à-dire de la monarchie la plus absolue qui existe, et qui, elle, au contraire, a précisément appliqué à ses travaux publics le princip

Digitized by Google

qu'on nous demande de faire triompher au nom de la démocratie. Mais elle est réfutée surtout par cet exemple dont l'honorable et éloquent préopinant a semblé faire si peu de cas, l'exemple des Etats-Unis.

Il vous a dit que ce pays n'avait pas de frontières à défendre. Il en a toutefois d'immenses, tant du côté du nord, contre l'Angleterre, que du côté du midi. Mais, avant tout, permettez-moi de vous citer les Etats-Unis comme le modèle des républiques, comme la seule république qui ait encore réussi dans le monde moderne à être à la fois solide, durable et florissante.

Eh bien, dans ce pays, vous le savez, tout est livré à l'association, tout est fécondé par l'association, non-seulement les travaux publics, mais encore l'enseignement, les établissements de bienfaisance, les établissements de secours publics, toutes les branches de la fécondité politique et sociale du pays.

Aussi rien ne languit, tout prospère, tout fleurit, tout progresse dans cette république, grâce à cet esprit d'association qu'on veut nous présenter comme incompatible avec l'esprit républicain, et qui a fait de cette république une des plus grandes puissances du monde. Ne disons donc point que l'esprit d'association est un principe anglais. Heureuse l'Angleterre si elle n'avait pas d'autres principes! Heureuse surtout, dans sa rivalité perpétuelle avec la France, si nous étions portés, par crainte de l'imiter, à prohiber dans nos mœurs, à bannir de nos lois et de notre politique ce principe qui l'a élevée au degré de gloire et de prospérité qu'elle occupe encore aujourd'hui.

Ne disons pas que c'est un principe anglais ou un principe américain ; disons, ce qui est la vérité, que c'est un principe libéral. Sachons le reconnaître, la lutte n'est pas entre l'aristocratie ou la royauté d'un côté et la démocratie de l'autre; la lutte est entre l'esprit de monopole et l'esprit de liberté (très-bien!), entre la centralisation exagérée et le libre développement du principe d'association. Voilà où est la lutte ; elle n'est pas ailleurs. (Très-bien! très-bien!)

Le projet attaque l'esprit d'association dans deux ordres : dans l'ordre industriel et dans l'ordre politique. Dans l'un comme dans l'autre, il cherche à faire prévaloir cette funeste tendance en vertu de laquelle l'action de l'Etat vient absorber tous les jours davantage l'action des individus et toutes les forces de la vie sociale.

Dans l'ordre industriel et économique, jusqu'à présent, que nous avait-on enseigné? Que nous enseigne la sagesse politique des temps passés? Elle nous a enseigné que l'Etat ne devait intervenir que là où les particuliers ne pouvaient pas agir mieux que lui, aussi bien que lui ou sans lui; que l'Etat n'était pas le tuteur et le professeur perpétuel des citoyens; qu'il était uniquement leur protecteur, leur défenseur, et, dans certains cas, leur serviteur; que, partout, ce que les citoyens pouvaient faire aussi bien que lui, il ne devait pas y toucher.

Eh bien! l'expérience de tous les pays, à l'égard des chemins de fer, a démontré que les particuliers associés pouvaient s'acquiter de la mission de propager cette grande invention moderne, et d'en tirer le meilleur parti avec autant de succès, si ce n'est plus, que l'Etat lui-même.

Digitized by Google

Il y avait un autre principe d'économie politique : c'est que l'Etat devait, autant que possible, faire payer les travaux publics par ceux qui en profitent. Il est rare qu'il puisse appliquer ce principe; mais, dans les chemins de fer, il le peut, et, grâce aux tarifs des compagnies, les fonds dépensés peuvent être successivement remboursés par les voyageurs qui se servent des chemins.

Eh bien ! messieurs, on veut changer tout cela.

Jusqu'à présent, l'Etat ne devait être ni producteur, ni fabricant, ni exploitateur, ni industriel; il devait protéger l'industrie, et, au besoin, la contrôler. Mais, en entrant dans la voie nouvelle qu'on lui ouvre, il est condamné à l'une ou à l'autre de ces extrémités barbares, ou de faire concurrence aux citoyens en les écrasant de sa supériorité, ou bien de supprimer purement et simplement leur industrie, comme cela est dit expressément dans le projet de loi sur les assurances, dont je vous demande pardon de parler d'avance, parce qu'elle se rattache, vous le sentez bien tous, à la loi actuelle. Ainsi, dans ce système, ou concurrence faite par l'Etat aux simples citoyens, ou suppression de l'industrie de ces citoyens; voilà le progrès !

Jusqu'à présent, nous avions des monopoles qui étaient loin d'être populaires, qui cependant pouvaient être acceptables, et pour ma part, je les accepte tous : le monopole des postes, le monopole du sel et le monopole du tabac. Mais étendre indéfiniment le cercle de ces monopoles, dire, par exemple, à toutes les industries qui commenceront dans l'avenir : Créez-vous, fondez-vous, travaillez de toutes vos forces, prospérez si vous le pouvez, gagnez de l'argent, et quand vous irez bien, quand vos revenus seront considérables et que les nôtres seront en baisse, sachez bien que nous viendrons, nous, Etat, mettre la main sur vos produits, sur votre propriété, et les confisquer à notre profit... (Réclamations sur plusieurs bancs.—Approbation sur d'autres).

Je dis que parler ainsi, agir ainsi, c'est l'opposé du progrès, c'est déclarer la guerre à la nature humaine et au génie de l'homme, et que c'est cependant ce qui se trouve impliqué dans la loi qui vous est actuellement proposée et dans la loi des assurances qui l'a suivie de si près.

Oui, on veut faire de l'Etat, aujourd'hui, je ne dis pas dans la pensée immédiate et directe du gouvernement actuel, mais dans la pensée d'un grand nombre de ceux qui défendent le projet de loi et le système qu'il implique, on veut faire de l'Etat l'entrepreneur de toutes les industries et l'assureur de toutes les fortunes (Oui ! oui !—Non ! non ! Bruits divers).

Je ne suis pas habitué à ces interruptions, Messieurs, mais je suis ici pour m'y faire, et je m'y ferai.

Oui, on veut que l'Etat substitue la triste et coûteuse intervention de ses agents à la libre activité des simples citoyens. Voilà la tendance logique et forcée du système où vous entrez ; et vous y aboutirez invinciblement, croyez-le ! Tout le monde le sent, tout le monde le dit : lorsque vous aurez accordé à l'Etat le monopole des chemins de fer, on viendra vous demander, comme on l'a déjà fait, celui des assurances immobilières, puis on viendra, le lendemain, vous demander le monopole des assurances mobilières et maritimes, puis celui des

Digitized by Google

mines, puis celui des salines, puis des banques, puis des armements maritimes, puis des usines, puis des grandes filatures (non ! non ! si ! si !), et vous ne pourrez rien répondre. La liberté du capital et la liberté du travail seront l'une et l'autre confisquées.

Dans la voie de l'arbitraire comme dans la voie du monopole, il n'y a que le premier pas qui coûte, et quand vous aurez une fois voté cette loi, vous n'aurez pas l'ombre d'un argument plausible à opposer à toutes les lois semblables qu'on viendra vous proposer.

Savez-vous ce que cela me représente? Cela me représente ces machines terribles où l'on voit périr quelquefois dans vos usines de malheureux ouvriers; ces cylindres et ces engrenages, où s'engagent d'abord un pan de vêtement, puis un membre, puis le corps, puis le cœur, puis la tête. Il en sera ainsi de l'industrie française. Elle sortira expirante et broyée de votre mécanisme impitoyable. (Très-dien ! très-bien !)

Et je ne parle pas seulement ici dans l'intérêt de l'industrie particulière, quoique cet intérêt soit sacré, je parle aussi dans l'intérêt de l'Etat, de l'Etat pour lequel on veut ajouter le poids insupportable de la centralisation industrielle à celui de la centralisation administrative, sous lequel il ploie déjà : c'est là rétrograder, selon moi, au lieu d'avancer, rétrograder à ce temps où l'on déclarait que le travail (on ne parlait pas alors du droit au travail), où l'on disait que le travail était un droit du souverain, un droit régalien, qu'il fallait tenir de l'Etat. C'est de ce temps dont parle, sans doute, M. le ministre des finances dans son exposé des motifs, lorsqu'il indique comme des époques de corruption et de faiblesse celles où s'opéraient les grandes aliénations du domaine public; allusion, j'ose le dire, malheureuse, lorsque soi-même on vient proposer des aliénations du domaine public comme celles qu'il a proposées l'autre jour à l'égard des forêts de l'Etat; allusion malheureuse encore quand on compare à une aliénation du domaine public ce qui est au contraire une création du domaine public aux dépens du domaine privé; car, ne l'oubliez pas, ces chemins de fer créés par les compagnies ont été créés non pas sur le domaine public, mais sur le domaine des particuliers expropriés *ad hoc*, pour créer des chemins de fer, c'est-à-dire pour créer de grandes œuvres d'utilité publique, une source jusqu'à présent inépuisable de capital, de travail, d'industrie et de richesses pour les citoyens et pour l'Etat.

Mais si ce système est rétrograde dans l'ordre industriel, il l'est bien autrement encore dans l'ordre politique. En effet, en politique, il y a deux genres de progrès : l'un qui est le progrès vers ce qu'on appelle l'unité, et ce que moi j'appelle le despotisme, le progrès vers cet état de choses où l'Etat se charge de tout, où l'Etat fait tout, où tous les citoyens ne sont que des fonctionnaires, et dont nous avons le type en Egypte; l'autre, le progrès vers la liberté, grâce auquel le rôle de l'Etat est aussi restreint que possible, où les citoyens font tout par eux-mêmes, où ils n'appellent l'intervention de l'Etat que lorsqu'ils ne peuvent pas s'en passer : voilà le véritable progrès. C'est celui qui existe aux Etats-Unis.

Digitized by Google

uquel de ces deux progrès croyez-vous approcher par la loi qui vous est posée et par le système qu'elle implique? Ce n'est pas de celui des Etats-s. Or, pour moi, c'est en ce dernier seul que je reconnais la véritable éman-tion, la véritable majorité des peuples. Ils ne sortent définitivement de tu-e que lorsque leurs gouvernements (créés par eux-mêmes ou imposés, peu orte) interviennent le moins possible dans leur vie.

'est alors que la dignité de citoyen devient réellement grande et incontesta-; c'est uand le nombre des fonctionnaires est aussi petit que possible dans pays. Vous en avez tous l'instinct, Messieurs; car, dans votre discussion ente sur les incompatibilités, et dans toutes les restrictions que vous avez ées, dans le soulèvement qu'excite toujours en vous la création de nouvel-fonctions, est-ce l'hostilité aux hommes qui doivent être revêtus de ces ctions, est-ce l'hostilité aux fonctions mêmes qui vous anime? Non; c'est ce ltiment instinctif de liberté qui vit et grandit dans vos cœurs et vous fait mprendre quelquefois, sans que vous vous en rendiez compte, qu'il y a in-mpatibilité entre le développement du nombre des fonctionnaires et le vérita-e progrès de la liberté (Très-bien!)

Comment donc ne pas s'étonner encore que le gouvernement, dans son ex-osé des motifs, vienne vous présenter comme un danger public, alarmant, t-il, pour la sécurité publique, l'existence de ce qu'il appelle une armée d'em-oyés des compagnies de chemins de fer? Savez-vous ce que je vois en fait armées nouvelles? J'en vois deux que vous allez créer : l'armée des nouveaux mployés de l'Etat dans les chemins de fer, et l'armée des nouveaux employés es assurances. Voilà les deux nouvelles armées que vous allez créer et qui 'inquiètent, non pas pour la sécurité publique, mais pour les libertés publi-ques et l'indépendance électorale, aussi sacrée et aussi exposée dans une démo-ratie que dans une monarchie (Vive approbation).

Oui, supposer qu'il ne doit pas y avoir d'autre position dans un pays que celle de fonctionnaire public, pas d'autres employés dans un pays que des em-ployés de l'Etat, c'est méconnaître, à mon avis, la première condition de la li-berté politique et de la vraie démocratie.

Enfin, Messieurs, toucher inutilement à la liberté humaine, c'est, à mon avis, la plus grande des fautes et le plus grand des torts dans tous les gouver-nements. Mais, dans un gouvernement purement démocratique comme le nôtre, c'est une inconséquence impardonnable, à moins toutefois que nous ne nous entendions pas sur le véritable sens du mot *démocratie* (Ah! ah!)

En effet, la démocratie est-elle le despotisme des masses, le despotisme exercé au nom des masses, ou bien est-ce l'affranchissement de l'individu? Voilà la question.

Je sais qu'il y a deux écoles qui répondent sans hésiter que le despotisme peut et doit, dans certains cas, être exercé au nom des masses; l'école com-muniste, dont je ne parle pas, et une école beaucoup plus redoutable, selon moi, quoique moins redoutée, c'est l'école unitaire, qui tend à confisquer l'in-

Digitized by Google

dividu au profit de l'État, qui sacrifie toujours l'individu à l'intérêt général, qui le dépouille de toute initiative et de toute responsabilité.

Eh bien ! pour moi, je me refuse à cette interprétation. Je ne conçois le triomphe de la démocrarie, et je ne l'accepte que comme l'émancipation de l'individu. Je proteste contre le despotisme collectif tout autant et plus encore que contre le despotisme individuel. Je le trouve plus lourd, plus durable et plus hypocrite surtout. (Mouvement.)

Si donc il est vrai que la démocratie consiste dans l'émancipation graduelle et progressive de l'individu, le meilleur usage que cet individu affranchi par elle puisse faire de ses forces, c'est de les associer avec d'autres forces, c'est l'association des petites forces, l'association des petites fortunes, les seules d'ailleurs que la démocratie comporte et laisse subsister à la longue.

C'est cette association qui peut seule donner aux pays démocratiques la force créatrice que les pays monarchiques ou aristocratiques trouvent dans un autre ordre d'institutions, mais dont aucun pays ne peut se passer.

Refuser à l'homme ce bénéfice, lui refuser le droit, la faculté de doubler, de tripler, de décupler, s'il le peut, par l'association, ses forces, ses produits, ses bénéfices, c'est aller à l'encontre de la nature humaine, c'est enchaîner le bienfait dont Dieu lui a fait l'octroi. C'est étouffer le beau spectacle de l'humanité, l'action libre de la puissance collective des individus ! Eh bien ! c'est ce spectacle dont vous ne voulez plus, c'est contre ce grand système d'association pour le bien, ou même pour le profit, qui est aussi une source de bien quand il est légitime, que vous allez dresser aujourd'hui un premier obstacle qui sera suivi d'une infinité d'autres.

Croyez-vous d'ailleurs, Messieurs, que la France n'a pas grand besoin, même dans l'ordre politique, du stimulant que peut lui donner l'esprit d'association, qu'il doit lui donner, que prévoyaient, que désiraient en 1838 les grands orateurs de l'opposition que je citais tout à l'heure. Mais voyez ce qui vient de se passer, voyez comment la France a usé du suffrage universel, de ce bienfait inestimable, mais très-imprévu, qu'elle a reçu de la révolution de février.

Comment en a-t-elle usé ? La première fois, grâce à l'attrait de la nouveauté, elle en a usé. Mais lors des réélections récentes, qu'avez-vous vu ? Cependant la crise était flagrante ; les périls, tout le monde les connaît. Comment ce grand pays a-t-il usé de ce grand don que vous veniez de lui faire ? Vous le savez. Dans la plupart des départements, à commencer par celui de la Seine, il n'y a pas eu la moitié des électeurs qui aient usé de leurs droits ; ailleurs, pas le tiers, pas le quart. Et c'est à ce pays, qui a conquis et possédé tant de libertés, mais qui malheureusement a su si rarement les conserver et les faire durer, c'est à ce pays que vous voulez refuser le stimulant de l'esprit d'association !

Je ne confonds pas, croyez-le bien, je ne mets pas au même rang les associations purement industrielles avec ces grandes associations religieuses, politiques, littéraires, intellectuelles que tout le monde semble admettre et désirer ; mais je dis que ces grandes associations d'un ordre plus élevé n'ont jamais existé au sein de la société moderne que dans les pays où l'association a com-

Digitized by Google

ué d'abord par s'appliquer à ce qui est malheureusement le plus grand
bile de l'humanité, l'intérêt privé.
Vous n'arriverez pas, croyez-le, à tirer jamais ce pays de la torpeur, de l'e-
me qui domine trop dans les masses, jusqu'à ce que vous ayez habitué les
fividus, les masses, à s'associer entre elles pour des travaux d'intérêt com-
n, des travaux productifs, qui seront pour eux le berceau, le séminaire (on rit),
pépinière, pour ainsi dire; de la vie et du génie politique. (Très-bien !)
Je respecte trop vos moments pour vous citer les nombreux exemples que
istoire présente des grandes institutions politiques, des grandes républiques
i sont sorties du commerce, ou, pour mieux dire, des associations indus-
elles; vous les connaissez comme moi : la Hollande, Venise, les Etats-Unis,
compagnie anglaise des Indes.
Je passe à un autre ordre d'idées, et je vous rappelle que cet esprit d'asso-
ation est non-seulement une garantie contre la décadence politique, mais que
st le frein le plus puissant qu'on puisse opposer au despotisme.
Le despotisme est à craindre toujours; il faut toujours un frein à l'homme;
faut surtout un frein au pouvoir, au pouvoir démocratique comme aux autres,
ême plus qu'aux autres. (Mouvement.) Il faut toujours à l'homme privé quel-
ue chose entre lui et l'Etat, pour empêcher les simples citoyens de n'être plus
u'une poussière sans cesse broyée par le niveau impitoyable de l'Etat, et pour
mpêcher l'Etat lui-même d'être sans cesse victime d'un coup de main heureux.
C'est donc, à mon avis, une erreur capitale que de venir dire, comme fait le
ouvernement dans son exposé des motifs, que le principe fondamental de notre
rganisation politique est l'unité.
Je veux bien admettre que le principe de notre organisation administrative
st l'unité, mais le principe de notre organisation politique, c'est la liberté.
Je n'en connais pas, je n'en admets point d'autre. Et savez-vous où vous con-
uira le principe de l'unité admis et proclamé comme base fondamentale de
otre organisation politique ? il nous conduira tout droit à la monarchie, et
même à la monarchie absolue. Eh mon Dieu ! il nous y a déjà conduits. C'est
e chemin qu'a suivi Napoléon ; il n'en a pas suivi d'autres ; et vous savez, ou
du moins vous croyez, et vous dites tous les jours qu'il y a des gens qui ne de-
mandent pas mieux que de l'imiter et de suivre encore une fois ce chemin.
(Rires approbatifs.)
Le tort, le grand tort de toutes nos législations et de toutes nos constitutions
depuis 1789, a été de ne pas donner à la liberté la garantie de l'association. En
1789, on n'a pu voir, on n'a pu comprendre que les abus de l'association, et il
y en a là comme dans toutes les bonnes choses; mais ces abus n'étaient pas les
fruits de l'arbre, ce n'étaient que les excroissances parasites. On ne l'a pas
compris, et on n'a créé alors que l'individualisme. On ne s'est occupé alors
et depuis lors qu'à restreindre et à prohiber le droit d'association. Qu'en est-il
résulté ? Que les gouvernements ont toujours pu revenir peu à peu sur ce
qui leur avait été enlevé, qu'ils n'ont trouvé d'autre résistance que des résis-
tances isolées, et n'ont rencontré d'autre frein et d'autre châtiment que des

Digitized by Google

révolutions à faire et à recommencer tous les quinze ans. Il faut que cela change. 1789 a été l'émancipation de l'individu : il faut que la révolution de 1848 soit l'émancipation de l'association ; il faut qu'elle crée l'association dans nos lois, et si cela est possible, dans nos mœurs. Ce sera là la véritable interprétation de la nouvelle devise de la République, de ce mot de *fraternité*, qui y occupe une place si belle et si juste. Pour moi, je ne comprends pas la fraternité autrement que par la liberté d'association. (Très-bien.)

Et c'est le moment où cette révolution vient de se faire, comme je le disais tout à l'heure, au nom même de l'association, et pour revendiquer le droit d'association ; c'est au moment où tout le monde l'invoque, où tout le monde a un vague instinct que dans l'association se trouve le remède à tous les maux de l'avenir... Vous l'avez entendu invoquer il y a peu de jours par un orateur philosophe, M. Pierre Leroux ; vous l'entendrez invoquer tous les jours par des hommes qui, comme moi, viennent d'un tout autre point de l'horizon religieux et politique ; vous l'entendez invoquer par tous les partis, toutes les opinions, toutes les tendances de notre pays, comme le remède à tous les maux de la situation... Et c'est ce moment que vous choisissez pour l'incriminer, le dénoncer et le proscrire dans une de ses applications les plus fécondes et les plus populaires ! Il y a là une inconséquence que je ne puis approuver ou un aveuglement que je ne puis comprendre.

Je passe maintenant à la question de propriété. Je vous demande deux minutes de repos. (Oui ! oui ! — Reposez-vous !)

(La séance reste suspendue pendant cinq minutes.)

Sous le point de vue de la propriété, le projet de décret provoque des objections encore plus graves : il attaque encore plus profondément l'intérêt social.

Je tiens, quant à moi, que la propriété est antérieure et supérieure à toutes les lois et à toutes les constitutions ; mais s'il est une propriété que la loi est plus spécialement tenue, je ne dirai pas de consacrer, mais de respecter scrupuleusement, c'est la propriété qui sort, pour ainsi dire, d'elle-même ; la propriété qui est déclarée par un contrat dont la loi a créé l'existence et sanctionné les stipulations. Eh bien, c'est le cas qui se présente à nous.

De quoi s'agit-il ici, messieurs ? Quel est le genre de propriété que nous avons à examiner ? Ce n'est pas, comme on l'a dit, la propriété d'un domaine public ni même la propriété d'un fonds, c'est la propriété d'une jouissance, et d'une jouissance limitée, d'un bail, à vrai dire, d'un bail qui a été passé avec diverses compagnies, par un contrat solennellement discuté et sanctionné par l'Etat. Et c'est là une réponse suffisante aux arguments développés par l'honorable préopinant, avec beaucoup d'éloquence, je le reconnais, avec beaucoup de raison même, je le veux bien, pour certains cas, mais qu'il aurait fallu développer il y a dix ans et non pas aujourd'hui, que le contrat est consommé, qu'il a été sanctionné par l'autorité la plus sacrée parmi les hommes, l'autorité de la loi, après avoir été débattu sans fraude, sans violence, et librement accepté par les pouvoirs publics.

Eh bien, ce bail, stipulé par un contrat inscrit dans la loi, comment espérez-

Digitized by Google

, comment prétendez-vous vous en débarrasser ? En vertu d'un double droit vous proclamez et que vous revendiquez, le droit de rachat et le droit propriation. Ni l'un, ni l'autre, à mon avis, ne peuvent s'appliquer dans as.

uant au droit de rachat, vous vous en êtes volontairement dépouillés : car enir, comme l'a fait l'Etat, d'un terme et d'un mode de rachat, c'est virtuelnt exclure tout autre. Or c'est ce que vous avez fait ; et par cela même avez exclu toute résiliation forcée et tout rachat prématuré.

ans le contrat qui vous lie, on a prévu l'exercice du droit de rachat avec les ditions les plus minutieuses, les limitations les plus expresses, les détails plus précis ; et voici que tout à coup vous venez, de votre autorité unique, s partie intervenante dans le contrat, vous partie intéressée, vous venez stituer de nouvelles conditions à votre seule convenance, aux conditions que s aviez solennellement jurées ! Vous déchirez le contrat que vous étiez libres de ne pas signer, mais que vous n'êtes plus libres de ne pas exécu- : car, ne l'oubliez pas, une loi ne peut pas détruire un contrat ; un contrat peut être détruit que par un autre contrat, de même qu'une loi ne peut être truite que par une autre loi. Or, dans votre contrat, vous aviez prévu toutes clauses de rachat, et vous venez maintenant y substituer des clauses toutes uvelles ! Aux quinze années de jouissance que vous aviez promises, vous bstituez six, cinq, quatre, trois, deux ans quelquefois. A la base naturelle et uitable de l'indemnité que vous deviez et que vous aviez promise, au revenu me de l'entreprise, vous substituez une nouvelle base choisie par vous, la se arbitraire et fausse du cours des actions pendant une époque où tous les urs étaient dépréciés. Vous aviez même poussé la précaution jusqu'à fixer avance le nombre d'années de revenus que vous admettiez comme base de demnité éventuelle. Ce terme était de sept ans pour les chemins de fer que spécialement en vue, et vous y substituez ce cours déprécié dont je parlais ut à l'heure, pendant six mois seulement !

Enfin vous aviez stipulé formellement le rachat du matériel des sociétés, et jourd'hui vous refusez, par un seul mot lancé comme par hasard dans votre posé des motifs, de tenir cette promesse ! Et après avoir ainsi agi, vous us étonnez, vous vous offensez de ce qu'on vous accuse de manquer à la pale de l'Etat. Mais, citoyens, supposez, je vous prie, un individu quelconque ui en agirait ainsi, comment qualifierez-vous sa conduite ? Supposez un proiétaire qui voulût résilier le bail passé par lui à un fermier, et dont ce fermier it observé toutes les clauses ! Supposez un autre propriétaire qui aurait cédé our un temps donné une portion de son sol à un voisin, à condition de la défricher et d'en percevoir les fruits, et qui voyant la récolte de ce voisin prospéer, devance le terme fixé, et met la main sur la terre défrichée et sur la récolte de cette terre. Comment jugeriez-vous sa conduite ?

Supposez encore un autre, un spéculateur quelconque qui eût cédé pour un ertain nombre d'années son terrain, à condition d'y bâtir une maison, et qui ayant peu après que les loyers étaient bons, productifs, et se sentant lui-

Digitized by Google

même des besoins d'argent, allât dire au constructeur : vous avez assez joui de cette maison, elle vous rapporte trop, elle fait trop bien vos affaires, elle fera beaucoup mieux les miennes, voilà une indemnité quelconque, je la reprends pour moi ; allez-vous en ailleurs. (Très-bien.)

Messieurs, pas un honnête homme ne pourrait, ni ne voudrait se conduire ainsi ? et vous voulez que l'Etat, que la France agisse de cette sorte ! Vous voulez conférer à l'Etat le privilége de la déloyauté (réclamations), et à quel Etat ? à l'Etat républicain, démocratique, que vous venez d'inaugurer. Vous voulez le saluer, en quelque sorte, par cette bienvenue. Je crois que les pires ennemis de la République ne pourraient pas vous donner, dans l'intention de lui nuire, un conseil plus perfide et plus impolitique. (Très-bien ! très-bien !)

Vous dites que ce n'est qu'anticiper. Mais quoi, anticiper ! substituer une base nouvelle et arbitraire à une base convenue d'avance, réduire de moitié l'indemnité promise, refuser de prendre le matériel que vous aviez promis d'acheter, laisser la perte et s'emparer des bénéfices, mettre la main sur l'encaisse de la partie qui a contracté avec vous, quand cette encaisse se monte, de votre propre aveu, et d'après votre plan de finances, à 45 millions ; vous nommez cela tout simplement anticiper ! Quant à moi, j'ai toujours cru qu'on pouvait anticiper, mais pour quoi faire ? Pour s'acquitter d'avance de ses propres charges (Très-bien !) Anticiper pour s'emparer des bénéfices d'autrui, savez-vous comment cela s'appelle ? Cela ne s'appelle pas anticiper, cela s'appelle spolier ; il n'y a pas d'autre terme en bon français (Marques d'approbation).

Vous m'objecterez que je me perds dans le vide, qu'il ne s'agit plus du droit de rachat, que vous vous êtes bornés à proclamer son existence, mais que vous ne comptez pas l'appliquer, qu'il s'agit du droit d'expropriation.

Je le conteste ce droit d'expropriation, et je me range en cela du côté de la minorité de votre comité des finances. Je conteste qu'on puisse l'appliquer ou qu'on l'ait jamais appliqué à une circonstance comme celle où nous nous trouvons. Non, on n'a pas le droit d'invoquer l'expropriation pour cause d'utilité publique quand il s'agit non pas de saisir telle ou telle portion du domaine des particuliers pour créer des travaux d'utilité générale, mais uniquement pour mettre l'Etat à même de spéculer plus avantageusement que les spéculateurs privés.

Et c'est là, chacun le sait, l'application que vous voulez faire du droit d'expropriation, application qu'on n'a jamais faite jusqu'à ce jour.

Je conteste aussi que le droit d'expropriation puisse s'appliquer à de l'argent comptant, à des sacs d'écus placés dans le coffre-fort des particuliers, qu'il puisse s'appliquer, par conséquent, aux 45 millions que vous voulez prendre. Je vous défie de citer un exemple d'une pareille application.

Je conteste enfin qu'il puisse s'appliquer à ce matériel, à ce mobilier dont j'ai parlé tout à l'heure. Je vous défie également de citer un exemple, dans quelque pays libre que ce soit, où le droit d'expropriation ait été jamais appliqué à l'une de ces trois choses ; soit dans un but de spéculation pour l'Etat,

Digitized by Google

de l'argent comptant dans des caisses particulières, soit enfin à un matéu à un mobilier sous la remise des particuliers. Oui, je vous défie de citer ul exemple d'une pareille application du droit d'expropriation (Vive apation).

ais quand même je vous le concéderais, ce droit d'expropriation, qu'est-ce distingue le droit d'expropriation du droit du plus fort, c'est-à-dire du vol? st-ce qui fait que le droit d'expropriation est, comme vous l'avez dit, la tion de la propriété, ce qu'on peut admettre dans un certain sens? Qu'est-ce constitue ce droit d'expropriation? Trois conditions : la nécessité publique, demnité et le tribunal qui juge.

otez bien qu'il faut que ces trois conditions soient réunies; qu'il n'en faut une ou deux; il les faut toutes les trois pour pouvoir appliquer ce droit. Eh , vous n'en avez aucune, aucune des trois.

a nécessité! mais il faut qu'elle soit évidente, ou du moins il faut qu'elle constatée dans les circonstances ordinaires par une enquête administrative; ans les grandes circonstances politiques, quand vous vous dispensez de le enquête administrative, il faut, je le répète, que cette nécessité éclate me la lumière, soit incontestable et évidente. Or c'est ce que personne au de ne peut prétendre trouver dans la circonstance actuelle.

La meilleure preuve qu'on ne la trouve pas, ce sont les discussions intermibles auxquelles on se livre. Quand une nécessité est évidente, démontrée, ne la discute pas; aujourd'hui tout le monde la discute et la juge; les plus mpétents et les plus désintéressés la contestent. Votre nécessité, à vrai dire, st qu'un expédient financier qui vous coûtera plus cher que les plus grandes digalités, qui vous coûtera le crédit et la confiance (Très-bien! très-bien!) la pour votre nécessité.

Je passe à la seconde condition indispensable : l'indemnité. L'indemnité, tout monde est d'accord, même à ce qu'il me semble, les honorables préopinants i ont parlé dans un sens tout à fait contraire au mien, tout le monde est ccord pour la trouver insuffisante, dérisoire, fausse, injurieuse jusqu'à un rtain point pour ceux qui en sont les objets, je dirai presque les victimes. Très-bien!) Elle l'est à un tel point, que pour n'en citer qu'un seul exemple, vous rappellerai que les propriétaires du chemin de fer de Montereau à royes vous ont déclaré et prouvé qu'ils auraient plus d'avantage à détruire eur chemin et en vendre les matériaux qu'à accepter l'indemnité que vous eur offrez. Voilà pour l'indemnité! (Nouvelle approbation).

Maintenant, quand j'arrive au tribunal, ah! c'est ici que l'iniquité est flagrante. Où est ce tribunal? Il est devant moi; c'est vous qui êtes ce tribunal, c'est-à-dire que vous êtes juges et partie. Quoi! vous êtes juges dans votre propre cause? Vous êtes l'Etat, et vous allez juger de quel côté sont les profits de l'Etat et ce que commandent les besoins et les intérêts de l'Etat! Mais prenez garde : confondre la souveraineté avec le droit de juger les contrats, c'est fouler aux pieds, non-seulement la première loi de la liberté politique, mais la première condition de la civilisation moderne; c'est vous rejeter en arrière du

Digitized by Google

despotisme éclairé lui-même. Le meunier de Sans-Souci disait à Frédéric II, qui voulait aussi l'exproprier : « Il y a des juges à Berlin. » Et l'on ne pourra plus dire : « Il y a des juges à Paris, » car c'est vous le souverain, qui vous faites juges dans votre propre cause et qui rendez des arrêts à votre profit! (Très-bien!)

Hier encore vous disiez dans le projet de constitution, que la séparation des pouvoirs est la première condition d'un peuple libre; et aujourd'hui vous voulez déchirer d'avance cette belle page qui, j'espère, sera la plus sacrée de votre constitution.

Voilà pour le tribunal! (Mouvements divers). En sorte que vous n'avez aucune des trois conditions qui établissent le droit d'expropriation et le distinguent du droit de spoliation; en sorte que vous êtes réduits à ce dilemme, que si vous voulez invoquer le droit de rachat, vous manquez à toutes les conditions stipulées d'avance par vous, et que si vous invoquez le droit d'expropriation vous renoncez à toutes les formes tutélaires qui distinguent l'expropriation du vol, et qui en font une institution acceptée des peuples libres et civilisés.

Dans l'un comme dans l'autre cas, il y a violation du droit, et violation du droit commise, par qui? Par l'Etat! c'est-à-dire par l'être qui est le plus obligé à ne pas violer le droit à cause de sa force même, et en outre le plus intéressé à ne pas le violer à cause de sa position spéciale!

Je dis à cause de sa position, et ceci me conduit à examiner devant vous très-brièvement, car je vois que l'heure s'avance (Parlez! parlez!), une question que chaque bon citoyen, à coup sûr, s'est fait dans le secret de sa conscience, et que moi je ne craindrai pas d'apporter à cette tribune; cette question, la voici :

Quelles sont les chances de la durée de la République? quels sont les dangers qu'elle court? (Mouvement). C'est là ce que j'entends par la position spéciale du pouvoir. Eh bien, messieurs, ces dangers, selon moi, se réduisent à un seul : du moins, je n'en connais qu'un de très-sérieux; mais, je l'avoue, il est terrible, et il vaut à lui seul une armée.

La République, selon moi, n'a rien à craindre du dehors, car elle n'excite partout que des sympathies, ou que des répugnances trop faibles pour se produire au grand jour et pour la menacer.

Au dedans, elle excite, comme tous les pouvoirs nouveaux ont toujours excité, des regrets, des rancunes, des défiances, des répugnances; tous les pouvoirs nouveaux ont passé par là; aucun n'y a succombé; aucun, depuis soixante ans en France, n'a succombé ni aux rancunes, ni aux défiances, ni aux répugnances de ses ennemis; tous ont succombé sous le poids de leurs propres fautes (Très-bien! très-bien!)

Je ne crains même pas pour la République les agitations de la rue, les dangers de l'émeute, que j'apprécie tout comme un autre, mais que je ne redoute pas pour son avenir; je suis convaincu que l'union cordiale, sincère, efficace du pouvoir exécutif et de l'Assemblée nationale pourra venir à bout de ce danger.

Digitized by Google

fin, je ne crains même pas pour elle les immenses embarras de nos finan-
je suis convaincu que la fortune de la France, qui a résisté aux assignats
maximum, et à la banqueroute de 1797, et à la rançon des deux invasions,
a aussi triomphante de ce qu'on a appelé très-justement, sous le dernier
ne, les témérités de la paix, et des témérités bien autrement dangereuses,
moi, du gouvernement actuel.

République peut triompher de tous ces obstacles. Quel est donc cet en-
que je vous signalais tout à l'heure? Le voici. C'est le sentiment de solli-
e, d'appréhension, je dirai presque de terreur, que la République inspire à
opriété (Sensation). Permettez-moi d'expliquer ma pensée; je ne dis pas le
s du monde que ce soit la forme républicaine, que ce soit la doctrine ré-
caine qui inspire cette terreur. J'irai plus loin, et avec la même franchise,
clarerai sans détour, comme sans compliment, que je ne vois ni au sein du
oir exécutif, ni parmi les ministres, aucune individualité dont les doctri-
ou les antécédents menacent ce sentiment de la propriété.

ais je dis que, par une coïncidence fatale, à jamais regrettable et que vous
ettez tous comme moi, j'en suis sûr, ce que le plus éloquent des membres
Gouvernement a appelé l'autre jour des utopies fallacieuses, se sont pro-
es en même temps que la République, se sont superposées, pour ainsi par-
à la cause républicaine, avec laquelle elles n'avaient aucune espèce de
lions, ni dans son passé, ni dans son avenir. J'en parle d'une manière dé-
éressée; mais je dois cette justice à la cause républicaine et à beaucoup de
ublicains eux-mêmes, de reconnaître qu'ils n'ont rien de commun avec les
trines fallacieuses et funestes qui ont surgi en même temps qu'eux, et qui
tout de suite cherché un abri dans les plis du drapeau de la République.
re approbation.) Voilà le danger, voilà le malheur. Les organes de ces doc-
es cherchent tous les jours, comme je le prouverai tout à l'heure, à identi-
la cause de la République avec la cause de leurs utopies.

Eh bien, au nom du ciel, prenez garde qu'on ne les croie! parce que, sachez-
bien, lorsqu'un pays tout entier est atteint dans ce sentiment si profondé-
nt gravé dans la nature humaine et dans le cœur humain; lorsque le riche,
l'on veut, dans son château, ou le bourgeois dans sa maison, ou l'ouvrier
as sa mansarde, ou le pauvre dans sa chaumière, lorsque tous tremblent,
rsqu'ils se couchent et se lèvent avec la pensée que demain peut-être, ou dans
elques jours, leur propriété, leurs épargnes, leur trésor, la dot de leur fille
t menacée de changer de mains... (Vives réclamations dans une partie de la
lle.)

Nombre de voix. Mais c'est la vérité! (Agitation.)

Le citoyen de Montalembert. A quoi sert donc de dissimuler la vérité?
'est là le secret de votre faiblesse; vous le savez bien. Je désire ardemment
ue les remèdes que vous y apporterez deviennent le secret de votre force, et
j'espère. (Approbation.)

Je dis que lorsqu'il arrive sous un gouvernement quelconque, que cette in-
uiétude que je dépeignais tout à l'heure dans des termes qui sont loin d'être

Digitized by Google

exagérés, vous le savez tous vous qui habitez les provinces et la campagne (Marques d'approbation), que lorsque cette inquiétude vient à naître et à pénétrer profondément dans les cœurs, il n'y a pas de tyran sur son trône détesté, il n'y a pas de conquérant au milieu des aveuglements de ses conquêtes et de ses victoires, qui soit plus menacé que le gouvernement sous lequel se produit un pareil symptôme. (Marques nombreuses d'approbation.)

Sentez ce danger, messieurs, et portez-y un remède, vous le pouvez; mais ce n'est pas par la force des armes, ni par toutes les baïonnettes que vous pourrez convoquer autour de vous, ce n'est pas même par des discours les plus éloquents, c'est uniquement par vos actes et par vos lois. (Oui! oui! — C'est cela!)

Eh bien, la loi que l'on nous propose, l'acte que l'on vous demande est destiné à fortifier et à enraciner les craintes que je vous signale. (C'est vrai!)

Ne la niez pas, cette crainte, elle n'est que trop légitime; si vous voulez, je vous en démontrerai l'existence, et pour cela je n'aurai qu'à vous citer tous les discours que vous faites, tous les manifestes du Gouvernement à cette tribune, toutes les professions de foi électorales que vous avez tous adressées à vos électeurs et dans lesquelles vous avez tous senti le besoin de rassurer le pays, à le sort de la propriété. Eh bien, on n'éprouve pas le besoin de rassurer le malade sur la santé de gens qui ne sont pas malades. (Rires approbatifs.)

Ce sont ces précautions mêmes que vous prenez, que vous faites bien prendre, qui prouvent la profondeur du mal.

Et maintenant voulez-vous encore que je vous prouve que ce n'est pas seulement d'un mal général dont il s'agit, mais qu'il y a un mal spécial dans la loi des chemins de fer, que je ne puis séparer, dans ma pensée, de la loi sur les assurances que l'on vous a apportée l'autre jour? Voulez-vous que je vous montre que le danger que je vous signale y est flagrant?

Permettez-moi de vous citer un extrait très-court d'un journal, *la République*, reproduit avec éloge par un autre journal *le Représentant du Peuple*, dirigé, si je ne me trompe, par un de nos plus célèbres collègues, l'honorable M. Proudhon. (Mouvement.)

« Le rédacteur de *la République*, dit le journal *le Représentant du Peuple*, soutient, avec nous, avec tous les républicains, avec tous les socialistes, le principe du rachat des chemins de fer et leur possession par l'Etat, par le peuple, par la société nationale. Nous regrettons de ne pouvoir citer en entier cet article. Mais en voici quelques passages. » (C'est le journal *la République* qui parle maintenant) :

« Nous ne chercherons pas à *tourner la difficulté*, on ne gagne rien à ruser avec les gens d'affaires... Oui, c'est de la *question de votre propriété* et de *votre société qu'il s'agit;* oui, il s'agit de substituer la propriété légitime à la propriété usurpée, la société entre tous les membres de la famille humaine à la cité politique à la cité des loups contre les loups qui fait l'objet de tous nos regrets.

» Oui, la remise du domaine public de la circulation à l'Etat que vous

Digitized by Google

té et dépossédé est le *premier anneau de la chaîne des questions so-*
que la révolution de 1848 retient dans les plis de sa robe virile. C'est le
de partage entre l'ordre républicain, l'ordre selon la fraternité, et le dé-
e barbare que vous appelez société. (Rumeurs.) C'est la seule question...»
ez jusqu'au bout... « c'est la seule question mûre et forte sur laquelle la
blique de *la forme* se soit trouvée prête et qu'elle ait pu engager sérieu-
t; sous peine de déchéance radicale, il faut qu'elle en vienne à bout, et
point toute dissidence écartée, nous, les républicains du *fond* et du *tré-*
nous lui devons, nous lui donnons notre concours... » (Mouvements di-

bien, messieurs, après cette citation, pensez-vous que le danger soit
é et chimérique ? Oui, soyez-en convaincus, cette loi, comme le dit par-
ent ce journal, est le premier anneau de la chaîne, c'est la première porte
te à ces utopies fallacieuses que vous déplorez tous, c'est une première
e faite à ce mur inexpugnable qui, jusqu'à ce jour, a protégé et la famille
société, et je dirai même la nature humaine, la nature sociale. (Très-bien !)
st plus encore, c'est une infidélité à la bonne tradition révolutionnaire
à la vraie, à la bonne tradition de la révolution de 89, car il y en a deux,
distingue deux : l'une violente, sanguinaire, spoliatrice, que j'ai toujours
ée et que j'attaquerai toujours quand il le faudra... (Agitation); oui, tou-
, quand il le faudra (Approbation sur plusieurs bancs); l'autre, légitime,
le, émancipatrice, que j'ai toujours défendue... (Réclamations à gauche);
oujours défendue, sachez-le bien! Je n'ai pas attendu le jour de la Répu-
e pour le faire, je l'ai proclamée et professée sous le règne des deux
utés, et c'est pourquoi j'ai le droit de m'en vanter aujourd'hui. (Rumeurs à
he. — Vif assentiment sur d'autres bancs.)

bien, qu'a-t-elle fait, la révolution de 89, quand elle s'est trouvée maî-
e d'un immense domaine public, du domaine qu'elle avait pris au clergé et
noblesse par des moyens que je n'ai pas à qualifier ici; mais quand elle
est emparée, qu'a-t-elle fait ?

-ce qu'elle a songé à en faire l'objet d'un monopole de l'Etat, à en faire
spéculation de l'Etat? Non; elle a eu un trait de génie merveilleux que
oujours admiré : elle en a profité pour identifier sa cause avec le sentiment
turel à l'homme, avec le sentiment de la propriété privée. (Approbation.)
le a remis immédiatement cette vaste richesse qu'elle avait entre les mains,
elle s'était emparée; elle l'a mise immédiatement à la disposition de la
e, de l'intérêt individuel, du capital privé!

ela ce qu'elle a fait, et elle en a été merveilleusement récompensée, car
ainsi, croyez le bien, qu'elle a réussi à enraciner sa cause en France; c'est
qu'elle a posé, qu'elle a établi dans ce pays la cause révolutionnaire, de
onne révolution, sur une base indélébile. Oui, certes, le paysan français
e très-haut, et il a raison, la liberté et l'égalité; il estimera très-haut la
rnité, quand il comprendra bien ce que c'est, et quand elle se présentera
une forme qu'elle n'a peut-être pas encore revêtue. (Assentiment.)

Digitized by Google

Mais savez-vous, je puis le dire sans lui faire injure, ce qu'il estime encore plus ? C'est le domaine souverain de son petit patrimoine ; c'est la libre possession du champ qu'il a reçu de son père et qu'il compte bien léguer à ses enfants. (C'est vrai !) Or, il sait qu'il tient ce domaine souverain de son champ, cette libre possession, cette pleine et entière propriété de son bien ; il sait qu'il les tient de la révolution de 1789. Voilà pourquoi il aime la révolution de 1789 ; voilà pourquoi il l'a toujours défendue sous tous les régimes, et pourquoi il la défendra toujours. (Assentiment.)

Oui, le trait de génie politique; le plus grand trait du génie de la révolution de 1789 a été de s'identifier dans le cœur du paysan français avec le sentiment de la propriété !

Eh bien, prenez garde, représentants du peuple, et vous, membres du pouvoir exécutif et du Gouvernement, prenez garde que par vos fautes, et par le système où l'on vous engage, j'aime à le croire, malgré vous, la révolution de 1848 ne s'identifie dans l'esprit du peuple français avec la ruine ou du moins l'ébranlement de la propriété. (Agitation.) Cette loi vous conduit à ce résultat, et c'est pour cela que je suis venu la combattre.

Je la combats parce qu'elle est souverainement illibérale, souverainement injuste et souverainement impolitique. Par ce triple motif, je la réprouve et je la repousse. (Marques nombreuses d'approbation. — L'orateur reçoit les félicitations d'une foule de représentants.)

(Extrait du *Moniteur universel* du 23 juin 1848.)

Traditions Primitives.

LETTRES SUR LA CHUTE PRIMITIVE,

ADRESSÉES A M. L'ABBÉ GUÉRIN,

MISSIONNAIRE APOSTOLIQUE, AUTEUR DE L'ASTRONOMIE INDIENNE.

LETTRE TROISIÈME [1] — L'ORIENT.

La doctrine du péché originel est clairement enseignée dans le commencement de la Genèse. Cependant malgré la clarté de cette tradition, M. Salvador dans son livre *de Jésus-Christ et de sa doctrine*, a eu l'audace de prétendre que ce n'était pas à la Synagogue, mais plutôt aux philosophies orientales pleines d'un mysticisme extravagant que l'Eglise avait emprunté les théories de la chute primitive. Pour combattre cette étrange hypothèse, nous n'aurons besoin que de citer quelques faits. M. Munk, écrivain Juif ainsi que

[1] Voir la 2e lettre au n° 29, tome xv, p. 453.

Digitized by Google

alvador, regarde comme un simple mythe ce que la *Genèse* rte du serpent tentateur. Il est vrai qu'il ne donne pas la moiu- reuve de son opinion[1].

ns lisons dans le livre *de la Sagesse* : « Dieu créa l'homme xterminable et le fit à l'image de sa ressemblance; mais par vie du diable la mort est entrée dans l'univers[2]. »

Talmud enseigne que la souillure des enfants d'Eve vient des orts qu'elle eut avec le serpent[3].

ns le *Zohar* qui est comme le talmud un des livres les plus an- s de la synagogue, il est souvent question de cette souillure[4]. «

livre cabbalistique *Medrasch-ruth* enseigne que toutes les gé- tions ont été souillées primitivement par le démon. « C'est, dit rre, *ce que nous avons entendu dire à nos docteurs, qui l'avaient is de leurs prédécesseurs*[5]. »

u'il me soit permis, dit le savant M. Drach, de m'arrêter un peu r rapporter ce que les rabbins les plus anciens enseignaient à rd de la nature du serpent tentateur, ce qu'ils entendaient par cien serpent, c'est d'après leur propre explication le démon ten- ur appelé aussi dans leurs livres, Satan, Sammaël, Léviathan, pent tortueux. Ange déchu par suite de sa révolte contre le créa- ; il séduisit par envie nos premiers parents sous la forme du pent, et selon d'autres en se servant de ce reptile dont il fit l'ins- ment de sa malice [6].

e Chinois ont conservé le souvenir d'un lieu de félicité et de re- où vivaient les premiers pères du genre humain avant leur hé.

u rapport de *Lopi* le peuple répétait de son temps ce vieux pro- be : *Le fleuve d'immortalité sort du Paradis terrestre.*

Salvador, *Jesus-Christ et sa doctrine*. — Munk, *la Palestine*, p. 145.

Quoniam Deus creavit hominem inexterminabilem et ad imaginem simulitudinis fecit illum; invidiâ autem diaboli mors introïvit in orbem terrarum. (*Sap.* II, 24.)

Talmud, traité *Schabbat*, fol. 146, recto; traité *Yebamot*, fol. 103, verso; té *Haboda-zara*, fol. 22, v.

Zohar, 1re partie, col. 135. — Rabbi Elazar, Rabbi Yehuda, Rabbi Abraham, ang enseignent la même doctrine dans le Zohar. — V. *Zohar*. Col. 175, — . Col. 112. — *Ibid.* folio 7, col. 2.

Medrasch-ruth, p. 64, col. 4,

Le savant Hébraïsant cite une multitude de preuves qu'il serait trop long de porter ici (Drach, *le péché originel selon la synagogue*, dans les *Annales de itosophie chrétienne*, 2e série, t. XVI).

Digitized by Google

Le *Chan-hai-king* et *Hoai-nan-tsee* parlent tous deux d'un arbre d'immortalité.

Fong-moug-long parle en ces termes du Paradis terrestre : « Le » mont *Kouen-lun* est entre l'Occident et le Nord ; c'est de là qu'est » sortie la vie ; son sommet est uni avec le ciel. »

« Nos pères, dit *Lopi*, nous ont laissé en tradition qu'ils avaient » appris de leurs ancêtres qu'il existe un mont Kouen-lun ; mais que » maintenant il n'est donné à personne de pouvoir y arriver. »

« Le philosophe *Lie-tseu* parle aussi d'une montagne d'où sortent » quatre fleuves, qui se répandent dans les quatre parties du monde.

Un des livres canoniques de la Chine, le *Chou-king*, parle ainsi des temps du roi *Hia* : « Hélas ! Hélas ! les esprits des montagnes et » des eaux étaient continuellement présents. Les oiseaux même du » ciel, les bêtes de la terre, les poissons de la mer d'un commun con» sentement obéissaient à l'homme. »

Tchouang-tseu en parlant des temps qu'il appelle *le siècle de la vertu parfaite* ajoute ces remarquables paroles : « L'homme n'ayant » aucune science du mal, ne s'éloignait pas de la vertu ; il vivait » dans l'ignorance et dans la simplicité sans aucun désir du mal ; » innocence et simplicité qui sont les avantages d'une nature intè» gre et se possédant elle-même. »

Hoai-nan-tseu s'exprime d'une manière qui n'est pas moins significative : « Au commencement de la grande pureté, dit-il, tout était » dans la concorde et dans la soumission la plus parfaite, de sorte » que les passions ne faisaient pas entendre le plus léger murmure. » L'homme dans son intérieur adhérait à la suprême sagesse et à » l'extérieur toutes ses actions étaient conformes à l'équité et à la » justice : son âme éloignée de la fraude et du mensonge, jouissait d'un plaisir ineffable, sa conduite éloignée de tout déguisement » était d'une admirable simplicité. Les saisons suivaient leur cours » régulier, ni les vents, ni la pluie ne ravageaient la terre. »

Sse-ma-tsian est aussi positif : « Dans la première antiquité et à » l'origine du monde, le ciel et la terre répondaient aux vœux des » hommes : les saisons étaient toujours tempérées ; l'homme était » doué de la vraie vertu et tous les fruits de la terre naissaient spon» tanément et en abondance. Alors il n'existait ni maladies, ni flé» aux, ni mort. Ce temps s'appelle *le grand temps de la nature par» faite.* »

Mais cet heureux état d'innocence et de bonheur ne devait pas durer longtemps.

Digitized by Google

houang-tseu « attribue la cause de tous les maux de ce monde désir immodéré de savoir. »

Lorsque l'homme eut acquis la science, dit *Lopi*, toutes choses devinrent hostiles. Il dit ailleurs que cela arriva après que la ure eut été corrompue[1]. »

Japon, quand on représente la création, on emploie la figure *arbre autour duquel se roule un horrible serpent*[2].

souvenir du péché originel est si profondément gravé dans igination du peuple *Hindou*, que M. Ott va jusqu'à penser que e la civilisation brahmanique est fondée sur le dogme de la chute nitive [3].

. *Clavel* qui n'est pas favorable à nos doctrines, ne dissimule les traditions du peuple de la presqu'île indienne. « Après la éation, dit-il, se succédèrent quatre périodes ou quatre âges ap-elés Yougas, dont la durée diminue graduellement. Dans le Krita-ouga, la justice sous la forme d'un taureau se maintient ferme ir ses quatre pieds ; la vérité règne et aucun des biens acquis par homme ne provient de l'iniquité. Mais dans les âges suivants, ar l'effet de l'acquisition illicite des richesses et de la science, la ustice perd successivement un pied ; les avantages honnêtes dimi-uent graduellement d'un quart, et l'empire de la fausseté, de la raude et du vol s'établit. Pendant le premier âge, les hommes xempts de maladies, vivent quatre cents années et voient tous

Tous les textes que nous venons de citer ont été pris dans les anciens livres nois par le savant P. Prémare qui les a rassemblés dans l'important ouvrage a pour titre: *Selecta vestigia dogmatum christianorum*, etc. Sans doute, ce grand ₹ail contient plusieurs données hypothétiques, mais il contient aussi un grand nbre de faits positifs qui méritent au plus haut degré l'attention des savants. En et, M. Pauthier, qui a contesté quelques-unes des traductions proposées par le P. émare, n'a pas révoqué en doute la conclusion fondamentale, et il affirme, dans n livre intitulé *La Chine*, que l'ancienne religion du céleste empire présente de ppantes analogies avec les dogmes chrétiens. C'est à M. Bonnetty, qui a déjà ndu tant de services à la science catholique, et qui a fondé les *Annales de la ilosophie chrétienne*, sous le canon de la révolution de Juillet, que l'on doit la éduction d'une partie de l'ouvrage du P. Prémare, dont le manuscrit est conservé la Bibliothèque nationale. Voir les tomes XIV à XIX (2e série) de ces mêmes *An-les*.

[1] Noël. *Cosmogonie*, Japon.

[2] V. Ott, *Manuel d'Histoire ancienne*. L'Inde. — Nous avons rendu compte de cet ₹vrage dans l'*Université*. Nous aurions dû ajouter à notre analyse que l'auteur ppartient à l'école de démocratie chrétienne, dont M. Buchez est le chef.

Digitized by Google

» leurs vœux accomplis. Dans le Trita-Youga et les âges suivants » leur existence diminue par degrés d'un quart de sa durée [1]. »

Chez les Hindous, Siva le Dieu du mal est représenté couronné de *serpents*[2].

Maurice dit qu'ils appellent le chef des démons, *roi des serpents*[3].

Dans un type symbolique de la création brahmanique nous trouvons un souvenir frappant de la chute originelle. Devant *Pradjapa* est placé déjà entr'ouvert l'œuf d'or d'où sortent les créatures. Au-dessus de l'ouverture sont placés un homme et une femme se donnant les mains, sur le côté gauche de l'œuf un génie ailé élève ses mains vers la divinité qui préside à la création, sur le côté droit on aperçoit un être mystérieux, qui ne peut être autre chose que Satan, il est représenté tout-à-fait sous les mêmes formes que lui donnent nos peintres Européens, c'est-à-dire qu'il a des cornes et des ailes de chauves-souris. Il jette sur le couple humain un regard de colère et d'envie[4].

Cet immense système religieux qui ne compte pas moins de 170,000,000 de sectateurs[5], le Bouddhisme a conservé des souvenirs très-frappants de la chute primitive au Thibet, dans la Mongolie et dans l'Indochine.

Ecoutons la tradition de la presqu'île malaise.

« Des rayons de lumière environnaient les premiers hommes, ils » ne se repaissaient que de pures délices, puis ils sentirent le be- » soin de nourriture. Le *Mie-thsii*, espèce de miel, leur en sert d'a- » bord, puis vient le fameux *Ca-le-tsan*. Mais cette nourriture gros- » sière transforma leurs corps ; la concupiscence commença ; honteux » teux de leur état, ils se couvrirent d'habits suspendus à l'arbre » *Padeca*. La lumière de leur corps disparut : ils ne purent plus » monter au ciel comme auparavant pour retrouver la lumière de » leur corps[6].

Le système Thibéthain-Mongol n'est pas moins formel. « Nos » premiers pères, dit-il, perdirent par leur faute leur félicité premiè-

[1] Clavel, *Histoire des religions*. — Nous avons réfuté plusieurs des objections de cet ouvrage dans le *Christ* et *l'Evangile*, 2e partie, 2e volume.

[2] Dubois de Jancigny, *l'Inde*, planche 10e.

[3] Maurice, *Histoire de l'Hindoustan*, t. I, ch. 11.

[4] Dubois de Jancigny et Raymond, *l'Inde*, planche 3e.

[5] Nous suivons Balbi.

[6] Bigandet, *principaux points du système Buddhiste*, etc., dans les *Annales de philosophie chrétienne*, 3e série, t. VIII, p. 85 et 260.

Digitized by Google

. A la surface du sol croissait en abondonce la plante du *schi-*
x blanche et douce. Son aspect séduisit un homme qui en man-
a et en offrit à ses semblables et tout fut consommé. Ils connurent
'ils étaient nus, leur corps subit une transformation, ils senti-
nt la faim, ils perdirent leurs ailes et ils ne vécurent plus que
000 ans. Le péché leur ravit aussi la lumière qui rayonnait de
ur visage et éclairait leurs pas [1]. »

ous n'aurons pas besoin de beaucoup de faits pour constater chez
nciens *Perses* le dogme du péché originel. Nous allons laisser
er un des adversaires contemporains du christiannisme qui a
né une analyse de la doctrine du *Zend-avesta.*

Meschia et Meschiane, dit M. Clavel, sont les maîtres de la race
ctuelle des hommes. Leurs premières années s'écoulèrent dans
innocence, car ils avaient été créés pour le ciel, mais ils se lais-
èrent séduire par *Ahrimane,* et *Meschiane* fut la première qui
éda aux suggestions du tentateur. D'abord, ils acceptèrent de sa
nain une coupe pleine du lait d'une chèvre, et à peine eurent-ils
oûté de ce breuvage qu'ils sentirent les atteintes du mal, qui leur
vait été inconnu jusque-là. Encouragé par ce premier succès,
hrimane leur présenta des fruits. Ils les portèrent à leur bouche :
ette faute les rendit sujets à la mort et leur fit perdre la béatitude
laquelle ils étaient destinés [2].

Le *Guèbre* a un baptême de feu et d'eau destiné à effacer la tache
péché originel, comme l'Amérique des ablutions pour les en-
nts de Manco-Capac, comme Rome elle-même des ablutions pour
s nouveau-nés [3].

« En Egypte *Isis et Orisis* rappellent Adam et Ève que l'Hébreu
nomme *Is* et *Isé* ; et Typhon que Jablenski traduit par *esprit mé-*
chant, est le mauvais principe qui les a inclinés au mal. Au reste
vous connaissez le Typhé grec dont il est le type. »

Ovide appelle Typhon la *terreur des peuples* [4].

Apollodore assure que c'était un monstre dont la partie inférieure
lait composée d'immenses replis de vipère [5], et Plutarque fait ob-

[1] Benjamin Bergmann, *système thibétain mongol;* dans les *Annales de philosophie*
hrétienne, 1re série, t. IV, p. 379.

[2] Clavel, *Histoire des religions,* liv. IV, t. II, 130.

[3] Rossignol, *Lettres sur Jésus-Christ,* t. Ier, lettre II. Si l'on veut avoir des dé-
ails plus étendus et plus importants, on peut consulter Anquétil Duperron. *Le*
end-avesta, Vendidad sadé, et *Mémoires de l'Académie des inscriptions,* t. LXIX.

[4] Ovide. *Métamorphoses,* I, v. 438.

[5] Apollodore. *Bibliothèque,* I, ch. VI, n. 3.

Digitized by Google

server qu'il a de l'analogie avec les esprits mauvais qu'Empédocle dit avoir été chassés du ciel, et il ajoute qu'il mit tout en combustion, remplit de maux et de misères le ciel et la terre, et qu'il en fut puni [1].

Il ajoute ailleurs cette réflexion singulièrement curieuse : « La » partie de l'âme, passionnée, violente, déraisonnable, folle, est Typhon, vient de Typhon [2]. »

Il fait ailleurs une autre remarque qui n'est pas moins singulière : « Je ne sais si nous ne devons pas admettre, tout étrange qu'elle » nous paraisse, cette opinion *que l'antiquité nous a transmise* : » qu'il y a des démons envieux et méchants qui s'attachent aux » hommes vertueux, mettent obstacle à leurs bonnes actions et leur » jettent dans l'esprit des troubles et des frayeurs qui agitent et » quelquefois même ébranlent leur vertu, de peur qu'en demeurant » fermes et inébranlables dans le bien, ils n'aient en partage, après » leur mort, une meilleure vie que n'est la leur [3]. »

Le poète Manilius nous représente *Typhon* sous la figure d'un serpent monté sur des pieds avec des ailes aux épaules, exhalant la fureur :

Anguipedem alatis humeris Typhona furentem [4].

Sur la porte du temple de Ramsès V, on voit les dieux combattre le *serpent Apophis* [5].

LETTRE IVe. — L'OCCIDENT ET LE MONDE BARBARE.

En Grèce, comme dans la Scandinavie, c'est la femme qui termine l'âge d'or [6].

Le Pythagoricien Philolaüs avançait « que tous les anciens poètes » et théologiens disaient que l'âme était ensevelie dans le corps » comme dans un tombeau en punition de quelque péché [7]. »

Porphyre, tout peu favorable qu'il était au christianisme, reconnaissait en nous une *nature bouleversée* [8].

[1] Plutarque. *Isis et Osiris*, n° XXIV.
[2] Plutarque, *Ibid.*, n° XLVII.
[3] Plutarque. *Vie de Dion*, n° II, traduction Amyot.
[4] Manilius. *Astronomicon*, IV, vers 579.
[5] Champollion. *Lettres sur l'Egypte*, XIII.
[6] Rossignol. *Lettres sur Jésus-Christ;* lettre II, et *Edda*, fable VII.
[7] Clément d'Alexandrie. *Stromates*, liv. III, ch. 3, p. 433, in-folio, édit. 1688.
[8] Porphyre. *De l'abstinence*, liv. III.

Digitized by Google

Platon croyait avec Timée de Locres que les facultés de l'homme ont été changées et corrompues dès sa naissance [1].

Homère, Hésiode et Eschyle, les trois princes de la vieille littérature grecque, rappellent les mêmes souvenirs [2].

Dans le jardin des Hespérides, les pommes d'or sont gardées par un dragon que Pindare appelle ennemi des dieux. Son père, qui l'engendra dans les ténèbres, c'est le Tartare ou Typhon [3].

Les Grecs prétendaient qu'il y avait eu de nombreux rapports entre la femme et le serpent [4].

Plutarque, après avoir rapporté l'opinion de Xénocrate, qui attribue aux esprits de ténèbres les maux de l'humanité, dit qu'Empédocle avait des opinions tout à fait analogues [5].

Hésiode, dont les poésies se rattachent aux plus anciennes traditions de la Grèce, contient, sur la chute primitive, des souvenirs de plus haute importance. D'après lui, celui qui le premier reçut pour épouse une vierge formée par Jupiter, est le même que celui qui causa, dès le principe, tout le mal des industrieux mortels [6].

Dans un autre poème, après avoir parlé de Prométhée, qui voulut dérober le feu du ciel, il ajoute : « Furieux d'avoir été trompé par Prométhée, Jupiter nous déroba la connaissance des secrets de la vie. *Voilà pourquoi il condamna les hommes aux cruels soucis*, et leur cacha le feu..... Ce dieu, qui assemble les nuages, lui dit en son courroux : — Fils de Japhet, ô le plus habile de tous, tu te réjouis d'avoir dérobé le feu divin et trompé ma sagesse, mais ton vol *sera fatal à toi et aux hommes à venir.* Pour me venger de ce larcin, je leur enverrai un funeste présent, dont ils seront tous charmés au fond de leur âme, chérissant eux-mêmes leur propre fléau. — En achevant ces mots, le père des dieux et des hommes sourit et commande à l'illustre Vulcain de composer un corps, en mélangeant de la terre avec de l'eau, de lui communiquer la force et la voix humaine, d'en former une vierge d'une beauté ravis-

[1] Feller. *Dictionnaire historique*, article Platon.

[2] Homère. *Odyssée*, chant 1er, vers 33.— Hésiode, *Théogonie*. — Rossignol, ses savants articles sur le Prométhée d'Eschyle, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, 2e série, t. XVIII et XIX.

[3] Hygin. *Fab.* 152. — Pindare, *Pyth.* I, 18. — Pausanias, XII, ch. 7. — Ovide *Métamorphoses* I, vers 438. — Strabon, VIII. —Lucain, *Pharsale* V.

[4] Rossignol. *Lettres sur Jésus-Christ*, lettre II.

[5] Plutarque. *Isis et Osiris*, n° 24.

[6] Hésiode. *Théogonie*, vers 510 et suivants.

Digitized by Google

» sante... Tous les dieux viennent faire leur présent à cette at-
» trayante et pernicieuse merveille. Jupiter ordonne de la conduire
» vers *Épiméthée*. Épiméthée ne se rappela pas que Prométhée lui
» avait recommandé de ne rien recevoir de Jupiter, mais de lui ren-
» voyer ses présents, de peur qu'ils ne devinssent funestes aux
» mortels : il accepta donc, et ne reconnut le mal qu'après l'avoir
» reçu. »

Hésiode ajoute immédiatement :

« Auparavant, les tribus des hommes vivaient sur la terre exemptes
» de maux, de pénible travail et de cruelles maladies qui amènent
» la vieillesse; car les hommes qui souffrent vieillissent prompte-
» ment. Pandore tenant dans ses mains un grand vase en souleva le
» couvercle, et les maux terribles se répandirent sur les hommes.
» *L'espérance seule resta ;* arrêtée sur les bords du vase, elle ne s'en-
» vola pas, Pandore ayant remis le couvercle par l'ordre de Jupiter.
» *Depuis ce jour, mille calamités errent parmi les hommes; la terre*
» *est remplie de maux ; la terre en est remplie ; les maladies se plai-*
» *sent à tourmenter les mortels nuit et jour*, etc. [1]. »

Terminons ces curieuses citations d'Hésiode par quelques vers relatifs à *Typhon*, qui rappelle, sous des formes mystiques, le Satan de la révélation primitive.

« La terre engendra Typhon aux cent têtes de dragon, dardant
» chacune une langue noire. Il aurait usurpé l'empire sur les hu-
» mains et sur les immortels, si le père des dieux n'eût deviné ses
» projets. Jupiter lança son tonnerre, il s'élança du haut de l'Olympe
» sur Typhon, le frappa et réduisit en poudre les énormes têtes de
» ce monstre effrayant, qui, vaincu par ses coups redoublés, tomba
» mutilé, et, dans sa chute, fit retentir la terre immense [2]. »

Dans les anciens mystères, on criait : Éva ! et l'on montrait un *serpent* aux initiés [3].

Le *Prométhée enchaîné* d'Eschyle contient des traces si frappantes de la chute du premier homme et de la punition qui lui fut infligée, que je ne suis pas surpris de voir un si grand nombre d'écrivains distingués attacher une telle importance aux données philosophiques de ce drame imposant.

[1] Hésiode. *Les Travaux et les jours*, vers 47 et suivants.
[2] Hésiode. *Théogonie*, vers 549 et suivants.
[3] Grotius. *De veritate religionis christianæ.*

Digitized by Google

MM. Guiraud [1], Nicolas [2], Dabas [3], Rossignol [4], ont donné tour à tour une explication des grandes vérités contenues dans la tragédie grecque. Nous reproduisons sans y faire aucune modification le commentaire donné par M. Rossignol, parce que ce travail nous paraît supérieur à tous les autres pour la solidité et l'importance des conclusions.

M. Rossignol résume en quelques lignes tout l'ensemble du *Prométhée enchaîné*. Prométhée prend le feu du ciel; l'âge d'or est terminé, les maux viennent sur la terre, le coupable est livré à la justice divine qui se trouve en lutte avec son amour. Cependant l'espérance brille dès le commencement; si elle reste au fond du vase, *Thémis* révèle à son fils qu'il aura un libérateur; ce ne sera pas la puissance de son frère, ni celle des sacrifices ou des prières qui brisera ses chaînes. La femme, elle aussi malheureuse, est poursuivie par une colère céleste, une vierge enfantera; son royal fils apportera la paix à l'homme et à la femme. Jupiter sera détrôné. Un nouvel ordre de choses aura commencé pour l'humanité entière.

Portons maintenant nos regards sur la scène d'Eschyle : « Nous sommes au centre de l'*Asie* sur la plus célèbre et la plus sainte montagne des temps anciens. C'est vers le *Caucase* que l'antiquité tourne sans cesse ses regards; c'est autour de ses sommets que se remuent les populations primitives; on y voit les *Atlantes*, que

[1] Guiraud. *Université catholique*, I.

[2] Nicolas. *Etudes philosophiques sur le christianisme*, II.

[3] Dabas. *Revue du Midi*.

[4] Rossignol. *Annales de philosophie chrétienne*, XVIII et XIX. — Personne n'a mieux que l'auteur des *Lettres sur J.-C.*, mis en relief les faits traditionnels. M. Nicolas a eu aussi l'heureuse idée de s'appuyer sur d'intéressantes recherches historiques pour démontrer le péché originel. — Nicolas. *Études philosophiques sur le christianisme*, II. — L'apologie du catholicisme doit maintenant s'appuyer sur les faits surtout dans des recueils qui, comme les *Annales* et *l'Université*, — « *ouvertes à tous les défenseurs du christianisme historique, forment une chaîne de noms distingués, depuis le vénérable Riambourg jusqu'aux habiles et vigoureux athlètes de Bayeux.* » L'abbé Gonzague. *Du Paganisme en philosophie* Annales juin 1848). — Sans pouvoir accepter pour notre compte les éloges de l'habile professeur, nous avouons volontiers que si nos travaux ont eu quelque utilité, c'est que nous nous sommes consacrés exclusivement à la défense du christianisme historique. Nous nous féliciterons toujours d'avoir combattu toutes les routines de la scholastique dominante. Nous n'avions pas pour cela besoin de talent, mais bien plutôt de courage. Nous n'en avons pas manqué jusqu'ici avec le secours de Dieu, et nous espérons continuer jusqu'au bout, malgré les réclamations de quelques personnes peu éclairées, la laborieuse tâche que nous nous sommes imposée.

Digitized by Google

Prométhée domine, descendre de ses hauteurs pour aller en Egypte; c'est le *Caucase* qui est la citadelle de ces *Dews*, si fameux et si redoutés dans l'histoire fabuleuse des Perses; les Amazones s'y trouvent; c'est dans les montagnes de *Caf*, pour employer un mot oriental, que régnait *Surkage*, géant et dive des premiers temps du monde. Le mont *Pir-Penjac*, pour lequel les Indous ont tant de vénération, se trouve dans la chaîne du Caucase; c'est là que Bailly place l'âge d'or; Apollodore établit dans ces régions hyperboréennes, le jardin des hespérides. C'est aussi sur ce théâtre du crime et de la punition primitive que Prométhée, ce fils d'Asia, selon quelques mythologues, est frappé par la justice divine. Les ministres du Dieu qu'il n'a pas respecté le chassent, l'entraînent : le voici sur la cime désolée du Caucase, seul comme Adam, pour qui la terre venait d'être maudite, et le moindre bruit fait peur à l'un et à l'autre.

« Quelle scène! Je ne puis la regarder sans terreur. Ce rocher aérien est comme un autel immense sur lequel est couchée la victime, seule, ne voyant que le ciel rouler sur sa tête, et les flots de la mer mugir autour d'elle.

» Quels sont avec le fier Titan les premiers personnages qui se présentent sur la scène? Eschyle les appelle *Kratos* et *Héphestos*; ce sont les ministres de la justice divine; mais le poète était trop philosophe pour ne donner à l'un et à l'autre que la violence pour caractère; représentants de la divinité suprême, il ne fallait pas qu'ils fussent sans entrailles, tous deux. *Kratos* est roide et inflexible, *Héphistos* gémit et voudrait sauver le coupable.

« Pendant que Prométhée est lié sur son roc sauvage, que ses bourreaux vont d'un membre à l'autre, pressant ses chairs dans des liens puissants, et déchirant sa poitrine, le Titan ne profère pas une parole, ses lèvres ne laissent pas échapper le moindre soupir. Il y a quelque chose de solennel dans ce silence; c'est une âme d'homme, c'est un Dieu qui souffre.

« Quand les ministres de la justice suprême l'ont abandonné dans cette région de douleurs, j'allais dire dans cette vallée de larmes, qui est encore un désert, il s'adresse aux vents qui passent, aux fleuves qu'il voit couler, aux flots retentissants, à la terre, au soleil qui marche dans l'espace, à l'espace dans lequel lui-même se perd. « Voyez, dit-il, ce que les Dieux me font souffrir, tout Dieu » que je suis! regardez ces liens qui me broient!... Je les porterai » dix mille ans!... Telle est la récompense de ce rayon divin que » j'ai pris au ciel pour les hommes! »

Digitized by Google

« On sent l'esprit de l'homme dans ce que le héros d'Eschyle eut avoir de plus divin. Aussi bien est-ce de l'homme ou de l'humanité symbolisée dans le Titan qu'il s'agit dans la grandiose tragédie grecque. Comme Prométhée fier et malheureux, le genre humain fut pour des milliers d'années enchaîné sur la terre; comme lui, plein d'orgueil, l'homme d'autrefois ne voyait rien de plus sublime qu'une âme plongée dans un abime de douleurs, y conservant sa force et de sauvages désirs; comme lui, l'homme n'avait point de consolation sur le roc où il était tombé des cieux, qu'une lointaine espérance, qu'un *fort*, qui n'était pas né; le premier homme surtout comme le fils de Thémis, sans allié sur cette terre, souffrait d'indicibles douleurs en attendant la puissance amie à lui signalée par le Dieu juste, comme à Prométhée par la déesse de la justice, sa mère [1]. »

Dans Homère le personnage d'*Até*, révoltée contre le père des Dieux et des hommes, rappelle d'une manière frappante, le *Typhon* de la théogonie d'Hésiode.

« Ce que dit Homère de la déesse *Até*, dit Rollin, fille de Jupiter, » ce démon de discorde et de malédiction, dont l'emploi est de tendre des piéges et de faire du mal à tous les hommes, que le maître des Dieux, dans sa juste colère, avait précipitée du ciel avec » serment qu'elle n'y rentrerait jamais; tout cela, dis-je, » donne lieu de croire que l'histoire des anges apostats, ennemis » des hommes, appliqués à leur nuire, opposés à leur bonheur, et » relégués pour toujours dans les enfers, n'était pas inconnue aux » anciens [2]. »

En effet, nous voyons dans l'*Iliade* Agamemnon justifier ainsi sa querelle avec Achille : Que pouvais-je alors? Une divinité se joue » des aveugles humains; elle les accable l'un par l'autre, errant » au sein des ténèbres, elle marche sur nos têtes, et sème dans l'u- » nivers le malheur et l'outrage. Jadis elle offensa *Jupiter* qu'on » dit être fort au-dessus des hommes et des Dieux... Soudain Jupi- » ter saisit *Até* par sa brillante chevelure, et enflammé de colère, » il prononça le serment terrible : Que dans l'Olympe et le ciel » étoilé, *Até* ne reparaisse jamais, elle qui nous frappe tous. En » parlant ainsi, *Jupiter*, d'une main vigoureuse, la précipite des

[1] Rossignol. *Le Prométhée d'Eschyle*, dans les *Annales de philosophie*, t. XVIII p. 338 et suiv.

[2] Rollin. *Traité des Etudes*, t. III.

Digitized by Google

» cieux, et bientôt elle atteint les terres cultivées par les hommes[1]. »

Cicéron, à la fin de son *Hortensius*, nous a conservé un précieux témoignage de la chute primitive; après avoir parlé des maux de l'humanité, il ajoute: « De ces diverses erreurs et peines qui affli-
» gent la vie humaine, il arriva que parfois les anciens, soit pro-
» phètes, soit interprètes de l'esprit divin pour les traditions des
» choses sacrées ou des commencements, en disant que nous étions
» nés pour expier les peines que nous avions méritées pour quel-
» ques crimes commis dans une vie précédente, paraissent avoir vu
» quelque chose de juste. En sorte qu'il est vrai, comme le dit Aris-
» tote, que nous sommes punis du même supplice que les per-
» sonnes qui tombées au pouvoir des brigands d'Etrurie, étaient
» mises à mort par un supplice inoui, qui consistait en ce que le corps
» du vivant était attaché face à face avec celui d'un mort; c'est
» ainsi que nos esprits sont liés avec nos corps comme des vivants
» avec des morts[2]. »

Virgile et Ovide peignent comme les poètes indiens l'âge du bonheur et de l'innocence.

» Avant le règne de Jupiter, il n'y avait point de colons qui cul-
» tivassent les champs: il n'était pas permis d'en faire le partage,
» ni d'y tracer des limites; on prenait toutes choses où on les trou-
» vait, et la terre, sans aucune culture, rapportait toutes choses
» avec plus d'abondance [3]. » — « L'âge d'or fut établi d'abord, sous
» lequel les hommes sans aucun juge, spontanément, et sans loi,
» pratiquaient la fidélité et la vertu. La terre elle-même sans travaux,
» sans soc et sans charrue, portait spontanément toutes choses [4]. »

[1] Homère. *Iliade*, traduction Dugas Montbel, chant XIX, vers 90 et suivants.

[2] Cicéron. *Fragments*, p. 486, édition Orelli. C'est saint Augustin qui nous a conservé ce fragment, dans son ouvrage *Contra Julianum*, l. IV, ch. 15, n° 78, édit. Migne, t. X, p. 778. Il y a cela de remarquable que, tandis que Cicéron dit que ce sont les *anciens* qui avaient conservé cette *tradition*, le saint docteur dit seulement que Cicéron a dit cela : *Rerum evidentiâ ductus*, sans se souvenir de la trace des traditions primitives.

[3] Ante Jovem nulli subigebant arva coloni;
Nec signare quidem aut partiri limite campum
Fas erat. In medium quærebant, ipsaque tellus
Omnia liberiùs, nullo poscente ferebat. *Georg.* I, 125.

[4] Aurea prima sata est ætas quæ, vindice nullo,
Sponte suâ, sine lege, fidem rectumque colebat...
Ipsa quoque immunis, rastroque intacta nec ullis
Saucia vomeribus, perudabat, omnia tellus. *Metamorph.* I, 89.

Digitized by Google

L'épicurien Horace ne conteste pas la tradition universelle : « L'au
» dacieux fils de Japhet par un vol impie, donna le feu aux mortels.
» Après le feu dérobé aux demeures célestes, la maigreur et une
» nouvelle légion de maladies couvrit la terre ; et la nécessité de la
» mort qui auparavant n'arrivait que tard, précipita sa marche [1]. »

La tradition du paradis terrestre ne se trouve pas seulement dans l'ancien continent ; mais on la rencontre encore dans les traditions américaines.

Dans l'âge d'or du Mexique *Quetzalcohuatl*, le Dieu de l'air, et le personnage le plus mystérieux de toute la mythologie mexicaine, régnait alors sur cette contrée. Ce fut l'âge du bonheur [2].

Chez les Atzèques on trouve quatre âges qui rappellent confusément les Yougas de l'Inde, les quatre époques primitives de la Grèce [3].

Une peinture atzèque représente un groupe ainsi composé. On voit *Cihuacohuatl*, appelée aussi *la femme de notre chair*, en rapport avec le grand serpent qui se tient dressé devant elle. Derrière le serpent se trouvent deux figures nues, l'une blanche, l'autre noire, et dans l'attitude de la lutte [4].

Katsner rapporte que chez ces mêmes peuples, cinq jours après la naissance d'un enfant, la sage-femme lui faisait une ablution sur le front et la poitrine en invoquant les dieux qui présidaient à la naissance. Puis les jeunes gens saluaient le nouveau-né par le nom qui lui était destiné [5].

On a trouvé à *Java* un monument curieux qui paraît avoir la même signification. C'est un bas-relief en pierre, d'un côté et au milieu de la pierre, un arbre couvert de fruits et d'oiseaux divers. Un serpent enlace le tronc jusqu'au feuillage. Un homme se tient

[1] Audax Japeti genus,
Ignem *fraude malâ* gentibus intulit.
Post ignem ætherià domo
Subductum, Macies et nova Febrium
Terris incubuit cohors ;
Semotique priùs tarda necessitas
Lethi corripuit gradum.
Ode 1, 3, 27.

[2] Voir l'histoire des différents âges de la terre et les hiéroglyphes qui les représentent dans les *Annales de philosophie*, t. x, p. 38 et suiv.

[3] *Ibid.*, x, 39.

[4] *Ibid.* p. 50.

[5] *Ibid.*, III, 145, 3e série.

Digitized by Google

l'école d'Alexandrie, où l'on cherche à en faire revivre parmi nous les doctrines, l'œuvre de M. l'abbé Prat, d'une haute portée en elle-même, acquiert encore un nouveau prix. Tâchons d'en reproduire la pensée dans toute sa force, dans toute sa netteté.

Alexandrie, destinée par son fondateur à être la ville de tous les peuples, devint aussi bientôt le rendez-vous de toutes les sectes philosophiques de l'univers. Que l'on s'imagine, si l'on peut, la confusion intellectuelle qui dut y régner, surtout quand les plus fameux philosophes de la Grèce et de l'Asie, répondant à l'appel des Lagides, accoururent pour peupler le Bruchium. Alexandrie ne fut plus qu'un chaos où mille opinions diverses élevèrent en même temps la voix et se combattirent bruyamment; où se forma, par le contact, un monstrueux mélange de toutes les erreurs.

Mais quand l'Égypte eut, comme le reste du monde, subi le joug romain, alors on vit les prétendus sages d'Alexandrie se proposer pour but unique de leurs études les faveurs inouïes accordées par les nouveaux dominateurs à la philosophie et aux lettres; alors on vit s'introduire parmi eux la plus sordide avarice, la plus effroyable corruption de mœurs, seuls points sur lesquels ils fussent d'accord. Voyons les conséquences de cet état de choses.

« Les épicuriens, ne pouvant accorder les actions méprisables de ces hommes avec les maximes pompeuses qu'ils avaient toujours à la bouche, tournaient en ridicule les unes et les autres, et s'applaudissaient de vivre indépendants de l'honnêteté, de la pudeur et de la religion. — Les stoïciens, plus jaloux de leur honneur que de celui de la vérité, enchérirent sur la sévérité de leurs anciens chefs, et s'efforcèrent d'effacer la honte attachée à leur profession par d'imposantes maximes de morale, par un extérieur rude et par toutes les apparences d'une conduite réglée. — Les cyniques, à leur tour, s'étaient accoutumés à regarder tout comme indifférent : à leur yeux, le vice, la vertu, le bien, le mal, n'étaient que des mots. — D'autres, frappés de la dissidence et de la confusion qui régnaient dans les écoles, en conclurent que rien n'est certain, et, se déclarant disciples de Pyrrhon, ils se mirent à douter de tout. — Il y en eut alors qui élevèrent leur drapeau contre celui des sceptiques, et prétendirent, au contraire, que cette dissidence naissait seulement de quelque malentendu; qu'il ne fallait qu'une explication plus claire et plus précise pour accorder les diverses opinions : tels furent les syncrétistes. — Plusieurs, mécontents de l'absurdité d'un système qui prétendait allier la négation avec l'affirmation, eurent recours à un moyen beaucoup plus sage, moyen qui eût pu rendre à la philosophie toute sa dignité, si des esprits inquiets et superbes n'avaient pas fait sortir ce système de la voie et des règles que lui traçait une droite raison. Nous voulons parler des éclectiques proprement dits. Loin de juger sur la parole d'un maître ou d'enchaîner leur intelligence à son autorité, ces philosophes allaient choisissant dans les divers systèmes, ce que la raison approuvait comme bon et véritable. » Plusieurs philosophes illustres, disons-le en passant, les avaient dès longtemps précédés dans cette voie. Ce n'est point encore là, comme on pourrait le penser, l'origine de *l'éclectisme alexandrin*.

Digitized by Google

Tel était le spectacle que présentaient les sectes d'Alexandrie, quand, apporté du ciel par le Verbe fait chair, le christianisme apparut dans le monde et s'annonça comme le perfectionnement de la loi mosaïque. Mais le judaïsme grossier, loin de reconnaître dans le crucifié de Jérusalem le Messie qu'il se figurait entouré de tous les prestiges de la puissance et de la grandeur, fut le premier ennemi de sa religion. Les pontifes, dont le Sauveur avait plus d'une fois démasqué l'hypocrisie avec celle des Scribes et des Pharisiens, écrivirent à toutes les synagogues établies par les juifs commerçants dans les principales cités du globe, afin qu'on multipliât les obstacles sous les pas de ses apôtres. Leur haine, on le sait, ne fut que trop bien secondée.

Cependant, en dépit du judaïsme, la voix des apôtres avait retenti parmi les nations. Jamais rien de semblable n'avait été entendu. Ils disaient, ces pêcheurs ignorants, qu'à eux seuls était confié le dépôt de la vérité, que tous ceux qui prétendaient la posséder étaient dans l'erreur, que toute la sagesse du monde n'était que folie.

Aussitôt, grande rumeur dans les écoles..... La curiosité pousse les philosophes à écouter ce langage étrange, et partout, après l'avoir ouï, ils embrassent trois partis distincts. Les uns, et c'est le bien petit nombre, voyant, pour la première fois, une lumière divine briller à leurs yeux, quittent leurs anciens maîtres pour passer dans l'école de J.-C. : les autres accueillent d'abord avec mépris la doctrine nouvelle qu'ils ne comprennent pas ou affectent de ne pas comprendre; puis, voyant en elle une rivale odieuse, lui vouent une haine implacable. D'autres enfin y trouvent quelques idées neuves, originales, mais, selon eux, tronquées et mal rendues. Ils soumettent donc pédantesquement à leur examen l'enseignement des apôtres, en élaguent ce qui n'est point conforme à leurs principes, et essaient de faire cadrer le reste avec leur système. Ces audacieux syncrétistes furent les plus redoutables ennemis du christianisme naissant. Ce sont eux qui frayèrent la route aux *gnostiques*, hommes vains et superbes, que l'on vit bientôt essayer de corriger ou d'expliquer l'Évangile par l'orientalisme et le platonisme, et composer d'éléments si disparates un bizarre système de religion.

Aussi, dans leurs épîtres, les Apôtres ne cessent-ils de dévoiler la turpitude de ces faux sages, de mettre à nu leur conscience, cloaque impur de tous les vices, et de tenir en garde, contre leurs sacriléges rêveries, les chrétientés fondées dans un grand nombre de villes, et déjà florissantes. Car, par bonheurs il n'y avait pas que des philosophes au monde; il y avait encore des homme, simples et droits qui ouvraient avec ardeur leurs cœurs à la vérité.

Loin de démentir le terrible jugement des apôtres sur les philosophes, Apollonius de Tyane vint, à cette époque, le confirmer complétement par sa conduite Ce absurde personnage qui courait le monde, cherchant à ameuter contre les disciples du Sauveur le fanatisme payen et l'orgueil philosophique, se vantant d'être l'intime ami des dieux et le premier des mortels, donnant ses jongleries pour les actes d'une puissance divine, et accablant d'injures quicon-

Digitized by Google

que refusait d'ajouter foi à ses rêveries. Voilà le héros que l'éclectisme opposera bientôt au divin auteur du christianisme.

De nouveaux dangers menaçaient l'Église. La longue chaîne du gnosticisme eut pour premier anneau Simon le magicien, dont on connaît l'histoire. Il fut bientôt suivi par Ménandre, et celui-ci par Cérinthe. La secte des ébionites ajouta de nouvelles erreurs à celles de ces impies dont les systèmes révoltants s'accordaient, au milieu de leurs divergences, à nier la divinité de J.-C. Ce fut, pour les réfuter, que l'apôtre bien-aimé publia son admirable évangile, où il découvre, avec tant de magnificence et de simplicité, les mystères de l'incarnation du Verbe et de la Rédemption des hommes. Ses collègues dans l'apostolat redoublèrent leurs instantes admonitions aux fidèles.

Malgré tous ces scandales, la religion continuait ses conquêtes pacifiques. Alors la philosophie, furieuse, redoubla ses efforts, ses intrigues, ses calomnies. Assise sur le trône, elle prit en main le glaive de la persécution, déjà tiré depuis bien des années. Trajan et son successeur Adrien se signalèrent par des excès dignes de Néron. Devait-on espérer autre chose de princes philosophes, jaloux de ce titre à l'excès, adonnés à la boisson, à la débauche, à la sodomie et à toutes les turpitudes qui les accompagnent ? Car voilà les hommes dont le paganisme a vanté les vertus, la douceur et la clémence.

Tout en persécutant, la philosophie enfantait de nouveaux gnostiques plus impies encore que les premiers, et qui prenaient à tâche d'enchérir les uns sur les autres. Saturnin, Basilide, Carpocrate, Epiphane son fils, Valentin, les Adamites, la plupart sortis des écoles d'Alexandrie, apparurent comme de sinistres météores.

S'il fallait qu'il y eût des hérésies [1], afin que toutes les vérités attaquées fussent plus solidement établies, il fallait aussi que l'erreur ne demeurât pas sans réponse. Dieu suscita donc de puissants vengeurs de sa cause. Les gnostiques eurent en tête l'illustre évêque de Lyon, St Irénée, Castor Agrippa, Quadratus, évêque d'Athènes, et Aristides, philosophe converti de cette ville. Bientôt de terribles coups leur furent portés par l'immortel St Justin, qui, ballotté de système en système, d'école en école, avait enfin trouvé le repos de son âme dans la doctrine de l'Évangile. Antonin, surnommé le Pieux, entendit sa voix, et l'Église put respirer. La paix fut courte. Antonin laissa le trône à un prince philosophe, superstitieux, fataliste, qui vit froidement et sans rien dire les débordements de son épouse et de sa fille : c'était Marc-Aurèle. Au fond de son palais s'était formée, contre la religion chrétienne, une société de discoureurs avides, cherchant à exploiter les faveurs du philosophe couronné. Elle avait pour chef l'ignoble Crescent. Elle représenta à l'empereur la nécessité d'anéantir le christianisme..... Quelle honte pour un prince philosophe, si, sous son règne, une secte si méprisable venait à prévaloir !

Elle dut être satisfaite : le sang des chrétiens coula dans tout l'empire, tandis que Celse, infâme épicurien, les insultait dans un infâme libelle. « L'ouvrage

[1] Oportett et hæreses esse. St Paul, I *Corin.*, XI, 19.

Digitized by Google

» de Celse a été la source féconde où tous les impies ont puisé le venin de leurs » doctrines. Les philosophes modernes, surtout, ont si fidèlement reproduit les » injures, les calomnies, les blasphèmes de leur dévancier, qu'après avoir tra- » duit le fameux *discours de la vérité*, on se surprend à lire un pamphlet du » 18e siècle. »

Pour comble de douleur, l'Église vit se tourner contre elle des enfants ingrats qu'elle avait élevés. Titien et Bardesane, après avoir ramassé hardiment le gant jeté par la philosophie, abandonnèrent lâchement la lutte et passèrent dans les rangs des gnostiques. Heureusement, dans l'arène, étaient restés Athénagore, Méliton, évêque de Sardes, S. Apollinaire d'Hiéraple, S. Denys de Corinthe, S. Sinyte de Cnosse, S. Théophile, à la pressante logique, Hermias, armé du fouet sanglant de la satire, et beaucoup d'autres non moins illustres.

Alors les écoles chrétiennes, primitivement établies pour enseigner les principes de la religion, éclipsaient la réputation des écoles païennes; mais l'Église n'en avait pas de plus importante que celle d'Alexandrie. Là, en effet, était le foyer de toutes les erreurs, le cercle qui animait les sectes innombrables répandues dans l'empire. Aussi, quand leurs travaux ne leur permirent plus de diriger eux-mêmes leur école, les évêques de cette ville en confièrent-ils le soin à des hommes aussi recommandables par leur science que par leur vertu.

Le premier de ces docteurs est Athénagore, dont nous avons déjà rencontré le nom. Il eut pour successeur Pantœnus, et celui-ci Clément d'Alexandrie, colosse de science, que la persécution de Septime Sévère força bientôt de s'éloigner. Sa retraite fut un triomphe pour les philosophes tout-puissants et sur l'esprit de l'empereur, et sur celui de Julia Domna, son épouse.

Cette femme, qui prétendait à la réputation de bel esprit, leur prodiguait ses faveurs: elle en réunissait autour d'elle une foule qu'elle avait constituée en académie dans son propre palais. L'action des bûchers, des échafauds et des chevalets était trop lente au gré de ce club; il résolut, tandis qu'on égorgeait les chrétiens dans l'empire, d'anéantir l'Église en ruinant son divin autel dans l'esprit des peuples. Il s'agissait d'inventer un personnage qui pût supplanter Jésus-Christ. Cette idée était de Julia Domna. « On se mit donc à l'œuvre; on rassembla des rapsodies, on recueillit des bruits populaires, on inventa des fables, on supposa des faits, chacun mit en commun les richesses de son imagination, ses fictions, ses rêves, ses illusions; on essaya ensuite d'ajuster tous ces lambeaux à un seul homme, et le fruit de tant de labeurs fut le ridicule.... Apollonius de Tyane. » Philostrate fut chargé de la rédaction. Dirai-je que la tourbe, présidée par Julia Domna, osa parodier l'Évangile, et en tira les principaux traits dont elle affubla son héros? Des critiques ont fait ces rapprochements qui démasquent l'imposture de ces hommes méprisables. Je ne me sens pas le courage de les reproduire: le nom sacré de Jésus-Christ à côté du nom dégoûtant d'Apollonius de Tyane, c'est quelque chose de trop révoltant.

Tout à coup une grande voix sortit d'Afrique et domina les vociférations de mort poussées par toutes les sectes contre les enfants du Christ; c'était celle de Tertullien, proclamant le plus foudroyant manifeste qui ait été lancé contre

Digitized by Google

le paganisme. Plaidant la cause la plus solennelle, il vient, dit un auteur, s'asseoir sur la sellette; mais il la transforma bientôt en un redoutable tribunal. Hélas! cet astre si brillant devait aussi bientôt s'éclipser. L'Eglise vit avec douleur Tertullien embrasser les absurdités impies des Montanistes.

A cette époque, Origène prenait place sur la chaire d'Alexandrie. Ce génie, le plus vaste peut-être qui ait jamais paru, avait, comme ses prédécesseurs, approfondi tous les systèmes : comme eux aussi, il dirigeait ses efforts autant à convertir à la fois les esprits égarés qu'à réfuter leurs erreurs.

Des interpolations, faites à ses œuvres par des mains hérétiques, lui valurent, malgré ses protestations, des déboires qu'il supporta en toute humilité et patience, et qui amenèrent sa retraite. La philosophie, que ce grand homme faisait trembler, triomphait déjà, lorsqu'il fut dignement remplacé par le profond Héraclas. Elle ne put que se taire, en voyant Ammonien Saccas, génie non moins solide, ouvrir dans la même ville une nouvelle école chrétienne, et transporter sa chaire jusque dans le Bruchium. Ce docteur conciliant suivit, dans ses discussions avec ses adversaires, une méthode qui hâte les triomphes de l'Eglise. Il accordait aux anciens philosophes tous les éloges qu'ils méritent, avouait qu'ils avaient possédé plusieurs vérités sur lesquelles ils étaient tous d'accord quand ils avaient pris pour guide une raison saine et dégagée de préjugés, et lui-même, à la lumière de la foi, conduisait ses adversaires à la découverte des vérités nouvelles. Voilà pourquoi, disons-le en passant, les écrivains protestants l'accusent de platonisme et d'éclectisme dans le mauvais sens du mot. Ils n'ont pas mieux traité les autres pères, ni le simple bon sens.

Une attaque se préparait contre le christianisme, la plus furieuse de toutes celles qu'il avait soutenues jusqu'alors. Un esprit nébuleux, sorti des écoles d'Alexandrie, ruminait un vaste projet pour rendre à la philosophie et au paganisme chancelants leur ancienne splendeur ; c'était Plotin, le véritable fondateur de *l'école*, il faudrait dire du *Syncrétisme alexandrin*. Il vint dogmatiser à Rome vers le milieu du 3e siècle, et fut d'autant plus admiré qu'il fut moins compris. Ses ouvrages, aussi obscurs que ses leçons orales, parurent sans titre. Plotin laissa à ses adeptes le soin de leur donner ceux qui paraîtraient les plus convenables, besogne assez difficile, à mon avis. Un trait de la vie de ce pauvre homme nous donnera la mesure de son esprit : Voulant mettre à profit le crédit dont il jouissait à la cour, il demanda et obtint l'autorisation de bâtir dans la Campanie une cité nommée *Platonopolis*, destinée à recevoir une colonie de philosophes, qui devaient former une république, régie d'après les lois de Platon. Il est vraiment à regretter que le projet de Plotin n'ait pas reçu au moins un commencement d'exécution. Gallien ne voulut pas ajouter à son nom la flétrissure du ridicule; d'après le conseil de ses amis, il retira la parole donnée à Plotin. « Ainsi, tandis que la philosophie, appuyée de la pro-
» tection, de l'estime et de l'affection des princes, essayait vainement d'im-
» poser ses lois à une seule ville, la religion chrétienne, depuis deux cents
» ans haïe, méprisée, rebutée, persécutée, s'avançait triomphante à la conquête

Digitized by Google

du monde, et à son passage, les peuples tombaient à ses pieds, vaincus par la patience et la charité. »

Avant de poursuivre l'histoire, examinons sur quel terrain vont se mesurer la vérité et l'erreur, la religion du Christ, et celle que la philosophie prenait sous sa protection. Voyons sommairement la doctrine éclectique, telle qu'on la trouve dans les écrits de la secte.

Quatre choses principalement donnèrent un immense avantage aux docteurs chrétiens sur leurs adversaires : 1° Les dissidences et les contradictions innombrables des philosophes; 2° la futilité de la doctrine de ces prétendus sages, occupés sans cesse de disputes oiseuses, de questions vaines, ridicules, inutiles à l'homme pour cette vie et pour la condition future, et négligeant complètement les grandes questions de Dieu, des destinées humaines, de l'immortalité de l'âme, des devoirs de l'homme envers Dieu, envers lui-même, envers le prochain; 3° l'absurdité du paganisme et des théogonies; 4° enfin, les miracles de Jésus-Christ et ceux de ses disciples, que l'idolâtrie était impuissante à reproduire.

L'école plotinienne l'avait bien compris. Son premier soin fut donc de faire disparaître les contradictions des divers systèmes philosophiques; pour cela, elle les attribua à l'ignorance des commentateurs et des disciples qui n'avaient pas su saisir la pensée de leurs maîtres. Elle s'appliqua surtout à concilier Platon et Aristote, les patriarches les plus vénérés de la philosophie, et Dieu sait ce que les textes de ces auteurs subirent de violences pour leur faire dire ce que les circonstances voulaient.

Il s'agissait ensuite de formuler un système de morale capable de répondre aux reproches des chrétiens. Mettant donc en dernière ligne les questions oiseuses, les éclectiques firent d'impudents larcins à l'Evangile. Ils s'emparèrent de l'opinion de Platon qui assigne pour but de la philosophie et pour fin dernière des hommes, l'intuition des idées et la contemplation des êtres spirituels, surtout de Dieu, le premier et la source de tous. Mais, modifiant cette doctrine d'après les idées du gnosticisme, ils supposèrent une série infinie d'êtres spirituels, comprenant nécessairement l'âme humaine, et divisés en plusieurs catégories. Ce n'était que dans un certain ordre que, dégagée des choses caduques et corporelles, au moyen de la théurgie et de certaines expiations, l'âme pouvait s'élever jusqu'à Dieu.

Quant au paganisme, les éclectiques, sentant bien qu'il ne saurait soutenir l'examen d'une saine raison, prétendirent « qu'on avait mal entendu les sages, les législateurs et les poètes qui avaient écrit sur les dieux et la religion; que des hommes grossiers avaient pris au pied de la lettre les figures et les allégories dont leurs ancêtres avaient enveloppé leurs pensées.... Que le paganisme reconnaissait un seul Dieu tout-puissant et infiniment sage. » Il ajoutait que les génies auxquels ce Dieu avait confié le gouvernement du monde, avaient été pris pour autant de Dieux, et adorés comme tels par un vulgaire ignorant. Mais qu'y avait-il de répréhensible dans ce culte, puisque c'était l'Etre suprême qu'on adorait dans ses ministres? « Les éclectiques divisaient ces ge-

Digitized by Google

nies, en deux classes principales : l'une comprenait les génies bienfaisants, les mauvais formaient l'autre. Ils établissaient aussi deux moyens de se mettre en rapport avec eux, la *goétie* et la *théurgie*. Par la goétie on invoquait les mauvais génies quand on voulait se venger d'un ennemi, attirer quelques malheurs sur la terre, ou connaître l'avenir et les choses secrètes. La *théurgie* était surtout le culte des bons génies, de ceux qui approchaient de plus près de l'être absolu ; elle consistait à leur offrir des prières, des sacrifices appelés *télètes*. Mais pour obtenir les heureux effets de ces invocations, il fallait que l'âme eût été purifiée par l'étude de la philosophie, par l'initiation aux mystères, et enfin par les cérémonies et les pratiques même de la théurgie. La purification complète de l'âme était mise à de trop hautes conditions pour que tous les hommes pussent y parvenir ; aussi n'était-il permis qu'aux philosophes de prétendre à ce point de perfection ; encore devaient-ils y arriver par degrés, car les *qualités politiques* les conduisaient au pouvoir de purifier, et alors d'*hommes honnêtes* (σπουδαῖος), ils devenaient *hommes spirituels* (δαιμόνιος) ; du pouvoir de purifier, ils passaient au pouvoir de contempler, qui leur valait le glorieux titre d'*homme divin* (θεῖος), enfin ils s'appelaient Pères divins (θεοπάτωρ) quand ils parvenaient à la puissance théurgique, puissance qui soumettait à leur autorité même les génies inférieurs.

si Constantin avait raison. RIVAGE.

(*La suite au prochain numéro.*)

Polémique philosophique.

LA ROYAUTÉ ET L'INQUISITION.

(*Suite et fin* [1].)

Quel enseignement devons-nous retirer de ces deux affaires ? C'est que l'intolérance et les persécutions sont le produit inévitable des guerres religieuses. Les populations, exaltées par la lutte, n'ont nullement besoin de familiers pour rechercher les hérétiques, ni de saint-office pour les condamner. Témoin notre Saint-Barthélemy ; à défaut de massacres, les magistrats ordinaires, municipalités et parlements savent répondre aux colères religieuses ; bien loin d'aggraver le sort des hérétiques, les tribunaux ecclésiastiques ont été souvent leur garantie ; les deux arrêts que nous venons de citer en sont la preuve. L'inquisition du moins recherchait toujours à péné-

[1] Voir le précédent article, t. v, p. 564.

Digitized by Google

er si l'impiété existait réellement dans les actions et dans l'âme de ccusé, elle ne se contentait pas même de ses aveux, tandis que le arlement de Toulouse n'exigea que la déposition de François de ontbrot et l'aveu de Vanini pour condamner ce dernier comme hée.

Mais cet éréthisme religieux n'était pas le privilége exclusif des atholiques : témoin les massacres et les destructions des Vikle- stes et des Hussistes, des Vaudois et des Calvinistes. Si le protes- antisme avait triomphé, on aurait brûlé tout autant de gens en honneur de Luther : Vanini lui-même en fit l'expérience. S'il fut is à mort par les catholiques, ses ouvrages ne furent pas mieux aités par les protestants. Dennys Durand, qui a écrit *sa Vie*, a non eulement réuni avec complaisance toutes les accusations vraies ou bsurdes soulevées par ses ennemis et ses juges, mais il les a termi- ées par des remarques et des diatribes personnelles qui font prévoir ue le pauvre Italien n'aurait pas été plus heureux auprès d'un con- istoire protestant.

Nous avons fait assez de citations pour établir la supériorité to- érante de l'Église romaine sur l'inquisition espagnole et sur les tri- unaux civils aux époques de paroxisme religieux. Le jugement l'un homme célèbre, dont ses ennemis même ne peuvent contester autorité historique, nous servira de conclusion.

« L'Église, dit M. Guizot dans son *Cours d'histoire* de 1828 (et » l'on connaît toute la popularité dont il jouissait alors), travaillait à » la suppression d'une foule de pratiques barbares, à l'amélioration » de la législation civile et criminelle. Vous savez que de folles » épreuves, le combat judiciaire, le simple serment de quelques » hommes, étaient considérés comme le seul moyen d'arriver à la » découverte de la vérité. L'Église s'efforçait d'y substituer des » moyens plus rationnels, plus légitimes. J'ai déjà parlé de la diffé- » rence qu'on remarque entre les lois des Visigoths, issues en grande » partie du concile de Tolède, et les autres lois barbares. Il est impos- » sible de les comparer sans être frappé de l'immense supériorité » des idées de l'Église en matière de législation, de justice, dans tout » ce qui intéresse la recherche de la vérité et les destinées des » hommes. En matière criminelle, le rapport des peines aux délits » est déterminé d'après des notions philosophiques et morales assez » justes. On y reconnaît les efforts d'un législateur éclairé qui lutte » contre la violence et l'irréflexion de mœurs barbares... Le crime » est ramené à son élément moral et véritable : l'intention, les di-

Digitized by Google

» verses nuances de criminalité, l'homicide provoqué, l'homicid
» avec ou sans préméditation, sont distingués et définis à peu près
» aussi bien que dans nos codes, et les peines varient dans une pr
» portion assez équitable. A l'égard des esclaves, n'osant complète
» ment retirer aux maîtres le droit de vie et de mort, on a du moins
» tenté de la restreindre en l'assujettissant à une procédure publiq
» et régulière.

» Il y a, dans les institutions de l'Église, un fait en général trop
» peu remarqué, c'est son système pénitentiaire; système d'autant
» plus curieux à étudier aujourd'hui qu'il est, quant au principe et
» aux applications du droit pénal, presque complètement d'accord
» avec les idées de la philosophie moderne. Si vous étudiez la nature
» des peines de l'Église, des pénitences publiques, qui étaient son
» principal mode de châtiment; vous verrez qu'elles ont surtout pour
» objet d'exciter, dans l'âme du coupable, le repentir, dans celle des
» assistants la terreur morale de l'exemple..... N'est-ce pas au nom
» de ces principes que, dans le dernier siècle, et de nos jours, les
» publicistes les plus éclairés ont réclamé la réforme de la législation
» pénale européenne? Aussi, ouvrez leurs livres, ceux de M. Ben-
» tham, par exemple, vous serez étonné de toutes les ressemblances
» que vous rencontrerez entre les moyens pénaux qu'ils proposent
» et ceux qu'employait l'Église...

» Enfin, elle essayait également, par toutes sortes de voies, de ré-
» primer dans la société le recours à la violence..., et s'appliquait à
» introduire dans la société plus d'ordre, plus de douceur..... »

CÉNAC-MONCAUT.

Digitized by Google

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 32 — AOUT 1848.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

PAR M. L'ABBÉ JAGER.

QUINZIÈME LEÇON.

Suite du schisme. — Réforme de l'Eglise. — Manière dont elle est entendue par les hérétiques de l'époque. — Wiclef, Jean Hus, Jérôme de Prague. — Leur condamnation au concile de Constance.

Le schisme d'Occident est éteint, vous savez à quel prix : on a été obligé de juger et de déposer les papes, en suivant des principes inconnus, qui, par la moindre fausse application, peuvent devenir dangereux entre les mains des ennemis de l'Église. Ils le sont devenus en effet ; car, comme nous le verrons, ils ont enfanté des systèmes monstrueux en religion et en politique, dont les révolutions modernes ne sont que les conséquences.

Aujourd'hui, j'ai à m'occuper de la réforme de l'Église, tant réclamée par le concile de Pise, et de la manière dont elle était entendue par les Pères de Constance et par les hérétiques de leur époque. Mais, avant d'entamer cette matière, il est nécessaire de vous dire ce qui peut être réformé et ce qui ne peut pas l'être.

Le gouvernement de l'Église est essentiellement monarchique. Il y a un seul chef, d'après l'institution divine, et il ne peut y en avoir plusieurs. Ce chef a la plénitude de la puissance, il peut faire de nouvelles lois, abolir ou suspendre les anciennes, lorsque les circonstances l'exigent, et, en cas de nécessité, il a un pouvoir illi-

[1] Voir la 14e leçon au n° précédent, ci-dessus, page 18.

Digitized by Google

mité, *il peut tout en matière de discipline*, comme le dit Bossuet[1]. Mais, dans les cas ordinaires, il doit régler l'usage de sa puissance, selon les Canons, c'est le principe que les papes eux-mêmes ont proclamé et qu'ils ont constamment suivi.

Après le pape, il y a dans l'Église une haute aristocratie qui est également d'institution divine : c'est celle des évêques; elle est intimement unie à son chef et reçoit de lui sa juridiction. C'est une admirable institution; si elle n'existait pas, il faudrait l'inventer. Elle a toujours fait la force comme la gloire de l'Église. Aussi, quand tous les pouvoirs tombent et disparaissent de la société, celui des évêques reste-t-il debout, toujours fort, toujours vénéré et respecté : c'est ce qu'on a vu dans tous les siècles de l'Église et même dans les temps de persécutions.

Après l'évêque, viennent le diacre et le prêtre qui reçoivent de lui leur autorité et qui lui doivent respect et obéissance. Voilà la hiérarchie de l'Église, sans compter d'autres ordres qui sont d'institution ecclésiastique. Attaquer un de ces degrés de la hiérarchie, briser le lien qui unit le prêtre à l'évêque, et celui-ci au pape, c'est attaquer l'institution divine et défigurer l'Église. Sur cet article il n'y a rien à changer, rien à réformer; réformer, ce serait détruire. L'Église universelle, assemblée en concile général, ne pourrait y toucher.

Il en est de même de la doctrine; car la doctrine que l'Église enseigne, n'est pas la sienne; elle ne l'a point inventée : elle l'a reçue de Jésus-Christ avec mission de la prêcher et de la transmettre de siècle en siècle, pure et intacte, par le canal de la tradition et de l'écriture. L'Église en est la gardienne, mais non pas la maîtresse; elle ne peut en retrancher, ni y ajouter une seule syllabe. Jamais ni les papes ni les évêques ne se sont arrogé le droit de réformer la foi; jamais ils n'ont établi un nouveau dogme, ou un point de morale inconnu : ils n'ont cherché qu'à conserver pur ce qui avait toujours été cru et enseigné dans tous les siècles, depuis le commencement du Christianisme, et à le transmettre intact aux siècles suivants.

Ainsi qu'on ne dise pas que l'Église impose ses doctrines par voie d'autorité, et qu'elle exerce une tyrannie sur les esprits. Non, ce n'est pas elle qui impose : c'est Jésus-Christ lui-même. L'Église ne fait que conserver le dépôt qui lui est confié, et exclure de son sein

[1] *Def. declar.*, liv. xi, ch. 16, 20.

Digitized by Google

ceux qui veulent y porter atteinte : c'est tout ce qu'elle fait, rien autre chose. L'Église ne peut donc rien réformer dans la doctrine : on réforme l'erreur et non la vérité.

Mais ce qu'elle peut réformer ou changer, c'est la discipline, non cette partie qui touche aux dogmes, qui est fondée sur les traditions apostoliques et sur les principes d'éternelle justice, et qui est de tous les siècles, mais cette partie qui regarde la police extérieure de l'Église. Car la société marche et se transforme ; ce qui était sage et nécessaire dans un temps, n'est plus bon dans un autre. Dans ces sortes de cas, l'Église ne s'est jamais refusée à changer la discipline ; mais c'est elle seule qui peut le faire : la puissance civile n'a pas le droit de s'en occuper.

Mais ce que l'Église doit réformer, ce sont la vie irrégulière et mondaine des ecclésiastiques, les abus de pouvoirs dans les supérieurs, le favoritisme dans les élections, et, en général, tous les abus qui s'introduisent dans le sanctuaire contrairement aux lois canoniques. C'est précisément la réforme dont devait s'occuper le concile de Constance. Les papes schismatiques avaient commis et toleré bien des abus. Ainsi pour se procurer de ressources, ils avaient eu recours, comme nous l'avons vu, à des moyens illicites : ils avaient abusé de leur pouvoir pour lancer des excommunications injustes, pour spolier les églises, aliéner les biens ecclésiastiques, pour lever des impôts onéreux aux peuples; ils avaient donné les évêchés à des créatures, à des simoniaques, à d'indignes ministres. Ces sortes d'évêques avaient choisi des prêtres non moins indignes : il fallait réformer ce personnel, changer leur conduite ou les éloigner de toute fonction ecclésiastique. C'est ce qu'on a proposé dans les divers plans de réforme présentés au concile de Constance. Les docteurs français y avaient pris la principale part. Pierre d'Ailly, cardinal et évêque de Cambrai, avait parlé cinq ou six fois devant le concile pour indiquer ce qui avait besoin d'être réformé. Il fait sentir, avant tout, la nécessité des conciles provinciaux qui ont toujours remédié aux désordres et aux abus de l'Église [1]. Il fixe ensuite l'attention du concile sur l'élection du pape. Il veut qu'on ne choisisse plus les papes dans un même pays, comme on l'avait fait avant le schisme, qu'on fixe le nombre des cardinaux, et qu'on défende au pape de le dépasser ; il s'élève contre les charges qu'imposait la cour romaine, contre les excommunications trop

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XVI, p. 86.

Digitized by Google

fréquentes, contre les lois trop multipliées, contre les exemptions qui tendent à l'anéantissement de l'autorité des ordinaires. Voilà la réforme qu'il y avait à faire dans la cour pontificale.

De là il passe aux évêques et développe avec beaucoup de précision les qualités qu'ils doivent avoir pour avoir droit à cette dignité. Il condamne les évêques qui vont à la guerre, qui se dispensent de la résidence, qui demandent de l'argent pour l'expédition des lettres, la collation des ordres et l'administration des sacrements [1].

Des évêques, il passe aux prêtres et développe également les qualités qu'ils doivent avoir pour être dignes du sacerdoce. Il descend dans le détail de leur conduite, en signale les vices et appuie sur la nécessité de les priver de leurs emplois, s'ils restent incorrigibles.

Le cardinal porte aussi la réforme dans l'intérieur des couvents, s'élève contre les abus qui s'y sont glissés, et exhorte le concile à les corriger. Il demande aussi une réforme pour les simples fidèles, mais il s'attache surtout aux princes et exhorte le concile à leur recommander le bon exemple, la compassion pour les pauvres, l'attention à punir le blasphème, à réprimer les usuriers, à protéger l'Église, et à éteindre le feu des discordes et des guerres qui désolent les états chrétiens [2].

Enfin le cardinal veut que la réforme soit générale et qu'elle s'étende depuis la Cour pontificale jusqu'aux simples fidèles. Gerson parla dans le même sens, son langage est peut-être plus incisif encore; car il s'élève avec une force extraordinaire contre la vie mondaine et peu convenable des prêtres et des évêques; il appuie, comme Pierre d'Ailly, sur la tenue des conciles provinciaux [3].

Tel est, Messieurs, le plan de réforme proposé au concile de Constance. Vous voyez qu'on n'abolit rien, qu'on ne demande même pas de nouvelles lois, on veut seulement rappeler les évêques et les prêtres à l'observation de l'ancienne discipline; on veut rétablir dans la Cour romaine l'amour de la justice et de la sagesse qui ont toujours régné à cette Cour et qui en sont le plus bel ornement. Voilà la réforme que méditait le concile de Constance; mais elle n'était pas celle que voulaient faire les novateurs de cette époque, comme Jean Hus et son fidèle disciple, Jérôme de Prague.

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, tom. XVI, p. 87.
[2] Ibid., p. 89, 90.
[3] Ibid.

Digitized by Google

docteurs voulaient non détruire les abus, mais changer la forme ouvernement de l'Eglise, en faire une espèce de république où étaient maîtres et parfaitement égaux ; c'est ce plan qu'il s'a- naintenant de vous expliquer.

an Hus, recteur de l'Université de Prague, avait peu inventé de nême; il avait adopté les doctrines de Wiclef, docteur anglais, les livres avaient été apportés en Bohême par quelques jeunes qui étaient allés à Oxford pour y achever leurs études. Ainsi, bien connaître les doctrines de Jean Hus, il faut remonter à lef et vous exposer son plan de réforme.

Viclef, professeur ds l'université d'Oxford, avait commencé à matiser quelques années avant le schisme d'Occident. Le sme qui est survenu était une bonne fortune pour lui, il en a ndement profité pour propager ses principes. En voici les fonde- nts. Wiclef voulait tout niveler, détruire la hiérarchie et établir parfaite égalité entre les papes, les évêques, les prêtres et les ples fidèles. Il commença par briser tous les liens qui unissent évêques au pape, et le prêtre à l'évêque, en enseignant que le pe n'avait aucune prééminence dans l'Eglise, que ni lui, ni les êques n'étaient au-dessus du simple prêtre. Ainsi le prêtre est al à l'évêque et même au pape. Celui-ci était un être inutile; ssi demandait-il qu'après Urbain V, pape de son temps, on renon- à la papauté, et qu'on mît l'église d'Occident sur le même pied e celle des Grecs. Ainsi voilà toute hiérarchie détruite. Tous nt égaux, pape, évêques, archevêques et prêtres. En suivant son stème d'égalité, il veut qu'on ôte au pape son domaine temporel, ux évêques leurs seigneuries, aux prêtres leurs bénéfices, et l'on les réduise tous à mener la vie des apôtres ; il fait même à autorité civile un devoir de conscience de leur ôter leurs biens, uand ils n'ont pas la sainteté des apôtres et qu'ils vivent en péché ortel. En cela, il a copié Arnaud de Bresse et les Vaudois. Vous omprenez, Messieurs, je pense, le plan de réforme : tous, sans dis- nction de rang, doivent être pauvres, vivre de dons volontaires, nais sans les demander ; car il défend aux fidèles de leur payer la îme et même de leur faire l'aumône, quand ils la demandent, sous prétexte que Jésus-Christ et ses apôtres n'ont jamais mendié.

Ce n'est pas encore tout; jusque là on avait regardé le pape et les évêques comme juges de la foi. Wiclef leur ôte cette prérogative, en accordant à chaque fidèle le droit de juger selon l'Ecriture. Il leur ôte aussi tout pouvoir spirituel, chaque fois qu'ils ne mènent pas la

Digitized by Google

vie des apôtres. Ainsi, selon lui, le pape, les évêques, les prêtres n'ont aucun pouvoir d'administrer les sacrements quand ils vivent en péché mortel. Tout ce qui est fait par eux, dans cet état, est radicalement nul; c'était mettre en doute l'effet des sacrements. Il ôte aussi au pape et aux évêques le droit d'excommunier; ceux qui se soumettent à leur sentence sont excommuniés eux-mêmes. Ainsi, selon ce plan de réforme, plus d'hiérarchie, tous sont égaux par leur rang et leur pauvreté. Le pape et les évêques ne sont pas au-dessus du prêtre, ils ne sont pas même au-dessus du simple fidèle qui, comme eux, est juge de la foi. Vous voyez, Messieurs, que Wiclef a voulu faire de l'Eglise une république sans hiérarchie et sans autorité, ou plutôt il a voulu organiser l'anarchie religieuse; c'est là qu'aboutit son système. En repoussant avec tant de force les ministres en état de péché mortel, on devait croire qu'il mettrait une grande importance à la sainteté de la vie; mais non; il établit une autre égalité: elle est effrayante et propre à enfanter tous les crimes; car il nie le libre arbitre, la différence entre le bien et le mal. Les hommes vertueux n'ont aucun mérite, ceux qui sont criminels ne sont pas blâmables; parce que tous sont entraînés par la nécessité. L'homme, disait-il, ne peut pas mieux faire qu'il ne fait. Dieu lui-même, selon sa doctrine, n'est pas libre, il est soumis à la nécessité.

D'après ce principe, on devait s'attendre à ce qu'il niât les peines de l'autre vie; car l'homme criminel, ne pouvant pas faire autrement, ne peut pas être puni; mais non, Wiclef laisse les peines de l'autre vie, et établit la doctrine désespérante de la prédestination. Tous, selon lui, nous naissons prédestinés, les uns pour le ciel, les autres pour l'enfer. Dieu lui-même n'y peut rien. Je ne sais si jamais on a prêché une doctrine plus effrayante et plus féconde en crimes. Wiclef le sentant lui-même, il ose à peine envisager le profond abîme qu'il creuse sous ses pas. « Je vois bien, disait-il, que » les méchants pourraient prendre occasion de cette doctrine de » commettre de grands crimes, et que s'ils le peuvent, ils le feront. » mais que si l'on n'a pas de meilleures raisons à me dire que celles » dont on se sert, je demeurerai confirmé dans mon sentiment, » sans en dire un mot[1]. »

Je ne vous dirai pas que Wiclef, après avoir établi une si belle morale qu'il prétendait puiser dans l'Ecriture, a porté aussi sa main

[1] Bossuet, *Hist. des variat.*, liv. XI, art. Wiclef.

Digitized by Google

ilége sur le dogme. Ainsi il a attaqué les indulgences, rejeté la
essité du baptême, celle de la confession, lorsqu'on est contrit;
nié le dogme de la transubstantiation. Pour la présence réelle,
st équivoque : il semble tantôt la rejeter, tantôt l'admettre, et
e équivoque existe encore aujourd'hui dans l'Eglise anglicane.
peut admettre ou rejeter à volonté la présence réelle sans cesser
ppartenir à cette église. C'est ainsi que Wiclef prétendait établir
parfaite égalité parmi les hommes en matière religieuse. Il
sait établir la même égalité dans la société civile, car il dé-
illait de leur autorité le roi et les seigneurs, comme il avait dé-
illé le pape et les évêques. *Personne*, disait-il, *n'est seigneur ci-
personne n'est prélat, personne n'est évêque, s'il est en péché
rtel*[1]. Ainsi l'autorité du roi, du seigneur, comme celle du prélat
de l'évêque, dépendait de la sainteté de la vie. S'il est en
ché mortel, il n'a plus d'autorité. C'est ce qu'il établit plus clai-
ment encore en disant : « Qu'une vieille (femme) pouvait être roi
et pape, si elle était meilleure et plus vertueuse que le pape et le
roi; qu'alors la vieille dirait au roi : *Levez-vous, je suis plus digne
que vous d'être assise sur le trône* [2]. » Mais Wiclef n'osait pas
écher ouvertement ces doctrines, il les tenait cachées dans des
res qu'il ne communiquait qu'à ses affidés.

Vous pouvez bien penser que les évêques d'Angleterre ne gar-
ient pas le silence en présence de pareilles doctrines. Ils en
ertirent le Saint-Siége, occupé par Grégoire XI, qui ordonna des
formations. Wiclef fut traduit devant diverses assemblées, et
ndamné dans un concile à Londres, en 1382. On ne sait s'il s'est
tracté? Cela est probable, puisqu'il eut la permission de se retirer
ns sa cure de Lutterworth, où il passa le reste ds ses jours. Car
iclef, qui prêchait tant la pauvreté évangélique, cumulait plu-
eurs riches bénéfices. Le dépit d'avoir perdu sa place de principal
ns un des colléges de l'Université d'Oxford, l'avait porté à dog-
atiser [3]. Ses nombreux écrits furent apportés en Bohême par
uelques jeunes étudiants qui avaient étudié à Oxford. Jean Hus,
lors recteur de l'Université de Prague, les lut avec enthousiasme,
l en adopta toutes les doctrines, auxquelles il donna de nouveaux
éveloppements. Ainsi il enseignait que l'Eglise était la société des
ustes et des prédestinés, et que les réprouvés et les pécheurs n'en

[1] Labbe, t. XII, p. 46. prop. 15.
[2] Bossuet, *Hist. des variat.*, lib. XI, art. Wiclef.
[3] Lingard, *Hist. d'Angl.*, ch. XIX, t. I, p. 577.

Digitized by Google

faisaient point partie. Comme il était reconnu alors qu'on n'avait aucun pouvoir quand on était hors de l'Eglise, le docteur trouva le moyen de n'en point être exclu en disant qu'un pape non vertueux n'était pas le vicaire de Jésus-Christ, que les évêques et les prêtres qui vivaient en péché mortel avaient perdu tous leurs pouvoirs. Il étendit le même principe aux princes et aux souverains. Tous ceux qui étaient en état de péché ou qui gouvernaient mal, étaient déchus de leur autorité. Vous reconnaissez là, Messieurs, les principes de Wiclef.

Comme on pouvait lui objecter qu'il devait regarder comme sans autorité ceux qui sont excommuniés, puisque la sentence d'excommunication les mettait hors de l'Eglise, Jean Hus répondait d'après les principes de Wiclef, que l'excommunication était de nul effet, et que ni le pape, ni les évêques ne pouvaient exclure de la communion de l'Eglise les justes, et il se mettait de ce nombre, lui et les siens [1].

Vous voyez, Messieurs, son plan de réforme ; il veut détruire toute l'ancienne Eglise, en former une nouvelle, composée des seuls justes. Eh! quels sont ces justes? Ceux qui adhèrent à ses doctrines, quelque corrompus qu'ils soient d'ailleurs ; car il avait dans son parti ce qu'il y avait de plus mauvais dans le clergé et dans le peuple. Ce n'étaient pas des saints, il s'en fallait beaucoup, et cependant il les incorporait comme tels dans son église. Du moment qu'ils y étaient entrés, ils devenaient des saints, des prédestinés pour la vie éternelle. Ils étaient libres, degagés de toute obéissance, maîtres et juges de leur foi. Car le grand principe de Jean Hus, comme celui de Wiclef, était qu'il fallait consulter l'Ecriture et s'y tenir, pour savoir ce qu'on devait croire ou ne pas croire. Enfin, Messieurs, supposez un instant une société civile sans autorité centrale, sans gouvernement et sans magistrats, où chacun serait maître d'interpréter la loi et d'agir comme il le voudrait, et vous aurez une image fidèle de la société chrétienne telle que la voulaient former ces nouveaux prophètes

Ces doctrines ont produit leurs fruits, et devaient les produire. Dès que chacun était libre et juge de la conduite de ses supérieurs spirituels et temporels et qu'il avait le droit de les dépouiller, quand elle paraissait mauvaise, il ne restait plus qu'à se révolter et à prendre les armes pour les exterminer. C'est ce qui est arrivé en

[1] Bergier, art. *Hussites*.

Digitized by Google

;leterre, et en Bohême. Les wiclefites et les hussites, sont nus dans l'histoire par les désordres qu'ils ont commis, par les autés qu'ils ont exercées. Les hussites prêchaient publiquement il « fallait extirper avec le feu et le glaive toute débauche, tout ıxe dans les vêtements, la paresse elle-même, dussent les cou- ables s'envelopper des voiles du mystère [1]. » Ainsi sous prétexte ;ali té et de fraternité, on déclarait la guerre à tous ceux qui ient censés vivre en péchés mortels. C'était exciter une classe ıtre une autre, et armer la guerre civile; et telle a été en effet suite de cette réforme.

Jean Hus, condamné par l'archevêque de Prague, par les papes exandre V et Jean XXIII, en appela au concile de Constance. roi de Bohême voulut qu'il s'y présentât pour rendre compte sa doctrine. Jean Hus y consentit, et il publia que si le concile uvait le convaincre d'erreur, il ne refuserait pas de subir la peine ıblie contre les hérétiques. Il fallait être fanatique pour croire que concile de Constance approuverait ses doctrines. Il demanda en nséquence à l'empereur Sigismond un sauf-conduit pour qu'il ıt traverser l'Allemagne en sécurité, et se rendre à Constance. empereur le lui accorda. Le sauf-conduit est devenu un sujet de ntroverse historique. Des critiques protestants, défenseurs de an Hus, ont prétendu que ce sauf-conduit devait mettre Jean us à l'abri de toute arrestation, de toute condamnation de la part ı concile. Mais, d'après ce qui se passe devant nos tribunaux mo- ernes, on ne peut plus discuter sur l'effet de ce sauf-conduit. Car ı sauf-conduit ne soustrait personne à la juridiction des tribunaux evant lesquels il est appelé. Le sauf-conduit de l'empereur, qui bornait à donner à Jean Hus toute sécurité pour traverser l'Al- magne, n'ôtait pas au concile de Constance le droit de le con- amner, ni à l'empereur celui de faire exécuter la sentence.

Jean Hus arriva à Constance dès l'ouverture de l'Assemblée. Il vait prêché ses doctrines sur toute sa route au mépris des censures cclésiastiques. Il les prêcha même à Constance, où l'église était as- emblée pour les condamner. C'est ce qui engagea l'empereur Sigis- ond à le mettre en prison. Une commission nommée par le concile vait examiné ses doctrines, et d'après ce que je vous en ai dit, vous ouvez bien penser qu'on ne les avait pas trouvées orthodoxes. Jean lus, prévoyant sans doute le jugement qui l'attendait, essaya de

[1] Jean Muller, *Hist. des Suisses*, t. VII, p. 248.

Digitized by Google

SEIZIÈME LEÇON.

HISTOIRE RELIGIEUSE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

Importance et nécessité de la religion. — Conduite du clergé de France. — Doctrines du 18e siècle. — Dessein des philosophes. — La souveraineté du peuple appliquée à l'Eglise.

Messieurs, je me propose de traiter avec votre concours un grand sujet : l'histoire religieuse de la Révolution de 89. On a déjà beaucoup écrit sur cette Révolution ; aujourd'hui on s'en occupe avec une espèce de passion : plusieurs écrivains distingués s'élèvent à la fois pour nous en donner l'histoire. Cela ne doit pas nous étonner : la Révolution française est un des événements les plus tragiques et les plus instructifs qui aient jamais eu lieu dans le monde. *On l'a* comparée avec raison tantôt à l'explosion d'une poudrière qui jette tout hors de son sein et qui renverse ou ébranle les édifices d'alentour ; tantôt à un torrent qui franchit les digues et qui emporte tout ce qui se trouve sur son passage ; tantôt à une tempête furieuse sur mer qui agite et brise le vaisseau et couvre au loin la plage de sables, de débris et de cadavres. Le philosophe, qui exerce son esprit par des méditations sérieuses sur les principes politiques et religieux, n'y trouve pas moins de matériaux que l'historien. « La Révolution » française, dit un philosophe judicieux de nos derniers temps, a » dépassé de bien loin toutes les craintes et toutes les espérances. » Assemblage inouï de faiblesse et de force, d'opprobre et de gran- » deur, de délire et de raison, de crimes et même de vertus ; la tête » dans les cieux et les pieds dans les enfers, elle a atteint les deux » points extrêmes de la ligne qu'il a été donné à l'homme de parcou- » rir, et elle a offert à l'Europe, dans tous les genres, des scandales » ou des modèles qui ne seront jamais surpassés [1]. » Ce jugement est plein de justesse. Je n'ai pas besoin d'en dire davantage pour vous faire comprendre la grandeur du sujet qui se présente devant nous, et sur lequel nous avons déjà plusieurs ouvrages fort remarquables sous le rapport du style et des recherches historiques. Mais il y a une partie qui a été ou entièrement négligée ou envisagée sous un point de vue très-superficiel : c'est la partie religieuse. Nos historiens, la plupart philosophes, n'ont pas compris, ce me semble, l'importance du rôle que la religion a joué à la première assemblée nationale et pendant toute la révolution ; et de là, ils n'ont pu expliquer que très-imparfaitement les ruines que cette révolution

[1] De Bonald, *Législ. primit.*, t. I, p. 128.

Digitized by Google

moncelées et dont le chrétien découvre facilement la cause. Les nciens philosophes n'ont pas cru pouvoir établir une société ni ciiliser un peuple sans religion. *On bâtirait plutôt un édifice en l'air*, lisait l'un d'eux, *que de fonder une société sans religion.* Cette naxime, qui n'est autre que celle de l'Écriture : *Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam*, est l'éernelle vérité. Nos philosophes du 18e siècle n'y ont pas cru : ls ont voulu fonder une société sans religion ; ils ont bâti en l'air, et l'édifice s'est écroulé, suivant la maxime du philosophe d'accord avec l'Écriture. La Révolution française nous fournit donc une grande leçon qu'il faut répéter aujourd'hui en face d'événements analogues : c'est qu'il est impossible de former une société et d'établir une constitution durable sans religion. On a beau travailler, élaborer des systèmes plus ou moins compliqués, on ne parvient à aucun résultat. La religion est le fondement de l'édifice social, la sève de l'arbre, l'âme de la société. Si elle disparaît, l'ordre public disparaît avec elle. C'est ce que l'abbé de Montesquiou a dit avec énergie devant l'Assemblée de 89, lorsque la religion était menacée par un schisme déplorable qui, comme nous le verrons, a fait un mal infini à la France : « La religion, a-t-il dit, est la vie du corps » politique ; elle ne lui laisse que le choix ou de se conserver avec » elle, ou de se dissoudre sans elle [1]. »

Vous savez combien ces dernières paroles se sont vérifiées. Le corps social s'est dissous dès qu'il n'a plus eu pour principe la morale chrétienne. La devise : *Liberté, Égalité, Fraternité*, affichée partout sur les murs, comme elle l'est aujourd'hui, n'a plus eu de sens, dès que la religion avait disparu. Parce que cette devise est tirée de l'Évangile, et elle ne peut être comprise et mise en action que par ceux qui se croient dans l'obligation de pratiquer l'Évangile. Je ne vous fait pas ici un sermon : je veux seulement vous parler d'une vérité sociale, dont la Révolution française nous a montré l'extrême nécessité. Comme elle n'a pas été sentie par nos historiens, je me propose de vous l'expliquer dans ce cours. Mais avant d'entrer en matière, il faut vous dire ce qui a précédé et préparé notre grande Révolution. C'est le sujet que je vais traiter pendant ce semestre.

Il n'y a pas d'effet sans cause. Une révolution ne vient pas subitement ; elle se prépare longtemps dans les esprits et dans les ténèbres avant de se montrer au grand jour. « Il n'arrive jamais, dit Mably,

[1] Fraysinous, *Les vrais principes*, etc. p. 234.

Digitized by Google

» de révolution subite, parce que nous ne changeons point en un » jour notre manière de voir, de penser, de sentir.... Si un peuple » paraît changer brusquement de mœurs, de génie et de lois, soyez » sûr que cette révolution a été précédée par une longue suite » d'événements et par une longue fermentation des passions[1]. »

La révolution de 89 a été préparée pendant tout le 18e siècle. Vous en connaissez la cause, je m'y arrêterai fort peu. Pendant tout ce siècle on s'est occupé de briser tout frein, de déchaîner les mauvaises passions, de prêcher les principes les plus subversifs de la société. On a tout nié, même la liberté de l'homme, et on a ouvert une vaste carrière à tous les crimes. Bientôt une licence effrénée s'est manifestée dans toutes les classes, a parcouru les villes, et s'est fait sentir jusque dans la campagne. Il est arrivé alors à la société ce qui arrive à l'individu qui se livre à la fureur de ses passions, un mécontentement général, un dégoût pour tout ce qui existe. Dans sa mauvaise humeur, on s'en prenait à tout, aux monastères, au sacerdoce, à la magistrature, à l'aristocratie, à la royauté. Ce qui augmentait encore la colère et le mécontentement, c'était un ordre de choses politique qui n'était plus en harmonie avec les idées du siècle, c'étaient des abus réels et dans l'Église et dans l'État. Au lieu de corriger ces abus, on se proposa de renverser l'un et l'autre : on était dégoûté du passé, et du présent; on cherchait un meilleur avenir, et à cet égard on se livrait à des espérances chimériques, on se promettait un bonheur indéfini, un véritable paradis terrestre sans examiner comment on y parviendrait. On ressemblait à ces émigrés malheureux qui quittent leurs foyers et leur patrie et s'embarquent pour des régions lointaines et inconnues où ils espèrent trouver la fortune et le bonheur.

Rien ne pouvait appaiser cette soif inaltérable de nouveauté, ni cet immense désir de changer. Le malaise qu'on éprouvait et qui se faisait sentir dans toute la société, on l'attribuait au gouvernement. C'est une malheureuse idée qui se reproduit dans tous les temps et qui est habituelle chez nous. Si l'on souffre, si l'on est mal à l'aise, si le credit public se détériore, si le commerce perd sa prospérité, on croit que c'est la faute de ceux qui nous gouvernent. De là, le désir de renverser le gouverment : c'est précisément ce désir qui tourmentait les hommes de l'époque qui nous occupe. On voulait changer la forme de l'antique monarchie, ou

[1] Ap. de Bonald, *Législ. prim.*, t. I, p. 121.

Digitized by Google

utôt la renverser entièrement. Mais pour parvenir à ce but qui ait avoué par les philosophes, il fallait détruire ou du moins faiblir l'autorité de l'Église qui, depuis 14 siècles ou plutôt depuis commencement de la monarchie, lui servait de rempart, et de ontrepoids contre tous ses ennemis. L'Eglise, selon l'ordre de Dieu, prêche l'obéissance, et obéit elle-même dans tout ce qui est e l'ordre temporel; elle en fait un devoir de conscience et étouffe ans le cœur de l'homme jusqu'à la pensée de la révolte. Dans quelques mains que se trouve le pouvoir, elle le respecte, le rend énérable aux yeux des peuples, parce qu'elle le regarde avec rai- son comme l'ancre de salut, l'arche d'alliance, le principe de l'or- dre, la source de la prospérité publique, et comme le symbole de la paix. Elle le regarde comme venant de Dieu, et l'entoure de ses hommages, sans égard à l'homme qui le tient entre ses mains, et qui peut n'être qu'un assemblage de toutes les faiblesses, et même de tous les crimes. Un gouvernement, quelle que soit sa forme, trouvera toujours dans l'Eglise et dans ses ministres amour de l'ordre et de la paix, obéissance, fidélité, dévoûment. C'est là notre principe, je déclare que c'est là notre gloire. L'Eglise ne démolit pas, elle conserve. C'est ce que savaient fort bien les démolisseurs du 18e siècle. Pour renverser l'antique gouvernement de la France, ils commencèrent leurs attaques, non contre le souverain, mais contre l'Eglise qui le protégeait, et le soutenait de toute sa puis- sance.

L'Eglise de France possédait alors de riches bénéfices et de vastes domaines. Elle les tenait de la libéralité des princes. Ceux-ci, diri- gés par la politique plutôt que par la piété, avaient voulu un clergé puissant, pour l'opposer aux ennemis de l'Etat, et raffermir ainsi leur propre autorité. Ils avaient voulu un clergé riche, pour le mettre à même de subvenir aux besoins des pauvres, et aux grandes néces- sités de l'Etat. Ainsi le clergé avait dans l'ordre temporel une dou- blemission, celle de soutenir le trône contre l'ambition de la haute aristocratie, par la puissance temporelle, et par le moyen de la pré- dication de l'obéissance, et celle de secourir les pauvres avec le superflu de ses biens. Cette mission s'accordait parfaitement bien avec celle que Jésus-Christ avait donnée à ses apôtres. L'Eglise de France l'a remplie avec un zèle digne d'éloge. Elle a maintenu le trône à travers mille vicissitudes, et si la dernière dynastie a régné pendant 14 siècles, elle n'y avait pas peu contribué. Mais elle n'a point négligé pour cela les intérêts des peuples. Quand les

Digitized by Google

princes s'écartaient de leurs devoirs et qu'ils opprimaient les peuples, les évêques ne manquaient pas de s'opposer à leur autorité arbitraire et de leur faire de sévères remontrances.

Ils ont également rempli leur autre mission, celle de secourir les pauvres. Sous ce rapport, l'Eglise de France a de belles pages dans l'histoire. Elle a constamment protégé, recueilli et secouru les pauvres; elle leur a donné de l'ouvrage en faisant construire des monuments publics, dont un grand nombre sont encore debout; elle a eu soin des malades et des infirmes par des établissements de charité; elle a érigé des écoles pour toutes les classes. L'Université de Paris, qui est devenue si célèbre, qui a fait accourir tant d'étrangers dans cette ville, et qui, pendant tant de siècles, a fait la gloire de la France, avait pris naissance dans le palais épiscopal. On ferait un beau livre de tout ce que le clergé de notre patrie a fait pour le bien et la gloire du pays et pour le soulagement des pauvres. Sans doute, il y a eu souvent abus dans l'administration de ces biens : on a vu des prélats avares, comme des dissipateurs; mais, à côté d'eux, se trouvaient un grand nombre d'hommes généreux, charitables, qui savaient soulager toutes les calamités et toutes les misères. Leurs biens étaient un trésor, une source permanente, où le pauvre pouvait toujours puiser. Mais on oubliait facilement les bienfaits, on ne voyait que l'abus. Ces abus furent une riche mine de déclamations pour ceux qui voulaient détruire la puissance ecclésiastique. Aussi ne cessa-t-on pas de déclamer avec véhémence contre les richesses, les honneurs et les priviléges du clergé. On employa tour à tour la raillerie, le mensonge, la calomnie, et l'on prépara ainsi la spoliation qui s'accomplit plus tard, et qui fut au profit du riche sans procurer des ressources aux pauvres, du moins aux pauvres de nos grandes villes, comme nous aurons occasion de le voir.

Mais ce n'était pas le coup le plus sensible préparé contre l'Église. Celle-ci peut se passer de richesses, d'honneurs et de priviléges. Elle est plus forte et plus belle quand elle est réduite au strict nécessaire et qu'elle est indépendante, et sans priviléges dans l'Etat. Les richesses territoriales de l'Église, qui dataient depuis le commencement de la monarchie, étaient utiles à l'État, utiles à la classe pauvre, mais elles étaient plus nuisibles qu'utiles à l'Église elle-même. Le clergé est loin de les regretter. L'Église était menacée d'un autre coup bien plus funeste, c'est qu'on cherchait à ruiner sa constitution intérieure et sa hiérarchie divine. Pour comprendre ceci, il faut remonter au grand schisme d'Occident. Vous vous rap-

Digitized by Google

elez qu'à l'occasion de ce schisme, on a établi la supériorité du oncile général sur le pape, ou, ce qui revient au même, la souve- aine puissance de l'Église universelle sur le pape en certains cas ares, qui, comme je vous l'ai dit, n'arrivent pas tous les mille ans. Le concile de Constance, dans la 4e et 5e session, les réduit à trois : 'hérésie, le schisme et la réformation générale de l'Église. Je vous ai fait observer, en traitant cette matière, que le principe de la sou- veraineté du peuple avait servi de base aux théologiens de Constance. L'Église, disait-on, peut déposer le pape quand il est un obstacle à l'unité, comme la communauté peut déposer le roi quand il est op- posé à l'intérêt général du royaume. Ce dernier principe sorti de l'Université de Paris, et soutenu ouvertement par les docteurs, a été étouffé pendant quelque temps sous les rois absolus ; mais il s'est reproduit, au 16e siècle, sous la réforme protestante, et il a trouvé encore une fois de nombreux partisans à la Sorbonne. Le fait est digne d'être remarqué. Le ministre Jurieu que Bossuet a si vivement attaqué dans son *Histoire des variations* [1], soutient que *l'autorité n'est que dans le peuple*, et que le roi n'est qu'un *tuteur*. Il en tire une conclusion bien dangereuse, savoir que le peuple peut agir quand il le veut, et qu'il *n'a pas besoin d'avoir raison pour valider ses actes*[2]. C'est livrer les gouvernements aux caprices de la de multitude.

Vers le même temps (1587), Richer, docteur en Sorbonne, soutint une thèse publique renfermant à peu près la même doctrine. Il avait suivi en cela le sentiment de ses maîtres; car un parti domi- nant en Sorbonne avait fait décréter comme axiome « qu'on pou- » vait ôter le gouvernement aux princes, que l'on ne trouvait pas » *tels qu'il fallait*, comme on ôte l'administration au tuteur que l'on » tient pour suspect [3]. » Richer tira de ce principe une conclusion qui tendait à la ruine du trône apostolique. Admettant une parfaite similitude entre la société civile et la société religieuse, il disait que les pontifes romains recevaient, comme les princes, leur puissance de la communauté, et qu'ils pouvaient être jugés et déposés par elle. Cette conclusion révolta le clergé de France, qui s'empressa de

[1] Bossuet, en réfutant Jurieu, soutient le droit divin, mais dans la *Défense de la Déclaration*, il reconnaît expressément la *souveraineté du peuple*, en avançant « que Dieu a laissé la puissance temporelle aux hommes, et que suivant » leur volonté elle peut devenir monarchique, aristocratique ou démocratique. » liv. I, sect. 3, ch. III.

[2] Bossuet, 5e *avertiss., principes de la politique de Jurieu.*

[3] *Biographie univers.*, art. *Richer.*

Digitized by Google

la condamner. Richer fut obligé de se rétracter [1]. Mais comme ses déclarations étaient équivoques, le cardinal de Richelieu lui en fit faire une autre plus claire et plus absolue. On dit qu'il la fit signer sous le poignard de deux assassins[2]. Il paraît qu'après ce coup, l'Université de Paris renonça au principe de la souveraineté du peuple. D'ailleurs Louis XIV n'eût pas été d'humeur à supporter une pareille doctrine. En 1663, l'Université prit une décision par laquelle elle déclare que le *roi, dans les choses temporelles, n'a d'autre supérieur que Dieu, et que ses sujets ne peuvent être dispensés de son obéissance, sous quelque prétexte que ce soit* [3]. Sans doute, en prenant cette décision, elle avait pour premier but d'affranchir le roi de l'autorité du pape dans l'ordre temporel, mais elle ne pouvait s'exprimer ainsi sans l'affranchir également de l'autorité souveraine du peuple.

Mais, dans la même déclaration, on en laisse le germe ; puisqu'on reconnaît dans un autre article, la supériorité du concile général sur le pape, proposition dont la souveraineté du peuple n'est que la conséquence. Ce germe resta enterré sous le règne absolu de Louis XIV, mais il reçut une nouvelle vie par la *déclaration du clergé de France en* 1682, dont Bossuet fut la rédacteur et le défenseur, et qui rétablit, dans son 2e article, la supériorité du concile général sur le pape, selon les décrets du concile de Constance. Louis XIV ordonna d'enseigner cette doctrine dans toutes les écoles du royaume, comme si elle avait dû être une règle de tous les jours. Il ne soupçonnait guère que, par cette *ordonnance*, il travaillait au renversement de son trône et de sa dynastie. Car si le pape est dépendant de l'Eglise, à plus forte raison le roi est dépendant du peuple : il y a entre les deux principes une étroite liaison, comme j'ai eu l'occasion de vous le faire observer. Le roi ne s'en doutait pas, autrement il se serait bien gardé de faire enseigner les *quatre articles*. Car cet enseignement théologique n'a pas peu contribué à développer le principe de la *souveraineté du peuple*, et à le rendre dominant dans le cours du 18e siècle.

Ce principe est vrai, car le chef de l'Etat, roi ou président, peu importe, ne reçoit pas son pouvoir immédiatement de Dieu, il le reçoit de la nation, il règne par elle et pour elle. Mais ce principe donne lieu à des interprétations bien dangereuses, c'est pourquoi

[1] Ce fut le 13 mars 1612 que le concile provincial de Sens condamna l'écrit de Richer.

[2] *Biograp. univers.*, art. *Richer*.

[3] *Opus*. de Fleury, p. 233.

Digitized by Google

faudrait l'aborder qu'avec une extrême précaution : il est
me la poudre, une étincelle suffit pour une grande explosion ;
le savons par une triste expérience. La souveraineté du peuple
les passions les plus violentes de la multitude, l'orgueil, l'am-
n, la cupidité, et mal interprétée, elle peut amener facilement
rchie, et tous les maux qui s'ensuivent. On ne devrait jamais en
er, sans expliquer le sens et les devoirs qui y sont attachés. Il
drait donc, en prononçant le mot de souveraineté, se hâter de
qu'elle n'appartient pas à une portion de la communauté, à une
tion du peuple, mais à la nation entière, à l'universalité des in-
idus; il faudrait se hâter de dire encore que la nation ayant cons-
ué le pouvoir par ses représentants, il ne reste plus au peuple que
s devoirs, la soumission, l'obéissance, le sacrifice de ses intérêts
rsonnels, l'abnégation de soi-même, devoirs que la religion seule
ut prescrire. Qu'on dise tant qu'on voudra que le peuple ne peut
rdre sa souveraineté et qu'elle est inaliénable; soit, mais du moins
en perd l'exercice, tant que le pacte social est observé; tant que
s lois fondamentales du royaume ne sont pas ouvertement violées;
encore dans ce cas faudrait-il examiner si le désordre que pro-
uit la résistance, n'est pas plus grand que le mal qu'on veut dé-
ruire. Si l'on accorde au peuple, comme on l'a fait, le droit de ren-
erser le pouvoir à volonté, de défaire le lendemain ce que la
ation a fait la veille; si surtout on entend *par peuple* la multitude
rbulente toujours en minorité, alors il faut désespérer de la so-
iété, parce qu'il n'y a plus de gouvernement possible, l'anarchie
ra notre état habituel, et c'est là l'état que nous a préparé la phi-
osophie du 18e siècle par une fausse interprétation du principe de
a souveraineté du peuple.

Ce principe développé et embelli par nos philosophes, était devenu
le mode, on l'appliquait à tout, à la famille, comme à l'Etat : « Les
enfants, dit J.-J. Rousseau, ne restent liés au père qu'aussi long-
temps qu'ils ont besoin de lui pour se conserver. Sitôt que ce be-
soin cesse, le lien naturel se dissout. Les enfants, exempts de
l'obéissance.... rentrent dans l'indépendance. S'ils continuent de
rester unis, ce n'est plus naturellement, c'est volontairement, et
la famille elle-même ne se maintient que par convention; » c'est-
-dire, le père n'a d'autre pouvoir sur ses enfants que celui que
eux-ci veulent bien lui accorder.

' *Contrat social*, liv. I, ch. II.

Digitized by Google

Mais ce qu'il y a eu de plus funeste, c'est qu'on a appliqué le même principe à l'Eglise, ce qui convenait parfaitement à nos philosophes qui voulaient renverser l'autel, avant d'en venir au trône. Voici de qu'elle manière on a procédé.

A l'exemple de Richer, on a commencé par établir une parfaite similitude entre la société civile et la société religieuse, entre l'Eglise et l'Etat. Ensuite on a établi pour principe fondamental que la souveraineté spirituelle, comme la souveraineté temporelle, résidait dans le peuple; que le pape, les évêques et les autres pasteurs n'étaient que ses délégués, ses ministres, ou, comne on les appelait, *ses chefs ministériels*; c'est le principe de la souveraineté du peuple porté dans l'Eglise.

Je n'ai pas besoin de vous signaler l'erreur fondamentale de cette doctrine, qu'on a voulu faire découler comme une conséquence des 4 articles de la *Déclaration du clergé de France en* 1682. Le pape reçoit son autorité, non de l'Eglise ou du corps des fidèles, mais immédiatement de Jésus-Christ. Les évêques tiennent leur juridiction du pape, et non de leurs inférieurs. L'Eglise est essentiellement monarchique, tempérée si l'on veut par l'aristocratie, celle des évêques, mais elle n'est point une pure démocratie ; sous ce rapport elle n'a rien de commun avec la forme républicaine. Le pouvoir qu'exercent le pape et les évêques vient d'en haut et non d'en bas, telle est la doctrine de l'Eglise enseignée dans tous les temps et dans tous les lieux ; c'est la doctrine que J.-C. lui-même a enseignée. Les évêques de Constance et ceux de France, partisans de la Déclaration, n'ont jamais admis une doctrine différente.

Cependant la souveraineté du peuple appliquée à l'Eglise a trouvé des partisans dans le clergé et même daus l'épiscopat. Richer, dont je vous ai parlé, paraît en être premier fondateur. Dans la dernière moitié du 18e siècle, un coadjuteur de Trèves, de Hontheim, connu sous le pseudonyme de *Fébronius*, en donna une seconde édition dans un livre qui fit beaucoup de bruit et qui avait pour titre : *De statu Ecclesiæ et legitimâ potestate Romani pontificis liber singularis.*

Fébronius avance hardiment que les clefs ont été données par Jésus-Christ *principalement et radicalement* à toute l'Église, qui les transmet au pontife Romain et aux autres ministres. Selon lui, le pape n'est que le président de la Républiqne chrétienne; il a bien quelque pouvoir sur toutes les églises, mais il n'a aucune juridiction sur elles, sinon celle que la République veut bien lui donner. Nombre de docteurs s'élevèrent contre ce système.

Digitized by Google

Le pape Clément XIII se hâta de le condamner (1764) et d'exhorter les évêques d'Allemagne à faire de même. Sur les remontrances de l'archevêque de Trèves, Fébronius fit une rétractation de toutes les erreurs contenues dans son livre (1778). Pie VI en exprima hautement sa joie dans un consistoire tenu à Rome. Mais on eut bien des doutes sur la sincérité de Fébronius. Quoi qu'il en soit, sa doctrine trouva de nombreux partisans en Allemagne et se répandit rapidement en France.

Le système de Fébronius était une bonne fortune pour nos philosophes qui voulaient ruiner l'Eglise, et pour cet effet, attaquer la première colonne, le pape. Aussi prirent-ils soin de prêcher et d'exalter cette doctrine. Les souverains fermèrent les yeux; ils ne voyaient pas que ces sortes de systèmes tendaient directement au renversement de leurs trônes. Les évêques de France ne cessèrent d'avertir l'autorité. Dans une assemblée en 1780, ils insistèrent fortement sur la nécessité d'opposer une digue au torrent qui menaçait d'emporter le trône et l'autel. *Encore quelques années de silence*, dirent-ils au roi, *et l'ébranlement devenu général ne laissera plus apercevoir que des débris et des ruines*[1]. Mais ces paroles, quoique consignées dans un mémoire parfaitement bien raisonné, ne firent aucune impression. On se moqua des terreurs du clergé. Le roi et ses ministres semblaient être bien loin de soupçonner qu'il s'agissait de leur trône et peut-être de leur vie. Les philosophes, pour les endormir encore davantage, flattaient leur vanité et leur ambition, en leur disant qu'en qualité de représentants du peuple, ils avaient la souveraineté spirituelle et qu'ils réunissaient dans leur personne le pouvoir politique et le pouvoir religieux tout ensemble.

C'était une ruse de guerre, un piége tendu aux souverains, dont les philosophes espéraient tirer un grand parti. Car ils prévoyaient que les souverains, en acceptant ce nouveau pouvoir, anéantiraient l'Eglise, et indisposeraient contre eux le parti catholique, leur seul défenseur. Il faut le dire en l'honneur du roi de France Louis XVI, il n'a pas donné dans le piége, et si plus tard il a signé la constitution civile du clergé, fondée sur ce principe, c'est qu'il n'était plus libre, il a fait par faiblesse, ce que sa conscience a toujours réprouvé. Mais les philosophes ont trouvé d'autres princes et d'autres ministres qui sont entrés dans leurs vues. Parmi eux figure au premier rang,

[1] *Hist. univers. de l'Eglise*, t. II, p. 974, par Alzog.

[2] *Mémoire pour servir à l'Histoire ecclésiastique*, t. III, p. 16, 17.

Digitized by Google

Joseph II, empereur d'Allemagne, qui a voulu réaliser les rêves des philosophes. Ses principes et ses projets méritent une étude spéciale.

Je termine en vous priant d'observer le progrès du principe de la souveraineté du peuple. Il est sorti de l'Eglise pour entrer dans l'état ; au 18e siècle, où il a été embelli et développé de toutes manières, il sort de l'Etat pour entrer dans l'Eglise. Nous avons à voir maintenant les maux qu'a produits sa fausse application dans l'une et l'autre société.

L'abbé JAGER.

Philosophie.

COURS DE THÉOLOGIE.

CHAPITRE II [1].

De la Révélation et de la Foi.

Révéler une chose à quelqu'un, c'est la lui faire connaître. Dans ce sens général Dieu nous *révèle* ce que nous *découvrons par les lumières naturelles de la raison*, etc. [2].

Nous avons constaté que l'esprit humain serait à jamais inca-

[1] Voir le chap. I, au n° précédent, ci-dessus, p. 28.

[2] Le *mode* ou *moyen* par lequel se fait la révélation, forme la question la plus importante du moment, et dont les philosophes et les théologiens ne se sont pas assez occupés. Nous croyons donc devoir ajouter les considérations suivantes :

La *révélation* peut être considérée ou par rapport au mode par lequel elle nous est faite, ou par rapport aux *vérités* qu'elle nous révèle.

Par rapport au *mode*, elle est *naturelle*, quand c'est par un moyen *naturel*, comme la *parole* ; ou *surnaturelle*, quand c'est par un moyen *surnaturel* : comme la *tradition directe, intérieure, personnelle*, faite par Dieu à l'homme.

Par le premier mode, c'est-à-dire par la *parole* extérieure, Dieu, le Christ, l'Eglise, la société nous *révèlent* les premières vérités *naturelles* et *toutes les vérités surnaturelles*. Il va sans dire que Dieu peut révéler les vérités de toute sorte par une voie directe et intérieure, mais alors c'est un *mode surnaturel, mystique*. La voie naturelle de la révélation est la *parole*. Les philosophes qui revendiquent la *révélation directe*, se posent dans un état surnaturel.

A. B.

Digitized by Google

pable de rien *découvrir*, si des vérités premières ne lui étaient pas *données* par l'auteur de la nature. Les observations faites sur les sourds-muets prouvent que celles de ces vérités qui ne tombent pas sous les sens sont *révélées au moyen de la parole*. C'est Dieu qui nous révèle ces vérités; par exemple, les idées d'être, de cause, de devoirs.

Au moyen de ces idées et des faits dont nous devons la connaissance à nos sens, par la combinaison de ces deux éléments, l'esprit humain découvre d'autres vérités. Voilà ce que l'on appelle *connaître au moyen des lumières naturelles de la raison*. En prenant le mot *révélation* dans son acception générale, on peut dire, à l'égard des vérités que nous connaissons par le travail de notre esprit sur les vérités premières, que c'est *Dieu qui nous les révèle;* car c'est Dieu qui nous *a fait connaître ces vérités premières,* dont nous extrayons et déduisons toutes les vérités ultérieures; c'est Dieu qui nous a *donné les facultés de juger et de raisonner*, et qui nous les conserve. Les conséquences, les déductions que nous obtenons par ce travail viennent de Dieu, car *toute vérité vient de Dieu.*

Est-ce à ce genre de *révélation* que les hommes doivent la *connoissance* des vérités de l'ordre surnaturel? Les ont-ils *découvertes* par le travail de leur esprit sur les vérités premières? Auraient-ils pu les découvrir par ce procédé? La *théologie catholique* répond *négativement* à ces deux questions.

Pour justifier cette réponse, il suffit de rappeler les conditions indispensables pour *découvrir* une chose à l'aide du travail de l'esprit sur les vérités premières, et de rapprocher ces conditions de la définition que donne la théologie du surnaturel.

Pour *découvrir* une vérité, au moyen d'une ou deux vérités déjà connues, il faut qu'il y ait convenance entre les vérités prises pour point de comparaison et la vérité cherchée; il ne suffit pas que cette convenance soit accidentelle, il faut qu'elle soit nécessaire, il faut que la vérité cherchée sorte des vérités connues, comme la conséquence sort du principe; il faut qu'elle y soit renfermée. Telles sont les conditions indispensables pour pouvoir découvrir une vérité au moyen de vérités déjà connues.

Quelle est la définition du *surnaturel?* On appelle *surnaturel* ce qui *dépasse les exigences de la nature*, il n'y a donc pas convenance nécessaire entre la nature et le surnaturel, autrement la nature exigerait le surnaturel. Le surnaturel, dit encore la théologie, est opposé au naturel, quand on entend par naturel ce qui est une

Digitized by Google

partie intégrante de la nature, ou ce qui découle des principes constitutifs de la nature; donc le surnaturel ne fait pas partie de la nature, ne sort pas des principes de la nature.

Quelques exemples feront mieux comprendre la justesse de cette conséquence.

Nous avons vu que Dieu même après avoir créé l'homme et avoir fait de lui une intelligence unie à un corps, ne lui devait pas la vie éternelle. Dieu a-t-il appelé ou n'a-t-il pas appelé l'homme à ce bonheur infini? Pour trouver la solution de ce problème, inutilement l'homme raisonnera à perte de vue sur sa nature.

Dieu, en l'accordant à l'homme, pouvait subordonner cette récompense à une condition. L'a-t-il fait? S'il l'a fait, quelle a été cette condition?

C'est encore envain que l'homme médite, réfléchit sur son être. Il ne trouvera pas la réponse aux questions proposées.

Dieu n'était pas obligé de réhabiliter l'homme déchu; sa bonté a-t-elle été jusqu'à lui accorder ce nouveau bienfait? Sur ce point encore le raisonnement est impuissant.

De quelle manière Dieu opérera-t-il la réparation de l'humanité? C'est encore sans succès que l'homme raisonne sur sa nature, sur celle de Dieu: jamais il ne serait parvenu à découvrir *à priori* les moyens qu'il a plu à Dieu d'employer pour accomplir ce chef-d'œuvre de sa miséricorde et de sa justice.

La théologie catholique a donc raison, lorsqu'elle répond que l'homme n'a pas *découvert par la raison les vérités de l'ordre surnaturel*, qu'il est dans *l'impossibilité de les découvrir par la raison*, c'est-à-dire par le travail de son esprit sur les vérités premières de l'ordre naturel.

Comment l'homme a-t-il pu connaître, comment a-t-il connu les vérités de l'*ordre surnaturel*? Il les a connues de la même manière que les vérités premières de l'*ordre naturel*, il les a *reçues*, elles lui ont été *données*. Dieu les a fait connaître *par la parole* à un homme, qui toujours par *la parole*, les a transmises aux autres hommes.

La révélation par laquelle furent *manifestées* les vérités constitutives de la raison a été un *don naturel* [*]; parce qu'en supposant la création, elle était une exigence de la nature. La révélation par la-

[*] Oui, un *don naturel*, fait par un *mode* ou *moyen naturel*, la *révélation par la parole*, comme l'a dit M. de Lahaye. A. B.

Digitized by Google

quelle furent manifestées les vérités de l'ordre *surnaturel* a été *surnaturelle* aussi comme son objet [1].

Ainsi la révélation primitive, c'est-à-dire faite au premier homme après la création a été tout à la fois *naturelle* et *surnaturelle*; elle a été naturelle en tant qu'elle a eu pour objet des vérités constitutives de la raison; elle a été surnaturelle en tant qu'elle a eu pour objet des vérités qui dépassaient les exigences de la nature.

Si, pour rendre plus prompte, plus facile, plus certaine la connaissance des vérités que l'homme aurait pu découvrir au moyen de son travail sur les vérités premières, Dieu daigne les *révéler* d'une manière positive, les rappeler, les développer; ces vérités, ces révélations appartiendront à l'*ordre surnaturel*, quoiqu'elles aient pour objet des vérités naturelles, parce que Dieu ne devait pas ces secours à l'homme, et que ce sont des graces surajoutées gratuitement à la nature [2].

Si l'on ne considère que le *moyen* par lequel Dieu révèle, la *parole*, il faut dire que la révélation est un moyen *naturel de faire connaître la vérité*, c'est-à-dire c'est un moyen *conforme à la nature, proportionné à la nature :* telle est, en effet, la nature de l'homme que la parole est le moyen unique de communication entre les esprits, le moyen unique de connaître les vérités qui ne tombent pas sous les sens; la parole est le lien nécessaire de la société humaine; on peut défier tous les hommes ensemble de révéler à un autre homme une seule idée par un moyen différent. Il fallait donc que Dieu ou changeât la nature humaine, renversât les lois qu'il avait établies, ou qu'il employât la *parole* pour faire connaître à l'homme les vérités de l'ordre surnaturel et généralement les vérités religieuses même d'un ordre moins relevé [3].

A entendre certains philosophes et même quelques théologiens, le moyen naturel de connaître est une révélation *purement*

[1] Oui, surnaturelle quant aux *vérités révélées*, mais naturelle quant au *mode* ou *moyen* employé. Jésus-Christ, en effet, s'est servi de la *parole* pour enseigner les vérités *surnaturelles*, dont il nous a gratifiés. Cette distinction est *essentielle*. A. B.

[2] Oui, l'intervention divine sera ici *surnaturelle*, mais les verités, croyons-nous, resteront de *l'ordre naturel*, c'est-à-dire de celles qui étaient dues à notre nature, que nous pouvons comprendre. A. B.

[3] C'est exactement ce que nous pensons, et ce que nous avons établi dans les notes précédentes, car il n'y a pas dissentiment entre nous et notre honorable corédacteur. A. B.

Digitized by Google

intérieure; la révélation par la parole est, au contraire, un moyen *extraordinaire*: la vérité est dans la proposition opposée. Dieu pourrait sans doute communiquer la vérité par un moyen *intérieur*; car il peut interrompre, suspendre le cours de lois qui sont son ouvrage; mais ce mode de révélation serait une exception aux lois ordinaires et permanentes de la nature, serait un véritable *miracle*[1].

La *révélation* appelle la *foi*, comme la foi suppose la révélation.

Persuasion, croyance, confiance, tel est le sens général du mot *foi*. Croire quelqu'un, c'est se fier à lui; croire quelque chose, c'est persuasion; croire à ses promesses, c'est confiance; croire qu'il faut faire ce qu'il commande et le faire en effet, c'est obéissance. Puisque Dieu qui est la vérité même, ne peut ni se tromper ni nous induire en erreur, ni manquer à ce qu'il a promis, ni nous imposer une loi injuste, il est évident que nous lui devons le triple hommage d'aquiescer aux vérités qu'il atteste, espérer ce qu'il nous promet et pratiquer ce qu'il commande[2].

Ainsi croire dans le sens théologique est « un acte de l'intelligence » qui acquiesce à la vérité, d'après l'autorité de la volonté mue par « la grâce[3]. »

Cette définition qui est de saint Thomas renferme tous les éléments constitutifs de la foi, il suffit de la développer et de l'expliquer pour donner une connaissance exacte de cette vertu.

Dans la foi on distingue, 1° le sujet; 2° l'objet; 3° les motifs; 4° les conditions; 5° enfin le principe.

1° Le *sujet* de la foi est l'intelligence de l'homme, acquiescer à la vérité est un acte de l'intelligence;

2° L'*objet* de la foi est la vérité attestée par Dieu.

« La foi, dit saint Paul est la réalité des biens que nous attendons, » le moyen de connaître les choses que nous ne voyons pas[4].

Ainsi les vérités surnaturelles sont l'objet spécial, car nous ne les voyons pas, elles ne sont pas évidentes. La définition de l'apôtre semble exclure celles des vérités religieuses qui sont à la portée

[1] Nous prions les philosophes et les théologiens de méditer ces paroles, qui ouvrent une nouvelle voie à la polémique catholique. Ils verront que tous ceux qui soutiennent que l'homme apprend par *idées innées*, par *intuition directe*, par écoulement *divin*, etc., établissent en philosophie un enseignement par miracle. A.B.

» Bergier, *dict de Théol.* au mot *Foi.*

[3] Credere est actus intellectûs assentientis veritati divinæ ex imperio voluntatis

[4] Est autem fides sperandarum substantia rerum, argumentum non apparentium. Saint Paul *Aux Hébreux*, XI; 1.

mota per gratiam. *Summa*, 2ª quæst., art. 9.

Digitized by Google

de la raison, car si nous ne les voyons pas des yeux du corps, nous les percevons des yeux de l'esprit; elles ont une évidence immédiate comme les vérités première ou médiate, comme les conséquences; cependant ces vérités peuvent être et sont un objet de foi. Dieu, les a aussi révélées et proposées à la foi de l'homme. Comment ces vérités peuvent-elles être un objet de la foi qui exclue l'évidence? « C'est d'abord, comme le dit Bergie, que ces dogmes sont obscurs » pour les ignorants et démontrés pour les philosophes; ils peuvent » être un objet de foi pour les premiers, parce qu'ils sont révélés » et un objet de foi pour les seconds. Ainsi la spiritualité et l'immor- » talité de l'âme sont des vérités évidentes aux yeux des hommes » instruits et qui savent raisonner, mais le très-grand nombre les » croit et n'a peut-être jamais réfléchi aux démonstrations qui » prouvent ces vérités[1]. »

Ces démonstrations ont-elles pour le philosophe même cette évidence qui force l'assentiment et exclue le doute? « Quand je lis Pla- » ton sur l'immortalité de l'âme, répond Cicéron, je suis de son avis; » dès que j'ai quitté le livre et que je commence à méditer sur cette ma- » tière, toute ma conviction s'évanouit : je ne sais plus qu'en croire[2]. »

Tous les anciens philosophes reconnaissaient l'existence de Dieu, mais ils n'étaient pas d'accord entre eux sur la nature de la divinité. « On connaît la réponse de Simonide à Hiéron qui lui avait deman- » dé ce que c'était que Dieu et s'étonnait des délais qu'il sollicitait » pour réfléchir : c'est que la chose me paraît d'autant plus obscure » que je l'examine plus longtemps[3]. »

Quel est l'*objet* de la foi? Ce qui est révélé, uniquement ce qui est révélé, voilà l'objet de la foi; ce n'est donc point la vérité perçue par l'évidence ou conquise par la démonstration, mais ce qu'une révélation extérieure et surnaturelle nous propose à croire.

Ainsi le philosophe qui tient pour certaine l'existence de Dieu, sur l'évidence des preuves que donne le raisonnement, ne croit pas à cette existence; il sait que Dieu existe, il ne croit pas, il n'a pas cette foi nécessaire au salut *sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu*[4] pour avoir cette foi, il faut qu'il croie que Dieu existe, sur l'autorité du témoignage de Dieu qui a révélé son existence[5].

[1] Bergier, *Dictionnaire théologique*, au mot *Foi*.
[2] *Tuscul*, l. 1, *De legibus*, t. x.
[3] Id. *de nat. deo*. n° 60.
[4] Saint Paul, *Hebreux*, xi c.
[5] Ravignan, *Confér.* du 20 février 1842.

Digitized by Google

3° Les *motifs* de la foi. Par motif de la foi la théologie entend ce qui pousse à croire.

Deux choses poussent l'homme à croire : la parole de Dieu l'y pousse extérieurement, la grâce l'y pousse intérieurement, *verbum foris sonat, gratia intùs movet.* Il y a donc deux motifs, l'un extérieur, l'autre intérieur.

Parlons d'abord du motif extérieur.

Le motif extérieur de la foi, ce qui meut, ce qui porte, ce qui détermine à croire, c'est *l'autorité divine*, le témoignage même de Dieu révélant l'objet de la foi. Point de foi sans un motif d'autorité qui engage et oblige à croire. Je crois, à cause de l'autorité qui a révélé : voilà l'acte de foi chrétienne et divine. La raison, l'autorité même de l'Eglise ne sont donc pas le motif direct et formel de croire; les motifs de crédibilité, les miracles, donnent la certitude de la révélation divine, certitude à acquérir avant de croire, mais ne sont pas non plus le motif de la foi : je crois, à cause de l'autorité de Dieu qui révèle. Cette autorité de Dieu comprend son infaillibilité pour connaître, sa véracité essentielle pour dire et révéler, son domaine absolu qui s'impose à l'homme en l'obligeant de se soumettre et de croire[1].

La foi implique et suppose sans doute la connaissance et la certitude de l'existence de Dieu et de ses perfections.

On peut acquérir cette connaissance par la seule lumière naturelle au moyen des preuves que donne le raisonnement, mais la connaissance ainsi acquise ne suffit pas pour la foi divine, il faut que l'existence, l'infaillibilité, la véracité, la souveraineté de Dieu soient connues par un moyen plus relevé, par des moyens surnaturels[2].

Ainsi avant de croire aux vérités révélées, il n'est pas nécessaire d'être convaincu de l'existence de Dieu par les démonstrations qu'en donnent les philosophes. S'il en était ainsi, la foi serait impossible pour les hommes qui ne connaissent pas ces démonstrations, ne peuvent pas les saisir ; la foi reposerait en dernière analyse sur le raisonnement, sur des démonstrations : il faut que la foi repose sur un fondement plus solide, sur l'autorité de Dieu qui révèle, il faut croire que Dieu est, parce que Dieu a révélé son existence et ses perfections.

Venons au motif intérieur, la *grâce*.

La grâce est une lumière intérieure par laquelle Dieu éclaire l'es-

[1] M. de Ravignan, *Confér.* du 20 février 1842.

[2] Antoine, *Théologie naturelle.*

Digitized by Google

t et touche le cœur de ceux auxquels il daigne faire entendre sa role.

Quelques théologiens avaient pensé que l'homme, naturellement cile et curieux de connaître la vérité, pourrait avoir lui-même s dispositions à la foi, désirer la lumière, la demander à Dieu, 'en récompense de cette bonne volonté naturelle, Dieu lui accorit le don de la foi. Cette opinion a été condamnée par l'Eglise qui ous apprend que le désir même d'être éclairé vient de Dieu, que st déjà un commencement de grâce, de même que la docilité à parole de Dieu. Il est un autre point défini par l'Eglise. C'est que ieu donne à tous les hommes une grâce générale suffisante pour sconduire à la foi et au salut s'ils y correspondent : «Dieu veut que tous les hommes soient sauvés et viennent à la connaissance de la vérité[1].»

Sa grâce supplée à l'évidence, avec cette différence que l'évidence rce l'assentiment; tandis que la grâce laisse à l'homme, à l'intelgence et à la volonté, liberté entière. Si Dieu agissait sur l'esprit e l'homme avec toute l'étendue de son pouvoir, nul doute que la réature ne fût purement passive sous l'action de cette puissance finie; mais Dieu tempère l'action qu'il exerce sur l'homme, il proortionne si bien ses secours aux dispositions de chaque individu u'il aide suffisamment sa faiblesse, sans cependant contraindre ni ême nécessiter son intelligence ni sa volonté. L'homme peut réster à la grâce, il peut se révolter contre la parole de Dieu ; s'il y soumet c'est librement, c'est par un choix. Dieu a voulu que l'assntiment de l'homme à sa parole fût libre et méritoire. Sous ce raport l'assentiment de l'homme, que l'on appelle foi, diffère complétement de l'adhésion produite par l'évidence : l'adhésion résultat de évidence n'est pas libre, elle est exempte de contrainte, mais non e nécessité, elle n'est pas méritoire. La foi est exempte et de contrainte et de nécessité : elle est méritoire, c'est une vertu. L'homme roit parce qu'il veut croire; la foi est l'assentiment de l'intelligence éterminée par la volonté.

Dieu est donc le principe de la foi, il en est le principe parce u'il la produit en nous par son témoignage, il en est encore le rincipe parce qu'il la produit intérieurement par la grâce.

Conditions pour que la foi soit possible et raisonnable : la *parole* t la *tradition* sont des conditions indispensables.

[1] Saint Paul, 1 *Timot.* II, 1.

Digitized by Google

« La foi vient de l'ouïe. Comment les hommes croiront-ils, s'ils » n'entendent pas? Comment entendront-ils si personne ne les » prêche et comment prêchera-t-on, si personne n'est envoyé[1] ? »

Il faut donc que Dieu *révèle*, que Dieu *parle*.

Dieu parlera-t-il à chaque homme en particulier? Non : car il faudrait multiplier les révélations à l'infini; car ce serait anéantir la société en rendant chaque individu indépendant. Toutes les fois que Dieu a voulu parler aux hommes, il a choisi un homme pour être l'organe de ses volontés.

A quelle marque a-t-on reconnu ces envoyés de Dieu?

Par les *miracles* divers qu'ils opéraient.

L'enseignement catholique à cet égard, se résume dans ces courtes paroles. « Nul ne croit, qu'il n'ait auparavant pensé, jugé » qu'il devait croire; l'intelligence ne croirait pas, si elle ne voyait » pas qu'elle doit croire par l'évidence des signes divins. »

Un homme dit, je suis l'envoyé de Dieu : Ecoutez-moi ! — La foi n'est due qu'à Dieu, répond tout homme raisonnable : avant d'exiger que je me soumette à vos enseignements, prouvez-moi que c'est réellement Dieu qui vous envoie : faites des *miracles*. —

La doctrine que j'annonce est une preuve suffisante de ma mission. — Mais c'est la vérité de cette doctrine même qu'il s'agit de prouver. Loin que la doctrine prouve la mission, c'est au contraire la mission qui autorise la doctrine. Si la doctrine était la preuve de la mission, la plupart des hommes incapables d'examiner seraient éternellement dans l'impuissance de savoir s'il existe une véritable révélation. Les philosophes eux-mêmes n'en seraient jamais certains, car en matière de doctrine religieuse, ils sont rarement d'accord, ils n'ont jamais une certitude de la vérité.

Loin que la doctrine prouve la mission, c'est au contraire la mission qui autorise la doctrine.

Puisque vous êtes l'envoyé de Dieu, prouvez ce caractère par un pouvoir divin, faites des miracles.

Tel est le langage de la raison, de la philosophie : il est aussi celui de la *théologie*.

Dieu peut-il faire des miracles ?

Tous les peuples ont cru à la possibilité des miracles!

Il est vrai qu'un miracle est un changement sensible dans l'ordre de la nature, une exception réelle et visible à ses lois. Mais Dieu peut suspendre, interrompre des lois qui sont l'ouvrage de sa volonté

[1] Saint Paul, *Aux Rom.*, x.

Digitized by Google

Voilà la réponse de la raison : « Dieu peut-il faire des miracles? Cette question, traitée sérieusement, serait impie si elle n'était absurde, a dit un philosophe; ce serait faire trop d'honneur à celui qui la résoudrait négativement que de le punir : il suffirait de l'enfermer [1]. »

Rousseau avait raison : cet homme n'aurait pas le sens commun.

Connaissons-nous assez les lois de la nature pour nous assurer qu'un fait est un changement, une exception aux lois de la nature?

Par une expérience de six mille ans, nous connaissons assez la nature pour savoir certainement qu'un mort ne peut ressusciter en vertu d'aucune loi de la nature; qu'ainsi toute résurrection est une exception à ces lois, un miracle. Il en est de même du rétablissement instantané de la santé d'un malade, de la guérison habile d'un paralytique, d'un aveugle de naissance, d'un boiteux.

Tous n'entendent pas l'envoyé de Dieu, tous ne voient pas les miracles qu'il opère : comment connaîtront-ils la révélation?

Ce n'est pas par le raisonnement ni par des démonstrations, car la révélation est un fait, les miracles sont des faits; ce n'est pas par le raisonnement et des démonstrations que l'on acquiert la certitude de ce genre de connaissance : c'est par le *témoignage des hommes*, c'est par la *tradition*.

Le témoignage des hommes, est le lien par lequel l'ordre surnaturel se rattache à l'ordre naturel.

C'est par la *parole* que l'homme a connu; c'est par la *tradition* qu'il connaît encore les vérités fondamentales de la religion dans l'ordre de la nature; c'est aussi par la parole qu'il a connu, c'est par la tradition qu'il connaît les vérités religieuses dans l'ordre de la grâce. Sous ce rapport, il y a analogie entre les deux ordres.

Le témoignage des hommes, qui donne la certitude des faits naturels, a-t-il la même force à l'égard des faits surnaturels?

Cette question a été résolue affirmativement par tous les hommes dans tous les temps, dans tous les lieux; ils ont cru à la certitude des miracles sur le témoignage humain, lorsque ce témoignage a réuni les conditions nécessaires pour donner la certitude d'un fait naturel.

La science confirme le dictamen du sens commun.

Elle analyse un miracle et trouve qu'il se compose de deux faits naturels : par exemple, la résurrection d'un mort se compose de ces

[1] Rousseau, *Lettres écrites de la Montagne*.

Digitized by Google

deux faits ; la mort d'un homme, sa vie actuelle. La guérison d'un paralytique se décompose en ces deux faits : l'impossibilité où a été le malade de se servir de ses membres, son état actuel.

Ces deux faits sont naturels, sensibles ; ils peuvent être constatés par le rapport des sens et le témoignage des hommes. Le miracle qui se compose de la réunion de deux faits naturels, peut être constaté par le rapport des sens et le témoignage des hommes.

Nous terminerons cet exposé théorique par une observation importante.

1° Nous distinguons deux ordres de vérités, deux moyens de connaître. Cette distinction est réelle ; mais relative à notre manière de voir et de connaître, à notre intelligence, à nos facultés. En Dieu et dans l'entendement divin, il n'existe qu'un seul ordre de vérités. Les vérités de l'ordre naturel viennent de Dieu aussi bien que les vérités de l'ordre surnaturel. Les unes et les autres ont une même source, un même principe.

« Comme l'on peut dire que la raison est une *révélation naturelle* » dont Dieu est l'auteur, de même qu'il l'est de la nature, on peut » dire aussi que la révélation est une *raison surnaturelle*, c'est-à-» dire une raison étendue par un nouveau fonds de vérités émanées » immédiatement de Dieu [1]. »

2. La foi est une *adhésion* ferme et exempte de doute : croire dans le sens théologique n'est pas la même chose qu'avoir une pensée, être d'une opinion, former un jugement ; mais, comme l'Écriture l'enseigne, cette expression marque un parfait acquiescement de l'esprit à Dieu par lequel il est fermement persuadé des mystères qu'il lui révèle [2].... Ainsi, celui-là croit qui est tellement persuadé d'une chose qu'il la tient très-assurée et n'en doute en aucune manière.

3. La foi ne rétrécit pas la sphère des connaissances humaines.

Elle affermit la certitude des dogmes que nous aurions pu connaître par le raisonnement, elle rend cette connaissance plus prompte, plus facile, plus générale ; elle met ces dogmes à la portée de tous les esprits.

La foi agrandit la sphère des connaissances humaines.

Elle nous découvre un monde dont, sans elle, nous aurions tout au plus soupçonné la possibilité, les anges, les purs esprits.

[1] Leibnizt, *Nouveaux essais*, l. IV. ch, XI, p. 418.

[2] *Catéchisme du concile de Trente*, 1re part., p. 14.

Digitized by Google

La raison se borne à nous faire connaître l'existence d'une cause première, ses attributs : la foi nous fait pénétrer dans les profondeurs même de l'Être infini, nous révèle l'existence des trois personnes divines et leurs rapports.

4. La grâce ne détruit pas la nature, la révélation et la foi ne détruisent pas les moyens de connaître que nous tenons de la nature, elles supposent la certitude du rapport des sens et du témoignage des hommes.

La foi suppose-t-elle la raison? Ce mot est susceptible de deux acceptions. Pris subjectivement, il signifie l'*entendement* et la *faculté de raisonner*. La foi suppose-t-elle la faculté de raisonner? Assurément il ne faut pas être habile dialecticien pour avoir la foi: c'est pour mettre à la portée de tous les hommes, même des plus simples, les vérités qui ne sont pas au-dessus de la raison, que Dieu les a révélées et proposées à croire. Il n'est pas nécessaire de connaître l'existence de Dieu par le raisonnement pour avoir la foi et croire en Dieu. Cependant la foi me paraît exiger ce premier degré de raison commun à tous les hommes; je ne pense pas qu'un idiot soit capable d'avoir la foi.

Pris objectivement, la raison s'entend de l'*ensemble de ces vérités*, qui sont l'apanage de l'entendement humain.

La foi, les vérités surnaturelles supposent l'existence et même la connaissance de ces vérités; ainsi la Trinité suppose l'existence de Dieu, et l'homme ne peut connaître ce mystère sans connaître l'existence de l'Être par excellence.

Mais il n'est pas nécessaire que l'homme ait acquis par le raisonnement la connaissance des vérités naturelles. Il suffit qu'il ait acquis cette connaissance par la révélation et la tradition. C'est par la tradition que les hommes ont acquis et acquièrent la connaissance de Dieu. Dans tous les hommes, savants comme ignorants, la foi précède la connaissance que queques-uns obtiennent ensuite au moyen du raisonnement. En ce sens, la foi précède la raison. Mais, d'un autre côté, et dans l'ordre logique, les vérités de l'ordre surnaturel supposent les vérités de l'ordre naturel; ces dernières sont antérieures aux premières; en ce sens, on peut dire que la foi suppose la raison, que la raison précède la foi : toujours dans le même sens, j'approuve cette pensée de Leibnitz : vouloir proscrire la raison pour faire place à la révéation, ce serait s'arracher les yeux pour mieux voir les satellites de Jupiter au moyen d'un télescope.

DE LAHAYE.

Digitized by Google

REVUE D'OUVRAGES NOUVEAUX.

EXPOSITION APOLOGÉTIQUE DE LA THÉOLOGIE DU PENTATEUQUE.

CINQUIÈME ARTICLE [1].

DIEU (SUITE).

Notion de Dieu d'après le Zend-Avesta. (Suite.)

Panthéisme du Zend-avesta. — Ce n'est pas seulement une apparence.—Dualisme du Zend-avesta. — Est-il dogmatique ou pratique? — Faits et vérités dont l'abus a pu donner lieu à cette erreur. — Le Satan de Moïse et l'Ahriman de Zoroastre. — Culte des génies, sabéisme, naturalisme, fétichisme formellement enseignés dans le Zend-avesta.

« C'est moi, le Dieu d'Israël, qui suis l'Eternel,
» et il n'y en a point d'autre; c'est moi qui ai formé
» la lumière et créé les ténèbres, qui ai étendu les
» cieux et donné des ordres à *l'armée des astres.*
Isaïe, XLV, 7, 12.

La grande erreur de l'humanité, le Panthéisme, qui se retrouve sous tant de formes et, plus ou moins articulé, chez tous les païens, n'a pas été frappé d'anathème par la théologie persane. C'est la première souillure sur le manteau d'Ormuzd, parsemé d'étoiles [2].

« Mon nom, dit le Dieu lui-même, mon nom est l'*Assemblée*. »

Anquetil, pour détourner l'attention de ce mot fatal, essaie de l'interpreter par cette incise : « Le principe est le centre de tout » ce qui existe. » Malheureusement Ormuzd interdit à ses défenseurs toute interprétation semblable et ce commentaire bienveillant. En effet,

[1] Voir le 4e article, livraison 30e, t. v, p. 524.

[2] « Ormuzd revêt un vêtement étincelant d'étoiles, formé du ciel. » (E. Burnouf, *Commentaires sur le Yaçna*, 410, note.) — Ici, dit M. Burnouf, Ormuzd se rapproche d'*Indra*.

[3] *Ieschl d'Ormuzd*, Anquetil, *Zend-avesta*, t. II, p. 145. On doit remarquer ici, comme pour les *Védas*, que les notions pures sur Ormuzd, exposées ci-dessus, sont choisies parmi les idées les plus excentriques et les plus corrompues. Ce sont quelques épis de froment glanés dans des gerbes d'ivraie.

Digitized by Google

« Ormuzd dit : Mon nom est (celui qui) est TOUT [1]!... Mon » nom est celui qui est MAINTENANT; (oui) mon nom est CELUI » QUI EST TOUT ». »

Je suis ! ce refrain qu'Ormuzd affectionne, et dans lequel nous avons consenti à voir une hardiesse toute divine, devait-il donc finir par cette triste désinence ! Je suis ! mais le présent seul est à moi ; car, « je suis maintenant. » Je suis ; mais mon être est bien imparfait et bien confus ; car il faut que la vie divine circule à pas lents dans l'immensité des choses : « Je suis tout ce qui est ! »

Un instant, vous avez cru qu'Ormuzd était l'ombre du *Jéhovah* des Juifs ; le voici devenu le type ou le plagiaire du *Brahma* des Hindous. Ce n'est plus Dieu qui balbutie, c'est la raison humaine qui dogmatise.

Maintenant, il est aisé de comprendre comment certains rationalistes [3] ont eu l'idée de venir déposer triomphalement, à la face du monde et de la science, que la définition de Dieu par Moïse se trouvait dans Zoroastre. Avec le même procédé, où donc ne serait-elle pas ? Est-ce qu'il suffit du verbe *être* conjugué pour avoir la définition de Dieu ? Non ; « Celui qui est... *maintenant*, celui qui est... *tout*, » n'aura jamais l'idée, n'aura jamais le droit de dire : « Je suis celui qui suis ! »

Et ces définitions n'ont pas été insérées dans les livres Zends par inadvertance ou par surprise. Ce ne sont point quelques coups de pinceau sans signification et sans dessein. La même pensée se retrouve en plusieurs endroits différents ; on dirait que l'écrivain en a cherché la formule la plus énergique et la plus concise, afin de donner au Panthéisme tout le relief d'un dogme mazdéen.

« Il faut, dit Hom [4] précisant quel sacrifice lui doit être présenté,

[1] Remarquez qu'en retranchant l'addition d'Anquetil, il ne reste plus dans le texte pur que ces mots : « Mon nom est *Est tout!* D'ailleurs la suite du texte ne laisse rien à désirer.

[2] *Iescht d'Ormuzd*, Anq., 2e part. t. II, p. 148.

[3] Voir surtout Creuzer, traduit par M. Guigniaut. *Religions de l'Antiquité*; la Perse.

[4] *Hom*, d'après le *Zend-avesta*, dont la doctrine sur ce point est loin d'être uniforme, est tantôt un *Ized*, ou divinité du second ordre, tantôt un végétal, dont le suc éloigne la mort, tantôt enfin un saint personnage, un prophète, le fondateur du Magisme, et son réformateur par le moyen de Djemschid. « Vous êtes le premier, » ô *Hom*, dit Zoroastre, qui ayez ceint le cordon sacré et annoncé la parole sur les » montagnes. Mais quel est le second mortel, demande Zoroastre, qui a obtenu de

Digitized by Google

» m'offrir le *Daroun* (selon l'ordre) du pur Ormuzd, l'ETRE QUI » EST TOUT, avec la langue, ou avec l'œil gauche des animaux[1].

Cette déplorable tendance aux idées panthéistiques va se développer encore, s'il est possible. On s'imaginerait en vain que les expressions précédentes ne sont qu'une pieuse exagération qui doit être attribuée à l'enthousiasme produit par la conception profonde de la Divinité, à un élan inspiré par la contemplation extatique de la grandeur et de la beauté d'Ormuzd. Zoroastre répète, sous une forme presque technique, qu'Ormuzd est vraiment la substance universelle.

« Je vous invoque,' je vous célèbre, CORPS DES CORPS, Ormuzd[2]. »

C'est pourquoi, si Ormuzd végète dans le brin d'herbe imperceptible qui rampe sous nos pieds, c'est aussi de ses flancs divins que rayonne le soleil.

« Je vous invoque, Ormuzd; j'invoque cette lumière élevée au- » dessus de tout, principe continuel du soleil[3]. »

Telle est la raison, sans doute, pour laquelle Ormuzd est appelé « celui qui a le corps le plus pur[4]. »

On a donc le droit de dire qu'Ormuzd est conçu et présenté comme le feu vital, comme le foyer d'où rayonne la vie universelle, forme mélancolique du panthéisme[5].

Mais le panthéisme persan ne s'arrête pas à cet état vague et

» vous de conserver son âme pure et immortelle ? Hom, qui éloigne la mort, ré- » pondit : Ce fut Djemschid, fils de Vivengham. » (*Zend-avesta*, t. I, de la 2e part. p. 212.) — « Homa le bon a été bien créé..., ses branches sont inclinées pour que on » les mange. » (Burnouf, *Journal asiatique*, 4e série, t. V, p. 410.) « Hom, que l'on » *mange*, le maudit (le méchant). » (*Zend-avesta*, Anq., t. I *Izeschné*, 2e hâ, p. 115) — Très-souvent, dans l'Avesta, ce personnage est revêtu des attributs divins. Voir E. Burnouf, *Journal asiatique*, 3e série, t. X et suiv.

[1] *Izeschné*, 2e hâ, Anq. *Zend-avesta*, t. I de la 2e part., p. 118. — L'être qui est tout, *Henghôheïténé*.

[2] *Izeschné*, 35e hâ; Haftenghat, 1er cardé.

[3] *Zend-avesta*, *Izeschné*, 35e hâ. Si l'application de ce texte paraît hasardée à quelque esprit excessivement scrupuleux, plus loin, quand il sera question de celle des astres, M. E. Burnouf le justifiera et convaincra les plus difficiles.

[4] *Izeschné*, 1er hâ, Anq., t. I. p. 118.

[5] « Selon les Mages, dit l'abbé Foucher, la divinité n'était autre chose que l'es- » prit vital de la nature. » *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, XXIX. — Hérodote dit, de son côté, que les Perses avaient coutume de sacrifier à Dieu sur les hautes montagnes, mais qu'ils appelaient Dieu cette *vaste étendue du ciel* qui nous environne de toutes parts.

Digitized by Google

tant entre le spiritualisme et le matérialisme. Il descend jusau matérialisme pur.

O saint Ormuzd, principe visible des biens qui sont en ce ıonde ! Ormuzd, qui êtes visible dans le monde, donnez-moi ce ont j'ai besoin [1]. »

'arfois, vous rencontrerez dans Zoroastre des images qui rappelt les formes et les conceptions du panthéisme hindou :

« J'invoque et je célèbre le soleil éblouissant, coursier vigoureux, 'œil d'Ormuzd [2]. »

Il n'y a pas à hésiter devant ces preuves. Elles ne sont que trop sitives. D'un autre côté, cet être qui est tout, c'est bien évidemnt Dieu. En effet, dans un endroit, vous lisez : « Le pur Ormuzd, l'être qui est tout. » Et ailleurs : « O vous, Ormuzd, qui êtes non Dieu, veillez sur moi !... Protégez-moi, vous, ô Dieu, avec e feu [3]. »

Cela est d'autant plus frappant que le nom de Dieu est très-rare ns le Zend-avesta.

Ainsi, le panthéisme a pénétré jusqu'au sein des adorateurs de lumière ! Il a envahi ces sanctuaires où, suivant de doctes insiıations, la pensée et la raison se seraient réfugiées dans toute ır chasteté, comme deux vierges pudiques, tremblant d'être ıtragées. Les Mages, ces contemplateurs des astres, n'ont pas su ısir au ciel l'étoile et le pôle qui préservent des écueils et du ufrage ! L'enseignement des ancêtres, qui eût appris ces choses, ant été obscurci et oublié, leur intelligence n'ouvrait plus son gard que dans les ténèbres. L'idée de Dieu, que l'humanité avait ıs possédée vivante, pleine et pure, était demeurée dans la ain des hommes, excepté les Hébreux, en quelque sorte vide. loux de recouvrer ce qu'ils avaient perdu, les fils d'Adam, avant Christianisme, saisissaient cette froide effigie, ce vain moule, ssayant sur tout, afin de le remplir. Mais cette immense idée allait à rien de ce qu'ils avaient dans la pensée et sous les yeux. e là un cruel malaise, un amer dégoût, une privation profonde. omme un pauvre malade implorant, sur son grabat, la santé perue, le genre humain fixait douloureusement son regard sur le ıonde surnaturel. Mais le glaive du Chérubin flamboyait toujours

[1] *Ieschné*, 46e hâ, Anq. *Zend-avesta*, 2e part., 1, 201, et 35e hâ.
[2] *Ieschné*, 1re hâ, t. 1 de la 2e part., p. 87.
[3] *Vendidad*, Fargard 8; Anq., p. 333.

Digitized by Google

des rapports entre les Indiens et les Persans qui eurent certainement lieu dans les temps reculés, sur lesquels M. Burnouf insiste avec tant de complaisance et qu'il prouve, du moins en général.[1]

Il ne faudrait pas s'appuyer non plus sur la présence, dans le *Zend-avesta*, du dogme de la *résurrection des corps*, pour en induire la doctrine de la création. Car, d'abord, il n'y a pas, au fond, de connexion essentielle entre ces deux dogmes. Il est plus naturel, qu'on me passe l'expression, d'imaginer l'homme sortant de sa poussière, que de l'imaginer sortant du néant. Ensuite, il est au moins douteux, selon M. Burnouf, que la *résurrection* soit enseignée par Zoroastre.[2]

Mais la doctrine dominante du *Zend-avesta*, le point culminant des enseignements de Zoroastre, l'âme en quelque sorte de la religion mazdéenne, c'est le *dualisme*. Deux puissances ennemies remplissent, par une lutte implacable, le *Temps long*[3], c'est-à-dire la

[1] *Comment. sur le Yaçna*, p. 79. — *Jour. asiat.* 3e série, x, 59. — Il va sans dire que nous n'acceptons pas à l'avance les conséquences que M. Burnouf pourrait tirer de là.

[2] En comparant entre eux les textes Zend où Anquetil a cru pouvoir retrouver le dogme de la *résurrection*, on n'est pas longtemps sans reconnaître qu'il a donné une interprétation uniforme de locutions ou de termes très-variés. Cette circonstance, sur laquelle Anquetil ne s'est pas suffisamment expliqué, conduit immédiatement, ce me semble, à cette double conclusion : Ou bien la langue zende possédait un grand nombre de mots ou de locutions pour rendre l'idée de résurrection ; ou la tradition, et, d'après elle, Anquetil, ont eu tort de voir toujours cette même idée dans un aussi grand nombre de textes forts différents les uns des autres. » (*Journal asiatique*, 3e série, x, 7, 8, 9.) — Puis, après avoir appliqué ses savants procédés à la plupart des mots auxquels Anquetil a fait signifier la *résurrection*, M. Burnouf se prononce pour la seconde hypothèse et arrive à conclure que ces mots (*frachémen*, *fracho*, *fraçna*, *yavaétâité*, etc.), doivent être traduits par *question*, *toujours*, *à jamais*, et que bien souvent « le sens général des phrases dans lesquelles Anquetil a cru voir cette idée, se refuse, si ce n'est dans un petit nombre de cas, à cette interprétation. (*Comm. sur le Yaçna*, p. 101.) Toutefois, il ajoute : « Tous les passages où Anquetil a cru reconnaître l'idée de *résurrection* ne sont malheureusement pas également intelligibles; et, s'il en est un assez grand nombre sur lesquels il m'a été possible d'arriver à une certitude complète, il en reste plusieurs dont l'incorrection des manuscrits ou la difficulté intrinsèque du langage, m'a jusqu'à présent dérobé le sens véritable. (*Journal asiatique*, 3e série, x, 9.)

[3] *Le Temps long* ou *borné*, par opposition au *temps sans bornes*, dont il est issu, est, d'après la croyance des Mages, la durée des 12,000 ans que doivent remplir la guerre des deux principes et les victoires alternatives qu'ils remportent l'un sur l'autre. Le *temps long* sera terminé par le triomphe d'Ormuzd.

Digitized by Google

durée des siècles terrestres. Sans *Ormuzd*, le monde retomberait dans l'obscurité première, ou plutôt de lourdes ténèbres pèseraient, comme le couvercle d'un cercueil, sur l'univers devenu le vaste tombeau de toutes choses. Et cependant *Ormuzd*, malgré sa toute puissance, redoute son adversaire, le sombre et impétueux *Ahriman* qui le force de compter avec lui.

On se demande tout d'abord si le dualisme est seulement pratique, ou s'il est dogmatique dans le *Zend-avesta*. La question est difficile à résoudre. Si le temps sans bornes n'était que la durée éternelle, le lieu de la résidence des deux principes et non leur cause, *Ahriman*, cela est évident, existerait par la force des choses, par lui-même, et il ne serait sorti que de l'Eternité. Tel serait en ce cas, le sens du texte: « Ahriman! le Temps sans bornes t'a » donné! » Mais cette question préjudicielle est elle-même insoluble, par le Zend-avesta. En certains endroits, Ormuzd semble insinuer, il est vrai, qu'Ahriman eut autrefois le pouvoir de faire le bien, et qu'il a choisi le mal. D'où l'on pourrait conclure que cet être était né bon, ou du moins avec la puissance de le devenir. Mais il n'est point facile de préciser si la perversité d'Ahriman est le résultat de sa nature ou l'effet d'un acte de sa volonté. « Ahriman a toujours » été mauvais, est-il dit dans le *Boundehesch*, mais il cessera de » l'être[1]. » D'autres fois, on serait tenté de croire qu'Ormuzd avoue qu'il a été impuissant à contraindre Ahriman à la pratique du bien. Comme ce mauvais génie doit se convertir un jour et mêler sa voix à l'hymne universel des êtres en l'honneur d'Ormuzd, peut-être serait-il possible aussi de conclure de là que l'idée de Zoroastre n'a pas été de le présenter comme perverti dès le principe. Enfin, dans l'hypothèse où le Temps sans bornes ne serait autre qu'Ormuzd à l'état indéterminé, la Divinité endormie en elle-même, Ahriman, serait la production d'Ormuzd, qui l'aurait formé bon, et contre lequel il se serait révolté. Mais alors même tout n'est pas éclairci; il reste encore quelque chose d'inconcevable: pourquoi Ormuzd semble-t-il n'avoir pas de pouvoir absolu sur Ahriman? Parfois cependant, il déclare quelque chose de semblable. « Le maître de la mau- » vaise Loi, Ahriman ne peut rien contre Zoroastre, contre le peuple » que j'aime[2]. » Mais il dit cela plutôt pour s'aguerrir que pour exprimer une vérité. Nous le verrons bientôt.

[1] *Boundehesch*, Anq., t. II de la 2e part., p. 144.

[2] *Ieschts-sadés*, Anq. II, 134. — Suivant Anquetil, on donne le titre de *Sadés*, qui signifie *pur et sans mélange*, aux ouvrages zend qui ne sont pas accompagnés de traductions pehlvies. (*Journal des savants*, 1762, juillet, p. 475.)

Digitized by Google

» grand et élevé, c'est pour la gloire et l'éclat des (Ferouërs)[1].

Du reste, comme Ahriman possède aussi bien qu'Ormuzd la puissance de produire des êtres, ce dernier tremble de plus en plus de sa région de la clarté. Il n'est plus que la sentinelle avancée de son peuple, les êtres bons. Ahriman jouit même du droit de vie et de mort.

« Les *Daroudjs* très-violents qu'Ahriman a créés (rôdent) toujours » dans ce monde existant et y multiplient la mort[2]. »

Afin que le principe du mal contrebalance en tout le principe du bien, Ahriman oppose toute une création à la création d'Ormuzd, un peuple à son peuple. Le commencement du *Vendidad*[3] nous fait assister à cette œuvre ténébreuse: Ahriman profane, souille, désole le lieu délicieux donné d'Ormuzd, en y faisant naître la grande couleuvre qui infecte tout de son venin. Ormuzd prépare un autre lieu abondant en hommes et en troupeaux; Ahriman envoie des mouches qui les font mourir. Ormuzd fait *Mooré*, la ville glorieuse et sainte; Ahriman y produit les mauvais discours, le doute, le culte des Derfemelles, la corruption du cœur, tous les maux.

Le *Boundéhesch* résume en quelques traits énergiques l'histoire de ces créations et le caractère d'Ahriman.

« Ormuzd, par sa science universelle, connaissait ce qu'Ahriman » machinait dans ses désirs opposés (au bien); comment il devait » jusqu'à la fin mêler ses œuvres à celles du bon principe et quels » seraient à la fin ses derniers efforts. Alors Ormuzd dit : il faut former par ma puissance le peuple céleste. Il fut 3,000 ans à (former) » le ciel (et son peuple). Et cet Ahriman toujours méditant le mal » ne s'embarrassait pas (de ce qui se passait). Ahriman ignorait ce » que savait Ormuzd.

» Ahriman vit la lumière d'Ormuzd;... mais voyant sa beauté, » son éclat, sa grandeur, de lui-même il retourna en fuyant dans » les ténèbres épaisses (qu'il habitait auparavant), et fit un grand » nombre de Dews et de Daroudjs qui devaient tourmenter le monde.

» Ormuzd, qui sait tout, se leva. Il vit le peuple d'Ahriman.... » peuple effrayant... Ormuzd qui savait de quelle manière l'œuvre » de *Peétidré* Ahriman devait à la fin se terminer, lui offrit la paix » en disant : O Ahriman ! secours le monde que j'ai (créé); res-

[1] *Ieschts-sadés*, lescht fervardin; Anq., II, 249.

[2] Izeschné. 9e hâ; *Zend-av.*, I, 108.

[3] Fargard, 1.

Digitized by Google

« pecte-le, et ce que tu as produit sera immortel, ne vieillira pas, » ne se corrompra pas, ne manquera pas.

» Alors Ahriman répondit : je renonce à toute liaison avec (vous). » Je ne secourrai pas votre peuple; je ne le respecterai pas; je ne » m'unirai à vous pour aucune œuvre pure. Je tourmenterai votre » peuple tant que les siècles dureront. Moi, qui suis l'ennemi de » toutes vos productions, je ferais amitié avec vous!

» Telle fut la réponse que fit Ahriman! Ormuzd ne peut rien y » opposer. Il offre la paix à (Ahriman), qui ne veut pas l'accepter, » et qui, au contraire, lui déclare la guerre[1].»

Dans tout ce dialogue, Ormuzd ne cherche-t-il pas plutôt à séduire Ahriman qu'à le réprimer, à le replonger dans ses ténèbres par le seul effet de la puissance divine! Quel honteux marché il lui propose! Comme il est suppliant! Comme il appréhende la guerre! Quel contraste entre ses timides supplications et l'ardeur belliqueuse, la sauvage indépendance de son rival! Ne semblerait-il pas que si Ormuzd se répète éternellement à lui-même : *je suis!* c'est qu'il a besoin de bien s'assurer qu'il n'est pas enveloppé dans le désastre immense, enseveli dans la nuit sombre qu'Ahriman porte partout avec lui?

Disons-le toutefois : c'est là une lugubre explication de l'existence du mal sur la terre. Si l'origine et la raison en sont obscures, le détail et le tableau en sont clairs et terribles. Les éléments en antagonisme pour se faire équilibre; la fatalité des forces aveugles de la nature sous l'empire desquelles l'homme est placé, sont rendus avec une sinistre énergie. A la pensée d'Ahriman, le Mazdéïesnan ressent cet effroi vague, cet accablement irrésistible qui saisit l'homme aux approches de la nuit. Il prête l'oreille avec angoisse au vol pesant des Dews et des Daroudjs, qui en veulent à son être; tandis que l'idée d'Ormuzd le fait tressaillir comme le lever radieux de l'aube, comme le matin d'un beau jour. Il écoute avec ravissement le bruissement argentin de l'aîle des *Ferouërs*, et le vol harmonieux de *Amschaspands*[2].

Néanmoins, l'action des éléments, l'expérience et l'étude de notre nature, la lutte de l'homme avec ce qui l'entoure, tout cela n'a pas suffi pour inspirer l'idée d'*Ahriman*. Vous reconnaissez tout

[1] *Boundéhesch*, Trad. Anquetil, *Zend-avesta*, 2e part., t. II, p. 346.

[2] Les *Ferouërs* sont représentés ayant des ailes d'argent, les *Amschaspands*, des ailes d'or.

Digitized by Google

Quoique ici, la traduction de M. Burnouf diffère notablement, l'idée subsiste au fond.

» Nous offrons le sacrifice aux bons, aux forts et aux saints *Ferouërs* des justes;... qui expriment leur désir par les questions » suivantes : Qui nous louera? Qui nous offrira le sacrifice? Qui » répandra (pour nous l'offrande)? Qui nous plaira? Qui nous in- » vitera en portant à la main (le lait de) la vache, et un vetement » avec la prière qui fait obtenir la pureté (à celui qui la prononce)? » Quel est celui d'entre nous dont on prononcera le nom? Quel est » celui d'entre nous dont l'âme sera l'objet d'un culte? Quel est » celui d'entre nous auquel sera donnée l'offrande, pour qu'il ait à » manger une nourriture qui ne manque ni à jamais ni à toujours[1]. »

« J'invoque et je célèbre les purs *Ferouërs*, forts et bien armés, » les Ferouërs de mes proches, le Ferouër de ma propre âme[2]. »

Ou, d'après M. Eugène Burnouf:

« J'invoque, je célèbre les redoutables, les puissants Ferouërs des » hommes purs; les Ferouërs des hommes de l'ancienne loi, les » Ferouërs des hommes nouveaux, mes parents, les Ferouërs de » mon âme[3]. »

« J'invoque et je célèbre tous les saints chefs. J'invoque et je cé- » lèbre tous les *Izeds* donnés purs, au ciel et dans ce monde, (aux- » quels) je fais un izeschné, un néaesch pur et digne du Behesch[4]. »

La traduction de M. E. Burnouf n'est pas substantiellement différente ; et elle prouve davantage.

« J'invoque, je célèbre tous les maîtres de pureté. J'invoque, je » célèbre tous les Izeds, et célestes et terrestres, qui distribuent » les richesses, qui doivent être et adorés et invoqués par la pureté » qui est excellente[5]. »

« Je prie et j'invoque *Mithra* qui rend fertiles les terres incultes, » qui a mille oreilles, dix mille yeux, appelé Ized[6]. »

La loi elle-même est l'objet de cette invocation :

[1] Burnouf, *Journal asiatique*, 3e série, x, 246.

[2] *Zend-avesta*, t. I, p. 89.

[3] *Comment. sur la Yaçna*, p. 571.

[4] *Zend-avesta*, Anqu., I, 89.

[5] *Comment. sur le Yaçna*, I, 89,

[6] *Zend-avesta* d'Anquetil, t. I de la 2e partie, p. 82. — Voici le même passage traduit par M. Burnouf : « J'invoque, je célèbre Mithra qui multiplie les couples » de bœufs, qui a mille oreilles, dix mille yeux, appelé du nom d'Ized. » (*Yaçna*, p. 222.)

Digitized by Google

« J'invoque le *Vendidad* donné à Zoroastre, saint, pur et grand. » Si (l'homme) vous irrite par ses pensées, par ses paroles ou par » ses actions, entraîné ou non entraîné par ses passions; et qu'il » s'humilie profondément devant vous, qu'il vous invoque, soyez » dès lors ami de celui qui vous fera ainsi izeschné et néaesch[1]. »

D'après M. Burnouf, c'est bien autre chose encore : Zoroastre lui-même est divinisé :

« O toi qui es donné en ce monde, donné contre les Dews, Zo- » roastre, pur, maître de pureté, si je t'ai blessé soit en pensées, » soit en paroles, soit en action, que ce soit volontairement, que ce » soit involontairement, j'adresse de nouveau cette louange en ton » honneur; oui, je t'invoque, si j'ai failli devant toi dans ce sacrifice » et dans cette invocation [2]. »

La lumière étant, dans le zoroastrisme, le symbole d'Ormuzd, et les ténèbres, celui d'Ahriman, le culte des astres y occupait naturellement un des premiers rangs.

« J'invoque et je célèbre *le soleil* [3], j'invoque et je célèbre la » la pleine lune, qui fait tout naître (et qui est) sainte, pure et grande [4]. » J'invoque et je célèbre le divin *Mithra*, élevé sur les mondes purs; » les astres, peuple excellent et céleste, *Taschter*, astre brillant et » lumineux ; la lune (dépositaire) du germe du taureau [5], le soleil « éblouissant, coursier vigoureux, l'œil d'Ormuzd [6]. »

Outre la lumière visible des astres, il serait souvent aussi question dans le *Zend-avesta*, suivant Anquetil, d'une *lumière invisible* et plus sublime, la lumière primitive, qui serait comme le vêtement de la divinité, et à laquelle s'adresseraient également les louanges et les adorations des fils d'Ormuzd. Ce ne serait qu'une manière très-belle et très-élevée de se représenter le souverain être, plus

[1] *Zend-avesta*, t. I, p. 89.

[2] *Commentaire sur le Yaçna*, p. 585.

[3] Zend-avesta, *Izeschné*, p. 88.

[4] Id. ibid., p. 83. — M. Burnouf : « Je prie et j'invoque la pleine lune qui fait » out naître (génie) pur, maître de pureté. » (*Yaçna*, 293.)

[5] Il s'agit du taureau d'où sont sortis, à l'origine, le genre humain, les animaux, les végétaux. Il y a dans le Zend-avesta plusieurs variantes de la création.

[6] *Zend-avesta, Izeschné*, p. 87. — La traduction de M. Burnouf est à peu près identique : « Je célèbre, j'invoque *Ahura* et *Mithra*, élevés, immortels, purs; et » les astres, créatures saintes et célestes; et l'astre Taschter, lumineux, resplendis- » sant; et la lune qui garde le germe du taureau; et le soleil, souverain, coursier » rapide, œil d'Ahura-Mazda. » (*Comment. sur le Yaçna.* I, 375.)

Digitized by Google

jusqu'au bout, pour être tout à fait en demeure de juger cette triste théologie.

« Je t'invoque et je te célèbre, toi, feu, fils d'Ormuzd, avec tous les » feux.... J'invoque et je célèbre toutes les eaux données d'Ormuzd, » tous les arbres donnés d'Ormuzd... J'invoque et je célèbre... les » lieux (où sont) les troupeaux, les maisons dans lesquelles la nour- » riture est (en abondance)... le vent pur... tout le peuple de (l'Etre) » caché dans l'excellence, (peuple qui est) saint, pur et grand [1]. »

« J'adresse ma prière à la terre; j'adresse ma prière au sommet » des montagnes [2]... Je prie le zour [3] et je lui fais iescht [4]. Je prie le » Barsom [5] et je lui fais iescht [6]. Avec ce zour, avec ce Barsom, je » prie le premier des cieux et je lui fais iescht; je prie le premier de » la terre et je lui fais iescht; je prie le premier des êtres aquatiques » et je lui fais iescht; je prie le premier des animaux terrestres et » je lui fais iescht [7]. Avec ce Zour, avec ce Barsom, je prie le monde » qui existe, saint, pur et grand et je lui fais iescht, le monde qui est » (habité par) des êtres vivants [8] ».

Ce culte de la vie est tellement positif, dans le *Zend-Avesta*, que le simple contact de la mort y est une souillure qui attriste la nature entière[9], depuis les astres jusqu'à la racine des arbres. Les arbres, ont en effet, leur prière dans Zoroastre.

« Je prie tous les arbres donnés d'Ormuzd, purs, et je leur fais

[1] *Vendidad-sadé*, Izeschné, 1er hâ.

[2] *Izeschné*, 10e hâ. Anquetil, p. 113.

[3] Le *Zour* est une eau que le prêtre a bénie.

[4] *Iescht*, prière que les Parses croient accompagnée d'une bénédiction effi

[5] Faisceau de branches d'arbres.

[6] *Izeschné*, 2e hâ. Anquetil, 1, 90.

[7] *Vispered*, 2e cardé, Anquetil, Zend-avesta, 1, 92.

[8] *Vispered*, 2e cardé. Anquetil, Zend-avesta, 1, 93.

[9] « Le soleil, ô sapetman (excellent) Zoroastre, la lune, les étoiles, sont faites se luire sur celui qui meurt, après avoir été souillé par un mort. Faites en sorte le plaire au feu, de plaire à l'eau, de plaire à la terre, de plaire aux bestiaux, de plaire aux astres, de plaire à l'homme pur, de plaire à la femme pure. » Anquetil, *Zend-avesta*, 1, 361. — Voici comment M. Burnouf traduit le même passage: « Malgré lui, ô Spitama Zarathustra, le soleil éclaire ceux qui ont été en contact avec un cadavre; malgré elle la lune, malgré elles les étoiles les éclairent. En effet, le purificateur, ô Spitama Zarathustra, lorsqu'il délivre de *Naçu* (Dew féminin), celui qui a été en contact avec un cadavre, satisfait l'eau; il satisfait le feu, il satisfait la terre, il satisfait la vache, il satisfait l'arbre, il satisfait l'homme pur, il satisfait la femme pure. » (*Journal asiatique*, 3e série, x, 20, 21, note.)

Digitized by Google

» iescht[1]. Je prie le bois, je lui fais iescht, ainsi qu'aux odeurs[2]. Je » prie les morceaux d'arbre (venus) d'une bonne racine, purs et mis » (sur la table)[3] ».

En un mot, il faudrait faire l'énumération de tous les êtres et souvent des différentes propriétés des êtres, si l'on voulait avoir une idée complète des sacrifices et des prières de la théodicée persane. Tout y est prié et adoré, tout, jusqu'au lait des animaux.

Les Mages ont même divinisé les êtres abstraits. Ils avaient une dévotion particulière pour les heures, les mois, les saisons, les années, les époques en général. Cela donnait lieu au culte des *Gâhs* et des *Gâhanbars*[4]. L'aurore, l'avant-courrière de leur astre bien-aimé, n'était pas oubliée par eux : « Nous adressons, disaient-ils, nos hom- » mages à l'aurore fortunée[5]. »

Ils avaient fait un être tout puissant même de la source *Ardouisour*, jaillissant du trône d'Ormuzd :

« Portez-moi, source *Ardouisour*, dans le (lieu) des purs qui re- » çoivent la nourriture céleste ; que mes désirs s'accomplissent ! Que » j'aie un corps pur, et tout (ce qui m'est nécessaire) ! Exécutez en- » tièrement ce que je désire au sujet de mes enfants ! O source Ar- » douisour ! (donnez) cent grands tapis d'or (qui servent) de dra- » peaux aux purs. (Donnez) dix mille habits bien faits, ô pure source » Ardouisour, lorsqu'on fait trois cents, dix mille pures (prières) ; » lorsqu'on fait dix mille prières de toute espèce à l'eau que le Temps » a faite, a formée douce, secourable, élevée, transparente, de cou- » leur d'or. O pure et bienfaisante source Ardouisour,... rendez tout » vivant et donnez au roi une vie heureuse... O Ardouisour ! que » j'obtienne une vie pure[6] ! »

Ainsi, l'Inde n'a rien dont les Persans pourraient être jaloux ! Avec un Dieu plus unique en apparence, le panthéon mazdéen est aussi peuplé que s'il avait été visité par le hideux polythéisme des Pouranas ! Le radieux Ormuzd y a disparu sous des ténèbres bien

[1] *Izeschné*, 2e hâ (suite).

[2] *Izeschné*, 3e hâ.

[3] Idem, ibid.

[4] Les noms des portions du jour (*gâhs*) ont été personnifiés par les Parses, et sont devenus des génies et des êtres considérés comme existants, au même titre que les Amschaspands et les Izeds. » (Burnouf, *Yaçna*, 179.)

[5] E. Burnouf, *Yaçna*, 180.

[6] Ieschts-Sadès, *Ieschet de l'eau*, Anquetil, II, 182.

Digitized by Google

» encore comment une femme modeste peut aller déposer les se-
» crets de son cœur et de son âme dans cette âme souillée, blasée
» par les pensées les plus honteuses. »

Telle est la première objection.

Quant à nous, nous ne savons pas jusqu'à quel point l'homme a perdu le secret des turpitudes que l'on reproche aux guerres de religion; nous voulons bien croire que certaines abominations ont moins de généralité; mais les ténèbres du vice causent toujours quelques exceptions, et les modernes cours d'assises font à ce sujet des révélations assez odieuses; or quelques rares que deviennent les grands crimes, il suffit qu'ils soient possibles pour que le prêtre, exposé à les juger un jour, soit initié à tous leurs modes; il serait déplorable pour lui d'être pris au dépourvu et de rester impuissant à juger le cas qu'on lui expose. Que penserait-on d'un médecin qui éviterait d'étudier certaines maladies contagieuses, sous le prétexte hygiénique de fuir le mauvais air de l'hôpital.

On s'effraie des impressions que doit produire sur un cœur jeune, ce tableau des hideux rafinements de la luxure? Ne voit-on pas, au contraire, que leur dégoûtante nudité fait détourner les yeux et soulève le dégoût; l'initiation dangereuse est celle qui présente le vice sous le vernis du plaisir et de l'élégance; mais le dépouiller de son faux éclat pour le montrer décharné, traînant avec lui le désordre des conséquences morales et physiques, c'est placer devant l'âme un bouclier protecteur, un préservatif plus efficace que toutes les leçons de simple morale spéculative. Bien imprudent serait celui qui voudrait garantir l'innocence du prêtre par une ignorance qui tiendrait de la nature angélique; s'il restait étranger aux troubles de la société, une révélation soudaine, murmurée dans le monde ou au confessionnal, le jetterait dans des voies tortueuses, et alors, dépaysé, au milieu d'une langue inconnue, d'émotions toutes nouvelles, il ne saurait que répondre au pécheur, que devenir lui-même; et peut-être suivrait-il par mégarde un chemin riant, qui le conduirait au fond d'un précipice.

En toutes choses, l'ignorance fut toujours mauvaise conseillère; elle est de tous les préservatifs le plus fragile et le plus dangereux; nous n'en voudrions pas même pour les jeunes filles; combien de pauvres innocentes s'aventurent tête baissée dans un labyrinthe émaillé de fleurs, parce que leur mère a négligé ou redouté de dévoiler ces sentiers fallacieux. Ces remèdes négatifs opposés à l'assaut des passions ressemblent à la tactique d'un général qui place-

Digitized by Google

fait son armée le dos tourné à l'ennemi pour éviter ou retarder la panique. Dès la première attaque, il ne manquerait pas de voir prendre la fuite à ses soldats. Quand on envisage et qu'on étudie son adversaire de loin et à l'avance, on se tient sur ses gardes, on se prépare au combat ; mais assailli brusquement et à l'improviste, on ne peut manquer d'être battu... Que l'on interroge le prêtre ; ce qu'il rapporte de la profonde analyse de la casuistique, c'est l'horreur des passions, c'est la résolution et le courage nécessaires pour les dompter en lui-même, et apprendre aux autres à les éviter ; bien loin d'employer ses connaisssances à souiller l'âme du pénitent par le cynisme du langage, il ne les fait servir qu'à éviter toute expression déshonnête, et il réserve toutes les couleurs de son style pour faire l'exposition de la vertu.

Ce que nous posons ici en règle générale, on essayera de le réfuter par des faits isolés ; on citera des noms propres, quelques anecdotes scandaleuses..... Certes, la confiance ne nous aveugle pas au point de nous empêcher de reconnaître qu'il est des exceptions aux règles les plus générales ; un sacrement ne suffit pas pour faire des saints impeccables ; le serpent vit partout à côté de la brebis, et le tigre habite les mêmes contrées que l'homme..... Mais une armée toute entière doit-elle être passée par les verges et licenciée parce qu'elle aura produit quelques déserteurs !....

» L'héroïsme de la foi qui fait surmonter les passions était » possible au moyen-âge, dit-on, par la raison que le prêtre » croyait alors, avec toute l'ardeur d'une conviction ferme ; mais » aujourd'hui il n'en existe plus de la force de Lopez de Véga, » lequel tombait en syncope toutes les fois qu'il consacrait l'hostie. » D'autre part, l'ascétisme, ce thermomètre irréfragable de l'ar» dente piété, s'est éteint ; qui oserait comparer nos prêtres pleins » de force et de santé à ces premiers moines du moyen-âge, » exténués par les veilles, les jeûnes, les macérations, et chez » lesquels ils n'y avait pas seulement séparation du corps et de » l'âme, mais en quelque sorte *suppression du corps...* »

Voilà ce que l'on dit, ce que l'on répète....

Le sybaritisme de notre époque ne nous paraît pas bien venu à lancer cette objection contre le sacerdoce ; nous avons des prêtres de bonne santé sans doute ; mais si l'affaiblissement du corps était tolérable, lorsque le chrétien n'avait d'autre tâche que celle de s'offrir tout entier à Dieu, et de purifier son âme

Digitized by Google

par un anéantissement anticipé des tentations physiques; oserait-on faire au prêtre moderne un crime de son activité sociale, de son énergie, alors que le sanctuaire est assiégé par des ennemis acharnés, implacables! Quelle excuse aurait-il pour se réfugier dans les déserts de la Thébaïde, ou rechercher les invalides de l'infirmerie lorsque le combat est permanent! Ce serait trahison que de se renfermer dans sa retraite quand la trompette sonne; les jésuites que leur fondateur forma en armée militante, ont soigneusement interdit ces excès d'abstinence qui altèrent les forces expansives de l'esprit et du corps; ils n'ont conservé que la sobriété, la tempérance qui maîtrisent les passions sensuelles et fortifient d'autant les nobles ardeurs. Ces reproches, à l'endroit de la désuétude des mortifications débilitantes, ne seraient-ils pas dictés aux ennemis du sacerdoce par un intérêt personnel?.. Il serait assez avantageux pour nos petits athées, que MM. Lacordaire, Ravignan et bien d'autres fussent affaiblis au point de ne pouvoir faire planer leur grande voix sur leur immense auditoire..

Faut-il donc dévider ses boyaux comme ces moines de l'école espagnole pour faire acte de foi? Qui peut autoriser à douter de la conviction du prêtre moderne? Est-ce ce dévouement qui pousse tant d'hommes à aller affronter le plus affreux supplice chez les Malais ou chez les Coréens? tant de cœurs à quitter les douceurs de la famille, tant de citoyens à renoncer aux honneurs, aux profits que leurs talents leur assuraient dans le monde? tant de jeunes gens à divorcer pour toujours avec le plaisir enivrant que leur offrait la civilisation moderne? Quoi l'on trouve des laïques qui croient, eux qui n'ont pas respiré exclusivement l'atmosphère du sacerdoce, eux, que mille courants contraires ballottent dans ce monde d'agitation, et le prêtre, élevé comme Joas à l'ombre de l'autel, le prêtre imbu des sublimes aspirations religieuses ne voyant, n'entendant que de ce côté, il ne croirait pas!

Nous trouverons des contradictions qui répondront niaisement.. « Ces distinctions sur l'emploi des forces humaines, sur la ferveur » religieuse, auraient pu trouver leur justification dans les siècles » antérieurs, alors que les interprètes de la religion se montraient » supérieurs aux laïques, non-seulement par leur conviction, mais » par la culture de l'esprit. Aujourd'hui, ajoute-t-on, les rôles sont » renversés, le laïque, du moins celui des villes, a généralement » plus d'instruction que les prêtres, le paysan même qui a une fa- » mille, des intérêts à défendre, ou qui est passé par l'armée, a plus

Digitized by Google

» d'expérience que son curé ; ce membre d'un sacerdoce, ignorant » et grossier, qui se recrute chez ces paysans du midi, intrépides » parleurs, qui, sans rien savoir, emploient leur arrogance à tendre » dans les choses spirituelles, un magnétisme grossier. »

Quoi, répondrons-nous, le paysan que l'on n'oblige à épeler l'alphabet que depuis dix ans, en sait plus que son curé qui pour le moins a nourri son esprit par des études classiques et trois années de théologie? Ces paysans des environs de Bordeaux qui dernièrement voulaient faire brûler leur curé, parce qu'ils prétendaient l'avoir vu dans les nuages, dirigeant la grêle sur la commune; ceux qui chaque jour, sur toute la surface de la France, vont consulter leur pasteur sur les persécutions des sorcières, des revenants, sur les sorts, seraient capables d'en remontrer à la majorité ecclésiastique?... Quant au conscrit qui a passé par l'armée, il sort vraiment d'une belle école de mœurs et de spiritualisme !... Dans quelle philosophie tombons-nous, grand Dieu! pour qu'on veuille élever l'élève de la force brutale au-dessus du ministre de la morale divine!... Pour une bonne fois, reconnaissons une distinction capitale dans les sciences. S'il s'agit de cuber des matériaux, d'analyser des acides, de calculer la marche des astres, d'opérer sur la matière physique enfin; le prêtre cèdera le pas sans regret au laïque; mais si l'on pénètre dans la connaissance de l'esprit, des choses divines et humaines; si on descend dans les profondeurs de l'âme, il reprend ses droits, et dispute le terrain pied à pied à ces entasseurs de mots sonores qui élèvent leur échafaudage philosophique, leur prétendue découverte sociale, les uns à l'envie des autres, comme des concurrents qui aspirent à la gloire du *brevet d'invention*..... Quant à la naissance modeste de la plupart des prêtres, est-ce sérieusement qu'on ose, dans un siècle d'égalité, la leur objecter comme un motif de réprobation? C'est retomber au dernier échelon des préjugés de castes que le 18e et 19e siècles ont renversés. Quelles ridicules récriminations! Quand les hommes quittent la charrue pour aller verser leur sang sur les frontières, ou s'élever par l'intelligence et le travail dans la classe industrielle, on célèbre leur gloire; et lorsqu'ils se vouent à la mission la plus intellectuelle, la plus noble, celle de la direction du cœur, on les repousse du pied, en les appelant *gens grossiers, pleins de ruses, ardents à gagner les ames et à dominer les femmes.*

Oui, le sacerdoce recrute la majorité de ses membres dans cette population morale et laborieuse de petits propriétaires, où s'est

Digitized by Google

réfugié tout ce qui nous reste de vertus, de traditions patriarchales!.. Qui oserait dire que ce n'est pas à cette origine qu'il doit, surtout en France, la conservation de cette pureté, de ce désintéressement qui le maintient comme un oasis au milieu de l'aridité moderne!... Quand le Christ chercha des apôtres, s'adressa-t-il aux classes solidifiées par l'or, ou évaporées par une folle science? Non il descendit dans ces rangs que l'on appelle les derniers de la société, et qui n'en sont que les premiers, car ils en forment la base; et ces hommes, très-ignorants, dont riaient les fortes têtes doctorales, formulèrent un petit code simple, sans recherche, sans habileté de forme, mais inimitable par la pensée; car cette pensée venait de Dieu... et ce code, vieux de dix-huit siècles, mais jeune d'immortalité, régit encore le monde, où il est enseigné par des milliers de prêtres, paysans comme les apôtres, qui ne songent point à substituer leur pensée humaine à la pensée de Dieu; par **eux**, cette pensée catholique pénètre si solidement dans l'esprit de tout enfant de village que plus d'un berger en montrerait à maint grand docteur... Chose admirable et sainte! que mille catholiques se rencontrent en quelque lieu du monde que ce soit, ils n'auront qu'une même formule sur les éternelles questions de Dieu, de l'immortalité, de la vertu et du vice; que deux philosophes, à quelque secte qu'ils appartiennent, viennent à discuter sur les principes les plus élémentaires; deux mots ne seront pas échangés que la mésintelligence, l'antagonisme éclateront entre eux.

Voilà dix-huit cents ans que l'Evangile, ce code si modeste, si désaprêté, dirige le monde, il voit chaque jour éclore, s'allumer, s'éteindre, des milliers de systèmes qui se succèdent comme les fusées du feu d'artifice..... météores, quelquefois resplendissants, ils montent vite, menacent de tout incendier, et ce sont eux, clartés éphémères, qui retombent et meurent, laissant le monde sous l'égide du petit livre immortel qu'ils prétendent effacer, et qui survit à tout...

2° ACCUSATIONS CONTRE LA PÉNITENTE.

Après avoir contesté la conviction, le dévoûment, la vertu, la science du prêtre; on attaque le dévoûment la conviction, la vertu de la pénitente avec autant de brutalité; peu à peu on l'entraîne dans la conspiration du mensonge, de la fourberie, de la trahison, de la débauche, enfin, et voilà le prêtre et la femme, les deux choses les plus respectables, les plus saintes de la société, plongées

Digitized by Google

ans le plus profond, le plus horrible des égoûts; l'acte d'accusa-on de nos philosophies n'hésite ni dans les pensées ni dans les xpressions, il a toute la clarté de la violence.

« Les momeries de la dévotion, y est-il dit, en résumé, ne sont qu'un mécanisme d'habitudes, très-habilement exploité par le prêtre, homme plein de calcul qui sait fomenter les pratiques à son profit; d'ailleurs il n'est plus de dévôtes aujourd'hui qui croient avec crainte et sincérité; la pensée du jugement ne plane plus sur le confessionnal; cette armoire de chêne noir n'est qu'une boîte à fascination; l'église n'est qu'un théâtre où les décorations de la fantasmagorie servent à capter l'imagination des femmes, à les attirer dans le piége de la confession; le prêtre régnant dans cette immense hauteur de l'église, portant la tête dans l'auréole des bougies, à travers les ombres mystérieuses des piliers et des statues, n'est plus pour elles un simple pontife; mais un prophète. Transfiguré par ce cadre grandiose, il promène son regard dominateur sur tout ce peuple à genoux, il plane dans sa chaire à la hauteur des voûtes; il fait trembler la femme et l'enfant, et c'est lui cependant, qui, archange terrible, descend homme tendre et ému, dans le mystère du confessionnal. L'enfant et la femme tremblants, bientôt le confesseur aura sondé les replis de leur pensée dans des profondeurs que le mari lui-même n'aura jamais atteint dans les épanchements les plus intimes; peu à peu il règnera en maître absolu sur cette âme, il règnera non-seulement en roi, mais en Dieu, jusqu'à ce que l'orgueil insatiable élevant la voix de la concupiscence lui fera dire : pour posséder réellement, entièrement, c'est peu d'avoir l'âme, il faut aussi le corps... » Ici nous devons détourner les regards des machinations dégoûtantes dans lesquelles on entraîne et la femme et le prêtre. Elles dépassent tout ce que les pamphlétaires des 15e et 18e avaient oser tenter. »

Nous avons voulu arriver tout d'une haleine jusqu'au fond de cet abîme satanique pour n'avoir plus à descendre, et pouvoir remonter au contraire sur la voie de la vérité.

La femme n'est plus *croyante*...

Et quel autre mobile que la foi pourrait lui faire affronter le froid de l'église, la triste solitude de ses voûtes? car tout n'y est pas pompe et fête, et les cérémonies imposantes y sont encore assez rares... Qui lui donnerait la force de braver les esprits forts, souvent de rester en lutte avec son mari, ses proches? Quel attrait dans le sens mondain de ce mot, pourrait-elle trouver dans l'aveu qu'elle

Digitized by Google

femme un devoir d'être douce, prévenante, affable, quand elle ne savait concevoir que brusquerie et dépit? celui que l'on ose appeler aujourd'hui *l'envieux, l'ennemi secret du mari*; et que l'on appelait précédemment le pacificateur des familles, titre mérité, sanctionné par les siècles. Quiconque ira confier ses peines à l'armoire de chêne noir, y trouvera à toute heure, en tous lieux, la même morale, les mêmes conseils. Bien peu de couples ont le privilège de traverser les longues années du mariage sans éprouver un de ces accidents qui mettent le bonheur conjugal en péril. Ici les maris sont tombés dans cette fureur du jeu qui compromet les fortunes; là, on perd en quelques semaines tout ce qui faisait la joie et la félicité, parents, enfants, amis. Eh bien! dans ces malheurs, que l'on s'adresse à Dieu, par l'intermédiaire de celui qui lie et délie sur la terre; chacun recevra assez de résignation pour arrêter ses larmes, assez de force pour supporter les coups les plus cruels. Que d'autres au contraire, détournés de la vie pieuse, restent séparés de Dieu par le désespoir, quelles issues trouveront-ils? Le suicide dans la haine, la mort dans le désespoir, ou l'étourdissement dans les plaisirs coupables..... Les romans les plus avancés, eux-mêmes ne peuvent s'empêcher de laisser tomber par mégarde de grandes et utiles leçons... Chacun a lu dans les *Mystères de Paris* l'intéressante épisode de Madame d'Harville : qui lui a tendu la main au moment où elle allait tomber? un prince qui malheureusement sent un peu la féerie de Cendrillon? Bien à plaindre serait celle qui n'attendrait son salut que d'un Rodolphe. Mais il est un guide que l'on trouve toujours sur la voie, toujours à portée au moment difficile; un guide institué par Dieu, n'ayant d'autres missions que celle de ramener qui s'égare, de sauver qui se perd. Cet homme a mission sainte et spéciale; osera-t-on prétendre qu'il est moins zélé, moins capable que le grand duc de Jérolstein..?

3. LA FEMME ET SA MISSION.

Toutefois, nous le reconnaissons avec nos antagonistes; les meilleures leçons de résignation et de douceur données par le directeur n'empêchant pas un déplorable vide de s'être glissé dans les rapports de l'homme et de la femme; le mari suit une voie, sa compagne une autre; mais est-ce la femme qui dévie et quitte la bonne, est-ce elle qui recule; est-ce l'homme qui progresse seul comme on veut le prétendre? On parle même de ses prétendus progrès religieux, à qui remontent-ils? Au docteur Spinoza ou au docteur

Digitized by Google

Straus, à un demi-siècle ou à dix ans ? Cependant voilà les Codes nouveaux de certains hommes; celui de la femme, au contraire, remonte d'un bond à Jésus-Christ, d'un autre à Dieu, créateur du monde..... Avant le 18e siècle l'homme marchait de front avec la femme dans la route ; l'homme la quitte, la femme continue d'y avancer d'un pas sûr, et l'on se plaint qu'elle abandonne le mari, quand c'est lui seul qui rebrousse chemin à la face des siècles..... Qu'on remette nos femmes en présence de leurs aïeules du 1er, du 10e, du 17e siècles, elles prononceront les mêmes prières dans la même formule; qu'on place leurs maris en face des croisés ou seulement des contemporains de Louis XIV, quel point de contact auront-ils avec eux ?... Pas un ?... Et puis, l'on vient nous dire que la femme *manque à sa mission*, *trahit le mari*, *vend la famille ;* lites plutôt qu'elle gémit d'être seule, d'un autre côté du foyer, intellectuellement séparée de son mari par toutes les aberrations du philosophisme !... Jeune fille, quand on vient demander sa main, elle vous interroge sur votre foi ; — et pour la tromper, vous allez vous agenouiller à l'église ; même au confessionnal. Ah! si vous aviez la franchise de persévérer dans ce retour, vous pourriez désormais marcher de front avec elle, et le mariage serait véritablement l'union des affections et des idées; mais les apparences nécessaires une fois remplies, vous faites volte face; vous reprenez vos chemins ténébreux; et alors comment vous comprendrait-elle ?... Quand le soir, à la table commune, elle glisse un mot de Dieu, de religion, de culte, vous haussez les épaules, et si elle vous demande : où donc est la vérité, où donc est Dieu ? Vous vous jetez dans une phraséologie redondante dont les adeptes seuls comprennent les hiéroglyphes, comme dans la francmaçonnerie, mais où la femme ne peut rien saisir, rien, si ce n'est qu'il ne s'agit plus de Christianisme, de Judaïsme, de Mahométisme; mais plutôt de Polythéisme épicurien.

Nous avons vu dans ces derniers temps, de très-honnêtes philosophes [1], fort dégagés de préjugés, réclamer au nom de la femme une grande part dans l'éducation des enfants ; part qu'elle exerce déjà dans la direction des filles! Plût au ciel que ce vœu fût exaucé! Nous arriverions à la destruction radicale de tous les sophismes anti-religieux; car cette éducation de la femme serait religieuse; appliquée à l'origine de l'intelligence de l'enfant, elle empêcherait

[1] A leur tête M. Aimé Martin.

Digitized by Google

l'erreur d'éclore et d'envahir son esprit. Quelle est la mère chrétienne qui conduirait son fils à ces prédications étranges où la foi, le culte, deviennent matières à satires et à pamphlets ? Quelle est celle qui ne les nourrirait pas de tous les principes fondamentaux de la religion qu'elle professe, de la foi conjugale dont elle est la colonne, de tous les dévoûments, de toutes les vertus dont elle a conservé l'ardeur et la pureté? Quelle est celle enfin qui ne mettrait pas sa gloire à faire des héros chrétiens, nouveaux croisés, prêts à consacrer toute leur force intellectuelle et physique à défendre la Jérusalem attaquée? Demandons à l'histoire quels hommes a déjà su former la direction des femmes ? Quels furent les guides, les précepteurs de ces trois héros : saint Augustin, Constantin, saint Louis : trois femmes, sainte Monique, sainte Hélène, Blanche de Castille ; et ces grands exemples se reproduisent chaque jour sur des noms plus modestes, et principalement sur ces générations de jeunes filles qui, répandues ensuite dans la société, dans la famille, deviennent la base et les soutiens de ce qui survit de plus ferme et de plus pur dans un siècle corrompu.

Oui, toute jeune fille dirigée par sa mère est confiée par elle à la pension, au couvent, qui lui offrent le plus de garanties morales et religieuses. Le directeur ecclésiastique y forme son cœur ; le plie à la vertu, à la foi, et il continue à conserver sur elle une autorité salutaire, bien longtemps après qu'elle est entrée dans le monde, quelquefois toute sa vie. Là est la cause de la supériorité morale de la femme sur l'homme ; fait immense, universel, contre lequel nous défions le sophisme le plus hardi de protester. Etudiez l'intérieur de la famille dans toutes les classes de la société, mais surtout dans les classes élevées ; soyez de bonne foi, ne remarquez-vous pas entre les deux sexes une démarcation qui les ferait supposer appartenir à des siècles différents? Peut-être dira-t-on que la pudeur n'a pas les mêmes lois, les mêmes conséquences pour la femme et pour l'homme ; que les écarts de ce dernier ne troublent pas la famille comme le désordre des femmes ; nous nous inquiétons peu de cette objection inventée par les passions des plus forts.... Dieu n'accepte pas ces démarcations devant lui, l'homme et la femme sont les deux moitiés d'un même être, pour eux le devoir et la vertu n'ont pas une balance ; observez les exemples qui, tous les jours, s'offrent à vos yeux, l'homme, pris dans l'immense majorité, ne vit-il pas dans un état de déréglement honteux ? La femme, au contraire, ne sauve-t-elle pas elle seule les principes de la vertu ? Ce contraste est telle-

Digitized by Google

ment entré dans nos mœurs qu'on n'y prend presque pas garde, il semble, au laisser aller avec lequel on le traite, que les choses ne peuvent aller autrement... Mais représentez-nous le tableau qu'offrirait la société, si la femme, au milieu de tant de gens acharnés à attaquer tout devoir, ne trouvait pas assez de force pour les défendre; nos familles deviendraient des lieux infâmes; et nous égalerions les temps néfastes de Sardanapale? L'éducation chrétienne, cette continuité de préceptes et de conseils que le confessionnal ne cesse de donner à qui les lui demande, nous préservent seuls de ces affreuses conséquences... Que l'on se livre, à toutes les recherches statistiques, est-ce l'usage de la confession qui remplit les cadres de l'adultère, de la prostitution?.... C'est là que nous portons le dernier défi; les faits ne sont pas aussi complaisants que les arguties!... Descendons même jusqu'aux annales du crime, les cours d'assises sont assez abondamment pourvues de grands crimes depuis vingt ans. Demandez à leurs héros s'ils ont été conduits là par le relâchement des casuistes, si ces auteurs lâches et cruels de tant d'empoisements ont puisé leurs cruautés dans l'étude des Molinistes... Nous parlions de l'infamie prélevée sur les basses classes; la perversité ne s'en contente plus, elle cherche à envahir plus haut par les prédications les plus dangereuses. Théâtre, roman, ne semblent pouvoir remuer l'attention blâsée que par l'étude subtilisée de l'adultère et de la débauche. Qu'on deguise ces choses comme on voudra; qu'on les parfume de style et de belles manières, de musiques et de jeux de mots; la tactique est toujours la même...

Etrange préoccupation des ennemis du confessionnal, ils s'emportent contre l'amollissement entièrement oublié de quelques casuistes, lorsque la dépravation prend ses plus bruyantes trompettes pour se prêcher à grand fracas; on dénonce aux maris l'empire d'un confesseur qui retient trop longtems la femme à l'Eglise, lorsque la promiscuité est prêchée ouvertement par des journaux à elle, des romanciers à elle, des philosophes à elle, des socialistes à elle... La chose est assez grave pour que les positions soient enfin franchement dessinées et les masques jetés à terre... La morale est malade, tout le monde lui reconnait la fièvre et cherche des antidotes: celui qui propose la fermeture du confessionnal méritait bien quelques lignes d'objections... Nous nous adresserons, nous, à la femme pour lui rappeler ses droits et enhardir son courage... Femmes bénies, qui placez votre première gloire en la vertu, com

Digitized by Google

prenez bien la nouvelle position que l'on vient vous faire. Cette porte de l'église qui s'ouvrait librement pour vous laisser respirer l'air pur de la foi, de l'espérance, de la résignation ; on veut y placer des verroux dont l'endurcissement sceptique tiendra la clef ; on vous enchaînera au logis, et le mari parfaitement rassuré sur toute chose pourvu que vous ne puissiez plus être pieuse, ira vous chercher les romans les plus élégamment dévergondés pour vous distraire et vous dédommager. Jamais situation ne fut plus solennelle : femmes, c'est de vous que la société attend son salut ! Pour une si grande mission où puiserez-vous des forces ? Ah ! il suffirait de chercher dans votre grand cœur pétri de dévoûment et d'amour ! Mais l'histoire vous offre une autre source, c'est le souvenir de vos propres grandeurs... Nos aïeux, les Gaulois et les Germains, vous prêtaient dans les conseils, mêmes politiques, une autorité que les plus grands historiens ont dû admirer ; la marche des siècles n'amoindrit pas vos prérogatives ; la brillante et loyale chevalerie éleva le sexe sur un piédestal qui tenait du sacerdoce et du culte : tournois, guerre, poésie, fêtes, tout marcha sous l'inspiration de la beauté, et le baron le plus orgueilleux, le plus jaloux, respecta toujours en vous la liberté suprême de la conscience et des cultes ; la consolation suprême du confessionnal...

Mais hélas ! que le progrès fasse encore un pas à la lueur de la philosophie la plus intolérante ! alors l'Eglise devient suspecte, on la montre comme un coupe-gorge, un *parc-aux-cerfs ;* le prêtre en est le satyre et la femme la bacchante..... En présence de ces calomnies odieuses, il faut que la femme se redresse et prenne l'attitude ferme, que lui donne une haute vertu. La maladie sociale est grave, mais elle n'est pas mortelle. Qui oserait prendre notre espoir pour chimérique ? Le sexe n'a-t-il pas plus d'une fois sauvé le monde ? et avant qu'une héroïne délivrât la France, une vierge n'avait-elle pas racheté l'humanité ? Cette Vierge, la femme chrétienne la prise pour modèle, pour protectrice ; elle met sa gloire à l'imiter par son amour, son dévouement et sa candeur. Objet sacré d'émulation et de vertu, cette Vierge remplit l'existence de l'épouse catholique, à elle montent toutes ses prières, toutes ses aspirations profondes et suaves... Que l'homme abdique l'espoir de guérir les ulcères de la corruption ; sa voix, ses écrits ne dépasseront pas le résultat d'une petite renommée sonore, à la femme seule appartient la rénovation efficace et réelle, en formant le cœur de l'enfant, en maintenant le jeune homme dans cette première voie, en ramenant

Digitized by Google

enfin l'époux qu'a égaré une fausse philosophie, et le plus souvent l'ignorance..... comment en désespérerait-elle? N'a-t-elle pas ici l'amour humain pour servir de levier aux plus nobles institutions?

Mais, faut-il le dire? une déplorable lacune s'est glissée dans nos mœurs, et la femme n'exerce aujourd'hui ce sacerdoce salutaire avec toute efficacité que sur l'enfant. Là, elle est souveraine; pas de jeune âme qui, dès ses premières années, n'appelle la prière et ne rêve parmi les anges sous l'œil de sa mère, sous la crainte et l'amour de Dieu; pas de jeune âme qui ne naisse véritablement au Catholicisme en naissant à la vie. On peut prévoir ce que serait la société, ce que serait le triomphe religieux et moral, si cet égide de la mère pouvait continuer son action. Mais la jeunesse succède à l'enfance, l'écolier tombe sous la direction du mari, la femme pleure, ne veille plus sur lui, que de loin, et ses conseils et ses souvenirs vont tous les jours s'effaçant dans la négligence du collége, dans le détraquement de camarades plus avancés en âge.

Cela serait peu cependant si, au sortir des cours, le jeune homme rentrait sous l'impression des idées de famille. La confiance en sa mère ayant diminué avec l'âge, qui serait naturellement appelé à lui succéder dans ce cœur, à remplir ce besoin d'affection, à continuer le sacerdoce du sexe?... La sœur, l'amie de la sœur!..... La jeunesse ne peut avoir de confiance qu'en la jeunesse. L'adolescent, vivant en rapport de société avec la jeune fille de son rang, dans lequel il doit finir par chercher sa compagne, partageant ses habitudes, ses distractions incessantes, épurées par l'éducation, trouverait là le double exemple de la retenue, de la politesse et des principes religieux. Au lieu de cela, il fuit les jeunes personnes de son bord pour former des liaisons plus faciles; parfois aussi il s'y voit entraîné par la pruderie exagérée de certains grands-parents, qui le mettent en suspicion auprès de leurs filles, et si la porte lui est ouverte par la tolérance, un regard défiant, une observation soucieuse, jette le silence, la réserve entre ces deux êtres faits pour se comprendre..... Le jeune homme, bien promptement dégoûté; à un âge d'expansion, abandonne la partie, se retire, et il fixe définitivement ses relations dans une classe inférieure, qui devrait lui être étrangère; et bientôt, aux mœurs perdues, à l'honnêteté oubliée, il faut ajouter la foi pervertie par les compagnons de débauche plus endurcis dans cette vie misérable.

Maintenant, quel principe entre le fils et la sœur, entre le jeune homme et la jeune fille; ils sont appelés à s'unir un jour, et en at-

Digitized by Google

tendant, ils se sont séparés comme s'ils étaient de deux races ennemies... plus de rapports entre eux ; un salut de convenance et voilà tout... Notre appel devrait s'adresser aux jeunes hommes pour les rappeler auprès de celles qu'ils ont quittées pour des liaisons mercenaires ; mais nos interpellations seraient trop acerbes ; nous ne parlons qu'aux femmes aujourd'hui... Que certaines mères montrent moins d'effroi et de pruderie ! que les jeunes filles ne tombent ni dans l'excès de la rigidité, ni, par opposition, dans cette liberté du monde artistique où l'on ne cherche à conquérir que par les sens ? Il ne faut faire les Adriennes de Cardoville qu'avec réserve ; car dans ces agaceries minaudières elles seront toujours vaincues par les héroïnes du sensualisme qui ne mettent que peu de bornes à leurs concessions ; c'est par une raison grave et haute, un esprit étendu et cultivé ; c'est par l'âme et le cœur enfin qu'elles doivent rétablir leur empire sur les âmes. C'est là un domaine d'où les danseuses de l'opéra ne sauront les expulser. Le moyen âge agissait ainsi, chevaliers et damoiselles marchaient de front dans le chemin de la vie. La femme savait retenir l'homme auprès d'elle, et l'homme songeait moins à quitter la société honnête, pour aller se cacher dans les basses orgies. Alors les deux époux savaient se suffire, se comprendre, et le mariage n'était pas une simple formalité de convenance, une commandite légale de deux fortunes, de deux positions.

Aujourd'hui double malheur, le jeune homme vit hors de la religion, hors de la morale, hors de l'urbanité, et il s'éloigne à tel point de la femme de son rang, qu'il ne pourra plus la comprendre... Aussi quand la force des choses veut que la vie de famille ressaisisse ce fils depuis longtemps perdu, qu'arrive-t-il ? On lui présente une personne qu'il ne connaît pas ou qu'il connaît mal. Jeune fille timide, épouvantée ; jeune homme gauche, dépaysé, sachant parler à peine la langue chaste de sa compagne, quelle union intime pourraient-ils former ? L'époux est incapable d'apprécier la religion de la femme ; la femme est inhabile à satisfaire un mari, blasé sur les plaisirs matériels... De là, il faut le dire, tous les divorces réels proclamés en fait, malgré la loi qui les prohibe en droit ; mais ne désespérons pas : la France était perdue quand Jeanne d'Arc la sauva.

La femme, quel élément eut jamais plus d'autorité, plus de puissance ! Beauté, maternité, charme de toute la vie, elle a conservé dans son âme la foi, les mœurs, en dépit des prédications insidieuses du scepticisme. C'est là une haute et sublime position : mais elle

Digitized by Google

doit s'agrandir encore en arrachant l'homme au gouffre matérialiste où chaque jour il s'enfonce davantage. Gloire aux mères, admirables pour initier l'enfant à la foi et l'y retenir tant qu'il reste sous leur tutelle directe! Mais ajoutons : Courage, courage à la jeune fille pour retenir dans le bien celui qui doit devenir son époux, et l'arracher par une affection pure, franche, modeste, aux viles séductions qu'il méprise même en les écoutant! Que la jeune fille sache reprendre cette position perdue seulement depuis deux siècles, quand elle deviendra femme, elle n'aura pas de peine à la garder.

CENAC-MONCAUT.

Histoire Philosophique.

HISTOIRE DE L'ÉCLECTISME ALEXANDRIN

DANS SA LUTTE

AVEC LE CHRISTIANISME;

Par M. l'abbé J.-M. PRAT.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

La question des miracles fut facilement tranchée. La vie d'Apollonius de Tyane avait paru. On forgea de semblables romans sur les anciens coryphées de la philosophie, et on leur fit opérer des prodiges d'autant plus surprenants que l'imagination des Romains était plus fertile et plus hardie. Les éclectiques eux-mêmes cherchèrent dans la magie et la théurgie des prestiges qui pussent leur tenir lieu de miracles; et se mirent à en faire, dans l'obscurité, il est vrai, mais par cela même d'autant plus merveilleux. Ainsi ils espérèrent neutraliser la preuve que les chrétiens tiraient, soit en faveur de la religion, soit contre le paganisme, des miracles de J. C. et de ses disciples

« En effet, lorsqu'ils eurent environné la mémoire du plus fameux philosophe » de la gloire menteuse des prodiges, lorsqu'ils eurent attribué à leur secte le » pouvoir d'en faire, ils prétendirent audacieusement que les miracles ne prou- » vaient point la divinité de Jésus-Christ, puisqu'ils ne prouvaient point celle » des philosophes et des thaumaturges de leur secte. » Le Verbe divin était donc à leurs yeux tout au plus l'égal de leurs grands hommes. « Les plus fana- » tiques de la secte, plus méchants ou moins fourbes, trouvèrent ces conces- » sions indignes de la philosophie, et loin d'accorder à Jésus-Christ la sa- » gesse, ils lui refusèrent même la probité; mais les hommes de la secte, dont

[1] Voir le 1er article au n° précédent, ci-dessus p. 90.

Digitized by Google

» la méchanceté était plus profonde, persistèrent à céder à Jésus-Christ le » titre de sage, pour lui arracher plus sûrement sa qualité divine. Afin de don- » ner plus de poids à leur sentiment, ils le prêtèrent à Apollon lui-même, et » dictèrent à sa prêtresse des oracles dans lesquels ils affectaient surtout de nier » sa divinité, tout en rendant hommage à sa sagesse, à sa puissance, à sa vertu. » Mais comment accorder ces éloges apparents avec la haine qu'ils portaient » aux chrétiens? Pourquoi admirer le maître et détester les disciples? Rien » n'embarrasse des hommes décidés à mentir; les éclectiques répondaient que » J.-C. n'avait point enseigné la doctrine professée par les chrétiens; que, loin » de condamner les dieux comme ses soi-disant disciples, il les avait honorés » et avait entretenu avec eux des relations intimes. Dès les commencements de » la secte, cette imposture obtint une faveur qui dut satisfaire la perfidie des » éclectiques : on vit des esprits modérés, qui, ne pouvant adopter toutes les » calomnies et les injures jetées d'abord par le fanatisme des Juifs et des païens » contre la personne adorable du Sauveur, reconnurent et honorèrent en lui » les vertus et les lumières d'un sage. L'empereur Alexandre Sévère avait » placé son portrait dans son *Laraire*, à côté de celui d'Orphée, d'Abraham et » d'Apollonius, auxquels il rendait également ses hommages. »

Tel était le plan d'attaque de l'éclectisme contre l'Église de Dieu. Ce plan, on peut bien le penser, ne présenta pas d'abord cet ensemble de combinaisons. Était-il possible qu'un ouvrage enfanté par la passion ne fût pas exposé à être modifié par la suite? « D'ailleurs, un système combiné pour réunir et coaliser toutes les superstitions, toutes les opinions contre la religion chrétienne, laissait à chacun des éclectiques la liberté d'y ajouter les fantômes de son imagination; en effet, les principaux de la secte vinrent tour à tour graver leur nom sur un monument qui devait transmettre à la postérité, et la honteuse défaite du philosophisme et le glorieux triomphe de la religion. »

Tandis qu'à Rome Plotin posait la première pierre de cette Babel, Olympius, au milieu d'Alexandrie, dirigeait ses efforts vers le même but. Mais ces deux hommes, autrefois condisciples, se vouaient mutuellement la haine qu'ils portaient l'un et l'autre au christianisme. Olympius chercha donc dans la *Goétie* les moyens de nuire à son rival. Mais Plotin, initié plus avant dans les mystères de la magie, fit retomber ses maléfices sur Olympius lui-même; et, un jour, au milieu de ses disciples, il interrompit la conversation pour s'écrier avec enthousiasme : « Maintenant, maintenant, le corps d'Olympius se replie et se plisse » comme une bourse; oui, maintenant ses membres se déchirent, ses os cra- » quent et se brisent. »

Cette petite anecdote, racontée par Porphyre, peut servir de spécimen des miracles de Plotin.

A ces champions du paganisme, l'Église opposa les siens. Après Héraclas, l'école chrétienne d'Alexandrie avait eu pour successeur saint Denys, puis saint Pierius, surnommé par ses contemporains le nouvel Origène, et un homme au vaste savoir, à la parole puissante, Anatole, était monté dans la chaire d'Ammonius Saccas. Ces docteurs firent échouer toutes les tentatives d'Olympius; et, en

Digitized by Google

même temps, du fond de la Palestine, où il s'était retiré, le grand Origène lançait contre Celse sa foudroyante réfutation, qui mettait le philosophisme en émoi.

Cependant Plotin, abandonné de ses disciples, expirait en Campanie chez un de ses amis. « Son sang, dit J. Firmicus Maternus, se glaça d'abord dans ses » veines; une pourriture fétide se répandit ensuite dans tous ses membres; et » bientôt tout son corps fut un cadavre putréfié auquel une âme restait encore. » Fin bien digne d'un homme qui se croyait au-dessus de la divinité, et qui, invité à prendre part à un sacrifice, avait répondu : « Ce n'est point à Plotin à » aller trouver les dieux, mais aux dieux à venir trouver Plotin. »

Nous faisons grâce à nos lecteurs des prodiges dont son romancier entoure ses derniers moments. Mais ce qu'il est curieux de savoir, c'est que, consulté par Amélius, un des plus fameux disciples de Plotin, si celui-ci méritait les honneurs divins, Apollon répondit par cinquante vers hexamètres, où il chanta avec enthousiasme, non sans avoir invoqué les Muses, les louanges du nouveau dieu.

Chose étrange et à peine croyable! un pareil homme a rencontré des admirateurs dans notre siècle. Mais, en vérité, que peut-on admirer dans ce grimoire inintelligible que les disciples de Plotin ont gratifié du titre d'*Ennéades*, quand même on y trouverait l'arrangement que Cudworth y voit bénévolement? Pour nous, nous cherchons vainement sur quels titres on a pu décerner à cet extravagant les titres pompeux de *grand homme*, de *génie vaste*, de *penseur profond*, d'*esprit sublime*.

Les mêmes titres et même celui de *pieux* ont été décernés à son élève Porphyre. Nous ne nous en étonnons pas. Nous savons qu'il existe des hommes qui, avec le mot de progrès à la bouche, veulent nous faire reculer d'un siècle, et prennent à tâche de *restituer en bonne fame et réputation* les ennemis du nom chrétien. Il faut néanmoins reconnaître dans Porphyre une imagination brillante, une mémoire prodigieuse, une vaste érudition; de la profondeur, comment en trouver dans les écrits pleins d'erreurs et de contradictions qu'il nous a laissés? Ce qui nous étonne souverainement, c'est que des écrivains, bien intentionnés d'ailleurs, ont tenté de justifier ses grossières inconséquences. Ils y ont vu l'état d'une âme cherchant à fixer ses incertitudes, se débattant au milieu d'étranges angoisses, cherchant la vérité sans pouvoir la rencontrer nulle part. Certes, c'est bien mal connaître le caractère de l'impiété. Que de contradictions ne rencontre-t-on pas dans Rousseau et dans Voltaire! Faut-il en conclure qu'ils cherchaient la vérité, qu'ils étaient indécis sur le choix d'une religion? Non, mais animés, comme Porphyre, d'une haine aveugle et constante contre la religion, tous les moyens de l'attaquer leur étaient bons; et reculant sans cesse devant une raison victorieuse, ils prenaient, selon les circonstances, les positions les plus opposées. Les contemporains de Porphyre n'ont pas pris le change sur ses véritables intentions; ils l'ont mieux jugé quand ils l'ont appelé *homme cher à l'enfer, fléau de la justice et de la piété, défenseur fanatique de l'impiété, impie, blasphémateur, impudent et furieux calomnia-*

Digitized by Google

teur de l'Église. Le décret par lequel Constantin, voulant flétrir les sectateurs d'Arius, leur impose le nom de *Porphyriens*, témoigne assez quelle idée ce coryphée de l'éclectisme avait laissée de lui. L'histoire va nous apprendre si Constantin avait raison.

Après avoir suivi les leçons d'Origène, puis celles du célèbre Longin, Porphyre vint se ranger parmi les disciples de Plotin. Ses deux premiers maîtres parlaient le langage de la raison; leur enseignement ne pouvait convenir à cet homme atrabilaire; il fallait à son imagination dévergondée l'enthousiasme de l'éclectisme. Accueilli avec empressement par son nouveau maître, il fit tant de progrès sous sa conduite que bientôt il fut chargé de résoudre les objections qui arrivaient en foule. Plotin conçut pour lui la plus vive affection, chose bien naturelle entre deux âmes de même trempe, aussi l'appelait-il « la gloire de » son école et la gloire de ses disciples. »

Porphyre justifia cette prédilection et ces éloges. Monté dans la chaire de Plotin, il y déploya la plus profonde malice; la connaissance qu'il avait de nos dogmes, et dont il abusait étrangement, en fit l'ennemi le plus perfide et le plus redoutable peut-être de la société chrétienne. Comprenant fort bien que de calomnieuses déclamations étaient impuissantes contre une religion fondée sur tant de preuves, il résolut d'en saper les bases. Une des principales preuves de la divinité de J.-C., ce sont les prophéties : Porphyre en nia l'authenticité, comme on le fit au 18e siècle, parce qu'elles sont trop claires. Mais les vertus des chrétiens, leur courage, leur patience, leur charité, cette voix des faits qui parlait si fort en faveur de leur religion, comment l'étouffer? En forgeant sans cesse de nouveaux héros, en attribuant à la secte éclectique des prodiges et des mœurs comparables au moins à ce que la religion chrétienne avait offert de plus grand et de plus saint. Attaquer le christianisme, ce n'était pas tout; il fallait encore soutenir le paganisme, et pour cela, comme nous l'avons déjà dit, lui donner au moins une apparence de raison, expliquer ses symboles et ses allégories. Porphyre ne faillit pas à la besogne. Quelques extraits du livre sur *l'antre des nymphes* surtout seraient assez curieux : les bornes qui nous sont prescrites ne nous permettent pas d'en donner.

« Il y avait 28 ans que Porphyre occupait à Rome la chaire de Plotin, expliquait, commentait son système et le modifiait selon les circonstances...

» Les calamités, dont l'empire fut affligé à cette époque, lui fournirent une matière abondante de calomnies : la peste qui, depuis Gallien, dépeuplait l'empire romain, était, selon lui, le juste châtiment que les dieux infligeaient à la terre pour avoir abandonné leur culte et embrassé celui d'un homme crucifié... » Ces sarcasmes unis aux instigations des ministres des faux dieux, et aux sollicitations furieuses de la mère d'Aurélien, magicienne de profession, réveillèrent la cruauté naturelle de ce prince et lui arrachèrent un édit sanglant contre la religion, qu'aux premiers jours de son règne, il avait paru vouloir dédommager des persécutions de Dèce et de Valérien. La main de Dieu le frappa avant qu'il pût être témoin des succès de sa barbarie; mais il laissait après lui des exécuteurs fidèles de ses dernières volontés, et la persécution devint d'autant plus

Digitized by Google

ıtroce après la mort d'Aurélien que, pendant un interrègne de six mois, rien ce réglait la cruauté des bourreaux. L'état de choses qui suivit l'interrègne ne 'ut pas plus favorable au Christianisme : des révolutions rapides et successives :levèrent de nouveaux princes au pouvoir pour les en renverser ensuite. Après 'empereur Aurélien, Tacite, Probus, Carus, Carin et Numérien paraissent :our à tour sur le trône ensanglanté des Césars, et bientôt ils y sont immolés :omme sur un brillant échafaud, par des traîtres ou des compétiteurs plus ha-iles. Au milieu de tant de bouleversements qui donnent aux magistrats et à tous es païens la liberté de satisfaire impunément leur rage contre la religion chré-ienne, les philosophes poursuivaient leur projet avec toute l'activité d'une aine qu'excitaient encore les circonstances.

» Porphyre, leur coryphée, élevé sur la chaire de l'éclectisme la plus brillante e l'empire, dirigeait de là toute sa secte et la guidait dans ses attaques contre a Christianisme. Ses écrits, lus avec avidité dans les écoles des provinces, les nimaient toutes de son esprit, leur développaient son plan d'attaque, en même emps qu'il le leur expliquait lui-même par son exemple. »

Sa haine dut triompher quand il vit paraître l'édit de persécution extorqué par a secte à Dioclétien. Dioclétien, homme d'un esprit vaste, puissant, hardi, mais 'un caractère faible, était dominé par le féroce Galère, qui, lui-même, était ousé par les fureurs de sa mère, paysanne grossière et superstitieuse, et par elle d'Hiéroclès, courtisan philosophe, et l'homme le plus perfide du monde, i Porphyre n'eût existé. L'empereur hésita longtemps avant de signer l'édit arbare; il soumit cette question à un conseil où Galère eut soin d'introduire vec lui Hiéroclès et de lâches philosophes, qui, voués à la ruine du Christia-isme, voyaient dans le César l'instrument de leur haine, flattaient bassement t nourrissaient ses passions pour les lancer plus cruelles contre les adorateurs u vrai Dieu; avec eux y entrèrent des prêtres des idoles et des courtisans, réatures ou adorateurs du César. Il est inutile de dire la décision de ce conseil.)ioclétien, l'homme le plus droit de l'assemblée, ne pouvait s'en contenter : il oulut que les dieux prononçassent dans leur propre cause, et fit interroger 'oracle d'Apollon. Apollon ne pouvait manquer de *galériser*, comme il avait *hilippisé* jadis. Cette persécution fut donc l'œuvre du philosophisme.

« Tous les supplices à la fois fondirent sur les chrétiens; le paganisme, la hilosophie triomphaient; il ne manquait à la religion chrétienne qu'un genre l'outrages, et l'éclectisme ne voulut pas le lui épargner. Toute la secte applau-issait aux souffrances de son odieuse rivale; le vieux Porphyre se félicitait d'a-oir vécu jusqu'à ce jour pour jouir d'un spectacle si conforme à ses désirs; il ne lui restait plus à souhaiter que l'entière extinction du christianisme pour voir on ouvrage accompli; le gouverneur de Bithynie, le lâche Hiéroclès, peu con-ent de voir les temples du vrai Dieu crouler sous sa main impie, et ses adora-eurs fidèles expirer pour l'amour de J.-C. dans les supplices, voulut encore ajouter l'insulte à la barbarie. Il publia contre le Christianisme deux livres de blasphèmes. » Parmi les nombreux imitateurs de sa rage se distingua, aussi en Bithynie, un éclectique dont l'histoire ne nous a pas transmis le nom, mais dont

Digitized by Google

elle fait une peinture hideuse. Les traits de ce tableau peuvent s'appliquer à tous les philosophes d'alors.

Au torrent d'injures continuellement vomies par l'éclectisme, le Cicéron chrétien, l'éloquent Lactance, opposa le livre des *Institutions divines*, et l'érudit évêque de Césarée, Eusèbe Pamphile, celui de la *Préparation évangélique*. Leurs solides apologies ne purent arrêter la persécution; elle dura encore dix ans après que Porphyre eut terminé sa longue vie, constamment et opiniâtrement employée à la ruine de la religion de Jésus-Christ.

Mais, tandis que Maximien Daïa poursuivait avec acharnement l'œuvre satanique de Dioclétien, de Maximien Hercule et de Galère, tandis qu'il se faisait demander par les députés des principales villes de sa domination la démolition des églises, le bannissement ou la mort des chrétiens, tandis qu'il faisait brûler tous les exemplaires de l'Écriture sainte qu'il pouvait saisir; qu'il inventait, sous le nom de Pilate, des *Actes* de la condamnation de J.-C., remplis des plus affreux blasphèmes contre ce divin Sauveur et qu'il ordonnait de faire apprendre par cœur aux enfants dans les écoles, un prince dont Dieu bénissait les intentions et les armes, faisait goûter la paix à l'Eglise dans la partie de l'empire soumise à sa juridiction. C'était Constantin qui bientôt, vainqueur du paganisme en la personne de Maxence, et maître de tout l'empire, devait planter la croix sur le Capitole et faire asseoir, malgré les sollicitations et les oppositions de la philosophie, le Christianisme sur le trône.

Une ère bien différente de celle qui vient de s'écouler s'ouvre pour l'éclectisme. « Les malheurs des temps, dit Eunape, imposaient aux adeptes un si- » lence prudent, les soumettaient à un secret convenable aux mystères et digne » des prêtres, au moment où l'empereur Constantin renversait les temples les » plus célèbres et bâtissait des églises au Dieu des chrétiens. » Ce qui veut dire, en d'autres termes, qu'alors l'éclectisme réduit à se transformer en société secrète pour éviter l'animadvesion du prince, trama dans l'ombre des complots contre son odieuse rivale, en attendant le jour de la vengeance. Après Porphyre, la suprématie de la secte avait été dévolue à Jamblique, son élève, que son enthousiasme théurgique, rendait digne d'un poste si éminent. Né à Chalcide, en Cœlesyrie, il avait d'abord suivi les leçons d'un philosophe nommé Anatolius qui enseignait l'éclectisme en Orient. S'il égala son second maître pour le fanatisme, il lui fut bien inférieur sous le rapport des talents. « Comme écrivain, » dit un savant critique, Jamblique n'a point de mérite. Il compilait, il copiait, il » ajustait les idées des autres à ses propres rêveries, qu'il ne sut jamais exposer » avec clarté[1]. » En revanche, nul homme ne fut plus fécond en prodiges. Nous en citerions quelques-uns, et assez plaisants, si nos lecteurs ne savaient déjà que, toujours fidèle à son plan, la secte éclectique ne rougissait pas d'intéresser l'imposture à sa cause, et d'inventer des miracles. Mais ce qu'il est bon de remarquer, ce sont les moyens employés par Jamblique et ses disciples, d'après le témoignage même de son historien, pour grossir le nombre des

[1] Schœll, *Hist. de la littér. grecq. prof.*, liv. v, c. 72.

Digitized by Google

adeptes de la philosophie. C'étaient précisément les mêmes que mettaient, et que mettent encore en usage les éclectiques modernes. Le petit passage que nous allons citer aura donc tout à fait le mérite de l'à-propos. « Toujours aux aguets des talents naissants, dès qu'un jeune homme s'annonçait avec quelque esprit, ils lui donnaient les éloges les plus outrés, afin de l'entraîner dans leur parti. Connaissant assez, par leur expérience personnelle, combien l'homme est porté à croire le bien qu'on dit de lui ou de ses ouvrages, quelque peu d'ailleurs qu'il soit mérité, ils se servirent très-adroitement de cette faiblesse de l'esprit humain pour attirer dans le piége ceux que l'honneur ou des principes sages éloignaient de leurs fausses doctrines. Ils vantaient les talents, l'esprit et la raison de ceux qu'ils voulaient séduire; ils n'oubliaient point non plus de s'étendre en louanges pompeuses sur les moindres bagatelles qu'ils avaient produites : ils étaient destinés à exercer une grande influence sur leur siècle ; ils étaient faits pour propager les bons principes ; ils devaient contribuer à réformer le monde et servir à la régénération universelle du genre humain ; les sages les admiraient et mettaient en eux leurs plus douces espérances... Si l'on ne répondait à tant d'encouragements que par une froide indifférence, on était déclaré *profane*, incapable, indigne de recevoir la *lumière*. Quant à ceux qui avaient la faiblesse de s'enivrer de l'encens séducteur, on les proclamait *fils de la sagesse ;* puis bientôt on leur disait le mot d'ordre et on les mettait avec les autres à travailler au *grand œuvre* [1]. »

Jamblique mourut à Alexandrie, dans un âge fort avancé, peu de temps après un certain Alypius, qui jetait aussi un grand éclat sur la secte. On pense donc que cette ville fut le théâtre de ses jongleries. « L'éclectisme déserta Rome et l'Italie, lorsque l'idolâtrie cessa d'y tenir le siége de son empire. L'esprit inquiet et sophistique des Orientaux lui offrait plus de ressources. Jamblique, le premier, le rétablit donc aux lieux où il avait pris naissance, et ce fut de là qu'il se répandit dans les principales villes de l'Asie avec les disciples de ce philosophe, qui, après sa mort, y allèrent secrètement propager sa doctrine. »

Les sectaires cependant sortirent quelquefois de leurs ténèbres pendant cette période. Lorsque, voulant délivrer l'Eglise des troubles de l'hérésie, après l'avoir délivrée de la fureur des persécutions, Constantin eut convoqué à Nicée le concile qui devait foudroyer l'arianisme, les éclectiques accoururent en foule dans cette ville. Fomenter les divisions parmi les chrétiens, jouir du spectacle des controverses et en faire le sujet de leurs railleries, enfin disputer avec des vieillards étrangers à leurs arguties, desquels ils se promettaient d'avoir facilement raison, tel était leur but.

On dit même qu'Arius en avait appelé une foule à Nicée pour soutenir son parti, au moins par leurs clameurs. La doctrine d'Arius et celle de l'école plotinienne, tendaient en effet au même but, la ruine du christianisme, dont elles sapaient les fondements en niant l'une et l'autre la divinité de J.-C. Disons, en passant, qu'au milieu des joies malignes que les éclectiques purent se donner

[1] *Spectateur français au* 19e siècle, t. IV, p. 43 et suiv.

Digitized by Google

à Nicée, ils eurent le désappointement de voir l'un des principaux d'entre eux embrasser la foi catholique à la parole d'un de ces vieillards qu'ils avaient d'abord dédaignés.

Voici encore quelques traits de leur audace. L'empereur visitait un jour les travaux exécutés par ses ordres à Byzance. Une foule de ces présomptueux philosophes, s'approchant de lui, lui reprochèrent amèrement d'avoir abandonné les dieux de l'empire pour adorer un supplicié; puis il lui demandèrent de disputer en sa présence, avec l'évêque Alexandre, sur la question de la religion. Constantin y consentit, et, après bien du tumulte, la discussion va s'ouvrir lorsque celui à qui ils ont confié leur cause reste muet au commandement de l'évêque.

Ce mauvais succès ne put ralentir leur ardeur. Un des plus fougueux, Sopater d'Apamée, osa venir à la cour, accuser le Christianisme en présence de l'empereur. Il ne s'en tint pas là : son fanatisme l'aura sans doute porté à quelque trait d'insolence, ou même à quelque complot criminel [1], dont la mort fut le juste prix. Les encyclopédistes n'ont pas manqué d'adopter pleinement les impudents mensonges d'Eunape sur la mort de Sopater, ni de s'exhaler en banales déclamations contre Constantin.

Le châtiment de leur confrère rendit les éclectiques plus prudents. Non contents de tenir leurs assemblées plus secrètes, d'entourer de plus de mystères leurs opérations theurgiques, ils se dispersèrent dans plusieurs contrées de l'empire.

« OEdesius, leur chef depuis la mort de Sopater, douta même quelque temps » s'il n'abandonnerait pas une profession devenue si dangereuse. Dans cette » perplexité, dit Eunape, il eut recours aux dieux, leur adressa une petite » prière qu'il avait apprise de Jamblique, son maître, et par laquelle il les con- » jurait de vouloir bien l'éclairer sur le parti qu'il avait à prendre en de si » fâcheuses conjonctures. Ses vœux furent exaucés; pendant son sommeil, les » dieux lui apparurent et lui firent en vers hexamètres une réponse qu'il ne se » rappela plus à son réveil. Tandis qu'il cherchait avec anxiété, dans ses sou- » venirs, les termes précis de l'oracle divin, il fit venir un de ses serviteurs pour » lui laver la figure. Quelle ne fut pas la surprise d'OEdesius lorsque celui-ci » lui fit observer que sa main gauche était toute couverte de lettres! C'étaient » précisément les hexamètres qu'un génie prévoyant avait gravés sur sa main » pour secourir sa mémoire infidèle. OEdesius rendit aux dieux d'humbles » actions de grâces pour cette nouvelle faveur, et, baisant avec respect la main » dépositaire de l'oracle, il y lut avec reconnaissance les avis suivants :

» Les Parques, qui filent les jours des humains, t'abandonnent le choix de ton » sort : si tu veux passer ta vie dans les cités, au milieu des hommes, ton nom » sera porté jusqu'aux nues; si tu préfères mener au pâturage des troupeaux de » brebis et de taureaux, la vie pastorale t'assure aussi l'immortalité et une place » parmi les dieux. »

[1] Lebeau, *Histoire du Bas-Empire*, t. 1, p. 251. (in-8°).

Digitized by Google

OEdesius fut forcé par ses disciples de prendre le premier parti, bien que le moins sûr, car la mort de Constantin et le massacre de sa famille, digne châtiment de plus d'un acte injuste et violent, n'avait pas mis les éclectiques dans une meilleure position.

Échappé à ce massacre que l'on a regardé non comme un prétexte pour rétablir l'autorité des princes légitimes, mais comme une réaction ourdie de longue main par les païens, Julien, neveu de Constantin, fut confié par Constance à l'eunuque Mardonius, homme plus attaché à la morale stoïcienne qu'à celle de l'Évangile. Les funestes impressions de cette éducation de 14 ans ne purent être effacées par les leçons de maîtres sincèrement chrétiens, sous lesquels il passa ensuite 6 années au château de Macelle en Cappadoce. De retour à Constantinople, Julien fréquenta les écoles publiques de cette ville : il y obtint de brillants succès que l'empereur vit avec un dépit d'autant plus violent que l'opinion publique le faisait digne du souverain pouvoir et le destinait au trône. Julien fut éloigné, et envoyé dans l'Asie-Mineure pour y continuer ses études.

Là trônait OEdesius au milieu de ses nombreux disciples, tous personnages à miracles, cela va sans dire. Les plus illustres etaient Prisque, Maxime Eusèbe, Chrysante, Libanius, la sorcière Sosipatra et Eustathe, son digne époux, que l'on voit figurer dans une ambassade de Constance à Sapor, roi de Perse. C'était le préfet d'Orient, Musonien, qui l'y avait fait entrer, en considération de sa facilité à manier la parole. Eunape ne pouvait manquer de broder sur cette circonstance un roman à la louange de son héros.

Tels furent les hommes que trouva Julien à son arrivée dans l'Asie-Mineure. Constance lui avait sévèrement enjoint de n'avoir aucune relation avec eux et nommément avec Libanius, accusé de magie et d'un délit plus honteux qu'Eunape n'a point osé qualifier, et, pour cela, récemment chassé de Constantinople. L'injonction de Constance irrita la curiosité de Julien. Quand il ne pouvait converser avec l'éloquent sophiste, il lisait furtivement ses œuvres et les lisait avec avidité. Les éclectiques, de leur côte, mettaient tout en œuvre pour attirer dans leur parti un prince dont la protection et la connivence pouvaient relever leur cause desespérée. Ils dressèrent une comédie, dont le cardinal Gerdil a si bien démêlé l'intrigue, et parvinrent à livrer le nouvel adepte aux mains de Maxime, le plus fanatique théurge de toute la secte.

Constance, informé de la conduite de Julien, avait témoigné un vif ressentiment. Pour l'appaiser, le prince eut recours à une vile hypocrisie. « Quoique Julien, dit Libanius, eût changé de religion, il professait néanmoins toujours la même, ne lui étant pas permis de découvrir ses véritables sentiments..... Julien connaissait le meilleur parti, mais il suivait extérieurement le plus sûr.»

De l'Asie-Mineure, Julien fut envoyé en Grèce. Des sophistes faisant de la philosophie et des lettres un trafic sordide, une foule d'écoliers, la plupart païens et livrés à un effroyable débordement de mœurs, voilà ce qu'il trouva dans Athènes. Le bruit de son arrivée l'y avait précédé. Qu'on juge de la réception qui lui fut faite par la tourbe des païens et des éclectiques en particulier, dont les espérances reposaient en lui. Julien était déjà tout gagné à leur cause, mais

Digitized by Google

la crainte de l'empereur le forçait de garder en public, à leur égard, une retenue qu'ils conprenaient bien; et de se montrer extérieurement chrétien, tandis qu'en secret il se faisait initier aux mystères d'Eleusis, par un prêtre que Libanius ne nomme pas, mais qu'il qualifie *le seul impeccable parmi les mortels*. Qui dira ce qui alors se trama dans l'ombre entre Julien et ses amis? Le prince s'engagea formellement à rendre au paganisme son ancienne splendeur, la secte prit des mesures efficaces pour le mettre en position d'exécuter un jour ses promesses; l'histoire va nous révéler le reste.

Une intrigue de cour est ourdie, et l'empereur qui hait Julien lui donne sa fille en mariage avec le titre de César, et les Gaules pour département. Des talents militaires incontestables, de brillantes victoires, un extérieur simple, des manières familières, une grande frugalité, lui gagnèrent avec le secours des visions, des songes et des présages l'affection des populations et de l'armée composée presque entièrement de païens. Constance en conçoit de l'ombrage; il ordonne au César de congédier une partie de ses troupes: mais les légions rappelées se mutinent, elles élèvent leur général sur un bouclier et le proclament Auguste.

Dans ce mouvement, si habilement concerté, on verra sans doute autre chose qu'une émeute militaire, quand on se rappellera que le César traînait à sa suite une foule de devins, de théurges et de sophistes.

Enfin, voilà qu'une belle nuit le soleil s'avise d'interrompre Julien dans son sommeil pour lui faire le prédiction suivante: « Lorsque Jupiter sera à l'extré» mité du Verseau, et que Saturne entrera dans le vingt-cinquième degré de la » Vierge, Constance, empereur d'Asie, finira tristement ses jours. »

La prédiction se vérifia d'une manière trop fidèle. L'opinion publique fut convaincue que Julien n'était pas plus étranger à l'événement qu'à la prophète, et quinze siècles n'ont pas encore pu diminuer la violence des soupçons.

Qui peindra la joie et l'insolence des éclectiques en voyant leur adepte monter sur le trône des Césars! Leur règne est venu! Julien a jeté le masque; il a cherché à effacer en lui jusqu'au caractère de chrétien, par la dégoûtante cérémonie du *taurobole*. Il importait en effet à la gloire du Christianisme qu'un homme qui allait se souiller par tant de folies et de cruautés déclarât solennellement qu'il n'était plus chrétien.

Élu pontife de toute l'idolâtrie, l'infâme ne rougit pas d'emprunter le langage de l'Évangile dans les instructions qu'il donne aux prêtres des faux Dieux. Lui-même leur donne l'exemple: il remplit avec une ardeur incroyable ses fonctions sacerdotales; il rétablit légalement le paganisme.

« Aussitôt que Julien eut publié son édit pour le rétablissement de l'idolâtrie, » dit saint Jean Chrysostome, on vit accourir à la cour, de toutes les parties du » monde, les magiciens, les enchanteurs, les devins, les augures et les diseurs » de bonne aventure; le palais se trouva alors encombré de vagabonds, de » gens sans aveu, sans honneur. Ceux qui, pour leur sorcelleries et leurs ma» léfices languissaient dans les mines ou dans les prisons, ceux qui traînaient » dans de vils emplois une misérable existence, tous ces hommes improvisés

Digitized by Google

» prêtres, sacrificateurs, étaient comblés des faveurs impériales. Julien dédaignant, aux jours de fête, le cortége des généraux et des magistrats, s'honorait de la compagnie de jeunes débauchés et d'infâmes courtisanes. »

Disons cependant que parmi les sophistes de l'époque, il y en eut un qui n'eut point de part à la curée; ce fut Thémistius. Cet homme, bien que professant l'éclectisme, méprisait trop la théurgie, pour mériter l'amitié de Julien. On croirait à peine avec quelle bassesse l'empereur mendiait les louanges et les flatteries d'un Maxime, d'un Chrysante, d'un Libanius, d'un Priscus, d'un Himérius, d'un Oribase, si l'on n'avait encore sa correspondance. On ose à peine dire qu'il quittait le Sénat et les affaires les plus sérieuses pour les aller recevoir.

De pareils conseillers ne pouvaient que le pousser à la ruine du christianisme. Un passage de saint Grégoire de Nazianze va nous dépeindre le caractère de la persécution de l'apostat. « Julien, dit-il, avait compris qu'une guerre ouverte contre les chrétiens lui attirerait le reproche de cruauté, compromettrait ses espérances et tromperait sa haine. L'histoire des persécutions précédentes lui avait appris que notre religion y avait puisé une nouvelle force, au lieu d'y trouver sa ruine; il lui parut plus sûr et plus adroit de cacher ses coups, de combiner l'artifice avec la violence, l'appât des récompenses avec la terreur des menaces ou des exécutions..... Telles furent les bases de son plan d'attaque : il laissa à la populace tout l'odieux de la violence et de la cruauté; il ne lui ordonna pas expressément de maltraiter les chrétiens, mais il l'autorisa dans ses fureurs par un silence calculé ou par une approbation ouverte.... Véritable Protée qui prenait toutes les formes, il affichait une apparente bonté plus cruelle qu'une persécution déclarée, et des moyens de persuasion plus efficaces que la violence; il voulait par là se ménager la ressource de sévir avec toute sa cruauté naturelle, quand il aurait eu l'air d'épuiser la clémence. Une autre tactique qu'il avait encore mieux concertée, ce fut de s'assurer à l'avance, par le choix de ses officiers civils et militaires, les exécuteurs dociles de ses barbares projets... Il renouvela donc toute la face de la cour, d'où il exclut les anciens officiers; il exila les uns et fit mourir les autres, sous prétexte qu'ils étaient trop affectionnés à l'ancien état des choses, mais, dans la réalité, parce qu'ils avaient été serviteurs de Dieu, monarque absolu de tous les hommes. »

Julien qui ne voulait que faire des apostats et redoutait de faire des martyrs, tendit des pièges au peuple et à l'armée; mais les vexations les plus raffinées furent pour le clergé catholique. Il accorda sa protection aux hérétiques, aux donatistes surtout, et ne cessa de fomenter parmi les sectes ces scandaleuses divisions qui, sous le règne précédent avaient causé de si affreux ravages dans l'Eglise. On sait tout ce que les catholiques eurent alors à souffrir. Julien ne s'en tint pas là. Comme il ne redoutait pas moins la science et l'éloquence des docteurs chrétiens que leur union et leurs vertus, il leur interdit non seulement l'enseignement, mais encore l'étude des lettres, leur enjoignant de se borner « à expliquer Luc et Mathieu dans les églises des Galiléens, » en un mot, les renvoyant à leurs sacristies, comme l'on dirait aujourd'hui. Ne semble-t-il pas

Digitized by Google

que l'Université royale de France a puisé sa législation dans les décrets de Julien, et que ses grands-maîtres ont pris ce pédant pour patron ? Encore l'Apostat avait-il laissé toute liberté d'enseigner à deux chrétiens qu'il ne pouvait s'empêcher d'estimer, Prohérèse et Victorin. Mais ces deux illustres maîtres aimèrent mieux descendre de leurs chaires que de profiter d'une faveur exceptionnelle, qui, du reste, les honorait si peu. Ecébole, un de leurs collègues ne sut point imiter un si bel exemple, il sacrifia sa conscience à sa position : l'Eglise eut à pleurer un apostat de plus.

Croira-t-on, après ce qu'on vient de lire, qu'il s'est rencontré des têtes assez fêlées pour vouloir réformer le jugement de quinze siècles et soutenir que Julien ne mérite pas le titre de persécuteur ! Voici un petit passage fort curieux d'un auteur contemporain : « Julien, dit il, écrivit contre les chrétiens, il les poursuivit armé tantôt du sarcasme, tantôt de l'injure. La *Satire des Césars* renferme contre eux d'absurdes calomnies.... Sans doute, il développait dans ses *sept livres contre les chrétiens*, toutes les calomnies qui composaient autrefois l'*odium generis humani*..... Qu'il ait porté le trouble dans l'Eglise, en excitant les évêques les uns contre les autres ; qu'il ait favorisé les hérétiques et exilé les orthodoxes ; ce sont des faits certains et qui doivent peu surprendre, surtout quand on songe que les dissensions implacables des chrétiens (lisez des *hérétiques* avec les *catholiques*) ne donnaient que trop d'occasion aux violences des magistrats.) » Notez bien que tout ceci est dit pour prouver que Julien ne fut point persécuteur. Singulière preuve ! qui nous dispense de citer et le martyre cruel de saint Basile d'Ancyre, et l'ordre de faire mourir le grand Athanase, et l'exil de Jovien et de Valentinien, et la destitution de ce magistrat qui avait châtié des idolâtres pour avoir massacré des chrétiens, et cette ironie sanglante que le philosophe couronné avait toujours à la bouche, quand les disciples de l'Evangile portaient quelque plainte à son tribunal : « La loi du Galiléen vous oblige de souffrir les maux en patience. »

Tout cela n'était que le prélude du grand œuvre qu'il méditait, et auquel il devait se livrer tout entier après avoir vaincu les Perses. Alors il devait anéantir jusqu'au nom du Christianisme ; en attendant, il voulut se donner le plaisir de faire mentir les prophéties en essayant de relever le temple de Jérusalem : on connaît l'issue de cette tentative.

Cependant les oracles, aussi bien que ces foules de jongleurs et de théurges qu'il traînait à sa suite lui en promettaient une éclatante, à lui, *en qui l'âme d'Alexandre était passée*.

Il part pour la Perse, les éclectiques triomphent et demandent avec insulte aux chrétiens consternés *ce que fait le fils du charpentier*. Tout-à-coup un cri de mort se répand dans l'empire : *le Galiléen avait vaincu*. Les rôles sont changés ; il ne reste plus au philosophisme tremblant que la faible consolation que de déifier son héros, tandis que les temples chrétiens retentissaient de chant d'allégresse et d'actions de grâces. Les orateurs sacrés célébraient à l'envi la délivrance de l'Eglise ; mais le triomphe des enfants de Dieu ne ressemble pas à celui de leurs ennemis. « Le pardon, s'écriait le sublime Grégoire de Nazianze,

Digitized by Google

erminant son discours sur Julien, le pardon nous vengera mieux queles vio-
es; c'est ainsi que nous nous élèverons au-dessus de ceux qui nous ont offenses.
ıtrons-leur quelle différence il y a entre les maximes que nous avons re-
s de J.-C., et la doctrine qu'ils ont reçue des demons. Faisons à Dieu le
rifice de nos ressentiments, en reconnaissance de ses bienfaits.... Le Sei-
ur n'a pas besoin du secours de ses serviteurs pour se venger de ses enne-
s: c'est à lui qu'appartient la vengeance; il nous commande la soumission à
volontés saintes, et la charité même envers nos ennemis. Montrons-leur donc
bonté que notre Dieu nous commande; pardonnons-leur, si nous voulons qu'au
r du jugement la sentence du souverain juge nous soit favorable. »

Avant d'accepter l'empire que lui offrait l'armée, Jovien déclara hautement
e, comme chrétien, il ne voulait pas commander à des païens: « Ne crains
n, lui répondit-on tout d'une voix, tu commandes à des chrétiens. » C'est
rs que la terreur et le désespoir des philosophes furent à leur comble: on
vit se dépouiller de leur barbe, de leur manteau, fastueuses livrées de leur
fession, pour se soustraire à la vengeance qu'ils croyaient voir planer sur
rs têtes: ils avaient la conscience de leurs crimes, et le règne si court de Julien
it été assez long pour montrer à quels excès pouvait se porter leur fanatisme.
Jovien aima mieux agir en chrétien qu'en vengeur, se bornant à défendre
s cérémonies magiques et les sortilèges, il permit à chacun le libre exercice
son culte, et laissa malgré le conseil des grands de l'empire, Libanius exhaler
paix ses lamentations sur la mort de Julien, si injurieuses au nouveau règne.
Les plaies de l'Église se fermaient peu à peu: Athanase et les autres évêques
hodoxes reparaissaient au milieu de leurs peuples, en dépit des menées soit
rétes, soit ouvertes des hérétiques.

» La mort de Jovien ne tira pas l'éclectisme de son humiliation: le pieux Va-
lentinien était monté sur le trône. Malgré la voix publique, qui attribuait à
la magie les accidents les plus ordinaires, les effets les plus naturels, Valen-
tinien ne s'écarta jamais de sa modération habituelle à l'égard des théurges.
Mais Apronien, gouverneur de Rome, persuadé que c'était par l'effet de leur
art qu'il avait perdu un œil, en fit un épouvantable carnage : une multitude
de chrétiens furent enveloppés dans cette proscription, car Apronien les dé-
testait encore plus que les théurges. Les éclectiques n'avaient pas le droit de
se plaindre : En préconisant dans l'empire les croyances persanes, et en dé-
veloppant les doctrines de Plotin, ils avaient ravivé la foi dans les supersti-
tions magiques. »

Ils n'ont pas atteint la fin de leurs maux: Dieu va châtier ses ennemis de
urs propres mains. Un parent de Julien profite du mécontentement général
cité par les violences et la tyrannie de Valens, frère indigne de Valentinien
associé depuis peu à l'empire. Procope s'empare du trône. Mais l'usurpateur
ilosophe s'imagine qu'en son absence, les théurges ont ourdi quelque trame
n faveur de Valens; et il se montre presque à leur égard l'émule d'Apronien.
Procope succombe, mais les théurges n'ont pas à s'applaudir du retour de
alens; réduits à se cacher dans l'ombre, ils n'ont d'autre consolation que de

Digitized by Google

voir les catholiques partager leur sort, et en butte, sous un prince chrétien, à des atrocités dignes des persécuteurs païens : c'est que Valens, gagné à l'Arianisme par l'impératrice et le patriarche de Constantinople, a embrassé la cause de cette hérésie avec une fureur égale à son ignorance en matière de religion. Mais les Athanase et les Basile sont là pour soutenir le courage des fidèles : ils savent arrêter, au moins momentanément les fureurs de Valens.

Le paganisme a aussi ses champions : en Orient c'est le larmoyant Libanius, et en Occident Thémistius ; Thémistius, si modéré lorsqu'il parle à des empereurs chrétiens, si fanatique lorsqu'il cherche à ranimer le zèle idolâtrique des sénateurs de Rome. La doctrine éclectique, il est vrai, se trouve, à l'époque dont il s'agit, réduite à d'étranges extrémités. Tout cet échafaudage d'explications allégoriques dont elle avait voulu étayer l'ancien culte s'est entièrement écroulé sous les coups des docteurs chrétiens. Elle ne peut plus désormais former un système qu'elle puisse opposer au christianisme; il faut qu'elle traite avec lui d'égal à égal, qu'elle reconnaisse qu'il n'est pas fils de l'erreur, qu'au fond il est bon, qu'en le suivant on peut plaire à l'Etre suprême, mais en même temps qu'il ne jouissait pas exclusivement de ce privilége, et que le paganisme, comme toutes les autres religions, pouvait conduire et conduisait réellement l'homme à la même fin. « Cette modération, dit judicieusement M. l'abbé Prat, » était beaucoup plus funeste au catholicisme que les violences et la fureur de » l'éclectisme : elle satisfaisait les païens modérés et ralliait un grand nombre » d'esprits qui restaient indécis entre l'ancien et le nouveau culte, et ceux qui, » reconnaissant la vérité dans l'Evangile, n'osaient pas ou ne voulaient pas » laisser leurs anciennes croyances et leurs premières habitudes. Que si l'E- » glise refusait de transiger avec la superstition païenne, ou avec un rationa- » lisme si accommodant, elle passerait pour intolérante auprès de tous les partis, » et s'attirerait leurs communes malédictions. C'était le seul moyen de sauver » le paganisme philosophique. Thémistius comprit bien toute la portée de son » système; et son nom et ses talents ne l'accréditèrent malheureusement que » trop au 4e siècle.»

Il ne faut pas croire néanmoins que l'école théurgique fût abandonnée. Elle comptait encore, surtout en Orient, de nombreux et fanatiques adeptes.

Tout abattu, tout désespéré qu'il fût, l'éclectisme était donc encore un puissant appui pour le paganisme. Deux redoutables auxiliaires joignaient leurs efforts aux siens, le sacerdoce dont les intérêts étaient si étroitement liés à ceux de ses idoles, et l'orgueil national, qui persuadait à ces vieilles races patriciennes, répandues surtout dans les provinces occidentales de l'empire, que renoncer à l'ancien culte, c'était pour elles renoncer à de glorieux souvenirs, renier la noblesse de leur origine, trahir leurs illustres aïeux et ternir l'antique gloire de Rome.

A ces ennemis nés du catholicisme, joignez l'hérésie dont Valens favorisait les fureurs. Ce fut dans ces tristes circonstances que mourut le grand Athanase; ce funeste événement fut le signal des plus horribles vexations. Les juifs, les hérétiques, les païens se jetèrent en furieux sur les enfants de l'Eglise. Alexandrie et toute l'Egypte furent encore remplies de carnage et d'horreurs; ces déserts mêmes furent inondés du sang de leurs pieux habitants.

Digitized by Google

« Cette barbarie réjouissait les païens et les théurges éclectiques, mais elle ne » pouvait les satisfaire, parce qu'elle ne tendait pas au rétablissement de l'an- » cien culte; il leur fallait un autre Julien dévoué tout entier aux intérêts de » leur cause; aussi entraient-ils volontiers dans tous les complots qui se tra- » maient contre Valens.»

Pour le remplacer, ils jetèrent les yeux sur son secrétaire, nommé Théodore, homme zélé pour le paganisme, et doué d'ailleurs de qualités éminentes. Les principaux théurges s'assemblèrent donc et demandèrent des présages à la magie. Théodore avait accepté les hautes destinées que lui promettaient les dieux; mais, par malheur, le complot fut découvert, les prisons s'emplirent de prévenus, et Valens assouvit de nouveau sa fureur sur les éclectiques. Parmi les victimes de ce massacre effroyable, dans lequel furent enveloppés presque autant d'innocents que de coupables, on remarque Andronic, Cœranius Symonide, le magicien Patrice, l'infâme Maxime, digne maître de Julien, et Jamblique d'Apamée qui prévint les coups de la justice en s'empoisonnant lui-même. Valens fit brûler en public les livres de magie, et la terreur devint si grande que les particuliers eux-mêmes quittèrent les manteaux à franges qui pouvaient leur donner quelque ressemblance avec les théurges.

Grâce à sa modération, Thémistius ne fut point compris dans la proscription qui pesait sur sa secte; il sut même obtenir les bonnes grâces de Théodose, successeur de Valens, et mourut préfet de Constantinople.

Le nouvel empereur et son collègue Gratien qui, jeune encore, avait dignement remplacé Valentinien, cherchèrent à réparer les maux de l'Eglise et dirigèrent tous leurs efforts vers l'abolition de l'idolâtrie. La puissance impériale n'avait rien à craindre alors en s'imposant cette tâche; l'action constante du christianisme depuis quatre siècles l'avait rendue possible.

Gratien débuta par la suppression du fameux autel de la victoire érigé dans une des salles du sénat de Rome, et qui, précédemment abattu par Constance, avait été relevé par Julien. Les vestales et les pontifes virent leurs immunités annulées, et, ce qui ne les touchait pas moins, leurs revenus supprimés. En vain le plus éloquent et le plus illustre des éclectiques de l'Occident, Symmaque en qui Libanius avait fait passer tout son fanatisme, fit entendre ses réclamations et ses cris de douleur. Gratien demeura ferme, soutenu par les avis de saint Ambroise, l'une des gloires les plus brillantes, l'un des plus solides appuis de l'Eglise.

En même temps la religion du Christ faisait sa plus belle conquête sur le paganisme philosophique; Augustin quittait l'éclectisme, pour soumettre son vaste génie à la foi de l'Evangile.

Après avoir successivement prohibé les cérémonies magiques, les sacrifices sanglants et les autres parties du culte idolâtrique, Théodose attaqua les sanctuaires où la superstition trouvait encore un asile : « A sa voix les temples des faux » dieux croulaient de toute part, et leurs ministres imposteurs furent souvent » réduits à fuir l'indignation publique, ou à s'ensevelir sous les ruines des tem- » ples avec leurs infâmes mystères.»

Libanius, digne chef de l'éclectisme, nous a dépeint la douleur ou plutôt la

Digitized by Google

rage de sa secte à la vue de tant de ruines. Il est inutile de dire que ces longues lamentations sont remplies d'un bout à l'autre de noires calomnies, de basses injures contre les chrétiens, surtout contre le clergé catholique et les pieux solitaires. On put bientôt apprécier à leur juste valeur les furibondes déclamations de Libanius. De nouveaux tributs imposés par Théodose soulevèrent dans l'empire un murmure général.

La ville d'Antioche se révolta ouvertement ; et, dans sa fureur, elle traîna ignominieusement dans la boue les statues de l'empereur et de l'impératrice. Bientôt l'emportement fit place à la réflexion, les habitants d'Antioche mesurèrent toute la grandeur de leur crime ; la plupart allèrent chercher dans les forêts et sur les montagnes un asile contre la vengeance qui les menaçait ; la ville ne retentit plus que de cris de désespoir, mais la religion vint à son secours. Tandis que l'évêque Flavien allait fléchir l'empereur, les solitaires quittaient leurs déserts pour apporter à la population malheureuse de puissantes consolations, et saint Chrysostome, la réunissant au pied de l'autel, suppliait avec elle le Dieu qui tient en ses mains le cœur des rois : sa douce éloquence ramenait le courage dans toutes les âmes : « Où sont, s'écriait-il, où sont maintenant ces hommes superbes qui se parent des livrées de la philosophie et s'appellent sages parce qu'ils s'enveloppent d'un grand manteau, entretiennent une barbe fastueuse et marchent gravement appuyés sur leur bâton ? Ils ont fui... ils sont allés s'enfoncer dans les cavernes. »

Nous ne doutons pas cependant qu'ils n'aient été les plus chauds instigateurs de la révolte. Libanius avait fui probablement comme les autres, et s'il en eût été autrement, saint Chrysostome eût fait en sa faveur une exception aux reproches qu'il adressa publiquement à tous les philosophes : le rang et la réputation du sophiste l'eussent exigé. Cependant Libanius ne manque pas d'affirmer que seul parmi les notables d'Antioche il osa se présenter devant l'empereur, que seul il intercéda pour la ville et en obtint la grâce. L'histoire ne parle pas tout à fait de même.

Alors Maxime, parvenu des derniers grades de la milice au rang de général, avait pris la pourpre dans les Gaules et s'était précipité sur l'Italie. Maxime pouvait rétablir l'ancien culte ; aussi Rome s'empressa-t-elle de lui ouvrir ses portes, et Symmaque de l'aller recevoir à la tête du sénat, avec les louanges les plus pompeuses. Théodose accourt comme la foudre, Maxime est défait et les espérances des païens anéanties. L'autel de la victoire, relevé par Maxime, tombe de nouveau, les fêtes païennes cessent, les temples sont fermés et dépouillés de leurs ornements. Mais le plus fameux boulevard du paganisme, le Sérapéon était encore debout. Le fastueux édifice, élevé au milieu d'Alexandrie inspirait une telle vénération aux païens, que, dans la crainte de les pousser à la révolte, Théodose n'avait pas cru devoir encore y toucher. L'empereur était encore à Rome quand il apprit que la population idolâtre d'Alexandrie, conduite par un théurge nommé Olympe, après s'être portée aux derniers excès contre les chrétiens, s'était retranchée dans le Sérapéon comme dans une place d'armes. D'infâmes et dégoutantes idoles exposées par l'évêque Théophile à la risée du peuple, tel avait été la cause de l'insurrection.

Digitized by Google

'odre fut aussitôt donné de ruiner le temple : Olympe, aussi lâche que
laron, n'attendit pas les soldats de Théodose ; il s'esquiva prudemment. Les
ples de Canope éprouvèrent le même sort. C'était dans cette ville qu'An-
e, fils et disciple de la sorcière Sosipatra, avait établi son école, et que, du
l de sa chaire, il ne cessait d'entretenir le fanatisme de ses nombreux adeptes.
Théodose meurt ; mais, poussé par la main de Dieu, le terrible Alaric s'a-
nce à la tête de ses Goths, pour continuer son œuvre. Il s'empare d'Athènes,
se à cette cité les débris de sa gloire évanouie, mais renverse de fond en
ble le fameux temple d'Eleusis, où, réfugié comme dans une forteresse, le
ianisme bravait encore les idées des princes chrétiens. « C'était là que se
enait caché le philosophe Prisque et d'autres vieux théurges que n'avait
as atteints la vengeance de l'empereur Valens : ils furent passés au fil de
'épée, avec les prêtres des faux dieux. »

Libanius mourut en se plaignant au ciel de l'avoir réservé pour des temps
malheureux.

A la vue de ces ruines, et de l'impuissance des divinités qu'il avait prises
s son égide, que faisait l'eclectisme pour se soutenir ? — Il se souvint que
enfants du Christ, alors que les puissances de la terre étaient déchaînées
tre eux, répondaient aux insultes de leurs ennemis que les persécutions
ient la confirmation de leur foi, puisque leur Dieu les avait prédites. Eh
n ! l'éclectisme s'empara de l'argument des chrétiens. Il eut bientôt forgé
prophéties. Les grands hommes de la secte, Olympius d'Alexandrie, Antoine
Canope, et bien d'autres avaient annoncé les malheurs présents. Celui-ci, en
rticulier, avait prédit la ruine du Sérapéon. C'était Eunape, le plus fougueux
s éclectiques et disciple du fameux Chrysante, qui avait inventé cette défense
esperée. Voulant joindre la calomnie à l'imposture, Eunape écrivit les *Vies
sophistes*, *l'Histoire des empereurs*, dont Zozime, théurge non moins
porté que lui, donna un dégoûtant abrégé, enfin une continuation de l'his-
re de Dexippe, sous le titre de *Quatorze livres de chroniques*, ouvrages
les plus grossières injures, les invectives les plus indécentes contre les apô-
s et les princes chrétiens occupent autant de place que les louanges ridi-
les et les déifications des héros de l'éclectisme. Mais les soi-disant prédictions
rvirent mieux la secte que l'expression de sa rage. Elles relevèrent le courage
s païens, et firent même sur les chrétiens une fâcheuse impression. Ce fut
ors que, pour éclairer les esprits, saint Augustin publia son traité *De divi-
tione dæmonum*, dans lequel, faisant à ses adversaires la concession toute
atuite de l'authenticité des prophéties alléguées, il établit que les démons,
r la perfection de leur nature, par la rapidité de leurs mouvements, par la
ande expérience qu'ils doivent à la longueur de leur vie, peuvent connaître
annoncer plusieurs événements que l'esprit de l'homme est incapable de
évoir, comme aussi ils peuvent opérer dans la nature des choses extraordi-
aires. Ce saint docteur s'occupe aussi d'une prédiction mise en vogue par la
ecte, et fixant à 365 ans la durée du christianisme. La réfutation n'était pas
ifficile : les 365 ans étaient déjà passés au moment où Augustin écrivait.

Digitized by Google

L'oracle n'ayant pas eu alors de succès, nos éclectiques modernes ont cru devoir les renouveler. Honorius vint alors lui donner un démenti plus énergique, en ordonnant par des lois expresses de renverser dans ses états tous les restes de l'ancien culte. Mais, détruit extérieurement, le paganisme vivait encore dans bien des cœurs; il faisait au christianisme une guerre d'autant plus redoutable qu'elle était plus cachée. On sait combien de peines saint Paulin et le proconsul Volusien, pour ne rien dire des autres, éprouvèrent à rompre leurs chaînes. Pour que la régénération fût complète, il fallait l'entière destruction de la société païenne : la Providence allait l'opérer. Le terrible Alaric fond sur Rome, s'en empare, la saccage, et n'épargne que les basiliques des apôtres. Alors s'évanouit le prestige du grand nom de Rome. Les barbares apprirent qu'on pouvait impunément châtier son antique orgueil Après Alaric, leurs hordes se précipitèrent sur elle comme sur une proie dévolue à leur fureur, et le flot destructeur ne s'arrêta qu'après avoir englouti l'empire. Au fracas des cités qui s'écroulent, aux vociférations des barbares, se mêlent les malédictions des païens qui rejettent sur le christianisme toutes leurs calamités. Elevant de nouveau la voix, Augustin leur en montra la cause dans la justice divine : telle est la grande idée qu'il développe dans son admirable ouvrage de *La Cité de Dieu*.

L'éclectisme avait osé reparaître publiquement à Alexandrie. C'était dans cette ville que la célèbre Hypatie avait élevé sa chaire. « Sa réputation jeta sur sa secte un éclat que ne lui donnèrent jamais ni Plotin, ni Porphyre. On accourait de toutes les parties de l'Egypte et des provinces voisines pour voir et entendre une fille revêtue du manteau philosophique.. Les succès de l'enseignement d'Hypathie firent reluire pour Alexandrie les temps où cette ville voyait avec orgueil toutes les sectes installées dans ses murs, leur siége principal; mais l'affluence d'auditeurs qui accouraient autour de la chaire de cette femme philosophe, allimentait ces dissentiments funestes qui partageaient les Alexandrins en plusieurs partis. La jactance des païens et des sophistes augmenta avec le crédit que la fille de Théon donnait au paganisme et à l'école platonienne ; et les chrétiens, quoique plus nombreux, eurent souvent à essuyer des avanies de la part des païens ou des juifs qui faisaient ordinairement cause commune avec les premiers, quand il s'agissait d'opprimer la religion. » Une fermentation générale régnait donc dans les esprits, et Hypatie eut l'imprudence de l'augmenter par ses relations avec Oreste, préfet d'Egypte, et ennemi personnel de saint Cyrille, évêque d'Alexandrie. Elle passa donc pour fomenter la haine du gouvernement contre le saint. Un jour une troupe de furieux, conduits par un nommé Pierre, qui exerçait dans l'église les fonctions de lecteur, mais dont la conduite peu exemplaire lui avait souvent attiré les reproches de ses supérieurs, se précipita sur Hypatie et la mit en pièces. Voilà ce que dit l'histoire. Est-ce à bon droit que l'impiété charge du meurtre la mémoire de Cyrille ? L'évêque, au contraire, en fut profondément affligé, ainsi que tous les gens de bien : un acte si barbare lui semblait une insulte faite à une religion de paix et de charité, et comme une tache imprimée à son église.

Plutarque, fils de Nestorius, raillait alors les éclectiques à Athènes. Les dieux

Digitized by Google

es d'Hypathie accoururent en foule à son école. Une parfaite connaissance on système, une étonnante facilité d'élocution, une grande habileté dans sciences occultes rendaient en effet Plutarque digne de remplacer la fille losophe. Athènes crut revoir les jours de Platon. Parmi les principaux dis-les de Plutarque, nous citerons seulement Hiéroclès, qui revint dans sa rie, exciter la haine des ennemis de saint Cyrille. S'il faut en juger par les nphatiques éloges qu'il reçut des philosophes de son temps et de ceux du tre, Hiéroclès a dû être bien pervers : son expulsion de Constantinople, rès un châtiment honteux, prouve à quel point il portait l'audace.

Théosébius, puis Olympiodore, ses disciples, continuèrent dignement son avre après lui. Animés par ces chefs, les païens méprisaient les ordonnances nt les frappa Théodose le jeune. Partout ils osaient renouveler les cérémo-es de l'ancien culte ; ils avaient sans cesse à la bouche les ineptes sarcames Julien, cent fois pulvérisés. Leur triomphe ne fut pas long.

La vigoureuse dialectique de saint Cyrille et l'entraînante éloquence de Théo-ret les réduisirent au silence, tandis que Marcien faisait respecter les lois rtées par le trop faible Théodose. Jamais cependant l'éclectisme ne fut si ·ond en grands hommes. Sans parler d'Hermias, d'Œdesia sa femme, Ammonius, leur fils, si éloquent *que son âne quittait la crèche pour venir entendre*, ni de Domninus qui opéra une espèce de schisme dans la secte, n ne se faisant aucun scrupule d'en altérer les dogmes et la discipline, nous ous arrêterons quelques instants sur Proclus. Proclus qui fit pâlir la gloire de lotin, de Jamblique et de Porphyre, Proclus, dont les dieux venaient baiser s genoux, panser les blessures et dicter les ouvrages ; Proclus, qui com-mandait en souverain à la nature entière, accumulait les nuages, faisait tom-er à volonté la grêle ou la pluie, tempérait les chaleurs, arrêtait les tremble-ents de terre, arrêtait ou provoquait les fléaux, le tout au moyen d'une utre sphère que lui avait remise un de ses amis de l'Olympe ; Proclus, que ses rtus surhumaines avaient éloigné du mariage, « mais qui usait des plaisirs de la chair selon l'inclination de la nature, de manière cependant, que tan-dis que l'imagination se délectait dans ces douceurs, son âme restait inac-cessible à toute impression. » C'est ainsi qu'en parle son biographe Marin, fit sut, chose qui paraissait impossible, surpasser Eunape en imposture. Mais n'est-ce pas faire injure à nos lecteurs que de leur mettre sous les yeux les ab-surdités puisées dans un roman qui, selon Gibbon lui-même, « offre un tableau déplorable de la seconde enfance de la raison humaine [1] ? »

Né à Constantinople, d'une famille opulente et originaire de Xanthe, en Lycie, Proclus passa ses premières années dans la capitale de l'empire. Il fréquenta ensuite les écoles d'Alexandrie, dont le fougueux Olympiodore était l'oracle. De là il vint à Athènes. Le vieux Plutarque avait cédé sa chaire à Syrianus ; mais Proclus donnait tant d'espérances qu'il prit soin de le perfec-donner lui-même dans l'éclectisme, tandis qu'il le faisait initier par Asclépi-génie, sa fille, à tous les mystères de la théurgie. Nul n'était donc plus digne

[1] *Histoire de la décadence de l'Empire romain*, ch. LX.

Digitized by Google

de succéder à Syrianus. Le nouveau Coryphée vit accourir une foule de disciples à son école. Les faits vont nous prouver qu'on ne s'y occupait pas seulement de philosophie.

Qui poussa Marcellin, en lui persuadant qu'il était un prophète destiné à relever le paganisme, à supplanter Avitus que Théodoric venait de placer sur le trône d'Occident? N'est-ce pas Salluste, disciple et ami de Proclus, avant de devenir son plus implacable ennemi? Et lorsque Marcellin, qui ne voyait pas beaucoup de sécurité dans le rôle de prophète, eut fait sa soumission à Anthémius, lorsque Sévérien et les autres philosophes eurent exploité de leur mieux les faveurs du nouvel Auguste, qui semblait les favoriser, lorsque ne pouvant le faire consentir à toutes leurs prétentions, ils l'eurent abandonné au glaive de Ricimer, qui troubla, par des séditions continuelles, le règne du crapuleux Zénon? Qui fit insurger Illus, et soutint pendant trois ans son courage dans la forteresse de Papyrus où il était bloqué? Samprénius, disciple de Proclus, conjointement avec Léonce et Mars l'Isaurien. Qui tenta la fidélité d'Hermenéric et voulut le porter aux mêmes excès? L'eclectique Sévérien, le même qui, sous Anthémius, s'était donné tant de mouvement à Rome pour rétablir le culte des dieux. Qui fit un dernier effort pour arracher à Zénon, le trône et la vie? Gésius, disciple de Proclus.

Ces tentatives ne furent point heureuses. Trahi par son beau-frère, Illus et ses généraux furent décapités, et leurs têtes promenées dans les rues de Constantinople. Herménéric, après s'être fait nommer tous les conjurés, découvrit lui-même le complot de Sévérien. Heraïsque, Asclepiade, Agapius et une foule d'autres disciples de Proclus, les saints de l'éclectisme, tous plus ou moins thaumaturges, y avaient trempé. On ne manqua pas de faire l'apothéose de ceux qui tombèrent sous les coups de la justice. Gésius paya son audace de sa tête.

Proclus lui-même ne fut pas étranger à certaines menées, puisque selon son biographe et admirateur, il fut plusieurs fois obligé de quitter Athènes. L'homme divin ne fut pas témoin de la proscription de son école; il était déjà mort, avec accompagnement de prodiges, lorsque la justice la décima: ses restes furent déposés dans le tombeau de Syrianus. « Mélange singulier de génie et d'exaltation, de science et de superstition, de perspicacité, espèce de *Pandémonion*, Proclus semble réunir en lui les dons de l'éloquence, de la philosophie, de l'érudition, et tous les écarts d'un enthousiasme sans limites comme sans règles; il semble associer toutes les lumières et toutes les illusions, comme il a confondu dans son système toutes les traditions, comme il a identifié dans un principe unique l'universalité des êtres. Il nous représente en quelque sorte toute son école; on croit voir un vaste bassin ou un gouffre dans lequel viennent se rendre, se mêler et se perdre les fleuves divers qui ont arrosé et parcouru les domaines de l'esprit humain, chargés des germes ou des débris de toutes les substances qui en couvraient le sol[1]. » Tel est le jugement le plus favorable porté sur ce théurge, qu'il ne faut pas confondre avec d'autres personnages du même nom, et à peu près de la même profession, comme aussi presque de la même époque.

[1] Degérando, *Hist. compar. des syst. de phil.*, tom. III, p. 421.

Digitized by Google

La haine avait enlevé à son école Athénodore et Salluste ; le Christianisme lui avait ravi Enée de Gaze, autrefois son condisciple, et bien d'autres encore ; mais il restait Marin pour le remplacer. Celui-ci n'occupa pas longtemps la chaire de son maître : sa fierté, son ambition et ses prétentions lui suscitèrent dans les écoles diverses d'Athènes, de nombreux et puissants ennemis qui attentèrent plusieurs fois à ses jours et l'obligèrent à chercher son salut dans la fuite. Marin pouvait facilement se choisir un successeur parmi ses nombreux adeptes. Hégias ne lui parut pas assez fanatique : ce fut Isidore de Gaze qu'il désigna. Un mot suffira pour peindre cet écervelé : il quitta l'école du théurge, Asclépiodote, qui soutenait dans Alexandrie la réputation d'Olympiodore, et *voit aussi facilement au milieu des plus épaisses ténèbres qu'en plein midi*, parce qu'il ne le trouvait pas assez enthousiaste ; de plus, il poursuivait de sa haine Aristote, parce qu'il avait soumis le raisonnement à des règles trop sévères. Proclus, son second maître, semblait revivre en lui, moins les talents. Laissant bientôt à Zénodote, l'imitateur, l'ami, les délices de Proclus, le soin de continuer *la chaîne d'or*, c'est-à-dire la succession des professeurs d'éclectisme dans la chaire de Plutarque, Isidore vint s'établir à Alexandrie avec Marin, auquel Damascius fait épouser Hypathie, morte depuis 82 ans. Les solitaires de la Thébaïde jetaient sur le Christianisme un éclat dont il eût bien voulu doter sa secte. Il persuada donc à un certain Sérapion d'embrasser la vie érémitique. Celui-ci, qui voulait en avoir la gloire sans les inconvéniens, établit son ermitage au milieu même de la ville, aux grands applaudissemens des éclectiques, mais à la grande risée des hommes sensés.

Zénodote, après avoir enflammé de tout son pouvoir le fanatisme de ses adeptes, trouva un digne successeur dans le magicien Damascius, aussi pervers que lui. Mais Justinien venait de monter sur le trône, et sous un prince qui savait faire respecter ses volontés, il n'était pas prudent de faire profession ouverte de la magie, ni de déclamer publiquement contre la religion chrétienne ! En attendant des jours meilleurs, Damascius s'occupa donc de concilier Aristote et Platon (car l'éclectisme sur le bord de sa tombe en était encore là), de doter la secte de nouveaux héros et de nouveaux prodiges. Le livre qu'il nous a laissés a pour principal personnage le nébuleux Isidore ; mais de nombreux et longs épisodes rappellent la gloire des autres sophistes de la même école et font de l'ouvrage un roman de famille. Cependant, toutes les fois qu'il pouvait se promettre l'impunité, Damascius ne manquait pas de déchirer le christianisme, et selon l'expression d'un auteur, d'aboyer contre lui en secret[1]. » Son collègue Simplicius ne se faisait pas non plus défaut de ce plaisir. Des phrases ironiques, des injures furtivement glissées dans le discours lui échappent souvent. A la fin de son commentaire sur Epictète, il dit, entre autres choses, qu'il a commenté des maximes si parfaites pour se consoler et s'encourager dans un siècle malheureux où la tyrannie opprime les philosophes. Ils eussent mieux fait de garder le silence. Indigné de voir le paganisme se pratiquer et s'ensei-

[1] Sanctamque fidem nostram, quamvis timidè tectèque allatravit, Phot. *Bibl.* cod. 181.

Digitized by Google

gner encore publiquement dans son empire, Justinien publia un décret par lequel il ordonnait aux éclectiques et à tous les philosophes païens de fermer leurs écoles : celle d'Athènes, comme la plus bruyante et la plus fanatique de toutes, était expressément mentionnée dans le décret de suppression.

La secte dissoute fut réduite à se disperser. Les plus sages de ses membres ouvrirent enfin les yeux et embrassèrent l'Evangile : la plupart allèrent chercher, dans des régions étrangères, la liberté de répandre leurs erreurs, loin d'une religion dont le triomphe leur était odieux. D'Alexandrie, lieu du rendez-vous, la caravane éclectique se dirigea vers la Perse, ayant en tête Diogene, Hermias, Eulalius, Priscien, Damascius, Isidore et Simplicius. Là régnait Chosroës qui, disait-on, faisait siéger avec lui la philosophie sur le trône. Leur désappointement fut grand : un peuple corrompu, une autorité vexatoire, voilà ce qu'ils trouvèrent en Perse. Ils s'estimèrent fort heureux de pouvoir rentrer dans l'empire à la faveur d'un traité conclu entre Chosroës et Justinien, et d'y mourir en paix ignorés et accablés du mépris public. Avec ces tristes débris disparut l'éclectisme Alexandrin.

Ainsi la folie de la croix triompha de la sagesse fastueuse des philosophes. Oh! oui, le doigt de Dieu est là. Et si le doigt de Dieu est là, pourquoi donc, ô hommes orgueilleux, ne courbez-vous pas humblement la tête? Pour nous, enfants de l'Eglise, soyons fiers et ayons confiance! Le passé nous répond de l'avenir. Tandis que, semblables à ces masses imposantes qui, dans l'Egypte, ont triomphé du temps et des efforts des hommes, les divins enseignements de l'Eglise resteront debout, nous verrons encore les vaporeuses théories que voudrait y opposer l'erreur se dissiper au moindre souffle de la vérité.

J. RIVAGE.

CONTROVERSE POLITIQUE.

EXAMEN DE CETTE QUESTION :

L'ÉGLISE EST-ELLE DANS L'ETAT OU L'ÉTAT DANS L'ÉGLISE?

PREMIÈRE LETTE A M. HER....., MAGISTRAT.

Éclaircissement sur un texte de saint Optat, évêque de Milève.

Vous me demandez, Monsieur, ce qu'il faut penser de cette maxime qu'on rencontre si souvent dans les œuvres de nos légistes modernes, élevée par eux à l'état d'axiôme. Cette maxime est mise en avant dans leurs livres avec un ton d'assurance qui vous inspire des doutes, et votre bon esprit, effrayé des conséquences qu'on en déduit, a soupçonné qu'il y avait là un piége, ou tout au moins une fâcheuse confusion d'idées. — Il faut tout d'abord vous dire, Mon-

Digitized by Google

eur, que cet axiôme prétendu n'est pas d'invention moderne. Si
n voulait remonter à son origine, il ne serait pas difficile de mon-
er que dans cette maxime se résumaient les théories qui, aux di-
erses époques des siècles chrétiens, avaient pour but d'empêcher
légitime développement des libertés chrétiennes et de la puissance
e l'Église. Plus tard elle servit de point d'appui aux parlements,
ont les empiétements sur la juridiction ecclésiastique furent,
omme vous le savez, poussés jusqu'aux scènes les plus ridicules et
s plus violentes.

Mais il est des personnes qui veulent consacrer en quelque sorte
ette maxime en lui prêtant une origine toute catholique. Elle au-
ait pour auteur un célèbre défenseur de l'Eglise, un docteur des
remiers siècles, *saint Optat*, évêque de Milève.

J'aurai, je l'espère, Monsieur, suffisamment éclairci la question
ue vous me proposez, j'aurai répondu à vos vues et à votre con-
ance, si cette lettre et la suivante établissent ces deux points: 1° que
passage de saint Optat ne favorise en rien les défenseurs exagérés
u temporel; 2° que, séparée du contexte de saint Optat, et prise
n elle-même, cette maxime n'est nullement susceptible du sens
ue lui attribuent les légistes et les adversaires de la liberté reli-
ieuse.

Voici le passage de saint Optat : « La République n'est pas dans
l'Église, mais l'Église est dans la République, c'est-à-dire dans l'em-
pire romain[1]. » Si on induit de ce passage qu'au magistrat politique,
n tant que chef de l'État, appartient le droit de régler le gouverne-
ent de l'Eglise, est-ce bien là réellement la pensée du saint doc-
eur? Reportons-nous aux circonstances dans lesquelles ont été
mises ces paroles, à l'occasion qui a suggéré à saint Optat cette
éflexion, et nous demeurerons convaincus qu'on s'est étrangement
busé à cet égard.

L'empereur Constant avait envoyé en Afrique, divisée alors par
e schisme de Donat, Paul et Macaire, qui étaient chargés par le
rince de porter des secours aux pauvres de ces provinces. Les
eux envoyés de l'em pereur, arrivés à Carthage, exposèrent à Donat,
'évêque schismatique de cette ville, le sujet de leur mission. Celui-ci,
vec ses emportements ordinaires, répondit aux envoyés : « Qu'y

[1] Non enim respublica est in ecclesiâ, sed ecclesia in republicâ est, id est in im-
perio Romano. *De schismate Donatistarum, adversùs Parmenionem*, l. III, n. 3.
Dans la Patrologie de Migne, t. XI, p. 999.

Digitized by Google

» a-t-il de commun entre l'empereur et l'Eglise?» ajoutait à ces mots toutes les injures que sa légèreté et son insolence purent lui suggérer contre le prince.

Quelques années après, saint Optat, évêque de Milève, publia contre le schisme des donatistes un ouvrage dans lequel il attaquait surtout Parménien, troisième évêque donatiste de Carthage. Son sujet l'amenait à jeter un blâme bien mérité sur la réponse et la conduite de Donat. Celui-ci lui paraissait condamnable pour deux raisons : la première, c'est que, contre le précepte de l'Apôtre qui nous ordonne de *prier Dieu pour les rois et les puissances de la terre, afin que nous puissions, sous leur empire, passer une vie calme et tranquille*, il avait injurié ces puissances sur lesquelles il aurait dû appeler les bénédictions célestes. Saint Optat donne, pour flétrir la conduite de Donat, une seconde raison, qui est celle-ci : « C'est, » dit-il, que l'Etat n'est pas dans l'Eglise, mais que l'Église est dans » l'Etat, c'est-à-dire dans l'empire romain. *Non enim Respublica est » in Ecclesiâ, sed Ecclesia in Republicâ est, id est* in imperio » *romano.* » Peut-on trouver dans cette maxime, ou plutôt dans cette raison donnée par saint Optat, le sens que lui attribuent les défenseurs outrés du pouvoir temporel? Saint Optat veut-il dire, ainsi que l'entendent nos légistes, que la puissance de l'Eglise est subordonnée à la puissance de l'empire? Nullement, et, pour se convaincre que tel n'est pas le sens du saint docteur, il suffit de jeter les yeux sur le texte même qu'on nous objecte. Saint Optat ne parle pas ici de la puissance morale de l'empire romain, mais uniquement du territoire de l'empire, des provinces dont il se compose. Et une preuve que par le mot *empire* il entend les provinces romaines et non la puissance morale, c'est qu'il ajoute aussitôt : « Là où le sa- » cerdoce, la continence et la virginité sont en honneur et trouvent » des garanties que ne leur offriraient pas des nations barbares[1]. » Saint Optat, on le voit évidemment, ne parle ici que du territoire de l'empire qui présente à l'Eglise des éléments de sécurité et de paix qu'elle ne trouvait pas au sein des nations barbares : il ne compare en aucune manière une puissance à l'autre et n'établit aucun rapport de dépendance.

On veut faire dire à saint Optat que l'Eglise *est subordonnée à l'État*. Mais il faudrait nous dire d'abord si on entend le mot *Église*

[1] Ubi sacerdotia sancta sunt, pudicitia et virginitas quæ in barbaris gentibus non sunt, et si essent, tutæ esse non possent.

Digitized by Google

dans un sens illimité ou dans un sens restreint, si le saint docteur a voulu parler de l'Église universelle, ou seulement de la portion de l'Eglise renfermée dans les limites de l'empire romain. Or, il est évident que saint Optat n'a entendu subordonner l'Eglise à l'Etat dans aucun des deux sens qu'on peut attribuer au mot *Église*. L'Eglise, d'après lui, n'est pas bornée par les limites de l'empire romain ; elle est répandue dans le monde entier, elle existe dans l'empire et en dehors des provinces de l'empire. En un mot, elle est *catholique* : c'est avec ce caractère d'universalité qu'il la présente au livre précédent. C'est là l'Eglise catholique qui est répandue dans tout l'univers. Or, tout le monde comprend d'abord qu'il serait par trop absurde de faire dire à saint Optat que cette portion de l'Eglise qui est placée en dehors de l'empire romain, et qui n'a aucun rapport avec cet empire, est néanmoins soumise à sa puissance et subordonnée à l'autorité impériale.

Ce que saint Optat n'a pu dire de l'Eglise universelle, il n'a pas voulu non plus le dire de l'Eglise renfermée dans les limites de l'empire. Qu'on lise, en effet, le texte de saint Optat, et on demeurera convaincu que par cette maxime : *l'Église est dans l'empire*, le saint docteur énonce une prérogative toute spéciale, exclusivement propre à l'empire romain, et qui n'appartient en aucune sorte à toute autre nation étrangère aux provinces romaines. Or, s'il avait prétendu résoudre une question de dépendance et parler de la *subordination* de l'Eglise vis-à-vis d'un état dans les limites duquel elle est placée, il n'aurait pu tenir ce langage ; dans cet ordre d'idées, en effet, il n'y aurait eu aucun privilége pour l'Etat romain, il n'y aurait eu pour cet Etat aucun droit qui n'eût appartenu également à tout autre Etat, et l'Eglise, placée dans un état étranger à l'empire, aurait tout aussi bien relevé de la puissance de cet état, que l'Eglise des Etats romains aurait relevé de la puissance romaine.

Ainsi, il est donc établi d'abord que par ce mot *État, République, empire romain,* saint Optat n'entend nullement une puissance morale, dont relèverait l'Eglise dans l'ordre spirituel, mais uniquement le territoire, les provinces de l'Etat romain. Il reste démontré, en second lieu, que le saint docteur ne traite nullement ici une question de dépendance et qu'il n'a pas voulu, par conséquent, subordonner l'Eglise à l'Etat.

Vous comprendrez, Monsieur, que je pourrais m'arrêter ici. J'aurais à montrer que les légistes qui prétendent soumettre l'Eglise à l'Etat ne peuvent invoquer, à l'appui de leur étrange théorie, l'au-

Digitized by Google

torité du grand évêque de Milève. Je crois avoir prouvé qu'il n'y a rien dans les paroles de saint Optat qui ait un rapport quelconque au sens qu'on attache à la maxime parlementaire.

Peut-être cependant désirerez-vous savoir quelle est mon opinion sur le sens véritable du passage cité. Je vous dirai bien volontiers ce que je pense à ce sujet, mais il est nécessaire pour cela de consulter le contexte. Saint Optat soutient, contre les partisans de Donat, que loin de maudire les empereurs, ainsi que le faisait ce dernier, les chrétiens doivent prier pour eux, selon le précepte de l'Apôtre, par la raison que, sous l'autorité des empereurs, les disciples du Christ jouissent d'une tranquillité qu'ils n'avaient pas à attendre au milieu des nations barbares. L'empire, dit-il (tel est au moins le sens de ses paroles), offre à l'Eglise des garanties de paix et de sécurité que nul autre état ne lui présente, et qu'elle ne trouve pas même dans son propre sein. L'Eglise n'a pas une organisation politique, elle est dénuée de ces moyens de police extérieure, de protection, de répression; en un mot, l'Eglise n'a pas dans son sein un gouvernement, une administration civile, *Respublica non est in Ecclesiâ.* Mais ce que l'Eglise ne trouve pas même au milieu d'elle, l'Etat romain lui en assure les jouissances. Là sont pour elle des lois protectrices de ses libertés, des magistrats qui veillent à leur observation, des garanties d'ordre extérieur qui sont la sauvegarde de son repos et de sa tranquillité, un abri qui lui permet de marcher en paix à la conquête de ses immortelles destinées. En un mot, l'Eglise répandue sur les terres de l'empire jouit là d'une sécurité qu'elle ne trouve pas ailleurs, et dont c'est un devoir pour elle de se montrer reconnaissante en priant pour les empereurs. *Non enim Respublica est in Ecclesiâ, sed Ecclesia in Republicâ est, id est in imperio romano.*

Vous avez maintenant, Monsieur, mon opinion sur le sens vrai des paroles de saint Optat. Vous avez vu d'abord qu'il n'a rien dit de ce qu'on lui a fait dire si souvent; vous voyez maintenant que sa pensée réelle n'a aucun rapport avec celle qu'on lui prête. Il me reste à m'expliquer avec vous sur le sens de la maxime considérée en elle-même. Ce sera le sujet de ma seconde lettre.

Agréez, Monsieur, etc.

L'abbé B...,

Professeur à la Faculté de théologie de...

Digitized by Google

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 33 — SEPTEMBRE 1848.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

PAR M. L'ABBÉ JAGER.

DIX-SEPTIÈME LEÇON.

Principe de la souveraineté du Peuple appliqué à l'Eglise. — Frédéric II et Joseph II. — Différence de leur politique. — Innovations de Joseph II. — Voyage du pape Pie VI à Vienne. — Son peu de succès.

La souveraineté du peuple appliquée à l'Eglise, telle était l'erreur fondamentale de la dernière moitié du 18e siècle. Elle fut proclamée par les philosophes, et trouva des partisans dans le clergé du second ordre, et même dans l'épiscopat. On la faisait découler comme une conséquence naturelle des décrêts du concile de Constance et des 4 articles de la *Déclaration* de 1682; aussi exalta-t-on plus que jamais les quatre articles. On les fit passer, non plus pour de simples opinions, mais pour des articles de Foi qu'il fallait croire pour être sauvé, ce que n'aurait jamais fait le clergé de France. Bossuet, rédacteur et défenseur de ces articles, n'y voit que de simples opinions qu'on peut admettre ou rejeter sans cesser d'appartenir à l'Eglise. D'un autre côté, ni Bossuet ni les Pères du concile de Constance n'ont contesté l'autorité divine du Saint-Siége; ils étaient bien loin de penser que le pape et les évêques recevaient leur pouvoir du peuple. Ils seraient morts plutôt que d'avancer une pareille assertion.

Les souverains avaient un double intérêt à s'opposer à la propagation de cette erreur. Il était de leur politique de ne pas laisser.

[1] Voir la 16e leçon, au n° précédent ci-dessus, p. 112.

Digitized by Google

désorganiser l'Eglise, qui depuis si longtemps soutenait leur trône. Désorganiser et affaiblir l'Eglise, c'était affaiblir leur propre autorité. Il était de leur politique encore de ne pas laisser attaquer la puissance des papes, car le coup porté à cette puissance retombait sur eux-mêmes. En effet, si le vicaire de Jésus-Christ, déchu de sa primauté divine, n'est plus que le *chef ministériel* du peuple qui lui confère ses pouvoirs, à plus forte raison les princes ne sont plus les oints du Seigneur qui reçoivent leur autorité de Dieu, comme ils le prétendaient, ils ne sont plus que les avoués, les mandataires du peuple qui leur donne la puissance et qui peut la leur ôter quand il lui plaît, et même sans raison, comme on l'enseignait, parce que, selon Jurieu et J.-J. Rousseau, il n'a pas besoin d'avoir raison, pour *valider ses actes*. Mais les souverains fermèrent les yeux, ils semblaient avoir abdiqué le titre de protecteurs de l'Eglise. Ce qui leur manquait, c'étaient de bons ministres, des hommes d'Etat, qui auraient vu le danger et en auraient calculé les conséquences. Mais les hommes d'Etat sont rares. Il faut des qualités qui ne se trouvent réunies que très-rarement ; l'homme d'Etat est cet ami sincère de la patrie qui fait le sacrifice de son repos et de ses habitudes, qui renonce à ses intérêts, à ceux de ses amis, pour ne songer qu'à l'intérêt et à la prospérité du pays. L'homme d'État est celui qui cherche pour les emplois publics, non des âmes serviles, mais des hommes capables de servir la patrie. L'homme d'Etat enfin est l'homme intelligent qui saisit d'un seul coup d'œil l'ensemble de la machine gouvernementale, en connaît tous les rouages, et surtout les ressorts qui lui donnent le mouvement. Ces précieuses qualités ne sont pas données à tous. On est né homme d'Etat comme on est né orateur. L'étude perfectionne, mais la nature donne seule les talents. Eh bien, messieurs, ces hommes à coup d'œil juste, à sentiments élevés, ont manqué à cette époque, et ils ont manqué pendant toute notre première révolution. Nous avons eu de grands généraux, des orateurs éloquents, des ambitieux en foule, mais nous n'avons pas eu un homme d'Etat, un homme politique à la tête des affaires, et c'est ce qui a causé nos malheurs.

Les souverains s'endormaient ; pour les endormir encore davantage, on flattait leur vanité et leur ambition. On leur disait qu'ils étaient les représentants du peuple, qu'ils avaient souveraine puissance sur l'Eglise de leur royaume, et qu'ils réunissaient dans leurs personnes le pouvoir politique et le pouvoir religieux. Vous comprenez l'ensemble de ce système. Le pouvoir spirituel, disait-on, réside,

Digitized by Google

comme le pouvoir temporel, dans le peuple. Le pape, les évêques et les pasteurs ne sont que ses délégués, ses *chefs ministériels*. Mais comme les souverains sont les représentants du peuple, ils ont tout pouvoir dans l'Eglise, le pape n'a plus que le droit de conseil; c'était constituer l'Eglise en corps politique et mettre sous le joug des souverains la Foi, la morale, les sacrements et toute la puissance ecclésiastique. C'était leur donner l'empire de la conscience et en faire de véritables tyrans, et cela dans le but de les renverser plus facilement.

Comme je vous l'ai dit, le roi de France, Louis XVI, n'a pas donné dans ce piége. Mais il n'en a pas été de même de plusieurs autres princes qui se sont laissés initier à toutes les doctrines philosophiques : ce sont, entre autres, Frédéric II, roi de Prusse, et Joseph II, empereur d'Allemagne. Je vous prie de remarquer la conduite de l'un et de l'autre; elle vous fera voir la différence qu'il y a entre un homme politique et celui qui ne l'est pas.

Frédéric II, surnommé le Grand, titre que la postérité lui a conservé, marqua, de très-bonne heure, un goût prononcé pour les idées du jour. Il se procura les livres de nos philosophes, en fit sa lecture habituelle, et en adopta les doctrines. Ce qui déplut beaucoup à son père qui l'en punit par la prison avec l'intention de l'exclure du trône en faveur de son frère cadet. Cependant la reine, sa mère, obtint sa grâce. Frédéric, rendu à la liberté, ne changea pas de conduite, il continua d'étudier la littérature du 18e siècle et d'en faire ses délices. Monté au trône, il se fit le protecteur officiel de tous les philosophes. On sait les rapports qu'il eut avec Voltaire, qui tantôt lui prodiguait l'éloge, tantôt le critiquait et le calomniait dans d'amères épigrammes. Frédéric avait adopté toutes les idées du 18e siècle, il était le véritable *philosophe-roi*, comme on l'appelait. Il avait répudié la révélation et toutes les idées théologiques; il ne croyait à rien. On doute même qu'il ait conservé la croyance en Dieu. La morale qui s'en va toujours avec le dogme, avait également disparu de son cœur et de son esprit. Il n'avait d'autre règle, disait-on, que ses penchants et son intérêt, et telle était en effet la morale étalée dans les livres philosophiques. L'intérêt personnel, les penchants naturels, étaient les seules règles de morale du nouvel évangile. Un peuple, messieurs, peut aller loin, lorsqu'il n'a plus que cette règle pour guide. Mais avec toutes ces doctrines plus détestables les unes que les autres, Frédéric était un homme d'Etat et un profond politique; et en cette qualité il eût été fâché que ses

Digitized by Google

sujets partageassent ses opinions. Il fit, au contraire, tout ce qui était en son pouvoir pour fortifier catholiques et protestants dans leurs croyances. Le grand roi, quoique n'ayant pas de religion lui-même, en sentait le besoin pour l'ordre public et pour la stabilité de son gouvernement. Quoique roi d'un peuple protestant, il accorda aux catholiques le libre exercice de leur culte et ôta toutes les entraves dont ses ayeux avaient voulu l'enchaîner. Bien loin de toucher à la constitution de l'Eglise catholique, il la maintint de tout son pouvoir. Les habitants de la Silésie, qu'il avait conquise sur les Autrichiens, eurent plus à se louer du gouvernement protestant que du gouvernement catholique de l'Autriche. Enfin, pour vous dire tout en un seul mot, Frédéric, le roi-philosophe, appela dans ses Etats, au grand scandale des novateurs du 18e siècle, les jésuites, lorsqu'ils étaient proscrits et chassés par les autres Etats catholiques, et il leur confia l'instruction et l'éducation de la jeunesse[1]. Voilà ce qu'a fait le grand Frédéric, malgré ses opinions personnelles. Il était philosophe dans son cabinet, mais il ne l'était pas dans son conseil ; là l'homme d'Etat l'emportait constamment sur le roi-philosophe.

A côté de lui se trouve un prince catholique, élevé dans la religion catholique, et destiné à gouverner un peuple qui y est fortement attaché. Ce prince va tenir une conduite bien différente, parce que c'est un homme vain, à courte vue, sans idée politique et sans aucune qualité qui forme l'homme d'état ; c'est Joseph II, empereur d'Autriche. Il est fort important de le connaître, parce qu'il a voulu faire ce qu'a fait un peu plus tard la révolution française, c'est-à-dire, mettre en pratique les doctrines du 18e siècle.

Joseph II, comme Frédéric, avait montré dès son enfance un goût singulier pour les nouvelles idées. On prétend qu'il y a été élevé. Il perdit son père, François Ier, à l'âge de 24 ans (1765), et fut nommé empereur à sa place. Il devait gouverner avec sa mère, Marie-Thérèse, qui possédait en propre les couronnes de Bohême et de Hongrie. Jeune et étourdi, la tête pleine de vastes projets et d'idées philosophiques, fier de sa personne et de ses titres, il avait à peine participé au gouvernement qu'il voulut opérer des réformes dans l'Église. Ainsi il fit changer dans plusieurs endroits les professeurs des séminaires, pour leur en substituer d'autres plus avancés dans les idées du jour. Quelques évêques ayant fait des réclama-

[1] *Biographie universelle*, art, *Frédéric*.

Digitized by Google

tions, il leur ôta la direction des séminaires ainsi que le choix des professeurs. Sa mère, prudente et pieuse, n'approuva pas ces innovations, et ce fut sans doute pour cette cause qu'elle l'exclut du conseil, et ne lui permit plus de régner avec elle. Le jeune prince fatigué du repos, tourmenté par son esprit toujours en mouvement, obtint de sa mère la permission de voyager. Il parcourut d'abord les États d'Autriche, et montra un singulier plaisir à faire manœuvrer les troupes, voulant imiter par là le roi Frédéric dont la gloire militaire était montée, à cette époque, au plus haut période. Après avoir visité les États qu'il devait gouverner un jour, il désira voir et connaître les nations voisines. Il alla d'abord en Italie, s'arrêta à Rome, et rédigea lui-même son *Journal de Voyage*. De retour en Allemagne, il eut une entrevue avec le roi Frédéric, en Silésie. Depuis plus de trois ans, il désirait le voir. Frédéric a consigné dans ses *Mémoires* le jugement qu'il portait sur le monarque autrichien.

« Ce jeune prince, dit-il, affectait une franchise qui lui semblait » naturelle; son caractère aimable marquait de la gaîté, jointe à » beaucoup de vivacité; mais avec le désir d'apprendre il n'avait » pas la patience de s'instruire. » Joseph eut avec Frédéric, en 1770, une deuxième entrevue qui avait pour motif le démembrement de la Pologne, dont les bases avaient été arrêtées dans la première visite, et qui s'effectua deux ans après (1772). Il était accompagné du ministre Kaunitz, qui avait été ambassadeur à Paris, et qui était le ministre favori de Marie-Thérèse, comme il va le devenir de Joseph. Frédéric jugea l'un et l'autre d'une manière sévère; cependant les deux monarques se quittèrent avec une apparente cordialité.

Joseph continua ses voyages; deux fois il vint en France au moment où les idées philosophiques étaient le plus en vogue. Il y donna tête baissée, son esprit y avait été préparé. Il revint en Allemagne avec la persuasion que le pape et les evêques n'avaient dans l'empire d'autre autorité que la sienne, d'autres canons que ses édits et les arrêts des tribunaux, que les vœux des religieux étaient contraires à la nature et les couvents une invention barbare; il avait enfin toutes les doctrines professées au 18e siècle. Ce fut avec elles qu'il monta sur le trône, en 1781, après la mort de sa mère, et il ne tarda pas à les réaliser. Il porta coup sur coup des lois qui changeaient la discipline ecclésiastique et renversaient tout ce qui était établi. Il supprima jusqu'à 700 couvents d'hommes et de femmes,

Digitized by Google

s'empara de leurs biens; il jeta ainsi sur le pavé et sécularisa 49,000 religieux et religieuses. Trouvant que le clergé était trop nombreux, il suspendit les ordinations pendant 12 ans, il prescrivit le *placet* impérial pour toutes les bulles, brefs ou rescrits venant de Rome, il se constituait ainsi juge des doctrines du Saint-Siége. Il supprima des fêtes, des processions, des confréries, descendit dans les détails les plus minutieux, alla jusqu'à régler l'ordre de l'office divin, jusqu'à prescrire par ordonnances, le nombre des cierges, ce qui le fit appeler par Frédéric-le-Grand : mon frère le sacristain [1]. Le propos de Frédéric montre qu'il avait des idées plus élevées que l'empereur. Cependant certains esprits prévenus avaient cru que Joseph avait puisé ses premières idées de réforme dans les entretiens de Frédéric. C'est une erreur. Sans doute le roi de Prusse, initié à toute la philosophie du 18e siècle n'aimait pas les moines, ni les couvents des religieuses, mais en homme politique, il regardait ces établissements comme utiles à l'État, et il croyait devoir respecter leurs propriétés comme un droit sacré. Nous avons une lettre de Frédéric à d'Alembert, où il montre qu'il avait sur les réformes monastiques des idées bien différentes de celles de Joseph. « L'empereur, dit-il, continue ses sécularisations sans in-» terruption ; chez-nous, chacun reste comme il est, et je respecte » le droit de possession sur lequel *la société est fondée* [2]. » Paroles remarquables qui font honneur à celui qui les a prononcées. La société est fondée sur le *droit de possession*. Dès qu'on ne respecte plus ce droit, tout est perdu, aucune propriété particulière n'est en sûreté.

L'empereur Joseph avait puisé ses idées de réforme, non dans les entretiens de Frédéric, mais dans les livres du 18e siècle, où l'on ne respectait pas plus la propriété que les personnes; il avait agi d'après le principe tant prôné en France, qu'en qualité de représentant du peuple, il avait dans son empire la souveraine puissance spirituelle, et qu'il n'avait point à compter avec l'autorité ecclésiastique. Aussi continua-t-il ses réformes en maître souverain, sans faire attention au droit du pape, ni à celui des évêques. Il se mêla de la discipline, et même de la foi de l'Église. Il fit effacer des livres liturgiques la bulle *Unigenitus*, bulle faite par Clément XI, en 1713,

[1] *Mémoires pour servir à l'Hist. eccles.*, t. III, p. 21. — Annegarn, *Hist. eccles.*, t. III, p. 465.

[2] *Biograp. univers.*, art. *Joseph II.*

Digitized by Google

contre les erreurs de Quesnel, et qui avait été le sujet de grandes discussions en France. L'empereur destitua les professeurs qui soutenaient les doctrines de cette bulle et les remplaça par d'autres plus accommodants, et pour les mettre plus à leur aise, il accorda la liberté de la presse; l'Allemagne fut inondée de livres où les dogmes de l'Église et les ministres étaient attaqués et tournés en ridicule. Le jésuite Blumauer, chassé de son corps, employa la satire et le comique burlesque, genre de littérature auquel son esprit était porté [1]. Pour la discipline de l'Église, l'empereur devait la régler par des lois de police. Ainsi l'enseignement de l'Église, sa doctrine, sa discipline, sa hiérarchie, tout était livré aux caprices de l'autorité civile.

Un brandon de discorde était jeté dans toutes les parties de l'empire. On vit s'élever prêtre contre prêtre, évêques contre évêques, partout le peuple catholique attaché à ses anciennes institutions et à la chaire de saint Pierre, fit entendre son mécontentement par des murmures d'indignation. Les évêques, à l'exception d'un petit nombre, se plaignaient amèrement de ces innovations, et surtout de la doctrine des nouveaux professeurs. Quelques-uns les citèrent à leur tribunal; mais les professeurs condamnés par les évêques furent absous par l'empereur, et les accusateurs perdirent leurs emplois. Les évêques ne furent guère mieux traités [2]. Plusieurs furent privés de leur traitement, renvoyés de leur provinces, et leurs siéges supprimés. L'archevêque de Vienne, le cardinal Migazzi, prélat respectable et zélé, qui s'était opposé au progrès des nouvelles doctrines, fut déclaré par un décret (5 mai 1781), *perturbateur*, *persécuteur*, *brouillon*, *ennemi des bons principes* [3]. Un prêtre ou un évêque qui entrait dans les vues de l'empereur, était bien accueilli à la cour, loué au delà de toute mesure. Herberstein, évêque de Laybach en Carniole, soit par conviction, soit par le désir de plaire à l'empereur, s'était prêté à ses innovations et avait pris sous sa protection les livres et les doctrines des nouveaux professeurs. Des plaintes s'étant élevées contre lui, l'empereur, par un décret du 27 novembre (1781), loua son zèle et le proposa pour modèle aux autres évêques. L'évêque mérita de plus en plus ses éloges. L'année suivante

[1] *Mémoires pour servir à l'Hist. eccles.*, t. III, p. 24. — Alzog, *Hist. eccles.* t. 2, p. 976.

[2] *Mémoires pour servir à l'Hist. eccles.*, t. III, p. 22.

[3] *Ibid.*, p. 23.

[4] *Biograph. univ.*, art. *Herberstin.*

Digitized by Google

il fit un livre où il examina, selon la tradition, les droits des princes, ceux des évêques et du pape (car c'est dans cet ordre qu'il les plaçait). Les droits des princes y sont extrêmement étendus ; ceux du pape au contraire sont fort restreints. Cela devait être, puisque le prince en qualité de représentant du peuple avait tout pouvoir sur l'Église de ses Etats[1].

L'exemple de l'évêque de Laybach, loin d'entraîner les autres évêques, excita au contraire leurs murmures. L'archevêque de Vienne continua de faire ses plaintes et ses représentations. L'archevêque de Malines profita d'un voyage de l'empereur dans les Pays-Bas, pour lui remettre un mémoire concernant quelques-unes de ses innovations, et entre autres la libre circulation des mauvais livres, dont toute l'Allemagne était inondée. L'Université de Louvain lui fit aussi des remontrances sur les entraves mises à l'enseignement théologique. L'archevêque de Trèves lui représenta les inconvénients d'un décret que l'empereur avait rendu le 4 mai précédent (1781), et par lequel il avait défendu de recevoir la bulle *Unigenitus*, d'en parler en public et de prononcer les noms de *Jansénisme et de Molinisme*. Sept évêques de la Hongrie, où la religion catholique avait encore de si profondes racines, lui firent des remontrances sur le même sujet ; le primat de ce pays, le cardinal Bathiam dans un mémoire fort bien raisonné, lui fit voir que les doctrines de la bulle *Unigenitus* étaient celles de l'Église catholique, puisqu'elles avaient reçu l'approbation d'un concile à Rome, celle de Benoît XIV, et des évêques de France. Si je vous cite ces témoignages, Messieurs, c'est pour réfuter une erreur qui se trouve dans *l'art de vérifier les dates*, et d'après laquelle les évêques d'Allemagne n'auraient fait aucune opposition au décret de l'empereur. L'histoire montre au contraire que les évêques d'Allemagne, à l'exception d'un petit nombre, n'ont pas gardé le silence, et qu'ils ont défendu noblement les intérêts de la foi. Le nonce du pape à Vienne a secondé leurs efforts de tout son pouvoir. Rome avait cherché aussi à rappeler l'empereur à des sentiments plus modérés et plus dignes d'une sage politique[2]. Mais l'empereur n'écouta aucun conseil. Il semblait être poussé par un mauvais esprit, il voulait à tout prix mécontenter les peuples, et se précipiter dans l'abîme.

Le trône pontifical était alors occupé par un homme vénérable,

[1] *Ibid.*

[2] *Mémoires pour servir à l'Hist. eccles.*, t. III, p. 25.

Digitized by Google

avant et pieux, à qui la postérité a érigé une statue, après que ses contemporains lui avaient donné le nom de *Père des Pauvres*. Il avait mérité l'un et l'autre honneur, par ses grands et utiles travaux tant à Rome que dans les états pontificaux, et par ses aumônes et les établissements de charité : c'est Pie VI, élevé au pontificat depuis l'an 1775. Je vous prie de le remarquer, parce qu'il joue un grand rôle dans l'histoire ecclésiastique de la révolution française, car il est devenu victime de l'influence de nos idées, ainsi que son successeur Pie VII. Et chose bien remarquable, le pape actuel, qui porte le même nom est débordé dans ce moment par l'influence des mêmes idées. Ainsi voilà trois papes qui ont eu à souffrir des idées françaises. Puisse le dernier ne pas devenir victime comme ses deux prédecesseurs !

Pie VI était encore, dans un âge déjà avancé, un des plus beaux hommes de son temps : une physionomie noble et spirituelle, une taille haute et développée dans les plus belles proportions donnaient à toutes ses manières et à tous ses mouvements une grâce et une majesté qui excitaient au plus haut degré l'affection et le respect. A l'autel il paraissait comme un saint ; les protestants eux-mêmes étaient dans l'admiration [1].

Le pape, n'ayant rien obtenu de l'empereur par la voie des négociations, se proposa de faire le voyage de Vienne dans l'espérance de fléchir le jeune prince. Il lui écrivit, le 15 décembre 1781, pour lui annoncer son dessein. L'empereur se hâta de l'en détourner, en lui disant que son parti était irrévocablement pris, qu'il ne revenait jamais sur des mesures adoptées. D'après cette réponse, l'empereur ne s'attendait pas à voir le pape [2].

Mais Pie VI, pressé par son zèle, partit pour Vienne, malgré l'avis de l'empereur. Ce fut le 27 février 1982 ; il était alors dans la 65e année de son âge. Son voyage fut une espèce de triomphe. Partout, dans les villages, dans les villes, il fut entouré d'une foule immense qui se pressait sur son passage et qui le saluait de mille acclamations de joie ; l'empereur n'osa pas se montrer indifférent ; il alla à la rencontre du pape, à quelques lieues de Vienne, avec un de ses frères et les officiers de sa cour. Il le reçut avec tous les honneurs dus à son rang, et le logea dans le appartements de Marie-Thérèse. Mais ce beau palais était pour Pie VI, une belle captivité.

[1] *Biograph. univ.*, art. *Pie VI.*
[2] *Mémoires pour servir à l'Hist. ecclés.*, t. III, p. 20.

Digitized by Google

Ne l'approchait pas qui voulait ; les visiteurs suspects étaient écartés. Quoique le pape ne l'ignorât pas, il conserva la sérénité de son visage, l'affabilité de ses manières, et la dignité de son caractère. Ces moyens, qui excitèrent au plus haut degré l'amour, la vénération et l'enthousiasme du peuple Viennois, ne rompirent pas l'obstination de l'empereur. Dès que le pape voulut lui exposer le sujet de son voyage, il lui répliqua qu'il fallait laisser les affaires aux délibérations du nonce et du ministre Kaunitz[1]. Or, ce ministre était encore plus dur et plus inflexible que son maître. L'histoire ne peut concilier les éloges dont il a été l'objet durant sa longue carrière, avec la médiocrité de son mérite dont il a donné tant de preuves dans le gouvernement de l'Etat. Fier et hautain, il n'avait pas daigné faire une visite au pape. Celui-ci eut la bonté de se transporter chez lui. L'orgueilleux ministre, quoique prévenu de sa visite, affecta de le recevoir en une espèce de négligé, au milieu d'un cercle resplendissant de magnificence et de lui serrer la main, que tous les autres, et l'empereur lui-même baisaient avec respect[2]. C'est tout ce que le pape put obtenir de lui. L'insuccès de la démarche confirme l'opinion qu'on avait à cette époque que le ministre stimulait son maître, et fomentait son animosité contre la puissance pontificale. L'empereur n'eut pas la même force de caractère en présence du pape. Il chercha à s'excuser sur le sens de ses décrets relatifs à la bulle *Unigenitus*, il n'avait point défendu aux professeurs d'en donner une connaissance historique, il avait seulement défendu d'en disputer publiquement dans la crainte de soulever d'imprudentes controverses. Il déclara que le *placet* impérial qu'il avait prescrit ne s'étendait pas aux bulles en matière dogmatique, et que son plan, adopté pour la censure des livres, n'empêchait pas les évêques de faire des représentations sur ceux qu'ils croient nuisibles. Il dit aussi qu'il permettait de recourir à Rome pour toutes les dispenses de mariage, dans les empêchements plus proches que troisième et quatrième degré. C'est tout ce que le pape put obtenir. Car quant à la demande qu'il lui avait faite de ne point supprimer les monastères, et s'il en supprimait quelques-uns qu'il croirait superflus, de conserver du moins les ordres religieux, il éprouva un refus absolu. Au reste, le pape n'avait à Vienne aucun appui. Les évêques avaient reçu défense de s'approcher de la capitale, tant que le pape y séjournerait. Ils ne

[1] Annegarn, *Hist. eccles.*, t. III, p. 466.
[2] *Biograph. univ.*, art. *Pie PI.*

Digitized by Google

purent le consulter que par correspondance ; les réponses que leur donna le pape sont pleines de sagesse et de modération. Il disait aux évêques qu'on devait enseigner dans les écoles la bulle *Unigenitus*, mais qu'il n'était pas nécessaire d'en disputer publiquement. Il se conforma aux caprices de l'empereur autant que son devoir le lui permettait. Celui-ci avait cherché, non à satisfaire le pape, mais à le contenter. Il lui fit présent, avant son départ, d'un superbe pectoral, et lui remit un diplôme de prince de l'empire pour son neveu. Le pape, qui ne voulait pas qu'on pût l'accuser d'avoir négligé les intérêts de l'Eglise pour ceux de sa famille, refusa modestement cette dernière faveur. Il quitta Vienne avec la douleur d'avoir manqué le principal but de son voyage. Il fut tant soit peu dédommagé par les témoignages d'amitié qu'il reçut sur toute la route. L'électeur de Bavière lui montra à Munich le plus cordial attachement. A Augsbourg, ville protestante, où le pape s'arrêta trois jours, catholiques et protestants se réunirent pour lui faire une réception magnifique ; le pape n'eut pas lieu de s'apercevoir de la différence de religion. La ville de Venise se mit à grand frais pour le recevoir. Enfin, le pape rentra dans Rome le 13 juillet 1782, après une absence de quatre mois, et s'il a été peu satisfait de la réception à la cour, il a eu du moins la joie de voir que le clergé et le peuple Allemand n'avaient pas renoncé à la chaire de Saint-Pierre.

L'empereur Joseph va continuer ses innovations, il s'en trouvera mal, comme tous ses prédécesseurs qui ont usurpé les droits du Saint-Siége. Mais remarquez bien, Messieurs, l'esprit qui le guide, c'est l'esprit de destruction, et tel est le caractère de la philosophie du 18e siècle, esprit qui se manifeste dans toutes les révolutions, et que nous aurons souvent l'occasion de remarquer. Détruire, ne rien édifier, c'est tout ce que les philosophes savent faire. S'il leur était donné de toucher aux éléments, ils bouleverseraient le monde physique comme le monde moral. Car on sait, Messieurs, que le monde matériel, tel qu'il a été construit par le Créateur n'a pas toujours été à l'abri de leur critique ; la raison, c'est que tout ce qui est ordre leur déplaît.

DIX-HUITIÈME LEÇON.

Suite des innovations de Joseph II. — Son voyage à Rome. — Ses projets. — Nouvelles difficultés. — Le ministre Kaunitz. — Suppression des nonciatures.

Dans tous les temps, Messieurs, on a regardé l'unité religieuse, sinon comme nécessaire, du moins comme très-avantageuse à l'u-

[1] *Mémoires pour servir à l'Hist. eccles.*, t. III, p. 34-35.

Digitized by Google

nité politique, à l'harmonie et au bon ordre de l'Etat. Les philosophes qui ont fait une étude sérieuse des moyens de donner de la stabilité à un gouvernement, n'ont eu qu'une voix à ce sujet. Il est donc de l'intérêt des souverains de maintenir l'autorité du Saint-Siége, source d'où découle toute unité religieuse. Que servent aux princes ces misérables querelles avec les papes? La division qu'ils établissent dans l'Eglise, se communique bientôt à l'Etat et cause plus ou moins de désordres. Quel mal n'a pas fait aux Etats chrétiens le grand schisme d'Occident? Quel avantage pouvait espérer l'empereur Joseph II, en affaiblissant l'autorité du pape? Quel avantage a tiré la République française de la captivité de Pie VI? Quel avantage a tiré Napoléon de celle de Pie VII? A-t-il augmenté par là sa gloire militaire ou la prospérité du pays? Nous verrons que cette captivité a été une des grandes fautes de l'empire. Jamais aucun souverain n'a tiré avantage de ses querelles avec le pape; nous voyons au contraire, que tous, même dans les temps modernes, ont fini par s'en trouver mal. Qu'on laisse donc au pape son action, son autorité, et l'exercice de tous ses droits.

L'Etat ne peut qu'y gagner, c'est ce qu'ont compris tous les hommes vraiment politiques. Charlemagne, le plus grand homme d'Etat dont la France puisse se glorifier, a augmenté la gloire et l'autorité du Saint-Siège. Othon Ier a suivi la même ligne de conduite. Tous les grands princes qui leur ont succédé au trône ont cherché à affermir l'autorité du pape, au lieu de l'affaiblir. L'empereur Joseph II suit une voie différente. Nous verrons bientôt quel mal il se fera à lui-même.

Joseph II avait cherché à contenter le pape Pie VI, par des explications vagues et de vaines promesses. A peine le pape était-il parti qu'il reprit le cours de ses innovations et les étendit même jusqu'en Italie. Il s'attribua, par un édit, le droit de nommer aux évêchés de la Lombardie, droit qui appartient radicalement au Saint-Siége, qui n'est accordé aux princes, qu'en vertu d'un concordat qui n'existait pas pour les évêchés de la Lombardie auxquels le pape nommait exclusivement depuis un temps immémorial. L'empereur fit immédiatement usage de son décret et nomma Visconti au siége de Milan, sans l'approbation du pape : celui-ci n'avait aucun reproche à faire à l'élu, mais comme son élection avait été faite sans son autorité il lui refusa ses bulles. De là une grande querelle entre lui et l'empereur. Celui-ci prétendait que la nomination des évêques lui appartenait en vertu d'un droit inhérent à sa sou-

Digitized by Google

veraineté, et en effet, telle était la conséquence immédiate et naturelle du principe de la souveraineté du peuple appliquée à l'Eglise. Car si tout le pouvoir réside dans le peuple, et si le souverain comme le prétendait alors la philosophie, est le représentant du peuple, il est certain que les nominations épiscopales lui appartiennent de plein droit. Mais le pape s'opposa de toutes ses forces à ces sortes de prétentions, et il refusa de reconnaître l'évêque nommé. De là grande irritation à la cour. Le ministre Kaunitz voulait couper au court, et faire instituer Visconti par les autres évêques de la Lombardie, assemblés en concile. En agissant ainsi, il ne faisait que rappeler, selon lui, l'Eglise à ses institutions primitives.

Le ministre semblait préparer un projet de loi pour les évêques constitutionnels de la France. Ceux-ci, comme lui, ont prétendu que les bulles d'institution des papes n'étaient pas nécessaires, et qu'il suffisait à l'évêque d'être institué par le métropolitain, et par un concile national, et que tel était l'usage de la primitive Eglise. En effet, Messieurs, dans la primitive Eglise et dans le temps du moyen-âge jusque vers la fin du 9e siècle, le pape n'instituait pas, immédiatement les évêques, excepté en certains cas extraordinaires, où il y avait difficulté sur l'élection. Il en avait donné le pouvoir aux métropolitains et aux conciles nationaux, mais ce pouvoir émanait de lui, quoiqu'il ne fût pas exercé immédiatement par lui. Les métropolitains, comme autrefois les primats et les patriarches agissaient en son nom, en qualité de délégués du pape, et celui-ci pouvait leur retirer ce pouvoir quand il lui plaisait, ce que les papes ont fait au 10e siècle, lorsque les métropolitains n'agissaient plus selon l'esprit de Dieu, et les vœux du Saint-Siége. L'empereur ne pouvait changer cet usage qu'en portant atteinte aux droits du pape. Le ministre Kaunitz ne fut point écouté pour le moment. Mais son projet est mis sur le tapis et il sera pleinement exécuté en France par nos évêques constitutionnels, qui seront plus tranchants et plus hardis que lui. L'empereur poussé par son ministre porta une autre atteinte à l'autorité du pape, dans une matière analogue. Ainsi il changea en Autriche la circonscription des évêchés, selon sa fantaisie, ajoutant aux uns, retranchant aux autres, et augmentant ainsi ou diminuant la juridiction des évêques, ce qui sera fait également en France, comme nous le verrons, sous le règne de l'Assemblée nationale. [1] L'empereur se constitua aussi souverain maître de la discipline de l'Eglise.

[1] *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiast.*, t. III, p. 36.

Digitized by Google

Ainsi il supprima plusieurs empêchements dirimants, et en établit de nouveaux. Il introduisit la dissolution jusque dans la famille, en permettant le divorce, du moins dans certains cas. Le célibat ecclésiastique, loi antique qui date du berceau de l'Eglise, devait être également aboli. Enfin, de tout ce que l'Eglise avait de beau et d'utile, rien ne devait rester sous les coups de Joseph II. Les évêques n'eurent pas moins à se plaindre que le pape. L'empereur leur ôta la direction des séminaires, supprima les séminaires diocésains tant recommandés par le concile de Trente, et en établit de généraux dans cinq ou six villes seulement, se réservant le droit d'en nommer les professeurs. Et qui nommait-il? des hommes de son parti, admirateurs de ses systèmes, enthousiastes de ses idées. Il les encourageait, les priait de réformer l'enseignement théologique. Ces professeurs ne se conformèrent que trop à l'instruction de leur maître. Ils enseignèrent toutes les mauvaises doctrines professées par les disciples de Jansénius et de Quesnel. Les évêques qui voulaient s'opposer à la propagation de ces doctrines étaient persécutés et chassés de leur siége. Edling, archevêque de Goritz, prélat très-pieux, ayant fait des réclamations, fut sollicité de donner sa démission, et sur son refus, reçut l'ordre de quitter son diocèse, et d'aller à Rome. Son siége fut supprimé par ordre impérial [1]. C'est ainsi que procédait l'empereur Joseph II. Le mécontentement était dans tous les cœurs, Rome avait fait inutilement entendre sa voix pour inspirer à l'empereur plus de modération, mais celui-ci avait un parti pris, et ne revenait jamais sur ses mesures arrêtées.

On eut cependant un moment d'espérance. L'empereur partit précipitamment pour Rome et y arriva le 23 décembre (1783). On croyait que son but était de rendre sa visite au pape et de se réconcilier avec lui. On devait le croire à en juger par les embarras que lui avaient causés ses innovations. Mais l'empereur avait un but bien différent. Il voulait rompre avec le pape, se débarrasser de ses importunités et exécuter un plan, qui, selon lui, devait étonner toute l'Europe. Il en fut détourné cependant par le chevalier Azara, ministre d'Espagne auprès du Saint-Siége. Azara était un homme fort distingué; il était imbu des idées du jour; mais il ne les suivait pas en politique. Dans les intervalles que lui laissait sa correspondance diplomatique, il s'appliquait aux arts, dont il fit une collection très-précieuse; il fit cadeau à Napoléon du buste authentique d'Alexandre,

[1] *Ibid.*

Digitized by Google

et qui doit encore être au Musée[1]. Il était lié d'amitié avec le cardinal de Bernis, ambassadeur de France, et avec tous les savants de Rome. Il s'était constamment montré l'ami de Pie VI, à qui il avait souvent donné d'utiles conseils. Il avait la réputation d'un homme sage, et l'empereur Joseph, d'après tout le bien qu'il en avait entendu dire, avait de l'estime pour lui. L'empereur, à peine arrivé à Rome, lui demanda un entretien pour le soir même. Après une courte visite faite au pape, il se rendit à son hôtel et lui fit part du plan qu'il avait conçu de rompre avec le pape. Il développa son plan avec une grande vivacité, disant qu'il *avait tout prévu, tout combiné, qu'il se rirait des foudres de Rome; qu'on l'appellerait schismatique tant qu'on voudrait, peu lui importe.* L'empereur, en développant son plan, était si animé que le ministre Azara eut de la peine à obtenir la parole. Tout philosophe qu'il était, il lui parla en homme politique, lui fit sentir les inconvénients d'une résolution aussi brusque, et de remèdes aussi violents, et les suites fâcheuses que le schisme pourrait avoir pour le prince lui-même. Il lui fit craindre les dispositions d'une grande partie de ses sujets qui pourraient se porter à une révolte ouverte.

Ces arguments de la part d'un homme que l'empereur estimait, et dont il ne pouvait suspecter ni les principes, ni les intentions, firent une grande impression sur lui. Il sortit de là avec des dispositions tant soit peu plus conciliantes. Le cardinal de Bernis contribua aussi à calmer sa première effervescence. L'empereur cependant ne changea point de résolution, il s'en fallait beaucoup : il se proposa seulement de procéder avec plus de calme et moins d'éclat. Il fit un voyage à Naples pour voir la reine, qui était sa sœur, et qui se laissait guider par ses inspirations. Pendant ce temps, il laissa à son ambassadeur, le cardinal Hersan, le soin de proposer au souverain pontife une convention, par laquelle il *cèderait* à l'empereur la nomination aux évêchés de Lombardie, *conformément au droit inhérent à la souveraineté*, proposition absurde, dit un historien de Pie VI, car si le droit appartenait à l'empereur comme souverain, le pape ne pouvait pas le lui céder. Le pape refusa d'entrer dans cet accommodement. A son retour de Naples, l'empereur lui présenta un autre traité qu'il avait rédigé lui-même. Le pape trouvant que l'honneur et l'intérêt du Saint-Siége y étaient compromis, refusa de le signer. Alors l'empereur ne put se contenir, et en retirant son traité, il

[1] *Biographie universelle*, art. *Azara*.

Digitized by Google

dit avec dépit : « Pourquoi les conventions? nous sommes amis, nous » le serons toujours, et chacun de nous fera dans ses états ce qui lui » convient[1]. » Le pape lui répondit avec beaucoup de vigueur: « Eh » bien! lui répliqua-t-il, si Votre Majesté fait sacrer l'évêque de « Milan sans institutions canoniques, toute union avec ce prélat » sera rompue et son église traitée comme celle d'Utrecht. »

Il faut savoir, Messieurs, que depuis 1724 il existait à Utrecht un schisme singulier et déplorable. Quelques prêtres qui s'appelaient chanoines, s'étaient choisi un évêque et l'avaient fait sacrer sans l'institution et à l'insu du pape. L'évêque a eu des successeurs, et le schisme continua dans cette église, non sans de grandes divisions. L'empereur sachant ce qui s'était passé dans cette ville, fut déconcerté par la réponse du pape, et après un moment de réflexion, il reprit son traité, le corrigea, tout en discutant avec chaleur; enfin il signa malgré lui un concordat où les droits du Saint-Siége étaient respectés. Le pape, par un sentiment de générosité, nomma au siége de Milan le même Visconti que l'empereur avait désigné. C'est ainsi que se termina ce différend[2]. L'empereur reculait moins devant les conséquences d'un schisme, que devant les représentations d'Azara, du cardinal de Bernis, et du vénérable pontife qui certainement n'avait aucun titre à sa malveillance. Se regardant comme le représentant du peuple, il croyait avoir un pouvoir souverain sur l'Eglise de son empire. Entraîné par cette opinion, et tourmenté par son ardeur de tout réformer, il poursuivit son plan, seulement il agit plus lentement. Il était timide en Italie, parce qu'il y était arrêté par des hommes qui lui étaient supérieurs ; il était plus hardi à côté du ministre Kaunitz, qui l'aidait et l'encourageait dans ses réformes. De retour dans son empire, il trouva bientôt une nouvelle occasion de porter atteinte à l'autorité du pape, qu'il semblait avoir dessein d'anéantir. Après une nouvelle circonscription qu'il avait faite des évêchés, il érigea en métropole l'évêché de Laybach, en Carniole, dans l'intention assez claire, de récompenser le dévouement de Herberstein, de cet évêque qui, dans une lettre pastorale, avait exalté le pouvoir des princes aux dépens de celui des papes, et qui s'était déclaré contre la profession religieuse. Le pape ne se refusait pas à la mesure en elle-même, mais il demandait qu'on attendît jusqu'à la mort de l'évêque qui ne lui semblait pas

[1] *Hist. polit. et relig. de Pie VI*, p. 144.
[2] *Institut. des évêques*, t. III, p. 373.

Digitized by Google

gne d'une telle faveur. Il s'en expliqua ainsi dans un bref du 7 nvier 1786, adressé à l'empereur. Il n'en fallut pas davantage pour ter le prince et son ministre Kaunitz. Celui-ci se transporta chez nonce Caprara et lui dit avec un ton menaçant, « que la résistance du pape dans cette affaire mettrait un terme aux ménagements que l'empereur avait gardés jusqu'alors, et que rien ne pourrait l'empêcher de faire de sa seule autorité tous les arrangements ecclésiastiques, ainsi qu'il était d'usage dans les premiers siècles du christianisme. »

Il y avait une hardiesse peu commune, dit un écrivain, à va nter s ménagements de l'empereur pour le pape, tandis que depuis lusieurs années, toute l'activité de Joseph et toute sa puissance vaient été employées à détruire l'autorité pontificale. Cependant ette hardiesse était encore moins étonnante que l'érudition du rince de Kaunitz. Car où avait-il vu que, dans les premiers siècles lu christianisme, les empereurs disposaient seuls de la discipline ecclésiastique, érigeaient des évêchés en métropole sans la partici- ation du souverain pontife ou de ses délégués? Le cardinal Caprara, en entendant une assertion aussi extraordinaire, devait douter que le ministre eût son bon sens ou parlât sérieusement. On ne sait pourtant pas ce que serait devenue cette misérable querelle si la mort de l'évêque Herberstein, survenue au milieu des négociations n'avait facilité un accommodement [1].

Vous voyez par l'exposé de ces affaires quels sont les principes de l'empereur ; il s'arroge le pouvoir de régler la circonscription des évêchés, d'augmenter ou de diminuer la juridiction des évêques, et de les faire instituer sans le concours du pape.

Durant la dernière querelle, l'empereur avait porté un coup peut-être plus sensible encore à la juridiction du pape, dans une cause extrêmement grave et qui sera à jamais célèbre dans l'histoire ecclésiastique de cette époque (1786).

La liberté de la presse, accordée par l'empereur, avait inondé l'Allemagne d'une foule de livres irréligieux, où l'autorité du pape était vivement attaquée et anéantie au profit de celle des princes et des évêques. L'Eglise était représentée dans ces livres, comme une République, dont le pape était le simple président, n'ayant d'autre autorité que celle qu'il tirait du corps des fidèles. Les évêques avaient un pouvoir égal dans le gouvernement de l'Eglise et

[1] *Institut. des évêques*, t. III, p. 374. — *Biograph. univ.*, art. *Herberstein*.

Digitized by Google

n'avaient pas besoin de lui demander dispense. Vous voyez là toujours le même système, la souveraineté du peuple, appliquée à l'Eglise. Ce système était prôné par les nouveaux professeurs que l'empereur avait mis à la tête des séminaires et entre autres, par un canoniste de Vienne nommé Eybel, dans un petit ouvrage qui était devenu populaire, et qui a été traduit, bien entendu, en français : il est intitulé : *Qu'est-ce que le pape?*

Je vous ai déjà démontré qu'il était de l'intérêt des princes de s'opposer à la propagation de pareilles doctrines, car le renversement du trône pontifical, devait dans l'esprit des philosophes, entraîner dans sa chute celui des princes. Que l'empereur Joseph II, prince étourdi et à courte vue, n'ait pas compris cette vérité, il n'y avait là rien de bien étonnant. Mais que les évêques aient également fermé les yeux, et aient oublié leur propre intérêt, voilà ce qui peut nous étonner. Car, dans un moment où la religion était attaquée, les ministres calomniés, et livrés au mépris de la foule, il était de l'intérêt des évêques, autant que de leur devoir, de se rattacher plus fortement que jamais à la chaire de saint Pierre, d'où ils tirent leur force, leur vigueur et leur gloire. Il leur était facile de voir que les mêmes arguments qu'on employait contre la puissance du pape, étaient des armes qu'on retournerait bientôt victorieusement contre eux-mêmes, et tel était le but des philosophes. Mais certains évêques furent trompés par l'illusion d'*un pouvoir égal à celui du pape.* Ils étaient flattés d'être munis d'une telle autorité, autant que les princes l'étaient de se trouver revêtus du pouvoir spirituel.

Il y avait depuis deux siècles, en Allemagne, une institution qui a rendu de grands services : c'est celle des nonces apostoliques. Son origine remontait au temps où la réforme du 16e siècle menaçait d'envahir les bords du Rhin. L'Eglise de Cologne était menacée particulièrement de perdre la religion catholique. Deux de ses archevêques avaient successivement favorisé les doctrines luthériennes, et le dernier, le fameux Truchsés, dont les scandales ont retenti dans toute l'Europe, s'était marié au mépris des lois de l'Eglise. Pour conserver son siége, il voulait faire de Cologne une ville protestante. Comme cette ville comptait encore de fervents catholiques, et entre autres le chapitre qui s'était déclaré contre son évêque, le Saint-Siége vint à leur secours, et leur envoya un nonce qui devait y rester d'une manière permanente pour arrêter les progrès et les efforts de l'hérésie. Telle était l'origine de la nonciа-

Digitized by Google

e de Cologne, qui a commencé en 1583, a fini en 1794, et a ainsi
ré pendant plus de deux siècles. Des dangers analogues avaient
mé bientôt à l'érection de celles de Bruxelles et de Lucerne.
y avait aussi un nonce à Vienne. Ces nonces étaient donc des dé-
gués du Saint-Siége, chargés de veiller à l'intégrité de la foi, et
l'observation de la discipline; ils n'étaient pas seulement des
mmes politiques, car ils étaient revêtus de plein pouvoir et en
ssession de donner certaines dispenses, pour lesquelles en d'autres
ys, on était obligé de recourir à Rome. Ils ont rendu de très-
ands services, car si la foi catholique s'est conservée sur les
rds du Rhin, si le protestantisme n'a pas envahi la Lorraine, les
ays-Bas et la Suisse entière, si le culte catholique a été rétabli, et
st devenu dominant dans plusieurs villes d'où l'avait chassé la ré-
rme, c'était à leur soins et à leur vigilance qu'on le devait.

Mais vous comprenez, Messieurs, que du moment où l'on a mé-
risé et anéanti l'autorité du pape en Allemagne, les nonces devaient
rdre de leur considération. Aussi, les a-t-on vivement attaqués,
n les représentant comme des perturbateurs de la paix publique,
ns cesse occupés à souffler le feu de la discorde entre protestants
t catholiques, comme mettant obstacle au progrès des lumières,
omme propagateurs des doctrines ultramontaines, comme des sup-
ôts de la cour de Rome, et ce qui était plus fort, comme usurpa-
eurs de la juridiction canonique des évêques [1]. Voilà, Messieurs,
es reproches qu'on trouve dans les livres de cette époque. L'injus-
ice en était évidente aux yeux de tous les gens éclairés; les écri-
ains consciencieux ont su les apprécier à leur juste valeur. Le
élèbre Hartzheim, auteur de la *collection des conciles d'Allemagne*,
ut s'élever au-dessus des préjugés vulgaires, et rendre justice aux
nonces. « On ne saurait, dit-il, croire tous les avantages qu'a pro-
curés à la religion catholique le zèle des nonces apostoliques;
combien ils ont contribué à la propagation de la saine doctrine,
au maintien de la discipline et de la paix [2]. »

Ce témoignage est une vérité attestée par l'histoire des nonces
apostoliques, qui, pendant plus de deux siècles, ont été envoyés en
Allemagne. Ils étaient en général très-distingués; un assez grand
nombre d'entre eux ont été élevés au souverain pontificat. Ils avaient
vécu en bonne harmonie avec les évêques, et avaient toujours été

[1] *Mémoires du card. Pacca*, t. II, p. 176.
[2] *Ibid.*

Digitized by Google

reçus avec honneur et affection par les princes d'Allemagne. Ils ne gênaient en rien ni la juridiction ni l'administration des évêques; ils leur donnaient au contraire de grandes facilités, puisque pour les dispenses et les cas réservés, ils n'étaient point obligés de recourir à Rome, comme les évêques d'autres pays. Ils avaient Rome près de leurs cathédrales.

On comptait alors dans les contrées du Rhin, trois principautés ecclésiastiques, connues sous le nom d'électorat, celles de Cologne, de Trèves et de Mayence. Elles dataient du temps de Charlemagne, qui, par une sage et profonde politique, avait voulu entourer la France de petits Etats pour la protéger contre l'invasion des Allemands. Les archevêques de ces villes, princes souverains, fiers de leur haute dignité, se trouvaient humiliés d'être obligés de s'adresser, pour certains cas, aux nonces du pape, qu'ils regardaient du haut de leur grandeur, surtout depuis qu'ils avaient appris dans les nouveaux livres qu'ils étaient égaux aux papes en autorité. Ils avaient une tendance bien prononcée à secouer le joug du pape, à renvoyer les nonces, et à s'attribuer à eux-mêmes les droits qu'ils exerçaient depuis deux siècles. L'impulsion était venue du siége de Mayence, occupé alors par l'archevêque d'Erthal, qui menait une vie toute mondaine, étalant le luxe et la magnificence d'un grand prince, et qui était flatté de l'alliance du grand Frédéric, qui avait formé une ligue contre les opérations de Joseph II. Erthal regardait comme indigne de sa grandeur de dépendre, dans les affaires ecclésiastiques, d'un prélat de la cour romaine, auquel il se croyait supérieur, et comme archevêque et comme prince souverain. Il résolut donc de s'en défaire, et inspira les mêmes sentiments à ses voisins.

L'électeur de Trèves, Clément Vinceslas, n'était pas de caractère à lui résister. Il était bon, d'une conduite irréprochable, mais si faible qu'il changeait de maximes et de manière de voir selon l'inspiration des hommes dont il était entouré. Vous pouvez en juger par les faits suivants: En 1769, il convient avec les autres électeurs ecclésiastiques de tenir un congrès à Coblentz, pour adresser à l'empereur des réclamations contre le Saint-Siége, et il choisit pour son député le célèbre de Hontheim, connu sous le nom de *Febronius*, dont je vous ai parlé. Quelque temps après il choisit pour conseiller un ecclésiastique nommé Beck, homme d'une doctrine

[1] *Mémoires du card. Pacca*, t. II, p. 186.

Digitized by Google

ure, et il changea aussitôt de langage, s'acquit même en Allemagne une réputation par ses sages et judicieuses remontrances à l'empereur Joseph sur ses innovations. A l'époque qui nous occupe, a un autre conseiller du même nom, entiché des nouvelles doctrines; avec lui, il changea encore une fois d'opinion et de conduite, et suivit les mouvements de l'électeur de Mayence [1].

L'électeur de Cologne, Maximilien d'Autriche, frère de l'empereur, avait donné comme coadjuteur les plus belles espérances à l'Eglise; le pape Pie VI, qui l'avait vu en Allemagne, parlait de lui avec une grande estime. Mais lorsqu'en 1784, il devint archevêque de Cologne, son frère eut soin de l'entourer de conseillers perfides dont plusieurs appartenaient à la secte des *illuminés*, qui venait de naître. Alors il donna dans les nouvelles idées, et suivit toutes les inspirations de la cour.

Il ne leur manqua plus qu'une occasion pour éclater. Elle se présenta bientôt. L'électeur de Bavière, dont les Etats avaient été agrandis par droit de succession, désirait avoir un nonce à Munich. Il le demanda à Pie VI, qui ne fit aucune difficulté de le lui accorder. Il lui envoya le prélat Zolio, archevêque d'Athènes, homme fort distingué. Sa nonciature fut formée, en partie de celle de Cologne, et en partie de celle de Lucerne. Cet arrangement ne blessait aucun droit et ne gênait aucune juridiction. Les archevêques qui voulaient se défaire des nonces, décrièrent cette nouvelle nonciature comme un attentat de la cour de Rome, comme l'introduction d'une juridiction nouvelle dans l'empire. Ils adressèrent des réclamations au pape, et surtout à l'empereur. Le pape, avec sa douceur ordinaire, leur fit sentir tout ce qu'il y avait de déraisonnable dans leurs plaintes, en leur montrant que la nouvelle nonciature ne leur portait aucun préjudice. L'empereur, fort content d'avoir trouvé une occasion d'humilier le pape et d'abaisser son autorité, supprima la juridiction des nonces par un rescrit du 12 octobre 1787, comme s'il avait dépendu de lui de supprimer une juridiction ecclésiastique [2].

Les archevêques électeurs, au lieu de défendre les droits du Saint-Siége, comme c'était leur devoir, approuvèrent le rescrit de l'empereur, et déclarèrent *abolie la juridiction des légats du Saint-Siége*. L'archevêque de Cologne, qui avait sollicité le rescrit, dé-

[1] *Mémoires du card. Pacca*, t. II, p. 188.

[2] *Mémoires pour servir à l'Histoire eccléc.*, t. III, p. 59.

Digitized by Google

préceptes qui sont à la portée de la raison[1], mais elle enseigne en même temps que, par ce moyen, un petit nombre de philosophes seraient parvenus à la connaissance de ces vérités, qu'ils n'y seraient arrivés que par des efforts pénibles après plusieurs années, plusieurs siècles peut-être, que la vérité aurait été mêlée de beaucoup d'erreurs, et que, par suite de ce mélange, la certitude n'en aurait jamais été ferme, que, pour rendre la connaissance de la vérité plus générale, plus prompte et plus ferme, Dieu a révélé et proposé comme objet de foi même les dogmes et les préceptes qui sont à la portée de la raison.

De là deux situations bien différentes : les uns admettent la certitude des traditions religieuses et croient ; les autres la rejettent et doutent. Les uns ont pour point de départ la foi, les autres le doute et l'incrédulité.

Une même méthode d'examen peut-elle convenir aux uns et aux autres? Evidemment non. Les premiers, dans l'examen, se proposent seulement de se rendre raison de la certitude de vérités qu'ils croient déjà ; les seconds cherchent la vérité qu'ils ne possèdent pas et veulent peser la valeur de croyances qui n'ont encore aucun titre à la soumission de leur esprit. On n'a pas fait assez d'attention à cette différence de situation intellectuelle. On a proposé la même méthode et à celui qui croit déjà et à celui qui ne croit pas : cette confusion a de graves inconvénients.

Elle place le croyant dans une position qui n'est pas la sienne, qui n'est pas vraie, elle l'invite à prendre au moins fictivement le doute pour point de départ, et lui conseille une disposition d'esprit dont sa religion lui fait un crime.

Il faut prendre le croyant et le laisser dans la position où il a été placé par le bienfait de sa naissance et de son éducation, et dont le catholicisme lui fait un devoir, un devoir impérieux.

Aussi, considéré à l'égard d'un catholique, l'examen donne lieu à plusieurs questions importantes :

1° L'examen est-il nécessaire ou même utile?

2° Est-il permis?

3° Est-il possible?

4° Dans quelles dispositions doit-il être fait?

Examinons chacune de ces questions :

1° L'examen est-il nécessaire, est-il utile?

On trouvera dans l'ordre surnaturel ces deux classes de connais-

[1] Tous les théologiens n'admettent pas cette possibilité. N. B.

Digitized by Google

sances que j'ai signalées dans l'ordre de la nature, des vérités données et reçues que j'appellerai premières : des opinions, des conceptions, des explications et des systèmes, produit du travail de l'esprit humain sur les vérités révélées. On comprend aisément que, dans ce second ordre de connaissances, l'erreur soit possible, l'examen utile et nécessaire ; mais, pour le moment, il n'est pas question de ce genre de connaissances : je ne parle que des vérités premières. Comment l'erreur est-elle possible à l'égard de vérités révélées de Dieu.

Il est vrai que la connaissance de la vérité religieuse n'a pas toujours été pure et complète, qu'elle ne l'est pas même encore pour tous les hommes. S'il s'agissait donc d'un homme élevé au milieu de peuples païens ou d'une nation protestante, on comprendrait la nécessité de l'examen ; mais il est question d'un catholique, d'un homme qui possède la vérité pure et complète, qui croit qu'il la possède sans mélange d'erreur et dans son intégrité, comment l'examen peut-il être nécessaire ou utile ?

« Grâce à Dieu, nous autres catholiques, nous n'avons pas eu be-
» soin de longues recherches pour arriver à la solution de ces pro-
» blèmes : d'où suis-je venu ? que dois-je faire ? que dois-je espérer
» et craindre ? La vérité, la vérité pure et complète nous attendait
» auprès de notre berceau. Dès nos premiers pas en ce monde, la foi,
» nous prenant par la main, nous a montré la route que nous avions
» à parcourir et nous a donné la force de surmonter les fatigues...
» Mais ce qui suffit au grand nombre, ce qui suffit même à tous dans
» l'enfance, ne suffit pas dans tous les âges et dans toutes les posi-
» tions sociales. Pour beaucoup d'hommes, il arrive une heure dans
» la vie où il faut répondre et justifier par la science, cette solution
» élémentaire du grand problème que nous trouvons dans le cathé-
» chisme. Il le faut, pour résister aux assauts du doute et pour dé-
» fendre nos croyances au tribunal de la raison ; il le faut pour dis-
» siper les préjugés de nos frères que l'erreur aveugle, et pour
» les fixer quand ils flottent à tout vent de doctrines. Il le faut sur-
» tout aujourd'hui, parce que nous vivons à une époque de crise où
» le scepticisme a dévasté presque toutes les intelligences, où le génie
» de l'erreur a répandu partout des semences de mort[1]. »

2° L'examen est-il permis ? L'examen peut porter sur les objets même de la foi, ou sur les titres de l'autorité qui les propose.

[1] L'abbé de Valroger, professeur au grand séminaire de Bayeux. Plan d'une défense du Christianisme. *Ann. de ph. ch.*, t. III, p. 26, 3e série.

Digitized by Google

Dans le premier cas, l'examen consiste à rapprocher les dogmes et les préceptes de principes et de faits évidents, de les comparer avec la nature humaine pour reconnaître leur convenance avec ces points de comparaison.

Dans le second cas, l'examen se borne à constater les faits présentés par les fondateurs de la société spirituelle comme preuves de leur mission, et à s'assurer de la transmission de leurs pouvoirs aux hommes qui s'offrent aujourd'hui comme leurs successeurs.

Je parlerai plus tard du premier genre d'examen. Pour le moment il ne s'agit que du second.

L'Eglise n'a jamais prétendu qu'un homme se soumît à son autorité avant d'avoir examiné et reconnu ses titres, la foi doit être raisonnable: elle ne le serait pas si l'on était obligé de croire à un homme avant de s'être assuré qu'il parle au nom de Dieu. Le droit qu'elle accorde à l'infidèle, l'Eglise ne le refuse pas à ses enfants; loin de là, elle est la première à leur exposer ses titres, et les engage à les examiner et à les vérifier; elle les invite à étudier les preuves de la religion en général et de la religion catholique en particulier.

Loin de nous interdire l'examen de ses preuves, la religion nous y invite, saint Pierre veut que les fidèles soient toujours prêts à rendre raison de leur espérance à ceux qui la demanderont [1].

Saint Paul les exhorte à être enfants de lumière à ne faire aucun choix imprudent, à éprouver quelle est la volonté de Dieu [2]. Saint Jean recommande de ne pas croire indistinctement à tout esprit, de les éprouver [3], pour s'assurer s'ils viennent de Dieu.

3. L'examen est-il possible?

Pourquoi l'examen ne serait-il pas possible à un catholique?

« C'est que le doute est une disposition utile, indispensable même pour que l'examen soit sérieux et que le doute n'est pas permis à un catholique. »

«Le doute est une disposition utile, indispensable, pour que l'examen soit sérieux. L'esprit doit être libre, le philosophe doit pouvoir renoncer à sa croyance, si par suite de l'examen il reconnaît qu'elle n'est pas fondée. Il ne doit se livrer à l'examen qu'avec la conscience de cette liberté. Que signifie l'examen de la part d'un homme qui d'avance est décidé à ne point changer d'opinion, quel-

[1] 1 Petri, III, 15 et 16.
[2] Saint Paul, *Ephes*, v, 8 et 17.
[3] Saint Jean, v, 1.
[4] Bergier, *Dict. th.*, au mot *Examen*.

Digitized by Google

que soit le résultat de ses recherches? De sa part l'examen n'est qu'un exercice de l'esprit, un amusement, un mot vide de sens.

Le doute n'est pas permis au catholique. Ouvrez tous les catéchismes, tous les traités, vous y verrez le doute volontaire rangé au nombre des péchés contre la foi. Or, c'est douter volontairement que d'examiner avec la pensée que l'on peut être dans l'erreur, et avec la disposition de renoncer à sa croyance, si on venait à en reconnaître la fausseté. »

Je n'essaierai pas de répondre à la seconde partie de l'objection : le doute n'est pas permis à un catholique : je ne chercherai pas à distinguer entre le doute positif et sérieux, et le doute méthodique ou fictif qui sert seulement pour l'ordre et pour la méthode d'après lesquels on doit traiter la philosophie et pour montrer l'origine successive des différentes connaissances. Ce doute ainsi défini me paraît tellement inoffensif que je n'hésite pas à penser que l'on peut en faire usage dans les recherches philosophiques et même théologiques; mais je ne puis reconnaître à ces caractères le doute de Descartes ni encore moins celui de son école. Ce n'est pas ce doute dont il est parlé dans l'objection, puisqu'on suppose la disposition de changer d'opinion, de renoncer à sa croyance. Certes jamais un théologien catholique ne permettra l'examen avec cette disposition.

Il faut donc aborder franchement la première partie de l'objection : le doute est une disposition utile et même indispensable pour un examen sérieux.

Sur ce point, la réfutation est facile, on peut examiner sérieusement sans douter, tous les jours on le pratique dans les sciences profanes.

Un homme a dans sa jeunesse reçu les premiers éléments de la géométrie : parvenu à un âge plus avancé, il veut faire une étude approfondie de cette branche des connaissances humaines, vérifier les théories qu'il a admises et crues sur la parole de ses maîtres. Commence-t-il par douter de vérités qui ont obtenu l'assentiment de tous les hommes qui les ont étudiées ? Tient-il pour suspectes des démonstrations qui ont paru exactes à tous les esprits qui ont pu les suivre et les saisir. Cette pensée ne s'est jamais présentée à l'esprit, ce conseil n'a jamais été donné : on peut remonter à la source d'une science, en analyser les éléments sans douter, l'examen ne suppose pas le doute.

Dans la physique nous voulons nous rendre raison de phénomènes, dont jusque-là nous avons admis la certitude sur le rapport de

Digitized by Google

nos sens ; nous voulons explorer par quels moyens la connaissance nous en est parvenue, sur quels motifs repose leur certitude, quelle est leur cause ; comment ils s'expliquent, se concilient entre eux et avec les lois de la nature. Est-il jamais entré dans notre pensée qu'il fallût commencer par douter de la réalité de ces phénomènes ? Nous voulons par exemple chercher les lois de l'équilibre : assurément nous ne doutons pas si l'on peut se tenir debout, marcher droit et sans tomber.

Puisque dans les connaissances profanes on peut examiner, on examine sans douter, pourquoi le doute serait-il une disposition utile et nécessaire dans les connaissances religieuses? Pourquoi le catholique qui veut étudier les preuves de la religion, vérifier les titres de l'autorité spirituelle, devrait-il commencer par le *doute* ? Qu'on explique cette différence. Pour moi, je n'en vois pas le motif.

Ce n'est pas assez. A l'égard de certaines vérités, le doute n'est pas raisonnable, il est même dangereux, il rend l'examen impossible et détruit les bases de la certitude.

En présence des opinions, des conceptions qui sont le résultat du travail de l'esprit humain, dont la certitude repose sur le sentiment des sages et des savants, à l'égard desquelles les savants sont souvent partagés, que l'on doute, rien de plus raisonnable ; l'erreur est possible : on est libre d'abandonner ses premières convictions et d'embrasser un autre système.

Mais à l'égard de ces vérités qui sont appuyées sur le sens commun, sur la raison générale, et de ces vérités surtout qui nous sont données par nos facultés naturelles, le doute est déraisonnable, subversif de la religion et de la morale et de la certitude humaine; il n'est pas possible ni permis de supposer la possibilité de l'erreur ni d'élever la prétention de substituer d'autres vérités à ces vérités. Un penseur se persuaderait donc que le genre humain a été dans l'erreur, que lui seul aura raison contre le genre humain, qu'il peut refaire la religion, la morale sur des nouvelles bases.

Les vérités premières sont la pierre de touche de toutes les connaissances ultérieures, les fondements de toutes les sciences ; vous doutez de ces vérités, mais il ne vous reste plus de point de comparaison, plus d'assises sur lesquelles vous puissiez asseoir l'édifice des connaissances humaines, tout examen, tout travail intellectuel devient impossible.

Nos facultés naturelles sont les canaux par lesquels nous rece-

Digitized by Google

vous les éléments nécessaires de toutes les connaissances. Vous suspectez la véracité de ces intermédiaires; vous brisez les instruments, vous sapez par la base la certitude naturelle; loin donc que le doute soit une disposition, une condition de l'examen, il rend tout examen impossible. Quelle est la disposition et la condition nécessaires de l'examen? C'est la disposition opposée; c'est la foi dans les vérités premières, dans nos facultés, par le moyen desquelles nous recevons ces vérités.

Ces considérations s'appliquent à l'ordre surnaturel.

Placé en face de ces explications, de ces systèmes, qui sont l'ouvrage des théologiens, qui ne reposent que sur leur autorité, à l'égard desquels les écoles sont souvent partagées, le doute est permis, il est raisonnable; dans cette partie, on peut supposer l'erreur, elle est possible, on est libre d'abandonner le sentiment que l'on avait d'abord adopté, on peut avoir la prétention de substituer un système à un autre.

Mais dans l'ordre surnaturel il y a des vérités données et reçues. La révélation est le moyen par lequel nous recevons ces vérités, le témoignage des hommes est le moyen par lequel nous connaissons la révélation et les faits divins qui la prouvent. La tradition de l'Église catholique est le témoignage humain élevé à la plus haute puissance. La tradition de l'Église sur beaucoup de points se confond avec les traditions du genre humain; sur d'autres points comme la venue du Réparateur, les traditions du genre humain ne sont jamais en opposition avec celles de l'Église catholique, ces dernières sont muettes. L'Église chrétienne est la société la plus nombreuse, la plus étendue; son témoignage a une autorité bien autrement imposante que celui de toute autre société religieuse ou civile.

Les vérités révélées sont le fondement de tout l'ordre surnaturel, la pierre de touche, les éléments premiers dans cet ordre de connaissances.

Vous en doutez, vous en suspectez la réalité, dès-lors vous n'avez plus de règle, plus de base, plus d'éléments; tout examen, tout travail intellectuel devient impossible.

Vous doutez du témoignage de Dieu ou de celui de l'Église, qui dans cet ordre sont l'unique moyen de connaître, le seul motif de certitude. Vous sapez par sa base l'ordre surnaturel; le doute n'est donc pas dans cet ordre une condition, ni une disposition utile ou nécessaire pour l'examen. Dans cet ordre aussi la condition, la dis-

Digitized by Google

position nécessaire est la foi ; la foi dans les vérités données, dans le témoignage de Dieu et de l'Église.

Des dispositions que l'on doit apporter à cet examen.

Ces dispositions sont la défiance de soi-même et la pureté du cœur.

1° La défiance de soi-même : le catholique n'entreprend pas ce travail légèrement, et ne s'y engage pas sans guide.

Il consulte un prêtre ou au moins un laïc éclairé, et ne commence cet examen qu'après avoir obtenu son assentiment.

Il prend et suit les avis de ce guide sur l'ordre qu'il doit observer les ouvages qu'il peut lire, a recours à ses lumières, lorsqu'il rencontre des objections qui l'embarrassent.

L'examen des preuves de la religion, fait avec ces dispositions, n'ébranlera jamais la foi, bien au contraire, elle l'affermira ; plus on étudie les preuves de la religion, plus on les trouve frappantes.

Si donc les recherches produisaient un autre résultat, le philosophe humble et modeste, se défie de ses lumières, il considère qu'il n'est pas le premier ni le seul qui ait examiné les preuves du christianisme, que ce travail a été fait par des hommes qui le surpassent en pénétration, en génie, en science, qui tous ont été frappés de l'évidence de ces preuves. Qu'elles ont fait impression sur cette multitude de païens de tout âge, de tout rang, qui ont quitté la religion dans laquelle ils avaient été élevés, pour embrasser le christianisme. Le suffrage de tant d'hommes, de tant de générations forme en faveur du christianisme une autorité que tout philosophe sage et modeste préférera toujours à son propre jugement.

2° La pureté du cœur.

Trop souvent un jeune homme ne pense à examiner les preuves de la religion que lorsque déjà il a abandonné la vertu pour suivre ses penchants déréglés. Il n'apporte à cette étude que le désir de se débarrasser de dogmes et de préceptes qui sont un frein importun à la fougue de ses passions. Il lit exclusivement les ouvrages dans lesquels les impies ont accumulé les sophismes, les plaisanteries contre le christianisme. Il se garde bien de consulter les traités dans lesquels les apologistes de la religion en ont exposé les preuves, et répondu aux objections des incrédules. Est-ce là un examen fait de bonne foi, et avec l'intention de s'éclairer? Non ; on a voulu se tromper, et Dieu permet que cette volonté coupable soit accom-

Digitized by Google

lie, on perd la foi. Telle est la source de l'incrédulité de la plupart es hommes.

Ce n'est pas ainsi que se conduit le vrai philosophe.

Il se met dans une disposition de cœur telle qu'il n'ait pas à dé- rer que la religion soit fausse; s'il aperçoit dans sa conduite quel- ue habitude vicieuse, il s'en corrige; dans son cœur quelque af- ction désordonnée, il l'en arrache.

Ce n'est qu'après avoir ainsi purifié son cœur qu'il entreprend examen des preuves de la religion.

Il ne débute pas par les objections et la lecture des ouvrages où lles sont exposées. Il commence par l'étude des preuves et la lecture es livres où elles sont présentées.

Beaucoup de difficultés s'évanouissent devant une connaissance rai et complète de la religion, un grand nombre d'objections rouvent leur réponse dans les preuves même du christianisme. Si quelques-unes ont résisté à ce double travail, une étude plus appro- ondie et spéciale achève de les détruire.

Un examen des preuves de la religion, fait dans ces dispositions, 'a jamais fait et ne fera jamais un incrédule.

DE LAHAYE.

Philosophie sociale.

L'EUROPE EN 1848

OU

CONSIDERATIONS SUR L'ORGANISATION DU TRAVAIL, LE COMMUNISME ET LE CHRISTIANISME,

Par M. l'abbé GAUME, vicaire-général de Nevers.[1]

Au moment où la société minée sourdement par de pernicieuses octrines, attaquée au grand jour par d'imprudents novateurs, se emande avec inquiétude de quel côté viendra son salut; au moment ù les publicistes les plus éclairés, déconcertés dans leurs prévi- ions et sentant le vide des théories humaines, n'osent regarder en face les mystères de l'avenir, il n'est pas sans intérêt de voir un prêtre, inspiré par sa foi et son patriotisme, apporter à nos législa-

[1] A Paris, chez Gaume frères, libraires, rue Cassette, n° 4.

Digitized by Google

teurs le remède qu'ils n'ont point encore découvert, la solution qui semble leur échapper. C'est ce que vient d'entreprendre M. l'abbé Gaume, vicaire-général de Nevers, en se plaçant sur le terrain des idées chrétiennes, où il appelle tous les hommes de bonne foi, tous les cœurs généreux sincèrement dévoués au triomphe de l'ordre et au maintien de nos libertés. Nous voudrions mettre en entier sous les yeux de nos lecteurs cette intéressante brochure si pleine de vérités et de nobles sentiments; mais nous espérons qu'après en avoir compris la portée, ils voudront eux-mêmes la connaître dans son ensemble, en apprécier jusqu'aux moindres détails; et nous sommes convaincus que tous ceux qui l'auront méditée sans prévention, ne pourront s'empêcher de s'écrier avec l'auteur : Oui, le Christianisme seul peut sauver la France !

Remarquons d'abord, avec M. l'abbé Gaume, que l'*organisation du travail* n'est point aujourd'hui ce qu'elle serait dans les temps ordinaires, une question accessoire comme toutes les questions organiques ; c'est une question capitale qui prime toutes les autres questions. En voici la cause : Deux questions sont en présence. L'une dit : Conservation de la propriété et des droits conquis; l'autre dit : Remaniement, partage, confiscation de la propriété au profit de l'Etat, abolition des droits acquis au profit de l'égalité universelle. Tel est le problème qui s'agite en ce moment : ce problème est un nœud gordien que toute la sagesse humaine est impuissante à délier, une impasse d'où il est à craindre que l'Europe ne puisse sortir que par une crise violente. Sous prétexte d'organiser le travail, c'est l'existence même de la société que l'on discute. L'ordre social est ébranlé jusque dans ses fondements, et il ne peut renaître sérieux et durable que par l'observation des lois fondamentales sur lesquelles repose la société. Or les lois fondamentales qui régissent la société moderne lui ont été données par le Christianisme. Ces deux lois sont la *charité* et la *liberté*. C'est parce qu'elles n'ont été ni respectées dans leur principe, ni voulues dans leur application, que la société est en péril. Ici, personne n'est exempt de reproche. Peuples et rois, riches et pauvres, ouvriers de l'atelier, ouvriers du cabinet, tous ont porté des atteintes plus ou moins graves à ces lois tutélaires. La liberté et la charité ont été violées par les princes, lorsqu'ils ont humilié et asservi l'Eglise, lorsqu'ils l'ont empêchée de travailler au bien-être matériel et moral de la société, lorsqu'ils ont fait peser sur les peuples la tyrannie du sabre ou celle de la légalité. La liberté et la charité ont été violées par les peuples, lors-

Digitized by Google

qu'ils ont brisé les sceptres et les trônes pour substituer au règne de la loi la révolte et l'anarchie. Le riche viole la charité et la liberté, lorsqu'il enfouit ses richesses ou ne les fait fructifier que pour lui seul, lorsqu'il ne donne pas largement de son superflu, lorsqu'il épuise sa fortune en prodigalités et en débauches. A plus forte raison, il les viole, lorsqu'il refuse de consacrer la moindre partie de son temps et de son activité intellectuelle aux intérêts du pauvre, lorsqu'il le démoralise par ses exemples. Dans tous ces cas, il abuse de sa position, il devient oppresseur; il vit injustement aux dépens du pauvre, dont il retient le patrimoine, dont il provoque la haine et la jalousie; il compromet sa propre fortune, et l'ordre social tout entier, en autorisant par sa dureté les théories qui tendent à faire regarder la propriété comme un vol, et la possession comme la détention inique d'un bien qui, en partie du moins, appartient légitimement au pauvre.

De son côté le pauvre, l'ouvrier, viole les lois de la charité et de la liberté, lorsqu'il refuse de travailler, lorsqu'il trompe dans la fabrication et la vente de ses produits, lorsqu'il impose au maître ses injustes caprices, lorsqu'il consume périodiquement en débauches de quelques heures le fruit de plusieurs jours de travail. Dans tous ces cas, il vit injustement aux dépens du riche; il épuise sans les mériter les bienfaits de la charité; il aggrave le sort de son frère laborieux et honnête, qu'il prive entièrement ou en partie des secours auxquels lui donnent droit sa misère et ses infirmités.

Quel est le moyen de remédier à ce grave désordre? Faire du riche et du pauvre, du maître et de l'ouvrier, des hommes consciencieux et moraux. Or, il n'y a pas de conscience, pas de mœurs sans croyances, pas de croyance sans foi, pas de foi sans religion. Le monde actuel est un monde que la religion seule peut guérir. Laissez-là traiter le riche; elle le guérira de l'égoïsme, elle développera dans son cœur des sentiments de compassion et de générosité. Laissez-là traiter le pauvre; elle le guérira de la licence, de la paresse, de la débauche; elle lui inspirera l'amour du travail, de l'ordre, de l'économie, la résignation chrétienne, le respect de la propriété, la fidélité, la reconnaissance.

Mais pour que le Christianisme parvienne à faire cesser l'antagonisme entre le riche et le pauvre, il ne faut pas que le riche enseigne au peuple, par sa conduite, le mépris de la religion. Considérer les pratiques religieuses comme des lisières dont on peut se passer quand on porte un habit de drap, et qu'on commande à des

Digitized by Google

laquais, c'est faire du Christianisme un roi de théâtre, c'est ruiner son action salutaire sur les classes laborieuses, c'est préparer de nouvelles catastrophes. S'il est vrai que la religion est la base des mœurs, et que les mœurs sont la base des lois, celui qui viole la loi civile démolit l'édifice par le comble ; celui qui outrage les mœurs l'attaque par le milieu des murailles ; celui qui méprise la religion la sape par les fondements.

Quand on y prend garde, le mal est surtout dans les âmes. Si l'on veut guérir la société, il faut songer à ses besoins moraux encore plus qu'à ses intérêts matériels. La victoire qu'on vient de remporter dans la rue est une victoire purement matérielle. Le principe de la lutte reste intact ; on ne tue pas les idées à coup de canon. Le *communisme* n'est pas mort ; refoulé dans ses repaires ténébreux, peut-être prépare-t-il déjà une nouvelle explosion. Ses défenseurs ne sont pas convertis ; leur langage d'aujourd'hui est leur langage d'hier, avec un peu moins de jactance et un peu plus d'hypocrisie. Nos vaisseaux ne transporteront pas aux antipodes tous les hommes égarés ou criminels qui ont failli nous précipiter dans le gouffre de l'anarchie. Il en reste parmi nous ; d'actifs embaucheurs auront bientôt rempli les places vides. Le plus infatigable de tous, c'est la misère. Le communisme, en effet, est la guerre de ceux qui n'ont pas contre ceux qui possèdent. Or la misère, suite nécessaire de la ruine du commerce et de la suspension du travail, augmentera incessamment le nombre de ceux qui n'ont pas. Que ferez-vous ? Vous donnerez du pain, c'est-à-dire que vous nourrirez les corps ; mais les âmes demeureront affamées de désordre et d'anarchie ; et alors qu'aurez-vous gagné ? Les combattants resteront armés, et demain la société reviendra un champ de bataille.

Pour apaiser les âmes, il faut que le Christianisme leur parle ; seul il a le remède à leurs maux. On ne guérit pas les maladies morales avec des proclamations, des lois pénales, des systèmes matérialistes, des raisonnements et des coups de sabre. Or pour que le Christianisme puisse parler efficacement à la classe aujourd'hui si menaçante de ceux qu'on est convenu d'appeler les travailleurs, deux choses sont nécessaires, et demain, si l'on veut, on les réalisera. La première est le *repos du dimanche ;* la seconde est l'*établissement général des associations d'ouvriers*, à l'instar de celles qui existent déjà dans plusieurs villes de France.

D'abord le repos du dimanche : autrement il n'y a plus pour le Christianisme ni temps ni lieu où il puisse parler au peuple. Sans

Digitized by Google

repos du dimanche vous aurez donc nécessairement la débauche pour l'ouvrier : 1° parce que l'homme ne peut pas toujours travailler ; s'il ne se repose pas le dimanche à l'église, il se reposera à la taverne ; 2° parce que n'ayant plus d'instruction religieuse, il perdra bientôt celle qu'il a reçue dans son enfance. Victime des mauvaises compagnies, il tombera dans l'inconduite. Or l'inconduite chez l'ouvrier c'est la misère, et la misère a toujours recruté pour l'émeute. Ici l'auteur discute les objections que l'on essayera peut-être d'opposer à la mesure qu'il propose. Ce n'est pas comme loi religieuse qu'elle sera appliquée par le gouvernement, mais comme une nécessité sociale. D'ailleurs les cultes reconnus par l'Etat admettent cette loi et en réclament l'observation ; elle ne porterait donc aucune atteinte à la liberté de conscience. Le commerce et l'industrie n'auraient point à s'en inquiéter. L'exemple de l'Angleterre le prouve d'une manière victorieuse. — L'auteur aurait pu ajouter à ces considérations, que si le repos du dimanche était observé, les travaux à exécuter, et par conséquent le nombre des ouvriers occupés, se trouveraient ainsi augmentés d'un septième. Au point de vue de l'économie sociale, comme au point de vue moral et politique, la mesure se présenterait donc avec un caractère évident d'utilité.

Assurer le repos du dimanche, là se borne l'action du pouvoir : cette condition est nécessaire, mais elle ne suffit pas. Il faut rendre ce repos utile. Le corps ne doit se reposer en ce jour que pour laisser à l'âme le loisir de travailler. Travailler pour l'âme, c'est se perfectionner ; se perfectionner, c'est devenir meilleure, c'est acquérir les connaissances et les vertus qu'elle n'a pas, ou développer celles que déjà elle possède ; tel est le travail que l'âme doit accomplir spécialement chaque dimanche. Comment l'y déterminer ? En lui montrant la nécessité, la pratique, les avantages de ce travail, dont chaque homme est comptable à Dieu, à la société, à lui-même. Qui peut remplir ce ministère ? La religion seule. Comment le le remplira-t-elle, surtout auprès des ouvriers ? En leur parlant. Mais comment parviendra-t-elle à parler à des hommes qui la fuient ? Si elles se contente de les inviter à se rendre aux assemblées générales des fidèles, cet appel ne sera pas entendu : il faut chercher un autre moyen. Ce moyen existe ; la religion l'a déjà mis en œuvre avec succès. Trente villes de France, Paris en tête, nous montrent avec un légitime orgueil leurs *Sociétés de saint François-Xavier*. Dans ces réunions fraternelles, l'ouvrier trouve

Digitized by Google

au moyen d'une faible cotisation, l'assurance d'être secouru et visité gratuitement par le médecin en cas de maladie ; et le voilà délivré de son double cauchemar ; l'hôpital et la mendicité. Il y trouve encore un point d'appui contre les mauvaises compagnies, l'instruction scientifique, l'instruction religieuse, le plaisir de passer utilement pour lui, pour sa famille et pour la société, des heures que tant d'autres consument en débauches ou en machinations coupables. Mais ici l'ouvrier n'est pas seul. Le riche l'accompagne, et remplit le véritable rôle que lui impose la Providence. La cotisation mensuelle de l'ouvrier ne suffirait pas toujours à réaliser les avantages matériels qui lui sont garantis. Membre honoraire, le riche, au moyen d'une souscription plus forte, fait fraternellement l'appoint. S'il donne de son superflu, il donne aussi de ses richesses intellectuelles. A lui homme de lettres ou de science, la parole pour expliquer à ses coassociés les procédés d'une fabrication, l'origine, les perfectionnements d'un art; pour leur retracer la vie d'un ouvrier célèbre; pour leur raconter un fait d'histoire ou leur montrer le mécanisme des lois admirables de la nature. Dire l'effet moral produit sur les âmes d'ouvriers par la parole amie, par la présence seule de ces heureux du siècle, qui sacrifient au plaisir et à l'avantage du peuple des moments qu'ils pourraient donner à des jouissances égoïstes, c'est ce que l'écrivain ne doit point entreprendre. Pour en juger, il faut en être témoin.

Indépendamment de ces deux remèdes essentiels indiqués par l'auteur, il en est d'autres qu'il considère comme des palliatifs, et dont il met en lumière avec une rare sagacité les inconvénients ou les avantages, l'efficacité ou l'insuffisance. Tels sont du côté des maîtres, la participation des ouvriers aux bénéfices de l'exploitation, une caisse commune, fondée par des capitalistes, et que grossiraient des retenues prélevées sur le salaire des ouvriers, d'après des conventions amiables ; — du côté des ouvriers, le respect de la propriété et des droits acquis, première solution pacifique et raisonnable. Il est inutile d'ajouter que le *socialisme* est apprécié à son véritable point de vue. Quant au *communisme* l'auteur le foudroie en passant il l'écrase sous le poids d'une logique implacable, et en fait ressortir brièvement les hideuses conséquences. Nous regrettons de ne pouvoir citer quelques traits de cette argumentation vigoureuse et parfaitement lucide, où l'élégance de la diction et l'éclat des pensées s'allient presque toujours à la finesse des aperçus et à la rigueur des déductions; mais nous sentons que

Digitized by Google

la place va nous manquer, et nous ne pouvons nous résigner à priver nos lecteurs de cette instructive apostrophe que M. l'abbé Gaume adresse en terminant au dépositaire du pouvoir :

« Pas d'hésitations, pas de frayeurs. Au nom de Dieu, qui ne veut » pas la mort, mais la conversion de la fille aînée de son Église, et » qui la garde miraculeusement depuis cinq mois ; au nom de l'Eu- » rope qui vous contemple, suspendue entre la crainte et l'espé- » rance, et dont chacune de vos paroles, chacun de vos actes affer- » mit ou ébranle les fondements ; au nom de la patrie, qui élève » vers vous ses mains ensanglantées ; au nom de tout ce peuple » dont l'instinct profondément religieux vient de se révéler d'une » manière si incontestable aux funérailles, je dis mal, au triomphe » sacré de son immortel archevêque..., ayez foi dans la puissance » souveraine dont vous êtes revêtus, et dans l'appui moral que vous » offre unanimement la véritable France, la France qui veut rester » digne de son nom, digne de son histoire, digne du rang que la » Providence lui a fixé parmi les peuples. Sachez vous élever au- » dessus des vains préjugés et des folles clameurs. *Que le salut de la* » *société par le Christianisme soit votre loi suprême.* — Le Dieu qui » bénit toujours les hommes de bonne volonté, bénira vos moindres » efforts ; et si dans cette noble lutte, vous recevez des blessures, la » France les couvrira de lauriers. »

L'abbé J. LAFFETAY,

Chanoine de Bayeux, docteur-ès-lettres.

Digitized by Google

Traditions Bibliques.

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE DE L'ARABIE,

ou

PREUVES BIBLIQUES DE LA RELIGION RÉVÉLÉE [1].

Méthode de l'ouvrage. — Rechercher dans les noms propres de lieux et de peuples actuels les noms anciens de l'Ecriture et des géographes. — Ptolémée avait supprimé plusieurs localités. — Causes de ses erreurs. — 1. Différences entre la langue arabe et la langue grecque. — 2. Les noms hébreux souvent méconnaissables dans l'arabe. — Fixation des descendans de Cush; Joctan, Ismaël, Cetura et d'Esau. — Tous les textes de la Bible sur ces tribus sont exacts. — De la première terre occupée après le déluge. — Opinion de Heeren. — La confusion des langues cause de la division des peuples. — L'hébreu, point de départ des langues orientales. — Réfutation de Gibbon. — Sur les Caldéens descendans de Cush. — Descendans de Joctan.

M. *Forster* est déjà favorablement connu du public par son ouvrage sur le *Mahométisme* [2]. Les volumes qui sont devant nos yeux se rattachent à cet ouvrage, en ce qu'ils recherchent la *postérité des patriarches* et les premiers établissements des peuples de l'*Arabie*. Cette région d'où sortit la plus hardie, la plus insensée, et la plus heureuse de toutes les impostures; le pays de *Mahomet* enfin, où sa cendre repose, où ses disciples se rendent encore en pélerinage, et où la superstition a conservé toute sa puissance. Le présent ouvrage ne pourra qu'ajouter à la réputation que M. *Forster* s'est

[1] Mémoire avec des cartes explicatives et appendice contenant la traduction, avec alphabet et glossaire, des *inscriptions himyarites*, récemment découvertes dans l'Hadramaut. — Par le rév. Charles Forster-B.-D., auteur du *Mahometisme dévoilé*. Deux vol. Londres, Longmans, 1844.

[2] L'article que nous publions ici est extrait du *The church of england quartely review*, n° d'octobre 1845. Nous avons cru devoir le faire connaître à nos lecteurs, parce qu'il renferme des preuves scientifiques nouvelles de la filiation des peuples d'après le récit de la Bible. Les théologiens et apologistes français ne doivent pas ignorer les remarquables progrès de la science, et l'*Université* a été établie pour les leur faire connaître. A. B.

Digitized by Google

déjà acquise. Il contient dans son *appendice* le germe et la promesse d'une continuation qui, si elle répond à toutes les espérances qu'elle permet de concevoir, non-seulement augmentera la réputation de M. *Forster*, mais encore le placera parmi les hardis explorateurs, tels que *Young* et *Champollion*, qui ont soulevé le voile dont se couvre l'antiquité, et nous ont appris des secrets cachés depuis si longtemps que leurs profonds mystères devaient nous sembler à jamais anéantis.

De plus, lorsque ces mystères tout-à-coup mis en lumière ont un rapport intime avec notre foi, et confirment jusqu'à l'évidence la plus complète les preuves sacrées de notre religion; lorsqu'ils démontrent comment le langage et la foi des autres nations *leur viennent des Hébreux ou des premiers patriarches;* ce que nous possédons de sentiments religieux ou de connaissances traditionnelles viennent se joindre à nos jouissances intellectuelles pour proclamer ces découvertes comme un bienfait moral, en même temps qu'une conquête de la science. Mais nous devons procéder par ordre.

La religion de *Mahomet*, appropriée d'abord au caractère d'un peuple, acquit bientôt assez de souplesse et de vigueur pour pouvoir étendre les progrès de sa domination sur la moitié du monde connu, et pour garder avec une tenacité diabolique tout ce qu'elle avait une fois conquis. Ces circonstances particulières ont dirigé l'attention de M. *Forster* vers l'*Histoire de l'Arabie ancienne*, pour rechercher l'origine d'une nation possédant une telle force de caractère. Il a voulu savoir en quelles tribus elle se divisait, dans quelles régions ces tribus s'étaient d'abord établies, où elles pouvaient se retrouver aujourd'hui, et enfin, quels étaient les traits communs à tous, et les traits distincts et caractéristiques de chacun.

Quand une recherche de cette nature est faite avec l'esprit de foi, c'est-à-dire avec la ferme conviction que nos livres saints ne renferment rien que de vrai, elle obtient un double succès de foi et de science, de cœur et d'esprit. Comme nous l'avons déjà dit, « en découvrant la main de Dieu qui, dès le principe, ordonna » toutes choses, fixant aux hommes leurs demeures et traçant les » limites qu'ils ne devaient pas dépasser, nous reconnaissons le » Dieu qui est près de nous et qui aussi est loin de nous; le Dieu » qui est près de notre sentier, près de notre couche et qui con- » naît toutes nos voies. »

Digitized by Google

Les *Arabes* ou *peuple mêlé*, comme le nom le signifie, quoique divisés en un grand nombre de tribus différentes, ont tous le même trait caractéristique : c'est la persévérance à conserver leurs anciennes coutumes, et leurs noms, de patrie et de personnes. Ainsi nous pouvons étudier en eux toute une race primitive, ayant occupé les mêmes lieux depuis les temps les plus reculés, et nous pouvons appliquer les noms modernes de ces lieux aux mêmes localités dans *Ptolémée* et dans les plus anciens géographes ; et par là, les retrouver encore tous les noms *bibliques* des chefs de quelques nations ou de quelques tribus, dans la *Genèse*, d'où dérivent la plupart de ces noms. Cette persistance remarquable est le principe par lequel M. *Forster* a été guidé pour rectifier la *géographie de l'Arabie*. Il a tracé une carte *muette* du pays tout entier compris entre le *golfe arabique* et le *golfe persique*, suivant les observations les plus exactes des temps modernes, et sur cette base certaine, il a essayé de placer toutes les montagnes et toutes les rivières, tous les districts et toutes les tribus nommés par *Ptolémée*, en étudiant chacun de ces noms dans ses rapports avec les termes modernes, et en recherchant également toutes les indications fournies par l'Écriture et qui pouvaient évidemment s'appliquer au même pays et aux mêmes peuples.

L'avantage de cette manière circonspecte et intelligente de procéder, se montre immédiatement par la découverte de la principale cause de cette confusion dont les modernes se plaignaient particulièrement dans cette portion des descriptions de *Ptolémée*. Par suite de l'imperfection des connaissances géographiques, et surtout du défaut d'observation, aucune carte correcte n'avait été tracée du temps de *Ptolémée*, et soit pour cette raison, soit par quelque cause inexplicable, il a supprimé une grande étendue des côtes entre deux rivières, qu'il a confondues en une seule, d'où résulte l'omission du grand désert de *Akhaf*, entre le pays d'*Oman* et la *Mecque*. Il n'est donc pas étonnant que les géographes modernes se soient trouvés dans quelque embarras. C'était comme de renfermer le contenu d'un *Ephih* dans un *Gomer* [1].

« L'auteur ayant, pour sa propre satisfaction, analysé et distribué à peu près toutes les dénominations de *Ptolémée* en les comparant à la nomenclature moderne, fut à la fois inspiré et récompensé de sa peine, en découvrant deux lacunes considérables dans l'*Arabie* de ce géographe ; d'une part, l'omission

[1] Mesures hébraïques.

Digitized by Google

entière de la portion du milieu de la côte méridionale, erreur qui vient de ce qu'il a confondu en une seule les deux rivières de *Caua*, *Canim*, ou *Hargiah*, et le *Prion* ou *Prim;* et d'un autre côté, que ce soit la cause ou la conséquence de cet inexplicable oubli, la suppression également totale du grand désert intérieur entre le *Nedjd* et l'*Yemen*. Cette découverte, qui se prouve aisément par la comparaison des pays adjacents, frappe aussitôt les regards, lorsqu'en prenant la nomenclature de *Ptolémée*, on l'applique à une carte de l'*Arabie*, gravée d'après les observations les plus récentes, pour le présent ouvrage; on s'aperçoit alors qu'elle s'arrête exactement aux limites de la grande chaîne ou ceinture de montagnes qui environne tout le *désert intérieur;* laissant ces lieux vides ou déserts, comme les appellent énergiquement les Arabes; de la même manière qu'ils le sont sur les meilleures cartes modernes, et dont les habitants occupaient les mêmes positions que celles qui correspondent aux noms qu'on leur donne aujourd'hui [1]. »

Quant à la détermination dont on a déjà parlé, de la correspondance qui existe entre les noms modernes et ceux de *Ptolémée*, elle est accompagnée de grandes difficultés et cependant il faut l'établir d'une façon certaine et sans contradiction possible, pour que les recherches aient une valeur sérieuse. Il est rare que deux langues puissent offrir plus de différences que celles de l'*Arabie* et de la *Grèce;* différences dans la manière de parler, dans l'emploi des lettres et dans la direction de l'Écriture. Un grand nombre des sons arabes ne peuvent s'écrire en grec. A peine si quelques-unes des lettres arabes ont en grec leur équivalent, et quelques-unes n'ont aucune place dans l'alphabet grec, parce que les sons qu'elles expriment n'existent pas dans la langue. Les voyelles qui ont de l'importance en grec, n'en ont aucune en arabe, et la direction contraire dans laquelle ils écrivent occasionne de fréquentes transpositions de syllabes, lorsqu'on met les noms d'un de ces pays dans la langue écrite de l'autre.

C'est un fait constant que tous les noms asiatiques ont subi de grands changements en passant dans la littérature de la Grèce, parce que l'une ou l'autre de ces causes de confusion dont nous venons de parler s'est toujours présentée, et comme la géographie de *Ptolémée* était en grande faveur parmi les *Arabes*, après que leur ardeur de conquêtes se fut ralentie et qu'ils eurent commencé à cultiver les lettres, et les arts de la paix, il en résulta que les noms de *Ptolémée* subirent les chances hasardeuses d'une seconde traduction, dans laquelle toute trace du nom originel fut souvent

[1] *Introduction*, p. LII.

Digitized by Google

tout-à-fait effacée, et le plus souvent pour être revenus dans leur langue primitive, parce que là, moins qu'ailleurs, on ne s'attend à une transformation.

Les noms *hébreux* mêmes, deviennent souvent obscurs en *arabe*, à cause de la liberté que prennent les Arabes de transposer, de supprimer, ou de substituer une ou plusieurs lettres à d'autres lettres rendant le même son. Ces différentes causes « d'*obscurité du langage* » sont mentionnées par M. *Forster* dans son *introduction* : par exemple, dans l'anagramme où *Samuël* est écrit *Asmaël*, ou *Sokan* devient *Kahtan*, ou le lac *Ascanias* devient *Nicæa* et même *Is-nik* [1]. De même pour la suppression de la première syllabe qui fait *Apatei* de *Napatei* ou *Nabatei*, *Maan* de *Teman*, *Cogni* ou *Kuniah* pour *Iconium*, et un grand nombre d'autres différences qui résultent de la transposition de l'article ou d'une particule au milieu ou à la fin du mot, et de la prononciation qui varie selon les différents dialectes, et qui produit des manières différentes d'écrire le même mot : comme, *Seger*, *Sagur* et *Shehr*; *Iturœa*, *Jetur* et *Djedour*; et *Katabania* que ne rappelle pas aisément le *Beni-Kahtan*, et encore moins doit-on s'attendre à trouver dans les *Agubeni*, les fils de Job, les *Beni Ayub* chez les Arabes; tandis que dans *Areregia*, traduit en grec par αρη βασιλείον, le nom originel *Hargiah* disparaît totalement.

Il résulte de là qu'il serait tout à fait absurde pour quelqu'un qui ne serait pas instruit de ces causes d'obscurité de rechercher l'identité des noms de lieux en *Arabie*, et combien un savant *européen* serait peu compétent pour se former un opinion par le son seulement, sur l'identité des mots.

L'illustre d'*Anville* lui-même est tombé dans quelques erreurs, trompé par les sons. Quelques-unes de ces méprises ont été relevées par M. *Forster* [2].

« Dans le présent ouvrage, dit-il, il n'y a pas une position importante qui n'ait été soumise à toutes sortes d'enquêtes, avant d'être définitivement fixée. Ainsi on a recherché si le lieu qui a conservé le nom ancien, était bien le même qu'avaient désigné les anciens, son rapport avec des localités voisines parfaitement reconnues, et enfin avec la direction des côtes; et pour cela on a tiré des lignes transversales, vérifiant la certitude du point de départ avec le point le plus éloigné de la presqu'île, et l'on a employé les mesures géométriques

[1] Rennell, t. II, p. 107.

[2] *Introduction*, p. LXII, LXIII.

Digitized by Google

pour établir le rapport de la position ancienne et de la position moderne avec les lieux contigus, relativement à la distance (p. LXIV). »

Aidé par ces lumières et usant de ces précautions, M. *Forster* a désigné la vaste région qui comprend l'*Arabie Heureuse* comme le pays de la famille de *Cush* et de *Joktan*, quoiqué primitivement ils se fussent étendus au nord, à l'entrée du *golfe Persique*, et que plus tart ils eussent pénétré au sud jusqu'au cœur de la province de l'*Yemen*. Les établissements d'*Ismaël*, de *Ketura* et d'*Esaü* ont été suivis à la trace à travers l'*Arabie Petrée* et l'*Arabie Déserte*, cette partie de la contrée qui s'étend des frontières de l'*Egypte* jusqu'à l'*Euphrate*, c'est-à-dire, de *Shur* à *Havilah*, comme dit l'auteur. Les détails offrent de grands secours à ceux qui étudient les saints livres, et notre foi y puise de grandes forces, car, comme le fait remarquer admirablement M. Forster :

« Les recherches scientifiques n'auraient aucun charme si elles ne se rattachaient à des objets d'un ordre supérieur. L'Arabie est un champ ouvert à des pensées plus sérieuses qu'à des conjectures de simple curiosité : c'est le pays des premiers patriarches ; c'est le berceau des plus anciens prophètes ; c'est le sol sur lequel la famille qui composait l'humanité tout entière a été placée par la main de Dieu même. Par conséquent, quel que soit l'intérêt que la géographie de l'*Arabie* puisse offrir au savant ou aux gens dévoués à la science, elle a des droits encore supérieurs à l'attention du théologien chrétien. C'est sous cet aspect que l'auteur l'a d'abord envisagée, en la rattachant à l'ouvrage précédent. Les vains sarcasmes de l'incrédulité contre les récits de *Moïse* sur la manière dont l'*Arabie* a été peuplée, l'avaient d'abord engagé à diriger aussi loin que la nature et les bornes de cet ouvrage le permettraient, sa plus sérieuse attention vers un examen comparatif des autorités sacrées et profanes, afin d'établir un point très-important, contesté par *Gibbon* et ses continuateurs ; la *descendance des Arabes d'Ismaël*..... En poursuivant ses recherches, et comparant scrupuleusement les textes de l'Ancien-Testament avec les travaux des géographes grecs et romains, et cette double autorité avec les matériaux fournis par les géographes orientaux et par les atlas ou les relations des voyageurs modernes, l'auteur a réuni une masse de preuves et un accord dans les témoignages, parfaitement incontestables. Tous, ou presque tous les noms de nations rapportés dans les *textes de Moïse* et dans les *Ecritures*, comme provenant des cinq grandes souches patriarchales de *Chus*, *Joktan*, *Ismaël*, *Keturah* et *Esaü*, sont retrouvés successivement dans les pages de *Pline* et de *Ptolémée*, en les dégageant seulement de leur terminaison grecque ou latine, de même que les noms des principales tribus et des nations qui de leur temps habitaient encore l'Arabie (p. XI). »

D'abord l'*Arabie* est considérée comme étant le *Chusan*, ou la

Digitized by Google

terre de *Chus*. Ce nom lui vient du fils aîné de *Cham*, comme celui de l'*Egypte* vient de *Misraïm*, second fils de *Cham*. *Saba*, fils aîné de *Chus*, donne également son nom à une vaste étendue de pays dans l'intérieur, et les *Sabéens*, ses descendants, étaient remarquables par leur haute taille, comme les *Chusites* l'étaient par la couleur noire de leur peau, et leur goût pour le commerce. Voici ce que dit le Seigneur : « l'*Égypte* avec tous ses travaux, *Chus* avec son trafic, et les *Sabéens* avec leur grande taille, tous ces peuples passeront devant vous [1]. » « Le Chusite peut-il changer sa peau [2] ? » Il est aussi démontré que *Chus* et *Madian* sont des noms employés alternativement, *Séphora*, la femme de *Moïse* étant quelquefois appelée *Ethiopienne* ou *Chusite*, et quelquefois *Madianite*, quoique ce district fût situé dans cette partie de l'Arabie au-dessous d'*Asiongaber*, près de la *Mer Rouge*, à l'est du golfe *Elanitique*, et que les *Sabéens* occupassent le côté opposé de la presqu'île. « Les Arabes du golfe Persique, faisait observer le colonel Chesney à l'auteur, sont une race de beaux hommes, remarquables par leur haute stature et la noirceur de leur peau ; sous ces deux rapports, différant essentiellement des tribus qui bordent le golfe Arabique [3]. »

Quant à la première portion de la terre occupée après le *déluge*, voici les observations d'Heeren : « On ne peut douter qu'à une période très-reculée, antérieure aux documents historiques, une race puissante, n'ait occupé ces vastes plaines, différant de nature selon la portion de pays qu'elle habitait : dans les déserts de l'*Arabie*, menant une vie nomade ; en *Syrie*, s'adonnant à l'agriculture, et se bâtissant des demeures ; en *Babylonie*, élevant les plus magnifiques cités des temps anciens ; et en *Phénicie* ouvrant bientôt des ports et construisant des flottes, qui devaient lui assurer le commerce dans tout le monde connu. »

Il est certain qu'il y avait là une race puissante et que la situation où elle était placée pouvait avoir quelque influence pour changer les caractères en créant des intérêts différents à ces différentes nations; mais une autre circonstance dont les résultats furent bien autrement sérieux, c'est la *confusion des langues*, qui arriva du temps de *Nemrod*, fils de *Chus*, et qui étant indépendante des conditions de lieux et de climats, et absolue sous tous les rapports, réunit ceux qui

[1] Isaïe, xlv.
[2] Jérémie, xiii. 23.
[3] Tome I, p. 31.

Digitized by Google

avaient un même langage et les sépara des autres, qui allèrent ailleurs former d'autres établissements. C'est ainsi que la terre fut divisée entre les nations par la différence des langues. Ce fait fut consacré par *Heber*, dans le nom de *Peleg* (Phaleg) donné à son fils et qui signifie *division*. La cause permanente de la division de l'espèce humaine en nations différentes, et à un moindre degré, la subdivision des nations en peuplades. Comme cette confusion était véritablement confusion des langues, et par conséquent organique encore plus qu'intellectuelle, il en résulta que le premier fondateur de chaque tribu devait nécessairement transmettre à ses descendants les facultés physiques et morales qu'il possédait lui-même, en même temps qu'il leur transmettait sa *langue particulière*.

Par conséquent, c'est d'une langue et d'une famille que sortirent et se perpétuèrent les variétés du langage et celles de la forme physique que nous trouvons dans toutes les races de l'espèce humaine. Dans le langage comme dans la forme, les variétés et les nuances sont à l'infini, et c'est seulement dans les classes étendues qu'elles deviennent plus fortement marquées.

Les dialectes Orientaux ou Sémitiques sont, dans l'ensemble, différents de nos dialectes d'Occident, par des traits fortement marqués, tandis que l'Hébreu, le Phénicien, l'Arabe, le Persan, le Syriaque, etc., ne diffèrent entre eux que de la même manière que la langue anglaise et d'autres langues européennes diffèrent de l'espagnol, de l'italien et du latin, se rapprochant plus ou moins et ayant en commun beaucoup de traits généraux. Il arrive aussi que, dans un même pays, comme l'*Arabie* par exemple, quoique tous parlent la même langue, chaque tribu a encore un dialecte particulier, et ces dialectes qui se ressemblent, comme chez nous ceux du *Sussex* et de *Lancashire*, ont cependant une grande importance quant à l'*orthographe* pour les noms de lieux et de personnes. La seule méthode certaine est celle qui a eté suivie par M. *Forster*, qui regarde l'*Hébreu* comme la base commune et le centre autour duquel viennent se grouper tous les autres langages.

Son succès a été remarquable, car tandis que *Gibbon*, instruit dans toutes les littératures de l'Europe, mais peu érudit en ce qui touche l'Orient, dit avec sa manière satirique « qu'il est bien singu» lier qu'un pays qui a toujours conservé les mêmes habitants et la » même langue, ait à peine gardé quelques vestiges de son ancienne » géographie (p. XLIV) », M. *Forster*, par d'habiles conséquences, tirées des principes certains, prouve exactement le contraire, dans

Digitized by Google

cette circonstance, et démontre qu'il existe à peine un seul point de l'ancienne géographie de l'Arabie qu'il n'ait pu déterminer d'une manière satisfaisante; et si, à quelques égards nous pouvions hésiter encore, ou même avoir une opinion contraire à la sienne, la route qu'il a suivie devrait nous conduire à la vérité, et nous obtenir des conclusions satisfaisantes.

Comme le nom générique de l'*Arabie* est *Chus*, ainsi les descendants de *Chus* doivent être considérés comme les plus anciens des habitants et ceux qui se sont le plus étendus. Nous pouvons raisonnablement supposer qu'un grand nombre se sont établis *en Arabie* avant la confusion des langues, et n'auront pas été atteints *par ce* châtiment destiné aux architectes de la Tour-de-Babel, et non à d'autres. L'amour de la vie errante paraît avoir été le trait le plus caractéristique des anciens *Chusites*, et c'est encore le trait dominant de la nation des *Arabes*, soit qu'il leur vienne par héritage, soit qu'il l'aient contracté par imitation.

« En recherchant les établissements anciens et modernes des nombreuses tribus *Arabes*, il ne faut jamais perdre de vue leurs habitudes *errantes*. Un grand nombre d'entre eux ont été, dans tous les siècles, des *Bédouins* vagabonds, et même la portion la plus stable de la population, compte encore dans son sein beaucoup de *Bédouins*. Sans une attention constante vers ce fait, trop souvent dédaigné par d'*Anville* et les autres, les descriptions des géographes surtout seront mal comprises et paraîtront renfermer de nombreuses contradictions, tandis que si nous ne perdons pas de vue ce caractère distinctif, les descriptions anciennes se trouveront presque toujours conformes entre elles et d'accord avec les descriptions modernes de la presqu'île (I. 24). »

Hévila, fut le second fils de *Chus*, qui s'établit sous les *Montes Eblitæi*, selon *Pline*, dans un district encore nommé *Aval*; comme *Pline* place la *Gens Chaldæi* dans ce voisinage, et que *Aval* et *Khaled* sont des mots transformés par les Arabes, et que la tribu de *Beni-Khaled* est encore puissante dans *Lachsa*, M. Forster place les *Chaldéens* sur les deux rives de l'*Euphrate*, près de *Basra*. Il en trouve une des plus fortes preuves dans ces paroles du prophète: « Voici la terre des *Chaldéens*: Ce peuple n'était pas, jusqu'*à ce que* » l'*Assyrien* le fondât pour ceux qui habitent le désert. » Nous comprenons cependant que ceux qui penchent pour faire *venir les Chaldéens* du nord, puissent conserver cette opinion, et nous accordons encore que les *Assyriens* aient pu transporter une colonie

Digitized by Google

de *Chaldéens* depuis la partie la plus septentrionale de leurs domaines jusqu'à l'embouchure de l'*Euphrate*.

Nous ne pouvons examiner en détail les établissements des autres descendants de *Chus*, mais nous devons noter les établissements de *Jektan*, frère de *Phaleg*, *sous qui*, est-il dit avec emphase, *la terre fut divisée*.

Les auteurs arabes affirment que les *Beni-Sad* et les *Beni-Kahtan* sont les seuls restes des tribus primitives de l'*Arabie*, et qu'ils sont célèbres depuis l'antiquité la plus reculée; et *Burckhardt*, dont l'autorité fait foi, considère les *Beni-Kahtan* comme les descendants directs et indubitables du patriarche *Heber*, par son second fils *Jektan*. *Sylvestre de Sacy* regarde comme certain, d'après les traditions arabes, que les descendants de *Jektan* ont d'abord peuplé la totalité de l'*Arabie-Heureuse* et l'extrémité méridionale de la *presqu'île*, se conformant sur ce point à l'autorité des Ecritures, prouvée, ainsi qu'il le pense, par *Bochart* et *Michaelis*. M. *Forster* propose de rechercher les établissements de *Jektan* dans la région méridionale, d'accord avec les traditions bibliques, et de prouver l'existence en *Arabie*, dans les siècles suivants, d'un grand nombre de tribus portant les noms des 13 fils de ce patriarche, ce qui établirait ainsi l'identité de ces différentes tribus avec la grande tribu de *Kahtan*, qui, au temps présent, couvre entièrement le centre et le midi de la presqu'île.

Cette importante investigation est poursuivie pas à pas, et les *Beni-Kahtan* sont reconnus identiques aux *Kahtanys*, *Katanitæ* de Ptolémée, que ce géographe place immédiatement au sud du mont *Zames* ou *Zametas*, le même que le *Mesha* de la *Genèse*, d'où ils s'étendent au midi dans les plaines de l'*Hyemen*, et à l'est vers la *Katabania* de Strabon, les *Katabeni* de *Denys* d'Halicarnasse, et les *Kottabani* de Ptolémée, de l'autre côté de la presqu'île, dans le voisinage d'*Oman* et du golfe *Persique*. Dans le mont *Djebal*, le *Klimax* des Grecs, mais que Ptolémée appelle *Saphar*, on retrouve le mont *Séphar* de la *Genèse*, et l'autre limite des établissements de *Joctan* : « Le pays où ils demeurèrent s'étendait depuis la sortie de *Messa* » jusqu'à *Séphar*, qui est une montagne du côté de l'Orient. » Le *Djebal* est bien sur la côte méridionale, mais M. *Forster* dit que les Juifs avaient coutume d'appeler la presqu'île toute entière « l'*Orient*, » ou « le *pays de l'Orient*. »

Le capitaine *Welsted*, parlant des établissements qui s'étendent le plus à l'est, dit : « Les historiens arabes font sortir de deux sou-

Digitized by Google

» ches la population actuelle d'*Oman* : de *Joctan*, fils d'*Heber*, et » d'*Adnan*, descendant d'*Ismaël*, » et il est certain qu'à travers toute l'Arabie, nous rencontrons des tribus qui, bien que voisines, conservent les unes pour les autres des haines irréconciliables, comme le capitaine *Welsted* en fait ici l'observation. Ces familles subsistent néanmoins et paraissent indestructibles, quoiqu'elles semblent condamnées à demeurer éternellement face à face avec leurs ennemis sans jamais parvenir à s'exterminer mutuellement.

Chus, fils de Cham, *Joctan*, fils d'Heber, et *Ismaël*, fils d'Abraham, sont les trois grands chefs de races à qui, comme à trois sources parfaitement distinctes, les Arabes semblent attribuer leur origine première; et ces trois grands fleuves, coulant depuis tant de siècles et couvrant la terre entière de leurs flots de population, ne se sont jamais confondus de manière à former un même peuple. Chaque race a gardé son caractère propre, tandis que toutes les trois ont, en commun, des traits qui distinguaient le peuple arabe de tous les autres peuples. Dans le cours des siècles, d'autres races ont paru ou sont venues s'établir en Arabie partout où elles trouvaient le terrain libre ou occupé par des possesseurs plus faibles qu'elles-mêmes. Elles ont formé des tribus secondaires auxquelles elles ont imposé leur propre nom, comme les *Agarenes* d'Agar, les *Nabathæi* de Nebaoth, ou les *Edomites* d'Esaü. Les trois branches primitives de *Chus*, *Joctan* et *Ismaël* ont un grand nombre de branches qui s'écartent de la ligne des purs descendants de la souche de *Noé*, *Sem* ou *Abraham*. Et, de la même manière, depuis le temps d'Abraham, appelé avec emphase le *père des croyants*, il se trouve, dans toute la partie septentrionale de la presqu'île, des tribus arabes qui prétendent descendre en ligne directe ou collatérale d'*Abraham*; et cela, non seulement en se donnant le nom d'*ismaélites*, mais plus spécialement en tirant leur nom d'*Agar* ou de *Keturah*, ou en prenant les noms des descendants d'*Esaü*, regardés comme seigneurs ou chefs des tribus d'*Edom* avant qu'il y eût des rois dans Israël.

Le caractère particulier des Arabes est de *vivre à l'écart* sans se mêler aux autres peuples, sans s'instruire de leurs arts ou adopter leurs mœurs, et, que ce soit la cause ou la conséquence de cette séparation, d'être en hostilité avec eux, n'ayant jamais été soumis et ne devant pas l'être. Ce caractère farouche, qui appartient à la nation entière, se retrouve, en chaque tribu, dans ses rapports avec les autres tribus qui ne sont pas plus disposées à se rapprocher les unes des autres, que ce peuple n'est disposé à se rapprocher des autres peu-

Digitized by Google

les. Comme individus même, ils sont sauvages : la force et non le droit est leur réponse à tout. La lance et le sabre est leur seul code. A cheval pendant le jour, sous la tente pendant la nuit, voilà leur repos, voilà les seuls biens qu'ils recherchent. Ils sont unis ensemble jusqu'à un certain point pour leurs projets de brigandages ou pour se défendre contre ceux qui sont aussi barbares et aussi insoumis qu'eux-mêmes; mais ils ne restent alliés qu'autant de temps qu'il est nécessaire pour le but qu'ils se sont proposé, parce que chaque tribu est en guerre avec sa voisine quand elles n'ont pas un ennemi commun à repousser, et le bon accord ne dure qu'autant que le besoin l'exige ou que leurs dispositions errantes le permettent.

R. CHARLES FORSTER.

Agiographie Catholique.

LES SAINTS DU PASSAIS NORMAND.

> Le peuple se porte à honorer les saints, en proportion qu'il est instruit des merveilles de leur vie.
>
> GRÉGOIRE de Tours.

> Je suis un pauvre chroniqueur qui raconte ce que m'ont dit quelques saints moines et les chevaliers contemporains dans leurs Chartes scellées.
>
> CAPEFIGUE.

Le *Passais* comprenait autrefois cette partie du *Maine* et de la *Normandie*, qui formait au 12e siècle, l'*archidiaconé du Passais* et les *Doyennés du Passais manceau* et *du Passais normand*, aux environs de *Domfront* dont nous avons entrepris d'écrire l'histoire. En ce moment il nous paraît convenable de jeter un coup d'œil sur les origines chrétiennes de ce pays, et d'indiquer les nombreux services, que les premiers évêques ont rendus à la civilisation, aux arts et surtout à l'agriculture de la contrée. Ce sont des détails qui ont été négligés par la plupart des historiens, et que les recherches récentes ont rendus plus faciles et plus intéressants.

Parmi les sources que nous avons à consulter, c'est surtout à la *légende* que nous aurons recours, c'est à sa poésie que nous deman-

Digitized by Google

derons les gestes des saints qui civilisèrent ce pays sauvage, les noms des premières églises qui servirent d'asile aux premiers néophytes. Pas de terre plus fertile que cette terre du Maine et du Passais en pieuses traditions[1] !

Au commencement du 4e siècle, saint *Julien*, d'une noble famille romaine, vint dans les Gaules, et, guidé par la main de Dieu, s'achemina vers la ville du *Mans* : triste et indécis, il s'assit loin de la ville, se prenant à penser à ce qu'il devait faire. Entrerait-il dans ces murs ? Qu'y ferait-il ? Qui l'y recevrait ?

L'inspiration divine le confirma dans sa résolution et obéissant à la voix secrète qui lui désignait le but de son pèlerinage, il se leva et frappa la terre de son bâton de voyage, présent du pape saint Clément.

Une fontaine en jaillit comme pour attester la consolation divine qui lui était venue, et celui qui le reçut en frère, le premier converti à la parole divine, ce fut le gouverneur de la province, Defensor [2], comme l'appellent les anciens actes.

La basilique romaine ne tarda pas à devenir la cathédrale chrétienne.

Cette province *romaine* se composait alors de la cité des *Cénomans*, de celle des *Diablintes*, et de celle des *Arviens*.

Le gouverneur, avec l'assentiment des grands [3], donna à saint Julien, pour la nourriture des lévites et pour le nouveau culte, plusieurs terres.

Ce sont : *Jublains*, *Vieuvi*, *Ceaulcé*, de la cité des Diablintes[4].

[1] La *légende*, qui est toute l'histoire à cette époque, devait toute sa puissance aux consolations qu'on puisait dans sa lecture ; il faut se rappeler, comme l'a dit si bien M. Ampère, combien « ces temps étaient misérables, combien la vie était précaire, » incertaine, traversée de misères et de fléaux. Que serait devenu le monde, s'il » n'eût pas eu pour se raffermir des récits quelquefois puérils ou bizarres, mais » toujours touchants, qui montraient de mille manières une puissance supérieure ; » la légende était un aliment de la foi, un appui pour les âmes, un charme pour » l'imagination. »

[2] Erat vir, Defensor nomine, primarius civitatis (letaldus). — Vers le 4e siècle de l'ère chrétienne, il s'établit dans les villes des magistrats connus sous le nom de *defensores*. Cette charge acquit une grande importance dans les villes autres que les municipes. Albert Duboys, *Vie de saint Hugues*. — Suivant la tradition, ce gouverneur, qui reçut au Mans saint Julien, alla prêcher lui-même l'Evangile aux Argevins, et fut leur premier évêque. (Cauvin, *Géog. anc. du Mans*.)

[3] Excerpta è codice qui dicitur *Gesta pontificum cenomanensium*.

[4] Voir Ceaulcé.

Digitized by Google

Chammes, de la cité des Arviens, *Lavenay*, *Cellé*, *Couture*, *Vourrai* de la cité des Cénomans[1].

Le saint pontife, fidèle à sa mission prêcha l'Évangile dans toute la province. Dans le bourg d'*Artins*, dit le légendaire, un seul de ses regards suffit pour briser et renverser une idole de Jupiter. Il consacra successivement les églises de *Bourgon*, de *Jublains*, de *Ceaulcé*, de *Javron*, chez les Diablintes, d'*Entrammes*, de *Sauge*, chez les Arviens, et plus de quinze églises chez les Cénomans.

Saint *Turibe*, son compagnon et son successeur, continua l'œuvre commencée, et sous les pontificats de saint *Pavace* et de saint *Liboire*, le Christianisme s'avança pas à pas dans le Maine et dans le Passais. La construction de nombreuses églises[2] témoigne de leur zèle; c'est par saint Liboire que fut élevée l'*église de Lucé*[3].

L'œuvre de civilisation si bien commencée ne pouvait se ralentir. Au 6e siècle, sous l'épiscopat de saint *Innocent*, une colonie de missionnaires devait faire pénétrer l'Evangile jusque dans les lieux les plus inaccessibles de ce pays sauvage.

Ces missionnaires dont l'enthousiaste légendaire nous racontera si naïvement, les miracles ce sont les saints du Passais : saint Avit, saint Almir, saint Alnée, saint Auvieu, saint Ernée, saint Gal, saint Bomer, saint Fraimbault, saint Front, saint Constantien, saint Calais, saint Ulface.

Elevés dans le couvent de *Mici*, sous la discipline de saint *Mesmin*, ces pieux exilés allant en quête d'une vie plus pénible vinrent donc au pays du *Maine* sous la condnite de saint *Avit*, leur chef, pénétrant dans les retraites les plus sombres, demandant à Dieu de trouver les endroits les plus propices pour y édifier des églises. Leur renommée ne tarda pas à s'étendre : saint Innocent leur envoya un prêtre du nom de *Bénédict*[4] pour leur demander et ce qu'ils voulaient, et ce qu'ils prétendaient faire. Ils s'offrirent à l'evêque comme des serviteurs fidèles; et, sûr de leur obéissance, le saint pontife leur donna pouvoir de bâtir des cellules et de fonder des églises.

Saint *Calais* s'établit sur les bords de l'Anille à *Gajan*, lieu qui avait

[1] Cauvin, *Géog. anc. du Mans.*

[2] La Croisille, les Landes, Desertine, Vieuvi, Madré, Cirail, *la Lacelle*, Bisseau, *Monsor*, faubourg d'Alençon; Madoal, Cellé, Lavenai, Artens, Coutures, Marçon, Malicorne, Asnières, Solesmes, Bouere, Cosmes, Cossi.

[3] Voir Lucé.

[4] *Manuscrit* de Sainte-Geneviève.

Digitized by Google

pris le nom d'un seigneur converti à la foi par saint Turibe [1]; il y bâtit un monastère qui devint célèbre.

Saint *Avit* s'établit sur la rive droite de la Braye à *Vibraye*; saint *Almir* sur la rive gauche dans un lieu qui est dit *Greez*, du nom de la pierre qui aida les pauvres missionnaires à aiguiser leurs instruments de travail; il y fonda un monastère.

Saint *Alnée*, compagnon de saint Ernée et de saint Bomer, obtint une partie du territoire de *Ceaulcé* et y bâtit une église en l'honneur de saint Pierre.

Saint *Ernée* eut en partage le bourg même de *Ceaulcé*. Il y fonda le monastère de Saint-Martin où il réunit trente moines.

Saint *Bomer* s'établit peu loin du ruisseau de Baudouet, dans le Passais; *Ulface* à Apilly sur la Braye.

Saint *Auvieu*, saint *Constantien*, saint *Gal*, saint *Fraimbault*, saint *Front*, s'enfoncèrent dans les solitudes du Passais et dans les forêts de la partie septentrionale de la cité des Diablintes.

Saint *Constantien* s'arrêta à *Javron* [2], saint Auvieu dans la forêt de Passais, saint Fraimbault dans la forêt de Nuz, au lieu même qui a gardé son nom (*Saint-Fraimbault-des-Prières*); le Passais a conservé religieusement son souvenir: le lieu où il vint mourir s'appelle encore *Saint-Fraimbault-sur-Pisse* et un prieuré et une autre paroisse, Saint-Fraimbault-de-Lassai, portent aussi son nom.

Saint *Front* parvint jusqu'à l'extrémité de la forêt d'Andaine. Sur le rocher où il se retira s'éleva plus tard la ville de *Domfront* [3].

A cette époque, plus de quarante *cellules* furent construites et se remplirent d'hommes justes et pieux qui y menaient une vie régulière et commune; à la vie contemplative ils joignaient la prédication. Ils offraient la pureté de leurs mœurs et l'abnégation d'eux-mêmes, comme contraste à une société désordonnée et violente; ils

[1] C'est aujourd'hui *Saint-Calais*, ville située sur l'Anille. « Mérovée fut envoyé dans le monastère de Saint-Calais pour y prendre la tonsure. » Bouquet, t. II, p. 239.

[2] Il y mourut en 569. On confond sa vie avec celle de *saint Alnée*.

[3] *Front*, compagnon de Gal, se retira dans une forêt qui allait jusqu'à la ville (*cui nomen hodiè domus Frontonis*, Lecointe, *Ann. eccles.*). — *Front* se retira à l'extrémité de la forêt d'Andaine, et là posa sa cellule, qui garda le nom de Saint-Front. Non loin est l'église paroissiale consacrée à Dieu sous l'invocation de saint Front, qui donna son nom à la ville de Domfront, non loin distante. (*Ex breviario cenomanensi, anno 1748 edito*; Dom Colomb, *Histoire des évêques du Mans*).

Digitized by Google

habilitaient aussi le travail des mains comme la plus sainte des piations, comme le meilleur des exemples.

Ainsi saint *Fraimbault*, suivant l'expression si pittoresque du légendaire « défricha au désert du Maine, le sauvage du bois qui l'environnait avec sa propre sueur et celle de ses compagnons; noble de race, il avait quitté le pays d'Auvergne, laissant toute noblesse pour embrasser pauvreté et avoir étroite demeure de religion [1]. »

Telle était la réputation des saints du *Passais* que leurs restes envés à la terre qu'ils avaient défrichée, furent portés de ville en lle. La fille d'Edouard d'Angleterre, Adelais, femme de Hugues apet attribuait la prospérité de sa race à la haute dévotion qu'elle rait en saint Fraimbault; elle fit bâtir à *Senlis* une église en l'honeur du saint dont les restes exhumés 500 ans après sa mort, furent éposés dans une châsse magnifique.

L'église d'*Ivry*, près Paris, possède aussi une partie des reliques u saint; c'est à Ivry que fuyant la cour du roi Childebert, il s'était enfermé dans une caverne.

Les restes de saint Constantien et de saint Bomer, donnés par l'évêque *Avesgaud*, de la maison de Bellême, à son cousin Gildoin, comte de Breteuil et vicomte de Chartres, furent déposés dans l'église de Notre-Dame de Breteuil.

Les restes de saint Ernée furent portés en Bourgogne dans l'église de Sainte-Marie de Beaune (diocèse d'Autun).

Aussi, pour célébrer les gestes des saints du Passais, la légende se pare-t-elle de ses plus merveilleuses couleurs; je n'ai qu'à choisir dans cette longue suite de récits miraculeux [2].

« Le roi Clotaire poursuivant son fils Chramm, auquel Conan, comte de Bretagne, avait donné asile, passa par Ceaulcé; saint Ainée vint au devant de lui, et, voulant le saluer, tendit sa cappe à un homme d'armes qui, feignant de la recevoir, la laissa tomber. Sur-le-champ, le sang se retira de la main du téméraire, et la cappe du saint, avant de toucher la terre, resta quelques instants suspendue au milieu d'un rayon de soleil. Son mérite ayant ainsi paru aux yeux de tous, il retourna dans sa modeste cellule comblé des plus riches présents.

» Une certaine nuit le saint allait à matines avec ses disciples, les

[1] *Vie de saint Fraimbault*, par Robin, 6e Dufaux. (Biblioth. Royale, manuscrits, n° 9612).

[2] *Manuscrit* de la bibliothèque Sainte-Geneviève.

Digitized by Google

» lumières qui les éclairaient s'étant éteintes, pendant qu'il était en » prières, ses disciples cherchèrent en vain à les rallumer. L'heure » s'avançait, ils avertirent le saint qui, se relevant, fit le signe de la » croix sur un cierge; le cierge s'alluma à l'instant et éclaira tous » ceux qui étaient dans l'église.

» C'était bien là, ajoute le légendaire, les vrais, les pieux imita- » teurs de la primitive église; personne ne disait une chose étre » sienne, un seul cœur, une seule âme, tout en commun.

» Saint *Ernée* [1] fut aussi visité dans sa cellule par le roi Clotaire, » et le peu de vin qu'il possédait, augmenté par ses prières, put suf- » fire au roi et à sa suite.

» Il bénit le roi, lui prophétisa sa victoire sur les Bretons et sur » son fils rebelle. Il en reçut en retour de riches donations pour » achever la construction de son église.

» Dieu annonça par vision son agonie à ses disciples, aux moines » et aux prêtres de la contrée, et il ne mourut que lorsque tous se » furent réunis autour de son lit. Son corps fut placé dans l'église » de Saint-Georges martyr, qu'il avait construite. »

Saint Bomer, non moins agréable à Dieu, réduisit en cendres, par ses seules prières, un temple de Vénus, et rendit la vue au seigneur de Thorigny.

« Saint Fraimbault n'est point oublié par la légende; sa chasuble » couverte de grandes images de saints en broderie d'or, et son » aube faite à l'antique avec une grande queue, sont conservées » dans l'église de Senlis, toujours aussi blanches, toujours aussi « neuves, et l'évêque s'en sert tous les ans pour officier à la fête du » saint (le 16 août).

» Un jour qu'il célébrait une messe solennelle, un aveugle vint à » lui, réquérant aide par ses prières.

» Va dans l'église, lui dit le saint, balaie-la, et passe la nuit en » prières; le saint la passa aussi cette nuit en prières, et le matin, » frottant les yeux de l'aveugle avec de la poussière trempée de » salive il lui rendit la vue; par ce miracle et bien d'autres, Dieu » l'illustra pendant sa vie. »

A partir de la fin du 6e siècle, après ces saints missionnaires du Passais, il y a une lacune dans le récit des légendaires. Pourtant, nous retrouvons l'évêque saint Demole, à *Ceaulcé*, dont il avait hérité. Il était venu y ordonner un abbé, élu par les moines du couvent fondé par saint Ernée.

[1] Ex legendario manuscripto ecclesiæ collegii Sancti-Petri de Curtâ.

Digitized by Google

La fertile semence déposée sur cette terre sauvage avait abondamment fructifié. Du 6e siècle au 9e, une foule d'églises et de paroisses s'élevèrent successivement; dès la fin du 8e siècle *Francon*, évêque du Mans, avait fait rebâtir la primitive église de Ceaulcé et y avait déposé le corps de saint Ernée.

En 802 Charlemagne avait confirmé à l'église du Mans la possession de *Champ-Segré* et le village de *Soucé* [1].

L'évêque qui devait faire plus encore pour son diocèse et pour Passais c'était saint *Aldric*, le successeur de Francon II. Elevé à la cour de Charlemagne, à cette cour où la science était une fortune, où le lettré devenait homme d'Etat, aumônier et favori de la cour de Louis-le-Débonnaire, non moins en crédit sous Charles-le-Chauve, il fit restituer à son église toutes ses anciennes possessions [2]. En 832, l'année même de son installation sur le siége épiscopal du *Mans*, Louis-le-Débonnaire lui avait donné dans notre Passais la dîme et les revenus de *Champ-Segré*. Le même empereur vint en 841 à *Bannes* [3] présider une assemblée des grands du royaume pour faire rentrer le monastère de Saint-Calais sous la juridiction de son évêque saint Aldric, qui employa les nombreux héritages et les immenses présents qu'il reçut du pieux empereur à développer l'agriculture, et c'est à ce titre qu'il fut le bienfaiteur de son diocèse.

Faire un relevé de tous les établissements agricoles fondés par lui à cette époque, serait écrire l'histoire de l'agriculture au 9e siècle dans le diocèse du Mans. Le chiffre s'en élève à 152, le choix des lieux était toujours merveilleusement approprié à chaque genre de troupeaux. C'est surtout à l'accroissement du bétail qu'il dut les immenses richesses qu'il légua en partie aux pauvres.

Laissons le parler dans son propre *testament* daté « de l'année 837 : « Dans tout mon diocèse je n'avais pas trouvé vingt chevaux, et « j'en laisse sept troupeaux. Dans une seule des métairies fondées « par moi, je laisse plus de bétail que je n'en ai reçu dans tout mon « diocèse. Qu'on ne trouve donc pas chose mal séante et dure que « je lègue ce que j'ai acheté de mon épargne, gagné de mes sueurs « à mes bienfaiteurs, à mes serviteurs et aux pauvres. »

Saint Aldric possédait des métairies et de nombreux troupeaux tout à la fois à *Bernay* en Hiémois (qui n'est autre que Bernay-sur-

[1] Voir Champ-Segré.
[2] *Analect.* 82.
[3] Baluze, p. 141.
[4] *Testamentum domini Aldrici* (837). Excerpta è codice.

Digitized by Google

Orne, à l'ouest d'Argentan), dans la Tourraine à *Sainte-Paterne*. dans le Bessin à *Thorigny*, dans le Vendemois, dans la Beauce même.

Pour nous en tenir aux établissements agricoles qui rentrent dans notre histoire, il en fonda deux à *Ceaulcé*, qu'il légua à ses serviteurs et aux pauvres, un à *Champ-Segré*, qu'il légua aux monastères d'Anille et de Sannières, un à *Mayny-le-Désert*, trois à *Conterne* (l'emplacement de l'une de ces métairies semble devoir être la *Chapelle-Moche*) [1].

Il entretenait sur toutes ces métairies de nombreux troupeaux de chevaux, de moutons, de bœufs et de vaches.

Enfin, sur le *mont Margantin*, il avait formé, en 834, un établissement agricole.

Saint Aldric mourut en 857, homme supérieur et de beaucoup en avant sur son époque. Les invasions des Normands allaient retarder le travail de civilisation et de dévelopement agricole, si activement, si heureusement entrepris dans notre contrée.

La vie va devenir dure pour le peuple ; d'agriculteurs qu'ils étaient, de zélés missionnaires, les évêques se feront hommes de guerre et de passions.

A cent ans à peine d'intervalle, quel contraste entre ce beau caractère de saint Aldric et celui de l'évêque *Sigefroi*, de cette maison de Bellême, si remuante, si ambitieuse. Les nombreuses possessions dont saint Aldric avait enrichi son église, Sigefroi s'en servira pour acheter les secours du comte de Vendôme contre le comte Herbert et pour doter ses bâtards.

L'épiscopat de Sigefroi nous conduit jusqu'aux limites du 10e siècle ; c'est l'époque où commence, à vrai dire, l'*Histoire du Passais normand* avec les comtes de Bellême.

Hector de L.

(Extrait d'une *histoire inédite de l'arrondissement de Domfront*).

[1] Cauvin. Fecit mansionilia, in Vodebis tria, in Caterniaco tria. Baluze, p. 61.

[2] Fecit mansionilia.... in munt. Mercantin, unam.

Digitized by Google

OUVRES DE CHARITÉ.

LE PÈRE CLAVER.

APOSTOLAT ET PATRONAGE DES ESCLAVES NOIRS (1581—1654.)

L'esclavage remonte aux premières origines du monde; mais il ne devait pas ıtrer dans la trame de nos destinées. Il n'y a eu servitude extérieure et asser- ssement des corps, que parce qu'il y a eu servitude intérieure et asservisse- ent de l'âme. L'homme a été lié, a été esclave à l'intérieur, esclave de lui- ême, avant de l'être à l'extérieur et pour le compte d'autrui. Jésus-Christ a it: « personne ne peut entrer dans la maison de l'homme fort et lui piller son bien s'il ne l'a premièrement lié : il peut alors piller sa maison.» La force, l'am- ition, la féroce antipathie des races n'ont été que les puissances exécutrices 'une destinée dont le germe avait été posé librement, et n'ont pu se déve- opper et tracer leur sillon que dans une confusion générale de tout devoir et e tout droit, dans un monde ouvert de toutes parts à la violence de l'enva- issement. Pour détruire l'esclavage, le Rédempteur de l'humanité qui devait ener captive la captivité, et répandre ses dons sur toutes créatures, n'a dit u'un mot: « Quiconque commet le péché est esclave du péché. Tout est là. » Faire naître les hommes à la vérité, c'est les faire naître à la liberté. De l'af- ranchissement du péché sort la sanctification ou le retour au devoir; de la sanc- ification, tous les droits de l'homme, la dignité, la puissance de son indivi- dualité, le respect de ses semblables, la fraternité universelle, la liberté. C'est en régénérant l'homme moral que le Christianisme, cette religion des hommes libres a préparé la régénération de l'homme politique, du citoyen par le chré- tien; du droit à la cité céleste jaillit comme un éclair consolateur le droit à la cité terrestre. En un mot le véritable progrès est le progrès des âmes.

Nous ne suivrons pas à travers les siècles l'histoire de la lutte du Christia- nisme et de l'esclavage; nous nous bornerons à examiner brièvement mais clairement la question de l'esclavage des noirs. Les barbares conquérans du nouveau-monde ne tardèrent pas à s'apercevoir que les forces physiques des Indiens n'étaient pas en rapport avec les fatigues qu'ils leur imposaient, avec le gain qu'ils en espéraient. La race africaine leur parut plus robuste, plus endu- rante, plus capable de résister sous le fouet du maître et sous les sueurs d'une culture laborieuse. Transporter les nègres dans les colonies et pour cela les acheter, les tromper, les ravir, en trafiquer comme de bestiaux, tout cela de- vint le but de l'industrie et l'objet de la plus hideuse spéculation. La première

Digitized by Google

importation des noirs aux îles espagnoles date de 1503. Charles Quint l'autorisa en 1517 jusqu'à la concurrence de quatre mille. En 1606 les Portugais s'obligèrent d'en porter quinze mille en cinq ans. Après eux vinrent les Français qui se mirent à la tête de la traite espagnole depuis 1702 jusqu'en 17[illegible]. Le traité d'Utrecht et celui de l'Assiento transportèrent aux Anglais le privilège de ce commerce. Ils furent remplacés par une compagnie qui s'établit à Port-Ricco; elle ne remplit qu'imparfaitement sa destination, ainsi qu'une autre association d'étrangers qui s'étaient offerts à fournir une certaine quantité de noirs dans un temps donné.

Le monopole si impitoyable de sa nature, commença ses ravages avec la traite des nègres. Les nations européennes se le disputèrent avec acharnement et se le ravirent tour à tour le fer à la main. Chacune y porta son caractère: l'Espagnol si cruel envers les Indiens était celui qui traitait les nègres avec le plus d'humanité; après lui venait le Français; enfin l'Anglais, plus positif et qui marche droit à son but lorsqu'il s'agit d'intérêt, ferma ses entrailles à toute pitié.

L'Afrique victime et témoin de la fureur mercantile des Européens, fut baignée de leur sang: impuissante et terrible expiation! Sur ses côtes les Hollandais attaquent les établissements des Portugais et obtiennent pendant quelque temps le privilège du trafic de l'espèce humaine, dont ils investissent une compagnie qui se ruine en 1730. En 1750 les Anglais abordent en Afrique; ils surmontent tous les obstacles, se créent bientôt une position redoutable et dictent la loi à leurs devanciers. Les Hollandais, les Portugais, les compagnies françaises, après une lutte malheureuse, doivent recevoir une partie de leur proie au lieu de la prendre. La paix de 1763 assure la supériorité de l'Angleterre. Deux cents vaisseaux et dix-huit mille hommes d'équipage exploitent triomphalement la traite des nègres. Ce monopole élève au premier rang des villes commerciales Liverpool et Lancastre. Le gain, l'intérêt des colonies, tous les prestiges d'une richesse aussi rapide que colossale étouffaient la plus criante des tyrannies: l'or germait et brillait dans le sang, et le sang paraissait utile au suprême degré. Qui pourrait peindre l'esclavage de l'Africain, l'abrutissement, l'anéantissement moral de cette portion de l'espèce humaine, le luxe, la licence, la perversité de ses maîtres? L'excès de l'oppression et l'excès du despotisme se touchent dans le néant. La douleur commme la cruauté eurent cependant des degrés mesurés et tempérés d'après une cupidité plus ou moins famélique et l'influence plus ou moins étendue laissée à l'esprit du Christianisme.

Toute passion engendre une fausse doctrine et toute fausse doctrine est un attentat contre l'espèce humaine. Pour couvrir le remords et légitimer l'esclavage, on a dit, on a répété que le nègre provenait d'une race dégénérée et non susceptible de perfectibilité. A l'appui de cette assertion, fille d'un monstrueux égoisme, sont venues maintes observations subtiles, maintes dissertations savantes, de grands frais de philosophie, de droit naturel, de droit humain et même de droit divin. Comme si Jésus-Christ n'était pas venu pour faire toutes

Digitized by Google

nations guérissables. La politique en était là lorsque la vengeance se leva. douleur comme la joie ont leurs limites dans l'homme; et il arrive un ment où les derniers efforts de la patience étant épuisés, la violence et digation éclatent comme une tempête. Du sein de ces masses de noirs gtemps aigries et tourmentées par le despotisme, surgirent des hommes s : Toussaint-Louverture, Christophe. La politique étonnée apprit avec hor- r le soulèvement des noirs; l'esprit de lucre se troubla, frémit, et accepta s son désespoir le défi de la liberté. La politique a posé par force un prin- e dont elle ne peut pas tirer la conséquence. Voilà un demi-siècle que les emblées législatives criaient aux nègres d'attendre. Attendre, mais il y a s cents ans qu'ils attendent; et il ne faut pas être un habile logicien pour cevoir que l'ajournement indéfini de la réparation, c'est le maintien indéfini 'injure. C'est la cupidité qui a été le premier mobile de la traite des nègres le l'esclavage dans les colonies, c'est la cupidité qui s'est opposée et s'oppose ore à leur abolition. Le colon hésite, temporise, crie misère, l'humanité paraît devant la perspective de sa ruine qu'il considère comme imminente. uccombe sous les vices du passé; écrasé sous leurs poids il en a la con- nce, et redoute la première ivresse de l'affranchissement; et il a raison. La litique qui se flatte de résoudre toutes les difficultés par des lois, des décrets des ordonnances, hésitait aussi et n'osait pas dire aux esclaves : allez et ez libres! Pas plus qu'elle n'oserait dire à des mourants : levez-vous et rchez. Elle a assez de bon sens pour savoir qu'elle ne fait pas des miracles. i donc délivrera les nègres? Est-ce l'Académie des sciences morales et litiques? Elle a eu la naïveté de le croire, car elle avait mis au concours la estion suivante : Quel serait le meilleur moyen d'arriver dans l'intérêt des lonies et des colons, à la suppression de l'esclavage dans nos colonies? Et suis sûr que tous les jeunes professeurs de rhétorique rêvant des couronnes des médailles d'or, bâtissent à l'heure qu'il est, de magnifiques théories? e les nègres travaillent et souffrent en attendant. Qui donc les délivrera? Il y a qu'un Sauveur qui est Jésus-Christ, et hors de Jésus-Christ et de sa octrine qui est vérité et liberté, c'est-à-dire hors de l'Église, il n'y a pas de demption. L'Église dépositaire d'une parole immortelle traverse les siècles les multitudes d'oppresseurs et d'opprimés, rappelant à tous le dogme d'une demption universelle et l'heroïsme d'une même fraternité.

L'Église sauvera les nègres comme elle nous a sauvés, nous les fils orgueil- x de la civilisation européenne, nous hommes de races blanches qui nous oyons supérieurs aux hommes de race noire? L'Église s'est liée à nos bar- res ancêtres, comme Mazeppa à un cheval indompté, pour les élaborer et les éliorer. Pendant plusieurs siècles l'Europe fut sillonnée en tous sens par des ctres, des prêtres, des moines, annonçant la parole de vie et de vérité, mant la lumière et débrouillant le chaos le plus désordonné, révélant tout à fois une loi divine et une loi humaine, se dressant intrépides contre la force l'arbitraire, couvrant de leur égide sacrée toute misère et toute souffrance, i-ant par leur autorité la férocité des mœurs, et mettant la douceur chré-

Digitized by Google

tienne dans les âmes de ces hommes de fer, à peine rassemblés en tumulte aux lisières des bois et la tête encore appuyée sur leurs lances. C'est par de tels prodiges que les nations européennes ont été soulevées de la barbarie et placées à la tête du monde. Ne l'oublions pas; l'ingratitude n'a jamais porté bonheur. Ayons le courage ou plutôt l'équité de lire l'histoire telle qu'elle est, et nous y trouverons les vrais titres de notre émancipation et de notre ennoblissement. L'arbre de la civilisation, depuis la ruine de l'empire romain, a été arrosé par le sang le plus héroïque et le plus généreux, et le sang qui circule dans nos membres exhale à notre insu et tout en s'affaiblissant le parfum des apôtres et des martyrs.

Voilà ce que l'Église a fait pour nous; que les peuples ne disent donc pas c'est nous qui nous sommes faits, tandis que tout leur a été donné. Ils ont tout reçu: sciences, arts, morale, législation, liberté politique et civile. On ne pourrait pas citer une idée féconde et pure aujourd'hui en circulation dans le monde qui ne soit d'origine chrétienne. Et bien loin d'avoir rien ajouté au don de Christ, en nous éloignant de lui, nous avons flétri sa fleur de vie, sa grâce d'amour et sa puissance d'intelligence. L'Église seule a fait l'éducation morale des peuples, c'est donc elle seule qui peut préparer les négres à la liberté et à l'affranchissement. Longtems avant les philanthropes anglais, elle a protesté contre la traite et l'esclavage de ces malheureuses races; Benoit XIV et Grégoire XVI ont déclaré solennellement que les opresseurs n'étaient plus chrétiens. Chaque année elle envoyait des apôtres à ces pauvres esclaves. Avant de raconter en détail la vie du plus illustre et du plus dévoué de ces apôtres, le P. Claver, jésuite, tâchons de répondre à la question proposée par l'Académie des sciences morales et politiques, quoique bien assurés d'avance de n'avoir pas le prix, ni même une mention honorable.

La révolution de 1848, par la voix généreuse de M. de Lamartine, a décrété l'émancipation des esclaves noirs, et l'Assemblée nationale va régler l'indemnité due aux colons; malgré les objections de quelques marchands, le monde a accepté avec enthousiasme ce grand acte de fraternité chrétienne. Mais, pour préparer cette émancipation et prévenir d'innombrables malheurs, le gouvernement doit protéger l'action libre et dévouée de l'Église dans nos colonies. N'espérons pas remplacer le dévouement du prêtre catholique par celui des fonctionnaires publics dans les colonies; ne réduisons pas leur action au triste rôle d'une police plus raisonnable, de gendarmes plus pacifiques. Pour élever à la dignité d'hommes ceux que nous voulons affranchir, il ne faut pas des hommes, mais il faut un pouvoir divin; c'est une nouvelle création qui ne peut pas être faite par le fouet du maître, par les ordonnances de police, par les recors, par les tribunaux; pour renouveler ces cœurs et ces natures si profondément viciées, il ne faut pas une morale vague, indéfinie, muette, insaisissable, sans origine connue, sans garantie, sans amour, jetée du fond de nos académies comme une pâture stérile. Le bon sens des peuples les plus abrutis en aurait bientôt fait justice. Ce qu'il faut à ces affranchis, aux élans de leurs cœurs, à leurs vastes espérances, à leurs entrailles affamées de la vie, il faut Dieu, Dieu

Digitized by Google

révélant dans toute la splendeur de sa divinité, Dieu fait homme qui les compagne sur la terre, les couvre de sa grâce et de sa miséricorde ; il leur t le type vivant et toujours présent de l'humanité, J. C. et la sainte Vierge, fécondité et la puissance du dogme. Le dogme est l'élément civilisateur de tes les sociétés, la lumière dans laquelle elles se meuvent; par les dogmes es grandissent, elles tombent au moment où elles nient les dogmes. Or la litique ne peut pas donner des dogmes, ne peut pas même les imposer par le ive, pas plus qu'elle ne peut donner le dévouement et inspirer l'esprit de crifice. La politique a des ambassadeurs, elle n'a pas de missionnaires; ses udes savent administrer, ils ne savent pas mourir. Les ministres de l'Église vent souffrir et mourir ; et partout ils travaillent et offrent leur sang pour C. et la civilisation. C'est donc au sacerdoce catholique qu'il appartient d'ini- r les esclaves à la liberté, de réaliser parmi eux la divine la rédemption.

Le prêtre est dévoué, parce que l'onction sacerdotale l'a fait le débiteur uni- rsel, parce que tous les hommes ont sur lui des titres de créance. Le malade stiféré se soulève de sa couche et lui crie, en lui montrant ses titres tout nglants sur son corps : viens payer ta dette, apporte moi l'or invisible des ystères, traverse le fléau, la nuit, l'orage, viens me délivrer; il en est temps, sens que je pars. Les païens, les barbares, les sauvages, les esclaves nègres ux aussi crient sans se lasser : Prêtres de J. C., apôtres de l'Evangile, fran- issez l'Océan, mesurez la tempête, jouez avec l'abîme, nous sommes par delà, ous vous attendons. Et toujours les apôtres ont répondu à cet appel. Leur am- tion n'est pas difficile ; ils n'ont pas à s'inquiéter comme la politique si les rres et les peuples en valent la peine, il leur suffit de savoir qu'il y a une me humaine toute dégradée par delà vingt océans, et ils partent. Et il y en qui les insultent, et il y en a qui les tuent ; et ceux-ci sont leurs créanciers ncore : je t'outrage, bénis-moi; je t'égorge, donne-moi des prières ; que ton ang de martyr prie quand ton rôle terrestre est fini. Nous admirons dans les ntiques histoires la vie humaine prenant possession des terres mortes, de ces rres où on n'avait vu jusque-là que des herbes, des lianes, des forêts sécu- ires, des oiseaux et des bêtes fauves. Quand quelques chefs hardis vinrent u nom de la politique conquérir cette âpre et rude nature, la dompter ; quand flot humain, grossi avec le temps, roule en nappes harmonieuses sur ce sol uet, qu'à son passage les villes s'élèvent comme une floraison animée, les ruits des voix montent, le pas humain s'imprime sur le sable. Nous admirons out cela, et pourtant la vie divine, ce par quoi les nations montent et progres- ent, est encore absente. Les villes y sont peut-être, le langage, peut-être quel- ues arts, mais la vraie civilisation, la civilisation des âmes, ne peut s'y établir uelors que des apôtres ont mis le pied sur ce sol. Laissons-les donc faire ; que 'administration ait le courage de se résigner à n'être que leur protectrice ; que a politique leur accorde une liberté loyale et généreuse, et alors ils traverse- ont les mers pour aller se lier aux nègres, pour souffrir avec eux, se faire sclaves pour transformer les esclaves en chrétiens. Puis ils se placeront entre e colon et l'affranchi pour assurer au premier des bras utiles et fidèles, au se-

Digitized by Google

cond les vertus d'un peuple libre. Le prêtre sera leur lien, leur paix et leur réconciliation, et cela par une patience à toute épreuve, une charité infatigable, une persévérance qui ne se dément pas, une force qui se renouvelle sans cesse, parce qu'elle vient de Dieu. Voilà le meilleur moyen d'arriver, dans l'intérêt des colonies et des colons, à la suppression de l'esclavage. Déjà même, à l'insu de tous les parleurs académiques, une pauvre paysanne d'un village de la Bourgogne, sans autre ressource que sa foi et son amour en J. C., avait fondé, pour l'instruction et l'émancipation des nègres, une société de religieuses; et Dieu a béni cette œuvre et la fait fructifier. C'est pour cela que la politique doit protéger les libres associations chrétiennes qui s'appliquent à ce grand problème de la civilisation des noirs. Les ordres monastiques agissant toujours avec ensemble et dans une pensée éminemment sociale, sont plus compactes, plus disciplinés, plus obéissants, plus unis, plus capables de suivre ces entreprises longues et laborieuses que le clergé séculier. Aux peuples ils opposent des peuples, aux générations des générations. Et quand le passé des Ordres monastiques ne parlerait pas assez haut dans l'histoire, les députés des colonies, dans la séance de la Chambre des députés du 10 juillet 1839, leur ont rendu un témoignage assez imposant et assez positif pour convaincre les esprits les plus rebelles. Mais si nous ouvrons les annales de la charité catholique, nous y trouvons, dès les premiers jours de l'esclavage des noirs, de beaux exemples de ce patronage chrétien et apostolique. Tandis que la foi, établie par saint François-Xavier dans les Indes orientales, y faisait des progrès rapides par le ministère de ses successeurs dans l'apostolat, la divine Providence, qui a un temps marqué pour la distribution de ses grâces, préparait en Europe l'apôtre des Indes occidentales. Pierre Claver naquit, en 1581, à Verdu, humble village du comté d'Urgel. Le seul bien qu'il reçut de sa famille fut le trésor d'une éducation chrétienne, laborieuse et simple; il s'en félicitait plus tard avec ses amis : ce qu'on apprend de bonne heure ne s'oublie jamais, disait-il, et ce qu'on suce avec le lait dans le berceau se retrouve toujours à la mort.

Envoyé à Barcelonne pour y étudier au collége des Pères Jésuites, il y fut uniquement occupé de ses devoirs et admis aux degrés avec une distinction toute particulière. Bientôt il sollicita l'honneur d'entrer dans la sainte et glorieuse milice instituée par saint Ignace pour la défense de l'Église et, le septième jour d'août 1602, les portes du noviciat de Tarragone s'ouvrirent devant sa généreuse résolution. Si par la Beauté des fruits on peut juger de la Beauté des fleurs, les vertus héroïques de l'âge mûr de Pierre Claver nous laissent entrevoir l'ardeur virginale de ses premières années. Tout le programme de sa vie est bien exprimé dans cette page écrite au noviciat de Tarragone : « 1° chercher Dieu en toute chose et tâcher de le trouver en tout; 2° faire tout pour la plus grande gloire de Dieu; 3° employer toutes ses forces pour parvenir à une obéissance si parfaite qu'on soumette sa volonté et son jugement au supérieur comme à la personne même de J.-C.; 4° ne rien chercher au monde que ce que J.-C. lui-même y a cherché, c'est-à-dire à sanctifier les âmes, à travailler, à souf-

Digitized by Google

r, à mourir pour leur salut. » En écrivant ce qu'il devait faire, Claver ne arquait que ce qu'il fit toujours.

Après ses premiers vœux de religion, Claver étudia successivement les humanités à Girone et la philosophie à Majorque. Le portier du collége de Majorque était alors cet homme illustre que l'Église vénère sous le nom de saint lfonse Rodriguez. Pour rétablir l'égalité primitive, Dieu a relevé tous les états ans la république chrétienne et, à cet homme qui a passé sa vie à tirer le cordon, avait donné une grande âme favorisée de ses dons les plus sublimes. Alfonse odriguez était un de ces esprits simples et dociles, où habite la doctrine céleste, à qui les illuminations divines tiennent lieu de toutes les lumières de notre auvre science humaine, un de ces cœurs purs et droits qui, détachés de tout reste, jouissent en paix des familiarités de l'amour divin. Claver estimait plus philosophie de ce portier que la philosophie d'Aristote. Aussi, après avoir lué le supérieur du collége, il courut chercher le maître spirituel dont on i avait raconté des choses si merveilleuses, et qu'il avait aimé avant même de voir. Dès qu'ils s'aperçurent l'un l'autre, ils se reconnurent aux seuls senments de leurs cœurs : tous deux se prosternèrent en même temps pour se onner mutuellement des marques de leur respect, et sans avoir même ouvert bouche, ils entendirent sans peine ce qu'ils voulaient se dire.

Le portier forma l'apôtre; ils ne pouvaient plus se quitter; le père le plus assionné n'aime pas son enfant avec plus de tendresse que Rodriguez n'en vait pour Claver, son fils spirituel. « Cher Alfonse, lui disait souvent Claver vec des transports d'amour et de ferveur, que faut-il faire pour aimer de tout on cœur Jésus-Christ, mon Sauveur et mon Dieu? Apprenez-le moi vous u'il instruit à son école, je sens bien qu'il m'inspire le désir d'être tout à lui, nais je ne sais comment m'y prendre. » Alors le saint vieillard laissait tomber de on cœur de salutaires leçons, insistant toujours sur l'apostolat. Un jour il lui lit avec toute l'éloquence d'une foi amoureuse : « Frère, je ne puis assez vous xprimer toute ma douleur en voyant que Dieu est ignoré de la plus grande artie de la terre, faute de prêtres qui aillent le faire connaître. Que de larmes e demande pas la vue de tant de peuples qui ne périssent que parce qu'on e leur présente aucune lumière pour les conduire; qui périssent non pas ant parce qu'ils veulent se perdre que parce qu'on ne fait aucun effort pour es sauver! On voit tant d'ouvriers inutiles où il y a peu de moisson; et où a moisson est abondante il y a si peu d'ouvriers! On craint la peine qu'il y urait à chercher les âmes et on ne craint pas le péril et le crime qu'il y a les abandonner. On estime les richesses de ces contrées et on en méprise les ommes. La charité ne peut-elle donc pas aller sur ces mers que la cupidité depuis si longtemps ouvertes? Il arrive dans les ports d'Espagne des flottes ntières chargées de trésors, quelle multitude d'âmes n'y pourrait-on pas conduire au port de la félicité éternelle? pourquoi faut-il que l'amour du monde soit plus ardent que l'amour de Jésus-Christ? Tout barbares que paraissent ces hommes, ce sont des diamants, encore bruts à la vérité, mais dont la beauté dédommage assez de la peine qu'il en coûte pour les polir. Oh

Digitized by Google

frère, quel vaste champ à votre zèle ! Puisque vous êtes de la compagnie de Jésus, travaillez donc avec Jésus au salut des hommes ! Un jésuite n'est pas autre chose qu'un candidat au martyre ! » Rentré dans sa cellule, Claver écrivit au supérieur provincial pour lui demander la grâce d'aller dans les Indes servir les pauvres esclaves. Cette faveur lui fut accordée ; le provincial lui répondit qu'il partirait après ses études théologiques. Cette lettre qui fixa son sort, il la baisa plusieurs fois, et il la garda toute sa vie.

Claver ne perdit jamais les sentiments de vénération et de tendresse qu'il avait conçus pour Rodriguez ; il avait recueilli ses conversations, il avait même marqué jusqu'au jour et à l'heure où il avait eu le bonheur de les entendre. Il ne se lassait pas au milieu de ses fatigues apostoliques, de lire et de relire ces notes précieuses ; et à sa mort, en recevant le viatique, il les tenait étroitement serrées sur sa poitrine, comme s'il eût dit à Dieu : « Seigneur, jugez-moi selon la parole du pauvre portier de Majorque, votre serviteur et mon maître. »

Au mois de novembre 1615, revêtu du caractère sacerdotal, Claver vint à Carthagène pour y commencer l'exercice de son apostolat des nègres. Le port de Carthagène avait alors une importance considérable ; il était l'entrepôt du commerce du Pérou, du Mexique, de Potosi, de Quito et de toutes les îles ; c'était surtout le grand marché des esclaves noirs. Là on en vendait chaque année plus de douze mille que les armateurs allaient acheter pour quatre écus sur les côtes africaines ; ils étaient entassés à fond de cale, pêle-mêle, sans lumière, sans vêtements, presque sans nourriture. A peine débarqués, ils étaient vendus à des maîtres qui les traitaient plus mal que des bêtes de somme. Claver se dévoua à la défense et à la protection de ces tristes victimes de la cupidité ; il trouva un beau modèle à suivre dans la vie de son confrère le P. Alfonse de Sandoval. Ce saint jésuite était venu de Lima à Carthagène à pied, sans autres provisions que son bréviaire pour un voyage si long, si difficile et si périlleux. En arrivant il fut charmé de trouver une moisson où tout manquait excepté l'occasion de travailler et de souffrir beaucoup. Il n'y avait alors que trois prêtres qui, pour avoir de quoi subsister, étaient obligés d'aller mendier par la ville. Le P. de Sandoval se chargea pendant trois ans de cet emploi aussi humiliant que laborieux. Il avait pour les esclaves noirs une tendresse infinie ; il les recevait au débarquement, il leur procurait mille petits rafraîchissements, il les suivait dans les mines et les habitations éloignées pour les consoler et les instruire. En sept ans il en baptiza plus de trente mille. Enfin épuisé de fatigues, couvert d'ulcères, accablé de douleurs, il passa les deux dernières années de sa vie étendu sur un misérable lit, et presque abandonné de tout le monde, car le petit nombre des jésuites du collége et la multitude de leurs différents emplois ne permettait pas de le soigner comme l'amitié l'aurait voulu. Quand on allait le visiter, on le trouvait presque toujours couché sur le dos, les yeux élevés vers le ciel, les mains jointes sur la poitrine, offrant sans cesse à Dieu le double sacrifice de ses louanges et de sa vie. Un jour de Noël, au matin, les anges qui venaient adorer Jésus-Christ dans la crèche reçurent l'âme du P. de Sandoval et la portèrent dans le sein Dieu.

Digitized by Google

Pierre Claver hérita de son zèle et de son dévouement, mais sa charité avait besoin pour agir, de deux auxiliaires indispensables, des interprètes et de l'argent. Pierre Claver se fit mendiant de porte en porte pour ses chers esclaves noirs : un vaisseau chargé de nègres vient d'arriver, disait-il en riant, il me faut un hameçon pour les prendre ; et avant de leur parler de bouche, il faut leur parler avec la main. Et de toutes parts on lui apportait de l'argent, des fruits, des confitures, du vin, de l'eau-de-vie, du tabac, des limons. Il avait instruit d'anciens esclaves et les avait préparés à lui servir d'interprètes, et moyennant une indemnité ou un remplaçant, il avait obtenu des maîtres, la permission de les faire sortir des ateliers quand il était nécessaire de se faire accompagner par eux.

Le P. Claver avait promis un certain nombre de messes à celui qui l'instruirait le premier de l'arrivée des navires au port; aussi c'était une sorte d'émulation parmi les fidèles, les officiers même y couraient à l'envie afin de participer à cette largesse spirituelle. En écoutant ce message de charité la pâle figure du P. Claver s'illuminait de joie, ses yeux s'animaient, il tombait à genoux et disait quelques mots d'actions de grâce. Puis, s'informant de la langue que parlaient ces nouveaux amis, il envoyait chercher des interprètes et partait pour le port avec des charrettes chargées de provisions. Ses premières paroles étaient pour rassurer et consoler les nègres, car pour la plupart ils croyaient qu'on ne les amenait que pour se servir de leur graisse à caréner les vaisseaux, et de leur sang à teindre les pavillons. « Vous ne mourrez pas, » disait-il, vous connaîtrez, vous aimerez Dieu; je serai toujours votre avocat, » votre protecteur, votre maître, votre père. » Son air tendre et affectueux leur en disait encore plus; la charité qui paraissait dans toutes ses manières était plus éloquente pour les gagner que les discours des interprètes. Je ne sais quelle sympathie qui se trouvait entre son cœur et celui de ces pauvres gens les lui attachait tous presque dès le premier abord. Il leur distribuait ensuite de petits rafraichissements, il baptisait et inscrivait sur des registres les enfants nés pendant le voyage; il portait les malades sur des charrettes, les soignait, pansait les plaies, leur disait mille douces choses et les accompagnait à l'hôpital où il les visitait chaque jour.

Suivons-le dans ce grand travail de la civilisation des âmes, car toujours la civilisation spirituelle doit précéder la civilisation matérielle. Pour affranchir le corps, il faut délier les âmes. Le P. Claver se préparait à ses courses apostoliques par la prière, par la mortification, par la pratique de toutes les œuvres de piété, et il partait avec ses interprètes. Il portait une croix de bois, un crucifix en bronze sur sa poitrine, et sur l'épaule un sac renfermant un surplis, une étole, les saintes huiles et des parfums; les interprètes portaient l'autel des sacrifices, des remèdes, des biscuits, de l'eau de vie. Arrivés aux Cases, longues prisons humides, obscures, où, dans un air chaud et infect, les esclaves étaient entassés, il entrait dans le quartier des malades pour les visiter et leur donner des remèdes, après leur avoir fait laver le visage avec de l'eau odoriférante pour diminuer l'infection dont ils étaient tourmentés. Ensuite il

Digitized by Google

faisait rassembler dans une cour tous ceux qui se portaient bien pour leur rompre la parole de vie et de liberté. Il dressait un autel, disposait des bancs et des nattes, et déployait des tableaux représentant les mystères de la religion. Sur l'autel, au lieu le plus éminent, était un tableau de J.-C. en croix; on voyait sortir de toutes ses plaies des ruisseaux de sang, qui coulaient dans un vase précieux où un prêtre puisait pour baptiser un nègre qui attendait cette grâce à genoux et dans une posture très-dévote : le Pape, les cardinaux, les rois assistaient joyeusement à cette cérémonie, adorant la miséricorde du Sauveur qui a versé son sang pour toutes les races humaines. D'un côté on apercevait quelques nègres richement parés et très glorieux, c'étaient ceux qui avaient reçu le baptême; mais ceux qui l'avaient refusé paraissaient de l'autre côté tout difformes et environnés de monstres hideux et béants. Ce spectacle, consolant et terrible tout à la fois, excitait ces pauvres gens à l'estime d'un bienfait honoré par les hautes puissances de la terre, à la crainte des malheurs destinés à ceux qui n'en veulent pas profiter, et surtout à l'amour d'un Dieu qui avait tant souffert pour des hommes misérables.

Les hommes étant assis à droite de l'autel, les femmes à gauche, le P. Claver prenait en main sa croix de bois et se mettait à genoux au milieu d'eux. Il priait quelque temps; puis, avec un visage enflammé du feu de l'Esprit-Saint et un ton éclatant, il faisait le signe de la croix, répétant deux ou trois fois chaque parole et chaque action, afin que tous pussent le suivre. Il approchait ensuite avec ses interprètes de chaque nègre pour lui faire faire en particulier le signe de la croix; donnait des éloges à ceux qui faisaient bien, blâmait les autres avec douceur, et ne passait point aux suivants que les premiers n'eussent parfaitement appris cet abrégé de la foi chrétienne. Il suivait le même ordre pour l'explication de nos principaux mystères; il y faisait paraître la même dévotion. L'exposition de chaque mystère était suivie d'un acte de foi, qu'il avait soin d'imprimer fortement dans leur esprit. Comme ses paroles sortaient d'un cœur rempli de foi, d'espérance et d'amour, elles allaient délivrer ces âmes captives. Le P. Claver, pour les engager à recevoir le baptême, empruntait des comparaisons vivantes à la nature sauvage et terrible des déserts africains. « Il faut, mes enfants, leur disait-il, » il faut faire ici comme le serpent qui se dépouille de son ancienne peau, pour » en prendre une plus belle et plus brillante.» Et ce disant il appliquait ses ongles sur ses mains comme s'il eût voulu les déchirer. Alors ces pauvres esclaves, attentifs à ses moindres actions, poussaient des cris, faisaient les mêmes signes pour faire voir qu'ils avaient tous compris, et qu'ils voulaient se dépouiller de leurs anciennes superstitions pour être entièrement renouvelés dans les eaux du baptême.

Quand le P. Claver les jugait suffisamment instruits, il fixait le grand jour du sacrement de l'initiation à la liberté morale. Il les faisait ranger par bandes de dix et donnait le même nom à chaque dixaine pour qu'ils s'en souvinssent mieux. D'abord il baptisait les enfants, puis les hommes et les garçons, et finissait par les femmes et les filles. Un interprète faisait les interrogations nécessaires; celui qui devait être baptisé était à genoux, les mains jointes sur la poitrine;

Digitized by Google

derrière lui se tenaient un nègre et une négresse, déjà chrétiens, pour servir de parrain et de marraine. Le P. Claver, en montrant dans un vase d'argent l'eau de la grâce et de la liberté, disait lentement : « Voilà cette eau salutaire qui, en » vertu des mérites de J.-C., lave, purifie l'âme et la rend brillante comme le » soleil; voilà la source de la grâce qui fait les vrais enfants de Dieu et leur donne » droit au royaume de sa gloire. Croyez-vous en J.-C., voulez-vous entrer dans » son Eglise et recevoir le baptême ?» Il répétait ces paroles jusqu'à deux ou trois fois, et, quand le cathécumène avait bien répondu, il le baptisait, après quoi il lui pendait au cou une médaille portant les noms de Jésus et de Marie, et qui était le signe distinctif de ceux qui avaient été baptisés.

Après cette initiation sacrée, le P. Claver exhortait ses chers néophytes à la pratique des vertus chrétiennes, il leur montrait la voie nouvelle et difficile dans laquelle ils devaient marcher. Il leur indiquait les moyens de se relever toujours à chaque chute, à chaque défaillance sans se décourager jamais; il disait en élevant son crucifix : « Voyez de quelle sorte nos péchés ont traité » notre grand Dieu et notre aimable père. C'est pour nous qu'il est mort sur cette » croix; c'est pour nous qu'il a été comme abîmé dans cet océan d'ignominie.» Et tous ces pauvres esclaves, pleurant de joie et de repentir, répétaient cette prière : « Jésus-Christ, fils unique de Dieu, vous êtes mon père, ma mère, » mon trésor, tout mon bien. Je vous aime de tout mon cœur, et j'ai une ex- » trême douleur de vous avoir offensé. » Enfin le P. Claver leur donnait à tous le baiser de paix, et pour ces pauvres gens qui jamais n'avaient reçu de caresses, c'était un inexprimable bonheur. Ils ne savaient comment répondre à tant d'amour; ils battaient des mains, ils poussaient des cris, ils se prosternaient et baisaient la robe de leur bon père; et toutes les fois qu'ils le rencontraient dans la suite, c'étaient les mêmes démonstrations d'amour et de respect.

La veille des fêtes, il les recevait toute la journée dans son confessional pour les diriger dans les voies de la civilisation de l'âme. Il disait aux plus jeunes : « Prenez garde de trop compter sur votre jeunesse; souvent les grains se des- » sèchent en herbe; et les fleurs ne portent pas toujours des fruits.» — «Son- » gez, disait-il aux vieillards, que la maison est déjà vieille et qu'elle menace » ruine; fortifiez-vous dans les sacrements.» Dès qu'il les voyait s'écarter de la bienséance du Christianisme, il prenait un ton d'autorité auquel ils ne pouvaient résister. Le P. Claver les arrêtait dans la rue en leur disant : « Dieu compte » tes péchés, et le premier que tu commettras sera peut-être le dernier de ta » vie. » Le dimanche, il les réunissait pour la messe, l'office et l'instruction.»

En 1622 le P. Claver se renferma dans la retraite pour y retremper son zèle et sa charité, et se préparer à prononcer ses derniers vœux de religion; il y joignit le vœu spécial de se consacrer pour toujours au service des nègres. Il devint l'esclave des esclaves. Arrêtons-nous un instant devant son portrait : sa taille était moyenne, naturellement droite, mais un peu courbée par l'habitude modeste de son regard. La tête grosse, le teint brun, le front large et ridé, les tempes enfoncées, de beaux yeux affaiblis par l'abondance des larmes,

Digitized by Google

la bouche grande, de grosses lèvres, la barbe épaisse, une voix forte, mais plus sonore que flexible.

Continuons sans nous lasser l'exposition de sa méthode de traiter avec les pauvres esclaves ; elle est moins célèbre que la méthode de Descartes, mais à coup sûr elle a été plus salutaire, plus fructifiante. Pour réserver tout son temps et tout son cœur aux pauvres esclaves, le P. Claver refusa constamment la direction spirituelle des riches et des heureux. Il se faisait mendiant pour les plus misérables de son troupeau ; il se tenait des heures entières sur la place publique pour solliciter des secours et des provisions, et il les portait lui-même sur son dos dans un panier à ceux qui en avaient le plus besoin. Souvent il rôdait en cachette autour des Cases, pour épier les plaintes, les sanglots, les soupirs, afin de donner des consolations, et de s'interposer entre les maîtres irrités et violents et l'esclave rebelle ou désespéré à force d'outrage. Plusieurs maîtres prétextant que les esclaves perdaient trop de temps dans les pratiques religieuses et dans la culture de leur âme, firent retomber sur le P. Claver leur fureur brutale, et lui suscitèrent des vexations et des embarras sans nombre ; mais ils furent vaincus par la patience et la tendresse du serviteur de Dieu. Il aimait ses nègres jusque dans la mort ; il les assistait à cette heure suprême ; il leur montrait par delà la tombe, l'affranchissement et le repos ; il les pleurait comme des enfants bien-aimés. Il recueillait des aumônes pour les faire enterrer honorablement ; il disait la messe pour eux et consolait les familles et les amis des morts. Lorsque quelques-uns de ses chers enfants quittaient Carthagène pour aller vivre et souffrir ailleurs, il redoublait ses soins et ses exhortations, il les accompagnait jusques au port, il les embrassait, il leur donnait sa bénédiction, il les recommandait au capitaine du vaisseau ; quand ils étaient embarqués, il restait immobile sur le rivage, suivant des yeux le navire qui emportait le trésor de son cœur. Puis il venait dans la chapelle prier Marie, l'étoile de la mer, de prendre sous sa protection les pauvres exilés.

La charité du P. Claver était universelle, il s'était chargé de l'hôpital des lépreux, et il les soignait avec amour, avec délicatesse ; les jours de fêtes il leur envoyait des gateaux et des musiciens pour les réjouir un peu. Il allait dans les sucreries les plus retirées pour y chercher les nègres que la cupidité déclarait chrétiens pour les soustraire aux droits du fisc. Chaque année après Pâque, il allait évangéliser les environs de Carthagène, et le soir quand il rentrait au collége des jésuites, exténué des fatigues de l'apostolat, il disait joyeusement à ses confrères : « Bénissez le maître, le fruit a été grand, et le » travail proportionné au fruit. » Il recommandait au portier de l'éveiller de préférence à tout autre, si l'on venait appeler un confesseur : « Ceux qui travaillent » beaucoup, disait-il, ont besoin de repos ; mais pour moi qui ne fais rien ici, il » ne m'en faut pas. » Et il se tenait prêt au moindre coup de cloche. Il était si pauvre, si détaché de toutes les choses de la terre, qu'un jour se sentant très-affaibli, et ayant besoin d'un peu de vin, il répondit à celui qui lui demandait s'il le voulait rouge ou blanc : Les pauvres ne choisissent pas.

En soignant les pestiférés le long de la côte de Carthagène, le P. Claver

Digitized by Google

t atteint d'une fièvre leste qui lui donna la mort et le ciel. C'était en 1654. e sixième jour de septembre, il descendit encore à l'Église appuyé sur deux ègres, et après y avoir communié avec des sentiments extraordinaires de évotion, il se fit conduire dans la chambre du P. Diego de Farigna qui venait 'arriver d'Espagne pour lui succéder dans son apostolat et son patronage es nègres: il se prosterna devant lui, lui baisa les pieds avec beaucoup de espect en le félicitant du glorieux emploi auquel il était destiné. Le mardi , jour consacré à célébrer la naissance de la sainte Vierge, le P. Claver, en rononçant les noms sacrés de Jésus et de Marie, naquit à la vie immortelle et lorieuse du Paradis.

C'est en imitant cet admirable modèle que nous rendrons les esclaves vrai- ent libres, c'est ainsi que nous pourrons les élever à la dignité d'un peuple. ans ces jours d'orage et de douleur, je me suis fortifié par la contemplation e l'énergique dévouement d'un pauvre prêtre qui a travaillé pendant 40 ans affranchir les âmes et qui a gravé dans les cœurs les plus barbares ce mot de RATERNITÉ que nous n'avons encore gravé que sur la pierre et l'airain.

ÉMILE CHAVIN DE MALAN.

Science Historique.

HISTOIRE DE SAINT LÉGER,

ÉVÊQUE D'AUTUN ET MARTYR,

ET DE L'ÉGLISE DES FRANCS AU SEPTIÈME SIÈCLE.

Par le R. P. dom PITRA, bénédictin [1].

Ce livre fut écrit avec l'intention de réhabiliter dans l'opinion publique un des grands hommes du 7e siècle, et même ce siècle tout entier. Réformer un jugement qui paraît acquis à la science depuis trois cents ans, est une œuvre difficile; il y faut plus qu'un talent distingué, le R. P. dom Pitra pourra s'en apercevoir.

S'il était seulement question de restituer à la physionomie d'un homme sa pureté réelle et d'exposer sous son vrai jour le caractère de ses actes et de toute sa vie, bien qu'il fût le représentant d'un principe et par conséquent l'objet d'inévitables contradictions, on y parviendrait sans doute en soumettant à un habile contrôle les

[1] Paris, Waille, 1 vol. in-8°, prix 8 fr.

Digitized by Google

autorités contemporaines. Car enfin il est rare qu'une critique savante et forte ne puisse réunir assez de témoignages valables pour se fixer sur un point historique de quelque importance : les lueurs de son flambeau éclairent d'une lumière suffisante l'étroit espace où elles se trouvent concentrées.

Mais une époque est un phénomène si complexe, les éléments de toute sorte y sont tellement nombreux et mêlés qu'il n'y a peut-être pas de matière où il soit plus aisé d'égarer l'opinion publique ; et d'un autre côté, la nature humaine est ainsi faite qu'il n'y a rien de plus laborieux et de plus stérile que de se vouer au redressement de l'opinion générale. Parce que, dans le cours d'un siècle, tant d'hommes et tant de choses se rencontrent sous des conditions étranges ; parce que la pensée et le fait se pénètrent d'une façon mystérieuse ; parce que, enfin, l'action de la Providence s'allie intimement à l'action de notre liberté, il semble permis d'élever sans fin les doutes les plus délicats sur la valeur et la légitimité de tout ce qui se produit. Ainsi doit-on imputer à telle doctrine tout ce qui s'est fait de bien et de mal, et même ce qui ne s'est pas fait ? Si la force a débordé le droit, faut-il en accuser l'idée ou les hommes qui la représentaient ? Ou bien encore les choses furent-elles humainement insurmontables ? Car il y a dans la marche des idées et des événements quelque chose d'irrésistible qu'aucun bras mortel ne peut ni créer ni détruire, comme il y a aussi quelque chose de spontané dont l'existence et le développement tombent sous la responsabilité personnelle de chacun de nous. Or, assigner aux doctrines de tout un siècle leur part respective d'influence sociale ; prouver qu'elles sont divines ou humaines, vraies ou fausses, par la vie des hommes qui les professèrent et par le caractère des faits où elles sont engagées ; honorer sans fétichisme les droits qui succombent devant l'esprit nouveau, et accueillir l'esprit nouveau sans flatter la fortune qui le mène en triomphe ; enfin, indiquer, entre toutes les théories, celle qui était, à l'époque où l'on se place, la meilleure et la plus applicable : voilà, disons-nous, un sujet où il est facile de s'abuser soi-même et de tromper les autres, et où l'on réussit encore moins à corriger les erreurs qu'à les prévenir.

Toutefois, ces obstacles, au lieu de jeter le découragement dans les hommes sincères, doivent bien plutôt leur inspirer le désir d'édifier l'esprit public sur la valeur précise des jugements qu'il prononce ou qu'il adopte en matière d'histoire. Le désir est surtout

Digitized by Google

légitime en ceux qui peuvent, comme le R. P. dom Pitra, porter dans la révision des causes mal instruites une grande érudition avec une intelligence élevée et revêtir leur sentence de ces charmes du langage qui servent à la faire accepter.

Est-ce à dire que le savant bénédictin soit parvenu à réhabiliter le 7e siècle et à justifier le magnifique éloge qu'il en fait après Mabillon, en le nommant *un âge d'or*? Nous n'oserions le prétendre absolument. L'époque qu'il décrit dans sa brillante *Introduction* s'étend de 590 à 730. Il développe sa thèse en esquissant à grands traits cette période de 140 ans, puis en marquant l'influence exercée alors par la papauté, les évêques, les moines et les saints. Ce tableau ne manque ni de vérité ni d'éclat. Cependant nous ne pouvons le louer sans réserve[1].

Et, d'abord, il serait bon de s'entendre sur ce que c'est qu'un grand siècle. Si le côté humain des sociétés n'est rien, s'il importe peu que les principes du droit international et même du droit des gens soient connus et pratiqués dans un pays comme l'Europe, et qu'un équilibre fortement établi en assure matériellement l'universelle application; s'il ne faut pas tenir à ce que l'unité politique de chaque peuple soit énergiquement constituée et la liberté individuelle de chaque citoyen inviolablement garantie; si la création et la répartition d'une plus grande somme de bien-être au sein des masses, si la culture des sciences et des arts, si la civilisation enfin ne doivent inspirer aucun souci à l'humanité; en ce cas, les reproches qu'on a longtemps adressés au 7e siècle se trouvent nuls et de nulle valeur. Mais si, en principe, ces intérêts ne sont pas méprisables, et si, en fait, pour quelque cause que ce soit, ils ne furent pas développés au 7e siècle, dès lors il lui a manqué un des éléments qui font la grandeur d'une époque.

Nous savons bien que le salut d'une âme l'emporte sur le prix de toutes choses terrestres : nulle merveille du génie, nulle splendeur de réputation n'égale le plus faible degré de cette gloire que Dieu réserve à ses élus dans l'éternité. En un mot, il vaut mieux se sanctifier dans la barbarie que de se perdre sous bénéfice de civilisation. Mais tel n'est pas précisément le problème à résoudre : il ne s'agit pas d'un homme, il s'agit d'un siècle. Voici toute la question qui est complexe et pourtant bien claire : le développement des facultés naturelles de l'homme et leur application plus parfaite aux arts, aux sciences et aux besoins de la vie, sont-ils chose régulière et par conséquent bonne et honorable? La civilisation est-elle plus

Digitized by Google

favorable que la barbarie au règne et à la propagation du Catholicisme, et réciproquement le Catholicisme est-il le principe le plus efficace de ce qu'on nomme civilisation et progrès? En comparant les divers âges de l'Europe chrétienne au point de vue de l'empire que l'Evangile exerça constamment, soit dans les idées, soit dans les faits, c'est-à-dire, au point de vue de ce qui est la véritable grandeur d'une époque, peut-on affirmer d'une manière absolue ou relative que le 7e siècle fut un *âge d'or*, un *siècle illustre?* Rappelons brièvement quelques faits.

La période de 140 ans, indiquée par dom Pitra, fut comme un temps de halte pour cette armée de vingt peuples que Dieu menait, à travers la Germanie, à la conquête et à la ruine de l'empire romain. Les deux siècles précédents avaient vu des invasions réitérées, d'horribles batailles, un carnage permanent : c'était une catastrophe suprême où l'ordre social semblait fléchir et disparaître sans retour, et qui fut déplorée par Salvien avec des accents presque dignes de Jérémie. Dans les siècles qui suivirent, la vaillante épée de Charlemagne contint un moment les hordes barbares; mais lorsque, passée en d'autres mains, elle n'eut plus, ni éclairs, ni menaces, un tumulte immense s'éleva autour de l'empire et la guerre amena sur toute l'Europe de nouvelles calamités. Ainsi le 7e siècle brilla, si l'on veut, comme une heure de sérénité entre deux tempêtes; mais il s'en faut beaucoup que la prospérité du dedans ait répondu, dans chaque royaume, à la paix du dehors.

En Angleterre, quelle succession de luttes, de vengeances et de meurtres! quel odieux spectacle de cruautés féroces! Il est vrai, la lumière de l'Evangile vint alors visiter ces races presque sauvages et répandre parmi elles les semences de la concorde, les principes du droit, et le germe de la civilisation. Mais tout un siècle, et précisément le 7e siècle, s'écoula avant que l'Angleterre s'adoucit dans le christianisme. Durant ce temps, Merciens, Northumbres, Saxons de l'Est et de l'Ouest, Angles conquérants et Bretons vaincus, s'agitèrent au milieu de convulsions sanglantes. Sur dix rois, sept furent tués et six détrônés par leurs sujets rebelles, dans la seule Northumbrie. Du reste, l'anarchie trouvait sa raison dans les crimes et les fautes des princes, tour-à-tour esclaves et victimes de l'ambition. Une lueur de civilisation perça cette sombre nuit, mais seulement au 8e siècle : Bède mourut en 733, Alcuin, en 810; Alfred-le-Grand, qu'on pourrait regarder comme le législateur de l'Angleterre naquit même au milieu du 9e siècle.

Digitized by Google

En France, la famille des Mérovingiens allait s'éteignant au milieu de passions fécondes en intrigues, en trahisons, en forfaits et en malheurs de toute sorte. Frédégonde et Brunehaut remplirent de leurs débats la fin du 6e siècle et semblèrent agiter encore du fond de leur tombeau, durant le siècle suivant, les royaumes divisés d'Austrasie et de Neustrie. Appauvrie et dévorée par ces haines, vaincue par la luxure, la race de Clovis s'éclipse devant l'astre naissant de la race carlovingienne. Les rois, quand ils ne meurent pas à 18 ou 20 ans de débauche ou d'un coup de poignard, traînent généralement une existence sans gloire sous la tutelle des maires du palais. Les mœurs des barons ne sont ni plus douces, ni plus pures que celles de leur royal suzerain; l'épiscopat, qui commence à se recruter parmi les conquérants, est envahi par des prêtres avides et turbulents, plus habiles à manier la hache d'armes que la parole de Dieu. En un mot, le 7e siècle est inférieur au 6e, comme le chroniqueur Frédégaire est au-dessous de Grégoire de Tours, l'illustre père de notre histoire.

L'Espagne, récemment amenée à l'unité politique par la soumission des Suèves, et à l'unité religieuse par la soumission de ses rois ariens au catholicisme, entrait dans le 7e siècle avec toutes les conditions d'une rapide grandeur. Et effectivement, les règnes de Récarède, de Sisebut, de Swinthila et de Wamba, les conciles moitié religieux et moitié politiques de Tolède, plusieurs écoles renommées pour le temps, une foule de saints et illustres évêques, tels que Léandre, Isidore de Séville, Fructueux et Fulgence, jetèrent quelque splendeur sur l'Espagne du 7e siècle. Mais, d'un autre côté, les vices de l'état politique, civil et religieux du royaume se révèlent dans les dissensions intestines et les mouvements anarchiques qui signalent chaque avènement d'un nouveau roi, dans les canons des conciles qui cherchent en vain à remédier aux plus graves abus. Enfin, la nation s'affaissa parmi les luttes des partis; le clergé perdit sa force en perdant quelque chose de la pureté de ses mœurs; le peuple ignorant et corrompu retomba dans l'idolâtrie. Lorsque les Arabes, au commencement du 8e siècle, mirent le pied en Espagne, ils n'y trouvèrent que des barbares : 5,000 aventuriers vinrent, un jour, enterrer la monarchie des Visigoths dans les plaines de Xérès (710).

En Italie, les Lombards, placés sous l'influence immédiate des Papes, semblèrent d'abord destinés à bâtir quelque œuvre éclatante et durable sur les débris du vieil empire que leurs prédécesseurs

Digitized by Google

avaient abattu. Mais, comme les Ostrogoths, ils passèrent vite et sans laisser de traces. Théodelinde rappelait le génie d'Amalasonte : contemporaine de saint Grégoire-le-Grand, elle disposa les Lombards Ariens à recevoir la foi catholique, elle affranchit le clergé orthodoxe des mesures oppressives sous lesquelles la conquête l'avait jeté, et prépara ainsi les voies à l'action civilisatrice de la papauté. Rothari, l'un de ses successeurs, recueillit et publia le code des lois, ou plutôt des coutumes lombardes, où l'on peut voir l'indice d'un progrès intellectuel, bien qu'elles se rapprochent des dispositions du code anglo-saxon et qu'ainsi elles soient peut-être un souvenir du vieux droit germanique plutôt qu'une création. Au reste, les violences du pouvoir royal, la conduite indépendante des ducs lombards, une suite de haines et de divisions intestines et domestiques auxquelles les peuples voisins prirent part plus d'une fois, amenèrent bientôt la ruine du royaume qui disparut sous les pas de Charlemagne même avant la fin du 8e siècle (774).

Ainsi, en résumé, l'Europe chrétienne n'avait, au 7e siècle, qu'une organisation sociale sans régularité et sans harmonie. L'état respectif des personnes offrait des inégalités révoltantes que le Christianisme sut corriger et adoucir, en substituant le dogme de la dignité morale de l'homme au principe de la force, qui était l'unique loi des conquérants barbares. L'Église, malgré sa puissance intime et sa robuste vie, ne put échapper entièrement aux épreuves que lui ménageait son sacerdoce où les vainqueurs entrèrent avec leurs idées et leurs mœurs grossières. Quelques étincelles de science et de littérature éclairèrent faiblement ce siècle où les études étaient rares et difficiles, et où, du reste, on avait plutôt besoin d'apôtres que de docteurs. On ne se rencontrait qu'à travers les fléaux qui suivent des invasions comme celle qui emporta l'ancien monde, parmi les gémissements, les haines, les déprédations et les excès de toute sorte. Certes, nous savons ce qu'il fallut d'efforts aux représentants de la raison, de la justice et de la vertu pour dompter la férocité de la race conquérante ; lors même que le succès les eût trahis, on leur devrait encore un tribut d'admiration parce qu'ils n'ont pas désespéré de l'avenir au milieu d'un si grand désastre. Mais c'est précisément en mémoire de tout le mal qu'ils avaient à réparer que nous n'osons pas admirer leur époque, et que nous demandons au R. P. Dom Pitra la permission de dire qu'il n'était guère possible de mettre plus de fer dans l'or du 7e siècle.

Telle fut la physionomie générale de ce temps ; voyons ce que

Digitized by Google

irent en particulier les pouvoirs principaux à qui l'avenir du monde était confié, ce que firent les Papes, les évêques, les moines et les saints.

Les Papes exercent sur le monde une action religieuse et sociale. L'Unité religieuse fut constituée, dès le principe, dans l'Église catholique : les empereurs romains n'avaient pu l'empêcher de s'établir ; les barbares pouvaient se montrer aussi violents dans la persécution, mais leur cruauté devait rester également impuissante. Les Papes du 7e siècle travaillèrent, comme on le fit avant et après eux, au triomphe et au maintien de l'unité religieuse dans la mesure des difficultés qui naissaient, selon le temps, du paganisme romain, de l'idolâtrie barbare, de l'esprit de schisme et d'hérésie. C'est ainsi qu'à l'époque dont nous parlons, l'illustre pape saint Martin, pour avoir résisté aux fauteurs du monothélisme, se vit arraché à son siége, traîné à Byzance, jeté en prison, insulté par les valets de ces empereurs qui ne savaient tirer le glaive que contre l'Église désarmée, puis conduit en exil jusque dans la Tauride où il mourut de faim, à la suite des violences les plus cruelles. Sans doute c'est pour les peuples la prédication la plus efficace que le spectacle d'un tel martyre : devant la conscience publique et devant Dieu, la justice triomphe quand ses défenseurs succombent. Mais, après tout, cet exemple n'était pas nouveau dans l'Église.

Quant à l'action sociale des Papes, elle allait s'étendant et se fortifiant, parce que toute idée grande et juste fait son chemin et appelle les forces vives du monde à l'appui de sa valeur métaphysique. Mais, à part le grand pontificat de saint Grégoire, et, si l'on veut, la lutte héroïque de saint Martin, les Papes du 7e siècle ne semblent pas avoir pesé dans la balance des destinées publiques d'un poids sensiblement plus lourd que les Papes du 6e siècle, et certainement leur influence fut bien moins apparente que celle de leurs successeurs. Seulement l'impulsion donnée par saint Grégoire dura longtemps après lui, car avec quel génie et quelle puissance il mit la main sur son époque ! Il maintient dans l'unité et arrête sur la pente de l'erreur et de la servitude, l'Église grecque qui remplaçait par des discussions sophistiques le grave enseignement des Chrysostome et des Basile et préludait à ce schisme funeste où périt l'avenir de l'Orient. Il est l'âme du monde occidental : il ramène à la foi catholique, par ses lettres et ses légats, les Lombards et les Visigoths ariens ; il envoie des missionnaires aux Anglo-Saxons ; il pressent ou même assigne le rôle futur du peuple franc ; il lutte avec

Digitized by Google

une rare énergie pour l'indépendance de son autorité qui représentait tant et de si belles choses. Oui, quiconque voudra y réfléchir avec impartialité, sera facilement convaincu que la civilisation de l'Europe doit beaucoup plus à la houlette de ce pontife qu'au glaive de Charles Martel. Mais cette grande figure disparut dès l'an 604, et quand le cours des choses inaugura pour les Papes une nouvelle ère de grandeur, en les affranchissant pour jamais de la domination grecque, on était déjà parvenu au commencement du 8e siècle (754).

D'après ce qu'on vient de dire sur l'état général de l'Europe, il est clair que l'épiscopat du 7e siècle avait de grandes choses à faire. Que de ruines à réparer! Et combien peu d'éléments de restauration sociale! Des mœurs brutales, des esprits ignorants, des peuples parlant une langue étrangère et armés de toute la fierté de la victoire contre l'ascendant des vaincus: c'est parmi ces conditions si hostiles qu'il fallait ramener la paix et l'esprit chrétien. Les défenseurs belliqueux de l'ordre et de la civilisation romaine étaient restés sur le champ de bataille ou réduits en servitude; tout l'espoir de la société reposait donc sur les évêques. Et, en effet, depuis longtemps chéris du peuple, soit par leur zèle à remplir les charges municipales et à défendre la cause des faibles, soit par les efforts de leur charité durant l'invasion, ils devenaient, en outre, nécessaires à la race conquérante, à raison de leur science et du respect universels dont ils étaient entourés. C'est pourquoi ils furent appelés au conseil des princes, ils siégèrent dans les assemblées nationales, ils intervinrent dans la rédaction des lois et dans le gouvernement de la chose publique. Tel fut précisément le rôle de l'épiscopat des 5e et 6e siècles. Mais les barbares finirent par entrer dans le clergé en y portant une science bien imparfaite, des mœurs encore rudes et des goûts profanes et violents: ils allaient à la chasse et à la guerre comme les laïques, ils avaient des seigneuries temporelles et de grandes richesses dont ils n'usaient pas toujours bien. La vie dissipée et les habitudes de la dépense exilèrent l'étude et la prière; le soin des pauvres et l'instruction des peuples furent négligés. Les conciles de cette époque appellent la réforme des mœurs, condamnent la simonie, interdisent aux clercs de porter les armes et luttent contre les nombreux abus qui se glissaient dans tous les rangs de la hiérarchie ecclésiastique. Or, c'est au 7e siècle que commence, dans les Gaules, ce déclin de la science, des mœurs et la piété cléricales.

Toutefois, ni la corruption n'était universelle, ni l'ignorance ou

Digitized by Google

même le vice, assis sur quelques grands siéges, ne chassaient la religion du cœur des peuples. Jamais peut-être, depuis les temps apostoliques, une plus grande foule de saints illustres n'avait paru. Les monastères se multiplient, et, dans les monastères, les plus beaux exemples de la vertu chrétienne. Des colonies d'apôtres partent des couvents pour soumettre à l'Évangile l'Angleterre, la Hollande, la Franconie, la Saxe, la Westphalie, l'Allemagne, la Hesse et le Hanovre. Dieu sème les miracles sous les pas de ces conquérants, qui, par la prière, la parole et le spectacle de leurs vertus, amènent à la foi catholique, à la douceur et à la justice, des hommes accoutumés à la violence et aux combats. Aussi, bien loin de rejeter comme apocryphes, à cause de leur nombre, les faits merveilleux, les souffrances surhumaines, les dures flagellations, les austérités sanglantes qui marquent la vie des saints à cette époque, il y faut voir les traits de la Providence divine qui, selon Tertullien, montre du doigt la vérité avant d'en exiger la croyance, et l'écrit en caractères évidents et proportionnés aux forces de notre esprit afin que nous l'admettions plus vite et plus volontiers [1]. Quand l'épée des légions romaines se lève contre le christianisme, Dieu fait briller les martyrs; aux hérésies, il oppose les docteurs; parmi les hordes indisciplinées, sensuelles et féroces, il envoie les moines que leur règle soumet à l'obéissance, à la chasteté et aux pratiques d'une vie humble et sacrifiée. C'est ainsi que les Anglo Saxons, frappés du désintéressement et de la piété du moine Augustin et de ses frères, se convertirent à Jésus-Christ avec leur roi Ethelbert, et que les saints Kilian, Wilfrid, Willibald et Boniface firent la conquête chrétienne des populations répandues au-delà du Rhin.

Assurément, la création des monastères où régnait la ferveur, le nombre considérable des saints, donnent un grand éclat au 7e siècle. Dom Pitra relève ce caractère avec beaucoup d'érudition et dans un beau langage; on ne peut qu'applaudir à sa discussion sur la valeur et l'autorité des monuments où se trouve consignée la vie de ces héros chrétiens qui portèrent, d'un bout de l'Europe à l'autre, le germe de la science et de la liberté avec le nom de Jésus-Christ. La critique, à force de sévérité, est devenue injuste envers les *actes* et les *légendes du moyen-âge*. Qu'on doive tout accepter dans ces vieux et naïfs témoignages, nous ne le disons pas; mais encore ne faut-il point les proscrire en masse, et même, avant d'en rejeter

[1] *De resurr. carnis.*

Digitized by Google

quelque chose, doit-on y être autorisé par de sérieuses études et par de bonnes raisons.

En résumé, nous demanderions à ne souscrire au jugement du R. P. dom Pitra sur le 7e siècle qu'avec les réserves que nous avons fait valoir. Il est probable que, si l'auteur avait à peindre successivement tous les âges chrétiens comme cadres d'une monographie qui lui fût aussi chère que celle de saint Léger, le 7e siècle reprendrait, dans cette série, la place qu'il occupe réellement dans l'histoire générale de l'Église. Il ne fut déshérité ni de science, ni de vertu, comme les littérateurs de la renaissance le prétendaient pour relever le mérite de leurs phrases académiques, comme les protestants le prétendaient aussi pour donner un motif plausible à leur fiction de réforme, comme plusieurs écrivains modernes l'ont prétendu encore sur la foi de leurs devanciers. On y parla mal et l'on y écrivit en mauvais latin; mais la croyance y fut droite et la vie sainte. L'Église y resplendit toujours visible dans la suite ininterrompue de ses pasteurs, dans la perfection d'un grand nombre de ses enfants, dans les travaux héroïques et les miracles de ses apôtres, dans l'immutabilité de ses dogmes, la pureté de sa morale et les pompes de son culte. Il est étonnant que de si grandes choses se soient opérées ou maintenues dans les circonstances ingrates qui caractérisent le 7e siècle; mais, en fait, il y a peu de siècles qu'on ne puisse équitablement comparer à celui-là.

Nous avons été long sur l'*Introduction* du livre de dom Pitra; mais la pensée qui l'a inspirée se retrouve dans l'*Histoire de saint Léger et de l'Église des Francs au 7e siècle*, et, par conséquent, ce qu'on vient de lire s'applique à tout l'ouvrage en général. Le seul point qui reste à examiner désormais, c'est de savoir si l'auteur a victorieusement atteint le double but qu'il se propose touchant l'illustre évêque d'Autun : il veut le venger des calomnies de nos écrivains modernes et lui faire une large place au milieu de son époque.

Les calomnies disparaissent devant le simple exposé des faits, et il n'est pas possible de conserver des doutes sur la légitimité de la cause que soutint saint Léger. On sait que sa conduite est diversement appréciée; les uns le nommant altier, inquiet et jaloux de puissance, tandis qu'il fut, selon les autres, dévoué à son devoir et à son pays jusqu'au martyre. Ebroïn, son rival, passe également pour un grand homme qui ne fut peut-être cruel qu'en exagérant la fermeté, ou bien pour un vil scélérat qui allait à ses fins par le crime, à défaut de génie. Nous croyons volontiers, pour nous, que

Digitized by Google

le maire Ebroïn n'avait guère moins de sagacité et d'énergie que d'orgueil et d'ambition ; que le royaume chancelant et l'ordre compromis ne pouvaient être soutenus que par une administration vigoureuse ; qu'en mesurant ces périls et en voulant les conjurer, on devenait facilement odieux, et, par suite, défiant et même sanguinaire, surtout dans un siècle où le respect de la vie humaine était si inconnu, et qu'ainsi la postérité devrait pardonner beaucoup à Ebroïn s'il n'était prouvé, d'ailleurs, qu'il ne fut pas tant le défenseur des intérêts publics que l'esclave de ses intérêts personnels. D'un autre côté, le désintéressement et la sainteté d'un Evêque sont, en général, beaucoup moins apparents lorsqu'il se trouve mêlé, même malgré lui, aux affaires mondaines, que lorsqu'il s'occupe exclusivement des fonctions de son ministère sacré. Mais il faut se souvenir que le clergé des 6e et 7e siècles se vit investi, par la force même des choses, d'une autorité d'abord morale et puis politique que nul alors, ni roi, ni leude, ni peuple, ne pouvait exercer avec autant de plénitude et d'utilité. Ainsi, en thèse générale, le mot d'*ambition* qu'on jette dans l'histoire pour faire apprécier l'action sociale des évêques, répond à une hostile manière de voir et n'explique absolument rien. Dans l'espèce, saint Léger d'Autun, au plus fort de ses luttes avec le maire de Neustrie, se montra modéré, clément et juste; il ne porta dans le conseil des princes que la politique de l'Evangile et dans sa vie privée que le pur esprit du christianisme, et ainsi sa mémoire, légitimement glorifiée par les louanges de douze siècles, peut braver en paix les témérités de quelque plume injuste qui s'imagine faire preuve d'indépendance en insultant l'Eglise. Du reste, tout le livre du R. P. dom Pitra est une savante histoire, et par conséquent une forte apologie de saint Léger : c'est infiniment plus qu'il n'en faut pour réfuter les accusateurs de l'illustre pontife.

Si le deuxième but de l'auteur, qui était de faire à son héros une large place dans le 7e siècle, ne paraît pas atteint d'une façon aussi parfaite, il faut en accuser la matière elle-même et la disette des monuments. En effet, on cherche presque saint Léger dans les 150 pages qui ouvrent sa *monographie*. Mais, en revanche, avec quel bonheur l'érudit bénédictin aborde les sujets difficiles et trop peu connus auxquels la vie de l'évêque d'Autun lui donne le droit et l'occasion de toucher! L'Eglise s'emparant de la recommandation féodale pour en adoucir le caractère et faire tourner à l'éducation des enfants ce qui n'était destiné d'abord qu'à fonder leur avenir

Digitized by Google

militaire, ensuite continuant son œuvre régénératrice par l'établissement de l'école du palais et des écoles cléricales, enfin honorant tout ce qui était pauvre, faible et méprisé, et transformant par la foi les restes du vieux monde et l'élément apporté par nos aïeux idolâtres : certes, un pareil tableau mérite d'être présenté à notre époque, si fière d'une civilisation dont elle oublie trop l'origine. Dans son ensemble, ce thême n'est pas neuf; mais, dans ses développements et dans ses détails, il est plus ignoré qu'on ne le croit communément. C'est ce qu'a très-bien compris dom Pitra; aussi entre-t-il dans des particularités pleines d'intérêt, et lors même qu'on a étudié ces temps anciens dans des livres exclusivement consacrés à les faire connaître, on lit encore avec un véritable profit les pages où notre auteur esquisse les constitutions et les mœurs des sociétés du moyen-âge. Si quelques-uns de ces documents peuvent paraître des hors-d'œuvre dans l'*Histoire de saint Léger*, du moins ils font oublier que le récit des événements reste suspendu, et ils rachètent l'absence quelquefois prolongée du principal personnage. Cette critique, d'ailleurs, n'est point applicable à la partie du livre qui traite de l'épiscopat de saint Léger et de sa querelle avec Ebroïn. La narration devient rapide, les faits se précipitent; on sent le contre-coup des agitations de l'Austrasie et de la Neustrie. Le tableau de la vieille cité d'Autun, la gracieuse légende de sainte Odile, le caractère des Burgondes, la lettre de saint Léger à sa mère, sont des épisodes pleins de charmes et qui se présentent naturellement.

Il est bien inutile d'ajouter que dom Pitra continue les traditions bénédictines, et que son livre est enrichi de notes et de pièces curieuses et importantes. Sous le titre de *Miscellanea*, il nous donne les *Tablettes généalogiques de la famille de saint Léger*, des notes sur *les bas-reliefs de Hohembourg*, *au mont Sainte-Odile*, et sur *l'église de la crypte de saint Maixens*, *église et tombeau de saint Léger*. Sous le titre d'*Analecta*, il a réuni tous les monuments liturgiques qui se rapportent au culte de l'évêque d'Autun et de saint Warein, son frère, avec des notes sur leurs reliques, puis les documents originaux qui concernent la vie de saint Léger et servent d'éclaircissement au corps de l'ouvrage, enfin plusieurs pièces liturgiques et historiques, qui viennent des archives de la célèbre abbaye de Murbach. Un poème inédit et fort ancien sur la vie du saint ajoute à toutes les richesses de l'appendice.

Tel est le livre de dom Pitra : par l'érudition qu'il révèle, c'est un

Digitized by Google

rayon nouveau dans l'ordre de saint Benoît ; par l'éclat brillant du style, il assure à l'auteur un rang distingué entre les écrivains de notre époque.

L'abbé G. DARBOY.

Philosophie

DES PREMIÈRES HÉRÉSIES

SOUS LE POINT DE VUE PHILOSOPHIQUE.

Les hérésies viennent de la philosophie. — Simon veut introduire dans le christianisme les doctrines persanes. — Son système sur l'origine du mal. — Il se fait messie. — Ebion, Cérinthe et Ménandre continuent Simon. — Basilide fonde la gnose.—Carpocrate et Valentin la perfectionnent.—Toutes les erreurs proviennent de l'abandon de la méthode traditionnelle.

Sans doute il est glorieux pour un catholique de suivre, dans le récit des combats de l'hérésie contre l'Eglise, la longue histoire des triomphes de la foi. Mais est-il sans intérêt de s'isoler de ces scènes agitées, pour reporter ses regards en arrière vers les causes de ces grandes révolutions morales qui furent plus d'une fois sur le point de faire douter de l'existence d'une institution à laquelle cependant l'immortalité avait été promise ? Je ne le pense point. Car s'il est utile à la théologie positive d'assister aux bouillantes discussions des sectaires et de les poursuivre pas à pas dans les détours captieux de leur argumentation, il ne l'est pas moins pour l'histoire philosophique de constater si l'hérésie de tel homme dépendait d'un système d'idées généralement répandue, ou bien si elle était son fait particulier ; si *Manès*, par exemple avait puisé ses opinions dans les livres des Perses, ou bien si elles étaient le fruit de ses propres méditations : ce sont ces raisons et bien d'autres qu'on voit du premier coup d'œil, qui m'ont déterminé à tracer le tableau généalogique des premières hérésies, et à faire leur histoire dans l'ordre de leur dérivation et de leur filiation réciproque.

On s'imagine assez communément qu'une hérésie est une erreur accidentelle qui n'a d'autre antécédent que la faiblesse de notre rai-

Digitized by Google

son, une espèce de production spontanée de la nature morale : on se trompe. Toutes les hérésies tiennent pour le fond à quelqu'un des deux ou trois systèmes de philosophie, autour desquels a tourné l'esprit humain depuis que le monde a été livré à ses disputes, et, pour les circonstances de leur apparition, à des causes particulières à l'époque, aux lieux, aux personnes et à mille autres raisons secondaires.

Ainsi l'état de la philosophie au temps de la prédication de l'Evangile nous découvre la cause des hérésies qui s'élevèrent dès lors et nous révèle la source d'où elles découlèrent.

L'étude de la philosophie n'était plus renfermée dans la Grèce et l'Ionie. Transportée par les Lagides en Egypte, et cultivée par eux dans Alexandrie, qui était alors le véritable centre de la civilisation, elle s'était communiquée dans tout l'Orient. Les Juifs même, cette nation jusque-là si exclusive, et que ses lois et sa religion séquestraient au milieu du monde, n'étaient pas restés étrangers à son influence, sa loi n'exerçait plus un empire exclusif sur les esprits ; on conservait bien encore pour elle une vénération profonde, mais on ne craignait pas de joindre les livres de Platon à ceux de Moïse. Les peuples séparés jadis par le schisme de Jéroboam furent ceux qui montrèrent le plus d'attrait pour les sciences et la philosophie des Grecs. Au temps des apôtres, la ville de *Samarie* allait écouter les sophistes avec le même zèle que ses pères portaient jadis à la lecture de la loi. Cette révolution y avait été surtout opérée par un certain *Dosithée* qui avait recueilli dans ses voyages en Perse, les dogmes cabalistiques des Mages, qu'à son retour il avait mêlé avec les traditions grecques et les révélations mal comprises de sa propre religion. Un jeune Samaritain, appelé *Simon*, qui avait étudié la philosophie à Alexandrie et voyagé quelque temps en Mésopotamie, fut son disciple et son successeur. Il avait acquis une grande réputation de sagesse et de magie. Car, à l'exemple de tous les philosophes persans, il ne se contentait pas de dogmatiser, mais il professait les sciences occultes, devinait l'avenir, composait des filtres et des breuvages, et étalait enfin tout ce charlatanisme, condition exigée pour tout succès populaire dans ces siècles, et chez ces peuples superstitieux.

C'est alors que les disciples de Jésus-Christ commençaient à annoncer la doctrine de leur Maître, et à opérer les prodiges qui devaient en garantir la divinité. Dès les premiers jours le bruit en vint à Samarie. On accourait en foule les entendre, et admirer les

Digitized by Google

euvres qu'ils faisaient. Comme elles étaient plus merveilleuses que es siennes, Simon en conclut qu'il serait imprudent de lutter con- re eux, et qu'il valait mieux tenter de leur dérober le secret de eurs miracles, pour ensuite combattre à armes égales. Il fut donc es trouver, et feignit pendant quelque temps la plus sincère royance à leur prédication, afin de gagner leur confiance et cette ecette tant désirée. Mais ayant apparemment perdu patience, il ollicita à prix d'argent ce que ses assiduités ne pouvaient obtenir. Cette demande indiscrète dévoila son âme. Saint Pierre lui dit nathème et le repoussa de la société des fidèles.

Le titre de chrétien était essentiel en Judée pour réunir la foule. Simon le garda donc comme un moyen de succès. Il ajouta aussi à la doctrine qu'il avait reçue de Dosithée quelques-uns des dogmes qu'il avait appris des apôtres, et forma du tout un amalgame assez incompréhensible qui fut la première hérésie et le premier fonde- ment de la doctrine des *Gnostiques*, qui inondèrent l'Orient pen- dant près de six cents ans.

L'existence du mal fut, dit Bossuet, le grand scandale de tous les siècles. L'explication de son origine et de son alliance avec l'i- dée d'un Dieu juste et bon fut à diverses époques le but de tous les travaux de la philosophie. La Grèce, dans ces derniers temps, avait un peu perdu de vue cette question, qui en Orient, avait continuel- lement occupé les esprits. C'est à l'époque de la propagation géné- rale des lumières philosophiques et quand l'Ecole d'Alexandrie professa ouvertement son système de conciliation et d'eclectisme, que les idées de l'Inde et de la Perse s'étant introduites dans les théories du Musée, opérèrent dans leur direction ce changement que nous y apercevons à l'époque des hérésies. Toutes avaient, comme nous le verrons, l'explication de ce mystère pour objet, et toutes furent saisies avec une ardeur, un empressement qui révè- lent évidemment un besoin universel, et une disposition analogue dans tous les esprits. Croit-on que les peuples eussent abandonné la croyance à leurs divinités héréditaires pour admettre les longues généalogies des Gnostiques, si ces généalogies n'eussent procuré le moyen au moins apparent, de calmer une inquiétude générale, et de satisfaire une curiosité dominante?

Ainsi il est donc probable que la question du mal dans le monde était généralement agitée à la venue de Jésus-Christ. Elle devint le fondement rationnel de tous les systèmes de ces hommes orgueil- leux qui se disaient chrétiens, mais pour lesquels le Christianisme

Digitized by Google

n'était que le passeport de leurs utopies : tous leurs préceptes de morale n'étaient que des accessoires voulus par les circonstances. Nous examinerons donc les efforts de l'esprit de l'homme pour éclaircir cette terrible difficulté que le Christianisme avait déjà cependant résolue. Nous verrons les hérésiarques se transmettre leurs théories imparfaites, nous les verrons s'améliorer, se perfectionner : nous assisterons à la progression des idées et des connaissances, et enfin à la chute définitive du fragile échafaudage de la raison impuissante.

Simon avait compris l'idée dominante de son siècle. Cet homme remarquable conçut aussi l'explication la plus plausible et qui présentait le plus d'apparence de vérité. Car il est à remarquer qu'elle fut saisie avidement ; qu'on n'en chercha pas d'autre ; qu'on ne remonta pas plus haut que son système sur le monde spirituel, et que, depuis *Ménandre* son premier disciple, jusqu'au dernier des gnostiques, tous les chefs de secte ne firent que la développer, tantôt dans toute sa latitude, tantôt seulement dans quelques-unes de ses parties. C'est ce que fait observer un auteur presque contemporain, saint Irenée [1] : « Simon *Samaritanus*, dit-il, *ex quo omnes hæreses substiterunt.* »

Or, voici ce qu'avait imaginé Simon. Il existait un Dieu éternel, souverainement sage et puissant ; son pouvoir et sa sollicitude s'étendaient sur la création spirituelle et corporelle ; car il y avait deux sortes de création. Mais la dernière n'était pas son œuvre : il n'avait jamais rien produit de matériel, parce qu'étant essentiellement bon, il n'avait pu produire la matière qui était mauvaise. Son opération était plus noble. Dès le principe, son intelligence, qui est nécessairement active, avait conçu une pensée, et cette pensée fut un être divin, consubstantiel à son auteur, distinct de lui, éternel, mais d'une autre manière que lui. C'était *Logos*, le Verbe de Dieu. Par son intermédiaire avaient été créés, dans une hiérarchie de pouvoirs différents, les archanges, les anges, etc., etc. Ceux-ci à leur tour créent la nature visible et corporelle, les cieux, la terre et les hommes qui l'habitent. Ces hommes avaient deux âmes, l'une animale et terrestre, l'autre céleste et divine. Cette dernière devait être libre de sa nature ; mais les anges l'enfermèrent dans un corps, la soumirent à l'autre, et la privèrent ainsi pendant longtemps de ses droits les plus précieux.

[1] Collectio selecta SS. PP., t. II, p. 158, édit. in-8°.

Digitized by Google

C'était pour la délivrer de cette affreuse tyrannie que le Dieu tout-puissant avait envoyé sur la terre une émanation de sa substance, son propre Fils, qu'il avait fait passer dans le corps d'un homme. Cet homme, c'était Simon lui-même. L'esprit de Dieu était descendu dans son sein le jour où les Juifs crurent le faire mourir dans la personne du fils de Marie et de Joseph. La conséquence découlait d'elle-même; Simon était le Messie, lui seul enseignait la vraie doctrine. Celle des apôtres était évidemment fausse, puisqu'ils enseignaient que le Messie était mort et monté au ciel, ce que la présence de lui, Simon, démentait positivement.

Nous ne disons rien de la généalogie de son Hélène, qui ne se rattache que fort mal à son système, et qu'il n'inventa que pour avoir le droit de vivre avec cette prostituée qu'il avait achetée à Tyr à cause de sa beauté : voilà l'homme. Voici le philosophe : il résultait de toute cette création arbitraire que le *mal* n'avait pas *Dieu* pour auteur, directement du moins, mais indirectement, et comme malgré lui par le vice des divinités subalternes qu'il avait créées. On voit que Simon avait modifié la doctrine *persane* des deux principes. Il avait trop de jugement pour l'exposer dans toute sa rigueur; il avait senti que créer deux principes égaux, c'était les anéantir tous les deux. De là ces adoucissements, ces diminutifs.

Quant au principe de la médiation divine, il n'en est pas du tout question dans l'antiquité : les Indiens ne l'ont connu que depuis la propagation de l'Evangile; c'était chez Simon un vol fait au christianisme [1].

Voilà ce que cet homme avait inventé pour décharger l'être infiniment juste et bon du reproche d'avoir jeté le mal dans le monde. Il y avait au fond une idée qui ne fut pas perdue; c'était, à tout prendre, ce qu'on avait encore trouvé de plus satisfaisant hors de l'Eglise. Mais, en admettant même l'hypothèse fondamentale, que de parties faibles et insuffisantes ne s'y trouvait-il pas! Les changements qu'il éprouva en font preuve.

En passant à ses sectateurs, la doctrine de Simon se chargea d'autant d'additions et se peignit d'autant de couleurs qu'il y avait d'individus. C'était un thème fondamental sur lequel chacun faisait une théogonie à son usage, un fond où chacun brodait les différents

[1] Nous n'admettons point avec l'auteur de l'article que le principe de la médiation divine fut étrangère à la révélation primitive, et partant aux traditions du genre humain. (Note du rédacteur des *Annales*.)

Digitized by Google

sujets de son imagination. Le païen y rattachait ses fables mythologiques, et le Juif les révélations de sa loi.

L'état de cette dernière nation est surtout frappant à cette période. Arrachée à son sol natal, dispersée à travers les autres peuples, elle conservait avec un haut degré d'énergie, que le malheur ne faisait qu'accroître, l'amour national de ses lois et de ses institutions. Elle avait bien subi le joug de cette nécessité qui entraînait alors le monde vers les nouveautés; elle avait goûté de la philosophie et même du christianisme, mais sans abandonner sa religion, qui était dans son esprit un fondement inamovible au milieu de tous les essais de perfectionnement; tout ce qu'elle apprenait devait y être subordonné.

Tel on vit, par exemple, *Ébion* dans les jours qui suivirent la ruine de Jérusalem. Il s'était retiré dans les montagnes du pays de Bazon, où il réunissait quelques frères dispersés par la guerre, pour les soutenir et les encourager dans leurs malheurs par l'espoir des jours heureux promis par les prophètes. Il avait quelque temps suivi les apôtres, il se disait même chrétien; mais il ne pouvait supporter qu'on parlât de l'anéantissement de la loi. Il suivit aussi la doctrine de Simon, adopta ses idées sur l'origine et la destruction du mal, mais n'en devint pas pour cela simonien exclusit, pas plus qu'il n'avait été chrétien : il ne fut jamais qu'un Juif plein de zèle et d'ignorance.

Avec moins de patriotisme et d'orthodoxie, *Cérinthe* publiait en même temps la même doctrine en Asie. Ce Juif philosophe, qui s'était d'abord laissé prendre au christianisme, l'abandonna pour le gnoticisme, qu'il quitta à son tour pour sa loi, à laquelle il les joignit tous les deux par la suite; c'est sous cette forme nouvelle qui se rapprochait des deux opinions les plus influentes, que Cérinthe répandit son système. Il devait avoir, et il eut en effet beaucoup de succès.

Mais ce succès était étranger à l'école de Simon. Le point principal avait changé chez ces sectes juives, l'accord de la loi de Moïse avec le christianisme et la philosophie était leur grande occupation; elles ne prirent pas une autre direction en se propageant. On retrouve encore sous Trajan le juif *Elxai* occupé des mêmes idées au milieu de ses monastères d'Esséniens.

Ce n'est donc pas là que nous pourrons trouver quelques éclaircissements à la théorie des disciples de Dorithée. Comme c'est ce qu'il y a d'important à suivre, nous les laisserons s'anéantir avec les

Digitized by Google

débris du temple qu'ils s'efforçaient de relever. Nous chercherons parmi les successeurs de Simon celui qui poursuivit son œuvre, et nous examinerons les progrès qu'il lui aura fait faire.

Ce successeur véritable fut *Ménandre*, qui osa peu, et se contenta presque exclusivement du rôle de son maître, dont il abandonna toutefois la fonction principale, celle de Messie. Simon resta toujours en possession de servir d'organe au libérateur divin. Ménandre n'était que son très-humble mandataire, délégué pour gérer par *intérim* les fonctions de docteur sur la terre, en faveur des peuples qui voudraient se purifier par le baptême des souillures de la tyrannie angélique.

En se transmettant d'une génération à l'autre, la secte simonienne, comme un instrument qui se dérouille en passant de main en main, se dépouillait de ses plus grossières absurdités et prenait au moins une apparence moins choquante.

Saturnin, qui fut disciple de Ménandre, et qui enseignait la philosophie à Antioche vers l'an 107 de notre ère, s'attacha à rendre le système plus métaphysique, parla de Dieu, du Verbe et des anges, sans s'occuper plus de Simon et d'Hélène. Il n'y avait chez lui qu'un seul Dieu, tout-puissant et éternel, qui avait fait les anges et les archanges; ceux-ci avaient fait l'homme à leur image et ressemblance, ce qui ne l'empêcha pas d'être si faible et si imparfait qu'il se traîna comme un vermisseau jusqu'à ce que Dieu, le regardant par hasard, en fût touché et lui donnât une étincelle de la vie divine qui lui procura la force et l'agilité. Les hommes abusèrent bientôt de ce secours; car, à la réserve d'un très-petit nombre, tous prirent parti avec les anges dans une révolte contre Dieu, s'affranchirent des lois de leur nature divine, vécurent dans une coupable licence, et opprimèrent leurs frères restés fidèles aux lois de la vertu. Mais le temps de triompher était venu pour les justes. Le Christ était descendu sur la terre, il cherchait à réunir autour de lui ceux qui n'avaient pas abusé de l'esprit de son Père; c'était Saturnin qu'il avait pris pour interprète; c'était sous ses ordres que devait se réunir l'armée des élus pour marcher à la destruction des infidèles. La guerre toutefois ne devait pas être sanglante, on ne devait y porter d'armes que la parole et l'exemple d'une vie mortifiée. La morale de Saturnin était en effet très-austère; la continence la plus exacte en était le fondement. Bien différente en cela de celle de Simon, dont on sait que les privations semblables n'étaient pas le fond. Je n'ignore pas que plusieurs écrivains préten-

Digitized by Google

de quelques rêveurs exaltés, mais ils devenaient pour la foule insaisissables et sans attraits, parce qu'ils n'avaient rien qui les mît en rapport avec l'imagination ou le cœur de l'homme. Delà ces grossières personnifications des attributs de Dieu, ces créations successives d'anges bons et mauvais, ce matérialisme tout saillant et tout palpable à l'usage du vulgaire des sectateurs; de là encore cette morale complaisante et souvent criminelle, telle que l'aimait la populace des villes païennes de l'Orient.

Les reproches des catholiques, pour être un peu exagérés, n'étaient donc pas destitués de fondements. Leur ressentiment était surtout très-légitime; car, en usurpant leur nom pour l'avilir et le décrier, ces hérétiques leur faisaient la plus intolérable des injures. Ils étaient cause en effet que les païens, confondant les uns et les autres sous la dénomination générale de chrétiens, leur attribuaient indifféremment les actions infâmes qui n'étaient le fait que de quelques partisans de l'erreur. *Gibbon* fait quelque part ce reproche aux catholiques, d'avoir compromis eux-mêmes leur cause en dévoilant les vies de leurs adversaires, et en sollicitant leur destruction. Cet homme avait une raison trop pénétrante et trop juste pour faire de bonne foi un tort aux évêques de leur conduite... C'est une des mille preuves de cet esprit secrètement hostile dont, au dire de personnes qui le connaissent bien, il était animé contre tout ce qui était catholique. N'est-il pas évident, en effet, qu'il était du plus grand intérêt pour les vrais disciples des Apôtres, de se bien séparer de ces bandes débauchées qui anéantissaient une des principales supériorités de l'Évangile sur le paganisme, la pureté et la sainteté des mœurs, et dont la tolérance facilement méconnue eût été infailliblement taxée de complicité et de fraternité.

Cette digression nous amène naturellement à *Valentin* dont les disciples excitèrent principalement l'indignation des évêques.

C'est encore à Alexandrie, dans ce foyer où fermentaient alors toutes les révolutions philosophiques, que vers le milieu du second siècle (140) se montra Valentin, le grand architecte du Gnosticisme dont il élargit, exhaussa et distribua l'édifice. La Gnose prit sous lui son plus haut développement. Le tableau généalogique des *Eons* de *Basilide* n'était qu'un mince croquis, un bien timide essai en comparaison de celui qu'il imagina. Il est si vaste, qu'un savant bénédictin a été obligé d'y opérer trois larges divisions pour ne pas s'y égarer.

La première partie contient l'explication des choses divines, ce

Digitized by Google

qui veut dire le tableau des opérations de la divinité dans le ciel, où *Plêrôma* (plénitude). La seconde contient l'histoire de ce qui se passa hors du Plêrôma, ou les mystères opérés dans la région moyenne entre le ciel et la terre. La troisième enfin, explique l'origine et la constitution du monde visible.

Le Plêrôma, proprement dit contient trente *Eons*, quinze du sexe féminin et autant de l'autre. Le premier de tous est un dieu invisible, appelé *Prôon* (préexistant) ou *Bythos* (profondeur). Il avait toujours existé avec *Ennoia*, la pensée, qu'on nommait encore *sighê* (silence). Il leur arriva de vouloir créer, et ils engendrèrent *Nous* et *Alêtheia* [1], les deux principes des choses existantes. Ce nouveau couple donna naissance à un autre, *Logos* et *Zoé* [2], qui la donna à *Anthropos* et *Ecclésia* [3]. Viennent après cela une suite de générations moins remarquables, lesquelles portent à *trente* le nombre des *Eons* et forment le mystérieux Plêrôma, plénitude invisible et incompréhensible à plus d'un titre, comme on le voit. Tous ces dogmes et bien d'autres que nous passons pour ne pas faire une théologie valentinienne, se trouvent bien et dûment révélés dans l'évangile de saint Jean, et figurés dans les *trente* années cachées de la vie du Sauveur?

Pour les mystères de la religion intermédiaire, il n'était pas bien sûr qu'ils fussent dans l'Écriture, mais ils venaient de bonne source. Or, voici quels ils étaient. D'abord, c'était la curiosité punie du dernier des *Eons* du Plêrôma, de *Sophia*, la sagesse. Cette divinité de sexe féminin ne put réprimer le désir impatient qui l'aurait saisie de voir Dieu. Elle s'avança hors de sa sphère. Mais par malheur,

« A la porte aposté veillait d'un œil sévère
« Un être..... implacable Cerbère, »

Horos (ὅρος, borne), gardien des cieux, qui l'arrêta. *Sophia* s'épuisa en vains efforts contre la sentinelle : rien ne lui servit. Mais de ses désirs impuissants naquit un être nouveau, mais imparfait, mais frêle et existant à peine. C'était *Achamot* (mot hébreu). Il resta toujours hors du Plêrôma, et aurait langui longtemps sans le secours d'un *Eon* bienfaisant qui lui communiqua une force passagère, et qui ne dura qu'un moment, pendant lequel il s'amusa beaucoup, et d'une gaieté très-féconde, puisque de ses ris naquit la lumière qui devait un jour éclairer le monde futur. Mais sa vigueur

[1] *Alêtheia*, mot qui veut dire vérité.
[2] *Logos*, verbe, et *Zoé*, vie.
[3] Tout le monde sait qu'*anthropos* veut dire homme.

Digitized by Google

de communication l'ayant tôt abandonné, il devint décrépit tout d'un coup. Dans les douleurs et les ennuis de la vieillesse, il tournait douloureusement les yeux vers le trône du Maître éternel et pleurait, et, sans s'en douter, il produisait la terre, la mer et le reste; création vague, indéfinie, véritable chaos où le bien et le mal nageaient confusément mêlés; création bien différente de son jumeau, *Demiurgos*, la nature animée, l'âme universelle, qui naquit en même temps et s'occupa tout aussitôt à démêler, à classer, à animer cette masse incohérente dont il devint la vie. De cette opération ordonatrice sortirent d'abord les êtres variés qui composent l'ensemble de la création, et enfin l'homme *coïque*, ou matériel, qu'*Achamot* anima du souffle divin que pourtant il n'avait pas lui-même, *ainsi* que nous l'avons vu. — Néanmoins, l'élément matériel l'emporta dans l'homme et contrebalança l'influence du principe céleste. C'était pour rétablir et fortifier l'être spirituel que Valentin avait apporté le Gnose au genre humain; cette science épurait l'âme qui s'en pénétrait, la détachait de la terre et la rendait digne d'être réunie à son principe après la dissolution du corps. C'était le seul remède à l'aide duquel on pût éviter l'infaillible transmigration des âmes souillées de corps en corps.

On conçoit qu'avec une théologie semblable, le christianisme des Valentiniens n'était pas très-orthodoxe. C'est à peine s'ils en conservaient quelques dogmes défigurés. Il serait même difficile de se rendre raison de leur entêtement à prendre le nom de chrétien, si l'on ne savait pas qu'à cette époque ce nom seul était une recommandation et un élément nécessaire de succès.

Les savants ont vu, dans ce que nous avons rapporté de magnifiques allégories, sur lesquelles leur esprit pénétrant s'est exercé dans de nombreux volumes. Nous n'irons pas sur leurs brisées en cherchant à déchiffrer les hiéroglyphes du professeur d'Alexandrie; nous ferons seulement remarquer combien était impuissant à résoudre la question du mal sur la terre, tout cet échafaudage de créations entassées l'une sur l'autre. Ce n'était, en dernière analyse, que les idées de Simon, qui avait placé entre Dieu et la terre une certaine quantité d'anges et d'archanges, voulant, par ce moyen, éloigner ce Dieu de la terre, le séparer de toute relation avec l'univers pour n'en attribuer l'origine et le gouvernement qu'à des êtres inférieurs auxquels on pourrait prêter toutes les passions et toute l'injustice nécessaire pour que le désordre pût leur être attribué. Valentin, en multipliant à l'infini ces générations, ressembla à un

Digitized by Google

écanicien inhabile qui croirait remédier à l'impuissance de son nstrument en en multipliant les rouages.

C'est donc à tort qu'on lui attribue l'honneur d'avoir porté la nose à une perfection véritable : au fond, il ne l'avait pas fait avancer 'un pas. Il contribua bien plutôt à sa décadence en ouvrant, par on exemple, une large voie aux systèmes symboliques et emblémaques, si aimés des Orientaux, et funestes aux sciences qu'ils envionnent d'une couche impénétrable. On les vit naître en foule de on vivant même. Des hommes grossiers, des soldats, des marchands nifs, pleins de la prétendue illumination de l'Esprit-Saint, parcouaient les provinces prêchant des religions nouvelles et invoquaient antôt *Caïn*, le plus grand des saints de l'ancienne loi ; tantôt *Sem*, e second messie, et une foule d'absurdités non moins ridicules.

Dans la ferveur de leur zèle, la solution du grand problême était ien ce à quoi tous les inspirés pensaient le moins.

Elle n'était poursuivie que par quelques esprits plus philosohiques qu'enthousiastes qui n'avaient vu dans le gnosticisme qu'un ystème et des opinions. Ces hommes se demandaient de quelle tilité étaient toutes ces familles d'*Eons* pour l'avancement de la cience. Aussi firent-ils de nombreux retranchements à toutes ces péculations. Malheureusement ils ne procédèrent jamais que par les *inventions* ou *imaginations* nouvelles. Aucun ne voulut accepter urement et simplement la révélation extérieure et *traditionnelle* le l'Eglise, laquelle seule renferme la vérité. C'est ainsi qu'ont fait ous les hérétiques, et c'est ce que nous tenions à établir.

***.

Etudes Ecclésiatiques.

PROGRAMME

DE L'ACADÉMIE PONTIFICALE POUR LES JEUNES ECCLÉSIASTIQUES QUI SE DESTINENT A LA DIPLOMATIE.

Instituée d'abord d'autorité privée, puis confirmée et augmentée par l'autorité pontificale, l'*Académie des ecclésiastiques* a constamment eu pour but de fournir aux jeunes gens qui y seraient reçus les moyens de se former à la science et à la piété, de manière à pouvoir convenablement traiter les af-

Digitized by Google

faires du Saint-Siége apostolique et s'acquitter des charges qui leur seraient confiées.

Le glorieux Pontife Pie IX eut à peine pris en main le gouvernement apostolique, qu'il fixa son attention sur cette œuvre qui avait tant préoccupé ses prédécesseurs. Il forma un conseil extraordinaire de cardinaux pour réorganiser et améliorer l'Académie ecclésiastique, suivant l'esprit de l'Institut et les besoins de l'époque.

Ce conseil mit immédiatement la main à l'œuvre et fit un nouveau *plan d'études*. Pour mieux atteindre le but de l'Institut, on adopta quelques changements au règlement jusqu'alors suivi. Convaincu enfin que le local même de l'Académie avait besoin de nombreuses et considérables réparations, et qu'aussi il était urgent d'y faire des distributions plus commodes et plus convenables, le conseil, avec l'autorisation du Souverain Pontife, en ordonna pour quelque temps la clôture.

Maintenant, que les réparations matérielles de l'édifice sont terminées et que Sa Sainteté a daigné pleinement et complétement approuver la nouvelle organisation de l'Académie, le susdit conseil de cardinaux n'a pas voulu priver plus longtemps les jeunes ecclésiastiques des avantages qu'ils en peuvent tirer. Il a donc décidé que l'Académie serait réouverte au mois de novembre prochain, et il invite aujourd'hui tous ceux qui voudraient y être admis à en adresser la demande par écrit, avec les pièces ci-après désignées, au président de l'Institut.

I. Tous ceux qui voudront être reçus à l'*Académie ecclésiastique*, devront être d'extraction noble, engagés dans l'état ecclésiastique et connus par les bonnes mœurs qui conviennent à des hommes consacrés au saint ministère. Ils en fourniront des preuves authentiques, et les directeurs de l'Académie prendront en outre à ce sujet des informations particulières.

II. Comme deux carrières se présentent aux élèves de l'Académie, l'une tout ecclésiastique et diplomatique, l'autre judiciaire et administrative, chacun d'eux à son entrée dans l'Institut doit déclarer laquelle des deux il entend suivre.

III. Ceux qui choisiront la première, devront avoir terminé leurs cours d'études théologiques, obtenu le doctorat dans cette faculté et au moins le baccalauréat dans l'un et l'autre droit.

IV. Ceux qui embrasseront la seconde, devront avoir fini leurs cours de théologie et de droit, et obtenu le doctorat dans l'une et l'autre faculté.

V. Comme il vient d'être dit, il faut, pour suivre la seconde carrière, avoir obtenu le doctorat à double titre. De là, il pourrait arriver que, docteur seulement en théologie, quelque élève, pour éluder cette condition, choisît d'abord la première carrière et voulût ensuite passer à la seconde, comme s'il avait changé de résolution. Pour obvier à cette fraude, il est dès à présent clairement et manifestement déclaré que les élèves de la seconde série pourront passer à la première, mais que jamais ceux de la première ne seront admis à la seconde.

VI. Si quelque ecclésiastique de nation étrangère à l'Italie vient à Rome

Digitized by Google

our compléter ses études sacrées au centre même de l'unité chrétienne, il ourra, bien qu'il ne satisfasse pas à toutes les conditions requises, être admis, ais seulement à titre d'académicien honoraire.

VII. Tant que le conseil actuel des cardinaux subsistera, le droit d'admettre l'Académie sera exclusivement réservé à ce même conseil. Il sera ensuite dévolu au cardinal protecteur. Les candidats devront présenter leurs demandes, vec les pièces requises, par l'entremise du président de l'Académie, et, à son éfaut, par celle du secrétaire du conseil. Quand ces pièces auront été mûrement examinées et que l'on aura, au besoin, entendu des personnes honorables uxquelles les jeunes aspirants seraient parfaitement connus, les plus dignes eront admis.

VIII. Chaque académicien est reçu pour trois années seulement. Néanmoins, i quelque élève, recommandable par sa bonne conduite et par son amour de étude, désirait rester davantage, il pourrait obtenir du Souverain Pontife une rolongation de temps.

SOMMAIRE DES ÉTUDES ET DU NOUVEAU RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE.

§ 1er *Des Études.*

I. Il y aura pendant les trois années entières un cours théorique et pratique le *diplomatie* principalement *ecclésiastique*, c'est-a-dire de celle qui concerne le gouvernement et le ministère du Saint-Siége, ainsi que d'*économie politique*. On enseignera aussi dans cet intervalle de temps les *langues française et allemande* dont la connaissance peut être très-avantageuse. On y ajoutera autant que possible un cours de *statistique* et de *géographie* principalement au point de vue ecclésiastique. Enfin, deux fois par semaine, le eudi et le dimanche, il y aura des exercices sur les *erreurs théologiques et bibliques* du temps. Chaque cours aura un professeur spécial. Les leçons ne e prolongeront pas au delà du 25 juillet de chaque année.

II. En raison du cours d'études qu'ils suivront les académiciens fréquenteront, pour leur instruction, les secrétaireries et les archives des congrégations des évêques et réguliers, du concile, de la propagande et des affaires ecclésiastiques extraordinaires, ainsi que les secrétaireries d'Etat et des autres ministères pour les affaires temporelles. Ceux qui embrasseront la carrière udiciaire et administrative fréquenteront dans le même but les études des tribunaux civils et criminels. Tous feront en outre partie de l'Académie théologique de l'Université romaine et rempliront toutes les prescriptions.

III. Après avoir pris l'avis du président de l'Académie, S. E. le cardinal protecteur désignera aux élèves les tribunaux ecclésiastiques ou civils que chacun d'eux devra fréquenter, et après en avoir obtenu l'approbation du Souverain Pontife, il adressera avec des lettres de recommandation chacun des académiciens aux chefs respectifs des secrétaireries et des diverses administrations.

§ 2. *Règlement des académiciens.*

I. Cet institut, qui n'a point pour pour but l'éducation première, mais bien

Digitized by Google

le perfectionnement de l'éducation ecclésiastique, ne sera pas soumis à la multiplicité des règles ordinnires des séminaires; néanmoins les académiciens devront observer exactement celles qui leur seront prescrites, soit pour la maison, soit pour le dehors, afin de pouvoir ainsi avancer en perfection, procurer le bien et le salut des autres, et atteindre enfin le but de cet institut.

II. Chacun des académiciens aura deux chambres. On leur fournira tout ce qui concerne la nourriture, c'est-à-dire le déjeuner, le dîner et le souper : Les prêtres auront aussi l'usage de la chapelle et des ornements sacrés. L'Académie fournira enfin à ses frais tous les domestiques nécessaires; il y en aura un pour trois élèves.

III. L'ameublement des chambres, qui, conformément au règlement et à l'usage de l'Académie, doit être modeste, sera acheté et entretenu aux frais de chacun; il en sera de même de l'éclairage, du chauffage et des autres objets que pourraient désirer les académiciens.

IV. Pour tout cé quefournit l'Académie, chaque élève paiera dix-huit écus romains (à peu près 100 francs) par mois : les paiements auront lieu par trimestres anticipés. Si quelqu'un venait à quitter l'établissement, on lui restituerait en entier la somme correspondante aux mois qu'il n'aurait pas commencés dans l'Académie; mais s'il ne s'agissait que d'une absence temporaire avec la permission des supérieurs, on rendrait seulement la moitié de la pension mensuelle. Enfin chaque élève paiera à son entrée à l'Académie douze écus (un peu moins de 65 francs) et dix (à peu près 54 francs) à sa sortie; cet argent sera pour l'achat de la vaisselle, qui, devant être uniforme, sera fournie par l'Académie.

Rome, 1818.

Digitized by Google

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 34 — OCTOBRE 1848.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

PAR M. L'ABBÉ JAGER.

DIX-NEUVIÈME LEÇON.

Puissance de l'Eglise distincte et indépendante de la puissance civile. — Empiétements de l'empereur Joseph II. — Prétendus arguments tirés des traditions *primitives*.

Pour répondre aux questions qu'on m'a faites, à la fin de ma dernière leçon, je me vois obligé de m'arrêter tant soit peu sur certains points historiques qui vont se présenter souvent dans le cours de cette histoire. Je le ferai avec toute la brièveté possible. Il faut vous rappeler avant tout un principe qui a été admis dans tous les siècles par les papes, les évêques, les jurisconsultes, et solennellement reconnu par les souverains depuis Constantin jusqu'à Napoléon, c'est que l'Eglise est une puissance, et une puissance essentiellement distincte de la puissance civile. Ce principe a été proclamé dans les conciles et les assemblées mixtes du moyen-âge, dans les temps même où les deux pouvoirs semblaient être le plus confondus; il a été inséré dans les capitulaires de Charlemagne, et est devenu loi civile en France.

« Nous savons, disent les capitulaires, par les traditions des » saints Pères, que le corps entier de la sainte Eglise est soumis à » deux autorités excellentes, l'autorité sacerdotale et l'autorité » royale. » Les capitulaires citent à l'appui les paroles du pape Gelase, adressées à un empereur de Constantinople, l'empereur Anastase, qui, comme Joseph II, avait usurpé les droits de l'Eglise. « Ce monde, auguste empereur, dit le pape, est gouverné par

[1] Voir la 18e leçon, au n° précédent ci-dessus, p. 207.

Digitized by Google

» deux puissances, celle des pontifes et celle des rois, entre les-» quelles celle des pontifes est d'autant plus grande qu'ils doivent » rendre compte à Dieu, dans son jugement, pour l'âme des rois. »

« Les capitulaires citent encore le texte de saint Fulgence, qui dit : « Dans l'Eglise, personne n'est plus puissant que le pontife; » dans le monde chrétien, personne n'est plus élevé que l'empereur. » *In Ecclesiâ, nemo pontifice potior; et in seculo christiano, imperatore nemo celsior invenitur*[1]. » Le même principe se trouve dans la législation de tous les Etats chrétiens. Il est de l'essence de l'Eglise, car l'Eglise est une société; or une société ne peut pas même se concevoir sans des chefs qui commandent et des sujets qui obéissent, sans un pouvoir qui gouverne et un peuple qui est gouverné. L'Eglise est chargée du dépôt de la foi, des sacrements, et en général de tous les biens spirituels que Jésus-Christ est venu apporter sur la terre. Il faut donc qu'elle ait le pouvoir de déclarer quelle est la vraie doctrine, de décider ce qui est nécessaire aux sacrements, et de régler la discipline intérieure. D'ailleurs l'Eglise est une, parce que la vérité est une. Or, cette unité serait impossible, si elle n'avait pas le droit de régir et de statuer sur les objets spirituels; car si ce droit appartenait aux princes de la terre, il y aurait autant de législations dans l'Eglise, autant de doctrines différentes, autant de règles diverses et même opposées sur tous les points qu'il y aurait de gouvernements dans le monde. Toutes les doctrines seraient livrées à l'arbitraire des princes, varieraient suivant leurs caprices et n'exerceraient plus aucune force ni sur les cœurs, ni sur les esprits.

Mais si la puissance de l'Eglise est distincte de la puissance temporelle, elle est essentiellement indépendante. Cette conclusion est de la plus rigoureuse logique. Un pouvoir subordonné et dépendant n'est pas un vrai pouvoir; il est à la volonté de celui qui le communique. Si l'Eglise dépendait du prince, elle ne serait plus une puissance, parce qu'elle n'aurait plus le pouvoir suprême de fixer sa doctrine, de régler sa discipline et de statuer sur les sacrements. Tout cela tomberait sous le libre arbitre du prince. Je pense, Messieurs, que vous comprenez parfaitement la liaison de ces assertions, et que je n'ai pas besoin de m'y arrêter davantage. D'ailleurs, l'indépendance de l'Eglise a été reconnue et proclamée dans tous les pays, même en France, où l'on accordait aux princes des droits exorbitants sur l'Eglise sous le nom de *libertés de l'Eglise gallicane*.

[1] Capit., liv. v, c. 319. Ap. Baluz., t. i, p. 890.

Digitized by Google

Selon Millotot, dont l'ouvrage est renfermé dans le recueil de ces prétendues libertés, « ce sont deux puissances distinctes et séparées » que l'ecclésiastique et la séculière. Toutes deux établies de Dieu, » elles ont chacune leur fin, leurs magistrats, leurs lois, leurs » peines, et ne peuvent entreprendre l'une sur l'autre sans désordre » et confusion [1]. » Enfin, Messieurs, parcourez tous les siècles chrétiens, consultez les décrets des conciles, les lois des princes, les décisions des jurisconsultes, vous verrez inscrites partout la distinction et l'indépendance des deux pouvoirs. Mais, en parcourant ces monuments, vous aurez souvent occasion de remarquer que les souverains, avec leur tendance plus ou moins visible vers l'absolutisme, ont empiété presque constamment sur les droits de l'Eglise. Ils ont cru agrandir par là leur pouvoir. En Orient ils se sont arrogé le droit de dogmatiser, en Occident celui de régler la discipline. Ce sont là les deux principales causes de la lutte des papes avec les empereurs d'Orient et d'Occident.

Vous me direz, messieurs, que l'Église a pris sa revanche, du moins en Occident, et que les Papes ont usurpé le droit temporel, à tel point qu'ils ont déposé les souverains et ont disposé de leur couronne.

Je dirai d'abord que les papes n'ont jamais fait ce que se sont permis les souverains. Ainsi jamais ils ne se sont mêlés de l'administration intérieure de leur royaume, jamais ils ne leur ont imposé des lois civiles, des juges ou des magistrats; ils ne l'ont pas même fait à l'égard des princes sur lesquels ils avaient autorité suzeraine. Toujours ils les ont laissés libres de gouverner leur royaume comme ils l'entendaient, pourvu qu'ils laissassent à l'Eglise la même liberté.

Les papes ont déposé les souverains, cela est vrai; mais, lorsque j'ai traité ces matières, je vous ai prouvé qu'ils n'avaient point été usurpateurs, qu'ils avaient agi en vertu du droit public du moyen-âge, droit qui a disparu avec toutes les lois de cette époque. L'Etat d'alors était chrétien, la loi était chrétienne, et imposait au roi, sous peine de déchéance, l'obligation d'être chrétien. Lorsqu'il cessait de l'être, le pape l'excluait de l'Eglise, et le souverain, lorsqu'il était incorrigible, perdait sa couronne. Telle était la constitution de cette époque. Les papes n'ont usurpé aucun droit. En vous parlant de cette sorte, je ne veux pas justifier la conduite de tous les papes; je veux seulement vous dire qu'ils avaient le droit

[1] *Traité du délit commun et du cas prévil.*, art. 5.

Digitized by Google

de déposer les souverains. L'ont-ils toujours fait à propos et avec justice, c'est une autre question que je n'ai point à examiner dans ce moment.

Il y a donc deux puissances distinctes et indépendantes l'une de l'autre, la puissance de l'Eglise et celle du prince. Il y a une différence constitutive entre l'une et l'autre. La puissance sacerdotale a une forme invariable que Dieu lui a donnée, et à laquelle personne ne peut toucher. Elle est monarchique; elle a son chef suprême qui reçoit son pouvoir immédiatement de Dieu; elle a une aristocratie qui est subordonnée au chef, et qui vient également de Dieu, c'est celle des évêques; deux choses que les hommes ne peuvent changer, fussent-ils évêques, papes ou princes. Tandis que la puissance civile peut recevoir différentes formes; elle peut être monarchique, aristocratique, démocratique, suivant la volonté de la société à laquelle le pouvoir est confié [1], et qui en dispose souverainement. Mais si l'Eglise est une puissance distincte et indépendante de l'autorité temporelle, si son chef reçoit immédiatement de Dieu le souverain pouvoir de la gouverner, il lui appartient exclusivement de déclarer la doctrine, de diriger l'enseignement théologique, de faire des lois, de nommer les évêques, de fixer les limites de leur juridiction, comme il appartient à la puissance civile de faire des lois, de nommer les magistrats et les officiers de l'armée. S'il y a avantage, il est du côté du pape, dont le pouvoir est plus certain et plus fixe, plus invariable et mieux déterminé que celui du souverain.

Partez, Messieurs, de ce principe, et vous jugerez de l'énormité des prétentions et des empiétements de Joseph II. Il se dit maître souverain de l'Eglise de son empire, et prétend ôter au pape le pouvoir qu'il a reçu immédiatement de Dieu. Il supprime des évêchés, fait une nouvelle circonscription, diminue ainsi ou augmente la juridiction des évêques, il proscrit celles des nonces. Il s'attribue par un édit le droit de nommer aux évêchés de la Lombardie, droit qui appartient radicalement au pape, et qui n'est accordé aux princes qu'en vertu d'un concordat; et ce concordat n'existait pas pour la Lombardie. A l'exemple des empereurs de Constantinople, il se mêle de la doctrine de l'Eglise; il supprime la bulle *Unigenitus*, défend de l'enseigner. S'il ne dogmatise pas par lui-même, à l'exemple des empereurs de Constantinople, il dogmatise par les nouveaux professeurs des séminaires, dont il a ôté le choix aux évêques, et

1 Bossuet, *Defens. declar.*, liv. 1, sect. 2, c. 3.

Digitized by Google

dont il approuve l'enseignement. Il s'empare de la discipline; il supprime des empêchements dirimants de mariage, en établit de nouveaux; il se propose d'abolir le célibat ecclésiastique. Comme vous le voyez, il s'empare de toute l'autorité de l'Eglise; celle-ci n'est plus une puissance distincte, elle est, sous la main de l'empereur, une esclave qui doit obéir.

Pour opérer tous ces changements, le ministre Kaunitz et les nouveaux docteurs invoquaient, comme nous l'avons vu, la tradition des premiers siècles et prétendaient rendre à l'Église son lustre primitif. Ce langage sera tenu également par nos évêques constitutionnels. Il n'était pas nouveau, les protestants l'avaient tenu avant eux; ils avaient aussi dit, en détruisant dogme, morale et hiérarchie, qu'ils ne faisaient que rappeler l'Église à sa pureté primitive. Par-là ils séduisaient les simples, des gens ignorants qui, pour la plupart, ne savaient ni lire, ni écrire, et qui étaient loin de pouvoir vérifier la doctrine de l'Église primitive enterrée dans des volumes grecs et latins. A force de crier contre la corruption de l'Église romaine, à force de protester que l'Eglise n'était plus ce qu'elle était dans les premiers temps; ils ont eu du succès. Mais, plus tard, des hommes instruits ce sont mis à remuer les livres de la première antiquité et à examiner les doctrines qui y sont professées, et ils ont vu qu'on les avait trompés, que le protestantisme ne se trouvait nulle part, et que le dogme catholique se lisait sur tous les monuments. Ils se sont hâtés d'abjurer le protestantisme et de revenir à cette religion qu'on leur avait représentée comme si corrompue.

Les nouveaux docteurs d'Allemagne avaient encore moins de raisons apparentes pour appuyer les innovations de l'empereur Joseph II sur les traditions primitives. Car il était évident pour tout le monde que ce n'étaient pas les empereurs persécuteurs qui, pendant les trois premiers siècles, avaient réglé la foi et la discipline, établi des évêchés, érigé des métropoles. Personne n'a jamais pu en avoir la pensée.

Il est vrai, Messieurs, que, dans les premiers siècles de l'Eglise, et sous les empereurs chrétiens, les nouveaux docteurs ont trouvé quelques institutions analogues à celles qu'ils voulaient établir en Allemagne. Il est important de les examiner tant soit peu, parce qu'on va les produire sans cesse pour dépouiller le pape de son autorité.

Dans l'Eglise primitive, disait-on, les évêques étaient institués par les patriarches, les primats et les métropolitains et non par le pape.

Digitized by Google

Cela est vrai ; mais si l'on avait poussé les études plus loin, on aurait vu que ces hauts dignitaires de l'Eglise, qui se trouvaient à la tête de grandes provinces appelées *diocèses*, étaient confirmés par le pape et dépendaient immédiatement de lui ; qu'ils instituaient les évêques, établissaient de nouveaux évêchés, et en déterminaient les limites en vertu d'un privilége accordé par le Saint-Siége, et qu'en remplissant ces fonctions, ils agissaient au nom du pape. Voilà ce que l'histoire nous montre par les monuments qui nous restent des premiers siècles. Le pape Nicolas Ier en fait un résumé clair et précis en disant « *que toute dignité, soit de patriarche, soit de métropolitain, soit de primat, tout privilége d'honneur et de pouvoir dans l'Eglise, a été institué par l'Église romaine* [1]. » Si nos nouveaux docteurs avaient examiné l'histoire, ils y auraient vu encore que, malgré ces priviléges, les papes, en certains cas extraordinaires, où il y avait difficulté sur l'élection, instituaient eux-mêmes les évêques, les consacraient à Rome, et les envoyaient à leur évêché ou rétablissaient dans leurs droits ceux qui en avaient été injustement dépouillés : l'histoire nous en offre de nombreux exemples. Or, instituer les évêques ou les rétablir dans leurs droits quand ils en ont été dépossédés, c'est une seule et même chose.

Les papes ont maintenu les priviléges des métropolitains aussi longtemps qu'ils ont pu ; mais, au 9e siècle, de graves abus ont été commis, nombre d'évêques ont été déposés par les métropolitains pour motifs politiques. On fut obligé de prendre des mesures contre ces sortes d'entreprises ; c'est alors que parurent les fausses décrétales, dont l'auteur, encore ignoré, avait pour principal but d'établir qu'on ne devait proposer aucun évêque, ni tenir aucun concile à ce sujet sans le consentement du pape ; ce que nous trouvons aussi dans les capitulaires de Charlemagne. Les évêques eux-mêmes sollicitèrent ces mesures. Un concile de Troyes, tenu dans la dernière moitié du 9e siècle, en 867, supplie le pape de « réprimer avec le » glaive apostolique la témérité de quelques métropolitains, aussi » bien que l'audace de quelques autres évêques qui les favorisaient, » et d'enjoindre, *par une nouvelle constitution*, qu'on s'en tienne » aux décrets et aux priviléges anciens, ensorte que ni aujourd'hui, » ni à l'avenir, aucun évêque ne soit déposé sans le consentement » du pontife romain, comme il a été établi excellemment par une » multitude de décrets de vos prédécesseurs [2]. »

[1] Labbe, *concil.*, t. VIII, p. 551.

[2] Labbe, t. VIII, p. 871, 275.

Digitized by Google

Malgré ces plaintes, les papes n'ont pas encore ôté aux métropolitains le droit d'instituer les évêques; ils ont eu seulement soin d'examiner les causes de leur déposition et de les rétablir dans leurs droits, lorsqu'ils en étaient injustement dépossédés. Mais lorsque, plus tard, la simonie a prévalu dans l'Eglise, et que les souverains ont donné des évêchés pour de l'argent, alors les papes prirent la défense de la liberté des élections, en se réservant d'instituer eux-mêmes les évêques. Ce fut dans la dernière moitié du 10e siècle et au commencement du 11e : cela était nécessaire, car les métropolitains n'avaient plus assez de force pour résister aux insinuations et à la violence des princes ou de leurs grands vassaux, et refuser les évêques qu'ils avaient élus. Je ne vous dirai pas que souvent ils étaient complices. Cependant les papes ne retirèrent pas indistinctement le privilége à tous les métropolitains ; ils le laissèrent encore à certaines métropoles, lorsqu'elles étaient occupées par des hommes sages et fermes sur lesquels le Saint-Siége pouvait compter. Mais, plus nous avançons dans l'histoire, plus deviennent rares les exemples d'évêques institués par les métropolitains. Au 12e siècle, on n'en voit presque plus. Les papes s'étaient réservé le droit qu'ils avaient accordé aux patriarches et métropolitains [1]. Ainsi, le pape, en ôtant aux métropolitains leur privilége et en se le réservant à lui-même, n'a usurpé aucun droit ; il a exercé seulement par lui-même celui qu'il exerçait auparavant par les patriarches, les primats et les métropolitains. L'en dépouiller pour en revêtir de nouveau les métropolitains sans le consentement du pape, comme le voulaient les docteurs allemands, c'était une sacrilége usurpation.

Voilà ce qui résulte d'une connaissance approfondie de l'histoire ecclésiastique. Si les évêques ou les professeurs allemands l'avaient mieux connue, ils n'auraient pas tant insisté, je crois, sur le droit des métropolitains ; ils n'auraient pas non plus invoqué les traditions primitives pour donner à l'empereur le droit de bouleverser les évêchés et d'en faire une nouvelle circonscription.

En effet, Messieurs, nous voyons par une longue série de monuments et de décrets, depuis le temps des apôtres jusqu'à nos jours, que le pouvoir des évêques est restreint à un certain territoire, au-delà duquel ils ne peuvent exercer leur juridiction. Les limites qui leur sont prescrites peuvent se resserrer ou s'étendre suivant les

[1] *Institution des évêques*, t. III, p. 7 et seq. —Thomassin, *discipline*, etc., part. II, liv. II, c. 43, n 2.

Digitized by Google

circonstances. Mais à qui appartient-il de les changer? Est-ce à l'autorité civile? Les docteurs allemands et les partisans de la constitution civile répondront affirmativement. Mais, pour le coup, ils n'en appelleront pas aux traditions primitives; ils savent trop bien que dans les premiers siècles, temps de persécution, la circonscription des évêchés et des métropoles n'a point été réglée par les princes. Sur quoi s'appuieront-ils donc? Sur la parfaite ressemblance entre les divisions de l'empire et celles des évêchés? Mais si l'Eglise a jugé à propos d'adopter, pour la distribution de ses métropoles et de ses évêchés, les divisions de l'empire, s'ensuit-il qu'elle a agi en vertu de l'ordre des princes, ou que l'empire a réglé les divisions de l'Eglise? La conclusion serait peu juste. D'ailleurs, il n'est point vrai que l'Eglise a constamment suivi les divisions des empires. Tous n'étaient pas divisés de même. La Perse l'était autrement que l'Asie. Nombre d'exemples nous montrent d'ailleurs que l'Eglise ne se réglait pas toujours sur les changements de l'ordre civil. Ainsi, l'empereur de Constantinople ayant donné à l'Asie une nouvelle division, le patriarche d'Antioche, Alexandre, s'adressa au pape Innocent Ier pour lui demander s'il devait suivre ces mêmes changements pour les circonscriptions des métropoles; le pape lui répondit « que l'E» glise de Dieu ne devait point être exposée à la mobilité des choses » mondaines et subir les changements et les divisions que l'empereur » croit devoir faire dans l'intérêt temporel; que les métropolitains » devaient, en conséquence, être établis, non selon la nouvelle, mais » selon l'ancienne distribution des provinces [1]. »

Il y a des traits d'histoire qui résument toute une époque, et tel est celui que je viens de citer. Il nous prouve d'abord que l'Eglise ne s'est pas toujours assujettie à la mobilité des choses humaines, aux changements que pouvaient faire les princes dans l'intérêt de l'Etat. Ensuite, il nous montre d'où est venue la circonscription des métropoles. Car le patriarche d'Antioche, embarrassé par la nouvelle division de l'Asie, s'adresse, non à l'empereur, mais au pape, pour savoir ce qu'il devait faire. Preuve certaine que le pape seul pouvait décider, qu'il avait la haute-main sur les démarcations épiscopales, et que si les patriarches ou les métropolitains ont érigé des évêchés, ce fut en vertu de son autorité.

Il est vrai que, généralement parlant, l'Eglise a suivi, pour les divisions ecclésiastiques, les divisions de l'empire, comme elle le fait encore maintenant en plusieurs pays. On peut facilement s'en

[1] Innocent I, *epist.* 18, ad. Alex. Antioch. Labb., t. II, p. 1269.

Digitized by Google

rendre raison. Ces divisions étaient naturelles, il était difficile d'en former de plus favorables à la propagation de la foi; l'Eglise les a adoptées, parce qu'elle aimait à placer ses grandes métropoles dans des villes centrales, où le gouvernement avait placé ses hauts fonctionnaires et où il avait ouvert des voies de communication, dont les évêques profitaient, soit pour communiquer avec leurs subordonnés, soit pour les convoquer en concile. De là l'origine des grands siéges d'Alexandrie, de Jérusalem, d'Antioche et de Constantinople et de tous les autres qui ont figuré plus ou moins dans l'histoire. Mais conclure de là que ce sont les empereurs qui ont disposé de la distribution territoriale des évêchés et des métropoles ou que l'Eglise est obligée de suivre tous les changements qu'il leur plaira de faire, c'est une conclusion peu logique : je n'ai pas besoin de vous en parler davantage.

Qu'on ne vienne donc pas nous dire que ce sont les fausses décrétales qui ont donné aux Papes le droit d'instituer les évêques, de fixer les limites de leurs diocèses, d'ériger des métropoles. Les fausses décrétales qui ont paru au 9e siècle, n'ont rien établi de nouveau, elles sont fausses en ce qu'elles ne sont pas des Papes auxquels on les attribue, mais elles ne le sont pas relativement aux règles et aux principes qu'elles renferment; c'est pourquoi elles ont été reçues sans opposition. Tous les droits que ces décrétales attribuent aux papes, ont été exercés avant leur apparition : c'est ceque j'ai démontré lorsque j'ai traité dans cette chaire des fausses décrétales.

Les docteurs d'Allemagne, pour apuyer l'empereur dans ses innovations sur le dogme et la discipline, ont cité les édits dogmatiques des empereurs chrétiens, ainsi que les lois disciplinaires que nous trouvons dans leurs codes. S'ils avaient tant soit peu saisi le sens de ces édits et des lois disciplinaires portés par les empereurs, ils se seraient bien gardés de les produire, car ils prouvent tout le contraire de ce qu'ils veulent établir. Ces édits, comme les lois de discipline, tendaient à donner plus de force à l'Église, au lieu de la contrarier ou de l'affaiblir. Car, ils n'étaient qu'une sanction civile donnée à la décision des conciles généraux, ou aux lois de discipline que l'Église avait portées. Ils établissaient des peines temporelles contre ceux qui ne se soumettaient pas à la foi ou à la discipline de l'Église. Les empereurs chrétiens, en agissant ainsi, étaient pleins de bienveillance pour l'Église, et loin de porter atteinte à son autorité, ils l'affermissaient au contraire par la sanction civile; *ce que les saints canons défendent*, disait Justinien, *nous le défendons*

Digitized by Google

également[1]. Pour les édits dogmatiques, ils semblaient dire et disaient en effet : *ce que l'Église a décidé nous l'adoptons pour règle de foi, et nous défendons, sous peine d'exil, d'enseigner le contraire.* Mais l'empereur d'Allemagne, en supprimant la bulle *Unigenitus* et d'autres lois de discipline, tenait un langage bien différent de celui des empereurs chrétiens; car lui disait : ce que l'Église enseigne, nous le rejetons et nous défendons de l'enseigner; ce que les saints canons ordonnent, nous l'abolissons.

Je vous demande pardon de ces détails, mais ils me semblent nécessaires, car il faut que vous sachiez ce que vous devez penser, quand vous entendrez invoquer, pour la défense des nouvelles doctrines, les traditions primitives. Souvent en France on a tiré parti des édits impériaux pour attribuer à la puissance civile le droit de faire des lois ecclésiastiques. C'est la 10e liberté du *Manuel* de M. Dupin; ce droit n'existe pas et n'a jamais existé, c'est à l'Église seule qu'il appartient de faire des lois ecclésiastiques. Aussi Hincmar de Reims, qui écrivait au 9e siècle, nous apprend-il que dans les assemblées mixtes, alors si fréquentes, les évêques, d'après l'ancien usage de la nation française, traitaient séparément les affaires de la religion, et se réunissaient aux seigneurs laïques pour traiter des affaires temporelles[2].

Les docteurs allemands, ainsi que nos évêques et prêtres constitutionnels, ont commis la même erreur lorsqu'ils ont invoqué les traditions primitives, pour abolir le célibat ecclésiastique. En effet, qu'ont-ils vu à ce sujet dans la primitive Église? Des prêtres mariés. Mais quand le fait serait vrai, il s'en suivrait que l'Église a changé sa discipline : et dans ce cas appartiendrait-il aux évêques d'une église particulière de la réformer, sans le concours de l'Église universelle ou de son chef? Mais le fait est loin d'être vrai dans le sens des nouveaux docteurs.

L'Eglise a eu pour prêtres des hommes mariés, il est vrai. Mais s'ils avaient poussé leurs études plus loin, ils auraient vu que ces prêtres étaient obligés de se séparer de leurs femmes, au moment où ils se consacraient au service des autels. Là dessus, tous les monuments de l'antiquité sont d'accord, on peut défier nos docteurs de trouver un seul exemple d'évêques ou de prêtres qui, avec l'autorisation de l'Eglise, aient vécu avec leur femme après l'ordi-

[1] *Cod.* tit. II, Leg. 45.

[2] *Epist.* 14 (alias 13), *ad proceres regni.* 35.

Digitized by Google

ation. Saint Epiphane qui vivait au 4e siècle résume à ce sujet outes les traditions primitives par ces mots :

« C'est principalement, dit-il, entre les vierges ou du moins parmi » les moines, qu'on choisit ceux qu'on élève à l'ordre sacerdotal. » Que si, parmi les moines, on n'en trouve pas de propres à ces » fonctions, on les choisit parmi ceux qui gardent la continence » avec leurs femmes, ou qui, étant veufs, n'ont été mariés qu'une » seule fois[1]. »

« Si quelqu'un, dit-il ailleurs, étant marié pour la première fois, » vit avec sa femme, l'Eglise ne l'admet à l'ordre ni des diacres, ni » des prêtres, ni des évêques ni même des sous-diacres ; elle n'y » élève que celui qui est veuf, ou qui vit dans la continence avec » sa femme. C'est la coutume de tous les lieux où les canons sont » exactement observés[2]. » Voilà certes, un témoin non suspect des traditions primitives : il vivait en Orient, et était à même de savoir ce qui s'y passait. Il était d'ailleurs évêque, et en cette qualité il devait connaître ce qui était relatif à la discipline ecclésiastique.

Je m'arrête, Messieurs, à ces questions qui ont été agitées en Allemagne, sous le règne de Joseph II et qui seront agitées quelques années plus tard en France. Il en est d'autres que je développerai dans l'occasion, car vous entendrez continuellement invoquer les traditions des premiers siècles. On manifestera sans cesse le beau projet de rendre à l'Eglise sa splendeur primitive, que les papes lui ont ravie. On trouvera la source des usurpations des papes dans les *fausses décrétales*, et l'on croira avoir tout dit en prononçant ce mot qui avait quelque chose de magique à cette époque. Quand on ne pouvait pas éluder un argument, contester un témoignage des pères, des Conciles et des pontifes romains, ou nier des faits constants qui sont en faveur des papes, on appelait aussitôt à son secours les fausses décrétales. Mais, leur disait-on, les fausses décrétales n'on paru qu'au 9e siècle vers l'an 840. Et au 8e siècle nous voyons recourir au pape pour l'érection de certaines métropoles. Qu'y-a-t-on répondu? C'est que les fausses décrétales ont paru avant le 9e siècle. C'est ainsi, Messieurs, qu'on défigurait l'histoire. Il est vrai, Messieurs, l'histoire ecclésiastique n'était pas connue alors comme elle l'est aujourd'hui. Le schisme de l'Eglise de France a fait étudier bien des points de discipline, dont on n'avait pas une

[1] *Exposit. fid. cathol.*, c. 21.

[2] Saint Epiph., *epist.* édit. Petav., t. I, p. 496.

Digitized by Google

connaissance bien exacte. Fleury avait laissé des préventions dans bien des esprits. Il y avait donc à cette époque bien plus d'ignorance que de mauvaise foi. C'est ainsi que nous pourrons excuser tant soit peu les évêques d'Allemagne.

Souvenez-vous donc que l'Eglise est une puissance, et une puissance indépendante dans son régime intérieur et dans toutes ses attributions spirituelles, et qu'on a eu tort d'invoquer les traditions primitives pour dépouiller le pape d'une autorité qu'il n'a pas toujours exercée par lui-même à cause de l'éloignement des lieux et de la difficulté des communications, mais qui lui appartient radicalement, et qu'il a concentrée du moment que l'Eglise était en péril. Je vous demande pardon d'être entré dans ces détails, mais ils me semblaient nécessaires pour vous faire sentir toute l'injustice des prétentions que vont mettre en avant les évêques allemands et les députés de notre première Assemblée nationale.

VINGTIÈME LEÇON.

Congrès d'Ems. — Ses doctrines absurdes et contradictoires. — Synode de Pistoie, Sa constitution démocratique. — Assemblée de Florence. — Sa dissolution. — Révolte contre l'évêque de Pistoie.

L'empereur Joseph II avait trouvé de puissants auxiliaires pour répandre les doctrines qui tendaient à s'affranchir de l'autorité du pape au profit de celle des évêques et du souverain. Les archevêques de Cologne, de Mayence, de Trèves et de Salzbourg s'en étaient déclarés les partisans, les nouveaux professeurs les enseignaient dans les séminaires généraux. Il ne s'agissait plus que de les sanctionner dans un concile national et les faire accepter par tous les évêques de l'empire : c'est le projet dont on était occupé en 1786. On se proposait de tenir deux conciles, l'un en Allemagne, l'autre en Italie ; mais, avant de les convoquer, on voulait faire discuter les matières dans des réunions préparatoires. Je vous prie de remarquer ces réunions qui ont servi de modèle au conciliabule des évêques constitutionnels en 1797, et au concile de Paris convoqué par Napoléon en 1811. Toutes ces assemblées avaient le même but, celui de s'affranchir de l'autorité du pape ; toutes ont eu le même sort, elles sont tombées dans le néant. Le pape, qu'on voulait détrôner et renverser, est resté debout, ses ennemis ont successivement disparu. Joseph II, miné par le chagrin, a été enlevé à la fleur de son âge. Les évêques d'Allemagne, si fiers de leur souveraineté temporelle, ont été dépouillés de leur titre et de leurs biens ; Napoléon, qui avait fait plier l'Europe sous son sceptre de fer, est

Digitized by Google

mort en exil. La providence divine semble avoir voulu venger la chaire de saint Pierre des outrages qu'on lui avait faits. Cette chaire, en apparence si faible, a des fondements plus solides que tous les trônes de l'univers. Depuis plus de dix-huit cents ans, elle résiste aux révolutions des empires, aux efforts de l'hérésie et du schisme, à la puissance des potentats, au déchaînement de toutes les passions humaines, et, lorsque parfois elle semble être engloutie pour toujours, elle reparaît avec une nouvelle splendeur. C'est un fait acquis à l'histoire et qui répond de l'avenir. Si l'empereur Joseph II avait considéré tant soit peu ce qui est arrivé à ses prédécesseurs au même trône dans leurs luttes contre les papes, il se serait arrêté dans ses envahissements, parce qu'il aurait prévu qu'ils n'aboutiraient qu'à sa ruine. Mais l'empereur était aveuglé par les idées nouvelles qu'il avait apprises en France, et entraîné comme par un esprit de vertige.

En 1786, au mois d'août, on tint à Ems, près de Coblentz, un congrès ecclésiastique, chargé de préparer les matières qu'on devait traiter dans un concile national. C'est l'empereur qui avait provoqué ce congrès. Il est fort probable qu'il y avait invité les quatre archevêques, et que son intention était qu'ils y assistassent en personne, mais les archevêques de ces grands siéges, étaient plus habitués à trôner dans leur palais qu'à discuter des matières théologiques. Ils étudiaient peu; ceux qui les entouraient étudiaient pour eux. Ils se déchargèrent donc de cette difficile mission de discuter des matières théologiques, et se contentèrent d'envoyer à Ems des députés. Ces députés, au nombre de quatre, un de chaque évêché, étaient fort bien choisis; tous étaient imbus des nouvelles doctrines; celui de Mayence était un évêque suffragant. Le choix du lieu était un scandale pour les fidèles; car, au lieu de se réunir dans une des villes archiépiscopales, comme c'était naturel, ils s'assemblèrent dans le bourg d'Ems, ville entièrement protestante. Le culte catholique n'y était pas même toléré; on ne voyait pas sans peine qu'on l'eût choisi pour une réunion ecclésiastique.

Les quatre députés se mirent à l'œuvre, entassèrent erreurs sur erreurs, calomnies sur calomnies contre le Saint-Siége, et firent une compilation indigeste, composée de vingt-trois articles qui se contredisent les uns les autres, et qui montrent autant de mauvaise foi que d'ignorance. Dans le préambule, l'empereur est appelé *le chef de l'Eglise germanique*, ce qui ne les empêche pas d'y déclarer que « le pape de Rome continue d'être le chef et le primat de l'E-

Digitized by Google

» glise universelle, le centre de l'unité, ayant reçu de *Dieu* la juri-» diction nécessaire pour cet objet; en sorte que tout catholique, » dans quelque fonction qu'il soit, lui doit une obéissance canoni-» que [1]. » Ainsi l'empereur est le chef de l'Eglise germanique, et cependant le pape ne cesse pas d'être le *centre de l'unité, d'avoir la primauté sur l'Eglise universelle et d'avoir droit à une obéissance canonique.* Conciliez ces termes, si vous le pouvez; quant à moi, je me sens dans l'impossibilité de le faire. Après avoir reconnu si expressément le pouvoir du pape et sa juridiction divine, ils le dépouillent de toutes ses prérogatives dans les 23 articles qui suivent; ils l'en dépouillent tellement, qu'il ne lui en reste plus rien. Car ils déclarent dans le premier article « que les évêques, comme » successeurs des apôtres, ont reçu de Jésus-Christ un pou-» voir *illimité* de lier et de délier pour tous les cas où la nécessité » et l'utilité de leurs églises ou de leurs ouailles peuvent l'exiger [2]. D'après ce principe, le pape ne peut plus donner des exemptions, c'est-à-dire soustraire à la juridiction de l'évêque certains chapitres ou certaines communautés; il n'a plus le droit de se réserver l'absolution de certains crimes, la dispense pour des causes matrimoniales, pour les lois de jeune et d'abstinence et pour toute autre cause qui lui est réservée par l'usage, les concordats ou par les décrets des conciles généraux. Les évêques sont maîtres absolus dans leurs diocèses; ils peuvent dispenser pour toutes sortes de cas, abolir même les lois générales de l'Eglise, absoudre des vœux solennels, dissoudre les obligations qui résultent des ordres sacrés, comme celles du célibat (art. 2.), ils n'ont plus besoin de nonces; et en effet, cela est déduit du premier article, et énoncé dans les vingt-trois suivants. Les évêques sont également maîtres de la doctrine, car il est dit que toute bulle dogmatique venant de Rome n'est obligatoire qu'autant qu'elle est acceptée par l'évêque; de cette sorte, une bulle qui serait reçue dans toute la chrétienté pourrait être supprimée et rejetée par l'évêque de l'empire. Ainsi le pape, que les docteurs d'Ems ont délaré représentant de l'Eglise universelle avec juridiction divine, n'est plus rien : les évêques sont plus que lui, puisqu'ils peuvent juger la foi, renverser les règles générales de l'Eglise, puisqu'ils déclarent nulle toute *dispense demandée à Rome;* ce qui veut dire que le pape ne peut dispenser,

[1] *Mémoires du cardinal Pacca*, t. II, p. 301.
[2] *Mémoires du cardinal Pacca*, t. II, p. 302.

Digitized by Google

tandis que les évêques le peuvent. Le pape, dans ses décisions, est obligé de se diriger selon la foi de l'Eglise, suivant les canons des conciles généraux. Les évêques d'Allemagne sont au-dessus de toute règle, de tout concordat et de toute décision de concile, en un mot, ils ont un pouvoir *illimité*. Toutes les conséquences que je je viens de tirer se trouvent formellement énoncées dans les vingt-trois articles. Ainsi, autant d'évêques, autant d'églises; c'est l'anarchie la plus complète, ou plutôt c'est la dissolution totale de la société chrétienne. L'Eglise n'existe plus.

Je ne dois pas terminer sans vous parler du 21e article, qui est menaçant, car il y est dit que si la cour de Rome refusait de confirmer les évêques, ceux-ci *trouveraient dans l'ancienne discipline ecclésiastique des moyens de conserver leur office sous la protection de l'empereur*, c'est-à-dire on ferait instituer les évêques par les métropolitains, suivant ce qu'ils appellent les traditions primitives.

Au reste, dans ces articles, comme dans le préambule, il est continuellement question de la primitive Eglise, dont les députés veulent rétablir la pureté. Aussi se plaignent-ils amèrement de l'usurpation des papes, dont ils trouvent l'origine dans les fausses décrétales [1]. Les députés, croyant sans doute avoir suffisamment préparé les matières d'un concile national, prièrent l'empereur, par un dernier article, de le convoquer dans l'espace de deux ans [2].

Quand on considère attentivement ces articles, on voit que l'empeur ne reçoit que de faibles attributions eu égard à la position qu'on lui fait dans le préambule, où il est déclaré le *chef de l'Eglise germanique;* c'est que les évêques ont voulu confisquer à leur profit la haute suprématie du pape : mais l'empereur saura bientôt se faire une part plus large ; car le privilége d'accorder des dispenses de mariage, privilége que les évêques avaient ambitionné le plus et pour lequel ils avaient fait proscrire les nonces, l'empereur les en a dépouillés, en établissant en principe que les dispenses regardaient uniquement l'autorité civile; que l'Eglise n'avait pas le pouvoir d'établir des empêchements dirimants, à moins qu'elle ne l'eût reçu des princes [3]; tant il est vrai de dire que les évêques, une fois séparés de Rome, tombent immédiatement sous les mains de l'autorité civile. L'empereur était plus conséquent que les évêques ;

[1] *Mémoires du cardinal Pacca*, t. II, p. 300-316.

[2] Ibid., p. 356.

[3] *Mémoires du cardinal Pacca*, t. II, p. 304.

Digitized by Google

sujets avec beaucoup de sagesse : il fit de grandes et de belles choses durant son règne. Ainsi il diminua les impôts, mit de l'ordre dans les finances, employant, pour cet effet, un moyen bien simple, celui de licencier presque toutes les troupes. Il établit des manufactures, accorda une liberté entière au commerce. Il n'oublia pas dans ses règlements la classe pauvre et ouvrière. Il leur donna du travail en faisant construire des routes, fonda de nombreux hôpitaux qu'il visitait lui-même. Il consacrait trois jours de la semaine aux affaires des malheureux, et souvent il allait les visiter dans leurs humbles demeures. Il simplifia aussi les lois qui étaient alors très-compliquées, abolit la peine de mort et l'emprisonnement pour dettes. Il fit pratiquer même, dans ses palais, des ouvertures destinées à recevoir les plaintes des malheureux [1]. Tout cela était beau et faisait honneur à Léopold. L'Eglise n'eut point à se louer de son gouvernement d'Italie, car il se mêla de sa discipline et de sa constitution intérieure. Il serait difficile de savoir s'il agissait de son propre mouvement ou s'il était poussé par son frère, qui se faisait des princes de sa famille autant d'auxiliaires dans le système qu'il avait adopté. Quoi qu'il en soit, Léopold a trouvé un évêque bien souple, et qui s'est acquis une triste réputation dans les annales de l'histoire, c'est Ricci, évêque de Pistoie et de Prato, siéges réunis. On ne saurait dire lequel des deux poussait le plus aux innovations, si c'est Ricci ou Léopold; ce qui est bien certain, c'est qu'ils étaient parfaitement d'accord.

Ricci était, sous le rapport des idées, plus Français qu'Italien. L'Eglise de Toscane jouissait depuis longtemps d'une profonde paix, et s'était préservée de toutes les nouveautés qu'on avait débitées en France pendant tout le 18e siècle. Ricci chercha à les y introduire. Imbu des doctrines jansénistes et des idées philosophiques, il établit à Pistoie une imprimerie uniquement destinée à reproduire les ouvrages publiés en France en faveur de l'appel et contre les papes. Il affecta d'envoyer à ses curés les *Réflexions morales* de Quesnel, qu'il appelait *un livre d'or*, en leur recommandant également la lecture d'autres ouvrages du même genre. D'un autre côté, Léopold envoyait aux évêques de la Toscane des mémoires, des circulaires, des nouveaux cathéchismes; Ricci les recevait comme des livres d'Evangile et s'y conformait de grand cœur. Ainsi, il changeait les rits, réformait l'enseignement théologique, bouleversait la discipline, sous prétexte de rétablir les usages de l'antiquité; il dépouillait le

[1] *Biographie univ.*, art. *Léopold.*

Digitized by Google

te de son éclat et interdisait des pratiques chères aux fidèles. rès avoir opéré ces réformes, il tint à Pistoie (le 18 septembre 1786) synode dans le but de faire reconnaître ses principes et de pré- rer les matières d'un concile national. Observons les époques. Le ngrès d'Ems s'était clos le 23 août ; le synode de Pistoie commence 18 septembre. Le synode n'a duré que dix jours, et cependant s actes et ses discussions forment plusieurs volumes. Ce qui prouve e tout avait été préparé d'avance. En effet, l'histoire nous apprend re longtemps avant l'assemblée, Ricci s'était entouré de divers éologiens d'Italie qui étaient connus par leurs nouvelles doctrines. avait appelé, entre autres, de Pavie, le professeur Tamburini nt il fit le promoteur du concile, et qui passe pour avoir eu principale part dans la rédaction.

Je ne vous parlerai pas de toutes les erreurs qui ont été établies ns cette assemblée, car on y adopta les principales doctrines de ansénius et de Quesnel sur la grâce, sur les indulgences, sur le ariage et sur différentes autres réformes. Je vous dirai seulement e qui est relatif à la constitution de l'Eglise. Nous y trouvons plu- eurs articles qui semblent avoir été copiés sur le congrès d'Ems; ais il y a, en général une grande différence entre les actes de l'une t de l'autre assemblée. Toutes deux sont parties d'un même prin- ipe : la souveraineté du peuple dans l'Eglise et la souveraine puis- ance de l'empereur dans les affaires ecclésiastiques. Mais les arche- êques d'Allemagne sont moins explicites, ils ne sont pas allés jus- u'à la dernière conséquence, parce qu'ils voulaient exploiter la uprématie à leur profit. Le synode de Pistoie va plus loin, il établit n système plus complet et plus logique, tellement que les évêques t prêtres assermentés de l'Assemblée constituante, qui l'avaient pris our modèle, ont eu peu de chose à y ajouter.

Le synode de Pistoie commence par dire que Dieu a donné la sou- eraine puissance spirituelle au corps des fidèles qui la communique ux pasteurs. Le pape n'est que le chef *ministériel de l'Église;* il n'a ucun pouvoir de Dieu; toute son autorité lui vient de l'Eglise [1]. Cet article est plus franc que celui du congrès d'Ems, qui reconnaît la puissance du pape dans son préambule et la détruit dans les ar- ticles qui suivent.

Le synode, après avoir ainsi détruit de fond en comble la supré- matie du pape, établit que les évêques ont reçu de J.-C. tous les

[1] Tu'l. *auctorem fidei*, art. 1-3.

Digitized by Google

droits et pouvoirs nécessaires pour gouverner leurs diocèses. Selon ce principe, ils sont indépendants et du pontife romain et des conciles généraux [1]. Comme vous l'entendez, le pape n'a reçu aucun pouvoir de Dieu, mais les évêques ont reçu de J.-C. tous les pouvoirs nécessaires pour gouverner leur Eglise.

Selon le même synode, les pouvoirs des évêques ne peuvent être ni ôtés, ni suspendus pour aucune cause, et s'ils ont cessé pendant quelque temps, les évêques peuvent les reprendre à volonté, lorsque le bien de leur Eglise le demande [2]. Cet article est dirigé contre les censures et les suspensions de la cour de Rome.

Selon un autre article, le pouvoir des évêques est tellement illimité que pour le bien de leur église, ils peuvent changer et abolir coutumes, exemptions, réserves, et en général tout ce qui est opposé au bon ordre de leurs diocèses, à la gloire de Dieu et à l'édification des fidèles [3]. Ainsi, plus d'exemptions, plus de cas réservés, plus de coutumes invariables, lors même qu'elles sont générales dans l'Eglise. Cet article est le même que celui du congrès d'Ems.

Ainsi, les évêques sont indépendants de toute autorité supérieure. Ils ont un pouvoir que la *déclaration du clergé de France*, en 1682, n'accorde pas même au pape. Car, suivant le troisième article de cette déclaration, le pape doit régler l'usage de sa puissance apostolique, suivant *les canons de l'Église; les règles, les mœurs, les constitutions et les usages* doivent *demeurer inébranlables; les lois et les coutumes* doivent *subsister invariablement.* Et cependant, Messieurs, le croiriez-vous? le synode a adopté, comme fondement de ses doctrines, les quatre articles du clergé de France; il a fait plus, il les a déclarés *règles de foi*, et c'est en ce sens que Pie VI les a condamnés. On ne revient pas de pareilles contradictions. Jusqu'à présent les articles du synode de Pistoie ne diffèrent guère de ceux du congrès d'Ems : tout est encore aristocratique. Mais le synode de Pistoie, qui n'était composé que de prêtres, ne s'est pas arrêté là; le clergé du second ordre s'est fait aussi sa part, il voulait tant soit peu profiter de la confiscation des pouvoirs du pape.

Suivant les articles de Pistoie, les prêtres partagent dans le synode diocésain le pouvoir de l'évêque; comme lui, ils sont juges de la foi, et, ils le sont en vertu de leur ordination. Ils sont égale-

[1] Ibid., art. 6.
[2] Ibid., art. 8.
[3] Ibid., art. 7.

Digitized by Google

nent juges de la discipline, et l'évêque ne peut faire aucun statut obligatoire sans leur consentement. Réunis avec l'évêque ils sont juges des décrets, des définitions et sentences de la cour de Rome; une bulle, un bref du pape n'ont de valeur, qu'autant qu'ils sont acceptés par le synode diocésain. L'assemblée déclare que tel était l'usage de la primitive Eglise, conservée dans les meilleurs siècles. Cet article diffère de celui du congrès d'Ems, où l'évêque est seul juge, sans le clergé diocésain[1].

La puissance civile, reçoit dans le synode de Pistoie un pouvoir plus explicite et plus étendu que dans le congrès d'Ems, et en cela le synode est plus conséquent. Quand on renonce à l'autorité du chef de l'Église, on s'attache toujours à l'autorité temporelle, par la raison qu'une société, de quelque genre qu'elle soit, ne peut subsister, ni même se concevoir sans un pouvoir qui la dirige et la gouverne. Ensuite, comme on avait admis pour principe fondamental que tout le pouvoir spirituel résidait dans le peuple, et que le prince en était le représentant, celui-ci devait nécessairement avoir une large part dans les concessions; aussi est-il dit dans les articles du synode que l'Eglise ne peut étendre son pouvoir au-delà des limites du dogme et de la morale, que la police, ou la discipline extérieure ne lui appartient pas, qu'elle n'a pas le droit d'exiger l'obéissance à ses décrets autrement que par voie de persuasion, ni celui de punir ceux qui n'obéissent pas [2]; c'était livrer toute la discipline de l'Eglise à la puissance civile.

Pour changer les évêchés et en faire de nouvelles circonscriptions, les princes se trouvaient aussi fort à l'aise; puisque selon les doctrines du synode, les évêques et les prêtres des paroisses reçoivent dans leur ordination une juridiction générale sur tous les lieux, et que, si, l'évêque ou le prêtre est attaché à une démarcation déterminée, c'est par *pure convenance*[3]. Ainsi le prince n'avait pas besoin, pour étendre ou restreindre les limites des évêchés, de recourir à Rome: il n'avait qu'à consulter les *convenances* de l'évêque ou plutôt les siennes.

Quant aux dispenses de mariage, les archevêques voulaient se les réserver: mais, comme nous l'avons vu, l'empereur les leur a ôtées. Le synode de Pistoie, voulant complaire à l'empereur, met en prin-

[1] Bull., *auctor. fidei*, art. 9-12.
[2] *Ibid.*, art. 4, 15.
[3] *Ibid.*, art. 37.

Digitized by Google

cipe que la puissance civile a seule le droit d'établir des empêchements diriments, et d'en dispenser. Ni les évêques, ni le pape n'ont rien à y voir [1]. Voilà ce qu'enseigne le synode de Pistoie malgré la sentence du concile de Trente dont voici les termes : *Si quelqu'un dit que l'Eglise n'a pu établir des empêchements diriments du mariage, ou qu'elle ait failli en les établissant, qu'il soit anathème* [2].

Telles sont les étranges doctrines du synode de Pistoie qui devaient recevoir leur sanction dans un concile national, et qui ont servi de régles à l'assemblée constituante de 89. Ricci, qui n'est mort qu'en 1810, a été en rapport avec les évêques constitutionnels de France, il a été leur conseiller et leur modèle. Nous avons de lui une réponse aux questions qu'on lui avait proposées, et dans cette réponse, il approuve tout ce qu'on avait fait dans l'assemblée nationale contre l'Eglise.

Le prince Léopold paraissait extrêmement content des décisions du synode de Pistoie. Déjà il songeait à convoquer le concile national qu'on avait demandé; cependant pour ne pas faire une démarche inutile, il voulut auparavant sonder l'esprit des évêques de la Toscane. Il les convoqua tous à Florence le 23 avril 1787. Les prélats étaient au nombre de dix-sept, parmi lesquels trois archevêques, Ricci y comptait quelques partisans. Mais les autres évêques se prononcèrent avec énergie contre les principes et les innovations de Ricci, témoignèrent leur attachement au Saint-Siége et leur horreur du schisme. Dix-neuf séances furent employées à des discussions où il fut impossible de s'entendre; Ricci, le chef de l'assemblée, voyant qu'il ne pouvait rien obtenir des évêques en prononça la dissolution. Léopold témoigna aux prélats son mécontentement et donna de grands éloges à l'évêque de Pistoie; mais dans ce moment là même l'évêque se trouvait déjà cruellement puni. Pendant qu'il était à se disputer au concile, une émeute éclata contre lui dans le diocèse de Prato. Le peuple catholique froissé par les changements qu'il y avait introduits, s'était porté en foule à l'Eglise, avait renversé son trône, détruit et brûlé dans son palais, meubles, livres et tout ce qui lui était tombé sous la main. Les *réflexions morales* de Quesnel que l'évêque avait traduites en italien et qu'il appelait son *livre d'or* ne furent point épargnées. Léopold fut obligé

[1] Ibid., art. 59-60.

[2] Sess. 24, can. 3.

[3] *Biographie univ.*, art. *Ricci.*

Digitized by Google

l'y envoyer des troupes pour arrêter la fureur populaire; il y parvint en usant de sévérité envers les plus coupables. Mais la haine qu'on avait contre Ricci resta dans le cœur de ses diocésains. La révolution française qui avait éclaté, échauffa l'esprit des Italiens. Les habitants de Pistoie et de Prato, comme le peuple de la campagne, s'insurgèrent à la fois, les chapitres même des deux cathédrales se prononcèrent contre lui. Ricci fut obligé de fuir, et plus tard voyant qu'il ne pouvait plus rentrer dans ses diocèses, il donna sa démission: ce fut le 3 juin 1790. Il annonça cette démarche au pape par une lettre où il protestait de son dévouement et de sa soumission, mais la suite a démontré que la lettre n'était pas sincère. Le pape Pie VI, qui l'avait souvent averti sans succès, s'empressa de lui répondre d'une manière affectueuse. Toutefois il nomma une congrégation pour examiner les actes du synode de Pistoie; et de là, est venue la bulle *Auctorem fidei* qui condamne 85 propositions du synode, et qui passe pour être l'ouvrage du savant cardinal Gerdil[1]. Ricci qui avait fait sa soumission au pape, était fort mécontent de cette bulle; il la dénonça au gouvernement de Toscane, comme une injustice criante et un attentat. Dieu l'en punira, car plus tard il sera arrêté par le peuple, mis en prison et confondu parmi les malfaiteurs; ce sera à l'archevêque de Florence qu'il devra sa liberté. Instruit par le malheur, il donna plus tard, sous le règne de Pie VII, son adhésion à la bulle *Auctorem fidei*; on a lieu de croire qu'il y persévéra jusqu'à la fin de ses jours.

Plus on considère ces événements, et moins on conçoit l'aveuglement des princes d'Allemagne. Les doctrines qu'ils embrassent et qu'ils cherchent à faire prévaloir conduisent directement au renversement de leur trône. L'insurrection qu'ils organisent contre le pouvoir de l'Eglise a pour conséquence inévitable l'insurrection contre le pouvoir de l'État. Cette dernière entrait dans les calculs des philosophes et était leur principal but.

L'abbé JAGER.

[1] *Mémoires pour servir à l'histoire eccles.*, t. III, p. 87, — *Biographie universelle*, art. *Ricci*.

Digitized by Google

Philosophie.

COURS DE LA MÉTHODE APPLIQUÉE A LA THÉOLOGIE.

CHAPITRE IV [1].

Plan d'étude des preuves de la religion.

Un voyageur a quelques titres pour parler du pays qu'il a parcouru, indiquer l'itinéraire qu'il a suivi, signaler les passages difficiles où il a failli s'égarer, recommander les guides qui l'ont remis dans le bon chemin et conduit au but : jai fait une étude sérieuse des preuves de la religion, on me permettra d'exposer l'ordre que j'ai suivi, de signaler les méthodes qui m'avaient donné de la religion des notions peu exactes, les ouvrages qui ont rectifié ces erreurs et m'ont présenté le Christianisme avec les caractères de vérité qui le distinguent de toutes les sectes, de faire connaître les observations propres à perfectionner cette partie de la science sacrée.

§ Ier.

Première preuve : La suite de la religion.

Cette preuve est simple et à la portée de tous les esprits.

Pour la traiter, il suffit de connaître l'histoire de la religion, et dans cette histoire de s'attacher à quelques faits que personne ne peut ignorer s'il ne ferme valontairement les yeux à la lumière.

Du pontife qui occupe le siége de Rome, le fidèle remonte sans interruption jusqu'à saint Pierre, établi par Jésus-Christ prince des apôtres, d'où, en reprenant les pontifes qui ont servi sous sa loi, il va jusqu'à Aaron et à Moïse; de là, jusqu'aux patriarches et jusqu'à l'origine du monde. Quelle suite ! quelle tradition ! s'écrie le catholique avec Bossuet, quel enchaînement merveilleux !

Le philosophe ne dédaigne pas cette preuve, car dans sa simplicité elle est éminemment philosophique ; les caractères distinctifs

[1] Voir le chap. III, au n° précédent, ci-dessus, p. 218.

Digitized by Google

e la vérité sont l'antiquité, l'universalité et la perpétuité, ou, pour ne servir d'un mot qui résume ces trois caractères, l'unité. La vraie eligion doit les posséder. Le philosophe reconnaît aisément qu'ils ppartiennent au Christianisme, qu'ils lui appartiennent exclusive- nent.

Cette preuve touchera peu l'homme dont l'esprit a été faussé par e mauvais principes, et qui, sur la parole de son professeur e philosophie, prend pour critérium de la vérité l'évidence ou la larté des idées; mais elle fait une profonde impression sur celui ont l'esprit est naturellement droit, et en qui cette rectitude a été éveloppée par un bon enseignement philosophique, qui croit, d'a- rès le dictamen de la nature et les leçons de ses maîtres, que les aractères de la vérité en général sont l'antiquité, l'universalité, la erpétuité, ou l'unité.

Le philosophe ne se contente pas de cette étude de l'histoire de la eligion dans son ensemble, il veut examiner en particulier les reuves de chacun des principaux faits qui lui servent de fonde- nent, la révélation *primitive*, la révélation *mosaïque* et la révéla- ion *chrétienne*; il commence par celui qui établit l'antiquité du hristianisme, la révélation primitive.

§ II.

REVÉLATION PRIMITIVE.

D'après Cicéron, Diodore de Sicile, Varron, le genre humain l'aurait eu ni religion ni morale; les athées, les panthéistes, la plu- art des déistes, et tous les sectateurs de l'église progressiste, sup- osent perpétuellement que la religion primitive a été le Fétichisme.

Ces erreurs n'étaient pas combattues, elles étaient même favori- sées par le plan suivi dans quelques ouvrages composés pendant les 17e et 18e siècles pour la défense de la religion. Dans ces traités, on ommence par exposer les preuves de l'existence de Dieu, de l'im- mortalité de l'âme et des dogmes qui composent ce qu'on est con- venu d'appeler *religion naturelle*; mais par cé mot les auteurs de ces traités entendent « une révélation intérieure qui s'opère au » moyen des notions que la nature a empreintes dans notre âme, et » qui sont comme les germes des vérités religieuses. Nous n'avons » eu besoin que de nous rendre attentifs à cette révélation naturelle » c'est-à-dire aux premières émotions qui forment le sens commun, » pour *découvrir* l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme et nos

Digitized by Google

» premiers devoirs. Nous sommes même parvenus jusqu'à *découvrir*
» le besoin d'une nouvelle révélation. Dieu a-t-il fait cette révéla-
» tion ? quel peuple en a été le dépositaire? Ce sont des faits qui ne
» sont pas écrits au fond de nos cœurs. En vain consultons-nous là-
» dessus nos idées : elles ne nous répondront rien ; il faut que nous
» sortions hors de nous-mêmes, si nous voulons être instruits[1]. »

Cette révélation surajoutée à la *révélation naturelle* n'est pas la révélation faite à Adam, c'est la *révélation mosaïque*. Ainsi, d'après cet enseignement, la révélation primitive aurait été purement *intérieure ;* la première révélation extérieure et surnaturelle aurait été celle faite par Moïse. Jusqu'à cette époque, le genre humain n'aurait été éclairé que par la révélation naturelle, révélation purement intérieure, et au moyen de laquelle les hommes ne pouvaient connaître que les dogmes et les préceptes de la religion naturelle.

Ce plan d'exposition de la religion avait des inconvénients graves et nombreux.

1° Il favorisait le système des déistes et des rationalistes. Selon les auteurs que je viens de citer, les hommes n'auraient eu *jusqu'à* Moïse d'autre moyen pour connaître les vérités religieuses et morales que la raison : or saint Thomas prouve que si les hommes avaient été réduits aux lumières de la raison pour connaître l'existence de Dieu, le genre humain serait resté pendant *longtemps* dans l'ignorance de cette vérité importante et salutaire. Ainsi l'*état de nature* décrit par Cicéron aurait été la condition première du genre humain : telle est la conséquence de la méthode que je viens de signaler.

2° Elle détruit l'antiquité du Christianisme, puisque, depuis l'origine du monde jusqu'à Moïse, les hommes n'auraient eu d'autre religion que la religion naturelle.

3° Elle anéantit également l'unité du Christianisme, puisqu'il y aurait deux religions, la *religion naturelle* et la *religion révélée*.

4° Comment enfin le salut aurait-il été possible pour les hommes qui ont vécu pendant cette époque? La théologie catholique enseigne formellement que, pour être sauvé, il faut avoir une foi au moins implicite dans le Réparateur promis, c'est-à-dire croire que l'homme a besoin d'une expiation pour rentrer en grâce avec

[1] *Preuves de la religion de Jésus-Christ*, par M. S. F. Paris, 1731, t. I, p. 5 et 411. Le *Traité de la religion chrétienne* de Jacques Abadie, est composé sur le même plan.

Digitized by Google

Dieu, et que Dieu sauvera le genre humain par un moyen quelconque.

Le philosophe commence donc par constater l'existence de la révélation primitive.

Par ce mot je n'entends pas seulement la révélation faite à nos premiers parents au moment de la création, j'entends encore celle qua Dieu daigna leur faire après leur chute.

Il ne s'agit plus seulement de le révélation, source de la raison, mais encore de la révélation par laquelle Dieu fit connaître à Adam la fin surnaturelle à laquelle il était appelé.

Cette révélation n'est plus une exigence de la nature, ni une vérité philosophique que l'on peut démontrer par des considérations tirées de la nature de l'homme, des lois de notre organisation et par des observations faites sur les sourds-muets. Ce genre de preuve ne convient plus à la révélation, qui est une grâce purement gratuite, un don surnaturel. Cette révélation est un fait, et comme tous les faits, elle ne peut être prouvée que par le témoignage des hommes.

Le philosophe interroge donc les traditions : il commence par les traditions patriarchales ; elles sont formelles sur ce point. Il consulte ensuite les traditions des autres peuples : là ce fait ne se montre pas dans un jour aussi pur que chez les Juifs ; mais, au milieu des fables dont les hommes l'ont surchargé, obscurci, on aperçoit la vérité ; tous les peuples ont cru qu'à l'origine l'homme avait été en société avec Dieu, tous ont cru que leurs ancêtres avaient reçu de la Divinité les vérités religieuses et morales.

Le philosophe ne se borne pas à constater l'existence de la révélation primitive, il attache encore une grande importance à s'assurer que la connaissance des vérités primitivement révélées s'est étendue de familles en familles, perpétuée de générations en générations, et s'est conservée chez tous les peuples plus ou moins pure.

Sur ce point encore l'enseignement religieux était, dans les 17e et 18e siècles, souvent incomplet et inexact. Il ne prouvait pas cette transmission, quelquefois même il la niait formellement : ce défaut ne se rencontre pas seulement dans les auteurs qui ne parlent pas de la révélation primitive, on le remarque dans des théologiens qui admettaient ce fait sur l'autorité de la Genèse ; ils pensaient et ils écrivaient que les nations autres que les Juifs n'avaient

Digitized by Google

pas connu et n'avaient pas pu connaître la chute originelle, la promesse d'un Réparateur [1].

Cette opinion n'a pas des inconvénents moins graves que celle que je viens de signaler. Comme la première, elle détruit l'universalité et l'unité du Christianisme, rend le salut impossible à tous les hommes qui vécurent au sein de la gentilité : à moins d'un miracle ils ne pouvaient avoir une foi même implicite au Réparateur

Ces inconvénients avaient frappé quelques apologistes de la religion, en même tems les progrès des connaissances, les relations des voyageurs et des missionnaires les éclairaient sur le véritable état des nations payennes. « Tous ceux qui se livraient à l'étude positive de l'antiquité, Huet [2], ce prodige d'érudition, les savants

[1] Voici quelques citations propres à faire connaître l'état de l'enseignement et à justifier nos assertions.

« Les sages de la Grèce, Aristote et d'autres, et depuis Cicéron, ont vu cette effrayable misère de l'homme... et parce que la lumière de ces grands esprits ne leur permettait pas de se représenter Dieu autrement que souverainement bon et juste, et que d'ailleurs la nature leur criait de toutes parts que l'état de cette vie était visiblement un état de condamnation et de supplice : *comme ils ne pouvaient pas connaître le péché originel*, qui avait autorisé cette misère de l'homme sans faire injure à Dieu, ils en ont inventé un, selon que saint Augustin le fait voir par ces paroles prises de l'Hortensius de Cicéron ». La *Genèse avec explication du sens littéral et spirituel*, ch. v, t. I, p. 252. Paris, 1689.

« Etsi primi parentis peccatum ignoraverunt Ethnici ex humanæ tamen naturæ conditione judicaverunt insontem non esse qui tot ærumnis esset addictus. » Huet. *Alnetanæ quæstiones*, l. II, cap. IX.

« N'est-ce pas assez de savoir qu'ils (les Mages) venaient du pays de l'ignorance où Dieu n'était pas connu, ni le Christ attendu. » Bossuet, *Elévations sur les mystères*, 17e semaine, 3e élévation, t. II, p. 196, édit. de Boulage.

Comment accorder cette assertion avec l'Ecriture qui dit que J.-C. sera l'attente des nations, *ipse erit expectatio gentium? Genèse*, cap. XLIX, vers. 10.

[2] On trouve dans cet auteur une assertion singulière. Il fait dériver de la raison la connaissance que les païens avaient des vérités naturelles et du mystère de la sainte Trinité.

« Minus verò mirum est hæc dogmata utpotè rectæ rationi magis pervia hominum notitiæ patuisse : at obscurum illud sanctissimæ Trinitatis et reconditum mysterium eos dein vidisse quasi per nubila et caliginem, sed vidisse tamen rationis ope magna sanè res est. *Alnetanæ quæstiones*, l. II, cap. III.

On a attribué la même opinion à l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence* : on s'est trompé. Tel est, il est vrai, le sentiment de l'auteur de l'*Essai d'une philosophie*, ce n'est pas celui de l'auteur de l'*Essai*. Dans cet ouvrage, M. de Lamennais fait dériver toutes les vérités religieuses de Dieu par la révélation primitive, par la parole. Ce n'est pas la seule fois où l'auteur de l'*Essai d'une philosophie* est en contradiction avec l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*.

Digitized by Google

jésuites de la Chine et de l'Inde, tels que les PP. Bouvet, Prémare [1], etc., etc.; hors du catholicisme, Leibnitz et Grotius, qui étaient à la fois les plus instruits et les plus catholiques des protestants, retrouvaient chez les anciens peuples les monuments de la tradition primitive... « Si des théologiens qui ne s'étaient pas livrés à une étude approfondie de l'antiquité combattirent par une » sorte de calcul polémique fort mal entendu, l'universalité des traditions sur lesquelles le Christianisme repose, cette universalité fut » au contraire établie par les hommes de la science, comme on peut » le voir par les dissertations que Foucher, Mignot, Le Batteux et » autres savants religieux, qui faisaient de l'antiquité l'objet spécial » de leurs travaux, ont insérées dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* [2]. »

Mais telle est la force de la routine que la distinction de la *religion naturelle* et de la *religion révélée* se perpétuait dans les ouvrages et même dans la chaire, que la méthode historique n'était pas généralement adoptée [3]. Il fallait qu'une secousse violente opérât une révolution dans l'enseignement religieux. Ce coup a été porté par l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*. En combattant une erreur, il est rare que l'esprit humain ne se jette pas dans l'excès opposé. En combattant le pélagianisme, saint Augustin a avancé des propositions qui, prises isolément, semblent favoriser les erreurs qui ont été condamnées dans Jansénius et Quesnel: il n'est pas étonnant que l'auteur de l'*Essai* n'ait pas échappé à cette loi commune de l'humanité; je désirerais avec ses anciens amis, pour lui, qu'il n'eût jamais professé des erreurs plus graves que les exagérations qui peuvent être disséminées dans les quatre volumes de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*.

[1] On peut voir un extrait des travaux de ce jésuite dans les *Annales de philosophie chrétienne*, t. XIV, 451; XV, 7, 134, 325; XVI, 296, 354; XVIII, 276; XIX, 26.

[2] M. Gerbet, *Coup-d'œil sur la controverse chrétienne*, p. 177 et 181.

[3] Comme preuve de cette assertion et de la difficulté qu'éprouvent les meilleurs esprits à se soustraire à l'empire de la routine, je citerai l'auteur des *Conférences de la religion*; il n'y a pas une de ses conférences qui soit consacrée à montrer l'antiquité, l'universalité, la perpétuité, l'unité de la religion; ce caractère ne ressort pas même de l'ensemble de ses conférences. Sous ce rapport, le *Catéchisme de persévérance* de M. J. Gaume est bien supérieur aux conférences de Saint-Sulpice. Espérons que le P. de Ravignan imitera cet exemple, et que, s'il fait imprimer ses *conférences*, il comblera la lacune qui existe à cet égard dans l'ensemble des discours prononcés de vive voix.

Digitized by Google

Alors même qu'il se serait exprimé avec la plus parfaite exactitude, il aurait toujours soulevé contre lui les partisans des opinions qu'il attaquait. Quoi qu'il en soit, le résultat de la polémique qu'il a engagée a justifié cette observation de Bâcon : *Il en est de l'esprit humain comme d'un bâton : pour le redresser, il faut le plier en sens contraire de celui où il est déjà fléchi* [1]. Depuis que M. l'abbé de Lamennais a écrit, les apologistes de la religion ont abandonné cette méthode, qui faisait de la religion naturelle la religion première et universelle du genre humain, et, des preuves rationnelles de l'existence de Dieu et des autres vérités logiquement antérieures, dans le système cartésien, à la révélation, le préalable nécessaire, la base sur laquelle devait reposer la foi à la Révélation. Tous ont adopté la méthode qui consiste à prouver historiquement le Christianisme, tous s'attachent à prouver que des vestiges des dogmes fondamentaux du Christianisme existent dans les traditions de tous les peuples.

On n'attend pas de moi que je produise les preuves de l'existence de la révélation primitive et de la conservation des vérités fondamentales dans toutes les nations, je ne fais pas un traité des preuves du Christianisme, je trace le plan d'étude de ces preuves; alors même que je me bornerais aux passages les plus remarquables, cette compilation dépasserait les limites d'un article ou d'un chapitre; d'ailleurs, je ne pourrais que reproduire les citations qu'ont déjà faites l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*, l'abbé Rorhbacher dans son *Histoire de l'Église*, M. Augustin Nicolas dans les *Études philosophiques sur le christianisme*, et surtout M. Bonnetty dans ses *Annales de philosophie chrétienne*. Les travaux de ces savants dispensent le philosophe de recherches : il trouve les preuves de ces deux faits rassemblées, classées par ordre de matières avec l'indication des sources où elles ont été puisées. Il n'a plus qu'à vérifier les citations dans les ouvrages originaux.

Les vestiges des vérités fondamentales du Christianisme, retrouvées dans les traditions de tous les peuples, ont porté au plus haut degré la certitude de la révélation primitive et des faits bibliques.

Un fait est certain lorsque toutes les lignes traditionnelles s'accordent à l'attester, et lorsque ces lignes remontent jusqu'à l'événement même. Or, tous les peuples de la terre, toutes les familles sorties de Noë se lèvent pour proclamer les vérités primitivement

[1] *Dignité et accroissement des sciences*, l. VIII, t. I, p. 339, édit. de Charpentier.

Digitized by Google

révélées, telles que la chute de l'homme, la promesse du Réparateur, la nécessité de l'expiation. Peut-il exister un témoignage plus imposant que celui de l'humanité tout entière?

Les traditions de ces peuples remontent évidemment à une époque antérieure à leur dispersion : comment des peuples différant de caractères, de mœurs, séparés par les mers, auraient-ils pu s'entendre et se concerter sur des croyances et des pratiques uniformes? Ces traditions remontent donc à une époque où ces peuples étaient encore réunis; « la plupart de ces pratiques et de ces croyances » ne viennent pas naturellement dans l'esprit de l'homme : il sait » que la Divinité n'a besoin ni des fruits de la terre, ni du sang ou » de la graisse des animaux : comment partout s'est-il persuadé » qu'il fallait l'honorer par des sacrifices et par l'immolation des » victimes? L'assujettissement à toutes ces cérémonies peu utiles, » ou même inutiles en apparence, est une loi qui le gêne : ce ne » sont donc ni ses inclinations ni sa raison qui l'y portent. Si le pre- « mier fonds de la religion universelle n'a été suggéré ni par la rai- » son de l'homme, ni par ses désirs naturels, si moins encore pro- » vient-il d'une convention impossible faite entre des gens qui ne le » connaissaient pas, il reste donc à dire que le culte extérieur, le » premier fonds de nos pratiques, est aussi ancien que la première » origine d'où les diverses branches du genre humain sont parve- » nues. Cette ordonnance, qui n'est pas émanée de l'homme, pro- » vient donc de celui qui a fait l'homme et qui a voulu l'instruire. » La religion chrétienne a conservé ces mêmes pratiques en les » épurant de toutes les interprétations illusoires que la malignité » y avait ajoutées. Quel préjugé en faveur de cette religion! De la » sorte, elle remonte aussi haut que le genre humain. Tous les peu- » ples conspirent à le faire voir [1]. »

Ecoutons un apologiste moderne développer cette preuve de la divinité du christianisme et de la vérité des croyances surnaturelles tirée de leur universalité.

« Parmi les hommes suivant toutes les lois morales, et dans cette » variété infinie de mœurs, de coutumes, d'institutions, de temps » de lieux, de croyances, de religions et de préjugés qui distinguen » les nations, il n'y a que deux causes possibles d'un consentemen » commun du genre humain : la vérité des faits sur lesquels on s'ac-

[1] Pluche, *Préparation évangélique*, chap. 2. Dans le *Spectacle de la nature*, t. IX, p. 273, 274.

Digitized by Google

» corde, s'il s'agit de faits ou l'irréfragable existence de premiers » principes et de leurs conséquences essentielles. Des faits certains, » des vérités essentielles, voilà les seules sources de l'unité dans les » jugements de tous les hommes. C'est un édifice qui ne peut avoir » d'autre base. Toutes les fois que l'unité se rencontre dans les tra- » ditions, dans les jugements de l'humanité toute entière, on ne » peut y voir le fruit de l'erreur, *l'erreur n'engendra jamais que la* » *variété : Quod est apud omnes unum*, disait Tertullien, *non est* » *inventum sed traditum*.

« Or, quels peuples, quelles générations au milieu de ces fables si » diverses qu'ils se plaisaient à créer sans cesse pour embellir le » berceau de leur religion et de leur histoire n'ont mêlé leurs voix » au concert unanime du genre humain pour célébrer l'innocence » et le bonheur des premiers jours du monde naissant et la faute » du père des hommes qui ouvrit la carrière de tous les crimes, de » toutes les douleurs? Les traditions des peuples antiques mieux » connus de nos jours, grâce aux infatigables travaux de la science, » ont achevé de dissiper tous les doutes. Déjà de leur temps Platon » et Diodore de Sicile, l'attestaient comme reconnue chez les Egyp- « tiens, Plutarque chez les Perses, Strabon dans l'Inde ; quant aux » Grecs et aux Romains, leurs philosophes, leurs annalistes, leurs » poètes nous l'ont redit mille fois ; et les voyageurs les plus accré- » dités des temps modernes sont venus joindre aux témoignages » anciens les traditions des races récemment connues.

» Sont-ce là des symboles et des mythes? *Un symbole universel* » *exprime nécessairement la vérité*. Le sacrifice universellement ad- » mis est de ce genre, si on le considère comme un simple signe ; » car le sacrifice est bien aussi un culte réel de dépendance, d'im- » molation entière à l'égard de Dieu.

» Sont-ce des fictions poétiques enfantées par l'amour du mer- » veilleux? *Un merveilleux, partout et constamment le même, ne* » *peut être que vérité*.

» Et puis cette première idée d'un état surnaturel, comment » serait-elle entrée dans le domaine de nos connaissances? Placée » au-dessus de l'homme qui de lui-même ne pourrait l'atteindre, » elle a dû nous être donnée par Dieu, et cette origine seule pos- » sible de l'état surnaturel en prouve la réalité primitive [1].

[1] Le P. de Ravignan, *Conférences du 19 mars 1843* dans *l'Ami de la Religion* du 21 mars 1843.

Digitized by Google

» Devant l'universalité du Christianisme tombent toutes les objections de l'incrédulité.

» Ne dites plus avec Kant, que la croyance religieuse pure est, à la vérité, la seule qui puisse constituer le fondement d'une » Eglise universelle, parce que c'est une croyance toute rationnelle, dont chacun est bientôt convaincu, tandis que le croyance » historique, simplement fondée sur des faits, ne peut absolument » étendre son influence que là où selon les temps et les lieux, des » relations peuvent s'établir et la crédibilité de ces faits peut être » appréciée [1]. »

Le Christianisme, croyance historique fondée sur des faits, étend son empire sur le monde entier, sans distinction de temps et de lieux. Le fait est constant : tous les raisonnements viennent se briser contre un fait.

Ne demandez plus comment la foi était possible avant Jésus-Christ et pour tous les peuples.

Une tradition immortelle portait à leur connaissance les faits et les vérités qui sont la base du Christianisme et dont la Foi est indispensable au salut, l'existence d'un Dieu suprême, unique, la chute de l'homme, la promesse d'un réparateur. Le témoignage du père de famille, loin d'être contredit, était confirmé par l'enseignement de tous. Ainsi crurent Hénoch, Noé, Abraham, Job et tous les justes qui vécurent au milieu des nations ; leur Foi avait tous les caractères nécessaires au salut. Elle avait pour objet des dogmes non évidents, pour motif extérieur la tradition des pères de famille, prêtres et docteurs à cette période de la société spirituelle, pour motif intérieur la grâce, pour principe et pour fondement le témoignage de Dieu. Elle était raisonnable, car il est raisonnable de croire à un fait sur le témoignage des hommes qui l'ont appris des témoins oculaires, ou sur l'autorité d'une tradition invariable et non interrompue.

Quelque temps après la dispersion des enfants de Noé, la faiblesse de l'esprit humain, l'orgueil, la cupidité altérèrent et défigurèrent les vérités révélées ; aux traditions primitives les hommes mêlèrent les fausses interprétations de leur esprit, les inventions de leur imagination. Les vérités traditionnelles furent affaiblies et diminuées surtout chez les peuples qui s'éloignèrent du berceau du genre humain. Des familles vagabondes qui tombèrent à l'aventure dans un

[1] *La religion dans les limites de la raison*, ch. 5, p. 171.

Digitized by Google

pays misérable, inconnu, hérissé de forêts, rempli de bêtes féroces, qui manquaient des instruments pour exercer les arts nécessaires à la vie, de repos pour perfectionner ce que le besoin actuel leur faisait inventer, durent beaucoup oublier ; mais nulle part, pas même chez les hordes les plus sauvages, la tradition ne défaillit complétement : elle se conserva comme le langage et au moyen de la parole, et ne cessa de perpétuer la connaissance des vérités qui sont absolument indispensables au salut.

« Malgré les progrès de l'erreur, la tradition divine conserva les » caractères distinctifs de la vérité, l'antiquité, l'universalité, la per» pétuité. L'homme avait bien pu encroûter pour ainsi dire la » vérité par les erreurs dont il l'avait surchargée, mais ces erreurs » étaient nouvelles ou locales, la vérité antique, universelle, se mon» trait toujours [1]. » Les hommes avaient donc un moyen sûr pour distinguer les traditions divines des inventions humaines, c'était de remonter à l'origine des croyances, d'en constater l'antiquité, l'universalité, la perpétuité. Dès qu'ils avaient reconnu qu'une tradition réunissait ces caractères, ils étaient assurés qu'elle était vraie et divine ; avaient-ils, au contraire, vérifié qu'une opinion était nouvelle, locale, ils devaient s'en désister comme étant fausse [2]. Ce discernement était possible et même facile ; à sa naissance l'erreur laissait encore apercevoir ce caractère de nouveauté qui ne permet pas

[1] De Maistre, *Soirées de Saint-Pétersbourg.*

[2] Pluche, *ibid.*, p. 78, 273. « La loi naturelle a été fixée dès le commencement par une prédication uniforme du culte extérieur et des premiers règlements. Dès le commencement l'homme a eu une règle. Son grand malheur est de la vouloir chercher dans son propre entendement : c'est ce qui a fait tomber le premier homme. La même indépendance a perverti le culte primitif et la loi traditionnelle. Tous ceux qui se sont écartés de la révélation ont eu pour guide l'esprit particulier. Ainsi, de tout temps, la règle prescrite et révélée a été unique ; mais les raisonnements qui l'éludent ou l'obscurcissent, ou la suppriment, sont sans nombre et se multiplient comme les années. » Pluche, *Préparation évangélique*, dans *ibid.*, p. 78.

« On commence à voir que tout n'est pas idolâtre dans le paganisme. Le fonds de la religon universelle n'a été suggéré ni par la raison, ni par les passions de l'homme, il provient de celui qui a fait l'homme et qui a voulu l'instruire.

« Le triage que nous venons de faire dans l'idolâtrie en séparant les pratiques nécessaires et commandées d'avec les traditions criminelles, nous le pouvons faire dans les figures que les nations plaçaient dans leurs assemblées, et qui, avec le temps, ont été ou honorées comme des êtres puissants ou considérées comme des oracles pleins d'intelligence. Séparons encore le bon, qui était de la première institution, d'avec le mauvais qui est d'une introduction postérieure. » *Ibid.*, ch. II, § 1er, p. 273 et 274.

Digitized by Google

de la confondre avec la vérité; mais plus on se serait éloigné de l'origine des choses, plus cette distinction serait devenue difficile; aussi Dieu pourvut à la conservation de la vérité religieuse.

§ 3.

RÉVÉLATION MOSAIQUE ET DÉPOT DES PROMESSES.

A une époque où les traditions primitives commençaient à s'altérer, et où cependant elles étaient encore vives, surtout dans les familles patriarchales, Dieu en confia le dépôt à un peuple qu'il choisit pour conserver la vraie religion, et qu'à cet effet il sépara des autres nations par une loi particulière. Il inspira à Moyse la pensée de consigner dans une histoire les principaux événements du premier âge du monde, l'assista de son esprit, afin que dans ses écrits il n'insérat rien de contraire à la vérité. Par son ministère il promulgua sa loi, la fit graver sur deux tables de pierre, et institua au sein du peuple juif une autorité publique chargée de veiller à la conservation de ce précieux dépôt.

Telle est la croyance du catholique, tels sont les faits dont il doit examiner les preuves.

Il commence par faire l'analyse de cet article de sa Foi et par examiner les points dont il se compose; ce sont : 1° l'authenticité des cinq livres de Moïse; 2° la vérité des faits qui y sont rappelés; 3° l'intégrité de l'histoire; 4° enfin l'inspiration de Moïse et par suite des écrits qu'il a composés.

Quant aux trois premiers points, ils n'ont rien de particulier ni de surnaturel. Sous ce rapport l'histoire de Moïse peut être considérée et jugée comme toute autre histoire, d'après les règles de critique applicable à cette espèce d'ouvrage; on doit même appliquer au Pentateuque les règles communes et ordinaires. Le philosophe ne doit pas se permettre de faire usage de principes et de règles arbitraires et créées pour le besoin de la polémique. Il doit juger l'authenticité du Pentateuque, la vérité des faits, l'intégrité de l'ouvrage, d'après les règles de critique consacrées par le sens commun ou au moins par l'assentiment de tous les hommes éclairés et versés dans cette partie des connaissances humaines.

Il serait facile de rappeler ici les principes de ces règles de critique historique que j'ai exposées dans le chapitre XIX de la deuxième partie de cette *méthode* [1], d'en faire l'application au Pentateuque;

[1] Voir notre tome XXIV, p. 316.

Digitized by Google

les rassembler, à les coordonner, j'avais même commencé ce travail lorsque j'ai reconnu que j'avais été prévenu par M. Nicolas : je renvoie donc le lecteur aux *Etudes philosophiques sur le christianisme.*

Je terminerai ces observations en signalant le point de vue étroit et faux sous lequel on envisage souvent les Juifs et les privilèges que Dieu a accordés à ce peuple. L'habitude d'entendre appeler cette nation *le peuple de Dieu*, a persuadé que Dieu avait concentré toute son affection sur lui et abandonné les autres nations : c'est une erreur ; dans les grâces nombreuses que Dieu accordait au peuple juif il se proposait le salut de tous les peuples, cette intention de la Providence se fait remarquer dans toutes les circonstances de l'histoire du peuple juif.

Sa renommée répandit le bruit des prodiges par lesquels Dieu délivra son peuple de l'Égypte, le mit en possession de la terre promise. Les plaies d'Égypte, le passage de la mer Rouge, celui du Jourdain, la prise de Jéricho, la promulgation de la loi sur le Sinaï ; toutes ces merveilles furent connues des nations voisines et même de celles qui étaient éloignées, réveillèrent en elles la pensée du vrai Dieu, qui commençait à s'affaiblir, leur prouvèrent la protection spéciale de Dieu sur ce peuple et le choix qu'il avait fait de lui pour être le dépositaire des promesses, des titres et des espérances de l'humanité [1].

« Le peuple gardien des annales du genre humain a été placé dans » la Palestine sur les bords du Jourdain et de la Méditerranée au » centre précis des trois continents anciennement habités. Les » Africains ne pouvaient sortir de Suez, leur unique passage entre la » mer Rouge et la Méditerranée, pour entrer en Arabie sans arriver » en Palestine. Les Arabes au sortir de leurs déserts rencontraient » le Jourdain. Les Européens en terminant leurs plus longues » courses sur la Méditerranée arrivaient dans la grande Asie au » bord de la Palestine. Les Perses et les Orientaux ne pouvaient » passer l'Euphrate et visiter les provinces d'Occident et du midi, » sans arriver vers la Syrie et la Palestine. Le lieu du dépôt était » accessible à tout l'univers : mais le peuple qui en était chargé n'a » été montré qu'avec réserve et au temps convenable. Il était utile » que les dépositaires tinssent à un lieu jusqu'à la naissance du » Messie, il était nécessaire qu'il y eût une clôture et des précautions » pour assurer le dépôt, pour empêcher les étrangers d'en dissiper

[1] Brunati, dissertation; Voi *Annales de philosophie chrétienne*, t. x, p. 17 3e série).

Digitized by Google

les actes, pour prévenir les écarts et la mauvaise conduite du dépositaire et son mélange avec les étrangers. Tel était le but de la loi ancienne et des règlements sévères et minutieux auxquels elle assujettissait ses sujets. Cette économie a subsisté jusqu'aux approches de l'accomplissement des promesses. Alors les Juifs déjà connus par plusieurs traits de la protection de Dieu et même redoutés par cette raison des Égyptiens, des Syriens, des Babyloniens, se mirent en liaison avec d'autres peuples[1]. Ce fut pour répandre chez les nations infidèles ou pour y réveiller le souvenir de la connaissance du libérateur futur que Dieu permit la dispersion et le long séjour des dix tribus parmi les Assyriens, la captivité des deux autres tribus fidèles parmi les Babyloniens. Ce ne fut pas sans un dessein marqué de la Providence que les Juifs, auparavant ressérés dans leur patrie, sous Alexandre et ses successeurs, se dispersèrent dans presque toutes les contrées de l'Orient et pénétrèrent jusque dans l'Inde ou la Chine : ils rappelèrent ces peuples à la connaissance du vrai Dieu et les préparèrent à recevoir la lumière de l'Evangile. Pour assurer et rendre incontestables l'antiquité et l'authenticité des prophéties et des livres saints, Dieu inspira à un roi païen, à Ptolémée Philadelphe la volonté de faire traduire ces Écritures en Grec et de les placer dans sa bibliothèque à Alexandrie. Cette traduction des livres saints se trouvant entre les mains des nations païennes, il devenait par là impossible aux Juifs d'altérer l'Ancien Testament et d'en effacer ce qui concernait le Messie. Cette version de l'Ancien Testament faite dans la langue la plus vulgaire et la plus générale de l'Orient ouvrit à une infinité de peuples la connaissance et l'intelligence des livres saints. Les prophéties concernant le Messie sont donc incontestablement antérieures à l'Evangile. Non-seulement leur existence, mais leur publicité ont précédé de plusieurs siècles les événements qui en sont l'objet[2]. »

« Les peuples sont donc avertis, les promesses d'un événement qui les intéresse sont donc entre les mains des Juifs. On peut les consulter; et rien ne fut plus propre à prouver l'Evangile que la facilité de comparer la parole de vie dont les apôtres étaient porteurs avec les promesses dont les Juifs étaient les dépositaires : si le dépôt demeura sédentaire avec le gros de la nation jusqu'à la prédication du Messie descendu d'Abraham,

[1] Pluche, *Préparation évangélique*, dans *Spect. de la nat.*, t. VIII, p. 138, 226.
[2] M. Gaume, *Catéchisme de persévérance*, 45e leçon, t. II, p. 392.

Digitized by Google

» c'était pour lui donner naissance, c'était en même t
» manifester sa famille par une généalogie juridiquement
» dans des archives publiques, et pour mettre au gran
» fidèle accomplissement des promesses au temps marq
» décrets de la Providence. Depuis cet insigne événement,
» les actes et le peuple conservateur ont toujours subsisté
» y avoir recours en tout temps pour savoir la vérité des
» l'Evangile suppose; les chrétiens n'en sont pas les in
» puisque les Juifs, ennemis implacables du Christianisme
» vent ces actes avec un respect religieux. Cette nation,
» divers états, prête, sans le savoir, son ministère à l'
» Sédentaire, elle en a conservé les préparatifs; dispers
» administre partout les preuves. Lorsque l'Evangile co
» se répandre au loin, les restes de cette nation furent jet
» dans les trois continents : en sorte que, depuis la ruine
» salem, partout où l'Evangile est prêché, là se trouve qu
» nagogue de Juifs toujours prêts à montrer ces promesses
» en faciliter la comparaison avec les événements [1]. »

DE LAHAYE.

Traditions Bibliques.

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE DE L'ARABIE

OU

PREUVES BIBLIQUES DE LA RELIGION RÉVÉLÉE.

DEUXIÈME ARTICLE [2].

Preuves de l'accomplissement des promesses faites à Abraham. — Les Ara
fants d'Ismaël, ressemblent aux fidèles, enfants d'Isaac, comme le Co
semble à la Bible. — Les Sarrazins ont tiré leur nom de Sara. — C
Arabes ont été appelés Sarrazins. — Détermination de la terre de Hus, p
Job. — Job précédait Moïse d'une génération. — Il adorait le vrai Dieu,
les princes, ses amis. — Poëmes exposant la même foi que Job, décou
M. Forster. — Traduction de ces deux poëmes. — On y trouve le dog
résurrection et les années de famine. — Importance de ces découvertes.
litude avec d'autres langues. — Les inscriptions de Sinaï.

M. *Forster* remarque beaucoup de tribus indépendantes qui
tendent descendre d'*Abraham* par *Sara*, par *Agar* ou par *Cet*
et il pense que cette prétention est bien fondée. Il la regarde co

[1] Pluche, *Préparation évangélique*, dans *ibid.*, t. VIII, p. 138.
[2] Voir le 1er article au numéro précédent, ci-dessus, page 234.

Digitized by Google

lissement des promesses faites à leurs pères, et comme des
econdaires accordées en surplus des faveurs directes qui
le partage de la postérité d'*Isaac* et de *Jacob*. Il rappelle
aham a fait un changement à son nom, parce qu'il devait
père d'*une multitude* de nations, ainsi qu'il est dit « Je te ren-
e chef des nations, et des rois sortiront de toi. » En chan-
e nom de *Sara*, il est dit encore : « Elle sera la mère des na-
; les rois de divers peuples sortiront d'elle. » Touchant *Is-*
ieu dit : « Je le bénirai et lui donnerai une postérité très-
de et très-nombreuse, douze princes sortiront de lui, et je le
rai le chef d'un grand peuple. » Et les fils d'*Abraham*, par
a furent envoyés du côté de l'Orient, de son vivant. Quelques-
omme *Madian*, *Saba* et *Dadan*, ont toujours laissé des traces
listinctes en Arabie et ont donné leurs noms à des tribus et à
stricts, et l'objet des recherches de M. Forster est de retrou-
s traces des autres, dans le voisinage de *Madian* et de *Dadan*.
s possessions d'*Esaü* ou d'*Edom*, dans l'*Idumée*, ont été mieux
atées dans les temps anciens que les autres établissements cités
haut. C'est de ceux-là que s'occupe particulièrement M. *Forster*,
formément à l'énumération même des descendants d'*Esaü*, père
Edomites, dans le XXXVIe *chapitre* de la *Genèse*. Ces recherches
faites avec le plus grand soin, et doivent jeter de nouvelles lu-
res sur les Ecritures.

'examen de ce sujet confirme dans l'opinion que, à l'égard même
es nations qui ne suivaient pas la vraie croyance dans les temps
iens, et sont hors de l'Église dans les temps modernes, Dieu avait
projets à accomplir, pour lesquels il avait formé et façonné leur
actère; et que ce qu'il avait déclaré à leur sujet, ils étaient appelés
exécuter. Ainsi, l'Empire romain se trouva à une certaine époque
eu près également divisé entre ceux qui suivaient la religion ma-
métane et l'Eglise, et les bornes de l'empire et du monde connu
ez exactement déterminées par la vraie foi et l'hérésie; l'*Eglise*
son héritage spirituel étant la récompense de la foi, tandis que
ahomet et les sauterelles de l'abîme sans fond de *l'apocalypse* étaient
châtiment annoncé à l'apostasie et le fléau de la corruption et
s fausses doctrines. Le *Koran* aussi ressemble aux *Ecritures* de la
même manière que les *Arabes*, descendants d'*Abraham* et des pa-
riarches, ressemblent aux enfants même d'*Abraham*. La vérité tra-
estie est un bien plus grand mal, cependant, qu'un simple men-
onge, qui ne prétend pas être la vérité, et la pire des douleurs pour

Digitized by Google

un père qui a de la piété, est de voir ses enfants pervertis au point d'être la honte de leur famille, et plus encore de faire naître la pensée que ce n'est pas seulement la faute des parents, mais la volonté de Dieu qui a permis un tel crime.

Mahomet était *Arabe*, et c'est en Arabie que la plus monstrueuse des impostures acquit toute sa puissance, jusqu'à ce que, semblable à une peste née dans l'enfer et sortie du fond de l'abîme, elle se fût établie dans les plus belles contrées de la terre, pour en faire un désert. Les provinces orientales et méridionales de l'empire, couvertes d'Arabes, furent réduites à une condition que leurs habitants devaient, à quelques égards, trouver pire que les déserts de l'Arabie. Elle était pire, parce qu'ils avaient connu de meilleurs temps, et parce qu'ils devenaient les esclaves des Arabes et non de *tribus* rivales, sauvages et indépendantes, comme eux-mêmes, avec qui ils pussent combattre à égalité. Ces guerriers, fiers et courageux, conservèrent leur nature primitive pendant plusieurs générations : ils restèrent une race distincte. Ils étaient maîtres et leurs sujets esclaves, dans toutes les régions méridionales, et ce ne fut que lorsqu'ils combattirent les hommes encore plus courageux du Nord, des races slaves et teutoniques, qu'ils furent définitivement repoussés et réduits à commander, dans les plus doux climats de l'Asie, les races efféminées du midi de l'Europe.

C'est comme *Sarazins* que les Mahométans furent d'abord connus dans la chrétienté, prétendant par ce titre être issus de l'Eglise d'Orient comme de celle d'Occident. Beaucoup d'écrivains ont regardé leurs invasions comme le châtiment des *Gnostiques* et des autres spirituelles abominations, inconnues jusque-là, qui ne tendaient à rien moins qu'à anéantir l'Eglise d'Orient. L'origine de ce nom de *Sarazin* a été très-discutée. M. *Forster* s'accorde avec ceux qui veulent le faire dériver de *Sara* par *Esau*, et il donne à l'appui de son opinion beaucoup de raisons nouvelles et convaincantes. Il était indispensable d'en trouver de telles, parce qu'un grand nombre de savants ont rejeté cette origine comme absurde : *Pocock* la regarde comme justement condamnée, *Gibbon* la considère comme une étymologie ridicule ; *Assemani* la rejette également parce qu'il n'y a pas d'Arabe qui prétende descendre de *Sara*, mais bien d'*Agar* et d'*Ismaël*. Mais M. *Forster* s'applique à démontrer que chez les deux premiers auteurs, ces assertions ne sont appuyées par aucune raison valable, et que les arguments du troisième sont ou insuffisants, ou faciles à combattre. Il paraît que *Ptolémée*, au lieu d'un peuple Sa-

Digitized by Google

razin, en indique trois en Arabie. D'abord les habitants de *Saracena*, pays correspondant à peu près au *désert de Shur* et situé entre le *Sinaï* et le *mont Cassius*, entre l'Idumée et l'Egypte ; secondement, les *Sarazins* de l'intérieur, placés près des *Nabathéens* de l'Arabie Pétrée, qui sont les *Sarazins* d'Etienne de Bysance, dont la capitale *Saraca* est située à l'est de *Nabathœa ;* et troisièmement les *Saritæ* de Ptolémée, habitant une autre *Saraca*, plus au sud, et dans le voisinage du *mont Climax*.

La question n'est pas de savoir si les *Sarazins* descendent de *Sara*, mais si leur nom vient de celui de *Sara* : ce nom de *Sarazin* étant employé vers le 7e siècle pour désigner les hordes envahissantes des Arabes. *D'Anville* remarque que, de la manière dont *Procope* parle des *Sarazins*, il doit s'appliquer aux habitants de la région tout entière comprise entre le *golfe Persique* et le *golfe Arabique*, mais un écrivain juif des premiers siècles dit : « Maintenant les Arabes dont » il est question dans ce livre sont ceux qui faisaient leur demeure » dans la contrée de *Sara*, jusqu'à *Hegiaz* et les lieux voisins, et ils » étaient très-nombreux et en grand renom. » Et on voit plus loin, dans le même auteur, qu'au-delà de l'*Idumée* de Judée était la montagne de *Sara*. « Bientôt Judas marcha à travers le pays des *Idu-* » *méens*, vers la montagne de *Sara*. » Le traducteur de cet ouvrage, le doyen *Cotton*, pense que cette *montagne de Sara* doit être la continuation de cette chaîne qui, dans l'Ecriture, est appelée le *Mont Séir*, et il est indifférent que le peuple ait pris son nom du pays, ou que le peuple et le pays l'aient pris tous deux de *Sara*. Mais il est évident que le nom de *Sara* est est l'étymologie du nom de *Sarazin* et c'est le seul point qu'il s'agisse de décider. *Eusèbe*, encore, mentionne les *Sarazins* comme occupant l'espace situé à l'est de la grande chaîne du *mont Sinaï*, le long de la frontière sud de la *Judée* à la frontière d'*Egypte*, et c'est là qu'au milieu des montagnes de l'*Arabie* les chrétiens trouvèrent un refuge durant la persécution de *Décius*. Le professeur *Robinson* démontre que le même peuple appelé indifféremment *Sarazin*, *Ismaélite* et *Nabathéen* se retrouvait dans ce pays pendant le 4e et le 6e siècle. Les *Arabes*, usurpateurs de l'empire, doivent avoir traversé le pays des *Sarazins* pour entrer en Egypte, et par conséquent on leur aura donné le nom de *Sarazins*, quoiqu'ils vinssent de régions plus éloignées. Ce pays fut dans l'origine celui des *Amalécites*, les plus formidables ennemis d'*Ismaël*. De là vient cette expression de *Théophanes* sur la première irruption des *Sarazins* : « *Amalek*, du fond du désert, a été suscité

Digitized by Google

» pour nous châtier, nous le peuple du Christ. » Soit que les *Sarazins* fussent nommés *Amalek* par les Grecs, comme étant réellement le même peuple, nommé d'abord *Amalek* et ensuite *Sarazins*, soit qu'ils fussent ainsi nommés comme venant des mêmes pays occupés d'abord par les *Amalécites*, ou bien qu'ils le fussent comme les ennemis les plus formidables de l'Eglise, ainsi qu'*Amalec* l'était des enfants d'*Israël*, dans tous les cas, le fait reste le même, c'est que ces hordes effrayantes ont reçu leur nom de Sara. « Et comme » *Amalec* a été le premier des peuples, ce nom signifie *peuple qui dé-* » *vore ou détruit* [1]. » Ainsi *Sarazin*, de *Sara*, signifie un peuple dominateur : chaque despote traitant tous les autres comme ses esclaves.

Le nom de *Sara* ne doit pas être confondu avec *Shur* ou *Seir*, la plus sauvage des montagnes d'*Edom*, qui a une racine différente, signifiant *force* ou *puissance*. C'est de là que *Jacob* reçut le nom d'*Israël* : « Parce que tu as été *fort* (dit l'ange) contre Dieu et contre » les hommes, et tu l'as *emporté*. » Les *Amalécites* étaient les premiers des guerriers parmi les nations, et « comme ennemis d'*Israel*, » étaient voués à la destruction [2]. » Ils furent à peu près exterminés du temps de *Saül* et par celui-ci, et pendant les guerres de *David* et des autres rois de *Juda* : ceux qui restaient furent poussés vers le midi, et leur nom fut oublié. Mais M. *Forster* avance que les trois tribus des *Sarazins* leur doivent leur origine, héritèrent de la même valeur, sous le nom d'*Homérites*, conquirent une grande partie de l'Arabie Heureuse, et fondèrent le royaume des *Homérites* qui devint si célèbre dans les annales de la Grèce et de Rome. Ainsi le pouvoir et la supériorité d'*Amalek* furent transmis aux *Sarazins* et aux *Homérites*, mais les premiers étant les plus rapprochés et les mieux connus donnèrent leur nom à la horde d'Arabes qui constituait la force principale de l'armée mahométane ; et pour confirmer ces deux points nous voyons que *Marcien*, dans sa *Géographie*, assigne des lieux très vastes et très reculés aux tribus des *Sarazins*, et que dans les armées de *Justinien*, les Arabes auxiliaires sont désignés sous le nom de *cavaliers sarazins de la tribu de Thamud*.

Une question d'un intérêt encore plus grand pour celui qui étudie la Bible, concerne les preuves par lesquelles on tâche de déterminer la situation de la terre de *Hus*, le pays de *Job*, et la position qu'y occupait ce saint personnage, soit comme chef de tribu et gou-

[1] *Nomb.*, XXIV, 20.
[2] *Deuter.*, XXV, 17.

Digitized by Google

erneur d'un peuple, soit simplement comme chef de famille. La ontrée de *Job* devait être placée près du désert et exposée aux at-aques des *Sabéens* et des *Chaldéens*, parce que les *Sabéens* tombè-ent sur les bœufs, que trois bandes de *Chaldéens* enlevèrent les hameaux, et qu'un vent du désert ébranla les quatre côtés de la naison, où ses fils donnaient un festin. Les amis de *Job* étaient, l'un *Suhite* et l'autre *Thémanite ;* par conséquent, ce pays devait être situé un peu au-delà des confins de l'Arabie, où s'élevaient *Suh* et *Théman*. M. *Forster* pense que la terre de *Hus* doit être placée dans cette région où Ptolémée place son *Asitæ*, bornée au nord-est par sa *Chaldœa* et au sud-ouest par sa *Saba*, demeure des Bédouins *Sa-béens* de Cétura. Calmet a supposé que *Job* était le même que *Jobab*, un des rois d'*Edom*[1], qui habitait à *Dinhabah* dans l'*Ausitis* de l'Arabie Déserte, et que cette ville était la capitale du pays de *Hus*.

Nous apprenons dans le livre de *Job*, qu'il est appelé « grand et » illustre parmi les Orientaux[2]. » L'*Orient* signifiait l'*Arabie*, comme nous l'avons déjà fait observer, et nous apprenons en quoi consistait cette grandeur, par les propres paroles de *Job* : « Lorsque » j'allais prendre ma place à la porte de la ville, et qu'on me prépa-» rait un siége dans la place publique, les jeunes gens me voyant, » se retiraient, et les vieillards se levant, se tenaient debout. Les » premiers cessaient de parler ; ils mettaient le doigt sur leur bou-» che. Les grands s'imposaient silence, et leur langue demeurait » comme attachée à leur palais. L'oreille qui m'écoutait, me pro-» clamait bienheureux et l'œil qui me voyait me rendait témoi-» gnage : parce que j'avais délivré le pauvre qui criait, et l'orphelin » qui n'avait personne pour le secourir. Celui qui était près de périr » me comblait de bénédictions, et je remplissais de consolations le » cœur de la veuve. Je me suis revêtu de la justice, et elle me cou-» vrait : mon jugement était pour moi comme une robe et un dia-» dème[3]. »

Il résulte clairement de ce qui précède que *Job* habitait dans une grande ville, dont il était le gouverneur ou le roi, puisqu'il s'as-seyait près de la porte, tandis que les premiers et les nobles se tai-saient devant lui.

La *Dinhabah* de l'Ecriture, par un changement assez fréquent,

[1] *Genèse*, XXXVI, 33.
[2] Job, I, 3.
[3] Job, XXIX, 7.

Digitized by Google

serait devenue la *Thauba* de *Ptolémée*, située dans l'*Ausitis*, ou tout auprès, et serait la même que *Daihab*, comme *Dinhabah* est écrit dans la version syriaque, et *O'Daïb*, dans d'*Anville* qui décide que c'est maintenant la ville principale des *Thémanites*, ou *Beni Timis* et l'on voit que *Jobab*, dans la Genèse, eut pour successeur *Husham*, de la terre de *Théman*.

Mais une autre coïncidence bien remarquable résulte encore de là, en ce que *Ptolémée* a fait de sa *Thauba* la capitale de ses *Agileni*, parce que ce mot n'est qu'une transposition de *Beni-Ayub*, fils de Job, et il est remplacé par un nom qui le rappelle dans nos cartes modernes de la presqu'île, par *Nebi Ayub*, ou « le *prophète Job* », nom d'une ville sur l'Euphrate, et par *Djebel Ayub*, ou le « *mont de Job* », qui est une cime élevée tout-à-fait au sud de la montagne de *Sohb*, dans l'*Hedjaz*.

Si *Job* s'élève à la dignité de chef d'un peuple, habitant une cité royale, on peut supposer que ses trois amis étaient chefs des tribus respectives des *Suhites*, des *Thémanites* et des *Naamathites*, et cela explique pourquoi ils étaient de différentes tribus et pourquoi on les nomme ; cela s'applique à un semblable détail donné sur *Elihu*, fils de *Barachel* le *Buzite*, et parent de *Ram*.

Nous croyons que l'on s'accorde généralement à reconnaître *Job* comme un descendant d'*Esaü* à la 4e génération. Les Arabes l'appellent *fils d'Anosh*, *fils de Basak*, *fils d'Ais* ou *Esaü*. Le D. *Kennicott* obtient le même résultat en plaçant *Eliphaz*, le Thémanite, à la 4e génération après *Esaü* : c'est-à-dire *Esaü*, *Eliphaz*, *Théman* et *Eliphaz* ; comme *Moïse* à la 5e après Jacob, c'est-à-dire *Jacob*, *Levi*, *Kohath*, *Amram* et *Moïse*, ce qui place *Moïse* une génération plus tard que *Job*. La seule difficulté qui résulte de ce calcul, c'est que, de l'aveu de tout le monde, *Job* n'est pas de la famille *choisie de Dieu*, et que pourtant Dieu le présente comme un exemple, non-seulement dans le livre même, mais dans les autres parties de l'Ancien et du Nouveau Testament ; et la teneur entière du livre concorde avec les autres livres de l'Ecriture. Nous ferons observer cependant, que puisque le *livre de Job* est écrit en *hébreu*, il doit nécessairement avoir été écrit d'abord par un *Israélite*, d'après des traditions qu'il aurait recueillies en Arabie, ou bien écrit en *arabe* et ensuite traduit en *hébreu*. La dernière supposition n'est pas admissible, parce que *Job*, plus d'une fois, parle de l'Ecriture comme lui étant connue à lui et à ses ennemis, et par conséquent connue en *Idumée*. Mais la première est la plus probable, et il l'est aussi que *Moïse* en est l'au-

Digitized by Google

teur, d'après des traditions qu'il aurait recueillies durant son séjour chez *Jéthro* dans le pays de *Madian*.

Tous ceux qui ont étudié le *livre de Job* savent qu'il y a entre lui et les ouvrages de Moïse des rapports et des différences qui rendent inadmissible toute autre hypothèse que celle-là, parce que le style et la forme nous rappellent la poésie de Moïse dans le *Deutéronome* et l'*Exode*, et la Foi, dans ses principaux dogmes, est la même. La religion dans le *livre de Job*, est purement et simplement celle des patriarches, telle que devait être celle du beau-père de *Moïse*, qui était un prêtre de *Madian*, et évidemment un adorateur du vrai Dieu.

Dans le temps d'Abraham, *Abimélech*, roi de *Gésar*, était un homme craignant Dieu, comme *Laban*, le *Syrien*, du temps de Jacob; et dans tous les temps, un grand nombre d'hommes qui n'étaient pas de la famille d'Israël, croyaient en un Dieu, qui n'était pourtant bien connu que de ceux à qui il s'était révélé, comme il l'avait fait pour *Israël*, par *Moïse* et les *prophètes*. Ce n'est cependant qu'aux siècles les plus reculés que nous pouvons nous attendre à retrouver quelques vestiges de la foi des patriarches, comme dans le *livre de Job*, parce que la tendance à la corruption, dans toutes les acceptions de ce mot, se montra, aussitôt que la simplicité, également dans le sens le plus étendu de l'expression, s'en éloigna[1].

Cela nous conduit à une partie du livre de M. *Forster*, encore plus frappante que les questions géographiques que nous venons d'examiner.

Nous voulons parler de la découverte de *poèmes* semblables pour le style, portant les mêmes traces d'antiquité, et exprimant la même Foi que les *livres de Job*, à l'autre extrémité de la Péninsule.

Ils sont écrits comme *Job* désirait que ses paroles pussent être écrites sur le roc avec une plume de fer, et ils déclarent qu'ils ont reçu des *Hébreux* la croyance à la *résurrection* et la *vérité* qu'ils connaissaient.

Que nos lecteurs ne permettent pas au doute de s'élever dans leur esprit quand ils entendront parler de ces faits, mais qu'ils examinent bien les preuves sur lesquelles ils s'appuyent. Il est étrange, il est vrai, que des caractères qui portent l'apparence de l'antiquité

[1] M. Forster ne fait pas assez attention que les tribus non orthodoxes profitaient aussi des révélations faites au peuple choisi, car celui-ci n'a jamais caché les communications qu'il avait reçues de Dieu; il n'y avait pas de croyance ésotérique, ni de doctrine mystique obligatoire chez les Juifs. A. B.

Digitized by Google

la plus reculée puissent exister encore. Il est étrange qu'ils soient restés étrangers jusqu'à ce jour; plus étrange encore que ce soit à l'extrémité la plus éloignée de la presqu'île, près de notre nouvelle possession d'*Aden*, que ces inscriptions aient été retrouvées, et fassent reconnaître *Heber* comme la source d'où ils ont tiré ces lois excellentes et la vraie Foi! Que nos lecteurs suspendent leur jugement sur ces choses extraordinaires jusqu'à ce qu'ils aient sous les yeux l'exposé de tous les faits; nous voulons dire de tout ce qui en a été publié dans cet ouvrage.

Les découvertes que nous rapportons étaient inattendues pour M. *Forster*, et lui ont causé autant de surprise qu'elles pourront en causer à nos lecteurs, parce qu'elles eurent lieu tout à coup, pendant qu'il faisait des recherches d'une tout autre nature, et qu'elles furent effectuées par le moyen de coïncidences accidentelles, ainsi que le monde les appellerait, mais que M. *Forster*, avec plus de raison, attribue à la providence de Dieu, qui présente les faits qui sont précisément nécessaires à l'homme même, qui peut en faire usage, et dans le temps qu'il est bon qu'il les connaisse. Mais sur ce sujet, laissons parler M. Forster lui-même!

« Quand je commençai ces recherches entreprises dans le seul but de donner aux autres et à moi-même les lumières que je pourrais rassembler sur les récits *bibliques*, et de faire connaître par les traces encore existantes, toutes les preuves de la vérité de ces récits qui concernent le premier peuple de la terre, je ne pouvais guère prévoir que cette enquête conduirait à l'explication d'un *alphabet* inconnu et à la découverte d'un langage oublié. Cet alphabet, le *Hunnad*, n'était connu de *Pocoke* lui-même que par les rapports vagues et erronés des écrivains mahométans, et c'était la fameuse langue *Himyarite*, depuis si longtemps perdue, et dont la disparition totale fut déplorée par sir W. *Jones*, comme le grand abîme entre nous et les plus anciennes archives de l'humanité.

« Dans le progrès des connaissances, comme dans les événements de la vie, plus nous observons et nous réfléchissons, et plus nous comprenons combien nous devons à une puissance cachée et combien peu à la prévoyance des hommes. Cette réflexion se présente maintenant à mon esprit quand je me rappelle que c'est à la circonstance, en apparence si légère, d'avoir emporté un *Traité* séparé de *Schultens* avec une copie de sa *Collection historique*, que nous devons, par la permission de la Providence, les découvertes qui ont frappé mes regards encore si récemment, que je puis à peine croire qu'elles ont été faites et données au public. Cette réflexion est encore fortifiée par une autre circonstance, également en dehors de tout calcul humain et de toute prévision; ce fut l'interruption inévitable de mon travail sur l'Arabie, quand il approchait déjà

Digitized by Google

de sa conclusion, quelques années *avant* les découvertes de MM. *Wellsted*, *Cruttenden* et *Hulton*. Cela fut cause que ces découvertes eurent lieu sans que j'en eusse connaissance, au moment même où il devait en résulter le plus grand avantage. Ainsi, ce qui avait été perdu pour le monde pendant 3,000 ans, et pour les *Arabes* pendant tant de siècles, devait se trouver entre la première partie et la fin d'un ouvrage, qui semblait destiné à recueillir cette précieuse découverte, et par sa nature et par le concours de toutes les circonstances. Pour ceux qui ne connaissent que ce qu'ils sont convenus d'appeler une Providence générale, de telles coïncidences offrent pour eux peu d'intérêt. Mais il n'en est pas de même pour ceux qui voient, comme je le vois avec les preuves sur lesquelles je m'appuie, une Providence spéciale dans toutes les choses grandes et petites qui peuvent regarder les intérêts de l'homme immortel [1].

Les personnes dont il est question plus haut sont des officiers au service de la compagnie des Indes orientales, qui étaient chargés de surveiller la côte à l'ouest d'*Aden*. Dans ce service, auquel ils apportaient le zèle et l'intelligence qui caractérisent les officiers de la compagnie, ils trouvèrent un grand nombre d'inscriptions différentes, et les copièrent avec soin. Elles étaient gravées ou sur des rochers, ou sur l'entrée d'une porte de ville, ou dans d'autres places semblables. C'était en 1834, et ce fait fut annoncé en 1837, dans le *Journal de la Société royale de géographie*. Mais il ne fut connu de M. *Forster* que dans l'été de 1843. *Gésénius* et *Rœdiger*, et quelques autres orientalistes moins célèbres, avaient examiné les inscriptions sans le moindre succès ; *Rœdiger*, toutefois, devina l'intention du premier mot de la plus importante de ces inscriptions, et quoique ce fut une simple supposition, il se trouva qu'elle tombait juste, quant à ce seul mot. Nous disons le premier mot, non-seulement parce que le déchiffrement a prouvé l'ordre dans lequel les lignes doivent être lues, mais parce que *Rœdiger* et tous ceux qui ont l'habitude d'un semblable travail, savent au premier aspect dans quelle direction toute inscription doit être lue, bien qu'écrite dans un caractère inconnu, qu'ils voient pour la première fois. Car toutes les langues ont des lettres qui, comme nos B, C, D, E, etc., ont une face et un dos. Le lecteur procède dans le sens que lui présente ce qu'il pense être la face, et tout œil un peu exercé la distingue facilement. Où cette indication n'est pas sensible, il y en a une autre qui ne trompe jamais, savoir, l'irrégularité dans la terminaison des lignes. Le graveur *commence* sa ligne à un point déterminé, et *commence* chaque autre

[1] *Introduction*, p. VII, XXIV.

Digitized by Google

ligne pour correspondre avec la première; mais il ne peut pas faire qu'elles se terminent régulièrement. Une ligne sera ou plus remplie ou plus courte qu'une autre, ou bien un mot sera coupé ou dépassera la ligne. Nous n'aurions pas jugé à propos de nous étendre autant là-dessus, si nous ne savions que quelques personnes, malgré ces marques infaillibles du contraire, malgré les traductions de M. *Forster*, soutiennent encore que les inscriptions doivent être lues comme les langues européennes, de gauche à droite, et par conséquent, les rendent impossibles à déchiffrer.

La plus importante de ces *inscriptions*, qu'il faut lire de droite à gauche, est composée de dix lignes, et a été trouvée à *Hisn Ghorab*, dans l'*Hadramaut*, environ trois degrés au nord-est d'*Aden*, sur la côte occidentale de l'Arabie. Elle est profondément gravée sur la surface d'un rocher poli et solide. La grandeur, la beauté et la régularité des « caractères, dénotent dans l'exécution un soin » et une habileté tout à fait propres à défier les outrages du temps. » « Ah! qu'ils m'accordent que mes paroles soient écrites, dit Job; » qu'elles soient gravées avec une plume de fer sur une lame de » plomb, ou pour toujours sur la pierre avec le ciseau! »

M. *Forster*, dans sa première tentative pour déchiffrer ces inscriptions, n'obtint pas plus de succès que les autres savants qui avaient échoué avant lui, et nous pensons que tous les essais devaient être infructueux jusqu'à ce qu'on se fût procuré la clef de la langue, comme il était arrivé pour les hiéroglyphes et les papyrus d'Egypte, avant qu'ils ne fussent compris à l'aide de la pierre de *Rosette*. Nous savons qu'il en a été de même pour les inscriptions du *mont Sinaï*, quoiqu'elles n'aient pas été étudiées aussi longtemps, et sur ces différents points nous aurons encore quelque chose à rapporter, avant d'avoir terminé avec M. Forster.[1]

C'est dans le *Traité de Schultens*, dont il a été question plus haut, que M. *Forster* a découvert cette clef qui lui manquait. Il y trouva *deux poèmes arabes*, traduits d'inscriptions de la plus haute antiquité par l'ordre d'*Abderrahman*, vice-roi de l'*Yemen*, entre le 4e et le 5e siècle de l'hégyre, ou de 660 à 670 de notre ère. Les originaux étaient par conséquent dans un caractère plus ancien que l'arabe, et probablement le plus ancien caractère de cette partie de l'Arabie; il paraissait encore connu alors, quoiqu'il ait été depuis complétement perdu.

[1] Tome II, 83.

Digitized by Google

Les deux *principales inscriptions* trouvées dans l'Hadramaut par MM. *Wellsted* et *Cruttenden* sont : l'une de 7 lignes, et l'autre de 10 ; et les poèmes arabes de *Schultens* sont également, l'un de 7 lignes et l'autre de 10. *Schultens* les décrit ainsi : « Poëmes très-an» ciens, trouvés dans l'Arabie Heureuse, sur les marbres des forte» resses ruinées, le long du rivage de l'*Hadramaut*, près du » comptoir d'*Aden*[1]. »

C'est à la même place que les Anglais ont trouvé leurs inscription ; et avec ces signes de conformité, M. *Forster* pouvait bien supposer que, dans les *poèmes arabes*, il avait la traduction de ces inscriptions et une clef des caractères inconnus dans lesquels elles étaient écrites. Il fut hors de doute, après un court examen, que cette présomption était fondée ; et ainsi encouragé, M. *Forster* a déchiffré chaque mot et chaque lettre, assigné l'emploi et la valeur des points, qui étaient très-importants, et a construit un *alphabet* et un *glossaire* de ce langage perdu depuis si long temps. Il a détaillé pas à pas la méthode dont il s'est servi, et, pour leur appréciation, nous renvoyons nos lecteurs à son ouvrage. Mais nous ne pouvons résister au plaisir de leur transcrire les deux *inscriptions* afin qu'ils puissent juger des résultats. Voici celle de 10 lignes :

Inscription trouvée à *Hasan-Ghorab*, en Arabie, le 6 mai 1834, gravée sur une surface de roc poli, formant un des côtés de la terrasse.

« 1. Nous avons habité longtemps, vivant au milieu de l'abon» dance, dans les *senanas* de ces spacieuses demeures. Notre con» dition était exempte de l'infortune et de l'adversité. Roulait au » travers de notre canal

» 2. la mer, battant les murailles de notre forteresse, de ses » vagues furieuses ; nos sources coulaient en cascades murmu» rantes ; au-dessus

» 3. des palmiers élevés : leurs gardiens plantaient des dattes » sèches dans notre vallée fertile en dattiers ; ils semaient aussi le » riz séché.

» 4. Nous avons chassé les chèvres sauvages et les jeunes lièvres » avec des piéges et des trappes. Avec des appâts, nous attirions à » nous les poissons.

» 5. Nous allions avec une démarche lente et fière, parés de vê-

[1] Carmina antiquissima in Arabiâ Felici inventa, super marmoribus arcium diruturum, in tractu litoris Hadramautani, propè emporium Adèn.

Digitized by Google

» tements de soie brodés de toutes couleurs, et de longues robes
» d'un vert bigarré.

» 6. Sur nous régnaient des rois très-éloignés de toute bassesse
» et juges redoutables des méchants et des coupables; ils inscri-
» vaient, selon la doctrine d'*Héber*,

» 7. les bonnes actions écrites dans un livre que l'on conservait,
» et nous proclamions notre foi aux *miracles*, à la *résurrection* et
» au *retour du souffle de la vie dans les narines*.

» 8. Les brigands vinrent nous attaquer et voulurent nous faire
» violence, nous fîmes tous ensemble une sortie, nous et notre jeu-
» nesse généreuse, avec des lances droites et aiguës, nous précipi-
» tant en avant,

» 9. valeureux défenseurs de nos familles et de nos femmes, com-
» battant vaillamment sur des coursiers au long cou, de couleurs
» sombres, gris de fer, et d'un bais brillant,

» 10. frappant et blessant encore nos adversaires avec nos épées,
» jusqu'à ce que les poursuivant jusque chez eux, nous ayons con-
» quis et détruit ce rebut du genre humain. »

Plus bas, sur le même rocher, est gravé le chant de triomphe, *Sarash* et *Dzerah*, divisé par strophes, écrit de droite à gauche, et marqué avec des points [1].

C'est un événement très-important que la découverte, dans une région si éloignée, des *inscriptions* d'une antiquité si incontestable, qui se rapportent à la doctrine d'*Héber*. Il devient du plus haut intérêt de décider quelle peut être leur antiquité et de l'établir sans qu'on en puisse douter; mais nous voudrions trouver dans les ins-

[1] Nous donnons ici ce 2e poème que nous prenons dans le texte de M. Forster.

1. Nous avons vécu à l'aise dans ce château un long espace de temps
   Et nous n'avions pas un désir, si ce n'est pour le pays du *Seigneur de la vigne*.
2. Des centaines de chameaux revenaient près de nous, chaque jour au soir.
   Leurs yeux étaient agréables à voir, dans le lieu de leur repos.
3. Et le nombre de nos brebis était double de celui de nos chameaux.
   Semblables en beauté à de blanches colombes; et aussi la vache au pas lent.
4. Nous avons vécu dans ce château *sept années*
   De bonne vie... Oh! qu'il est difficile de les décrire!
5. Ensuite vinrent des *années stériles et brûlantes* :
   Quand une mauvaise année avait passé, d'autres vinrent lui succéder,
6. Et nous devînmes comme si nous n'avions jamais reçu un éclair de bien;
   Tout mourut, et il ne resta ni pieds d'homme ni sabots de cheval.
7. C'est ainsi qu'il advient à celui qui ne rend pas grâce à Dieu.
   Ses pas ne peuvent manquer d'être effacés de sa demeure.

Digitized by Google

criptions elles-mêmes des faits que l'on pût rattacher à d'autres points historiques que nous connaissions déjà, et nous n'avons pas encore obtenu ces preuves directes et certaines. Nous devons cependant en attendre, parce que M. *Forster* nous renvoie à une autre *inscription* qu'il a découverte sur un ancien tombeau et qui fait mention d'une ambassade *envoyée à Joseph* pour acheter du blé, ce qui donnerait une date très-éloignée à laquelle pourraient se rattacher les inscriptions. Comme le gouvernement anglais et celui des Indes-Orientales ont promis leur concours pour toutes les recherches faites dans ces provinces, nous ne doutons pas qu'on ne découvre encore d'autres inscriptions qui seront mises à la disposition de M. *Forster*, et qu'il ne nous communique bientôt des résultats favorables.

M. *Forster* conclut dès à présent, que ces inscriptions ne peuvent appartenir qu'à des temps très-reculés, environ 1000 ans après le déluge, peut-être même 500 ans après cet événement. Nous savons, par la visite de la *reine de Saba* à Salomon, et par d'autres faits analogues que le flot de la civilisation s'était porté beaucoup plus fortement et de meilleure heure vers le Nord que dans les autres contrées, et que, plus que partout ailleurs, elle y avait fait des progrès rapides. Nous ne serions donc pas surpris de voir se réaliser la plus téméraire des espérances de M. *Forster*, mais il faut en attendre le moment.

En même temps, quoique tout n'ait pas été fait, gardons-nous de déprécier ce que nous avons obtenu. Les résultats ne sont pas médiocres. La découverte de ce langage et de ces caractères oubliés depuis si longtemps a comblé une lacune que les philologues étaient hors d'état de remplir, et a établi un rapport entre l'*hébreu* et d'autres langues d'Orient dont tous les savants connaissaient l'existence depuis longtemps, sans pouvoir dire d'une manière précise où et quand elles avaient existé.

Le style de ces inscriptions est évidemment *arabe*, différant seulement par la simplicité et par quelques archaïsmes de l'arabe du *Koran*. Les racines et la structure fondamentale des deux langues sont les mêmes, et c'est au moyen de l'arabe que M. *Forster* a pu construire son *Alphabet* et son *Glossaire*. Mais la forme des caractères diffère entièrement de celle des caractères arabes, en ce qu'ils appartiennent à cette classe de lettres carrées ou lapidaires, dont le dessin est composé de lignes droites et d'angles, faits à la règle, et où les lignes courbes sont l'exception; tandis que l'arabe

Digitized by Google

appartient à la classe épistolaire dont les lettres sont de forme arrondie, avec peu de lignes droites. Ces lettres carrées se suivent régulièrement, les mots n'étant distingués les uns des autres que par des points; tandis que les lettres arabes sont disposées de manière à former des mots séparés entre eux par un étroit espace, qui suffit pour les distinguer. L'*éthiopien*, de l'autre côte du golfe arabique, a des traits communs avec l'*arabe*, comme *langue*, mais n'a aucune ressemblance, quant à la forme de ses lettres, avec les caractères arabes, et ces mêmes lettres en ont avec celles que l'on vient de découvrir. Les caractères *éthiopiens* ne sont pas, à proprement parler, des *lettres*; ce sont des syllabes, parce que leurs lettres sont comme les consonnes en *hébreu*; mais au lieu de remplacer les voyelles par des *points*, comme le font les Hébreux, ils changent la forme de la lettre elle-même, en y faisant quelque addition, comme nous pourrions le faire pour changer F en E, ou P en R, ou V en W. Or, l'alphabet *Himyarite* fournit le degré intermédiaire à ces anomalies de l'alphabet *éthiopien*, et nous donne aussi la forme primitive de quelques lettres éthiopiennes. Si nous osions avancer une telle assertion sans en fournir la preuve, ce qui est impossible quant à présent, nous dirions aussi que nous trouvons là la forme primitive de quelques-unes des lettres *grecques* qui ne dérivent pas immédiatement du *phénicien* ou de l'*hébreu*.

Mais ce n'est pas seulement comme découverte, et pour l'importance immédiate de ces inscriptions et leur propre valeur que nous apprécions l'*alphabet himyarite*, c'est aussi avec l'espoir qu'il servira de guide pour rechercher le trésor des anciennes connaissances que l'on sait exister, qui cependant ont défié jusqu'à ce jour tous les efforts de l'intelligence et de la science. Telles sont, par exemple, les *inscriptions du Mont Sinaï*, collection immense, publiée dans les actes de la *Société royale de littérature*, et soigneusement copiées par G. F. *Grey*. Esq. Nous avons lieu de penser que cette clef a été appliquée aux inscriptions du *Mont Sinaï*. Nous savons qu'elle les explique avec très-peu de difficultés, et que 150 environ ont été déchiffrées; qu'elles se rapportent aux stations des enfants d'*Israel* dans le désert, et selon toute apparence, qu'elles sont du temps même de *Moïse*. On doit remarquer que, dans un grand nombre de ces inscriptions, M. *Grey* a trouvé dessinée la figure d'un animal, ou une branche d'arbre, ou une figure humaine, alternativement avec l'écriture, de même que dans les inscriptions égyptiennes nous trouvons les descrip-

Digitized by Google

tions, non-seulement en paroles, mais accompagnées de la représentation de l'objet en question. L'accord des mots et des figures est un témoignage de la vérité de l'interprétation, et nous comprenons que l'explication des *inscriptions* du *Sinaï* soit confirmée par ce témoignage, lorsque, comme dans le n° 59, on parle du peuple frappé à coups de pieds comme un âne, et tout à côté la figure d'un animal qui, dans le rapport fait sur la même inscription faisant partie de la collection du Dr *Beer*, est reconnu pour être un âne. De même les bras de la rivière de Marah, les serpents, les cailles, les comparaisons du cheval et du chameau, en parlant des enfants d'Israël, sont accompagnées de la figure de l'animal ou de l'objet, dans la marge, pour les nos 71, 73, 83, 85, 87, 95, 127, 144, 145.

Ce n'est pas là le seul fruit que nous ayons droit d'attendre de l'heureuse application de cette même clef à quelques-unes des inscriptions d'Egypte, mais nous devons espérer que les inscriptions de cette contrée tout entière, soit *hébraïques*, *arabes* ou *cophtes*, sont unies entre elles par des rapports plus étroits que nous ne l'aurions jamais imaginé ou cru possible, avant cette découverte, et que la connaissance de ces temps primitifs confirmera au même degré la vérité de l'*Ecriture*. Dans les migrations d'*Abraham*, du pays d'*Ur*, en Chaldée, jusqu'à *Chanaan* en Egypte, nous ne voyons pas qu'il ait eu besoin d'un interprète, et il paraît être également compris par les enfants de Heth, par le roi de *Gérar* et par *Pharaon*. Mais nous trouvons ensuite des contradictions, telle que les deux noms imposés par *Jacob* et *Laban*, et surtout par le besoin que *Joseph* a d'un interprète pour parler à ses frères, aussi bien que dans le nom qu'il reçoit de *Pharaon*.

Nous espérons voir tous ces points éclaircis par M. *Forster*, et nous sommes certains que personne n'est en état de le faire aussi bien que lui. Il ne semit pas juste non plus que personne le dépouillât de la moisson abondante due à ses labeurs, et dont il a, en quelque sorte, pris possession. Nous désirons vivement qu'il trouve la santé et la force d'accomplir, le plus promptement possible, une tâche commencée avec tant de succès. Le public la lui demande, l'Eglise la réclame, elle semble lui être offerte par la Providence, et puisse la bénédiction de Dieu être sur lui et sur l'ouvrage de ses mains!

(Extrait du n° d'Octobre 1845 du *Church of england quarterly review*).

Digitized by Google

Histoire Ecclésiastique.

QUELQUES ÉTUDES MONASTIQUES.

Est-ce bien le moment d'un pareil anachronisme? C'était déjà trop tard, il y a trois siècles, quand fut posée la question du catholicisme tout entier. Hier, on était à défendre le christianisme contre la philosophie. Aujourd'hui c'est la loi naturelle, la notion du droit, le bon sens et les axiômes les plus vulgaires qu'il faut sauver du naufrage. Est-ce bien le temps de revenir aux monastères?

Peut-être. Nous allons, si déjà nous n'y sommes, à une débâcle qui n'a d'analogue que l'invasion des barbares, la culbute de l'empire et de la société romaine. Que fit-on? Armé d'ontologie et de syllogisme, alla-t-on démontrer aux destructeurs le droit radical des vaincus, la possession imprescriptible des proscrits, les titres primordiaux du vieux monde mis à l'encan, à la criée des barbares? Ils eussent crié plus haut encore, raillant et se moquant. S'en prit-on de front à l'arianisme des conquérants? Et, avec les éloquentes apologies des orateurs chrétiens, entreprit-on directement de confondre le sectaire? Il y eut quelque chose de plus pressé: on bâtit des monastères.

La pensée fut unanime: les papes, les évêques, les conciles, les empereurs, les premiers chefs barbares qui courbèrent le front, leurs ducs et comtes, leurs fils et leurs filles, couvrirent soudainement, par toute l'Église, l'immensité des ruines de vastes et florissantes solitudes où bientôt s'élevèrent des cités et des peuples. Ce langage fut compris: un monastère, c'était l'Eglise en raccourci, la cité en miniature, le type palpable d'un monde nouveau. On vit et on fit; et pour mille ans encore, la chose publique fut constituée.

Etudier cette famille, cette cité monastique, cette église du désert, n'est-ce pas une chose utile, pressante même, au moment où l'Eglise semble passer dans un autre hémisphère, la société se dissoudre, la famille se disperser.

Et quand il ne s'agirait que de bien savoir d'où viennent ce peuple souverain et ces institutions populaires qui effraient les uns, qui réjouissent les autres, serait-ce une étude oiseuse? Historiens aveugles, vous cherchez dans les nuages et les ombres les plus lointaines

Digitized by Google

les premières franchises de nos pères. Vous broyez vos éléments germaniques, galliques, romains, gallo-romains, et vous oubliez ce qui remplit ces temps premiers, les institutions chrétiennes. Vous faites à grands labeurs l'enquête des révolutions de la plus humble commune, et dans vos études et vos récits démocratiques, vous n'avez pas de place encore pour les communautés qui ont enfanté vos communes, pour ces cénobites qui sont les premiers pères du peuple, pour ces abbés et ces moines qui ont fondé, affranchi les premiers, défendu jusqu'au bout ces villages et ces villes, leurs chartes, leurs péages, leurs foires, leurs routes, leurs usines, leurs chaumières et leur cimetière. Publicistes inconséquents, vous déclamez à la fois contre le monopole des castes nobiliaires et contre les priviléges du cloître et les exemptions abbatiales : ces abbayes étaient les palais du peuple, le donjon des plébéiens, la citadelle des franchises communales, le berceau de la démocratie légitime et chrétienne. Le dernier vilain, le plus souvent, portait une crosse qui valait un sceptre et pesait autant que la plus lourde épée ; et sous ce règne ou régime abbatial, il y avait, mille ans avant vos constitutions, un solennel suffrage, un droit d'élection à tous les degrés, un budget voté, contrôlé, rectifié; et de l'assemblée capitulaire, ces choses passaient d'elles-mêmes sous le chêne du village, dans les halles de la cité. Il en fut ainsi jusqu'au moment où la commende armoriée, l'usurpation séculière, aux grands applaudissements des libres penseurs, tua la liberté des monastères et confisqua les franchises des communes.

Le peuple, sauf quelques abbayes princières qui s'étaient réservé de dispenser à leur guise et sans mesure les aumônes princières, le peuple régnait dans ces abbayes, s'y affranchissait, s'y anoblissait, y montait par tous les degrés de l'intelligence, de la puissance, de la sainteté jusqu'au faîte de la terre et du ciel. Il y régnait et s'y défendait énergiquement, se débattait jusqu'à l'agonie contre la commende, les intrus, les cadets, les neveux, les bâtards ! Il y vivait encore, plus seul que jamais, opprimé, dédaigné, quand, au nom du peuple, tout fut détruit. Chose incontestable, sauf le nom brillant du commendataire étranger qui promenait au loin la crosse de saint Benoît, de saint Bernard ou de saint Norbert, on ne rencontre presque plus dans les dernières générations monastiques que des noms roturiers, des vocations bourgeoises, des enfants du peuple.

Mais les richesses, les dimes, la main-morte immense, l'énorme mense abbatiale : soit ! Et si, fouillant ces livres censitaires et ces

Digitized by Google

pouillers, il se trouvait qu'en général, c'était la charité publique constituée, dotée, foncière, propriétaire, non pas comme de nos jours, abandonnée aux ressources éventuelles et aux crises imprévues, mais enrichie contre tout événement et fortifiée pour faire face aux fléaux les plus exigeants! Etait-ce une combinaison détestable?

De quel droit d'ailleurs, économistes matériels, socialistes sans Dieu ou sans lois, docteurs de la jouissance et de la spéculation, de quel droit lancez-vous l'anathème contre le développement industriel, matériel, social de ces entreprises de nos pères? Vous n'avez pas à nous demander compte de la règle ascétique ni des canons de l'Eglise. Cette ferme-modèle, si vous le voulez, sera pour vous d'autant plus méritoire, d'autant plus digne d'attention qu'elle a eu plus d'opulence, plus d'industrie, plus de fécondité! C'est la solution du problème qui vous tient en échec. Vérifiez les termes, approfondissez les déductions, contrôlez chaque formule, vous le pouvez. Mais conspuer l'opération parce que le résultat économique fut prodigieux, vous n'en avez pas le droit.

N'y eut-il que le vœu, c'est à jamais répudiable. — Le vœu était la clef de voûte de l'édifice, la consécration de l'œuvre, sa sauvegarde évangélique, et de plus, devant les hommes, pour le peuple, au tribunal du philosophe et de l'économiste, une garantie qu'il eût fallu inventer, si l'Eglise ne l'eût créée dès l'origine. Pour que les abbayes fussent la chose publique, il fallait en bannir la propriété, autrement exproprier l'individu tout entier. Or, le triple vœu déversait au giron de l'Eglise et dans le sein du peuple, tout ce qu'avait le moine, biens de la terre, biens du corps, biens de l'intelligence. Dès lors on pouvait lui confier les aumônes généreuses, les restitutions honteuses, les biens mal et violemment acquis de la féodalité, les legs des croisés, les héritages des orphelins et des veuves délaissées. Certes, c'était un immense danger, un péril presque inévitable, l'homme étant donné tel qu'il est; on courait des chances de cupidité, de malversation, de détournement, mais moins avec le vœu qu'en toute autre combinaison. Fouillez dans vos théories et vos expériences, nous vous défions de trouver une raison sociale plus imposante, plus haute, plus sacrée que le vœu. Nous ne craignons pas d'en appeler à l'histoire. Ecoutez-nous.

Enfin, comme étude vraiment monastique, il s'agit de savoir par où commencèrent et comment ont fini les monastères. Etait-ce à l'origine, selon l'opinion banale, seulement une école de mélancoliques rêveurs, un refuge des incompris, un asile des embarrassans

Digitized by Google

et des embarrassés du monde? Il peut y avoir méprise fondamentale dans cette appréciation des plus tolérants et des moins prévenus. Et quand ont succombé ces prétendus hospices de l'intelligence et du cœur, était-ce par le vice de l'institution elle-même ou par la coalition de toutes les puissances contre elle? Le procès vaut la peine d'être instruit encore une fois.

Nous voulons donner jour et corps à ces idées en étudiant quelques-unes des grandes abbayes, dans leurs archives authentiques et originales, Les faits et les documents abondent. Ils remplissent, et peut-être seuls expliquent l'histoire des derniers temps, bien que depuis nombre d'années on n'en tienne plus compte. Quelques rares antiquaires, s'il en est encore à l'heure qu'il est, surmontent seuls leur impatience pour remuer ces pièces amoncelées dans les dépôts d'archives; heureux quand ils peuvent détacher de ces langes de momies une date, un sceau, une charte de tiers-état; et encore, que faire des paperasses monacales qui ne remontent pas au 12e siècle?

Quant aux historiens, dispensés de descendre si bas, ils ont laissé les morts ensevelir les morts. Ils avaient assez à se tenir au haut de la lice, entre les illustres capitaines et les grandes puissances, à redire un perpétuel thème recopié par une sorte de stéréotypie au moins monotone. Il serait temps d'interroger les documents en nature, avant qu'ils n'aient entièrement disparu, ne fût-ce que pour vérifier les dates et rajeunir la couleur topographique. C'est de l'histoire locale, et en même temps générale.

Quelque part que l'on entre dans une grande abbaye, on retrouve l'horizon d'une commune patrie, et les mêmes souvenirs de famille. Aussi nous n'hésitons pas à parler d'abord d'une abbaye étrangère; nous serons plus indépendants, et quel pays mérite mieux d'être le théâtre d'une étude monastique que la Belgique, qui doit à des abbayes son peuple, son sol, sa liberté, ses traditions, et ce qui comprend tout, sa foi?

Afflighem fut d'ailleurs l'Abbaye-Reine; son abbé avait le premier rang, aux états de Brabant, en tête de la noblesse flamande et en avant de ces communes brabançonnes dont nous connaissons les fières allures. Ce fut la plus populaire, la plus industrielle, la plus littéraire, la plus opulente, et encore, de l'aveu de tous, l'une des plus régulières, jusqu'aux derniers temps, depuis le jour où saint Bernard la visitant disait que s'il avait vu des hommes ailleurs, ici il voyait des anges.

Digitized by Google

Surtout éminemment nationale, c'était le Saint-Denys de la Belgique; les princes et les princesses y vivaient et y mouraient; c'est là qu'Adélaïde d'Angleterre brodait de ses mains et léguait en mourant l'étendard national, qu'avant d'aller en guerre les seigneurs d'Aske, au nom des ducs de Brabant, venaient recevoir avec la bénédiction de l'abbé, sous le porche de l'Eglise de Saint-Pierre. C'était là encore que se gardait le char de Brabant qui, attelé de quatre bœufs fournis par l'Abbaye, promenaient le drapeau ducal, dans les grandes fêtes du peuple, à travers les cités et les bourgades. La grande existence d'Afflighem, son hospitalité patriarchale et fameuse, les écoles de Bornhem, de Wavre, d'Afflighem, qui élevèrent la fleur de la noblesse flamande et formèrent le clergé belge; ses chartes de franchise, les plus anciennes du pays; la précoce création de ses échevins; ses prieurés et ses domaines du Rhin à l'Océan et jusqu'au delà de la Manche; sa place dans la confédération des cent quinze abbayes de Bursfeld; une affiliation de mutuels suffrages à la vie et à la mort avec soixante-dix autres monastères de tous les ordres. la création d'une congrégation belge à l'instar de Saint-Vanne et de Saint-Maur : c'est, il nous semble, assez de titres pour qu'un résumé de ses annales, une revue de ses archives, soit supportée aujourd'hui comme hier, en France comme en Belgique.

L'ABBAYE D'AFFLIGHEM.

CHAPITRE PREMIER. — ORIGINE.

Dieu aime à préluder de loin à toutes ses œuvres et à députer devant lui comme des précurseurs qui annoncent sa venue. Les saints surtout ont le privilége d'être ces anges ambassadeurs et si le temps n'a pas trop effacé la trace de leurs pas, il est rare qu'on ne rencontre des vestiges de leurs pieds, partout où Dieu plus tard s'arrête lui-même et dresse ses tabernacles. Ces lointaines préparations, que l'histoire ne peut tout-à-fait négliger, se rencontrent dans les origines d'Afflighem.

Selon de vagues traditions qu'il est aussi difficile de nier que de vérifier, dès le 7e siècle, saint Amand, l'apôtre des Flandres, a passé là. Cent ans plus tard saint Willibrord se rend du fond de la Frise aux rives de l'Escaut pour bâtir le premier oratoire d'Anvers avec des missionnaires venus du côté d'Afflighem. Il y a encore d'autres traces d'un apostolat de saint Ursmer, descendu des Ar-

Digitized by Google

lennes. Enfin sur ces souvenirs confus plane un récit populaire ncore plus douteux. Dans cette solitude devenue un repaire de rigands, il y aurait eu d'abord un autel béni, une psalmodie per- pétuelle, des chants de moines contemplatifs ; l'un d'eux méditant, n jour, ces paroles : *Mille ans sont à toi comme un jour d'hier*, vit s'envoler devant lui un bel oiseau mélodieux ; il le suivit par les cloîtres, par les allées, par la forêt, toujours entraîné et ravi à sa beauté, à sa mélodie sans fin. Trois cents ans passèrent et l'oiseau, muet enfin, disparut. Revenu sur ses pas, le moine trouva un nouvel Afflighem. C'est celui dont nous esquissons rapidement la première période historique.

Elle commence en l'année 1075, sous le pontificat du grand saint Grégoire VII. Trois de ses plus dévoués champions prennent part à l'œuvre nouvelle : saint Annon de Cologne, le bienheureux Odon de Cambrai, Raoul de Saint-Vanne. Un disciple de Raoul, moine de Saint-Airi de Verdun, doublement retrempé dans la ré- forme de saint Richard, est le premier abbé d'Afflighem ; il est élu par les sept premiers fondateurs, après quatorze ans de préparation, qui sont comme le noviciat de son abbaye. Il fonde lui-même sept colonies de l'Océan au Rhin, il forme plus de cent trente disciples, dont trois sont abbés d'autres monastères ; il passe trente-sept ans à Afflighem, gouverne pendant sept lustres et meurt vers l'année jubilaire de sa profession. Au seul tracé de ces premières lignes ri- goureusement historiques, on entrevoit la fermeté d'un plan du suprême architecte ; sa main tient le compas d'or et dispose tout avec nombre, poids et mesure : il trouvait alors des volontés d'hommes taillées et dociles comme des pierres vives, il en pouvait bâtir à l'aise ses basiliques et ses monastères.

Sur les exhortations de saint Grégoire VII, il se faisait partout, à la fin du 11e siècle des prédications extraordinaires pour exciter le peuple chrétien à la pénitence afin d'obtenir la liberté de l'Église par l'affranchissement des âmes. Du monastère de Saint-Pierre de Gand, il vint, en 1075, dans la ville d'Alost « un moine nommé » Wédéric, qui par mandement de l'autorité apostolique, parcourait » les Flandres et le Brabant et y semait la parole de Dieu [1].

[1] Mabillon, le *Gallia christiana*, van Gettel, et presque tous les historiens français ou belges, reportent les premiers événements d'Afflighem à l'an 1084 ; trompés peut- être par les dates inexactes et les éditions fautives de Sigebert de Gembloux et d'Albéric des Trois-Fontaines. Voy. Mabillon, *Annales*, t. v, p. 195 ; *Gall. christ. nova*, t. v, p. 35 ; van Gettel, *Hist. sacr. et prof.*, *Archiep. Mechlin.* t. II, p. 174.— C'est une erreur qu'un fait suffit pour certifier. Les fondateurs d'Afflighem allèrent

Digitized by Google

d'une voix dirent : « C'est dom Fulgentius que Dieu destine à cet « office ; nous le choisissons pour Père ! » On se trouvait muni au besoin d'une confirmation de l'abbé de Saint-Vanne, qui avait reçu Fulgence à profession : malgré ses résistances, il fut porté à l'autel, et de là, selon les règles, au siége abbatial.

Selon ce code unique, qui régissait presque tous les monastères de l'Occident, l'œuvre était consommée, la clef de voûte posée à l'édifice. Mais, outre ce titre du législateur et ces dons abondants que Dieu aime à dispenser aux hommes qu'il prend pour couronnement de ses œuvres, Fulgence méritait d'inaugurer la série des quarante-huit prélats d'Afflighem.

Dès son arrivée, il avait paré un coup qui pouvait tout renverser. Trahie par le transfuge Wulbodon, qui surprit un moment l'Ordinaire, la communauté naissante reçut ordre de se dissoudre. Comme ils allaient se disperser, Fulgence les rallia, courut au métropolitain et sauva ses frères. Devenu abbé, il ne se borna pas à faire revenir l'évêque de Cambrai par une série d'actes réparateurs, confirmés par ses trois successeurs, Manassès, Odon, Burchard ; en 1105 il était à Rome, et obtenait d'un saint pape bénédictin, Pascal II, l'une de ces bulles qui donnent aux institutions de l'Eglise toute la solidité apostolique. Calixte III confirma le privilége en 1119. Appuyé sur cette pierre, Fulgence reprit son œuvre, et reporta jusqu'au faîte l'édification d'Afflighem.

Il n'est pas sans intérêt d'en suivre le développement année par année. Dès l'origine, en 1190, Fulgence a rebâti l'hôtellerie et l'hospice : celui-ci est le refuge des pauvres, celle-là une maison des hôtes qui séjournent plus longtemps, et en particulier la cellule des chevaliers qui affluent autour de Gérard-le-Noir. C'est l'hospice des forts, bien plus que des invalides, et, si Dieu s'en réserve plusieurs, les élus ne sont pas toujours ceux que le monde dédaigne.

Fulgence reçoit, en 1192, Hérébrand de Herdersem, que saint Pierre, à la suite d'une vision, amène en habit de guerre, pennon déployé, entouré des siens jusqu'au grand autel, où, dépouillant son baudrier et ses armes, il se voue en serf perpétuel à Dieu et à son apôtre. Il fallut encore recevoir après lui ses cinq fils et ses petits-fils, et jusqu'à sa veuve, ses brus et ses petites-filles. Entre ses fils, Folcard, l'aîné, ne pensait d'abord qu'à hériter de tout le patrimoine ; Onulf avait juré d'aller en gehenne plutôt que de se faire moine. Leur tour vint, et ils furent suivis de leur grand-oncle Ingelbert, que la seule pensée de vivre comme un gueux irritait :

Digitized by Google

et pourtant il donna tout, sans réserve, à quatre pauvres chevaliers du voisinage, et, simple convers, prit plaisir à mener les ânes au moulin, à prendre sa pitance assis sur un sac, à laver les vêtements et les pieds de ses frères, à chercher, même dans les lieux les plus abjects, les plus humiliants offices.

En cette même année, vers la mi-septembre, trente jours après sa conversion, Hérébrand, déjà mûr pour le ciel, dit l'obituaire, passa le premier à une vie meilleure.

En 1192, la première colonie d'Afflighem, sous la conduite d'un chevalier récemment profès, Goswin, quitta Notre-Dame d'Afflighem pour aller garder sa châsse à la Basse-Wâvre. Depuis cinquante ans, des anges semblaient les attendre dans ces marais ; on y avait ouï des concerts célestes, au milieu de splendides illuminations, par les nuits les plus sombres : on crut même entendre une fois Notre-Dame disant : J'habiterai dans cette vallée. Sa présence miséricordieuse s'y manifestait par des conversions nombreuses ; chaque année les moines d'Afflighem s'y rendaient en pèlerinage, et chaque anniversaire était signalé par une nouvelle conquête entre les plus nobles chevaliers du pays.

En 1194, Henri de Louvain fait son dernier legs et confirme la possession de tous les biens. La bienheureuse Ida, mère de Godefroi de Bouillon, y ajouta l'un des plus chers aleux de la famille, la terre de Gennapes, que plusieurs ont cru le lieu natal de Godefroi.

En 1194, l'abbaye donne sa première charte de franchise, en érigeant le conseil des sept échevins de Hekelgem, qui, trois fois l'an, tiendront leurs plaids. C'est une garantie pour le maintien des franchises et des priviléges du convent, et l'un de ces nombreux actes monastiques trop oubliés, qui ont si puissamment contribué à la création des communes.

En 1095, Urbain II ouvre à Clermont les croisades, l'une des plus puissantes causes de la grandeur d'Afflighem.

Dès l'année suivante, un croisé, le comte Palatin, faisait déjà ses largesses, et son fils préparait aux portes de Trèves le berceau d'une nouvelle fille d'Afflighem, l'abbaye de Lachen.

En 1096, il advint à Gérard-le-Noir et à tous ses nobles chevaliers, prisonniers du Christ, de recevoir à l'hôtellerie leurs frères d'armes partant pour Jérusalem. Godefroi lui-même amena l'élite de son avant-garde. Il s'avança devant eux jusqu'à l'autel du saint apôtre Pierre, fléchit le genou et fit oblation, avec son frère Baudouin, de cinq menses de leur patrimoine : un courrier en porta le

Digitized by Google

d'une voix dirent : « C'est dom Fulgentius que Dieu destine à cet « office ; nous le choisissons pour Père ! » On se trouvait muni au besoin d'une confirmation de l'abbé de Saint-Vanne, qui avait reçu Fulgence à profession : malgré ses résistances, il fut porté à l'autel, et de là, selon les règles, au siége abbatial.

Selon ce code unique, qui régissait presque tous les monastères de l'Occident, l'œuvre était consommée, la clef de voûte posée à l'édifice. Mais, outre ce titre du législateur et ces dons abondants que Dieu aime à dispenser aux hommes qu'il prend pour couronnement de ses œuvres, Fulgence méritait d'inaugurer la série des quarante-huit prélats d'Afflighem.

Dès son arrivée, il avait paré un coup qui pouvait tout renverser. Trahie par le transfuge Wulbodon, qui surprit un moment l'Ordinaire, la communauté naissante reçut ordre de se dissoudre. Comme ils allaient se disperser, Fulgence les rallia, courut au métropolitain et sauva ses frères. Devenu abbé, il ne se borna pas à faire revenir l'évêque de Cambrai par une série d'actes réparateurs, confirmés par ses trois successeurs, Manassès, Odon, Burchard ; en 1105 il était à Rome, et obtenait d'un saint pape bénédictin, Pascal II, l'une de ces bulles qui donnent aux institutions de l'Eglise toute la solidité apostolique. Calixte III confirma le privilége en 1119. Appuyé sur cette pierre, Fulgence reprit son œuvre, et reporta jusqu'au faîte l'édification d'Afflighem.

Il n'est pas sans intérêt d'en suivre le développement année par année. Dès l'origine, en 1190, Fulgence a rebâti l'hôtellerie et l'hospice : celui-ci est le refuge des pauvres, celle-là une maison des hôtes qui séjournent plus longtemps, et en particulier la cellule des chevaliers qui affluent autour de Gérard-le-Noir. C'est l'hospice des forts, bien plus que des invalides, et, si Dieu s'en réserve plusieurs, les élus ne sont pas toujours ceux que le monde dédaigne.

Fulgence reçoit, en 1192, Hérébrand de Herdersem, que saint Pierre, à la suite d'une vision, amène en habit de guerre, pennon déployé, entouré des siens jusqu'au grand autel, où, dépouillant son baudrier et ses armes, il se voue en serf perpétuel à Dieu et à son apôtre. Il fallut encore recevoir après lui ses cinq fils et ses petits-fils, et jusqu'à sa veuve, ses brus et ses petites-filles. Entre ses fils, Folcard, l'aîné, ne pensait d'abord qu'à hériter de tout le patrimoine ; Onulf avait juré d'aller en gehenne plutôt que de se faire moine. Leur tour vint, et ils furent suivis de leur grand-oncle Ingelbert, que la seule pensée de vivre comme un gueux irritait :

Digitized by Google

et pourtant il donna tout, sans réserve, à quatre pauvres chevaliers du voisinage, et, simple convers, prit plaisir à mener les ânes au moulin, à prendre sa pitance assis sur un sac, à laver les vêtements et les pieds de ses frères, à chercher, même dans les lieux les plus abjects, les plus humiliants offices.

En cette même année, vers la mi-septembre, trente jours après sa conversion, Hérébrand, déjà mûr pour le ciel, dit l'obituaire, passa le premier à une vie meilleure.

En 1192, la première colonie d'Afflighem, sous la conduite d'un chevalier récemment profès, Goswin, quitta Notre-Dame d'Afflighem pour aller garder sa châsse à la Basse-Wâvre. Depuis cinquante ans, des anges semblaient les attendre dans ces marais ; on y avait ouï des concerts célestes, au milieu de splendides illuminations, par les nuits les plus sombres: on crut même entendre une fois Notre-Dame disant : J'habiterai dans cette vallée. Sa présence miséricordieuse s'y manifestait par des conversions nombreuses ; chaque année les moines d'Afflighem s'y rendaient en pèlerinage, et chaque anniversaire était signalé par une nouvelle conquête entre les plus nobles chevaliers du pays.

En 1194, Henri de Louvain fait son dernier legs et confirme la possession de tous les biens. La bienheureuse Ida, mère de Godefroi de Bouillon, y ajouta l'un des plus chers aleux de la famille, la terre de Gennapes, que plusieurs ont cru le lieu natal de Godefroi.

En 1194, l'abbaye donne sa première charte de franchise, en érigeant le conseil des sept échevins de Hekelgem, qui, trois fois l'an, tiendront leurs plaids. C'est une garantie pour le maintien des franchises et des priviléges du convent, et l'un de ces nombreux actes monastiques trop oubliés, qui ont si puissamment contribué à la création des communes.

En 1095, Urbain II ouvre à Clermont les croisades, l'une des plus puissantes causes de la grandeur d'Afflighem.

Dès l'année suivante, un croisé, le comte Palatin, faisait déjà ses largesses, et son fils préparait aux portes de Trèves le berceau d'une nouvelle fille d'Afflighem, l'abbaye de Lachen.

En 1096, il advint à Gérard-le-Noir et à tous ses nobles chevaliers, prisonniers du Christ, de recevoir à l'hôtellerie leurs frères d'armes partant pour Jérusalem. Godefroi lui-même amena l'élite de son avant-garde. Il s'avança devant eux jusqu'à l'autel du saint apôtre Pierre, fléchit le genou et fit oblation, avec son frère Baudouin, de cinq menses de leur patrimoine : un courrier en porta le

Digitized by Google

contrat à leur frère Eustache qui s'empressa d'y souscrire, pressé par leur vénérable mère [1].

Ida vint souvent au monastère prier pour ses fils; elle s'y réserva même un quartier d'une nouvelle hôtellerie, ajoutée aux vastes offices de ce genre. Il fallait une place à nombre de pieuses dames, veuves, filles ou sœurs de croisés ou de moines. Afflighem s'appelait un autre paradis, qui rendait aux deux sexes l'innocence que tous deux avaient perdue au premier Eden.

L'abbé Fulgence créa, pour ces nouvelles sœurs, un refuge qui fut longtemps florissant; dès l'an 1092, il en confia le premier office à cette noble dame de Herdersem, dont toute la famille se trouvait en la servitude du Seigneur; Berthilde, fille d'un croisé, y fut amenée par son père; puis, par d'autres croisés, Gista, Gerthrude, Emma, Frédésuinde, Mathilde, Alréide, Ertlinde. D'autres encore, parmi lesquelles Oda, de la famille des seigneurs de Gand, et dame d'Alost avec sa fille, la bienheureuse Ludgarde.

En 1096, l'abbé Fulgence donnait à cette nouvelle portion de ses enfants des règlements qu'il crut devoir, dans sa sagesse, emprunter au loin, quoique tirés de la règle de son monastère. Aux confins de la Bourgogne, le saint abbé de Cluny, Hugues, avait fondé à Marcigny, pour une œuvre semblable, un prieuré déjà si renommé que l'observance en fut transportée au Brabant, à l'hospice d'Afflighem d'abord, puis, en 1105, à l'abbaye de Forest. Le même institut passa apparemment à l'abbaye de Val-Fleuri, qui plus tard, entra dans l'ordre de Giteaux.

Cette dernière fondation remonte à l'an 1096 et à l'abbé Fulgence, qui lui donna son nom de Val-Fleuri, parce qu'il trouva, en jetant les fondements, la place de l'église couverte de fleurs.

En 1098, Monassès, évêque de Cambrai, concède l'église d'Asselle, importante donation qui compléta l'exemption du monastère, et lui donna, sur un vaste territoire, une juridiction qui suppléait, pour ces

[1] Il y a, ce nous semble, au *spicilège* de Dachery, une erreur typographique qui a surpris Mabillon. De pareilles autorités en peuvent entraîner beaucoup d'autres et rendre irréparable une première méprise inaperçue du *spicilège* (anc. édit., t. x, p. 605). Gérard-le-Noir est appelé *Godefridus cognomento Niger*. Et Mabillon reprend : *Afflighemum adiit, invitatu* Godefridi Nigri. Il faut nécessairement lire Gerardus *cognomento Nigeru* — Gerardi-*Nigri*. Il semble encore que dom Mabillon fait une autre confusion au même endroit en racontant la visite de Godefroi de Bouillon. Il lui donne pour cortége ses deux frères Baudouin et Eustache. Les titres diplomatiques encore subsistant prouvent qu'Eustache était ailleurs avec la comtesse Ida sa mère. Le début de la plus glorieuse guerre et de la plus belle des croisades mérite que les moindres détails en soient exactement recueillis. Aussi croyons-nous devoir citer l'anonyme d'Afflighem selon son texte restitué.

Digitized by Google

pays éloignés du siége épiscopal, à l'administration de l'Ordinaire.

En 1099, le domaine et l'apostolat d'Afflighem s'étendent du côté des Ardennes par la fondation de Fresne, due à la conversion d'un riche habitant de ces contrées, Anselme Adun, frère utérin de l'abbé Fulgence.

Le 12e siècle, ce siècle d'or de notre âge chrétien, s'ouvre à Afligem par l'une de ses plus belles créations. Robert Frison, comte de Flandres, l'un des principaux compagnons de Godefroi de Bouillon, se trouva investi dans Antioche par une armée de Sarrasins et dans le plus extrême péril. Il attribua à l'intervention de saint André sa délivrance, et une découverte inattendue qui ranima l'enthousiasme de tous les croisés. Un prêtre de Marseille, nommé Pierre, reçut avis de faire des fouilles dans une église de saint Pierre, on y trouva la lance de la passion du Christ. Exaltés par ce trophée, les croisés remportèrent une insigne victoire. Dans sa joie et sa reconnaissance, Robert Frison, ne pouvant attendre son retour, écrivit à la comtesse Clémence, qu'il avait fait vœu de bâtir, près de Bruges, un monastère en l'honneur de saint André. La comtesse en référa aussitôt à l'évêque de Tournay. Au retour de Robert, un acte de fondation fut dressé en faveur de l'abbaye d'Afflighem, qui fut ainsi dotée d'un nouveau prieuré et d'une troisième colonie.

L'année suivante donna naissance au prieuré de Bornhem, qui devint, à son tour, une filiation d'Afflighem.

De 1102 à 1104, on voit l'abbé Fulgence en grande sollicitude pour perfectionner le règlement intérieur du monastère, le cérémonial, les observances du chœur, le régime des prieurés et l'administration générale. Il visite les possessions et les colonies nouvelles. Il est consolé par l'édification que donne en Flandre la maison de Saint-André sous son premier abbé Ludolphe, et, dans le Brabant, Notre-Dame de Wavre. Là, comme à Fresne et à Gennapes, il s'occupe de règlement civil, et probablement institue, ainsi qu'aux portes d'Afflighem, les échevins qui, jusqu'aux derniers siècles, tenaient encore leur *plaidois* sous le chêne de la Basse-Wavre.

En 1105, il porte ses règlements à Rome et en revient avec le privilége de Paschal II.

La confirmation apostolique fut, comme nous l'avons dit, un grand événement pour Afflighem. Le convent se crut obligé d'en consigner sa reconnaissance par une remarquable institution. Rassemblés capitulairement en présence de Dieu et de leur abbé, remémorant ensemble tout ce qui s'était fait depuis trente années, tous les moines

Digitized by Google

statuèrent unanimement, consignèrent par écrit, et scellèrent du sceau abbatial, adjurant même leurs plus reculés successeurs, savoir qu'à perpétuité serait accordée, chaque année, en aumônes aux pauvres, la dîme de tous les biens, sans aucune exception, du monastère.

En exécution de ce décret, une aumônerie fut instituée et persévéra sans interruption. Saint Louis en fait mention dans un diplôme et la recommande par la concession de quelques priviléges. Le dernier prévôt, Dom Dede, affirme que non seulement on donnait encore la dîme aux pauvres, mais que si l'on tenait compte de toutes les aumônes, la part des pauvres allait chaque année au-delà du 5e. Alors le revenu, diminué considérablement par la mense abbatiale prélevée pour l'archevêché de Malines, s'élevait encore à près de 100,000 florins. Que l'on se représente la somme totale et que l'on calcule ce qui a été donné par Afflighem au pauvre peuple pendant les 670 ans de sa durée, qu'on y ajoute les dons extraordinaires faits dans les années de disette ou de désastre tel qu'en 1740 où l'on vit jusqu'à six mille pauvres aux portes de l'Abbaye. Ajoutons qu'avec Afflighem rivalisaient de munificence toutes les autres abbayes des ordres de saint Benoit, de Citeaux, de saint Augustin, de saint Norbert et les chartreuses et les maisons du Carmel, et les couvents de saint Dominique et de saint François. Se pourrait-il qu'un tel ordre de choses ait appauvri un pays? ou ne serait-ce point une véritable organisation de la charité publique?

La suite des annales d'Afflighem amène un autre ordre de bienfaits.

En 1105 et 1106, Odon, abbé de Saint-Martin de Tournay, devenu évêque de Cambray, renouvela et augmenta les concessions de ses prédécesseurs. Pendant qu'il gouvernait son école de Tournay, plusieurs de ses disciples se rangèrent sous la houlette de l'abbé Fulgence : cette école était fameuse et attirait un grand concours d'étudiants. Odon avait sur eux un si grand prestige qu'ils ne se lassaient point de l'entendre jusqu'au milieu de la nuit. On voyait souvent le maître entouré de ses disciples sur le perron de N. D. de Tournay, enseignant, comme Pythagore, à la clarté des étoiles, les merveilles du monde visible et invisible. On peut compter parmi ces auditeurs infatigables quelques-uns des premiers moines d'Afflighem cités par leur science et leur sagesse, tel que Drogon, l'un des premiers écrivains d'Affligem, Hérimann, Philippe, Guillaume, Godescalque, Odon et Albert. Celui-ci, voyageant au loin pour s'instruire,

Digitized by Google

termina, en 1105, ses doctes pérégrinations dans une cellule d'Afflighem. Odon, l'homonyme du savant évêque de Cambray, en était aimé comme un frère et respecté comme un juge, à qui le maître de Tournay soumet ses écrits avec la docilité d'un disciple. On voit que sous Fulgence, Afflighem est aussi florissant par les lettres que par l'observance.

Il suffirait, pour n'en pas douter, de savoir que Fulgence était lié avec saint Anselme de Cantorbéry. En l'année 1109, cette grande lumière de l'Eglise s'éteignit huit jours avant le trépas de saint Hugues de Cluny. C'était le mercredi saint, et, au mercredi suivant, l'abbé d'Afflighem, achevant ses méditations du soir, vit deux anges emportant au ciel deux lits de parade magnifiquement ornés, pendant que des chants et des voix triomphales disaient : « Ici reposent deux héros, censeurs d'eux-mêmes et de leur siècle ; Anselme de Cantorbéry et Hugues de Cluny, pères de fils innombrables. » Il y avait, avant la mort de saint Anselme, confraternité de prières entre les moines de saint Augustin de Cantorbéry et ceux d'Afflighem.

En 1110, l'abbaye d'Einham demande à Fulgence, pour son quatrième abbé, le moine Giselbert.

Aux fêtes de Noël de l'année suivante, Godefroi-le-Barbu, duc de Lorraine, acheva d'affranchir les possessions du monastère et s'en réserva l'avouerie, s'engageant à ne jamais la céder, ni l'inféoder. En même temps, Sifrid, comte palatin, accorde un privilége analogue pour tout ce qui relevait de ses domaines.

Liége, la ville la plus lettrée de ces contrées, avait parmi ses écolâtres, Francon, qui, par vingt-deux ans de public enseignement, avait mérité l'estime singulière de deux évêques, Théodoric et Henri Ier. Comme un jour il expliquait ces mots de l'Evangile « qui ne renonce pas à tout ne peut être mon disciple, » il se lève incontinent, annonce qu'il quittait le monde, et se retire à Afflighem, en l'année 1112, suivi de plusieurs de ses disciples.

L'année suivante, le prieur de Saint-Martin de Tournay passe dans la Hollande pour y gouverner l'abbaye de Saint-Laurent d'Oestbrock, près d'Utrecht, nouvel accroissement de la puissance d'Afflighem qui semble recueillir une part de l'héritage de Saint-Willibrord.

En 1114, et dans les années suivantes, il se fait une confédération de prières et de bons offices entre Afflighem et une foule d'abbayes, Saint-Laurent de Liége, Saint-Winnoq de Berghes, Saint-Bertin, Saint-Martin de Tournay ; Afflighem eut un grand zèle pour étendre et entretenir ces liens de confraternité. On peut citer comme fait

Digitized by Google

notable, et preuve de son importance, le nombre considérable de ces associations : dès les premières pages de son obituaire, elles montent à plus de cinquante. C'étaient les Childes de la prière, qui, non seulement groupaient les âmes, mais ouvraient au dehors les voies, reliaient les peuples et entretenaient la féconde circulation des idées et des intérêts de toute la chrétienté. Chaque année, ou à la mort d'un abbé, le *rouiller* ou *rotuliger*, portant le rôle de la confrairie, s'en allait, par un vaste cercle, recueillir ou renouveler les inscriptions de suffrages réciproques ; le rôle était lu au chapitre, chaque abbé signait avec sa formule ; et, au bout du voyage, le *rotuliger* rapportait au monastère l'un de ces énormes rouleaux qu'on rencontrent encore dans quelques archives ; ce sont de véritables cartes du moyen-âge et comme l'atlas d'un *monasticon*.

En 1117, Fulgence assiste, avec deux évêques et cinq abbés, à un synode tenu à la demande du comte de Flandres, pour la réforme du monastère de Saint-Pierre de Gand.

En 1118, Burchard, nouvel évêque de Cambray, par trois diplômes de la même année, continue la bienveillante et généreuse tutelle de son prédécesseur. De son côté, le saint-siége accorde une nouvelle faveur. La florissante abbaye avait ses ennemis : des accusations parvinrent jusqu'à Rome : une commission de cardinaux et d'évêques en fut saisie ; après examen, le légat Conon, évêque de Préneste, adressa à l'abbé Fulgence un acte de complète justification. Il n'y eut qu'une apparence de blâme pour une résolution prise au chapitre d'Afflighem, de refuser toute nouvelle donation. Cette mesure, que le légat appelle un privilége exceptionnel, est retirée pour rétablir le droit commun des églises.

Cet acte fut suivi de près d'une nouvelle bulle de Calixte II, confirmant celle de Paschal, et datée de 1119.

En 1120, l'abbé Fulgence, après quelques hésitations, accepte la fondation de Bornhem, dédiée à saint Léger d'Autun, et destinée d'abord à devenir une collégiale. Les chanoines eux-mêmes, avec leur second abbé Sigefroid, demandèrent à passer sous la règle de saint Benoît et sous l'observance d'Afflighem.

En 1121, de nouvelles lettres-patentes du duc de Lorraine déclarèrent que les priviléges, les plaids et les franchises de l'abbaye s'étendaient à tous les hommes, fussent-ils étrangers, frères, serfs ou colons, sans autre recours ni appel qu'à la cour du duc lui-même ; il y eut encore une exemption de péage annexée à ce privilége.

Fulgence touchait à sa dernière année, la trente-cinquième

Digitized by Google

de son règne abbatial, la cinquantième de sa profession. Il devait être plus que septuagénaire. Ce vénérable vieillard avait depuis longtemps, au milieu de cette laborieuse administration, mis ses meilleures pensées dans l'éternité Il méditait alors plus abondamment encore les miséricordes sans fin. Il voulut léguer à ses fils ses derniers entretiens : il chargea le plus éminent de ses disciples, son futur successeur, Francon de Liége, d'écrire ce testament de charité. Par une lettre qui subsiste, il lui ordonne de discourir sur la grâce de Dieu, et le convie de déployer, sans hésiter, la voile au souffle de l'Esprit-Saint ; pour lui, avant que Francon n'eût achevé, comme emporté par ce souffle véhément, s'en alla contempler de plus près cette grâce de Dieu, et en jouir dans la gloire. Il mourut le dixième jour de décembre de l'an 1122. Francon écrivait en tête de ses pages : « J'ai entrepris ceci par ordre de notre vénérable père, alors florissant en religion, Fulgence, premier abbé du convent d'Afflighem ; modèle de pauvreté chrétienne, d'humilité monastique et de paternelle charité, vertus dont il a imprimé dans nos âmes, par sa vie, de vivantes leçons, et qu'en passant aux joies du paradis il nous a léguées en imitation ; fondateur du monastère, il a été le premier maître de son observance, et l'a établie, non-seulement par la confession de sa parole, mais par l'encouragement de son exemple, dans cette région sauvage et inhabitée; il y a dressé une hôtellerie pour le Christ pérégrinant, et qui souvent y passe ; pour un grand concours de passagers de toutes régions de conditions, d'âges, de profession diverse, tous cherchant le Christ sous cette tente de passage. Il en a acquis plusieurs au servage du Seigneur, au point qu'il a mérité d'être le père de plus de deux cent trente moines, religieuses et frères, vivant en divers lieux sous son obédience. Père et serviteur fidèle, il a dispensé à chacun sa mesure de froment, et n'a pas non plus négligé la sollicitude des choses temporelles. A combien d'angoisses suffocantes, à quels brisements de cœur cette sainte âme a été soumise, nul ne saurait l'imaginer ! mais même enfoncé dans l'épreuve de la misère, consumé au feu des tribulations, il a tenu ferme, d'autant plus éclatant, que la probation était plus dure. Oui, il brille maintenant, et c'est notre vœu et notre confiance ; Fulgence brille en l'éternelle splendeur, où nous le supplions d'intercéder pour nos désobéissances, après l'avoir eu ici-bas pour maître d'obéissance. »

Cependant, bien que son nom soit inséré aux martyrologes bé-

Digitized by Google

nédictins, son corps n'ayant pas été relevé, il ne constate pas suffisamment de son culte. Au moins c'est le secret de Dieu et de son Église que nous devons respecter.

Mais, ce que nous pouvons connaître, c'est son œuvre, et il suffit, pour l'apprécier de ses cinquante premières années, il suffit de son premier homme pour juger toute l'institution. Fulgence, par cet instinct des fondateurs, en a deviné le plan et l'a exécuté dans ses plus larges proportions.

Afflighem était une œuvre de Dieu avant tout : Fulgence s'est mis au premier rang de ses cent trente frères et sœurs, et ceux qu'il n'a pu envoyer avant lui au ciel sont demeurés si purs, que vingt ans plus tard saint Bernard, passant au milieu d'eux, les prit pour des anges.

OEuvre de l'Église, créée des gémissements de saint Grégoire VII, aux acclamations d'Urbain II et de la première croisade, corroborée par Paschal II et Calixte II, fondée par un proscrit des empereurs, l'abbaye de Saint-Pierre demeure inébranlable dans sa foi. D'autres schismes, d'autres hérésies jusqu'à ses derniers temps, s'agiteront autour d'elle et la toucheront de près : Afflighem ne défaillera ni dans sa foi, ni dans son filial dévouement à la chaire de Saint-Pierre.

OEuvre monastique, dès les jours de Fulgence, il s'y trouve cet esprit de tous les justes qui dicta la Règle fondamentale, la vigueur des héroïques réformes, les psalmodies des plus beaux temps, les plus pures observances de Saint-Vanne et de Cluny, assez de perfection pour pouvoir prendre à témoin saint Bernard lui-même, qu'il ne lui manquait rien des merveilles de Cîteaux. *L'archicenobium*, qui embrassait déjà les quatre grands diocèses de la Germanie inférieure, redeviendra plus tard encore une abbaye-mère, maîtresse-modèle, et n'aura besoin, pour être toujours en avant, que de se souvenir d'elle-même et de son point de départ.

OEuvre du peuple, elle ne lui dispense pas seulement les dons de la prière, cette rosée du ciel qui peut seule, par ses canaux mystérieux, raviver les populations, rafraîchir les sueurs de l'artisan, et sécher les larmes du pauvre : elle donne encore à pleine main, par d'incalculables largesses, le pain de chaque jour, le viatique des pèlerins, le réconfort de toutes les défaillances. Afflighem sera, jusqu'à en irriter toutes les convoitises, la plus riche et la plus miséricordieuse institution que la charité ait eu aux portes des Flandres.

OEuvre belge enfin, nous aimons à le dire, il n'y a rien eu de

Digitized by Google

belge pendant 7 siècles qui ne lui ait été cher jusqu'à une sorte d'assimilation de destinées ; ses plus beaux jours sont ceux des croisades qui ont jeté tant d'éclat sur le berceau de la nation flamande; elle grandit avec ses cités, et ces dix-sept provinces qui n'ont jamais été plus vivantes que lorsqu'elles étaient grouppées dans leurs vieux états, présidés par des abbés, pères de la patrie. Afflighem eut le premier rang, et ses bienfaits, ses institutions populaires, ses chartes de franchises, la création de ses échevins, ses colonies échelonnées entre le Rhin et l'Océan, des frontières de France aux confins de la Frise, montrent comment la grande abbaye entendait la nationalité belge ; certes, il n'a pas dépendu de ces institutions, isolées en apparence et détachées de la terre, qu'il n'y ait eu dans ces marais belges et bataves, non-seulement le jardin et le grenier de l'Europe, mais un grand peuple n'ayant du fleuve à la mer qu'une langue, une loi et une foi.

Quand S. Villibrord se mettait en chemin (et il a voyagé soixante ans d'Epternach à Dokkum, des Ardennes au fond de la Frise), à mesure qu'il avançait, dit une légende, les dunes poussaient au sillage de son bâton, les digues dessinaient les polders, le fleuve s'alignait et la mer reculait. Hélas! après mille ans, la mer a rompu ses digues, et le flot d'Allemagne et d'Albion ont passé et repassé sur l'héritage des saints, une moitié est demeurée submergée, et si le reste est à fleur d'eau, c'est encore un bienfait dû aux continuateurs des apôtres de la Belgique; Afflighem y eut sa part et ne cessa de prier, de travailler, de souffrir pour l'Eglise et la patrie [1].

D. PITRA.

[1] Pour cet article et pour les suivants, nous aurions à citer à chaque ligne ou la chronique ou les chartes d'Afflighem. La chronique est partout où se trouve le *spicilège* de d'Averry. Les chartes étant presque toutes inédites et n'appartenant pas à un dépôt public, il serait illusoire d'y renvoyer. Peut-être, au terme de ce travail, reviendrons-nous sur nos pas pour le compléter et le mettre en tête d'un cartulaire d'Afflighem.

Digitized by Google

Économie Politique.

ENSEIGNEMENT UNIVERSEL.

SUR LE DROIT AU TRAVAIL.

Par M. de Tocqueville, Représentant du Peuple [1].

Chaque jour des doctrines subversives, des théories décevantes, sont lancées parmi les classes laborieuses. Partout, dans leurs livres, dans leurs journaux, dans les banquets qu'ils président, nos démagogues soufflent la cupidité et l'envie, la discorde et la haine. Assiéger le peuple avec des visions sombres et sanglantes, le fasciner avec des espérances irréalisables, remuer toutes les passions mauvaises, accumuler dans les esprits les idées les plus fausses, telle est la mission qu'accomplissent ces prétendus philosophes réformateurs, organisateurs, régénérateurs. Il est triste de penser que c'est avec leurs sophismes que se fait l'éducation des masses ignorantes. Il ne peut sortir de là qu'un grand mal et des bouleversements. A ce jeu qui n'est pas sérieux pour les démagogues, mais qui est terrible pour la société, les saintes croyances, les vraies doctrines, le principes purs et éternels, — cette lumière des intelligences, cette force des nations, se prennent à s'effacer; l'obscurité descend sur la patrie, et dans les ténèbres où elle l'enveloppe, on voit s'agiter, comme autant de fantômes, de déplorables systèmes; on entend gronder des haines de plus en plus frémissantes. Vous faites contre la société le *serment d'Annibal* [2]. Les hommes qui réfléchissent ne sont pas

[1] A Paris, chez Gurnier.

[2] Nous nous contenterons de rappeler ici quelques paroles prononcées au Luxembourg par M. Louis Blanc. « Etant presque enfant, j'ai dit : cet ordre social » est inique; j'en jure devant Dieu, devant ma conscience, si jamais je suis appelé » à régler les conditions de cette société inique, je noublierai pas que j'ai été un » des plus malheureux enfants du peuple; que la société a pesé sur moi. Et j'ai fait » contre cet ordre social, qui rend malheureux un si grand nombre de nos frères, » *le serment d'Annibal*.... Vive la République! qui fera qu'il n'y aura plus de riches » ni de pauvres! Au point de vue moral comme au point de vue matériel, le sys- » tème sur lequel est basée la société, est un système infâme. » Louis Blanc, discours inédits publiés par M. Bauchart dans son *Rapport sur l'attentat du* 15 *mai et sur l'insurrection du* 22 *juin*.

Digitized by Google

lupes de vos paroles et de l'attitude que vous prenez. Ils comprennent que vous voulez vous grandir, et pour arriver à ce but, vous jouez admirablement votre rôle. Parmi vos auditeurs, il en est qui vous saisissent entre leurs bras et vous emportent en triomphe. Puis quand l'émeute va remuer les pavés des rues, ces mêmes hommes chargeront avec vos idées les milliers de fusils qu'ils braquent contre la société, et le sang rougira le sol de la patrie.

On ne peut se le dissimuler, le mal est grand : le flot qui menace de tout ensanglanter monte et monte sans cesse. Que faire pour lui opposer un obstacle infranchissable? Nos ennemis, — les ennemis de l'ordre, de la propriété, de la famille, — nous tracent la voie que nous devons suivre. Dévoilons leurs sophismes; poursuivons-les sous toutes les formes qu'ils revêtent; faisons tomber le masque dont ils se recouvrent, et il ne restera que le mensonge avec sa hideuse nudité. Un grand combat s'est engagé entre la vérité et l'erreur. Que tous les hommes de cœur, d'intelligence et de probité se portent sur le lieu de la lutte; qu'ils ne reculent pas devant le danger, c'est à le braver que l'honneur s'acquiert, se conserve et s'augmente.

Qu'on oppose donc aux publications irritantes et mensongères des socialistes et des communistes des publications sages, qui soient l'expression de la vérité, et le succès ne sera point douteux. Les masses peuvent, pour un instant, se laisser égarer par les ténèbres que l'on fait autour d'elles; mais ne voyez-vous pas qu'elles s'agitent péniblement au sein de cette obscurité? Elles comprennent fort bien que là n'est pas le repos qu'elles cherchent, le bonheur qu'elles demandent, la vie dont elles sont avides. Faites donc luire la lumière à leurs regards. Montrez-leur le flambeau de la vérité, et bientôt elles quitteront leurs séducteurs, elles les repousseront honteusement.

Telle est notre conviction. Aussi nous ferons-nous un devoir de recommander et de répandre les publications qui nous paraissent seconder cet élan. Voilà pourquoi nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la *Bibliothèque* L. Curmer. Le but que l'éditeur se propose nous semble, sous ce rapport, digne des plus grands éloges. Voici son programme :

« Répandre parmi les hommes les trésors que l'expérience des générations passées a laborieusement acquis, les ramener par la raison et par la force de la parole aux sentiments patriotiques et fraternels qui engendrent la paix et l'affermissent : telle est la mis-

Digitized by Google

sion de ceux qui veulent cordialement fonder l'ère de la République inaugurée en février 1848.

» Aujourd'hui tous les enfants de la France sont appelés à cette éducation généreuse qui doit préparer un âge où la capacité ne pourra être méconnue, où le courage ne restera pas sans soutien, où le travail trouvera sa récompense dans la propriété. La société, en s'asseyant sur les bases indestructibles de la Fraternité, de la famille, du travail et de la propriété, marchera glorieusement dans la voie du progrès qui doit assurer aux générations futures, le bonheur pour lequel nous travaillons si péniblement. De même que la propriété est l'axe du monde social, autour duquel gravite et se consolide la famille, de même l'éducation est l'élément qui utilise les fruits du passé et prépare les progrès de l'avenir.

C'est avec l'ardent désir de coopérer à ce *progrès* que nous fondons cette *bibliothèque*, et pour arriver plus facilement, plus vite au but, nous divisons notre publication en trois séries qui marcheront de front : 1° *Enseignement universel*, qui traitera de toutes les questions sociales ; 2° *Enseignement moral*, qui comprendra des lectures variées et instructives ; 3° *Enseignement élémentaire*, qui contiendra des traités de toutes les sciences. »

Ce programme, nous l'acceptons. A l'éditeur de le remplir avec dévouement et conscience. Que sa publication reste donc toujours sérieuse et pure de tout intérêt sordide, qu'elle répande partout ces grandes et saintes vérités sans lesquelles il n'y a point de vie pour les individus, de sécurité pour les familles, de paix, de stabilité et de grandeur pour les États.

Nous nous empressons de le dire, le premier traité publié par Curmer nous fait espérer qu'il marchera dans cette voie. L'éditeur a commencé par reproduire le *discours* de M. de Tocqueville sur *le droit au travail*.

On sait avec quel emportement nos *utopistes* ont revendiqué ce droit prétendu. C'est que sa concession était un premier et un grand pas vers la réalisation de leurs rêves. Aussi cette question est-elle une des plus graves qui aient été portées devant l'Assemblée nationale. M. de Tocqueville la discute, dans le discours dont nous parlons, avec cette clarté d'expression, cette force de logique, cette élévation d'idées que nous lui connaissons. Sans doute, l'*Assemblée nationale* a jugé la question *du droit au travail*, mais ses partisans ne se tiennent pas pour vaincus ; on ne peut trop considérer, d'ailleurs, l'avenir qu'ils nous préparent avec leur système.

Digitized by Google

Or, de ce droit général, absolu, irrésistible au travail, découlent deux conséqcences : 1° ou l'État entreprend de donner à tous les travailleurs l'emploi qui leur manque et qu'ils demandent. Il devient ainsi le principal et bientôt, en quelque sorte, l'unique entrepreneur de l'industrie. Mais, cette industrie, comment l'alimenter? Par l'impôt. Il lui faudra donc accumuler entre ses mains tous les capitaux des particuliers, et le voilà propriétaire unique de toutes choses. Or, cela, c'est le *Communisme*. 2° Ou l'Etat renonce à donner à tous du travail par ses propres ressources, mais il veille à ce qu'on en trouve chez les particuliers. Et le voilà conduit à tenter une réglementation de l'industrie, des salaires, de la production et de la consommation ; il se fait, en un mot, le grand et unique organisateur du travail. Là encore nous rencontrons le *Socialisme*.

Puisque le *Socialisme* nous presse de toutes parts, puisqu'il menace de nous envahir, il faut le juger. M. de Tocqueville reconnaît à toutes les écoles qui se présentent sous ce nom, trois caractères communs.

Le premier est la surrexcitation de tous les appétits égoïstes et grossiers, un appel énergique, continu aux passions matérielles de l'homme. On semble le scinder en deux, et rejetant l'âme, on ne voit en lui que le corps. Oh! pour le corps, on l'entourera de la plus grande somme de bien-être possible : *on réhabilitera donc la chair*. Le travail, autrefois, était une épreuve par laquelle s'élevait et se purifiait notre âme immortelle ; mais, dans ces écoles, on le représente comme un supplice auquel il faut échapper, n'importe à quel prix. Autrefois on enseignait que les hommes doivent être rétribués en raison de leur mérite, et le socialisme veut prendre les besoins pour base et pour règle ; il entend procurer à tous une *consommation illimitée*. Jouir, telle est sa destinée! La chair, voilà son Dieu!

Le second caractère du socialiste, c'est une attaque, tantôt directe, tantôt indirecte, mais toujours continue, au principe même de la *propriété individuelle*. Cette attaque, il est vrai, ne se produit pas toujours sous la forme brutale qu'elle revêt dans les écrits du citoyen Proudhon. Mais, si tous les socialistes ne disent pas : *la propriété est un vol*, tous la transforment, la diminuent, la gênent, la limitent pour arriver graduellement à son extinction.

Nous touchons au troisième et dernier trait, mais au plus caractéristique. Les socialistes de toutes les couleurs, de toutes les écoles, ont pris en défiance, on pourrait dire en horreur, la *liberté in-*

Digitized by Google

dividuelle : il semble qu'elle est leur cauchemar. Aussi poursuivent-ils, par tous les moyens possibles, sa confiscation. Tout va s'englober et se perdre dans le sein de la Communauté : les citoyens, entre les mains de l'État, ne sont plus que des instruments qu'il façonne, qu'il dresse, qu'il fait fonctionner et agir selon son bon plaisir. On se trouve ainsi en présence d'une autre espèce de despotisme : c'est l'égalité dans la servitude et dans l'abjection.

« Eh bien, demande M. de Tocqueville, qu'est-ce que tout cela? Est-ce, comme on l'a prétendu tant de fois, la continuation, le complément *légitime*, le perfectionnement de la révolution française? Est-ce, le complément, le développement naturel de la démocratie? Non, ce n'est ni l'un ni l'autre. »

Dans les fastes de cette révolution, il y a, sans doute, des pages sanglantes. M. de Tocqueville a le coup-d'œil trop perçant pour ne pas les apercevoir, le cœur trop sensible pour ne pas ressentir les coups qui firent tant de victimes et de martyrs. Toutes ces horreurs que nous déplorons, il serait le premier à nous dire qu'elles eurent pour cause les doctrines qu'il combat. Mais la révolution française n'a pas seulement signalé son passage par ces ruines qui arrachent les larmes. Comment donc a-t-elle opéré les grandes choses qui l'ont illustrée dans le monde? Est-ce en parlant de salaire, de *bien-être*, de satisfaction sans bornes des besoins physiques?... Non, vraiment. Mais quand elle a voulu mettre en face de la mort une génération toute entière, elle a fait appel aux grands sentiments : c'est ainsi qu'on crée des héros.

Elle a aussi rencontré la question de la propriété. M. de Tocqueville est loin de le dissimuler, la révolution française « a fait une guerre énergique, cruelle, à un certain nombre de propriétaires; mais quand au principe même de la propriété individuelle, elle l'a toujours respecté, honoré... C'est même parce qu'elle a peuplé ce pays de France de dix millions de propriétaires, que les doctrines des socialistes ne prévaudront pas contre la propriété et ne la détruiront pas. »

Nous le répétons, il ne s'agit pas de faire ici l'apothéose de la révolution française. Et cependant, il faut bien le reconnaître, c'est elle qui a brisé les entraves qui de tous côtés arrêtaient le libre mouvement des personnes, des biens, des idées. Eh quoi! dit M. de Tocqueville, tout ce grand mouvement n'aurait abouti qu'à cette société que nous peignent avec délices les socialistes, à cette société réglementée, réglée, compassée, où l'État se charge de tout,

Digitized by Google

où l'individu n'est rien, à cette société où l'air manque, où la lumière ne pénètre presque plus. L'histoire, bien comprise, proteste contre cette interprétation.

M. de Tocqueville réfute avec le même succès le système qui présente le Socialisme comme le développement légitime de la Démocratie. Voyez l'Amérique : c'est le pays où les principes démocratiques ont pris la plus grande extension. Et cependant, jamais, dans aucune contrée, on n'a professé un respect plus grand pour la propriété, pour l'indépendance et la liberté des individus. Le socialisme et la démocratie ne sont donc pas solidaires l'un de l'autre. Ils ne se tiennent que par un mot, l'égalité ; « mais remarquez la différence; la démocratie veut l'égalité dans la liberté, le socialisme veut l'égalité dans le gêne et dans la servitude. La révolution de Février ne doit donc pas être socialiste, mais elle doit être chrétienne et démocratique. » Que politiquement, il n'y ait plus de classes ; — que les charges publiques soient égales pour tous les citoyens ; — que l'État vienne réellement, efficacement, au secours de tous ceux qui souffrent, au secours de tous ceux qui, après avoir épuisé toutes leurs ressources, se voient réduits à la misère, s'il ne leur tendait la main. Introduction de la charité chrétienne dans la politique, mais point de *droit au* travail ! Ce discours de M. de Tocqueville restera comme l'expression de sa perspicacité à saisir les conséquences d'une doctrine, et comme l'une des plus éloquentes protestations contre le socialisme.

L'abbé V. HÉBERT-DUPERRON.

Polémique Catholique.

LES

SUCCESSEURS DE J.-J. ROUSSEAU AU XIX^e^ SIÈCLE.

MADAME DE STAEL.

J'ai été toujours vive et triste.
(Mme de STAEL.)

Ce n'est pas un phénomène nouveau que l'influence des femmes au sein du monde philosophique; quoiqu'il entrât dans les opinions de l'antiquité de les maintenir dans une condition inférieure, et

Digitized by Google

dépendante, on les vit plus d'une fois prendre part dans les querelles des penseurs avec une capacité et une énergie incontestables. Il suffirait pour le prouver de citer les noms d'Aspasie et d'Hypasie. Mais quand le christianisme eut émancipé la femme des lourdes servitudes de la société païenne [1], on devait s'attendre à voir grandir sans cesse son influence intellectuelle. Au moyen-âge même ne vit-on pas l'abbesse de Fontevault étendre sa domination spirituelle sur les religieux eux-mêmes, qui lui restaient soumis comme saint Jean avait obéi à Marie [2]. Mais un spectacle plus prodigieux encore est celui que nous présente sainte Catherine, cette humble fille d'un teinturier de Sienne, qui fonda une véritable école de philosophie morale dont l'influence fut sérieuse sur les destinées de son époque [3]. Il est donc évident qu'au milieu de la société chrétienne, les femmes exercèrent tour à tour une action morale et intellectuelle [4]. Quant à leur influence politique, elle est tellement évidente dans l'histoire du monde moderne, qu'il ne me paraît pas même nécessaire d'indiquer les faits particuliers qui la démontrent.

La question la plus imposante, à notre avis, est de déterminer au point de vue de la philosophie catholique laquelle de ces trois influences est la plus conforme aux véritables destinées de la femme, telles qu'elles ont été comprises par l'Evangile et les plus grands penseurs du christianisme.

Il est assez superflu d'examiner quelle est la portée philosophique de l'esprit des femmes. Ces sortes de questions ne peuvent guère se résoudre solidement que par l'expérience ; et, pour que l'expérience donnât ici des résultats certains dans la comparaison de l'intelligence de l'homme avec celle de la femme, il faudrait qu'il y eût beaucoup plus d'analogie dans la méthode d'instruction qu'on suit pour les deux sexes. L'éducation intellectuelle des hommes, qui commence presque avec la vie, se prolonge quelquefois très-tard, et se fait, dans certaines circonstances, avec le plus grand soin. Celle des femmes, au contraire, est tellement insignifiante, qu'on pourrait la regarder, la plupart du temps, comme tout à fait nulle et in-

[1] Nous avons expliqué cet affranchissement dans la *Pureté du cœur.*

[2] Voyez dans les *Vies des Saints* publiées par M. Delloye, *La vie du bienheureux Robert d'Arbrisselle.*

[3] V. Chavin de Malan, *sainte Catherine de Sienne.*

[4] V. Roux, *Le rôle des femmes dans la poésie.* — Rodière, *Les femmes chrétiennes.*

Digitized by Google

capable de développer en elle la moindre pensée sérieuse. C'est, à mon avis, un très-grand malheur que, dans une société chrétienne, l'instruction des jeunes filles soit aussi misérablement négligée : on les rend par là incapables d'exercer au sein de la famille cette action salutaire, pleine d'intelligence et de douceur, qui contribue à maintenir au foyer domestique le calme et la sérénité On ne devrait pas oublier que la destinée commune de la femme, c'est de devenir mère [1], et que, pour former des citoyens, surtout dans un état démocratique, il ne suffit pas d'avoir d'admirables intentions, mais il faut dans les classes aisées une intelligence cultivée avec beaucoup plus de soin que ne l'imaginent les esprits superficiels.

Malgré ces réflexions, si nous considérons la vraie situation de la femme au milieu de la société chrétienne, nous arriverons facilement, je crois, à donner une plus grande importance à l'influence morale qu'à l'influence purement intellectuelle. J'appelle influence morale celle qui s'exerce surtout par la vertu et par le dévouement. Or, si on examine la vraie nature de la femme, on ne sera pas longtemps sans s'apercevoir qu'elle est beaucoup plus portée à agir ainsi sur la société qu'à subir un développement purement scientifique ; seulement, comme l'influence morale doit être toujours intelligente, qu'elle n'a jamais sans cela de solidité ni de durée, il ne faut plus s'étonner si les femmes chrétiennes qui ont exercé une véritable action morale, se sont toutes fait remarquer par une intelligence bien au-dessus du vulgaire. Leur esprit doit donc être, jusqu'à un certain point, cultivé, non pas pour en faire précisément des penseurs, mais pour diriger, pour éclairer, pour fortifier leur dévouement. C'est là en effet le but suprême de toute leur vie, et le moyen le plus efficace qui soit à leur portée pour concourir au développement de cette grande société des intelligences qui commence dans les épreuves de la terre et se continue dans la gloire du ciel.

On voit donc que c'est bien à tort que certaines femmes de ce temps se plaignent que nous leur fassions une part trop étroite dans les destinées de l'humanité. Au point de vue même de la pure philosophie, les œuvres du dévouement sont infiniment plus grandes et plus durables que les travaux de l'esprit et de la science. Que reste-t-il des plus grands penseurs de l'antiquité ? Le dévouement et le sang de quelques pêcheurs de Galilée a opéré plus de

[1] J'ai expliqué toute ma pensée sur la double vocation de la femme dans la *Pureté du cœur* au chapitre qui a pour titre : *Le mariage et la liberté*.

Digitized by Google

merveilles que la parole puissante de Platon et d'Aristote. Mais, pour appliquer cette comparaison à la question que nous traitons, combien d'œuvres fondées par le dévouement d'une femme traversent glorieusement les générations, comme si la Providence avait voulu donner aux efforts de la vertu ce qu'elle refusait aux travaux du génie. Je pourrais en citer une multitude d'exemples; je n'en veux choisir qu'un. A côté des grands noms de Bossuet et de Pascal, le nom d'une simple femme du 17e siècle ne vient-il pas se placer sans disparaître dans l'auréole de leur génie? Que dis-je? Pendant que le nom de ces grands penseurs s'arrête aux frontières de notre civilisation, le nom de *Louise de Marillac* [1] n'est-il pas porté par les *filles de la charité* jusqu'aux extrémités du monde, au milieu des cités musulmanes, et jusque sur les plages sauvages de l'Océanie? Est-ce là, dans la destinée du genre humain, un fait médiocre et vulgaire? Ce n'est pas, certes, la pensée de l'Église, qui met constamment l'action avant la science et le dévouement avant les talents [2].

On peut déjà deviner, par ces réflexions, quel jugement nous devons porter sur madame de *Staël*, née avec des talents supérieurs, avec un esprit pénétrant, une imagination ardente, une véritable éloquence, quel souvenir laissera-t-elle pour la postérité, de ses travaux et de son génie? Deviendra-t-elle un de ces noms glorieux de femme, dont le souvenir sera éternellement lié des générations avec ceux des apôtres et des martyrs? Ses idées et sa vie inspireront-elles de nouveaux sacrifices et de nouveaux dévouements? Ira-t-on sur son tombeau demander à Dieu la force et le secret des grandes immolations? Au moins si son existence n'a pas été un miracle de charité, pourra-t-on dire de ses écrits ce qu'on pourrait dire de ceux de sainte Thérèse, qu'ils ont éclairé les hommes de cette vive et pure lumière qui montre aux générations la route de l'éternité?

Mademoiselle *Germaine Necker*, qui devint, plus tard, baronne *de Staël*, naquit de parents protestants. « Élevée, dit M. Sainte-Beuve, entre la sévérité un peu rigide de sa mère, et les encouragements tantôt enjoués, tantôt éloquents de son père,

[1] Voyez Gobillon et Collet, *Vie de Mme Legras* (Louise de Marillac). — Capefigue, *Vie de saint Vincent de Paul.* — Abelly, *Idem.*

[2] Cœpit Jesus facere et docere. *Act. apos.*, 1, 1. Il n'est pas inutile de remarquer que dans la liturgie de l'Église, les martyrs et les pontifes sont placés avant les docteurs.

Digitized by Google

elle dut pencher naturellement de ce dernier côté, et devint de bonne heure un enfant prodigieux. Elle avait sa place, dans le salon, sur un petit tabouret de bois, près du fauteuil de madame Necker, qui l'obligeait à s'y tenir droite ; mais, ce que madame Necker ne pouvait contraindre, c'étaient les réponses de l'enfant aux personnages célèbres, tels que Grécour, Thomas, Raynal, Gilbert, Marmontel, qui se plaisaient à l'entourer, à la provoquer, et qui ne la trouvaient jamais en défaut. Madame Necker de Saussure a peint à merveille ces commencements gracieux dans l'excellente *Notice* qu'elle a écrite sur sa cousine.

« Mademoiselle Necker lisait donc des livres au-dessus de son âge, allait à la comédie, en faisait des extraits au retour; plus enfant, son principal jeu avait été de tailler en papier des figures de rois et de reines, et de leur faire jouer la tragédie. Ce furent là ses marionnettes comme Goethe eut les siennes. L'instinct dramatique, le besoin d'émotion et d'expression se trahissait en tout chez elle. Dès onze ans, mademoiselle Necker composait des portraits, des éloges, suivant la mode d'alors. Elle écrivait à quinze ans des extraits de *l'Esprit des lois*, avec ses réflexions; à cet âge, en 1781, lors de l'apparition du *compte-rendu*, elle adressa à son père une lettre anonyme où son style la fit reconnaître. Mais ce qui prédominait surtout en elle c'était cette sensibilité qui, vers la fin du 18e siècle, et principalement par l'influence de Jean-Jacques, devint régnante sur les jeunes cœurs, et qui offrait un si singulier contraste avec l'analyse excessive et les prétentions incrédules de l'époque [1]; dans cette revanche un peu désordonnée [2] des puissances instinctives [3] de l'âme, la rêverie, la mélancolie [4], la pitié, l'enthousiasme pour le génie, pour la nature, pour la vertu et le malheur, ces sentiments que la nouvelle

[1] Sans doute, la philosophie de J.-J. Rousseau ne poussait pas l'incrédulité aussi loin que l'école Encyclopédique; mais faut-il la regarder comme une réaction religieuse complète et sincère contre les excès du voltairianisme? Nous ne le croyons pas; on peut voir du reste dans notre première partie du *Christ et de l'Évangile*, quel rôle a joué l'auteur d'*Émile* dans le mouvement intellectuel de cette époque.

[2] Le mot *désordonné* n'est pas trop fort: Il ne faut pas oublier qu'il s'agit en effet ici de l'auteur *Des confessions*.

[3] Ce mot *instinctives* résume toute la philosophie de J.-J. Rousseau et Mme de Staël. Nous ne le discuterons pas ici, parce que nous en avons montré toute la portée funeste dans l'introduction à la *Pureté du cœur*.

[4] Voyez dans notre ouvrage, sur la *Pureté du cœur*, l'explication de ces expressions significatives dans les deux chapitres qui ont pour titres : *Tristesse* et *servilude* et *liberté*.

Digitized by Google

Héloïse avait propagés, s'emparèrent *fortement de mademoiselle Necker* et imprimèrent à toute la première *partie de sa vie* et de *ses écrits*, un ton ingénument exagéré qui ne laisse pas d'avoir son charme, même en faisant sourire.

» A cet âge d'exaltation, la rêverie, les combinaisons romanesques, le sentiment et les obstacles qu'il montre, la facilité à souffrir et à mourir, étaient après le culte singulier pour son père, les plus chères occupations de son âme *vive et triste* et *qui ne s'amusait que de ce qui la faisait pleurer*. Elle aimait écrire sur ces sujets de prédilection, et le faisait à la dérobée, ainsi que pour certaines lectures que madame Necker n'eût pas choisies..... [1] »

Faisons quelques remarques sur quelques-unes des expressions de cette biographie de madame de Stael :

Et d'abord, M. de Sainte-Beuve parle ici de vertu. De quelle vertu s'agit-il? Est-ce de celle de Rousseau ? Il est difficile d'y croire quand on a lu les *Confessions*. Est-ce de celle d'Héloïse? Mais Rousseau n'a-t-il pas dit du livre où il raconte sa vie et ses amours : « Toute femme qui lira ce livre est perdue. » J'ai déjà eu occasion de signaler quel étrange abus les philosophes de l'école du sentiment font du nom sacré de la vertu [2].

En second lieu, nous ne croyons pas que l'influence *funeste* des idées de Rousseau s'arrête à la première partie de la vie et des écrits de madame de Staël, comme le prétend ici M. de Sainte-Beuve. Si nous ne voulions pas être trop long, nous trouverions dans *Corinne* et même dans *l'Allemagne* la plupart des hypothèses de la philosophie sentimentale dont *Delphine* est une expression si franche et si décidée. Cette philosophie est jugée maintenant par tous les bons esprits. Elle a produit la réhabilitation des passions matérielles telle qu'elle est formulée maintenant par tant d'audacieux socialistes.

Nous ferons observer ensuite que M. de Sainte-Beuve donne ici à la *volupté* le nom de *sentiment*. Il est entraîné sans trop s'en apercevoir peut-être, par son indulgence pour les idées de J.-J. Rousseau et de madame de Staël. Mais la clarté et la logique, ces deux éléments de toute discussion sérieuse, nous obligent d'appeler les choses par leur nom. L'auteur des *portraits littéraires* n'a pas reculé lui-même devant cette difficulté quand il a mis en tête de l'histoire d'Amaury le titre de *Volupté*. Malheureusement il oublie plus d'une

[1] Sainte-Beuve, *Portraits de femme*, Mme de Staël.

[2] Voyez *la pureté du cœur*, *la volupté au tribunal des passions*.

Digitized by Google

fois dans *les portraits*, entraîné qu'il est par une mollesse tout-à-fait éclectique, les graves objections que présente Amaury contre la philosophie du sentiment [1].

Quant à ces mots *vive et triste*, c'est une allusion à ces mots de madame de Staël : « J'ai toujours été vive et triste, j'ai aimé Dieu, mon père et la liberté. » On n'est pas digne d'aimer Dieu et la liberté si l'on n'aime en même temps la vertu. Or, l'auteur de *Delphine* pouvait-il se rendre ce témoignage? L'amour de Dieu et de la liberté ne sont pas de ces frivoles devises avec lesquelles on amuse la simplicité des niais : c'est par le sacrifice constant et l'immolation perpétuelle de soi-même qu'on prouve à Dieu et aux hommes qu'on est véritablement dévoré du saint amour de l'humanité. Ces paroles magnifiques : J'ai aimé Dieu et la liberté, auraient pu sortir de la bouche d'un Pie IX, d'un O'Connell, d'un Chateaubriand, mais la plume qui avait écrit les *Lettres sur J.-J. Rousseau* n'avait pas le droit de les tracer à la tête de ses ouvrages.

L'abbé Frédéric Edouard CHASSAY.

Milly, 15 septembre 1848.

REVUE D'OUVRAGES NOUVEAUX.

TABLEAUX

DE LA CIVILISATION ANCIENNE ET MODERNE,

Par M. le baron de COMEAU [2].

PREMIER ARTICLE.

Notre siècle, il faut en convenir, n'est pas celui des labeurs pénibles, des études longues et opiniâtres. On tient plus à faire preuve d'imagination que de science. L'homme qui écrit n'a qu'une pensée, écrire vîte, jouir bientôt de son œuvre, persuadé qu'il est que les lecteurs superficiels, qui sont le grand nombre, ne se montreront pas exigeants. Il arrive encore par fois qu'on parle à un auteur du *fruit de ses veilles;* mais c'est une flatterie innocente, un com-

[1] Voyez dans Alphonse de Milly, *Revue des romans*, l'analyse du roman de *Volupté*, par M. Sainte-Beuve.

[2] A Moulins, chez Desrosiers, éditeur, 1 vol. in-f° avec 22 planches. Prix : 15 fr.; et à Paris, chez Chamerot, rue du Jardinet.

Digitized by Google

plument de tradition, dont personne n'est dupe, pas même celui à qui on l'adresse.

Hâtons-nous cependant d'ajouter, après avoir signalé la tendance générale, qu'il y a d'honorables exceptions. Tout le monde n'a pas sacrifié à l'idole; et si le culte séduisant et commode du travail facile compte des milliers de sectateurs, l'autel du travail consciencieux et severe n'est pas entièrement abandonné. Nous avons quelques chroniqueurs curieux et patients, quelques explorateurs dévoués et infatigables, qui s'attachent persévéramment à une idée, qui lui consacrent, sans les regretter, des années de leur existence, qui ne s'effraient pas des recherches ardues, qui préfèrent, en un mot, à un retentissement passager, les conquêtes durables de l'érudition. Ceux-là n'enfantent pas volumes sur volumes; ceux-là, par d'incessantes et éphémères productions, n'amusent pas la frivolité oisive des masses. Leur public est un public d'élite, le cercle restreint des esprits sérieux.

C'est dans cette dernière et recommandable catégorie d'écrivains que M. de Comeau mérite d'être rangé. M. de Comeau a beaucoup compulsé, beaucoup réfléchi. Il a recueilli les faits, jugé les hommes et les événements, discuté les opinions des siècles divers, comparé les systèmes et les époques. L'ouvrage qu'il publie aujourd'hui est un résumé lucide et substantiel de ses lectures et de ses méditations. Des qualités très-précieuses s'y révèlent. On y trouve un vaste savoir, une méthode sûre, une heureuse faculté d'analyse et de classification, une appréciation pleine de sens et riche en aperçus ingénieux. On y remarque par-dessus tout l'accent de la conviction et de la sincérité. Être utile, voilà le seul but que se propose l'auteur; la vérité, voilà son intérêt exclusif, son unique et constante préoccupation. Sans doute on peut contester telle ou telle pensée, telle ou telle donnée particulière de M. de Comeau; sans doute il peut y avoir lieu, quoique rarement, à des observations et à des critiques de détail. Mais lorsqu'il s'agit d'un travail de cette importance et de cette étendue, c'est à l'ensemble qu'on doit principalement s'attacher.

Deux parties distinctes, bien que se prêtant un appui mutuel et s'éclairant l'une par l'autre, composent le livre de M. de Comeau. C'est un texte où sont traitées les plus hautes questions morales, scientifiques et historiques; c'est une série de tableaux synoptiques, habilement conçus et exécutés, qui saisissent l'intelligence et aident puissamment la mémoire, en présentant une masse générale

Digitized by Google

de résultats. Chaque sujet s'embrasse ainsi d'un coup d'œil, après qu'on l'a pénétré et étudié dans ses éléments.

Tracer une histoire abrégée de la civilisation ancienne et moderne, telle est la rude tâche que M. de Comeau a entreprise. Au début, il se trouve en face de deux écoles, entre lesquelles il y a un abîme.

« L'une, dit-il, l'Ecole religieuse, croit que tous les hommes proviennent d'une même souche, des enfants de Noé, et que la civilisation a paru la première; l'Ecole philosophique croit qu'il y a plusieurs races d'hommes[1], que l'état sauvage était l'état primitif, que les langues se sont formées mécaniquement, que la civilisation s'est formée par une convention de plusieurs familles qui se seraient réunies en nations.

« M. de Maistre est le principal écrivain de la première école. MM. Wiseman, Paravey et plusieurs auteurs sont arrivés, par une science profonde, à prouver ce que de Maistre avait pressenti. Plusieurs de ces auteurs, partant des données anciennes et philosophiques, ont été amenés aux mêmes résultats.

« L'autre a pour défenseurs et pour auteurs : Voltaire, qui reconnaît deux ou trois races distinctes dans le genre humain; Maltebrun, qui veut que les divers continents aient produit d'eux-mêmes des animaux, des plantes et des hommes; Pierre Leroux, qui, dans son *Encyclopédie nouvelle* du 19e siècle, dit qu'il y a eu au moins 28 Adams, c'est-à-dire autant de races distinctes. Rousseau, Reynal et plusieurs autres écrivains partagent plus ou moins ces sentiments. Rousseau voit l'homme primitif dans le sauvage, dit que la civilisation n'est qu'une dégradation de l'état naturel. Un grand nombre d'auteurs divers croient en outre que l'homme a inventé la parole après avoir été privé de ce moyen de communication avec ses semblables pendant de longues générations. »

M. de Comeau appartient à l'école religieuse, et soutient les

[1] Il y a là, et aussi un peu plus loin, une inexactitude, non dans la pensée, mais dans les termes; M. de Comeau semble confondre les *races* et l'*espèce*, expressions qui sont loin d'être synonymes.

Personne ne conteste qu'il y ait plusieurs *races* humaines; mais, à la différence de l'autre école, l'école religieuse proclame cette grande vérité que toutes les *races* humaines n'appartiennent qu'à une seule et même *espèce*. Les *variétés* que subit accidentellement l'*espèce*, et qui n'altèrent en rien ses conditions essentielles d'existence, ni son unité, forment les *races* lorsqu'elles se perpétuent.

Du reste, pour la définition des mots *espèce*, *variété*, *race*, nous ne saurions mieux faire que de renvoyer aux explications si nettes et si précises de M. Pellerin de la Vergne, dans ses *Études physiologiques sur l'origine de l'homme* (*Université catholique*, t. VI de la 2e série, p. 129 et suiv.).

Digitized by Google

grandes vérités que cette école est appelée à faire prévaloir. Voici comment il divise sa matière et expose son programme :

« 1° J'examinerai d'abord la surface de la terre, son aspect physique, ses déserts, ses forêts et les plantes qui les composent. Je descendrai ensuite aux couches qui la forment, à leurs divers auteurs, aux plateaux et aux animaux qui les habitent; 2° j'examinerai la terre comme séjour de l'homme, et je rechercherai les différentes races humaines en m'aidant de leurs divers langages, ainsi que des traits physiques qui les distinguent; 3° l'histoire générale sera envisagée d'un seul coup d'œil; 4° cet aperçu de l'histoire m'engage à examiner un grand nombre de questions, les divers degrés de civilisation, les divers gouvernements, les divers systèmes d'écriture, les lois, le commerce, les invasions, les colonies, les arts; 5° les diverses religions viendront ensuite, comme nous expliquant la marche des différentes phases que la civilisation a subies, et j'y joindrai les divers systèmes philosophiques. L'histoire naturelle, la géologie, l'ethnographie, la linguistique, l'histoire, la politique, l'archéologie et les cosmogonies des peuples antiques seront donc envisagées et brièvement résumées tour à tour. »

On voit quel était le plan de M. de Comeau; il a été suivi avec exactitude et talent.

Avant d'aborder quelques-uns des développements auxquels M. de Comeau s'est livré, nous avons envie de lui chercher querelle à propos de la définition qu'il donne de la *civilisation*. Suivant lui, ce mot signifie : « les lois qui règlent les rapports des hommes entre eux, *dans le but de leur procurer la plus grande somme possible de bien-être.* » Assurément les intentions de M. de Comeau ne sauraient être suspectes. Toujours est-il cependant qu'en la prenant isolée, sa définition ne satisfait pas. L'amélioration de l'homme, au point de vue *moral*, est la fin principale de la civilisation, du moins de la civilisation vraie et sainement entendue; le *bien-être* ne vient qu'en seconde ligne. Telle est incontestablement la pensée de M. de Comeau; mais l'expression laisse à désirer.

Le monde, considéré en lui-même, est le premier objet des études de M. de Comeau. Les régions qui le composent passent tour à tour sous nos yeux; chacune se présente avec sa végétation, son climat, les variétés de sa nature, avec son caractère spécial et, en quelque sorte, sa physionomie. Ici des mers; là de vastes plateaux; plus loin, des montagnes, des marais ou des déserts de sables. L'auteur a réuni et resserré dans un cadre nécessairement étroit une foule de notions très-importantes.

La géologie devait à son tour l'occuper; car on l'a rattachée à

Digitized by Google

plusieurs doctrines philosophiques, et elle se lie d'ailleurs aux traditions de l'humanité sur la création, principalement à la tradition universelle du déluge. Sans cela M. de Comeau n'aurait pas parlé d'une science.

« Si belle, dit-il, mais si hypothétique et où il y a autant de systèmes que d'auteurs qui ont écrit sur ce sujet. »

Du reste M. de Comeau n'examine pas les nombreuses et diverses théories géologiques qui ont été mises au jour. Il les indique seulement à l'occasion, et se borne à établir les faits les plus constants, les plus généralement acceptés, qu'il condense dans une série de propositions. Peut-être cette accumulation de détails aurait-elle gagné à être revêtue d'une forme un peu moins technique. Quoi qu'il en soit, on nous saura gré de reproduire le résumé de M. de Comeau :

« Les faits sont : 1° que l'intérieur du centre de la terre doit être d'une grande chaleur ; car il est reconnu que plus une sonde s'enfonce à l'intérieur, plus la température augmente. On a même pu calculer d'une manière certaine le degré de chaleur qu'il fait ou doit faire à une profondeur de tant de centaines de mètres. En conséquence, on pense que la plupart des roches, qui se trouvent au-dessous de nous, sont encore dans un état de fusion, fusion gênée par le poids de l'écorce terrestre ; et peut-être cause des volcans, des tremblements de terre, des soulèvements divers.

« 2° Que le granit, le porphyre, les roches appelées autrefois primitives, à présent les roches plutoniques, se rattachent à la partie la plus basse de l'écorce terrestre, et qu'elles n'ont rien au-dessous d'elles qui nous soit bien connu.

« 3° Que ces roches plutoniques sont souvent traversées par les laves, les trappes, les basaltes que l'on appelle les roches volcaniques. Ces roches semblent avoir été lancées d'au-dessous des roches plutoniques, et s'être étendues au-dessus non-seulement des terrains granitiques, mais même souvent au-dessus des terrains déposés par la mer, suivant l'époque où ces torrents de lave ont eu lieu.

« 4° Que les schistes recouvrent presque partout le granit, si ce n'est en quelques montagnes où il a percé cette sorte d'écorce. M. Lyell diffère des autres géologues. Il croit que la plupart de ces schistes ont été autrefois du calcaire dénaturé par la chaleur des courants de laves ; c'est pourquoi il les appelle terrains métamorphiques.

« 5° Que les terrains calcaires, soit jurassiques, soit oolithiques, sont le fond d'une mer très-ancienne, qui a été soulevée à diverses époques. Quelques géologues veulent que les terrains calcaires crayeux soient plus nou-

Digitized by Google

veaux que les terrains jurassiques, et cela d'après la nature des coquilles et des fossiles que l'on y trouve; d'autres, et notamment Lyell, croient seulement que ces mers renfermaient d'autres sortes d'animaux, moins d'ammonites et plus d'oursins, de polypiers, etc...

« 6° Que souvent la craie et les autres terrains sont recouverts d'une couche de terrain d'alluvion, éocène ou miocène, indiquant soit une mer, soit des dépôts lacustres (formés au fond d'un lac), renfermant des ossements d'animaux presque pareils à ceux de notre époque.

« 7° Enfin que tous ces terrains éocènes sont recouverts de traces certaines d'un grand cours d'eaux douces, qui y a charrié des galets, des blocs erratiques, de l'argile, qui devait dans les vallées s'étendre d'une montagne à l'autre. Pour ce septième fait, quelques géologues ne sont pas d'accord. Ils reconnaissent bien le fait, mais ils diffèrent quant aux causes. Les uns croient que ces vallées étaient des courants sous-marins, que les blocs erratiques ont été charriés par les glaces du nord qui les déposaient en se fondant sous des climats plus doux.

« 8° Un autre fait est aussi reconnu de tous les géologues; c'est que dans les premiers temps, l'homme n'existait pas. Ce n'est que dans les terrains les plus récents que l'on trouve des ossements humains, des objets travaillés. Voilà ce qu'il y a de certain en géologie.

« On a encore un autre point de certitude; c'est l'ordre constant que suivent les couches terrestres. Au point le plus bas, on trouve les terrains de granit, de porphyre, de schiste, les terrains cristallisés. Au-dessus, on trouve les terrains schisteux, semblables aux granits par bien des points; ils en diffèrent en ce qu'ils sont par lames, par couches, ce qui fait croire à la plupart des géologues qu'ils avaient été déposés par l'eau. Au-dessus, se trouvent encore des schistes dans lesquels ont voit quelques vestiges de plantes, puis des débris de poissons. Plusieurs couches se suivent de la sorte jusqu'à la formation des charbons de terre, des anthracites et des grès rouges. Ce n'est qu'au-dessus du second groupe de grès rouge que l'on voit commencer les terrains calcaires divisés en plusieurs classes; la craie en est le groupe supérieur, et après la craie on trouve les terrains nouveaux, les alluvions récentes.

Cet ordre constant ne se présente pas partout uniformément. Dans plusieurs localités, il manque quelques-unes des couches intermédiaires; dans d'autres, les terrains calcaires sont posés immédiatement sur le granit; on en a conclu que le granit ne s'était pas élevé partout à la même époque. On a vu de ces terrains déposés soulevés par ces masses de granit à différentes hauteurs, et M. Elie de Beaumont en a conclu son système du soulèvement des montagnes et de l'âge qu'elles pouvaient avoir.

« Si certaines couches manquent dans des places, il n'en est pas moins vrai

Digitized by Google

que l'on voit toujours les terrains que l'on appelle tertiaires, au-dessus de ceux que l'on a appelés secondaires, et jamais au-dessous ; il en est de même des terrains calcaires qui ne sont jamais sous les terrains primitifs autres que les volcaniques. Cet ordre des diverses couches est donc un fait acquis en géologie. Tous les systèmes divers le reconnaissent. Il fait la base des sept époques de Buffon comme des six groupes de M. Giraudet, des groupes volcaniques, plutoniques, métamorphiques, siluviens, calcaires de différentes sortes, éocène, miocène et pliocène de Lyell. Le fait existe; il ne s'agit que de le classer et de donner des noms à ces classifications.»

Plus loin, M. de Comeau constate que tous les géologues sont d'accord quant à l'existence du grand cataclysme, de la terrible inondation que nous appelons le Déluge. En s'isolant même des traditions humaines sur cet événement, en se plaçant uniquement au point de vue des recherches géologiques, on est frappé de plusieurs faits qui démontrent que l'état actuel de la terre ne date que de quatre à cinq mille ans. M. de Comeau cite en ce sens quelques passages d'un livre de M. A. Bertrand [1]. Après avoir invoqué, à l'appui de son opinion, les alluvions des fleuves, M. Bertrand ajoute :

« Les lacs d'eau douce nous présentent les mêmes phénomènes de l'élévation de leur fond, et conduisent à la même conséquence ; car on en voit qui reçoivent des cours d'eau qui ne peuvent manquer d'exercer une influence assez grande sur l'élévation de leur fond, et qui seraient certainement comblés, si la dernière révolution, qui a déterminé la forme actuelle, remontait à une époque plus reculée. »

M. Bertrand tire une conclusion semblable de l'étude des glaciers et de leurs muremnes. Il passe ensuite aux dunes des landes de Bordeaux.

« On sait, dit-il, de combien, terme moyen, elles s'avancent par années, par siècles ; on sait que du côté de Bordeaux leur marche est de soixante à soixante et dix pieds par an, et que, si on ne leur opposait aucun obstacle, il ne leur faudrait que deux mille ans pour arriver à cette ville. D'après leur étendue actuelle, il doit y avoir un peu plus de quatre mille ans qu'elles ont commencé a se former. »

Ainsi, les phénomènes naturels s'accordent avec les traditions; ainsi, les travaux et les découvertes de la science confirment chaque jour par d'irrécusables témoignages les monuments religieux et historiques. Qu'est devenu cet antagonisme que le 18e siècle prétendait établir entre la science et la foi ?

[1] *Lettres sur la Géologie*, p. 310 et suiv.

Digitized by Google

Le chapitre premier, qui se termine par quelques considérations sur les animaux et leurs différentes espèces, offre sans doute beaucoup d'intérêt; mais ce n'est pourtant qu'une entrée en matière. M. de Comeau a hâte d'arriver à l'*homme*.

Si l'on embrasse d'un coup d'œil général la terre habitée, on aperçoit quelques races distinctes et une infinité de langages. Chaque race se subdivise elle-même en une foule de nations différentes, M. de Comeau a essayé de porter la lumière dans ce vaste ensemble où, selon l'expression dont il se sert dans ce cahos; il passe en revue les peuples, comme il faisait tout à l'heure pour les régions.

L'ouest de l'Europe et une grande partie du centre étaient autrefois le séjour d'une forte race aux cheveux roux ou blonds, aux habitudes belliqueuses ou envahissantes; c'était la race Gauloise, Celtique ou Gallique.

« L'Italie et la Grèce, dit M. de Comeau, ont souvent été sa conquête; on l'a retrouvée dans l'Asie mineure, en Gallatie. L'Allemagne actuelle a été habitée par les Celtes danubiens, avant de l'être par la race gothique. Les Boiens, qui ont donné leur nom à la Bohême, en faisaient sûrement prtie. L'Illyrie, l'Albanie en conservent peut-être encore quelques restes, et les Cimbres ou Goths, anciens habitants du Jutland et de la *Scandinavie*, étaient probablement un mélange de la race celtique avec la gothique. Cette dernière, non mélangée, a repoussé la race celte à l'occident, où elle s'est confondue avec la race Pélago-Romaine. Il ne reste plus de traces de l'antique et célèbre nation Gallique que dans les Pyrénées, la Bretagne, le pays de Galles, l'ouest de l'Irlande et le nord de l'Écosse. César nous représente les Gaulois divisés en trois nations fort différentes : les Aquitains, les Celtes et les Belges, peuples dont je crois facile de retrouver quelques vestiges.

« Les Basques des Pyrénées nous présentent un petit peuple fort actif, parlant une langue qui ne ressemble à aucune autre, sauf quelques racines hébraïco-phéniciennes et cophtes. Cette langue a été parlée autrefois dans toute l'Espagne et dans la partie des Gaules nommée Acquitania. Cette nation basque, *vascon-gada*, qui se nomme elle-même les Escaldunacs, me paraît être la même que celle que César désigne sous le nom d'Aquitani.

« Les Celtes sont à présent totalement mêlés avec les autres peuples; peut-être les derniers vestiges de cette nation existent-ils encore dans les Gaëls d'Irlande et les Highlanders d'Ecosse. Les Belges sont pareillement éteints. Les écrivains anciens nous les représentent fortement mêlés de race gothique. Peut-être le reste de cette nation se retrouve-t-il dans la Basse-

Digitized by Google

Bretagne ; du moins on sait que la Britanie était habitée principalement par des Belges, et que les peuples de cette île, chassés par les Saxons, ont passé en Armorique, à laquelle ils ont donné leur nom. Leur langage diffère un peu du gallique, et suivant Botidoux (*Commentaires de César*), les racines germaniques s'y retrouvent par centaines ; il y en a aussi un grand nombre pareilles au latin. Les habitants du pays de Galles, qui parlent presque la même langue, se nomment entre eux Cumri ou Kymri ; on pense qu'ils ont envahi les Gaules six siècles avant l'ère chrétienne. »

La race Gothique ou Teutonne s'étend depuis l'Islande jusqu'en Russie, depuis la Mer Glaciale jusqu'aux Alpes. Elle a pour traits distinctifs les yeux bleus, les cheveux blonds, la forme un peu carrée de la tête. Son langage, qui se divise en deux dialectes principaux, le gothique et le teuton, a des affinités plus ou moins prononcées avec l'ancien persan, avec le sanscrit, le turc et les langues européennes en général ; il y a même un certain nombre de mots qui se retrouvent dans les langues du Nord et de l'Asie. La branche Gothique se compose des Suédois et des Danois ; à la branche Teutonne appartiennent les Allemands, les Hollandais et en partie les Anglais. Si l'on en croit les traditions, ces peuples seraient venus du Caucase et auraient envahi la Scandinavie.

Les Pélages, vieux habitants de l'Italie et de la Grèce, semblent avoir peuplé ces belles contrées par le Sud. Sous le nom d'Hellènes les Grecs se sont mêlés aux anciens Pélages.

« Les côtes de l'Asie-Mineure, dit M. de Comeau, les îles de la Grèce ont les souvenirs d'une antiquité reculée ; leur langage n'a pas changé sensiblement depuis Homère ; il se divisait en quatre dialectes, dont l'un, le dorique, mêlé au gaulois, au sclavon et au gothique, a donné naissance au latin parlé dans le centre et le nord de l'Italie. Si l'on admet que les langues se mêlent dans la même proportion que les races, on reconnaît dans le latin que plus de la moitié des racines est tirée du grec ; le reste est formé d'environ un tiers de gothique, un tiers de sclavon et un tiers de gallique. L'albanais, qui semble être l'ancien illyrien, a aussi le fond de sa langue dans la langue grecque ; mais il offre encore plus de racines gothiques et celtiques que le latin. La beauté de la langue grecque, la noblesse de la langue latine, les conquêtes de ces deux nations ont contribué à les étendre d'une manière prodigieuse, le latin surtout. Ses dérivés, l'espagnol, le portugais, l'italien, le français et l'anglais, règnent sur tout l'ouest et sur une grande partie du sud de l'Europe, sur presque toute l'Amérique et sur de vastes et nombreux pays dans les autres parties du monde. »

L'est de l'Europe a pour habitants les anciens Sclavons ; mais il

Digitized by Google

est douteux que ceux-ci aient tiré leur origine des Sarmates qui occupèrent jadis le pays. L'établissement des Sclavons au sud du Danube semble remonter à une époque très-reculée; de là, ils se sont singulièrement étendus. On les rencontre depuis la Bohême jusqu'au fond de la Sibérie et même jusqu'en Amérique. Ils composent plus de la moitié des habitants de la Hongrie et presque la totalité de ceux de la Russie et de la Pologne. Mêlés aux Tartares, ils forment la nation des Cosaques. La langue des peuples Sclaves se rattache au latin et au gothique, et a de grands rapports avec le sanscrit.

Nous ne suivrons pas M. de Comeau dans sa savante nomenclature. Il nous suffira de dire que M. de Comeau compte 23 principales familles humaines, dont les caractères *distinctifs* sont empruntés à la fois aux langues mères et aux traits physiques. Ce nombre de vingt-trois familles n'a, du reste, rien d'absolu ni de positivement invariable. Il peut être augmenté ou diminué, quant aux langues, selon le système de classification qu'on adopte. Ainsi, M. de Comeau a quelquefois réuni plusieurs langues différentes lorsque les traits physiques étaient semblables, comme pour les nègres polynésiens et africains, pour les Américains et pour les habitants du Caucase.

Toutes ces familles humaines peuvent être ramenées à trois races pures : la blanche ou caucasienne, la jaune ou mogole, la noire ou Hhamique; et à trois races mêlées : les Américains, les Malais et les nègres polynésiens.

M. de Comeau résume les théories des auteurs et savants modernes relativement au sujet qui l'occupe. Il nous présente en quelques lignes l'ensemble des opinions de Buffon, Linné, Blumenbach, Duméril, Cuvier, Bory Saint-Vincent, etc..... Au-dessus de tous les systèmes, plane et rayonne la vérité, c'est-à-dire le grand principe de l'unité de l'espèce humaine. L'unité de l'espèce humaine est un fait irrévocablement acquis à la science ; les efforts tentés pour le mettre en doute n'ont abouti qu'à le démontrer davantage. Là, comme partout, la tradition religieuse et la science se rencontrent et marchent d'accord.

Nous reviendrons sur les *tableaux de la civilisation ancienne et moderne*. Nous n'avons encore examiné qu'une partie du travail de M. de Comeau, et ce travail est trop consciencieux et trop important pour que nous ne voulions pas en faire l'objet d'une sérieuse analyse.

R. DE BELLEVAL.

Digitized by Google

Histoire.

CLOTILDE

OU LE TRIOMPHE DU CHRISTIANISME CHEZ LES FRANCS,

Par Mme Caroline Falaize, née Jacquemain.

1 vol. in-12, avec gravures. Lille, Lefort, 1848.

La monographie historique est cultivée de nos jours avec succès. Voici un livre qui placera avec distinction sa sainte héroïne dans la galerie des personnages en qui plusieurs bons écrivains du dix-neuvième siècle ont pour ainsi dire incarné l'histoire des différentes époques. L'auteur est madame Falaize, née Jacquemain, dont nos lecteurs pourront se rappeler agréablement les *Leçons sur la religion*. Une des principales difficultés de ce genre d'écrits est de savoir se renfermer dans les limites qu'indique sa nature. Il est destiné à faire connaître l'histoire générale et surtout les mœurs d'une nation durant un certain laps de temps par la vie d'un homme ou d'une femme illustre. L'histoire générale s'y doit donc rapporter sans cesse à la biographie, comme la biographie à l'histoire générale. Il faut que l'histoire s'y développe avec richesse de détails, mais seulement dans les points susceptibles d'illuminer la biographie, qu'elle soit au contraire légèrement touchée pour le reste, comme les derniers plans d'un tableau, à mesure qu'ils s'éloignent du premier. Ce premier plan, dans l'histoire monographique, est le héros ou le saint dont on retrace les grandes actions. De même la biographie, en n'omettant aucune des particularités essentielles à faire connaître le personnage, ouvrira son sein aux anecdotes et aux usages propres à jeter du jour sur les mœurs de l'époque. En un mot l'époque vivra sous les yeux du lecteur dans le personnage, et le personnage vivra dans l'époque, s'éclairant toujours d'un mutuel reflet. Ces règles nous paraissent avoir été parfaitement observées par l'auteur de *Clotilde*. La mise en scène est courte et lucide. Le fait providentiel de l'invasion des barbares est suffisamment indiqué, et les faits particuliers de leur établissement ne sont produits que pour les Burgondes et les Francs qui doivent figurer en première ligne sur le théâtre où la reine Clotilde occupe la principale place. L'intérêt des récits de cette époque s'accroît sous le pinceau de l'auteur : en narrant elle sait peindre. Son style toujours limpide, souvent poétique, revêt tour à tour la douceur et l'énergie, la simplicité de l'histoire et les ornemens d'une riche imagination. Elle semble s'animer du panorama qui l'entoure, à mesure qu'elle

Digitized by Google

avance dans cette route marquée par tant de crimes atroces, d'admirables vertus et de divines merveilles. L'œil du lecteur dévore les pages et se trouve comme invinciblement entraîné durant les dix ou douze derniers chapitres qui contiennent les guerres contre la Bourgogne, la guérison miraculeuse de Clovis, le supplice de Sigismond, la mort de Clodomir, le massacre de ses fils, les infortunes de la reine des Wisigots, fille de Clotilde, et la vie mortifiée de la sainte dans la retraite après ces douloureux événements, enfin l'histoire de sainte Radegonde. Tel est l'effet de la vérité comprise par l'esprit cultivé et le cœur d'une femme profondément chrétienne. L'imagination se déploie ici avec ses grâces, non pour l'obscurcir, mais pour la faire revivre, comme le vernis ressuscite une ancienne peinture. Rien n'y rappelle ces prétendus romans historiques où l'histoire a subi de si étranges mutilations. Le fond du travail est solide et substantiel : l'auteur a consulté les meilleurs historiens de seconde main, Longueval, Dubos ; elle a fait plus, elle a vu Grégoire de Tours, les *Gesta Francorum*, Hincmar. Les données historiques forment la base de développemens qui servent à indiquer plus vivement les sentimens et les idées ; ainsi, par exemple, le dialogue entre Clotilde et sainte Geneviève sur le mont Valérien.

Un des grands avantages de la monographie, lorsqu'elle est traitée avec talent, c'est de suivre une idée avec plus de facilité et de netteté qu'il n'est possible de le faire dans l'histoire générale, ou plutôt la monographie historique, c'est l'histoire d'un homme ou d'une femme célèbre représentant la pensée générale d'une époque. Clotilde représente la pensée chrétienne, l'établissement du catholicisme chez notre nation, le contraste et la lutte du catholicisme naissant parmi ce peuple nouveau avec la barbarie dont il portait encore l'empreinte. Quel chrétien, quelle femme chrétienne ne s'intéresserait pas à tout ce que cette grande reine a fait pour la civilisation ? Ce sujet est ancien, mais il est actuel ; au 19e siècle, qui s'était proclamé le siècle des lumières et de la civilisation par excellence, la lutte recommence sous nos yeux attristés entre la barbarie plus redoutable et plus atroce que celle des peuples sortis de la Germanie, et l'antique civilisation de l'Europe, qui n'a vieilli et ne s'est vermoulue que par l'abandon de son principe de vie, du principe qui l'avait fait naître et qui la conservait, la vérité catholique.

Séparée par la mort de deux filles chéries, madame Falaize s'est donné la consolation de travailler pour l'instruction de ses petits-enfants. C'est à eux surtout qu'elle a destiné son livre. Ils ne profiteront pas seuls du fruit de ses études. Le public catholique fera, nous le croyons, à cet ouvrage l'accueil le plus favorable.

A. G. de V.

Digitized by Google

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 38 — NOVEMBRE 1848.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

PAR M. L'ABBÉ JAGER.

VINGT-UNIÈME LEÇON.

Mouvement à Cologne. — Université de Bonn. — Piége tendu à l'Université de Cologne. — Nouveaux efforts pour la suppression des nonciatures. — Dalhberg, coadjuteur de Mayence. — Diète de Ratisbonne. — Plaintes des archevêques contre les nonces. — Projet d'un synode à Mayence. — Doctrines qu'on devait y établir. — Sort des archevêques.

Messieurs, à l'époque où nous sommes arrivés (1786-1788), il y a une grande irritation en France, en Allemagne, en Italie, et dans les Pays-Bas. Les passions fermentent, ont de la peine à se contenir, par-ci, par-là elles éclatent. Nous en avons vu un exemple en Italie. Mais il y a une différence entre le mouvement qui se prépare en France et celui qui se déclare dans les États de l'empire d'Autriche. En France, on cherche à détruire le Christianisme et à faire triompher l'impiété; en Allemagne, on a un but différent : on veut détruire l'impiété soutenue par la Cour, et rétablir la religion sur l'ancien pied. Il y a donc, d'un côté, un principe de mort, et de l'autre un principe de vie. En Allemagne, et dans les États qui en dépendent, la philosophie n'a pour partisans que les hauts personnages de la Cour, les nouveaux docteurs et quelques évêques; le peuple, fidèle à la religion de ses pères, ne partage pas les principes de ses chefs; il les repousse au contraire avec indignation; à peine peut il contenir les mouvements de sa colère. Nous pouvons en juger par ce qui se passa à Cologne. Une révolte a manqué d'y éclater, et l'on ne sait ce qu'elle serait devenue au milieu du mécontentement gé-

[1] Voir la 20e leçon au chapitre précédent ci-dessus, p. 303.

Digitized by Google

néral, si ceux qui l'avaient provoquée n'avaient pas reculé devant ses conséquences. Les protestants, en petite minorité à Cologne, et divisés en deux sectes, l'une calviniste, l'autre luthérienne, voulaient y avoir un temple et un culte public; ils comptaient sur les dispositions favorables de l'empereur. Ce n'était pas la première fois que le protestantisme cherchait à s'établir à Cologne. Au commencement de ce siècle, en 1708, l'électeur de Brandebourg, un des directeurs du cercle de Westphalie, dont Cologne faisait partie, avait déjà réclamé l'exercice du culte calviniste pour son ministre résidant à Cologne, au moins dans l'intérieur de son habitation, mais le Sénat l'avait refusé avec fermeté, ne voulant pas s'écarter de la ligne de ses ancêtres. Le pape Clément XI s'empressa de le féliciter de son courage. Mais l'électeur revint à la charge et fit des menaces. Le Sénat était embarrassé et se disposait à un accommodement; le même pape intervint, inspira du courage au Sénat, qui refusa de nouveau, de sorte que le culte protestant n'obtint pas la tolérance [1]. Mais, en 1787, les circonstances semblaient plus favorables. Les archevêques électeurs avaient établi, comme nous l'avons vu, des doctrines semi-protestantes. L'empereur les faisait enseigner dans les séminaires généraux; les réformés calvinistes avaient donc grande chance de succès en réclamant le libre exercice de leur culte. Ils s'adressèrent au Sénat, qui, pour cette fois, leur accorda, il est vrai, à une faible majorité, la permission de bâtir un temple, une maison pour l'école et une habitation pour le ministre prédicant. Le décret fut envoyé à l'approbation de l'empereur. Le peuple, qui se méfiait de toutes les innovations, protesta énergiquement contre ce décret; le clergé et le chapitre se joignirent à lui pour faire les mêmes protestations. L'évêque, qui favorisait sans doute les dispositions du Sénat, se tint à l'écart. Les protestations furent inutiles, le Sénat maintint son décret, et l'empereur ne tarda pas à le confirmer [2]. Le peuple devint furieux et menaça de se porter à des voies de fait, si toutefois les protestants commençaient à construire un temple ou à établir à Cologne un prédicant. Des gens sages intervinrent et conseillèrent au peuple de suivre les voies légales, car le décret n'était pas revêtu de toutes les formalités voulues. Dans les causes difficiles et importantes, les sénateurs devaient, selon la constitution de la cité, s'adjoindre les députés de chaque tribu, dont le nombre était de vingt-

[1] *Mémoires du cardinal Pacca*, t. II, p. 219.
[2] Id., p. 220.

Digitized by Google

deux. Les habitants, voulant se conformer à cette disposition, nommèrent deux députés pour chaque tribu, et forcèrent le Sénat a délibérer de nouveau avec eux. Le décret fut annulé à une forte majorité. Le peuple se réjouissait de sa victoire; mais le conseil aulique de Vienne, poussé sans doute par l'empereur, maintint le premier décret du Sénat et cassa celui des députés. Ce qui causa une grande fermentation dans la ville. On avait à craindre une révolte ouverte. Les protestants, craignant le feu qui couvait, eurent la prudence de ne point l'allumer, ils renoncèrent par écrit au privilége qu'on leur avait accordé [1].

Si je vous cite cet exemple, c'est pour vous montrer que le peuple allemand n'était pas mûr pour la révolution qu'on lui préparait; ses chefs ne l'ignoraient pas, c'est pourquoi l'empereur mettait tant d'importance à l'établissement des séminaires généraux et à la réforme de l'enseignement théologique. Il sentait que pour arriver au peuple, il fallait changer l'esprit du clergé en l'initiant aux nouvelles doctrines. En cela, il fut merveilleusement secondé par les quatre archevêques dont je vous ai parlé. Ceux-ci introduisirent, dans les séminaires ou dans les universités de leurs diocèses, des professeurs imbus de leurs principes. L'archevêque de Mayence avait corrompu l'esprit de l'Université de cette ville. Maximilien de Cologne avait employé les mêmes manœuvres auprès de l'Université de Cologne; comme il n'y avait point réussi, il inaugura solennellement (1786) l'Université de Bonn, fondée par son prédécesseur Kœnigseg, dans le but de faire contrepoids à celle de Cologne et de propager plus facilement les nouvelles doctrines; on peut juger du choix des professeurs par le trop fameux Schneider, le Robespierre de l'Alsace, qui y obtint une chaire [2]. On voulut introduire furtivement les mêmes doctrines dans l'Université de Cologne, qui avait toujours été fidèle au Saint-Siége; mais, grâce aux efforts et aux avertissements du nonce apostolique, l'Université sut éviter le piége et conserver la pureté de la foi catholique. Le pape Pie VI s'empressa de l'en féliciter [3]. Il n'y a rien que ne fissent les archevêques pour abaisser l'autorité du souverain pontife et discréditer les nonces. Vous connaissez leur but, qui était d'exploiter la haute suprématie du pape à leur profit. Cependant, malgré leurs in-

[1] *Mémoires du cardinal Pacca*, t. II, p. 223.
[2] Id., p. 197.
[3] Id., p. 201.

Digitized by Google

trigues, les nonces continuèrent l'exercice de leurs fonctions. Le cardinal Pacca fit exécuter, en 1786, un bref pontifical qui accordait la dispense du second degré de consanguinité au prince de Hohenloe-Bartensteim pour épouser sa cousine, la comtesse de Bian-Kenheim. De là une guerre ouverte entre le nonce et l'électeur, archevêque de Cologne. Celui-ci écrit au nonce une lettre où il lui reproche de s'être immiscé, quoique évêque étranger, dans l'administration de son diocèse, et le menace de recourir à des moyens plus efficaces s'il continuait de tenir la même conduite [1]. L'affaire fut portée à Rome où l'on soutint, comme vous devez le comprendre, les droits du nonce, ou plutôt ceux du Saint-Siége, et l'on fit des remontrances à l'électeur de Cologne [2]; mais les remontrances ne produisaient plus aucun effet. Les archevêques avaient un parti pris depuis le congrès d'Ems; ils continuèrent de donner les dispenses, sans demander à Rome l'indult qui se renouvelait tous les cinq ans, et qui, pour cette raison, était appelé *indult quinquennal*. Le cardinal Pacca informa le pape de ce désordre grave, où il s'agissait de la validité du sacrement de mariage, et donna un avertissement particulier à un curé de Cologne qui venait de faire un mariage sur des dispenses que l'archevêque n'avait point le droit d'accorder [3]. Le pape ordonna à son nonce de s'adresser aux curés et aux vicaires généraux, puisque les archevêques ne l'écoutaient plus, et de leur expliquer nettement les dispenses que les archevêques pourraient accorder, et celles que s'était réservées le Saint-Siége. Le nonce se conforma aux ordres du pape, et écrivit aux curés une lettre où se trouvent clairement expliqués les droits du Saint-Siége et ceux des archevêques [4]. Cette lettre, quoique écrite avec une grande modération, irrita à un point extrême les archevêques et tous les ennemis du Saint-Siége. Plainte fut portée à la cour impériale; le conseil aulique ordonna la suppression de la lettre-circulaire et interdit aux nonces, qui sont appelés *évêques étrangers*, tout exercice de juridiction dans le cercle du Rhin [5]. C'était méconnaître manifestement l'autorité du pape dans les provinces du Rhin. Sur une réclamation faite à Rome par l'électeur de Cologne contre la circulaire du nonce, Pie VI, par un bref du 20 janvier 1787, justifia la conduite

[1] *Mémoires du cardinal Pacca*, t. II, p. 207.
[2] Id., p. 208.
[3] Id., p. 210.
[4] Id., p. 211.
[5] Id., p. 215.

Digitized by Google

du cardinal qui n'avait fait que suivre les ordres du Saint-Siége. Il prouva ensuite, par de nombreux monuments de la tradition que le pape seul peut dispenser d'une loi générale de l'Eglise, que ce droit ne peut appartenir aux évêques, autrement la hiérarchie serait détruite, parce que le pape dépendrait de ses inférieurs. Il établit le droit du Saint-Siége d'envoyer des légats, droit qu'il a toujours exercé depuis la plus haute antiquité et qui est inhérent à la papauté. Quant à l'édit de l'empereur qui supprime la juridiction des nonces, le pape cherche à l'excuser en lui donnant un autre sens, tout en lui faisant entendre que l'empereur ne peut rien contre les lois canoniques, et que son arrêt, en pareil cas, ne doit pas arrêter un évêque. Le pape, en terminant, emploie le langage du cœur ; il conjure l'archevêque de ne point permettre que, dans des temps aussi malheureux, on porte de nouveaux coups à l'Eglise, et il attend de son âme généreuse et loyale que ces prières et ces raisons ne seront point rejetées [1].

Cette lettre, pleine de science, de modération et de douceur apostolique, ne fit aucune impression. Les archevêques étaient aveuglés par leurs systèmes et entraînés par leur orgueil et leur ambition. Ils voulaient être égaux au pape, et faire supprimer les nonciatures. Les ennemis du Saint-Siége applaudissaient à leurs efforts. Comme ils craignaient la faiblesse de l'archevêque de Mayence, ils résolurent de le fortifier en lui donnant un coadjuteur de leur choix. Ce fut le baron de Dalhberg, chanoine de Mayence, et attaché à la secte des *illuminés*, qui, à cette époque, exerçaient une grande influence dans les cours d'Allemagne. Dalhberg convenait parfaitement aux ennemis de l'Église. Né d'une illustre famille de l'empire, il s'était fait une certaine réputation par divers écrits où se trouvaient développés les principes philosophiques du jour. Aussi y eut-il un concert unanime pour le faire admettre par l'archevêque ; et le faire recommander par le roi de Prusse, qui, par sa bonne harmonie avec le Saint-Siége, faisait honte aux princes catholiques. Sa recommandation à Rome ne pouvait être que puissante. Le roi Guillaume II se rendit aux nombreuses sollicitations qu'il avait reçues. Il envoya à Rome le fameux marquis Luchesini, muni de lettres de créance, demanda d'une manière officielle, pour coadjuteur, le baron de Dalhberg, en promettant solennellement que « l'archevêque resserrera de plus en plus les liens d'union

[1] *Mémoires du cardinal Pacca*, t. II, p. 320.

Digitized by Google

» et d'amitié avec la cour de Rome ; qu'on terminera à l'amiable » tous les démêlés qui se sont élevés dans l'Église d'Allemagne à » l'occasion des nonciatures et des articles du congrès d'Ems ; qu'il » conservera dans l'empire l'autorité du souverain pontife et les » droits du Saint-Siége. » L'ambassadeur déclara de son côté « que » Sa Majesté le roi de Prusse lui a donné l'ordre formel de se » porter pour lui garant de la promesse suivante, savoir : que ni « l'archevêque de Mayence, ni le baron de Dalhberg ne seront les » fauteurs et les promoteurs de la convention d'Ems, et qu'ils » maintiendront le *statu quo* promis par l'électeur dans les lettres » de créance remises au marquis le 2 mai 1787 [1].»

Les assurances de l'ambassadeur de Prusse firent certainement plus d'impression que celles de l'archevêque, dont le pape avait à se défier. Aussi les philosophes savaient-ils bien ce qu'ils faisaient, en employant la recommandation du roi de Prusse. Ce souverain, quoique protestant, était parfaitement bien avec la cour de Rome. Il suivait la politique du grand Frédéric, auquel il avait succédé. Nous avons de lui une lettre pleine de politesse et de bienveillance pour le pape Pie VI. Il ne se bornait pas à de vains témoignages. Il donna aux catholiques de son royaume des preuves sincères de sa protection. Le nonce avait dans les parties prussiennes une entière liberté d'exercer ses fonctions. La cour n'y mettait aucune entrave. Le roi faisait, au contraire, des vœux pour que le différend entre lui et les archevêques se terminât à l'amiable.

La conduite d'un roi protestant avait bien de quoi confondre l'empereur Joseph II, et plus encore celle des quatre archevêques. Mais ceux-ci ne rougissaient de rien. Le pape, se fiant aux promesses de l'électeur de Mayence, accorda le bref d'éligibilité qu'on lui avait demandé. Dalhberg fut élu coadjuteur par le chapitre de Mayence, à la grande satisfaction des philosophes, et à la douleur de tous les bons catholiques. L'archevêque régnant oublia bientôt ses promesses ; et l'année suivante, il se joignit à ses autres collègues pour demander l'entière abolition des nonciatures. C'est ainsi qu'il voulait *resserrer de plus en plus les liens d'union et d'amitié avec la cour de Rome.* Il n'y pensait guère ; s'il a fait cette promesse, c'est qu'il voulait faire agréer son coadjuteur, surprendre

[1] *Mémoires du cardinal Pacca*, t. II, p. 218.
[2] *Id.*, p. 231.

Digitized by Google

la loyauté et la bonne foi du pape. Dès qu'il eut obtenu ce qu'il avait désiré, il se mit du côté des autres archevêques, pour poursuivre la suppression des nonciatures et confisquer leurs pouvoirs à leur profit. C'est ce qu'ils entreprirent d'un commun accord en 1787. Ils firent tous ensemble de nouvelles instances près de l'empereur, pour obtenir la suppression des nonciatures dans toute l'Allemagne. L'empereur ne demandait pas mieux; mais il avait à ménager certains intérêts politiques. L'électeur de Bavière s'y opposait de toutes ses forces, bien décidé à ne pas laisser supprimer la nonciature de Munich. Aux arguments que lui fournissaient les saints canons et les lois de l'empire, il en joignait un autre bien plus éloquent, la menace de s'entendre avec le pape, pour distraire ses États des immenses diocèses des archevêques, et y ériger de nouveaux évêchés [1].

L'empereur n'osant rien décider de lui-même, pour ne mécontenter personne, soumit de nouveau l'examen de cette affaire au conseil aulique. Le vœu de ce conseil n'a point été publié; il fut supprimé, dit-on, par l'archevêque de Cologne, comme étant défavorable aux prétentions archiépiscopales. L'empereur, pour se débarrasser de cette affaire sur laquelle il n'osait pas prononcer de sa propre autorité, la renvoya, par un décret du 9 août 1788, à la diète de Ratisbonne, qui était sur le point de s'assembler. Les archevêques n'étaient pas très-contents de ce décret; ils auraient désiré sans doute que l'empereur eût tranché la question lui-même au lieu de la renvoyer à la diète. D'un autre côté, s'ils avaient un peu de pudeur, ils devaient éprouver de la répugnance à soumettre une cause purement ecclésiastique à une assemblée toute composée de laïques et en grande partie de princes protestants. C'était, en effet, un concile bien peu compétent pour juger une affaire de juridiction papale. Cependant, dans le désir ardent de se délivrer des nonciatures, les archevêques se soumettent au décret impérial, et portent leur cause devant ce tribunal laïque. Celui de Mayence, s'étant concerté avec ses collègues, formula une accusation contre le chef de l'Eglise. L'électeur de Cologne présenta un mémoire ayant pour but d'engager tous les Etats germaniques à se réunir à l'empereur pour porter une nouvelle loi de l'empire, supprimant toute nonciature en Allemagne et notamment celles de Cologne et de Munich [2]. L'ar-

[1] *Mémoires du cardinal Pacca*, t. II, p. 234.
[2] *Ibid.*

Digitized by Google

chevêque de Salsbourg présenta un autre mémoire tendant à la même fin et plein de calomnies contre le Saint-Siége et ses délégués. La mauvaise foi de ces écrits sautait aux yeux de tout le monde [1]. Le pape Pie VI, informé de ce qui se passait, envoya à la diète un mémoire justificatif, qui confondit les archevêques et rendit leurs démarches inutiles [2]. Mais ces sortes de plaintes portées devant un tribunal laïque, causaient un grand scandale en Allemagne. On vit une foule de violents opuscules qui attaquaient les nonciatures et les droits du Saint-Siége, et répandaient toutes sortes de calomnies contre les papes. La vérité eut ses défenseurs, mais elle ne put pas toujours se faire jour à travers tant de nuages accumulés par les passions.

« Ceux qui ignoraient le but secret, dit le cardinal Pacca, des » ennemis de Rome et du clergé allemand, en voyant, d'une part, » le peu d'importance qui restait aux nonciatures, et de l'autre la » furieuse guerre qu'on faisait avec la plume contre Rome et les » nonces, s'étonnaient avec raison de tant d'acharnement et de fra- » cas pour si peu de chose; mais les personnes qui avaient l'intelli- » gence et le secret de ce qui se tramait savaient bien quels étaient » la source et le but de ces furieuses attaques. Les auteurs des opus- » cules ou libelles hostiles aux nonciatures se divisaient en trois » classes : la première comprenait quelques ecclésiastiques courti- » sans attachés aux archevêques électeurs, et qui se faisaient leurs » champions pour se faire bien venir de leurs protecteurs ; la se- » conde comprenait les écrivains de la naissante secte des illuminés, » lesquels, pour abattre l'Eglise romaine, et, sous ce nom, la religion » chrétienne, ne laissaient échapper aucune occasion de répandre » parmi les peuples la calomnie et la haine contre le Saint-Siége et la » puissance pontificale ; la troisième se composait d'écrivains qui » portaient leurs vœux plus loin et préparaient la chute de la puis- » sance du clergé allemand et l'usurpation de ses biens, en allumant » le feu de la discorde entre les archevêques et le Saint-Siége, en fo- » mentant les controverses qui les divisaient [3]. »

On voit par ces appréciations, qui sont extrêmement justes, que les archevêques travaillaient à leur propre perte. On convoitait leur puissance et leurs richesses; on visait à la sécularisation de leurs principautés. Et c'est dans ce moment-là même qu'ils cherchent à détruire l'influence et l'autorité du pape, leur allié naturel et leur

[1] *Mémoires du cardinal Pacca*, t. II, p. 236.
[2] *Id.*, p. 237.

Digitized by Google

puissant protecteur. Il y avait dans leur projet autant d'ingratitude que d'aveuglement. Car si le protestantisme n'a point envahi les provinces rhénanes, si les principautés électorales et les siéges épiscopaux n'ont pas été renversés et détruits, c'était à la résistance, au puissant appui du Saint-Siége et aux habiles négociations de ses délégués qu'on le devait. Plus d'une fois les princes protestants avaient manifesté le désir et l'envie de s'approprier les principautés ecclésiastiques ; vers le milieu du même siècle, ils avaient fait des tentatives ouvertes pour s'en emparer. S'ils n'ont point réussi, on le devait à l'opposition énergique de Benoit XIV, qui fit agir ses nonces avec vigueur près des cours d'Allemagne, et qui écrivit lui-même à plusieurs princes de ce pays [1]. Dans ce moment les princes travaillaient à l'exécution du même projet. La sécularisation des couvents, et d'autres fondations pieuses, faites par l'empereur Joseph II, avait excité leur convoitise. Les archevêques sont menacés de perdre leur souveraineté temporelle, qui s'étendait sur les plus belles provinces du Rhin et s'exerçait sur plus de cinq millions de sujets [2]. Pour détourner ce coup, il ne leur restait qu'une seule ressource, l'autorité tutélaire et protectrice du Saint-Siége. Par un aveuglement inconcevable, ils cherchent à l'anéantir. Plus ils sont près de leur chute, plus ils se hâtent de s'y précipiter. Le siége de Mayence continue de donner l'impulsion. L'archevêque de cette ville, jaloux peut-être du pompeux éloge qu'on prodiguait devant lui à l'évêque de Pistoie et à son synode, forma le projet de tenir aussi un synode à Mayence. Il y invita le clergé par une circulaire du 18 juillet 1789. La nouvelle de ce synode répandit la consternation et la douleur parmi les bons évêques et les vrais catholiques d'Allemagne, qui connaissaient les tendances de l'archevêque, les maximes schismatiques de ses conseillers, et l'enseignement pervers de son université. Pie VI, en étant averti, s'en émut vivement, et voulant prévenir le mal, il profita de sa réponse aux métropolitains, au sujet de leurs griefs touchant la nonciature, pour signifier à l'électeur de Mayence que si, dans son synode annoncé, il osait abolir ou changer, par des nouveautés, la discipline ecclésiastique alors en vigueur, le Saint-Siége, après un rigoureux examen, prononcerait contre ce synode un jugement solennel et une juste condamnation. Il n'est pas probable que l'électeur eût cédé aux paroles énergiques du pape. Dieu

[1] *Mémoires du cardinal Pacca*, p. 239.
[2] *Id.*, p. 238.

Digitized by Google

fit entendre une voix plus puissante. L'armée française, victorieuse sur tous les points, entra dans la ville, prit possession des beaux châteaux de l'électorat. L'archevêque, obligé de chercher son salut dans la fuite, ne songea plus à son synode [1].

Un conseiller intime de l'archevêque, M. Kopp, nous a appris, par un ouvrage publié en 1830[2], quelles devaient en être les résolutions. Elles allaient directement au schisme, comme vous allez le voir par les articles suivants.

« Les ecclésiastiques qui ont charge d'âme seront seuls obligés au » célibat. Les chanoines, les vicaires et les bénéficiers pourront rester minorés (*in minoribus*), et ceux qui prendront le sous-diaconat » et le diaconat ne seront point forcés au célibat, *selon l'ancienne* » *discipline de l'Eglise*, et conserveront la liberté de retourner à l'état » séculier (*ad statum sæcularem*).

» Défense aux moines et aux religieuses de prononcer des vœux » perpétuels.

» Les curés et les prêtres qui ont charge d'âmes ne seront pas tenus à la récitation du bréviaire, mais seulement à la lecture de » l'Ecriture sainte.

» Les messes et les autres parties du service divin ne se célébreront » qu'en langue vulgaire. Il n'y aura plus qu'un seul autel *dans* les » églises. On n'y mettra d'autre image que celle du Crucifix. On » accordera, comme jadis, l'usage du calice aux laïcs : concession » nécessaire pour réaliser la réunion avec l'Eglise protestante.

» On ne permettra pas la confession aux prêtres avant l'âge de » trente ans. On s'adressera aux prêtres, et non à Rome, pour les » indulgences.

» Plus de processions, autant que pourra se faire ; plus d'exercices » de piété le soir et pendant la nuit ; suppression des chapelles dans » toutes les villes où il y a des églises.

» Tout ecclésiastique qui déclarera par serment qu'il ne peut » sauver son âme dans l'état ecclésiastique, devra, *præviis monitis* » *et causæ cognitione*, obtenir, par le jugement du métropolitain, le » retour au siècle (*ad sæculum*) [3]. »

Voilà les principaux articles qui devaient être adoptés dans le

[1] *Mémoires du cardinal Pacca*, p. 242.

[2] Le titre est : *De l'Église catholique au 19e siècle, des changements adaptés à notre temps, de sa constitution ultérieure, et, en particulier, de ceux qu'on y avait faits dans l'ancien archevêché de Mayence et ensuite à Ratisbonne.*

[3] *Id.*, p. 333.

Digitized by Google

synode de Mayence. Il n'est pas étonnant que les archevêques aient tant cherché à se débarrasser des nonces. Car ceux-ci, forts de l'appui du Saint-Siége, se seraient toujours opposés à de semblables résolutions. — L'invasion des Français donna lieu à d'autres soins et anéantit tous ces vains projets. Les quatre archevêques expièrent, par le pillage de leurs Etats, par la perte de leur puissance temporelle et même de leurs siéges, leur révolte contre l'autorité pontificale. Dépouillés de tout, par les mêmes princes dont ils avaient invoqué l'appui dix ans auparavant, dans la diète de Ratisbonne, ils apprirent à regretter dans l'exil l'autorité protectrice dont ils avaient cherché la ruine. On s'écriait avec raison : *Justa judicia Domini* [1]. La sécularisation de leurs principautés entrait sans doute dans les vues de la Providence : elle était un bien pour l'Eglise dans le moment où elle a été opérée. D'un côté les princes-évêques étaient trop fiers de leur souveraineté temporelle pour rester soumis à la puissance du pape et de ses envoyés; un schisme était imminent; de l'autre, presque uniquement appliqués aux affaires politiques, et menant une vie plus séculière qu'ecclésiastique, ils négligeaient leurs fonctions épiscopales. Le cardinal Pacca nous donne de tristes détails à ce sujet [2]. Je laisse à examiner aux hommes politiques si la sécularisation de ces principautés a été utile aux Etats, et surtout à la France, car elle achevait de détruire l'ouvrage de Charlemagne qui avait voulu entourer la France de petits Etats et de principautés ecclésiastiques, qui, incapables de lui nuire, lui servaient de remparts en cas d'attaques du côté de l'Allemagne. C'est un sujet qu'il ne m'appartient pas de traiter.

VINGT-DEUXIÈME LEÇON.

But des philosophes dans les querelles de l'Eglise et de l'Etat. — Innovations de l'empereur Joseph II dans les Pays-Bas. — Résistance et fermeté des évêques. — Abaissement de l'autorité pontificale dans le royaume de Naples.

Comme nous l'avons vu, le philosophisme avait fait de grands progrès en Allemagne, principalement dans les hautes classes. Il y était plus avancé et plus hardi qu'en France, où il était obligé de garder encore certains ménagements pour ne pas réveiller le zèle des évêques, et alarmer la piété de la cour. La secte des illuminés avait en Allemagne de nombreux affiliés qui se glissaient à la cour et au conseil des archevêques, et y exerçaient une grande influence. Leur but

[1] *Mémoires du cardinal Pacca*, t. II, p. 241.
[2] *Id.*, p. 196.

Digitized by Google

secret était de changer toutes les institutions actuelles et de renverser l'autel pour arriver au trône. De là ces efforts unanimes contre l'autorité du Saint-Siége et de ses délégués. Ils sentaient bien que tant que la papauté conserverait son influence, ils ne pourraient arriver à l'accomplissement de leurs vœux. Ils applaudissaient donc aux efforts des archevêques électeurs ; ils excitaient leur ambition, flattaient leur orgueil en disant qu'ils étaient égaux au pape. Ils intriguaient également à la cour, pour exciter l'empereur contre le Saint-Siége et le détrôner lui-même. L'empereur et les archevêques n'étaient entre leurs mains que des instruments dont ils voulaient se servir pour les rejeter plus tard. Et quelle est leur puissance, où espèrent-ils la trouver pour l'exécution de ces grands projets ? Dans le peuple : c'est l'armée de tous les révolutionnaires ; mais le peuple était peu façonné à leurs idées ; il voyait avec douleur et indignation les nouveautés qu'on introduisait partout. Les philosophes ne l'ignorent pas ; c'est pourquoi ils travaillent d'un commun accord à façonner le peuple à leurs idées, dans le but de s'en faire une arme. De là cette foule de brochures et de pamphlets qui répandaient parmi le peuple la calomnie, et sa haine contre l'autorité pontificale, et élevaient des préventions contre ses doctrines. De plus, connaissant la puissance du clergé dans l'enseignement, sachant que les doctrines du peuple se modulent plus ou moins sur celle de ses pasteurs, ils entreprirent de réformer l'enseignement théologique dans les séminaires et les universités. Les archevêques-électeurs se prêtèrent à leurs vues. Bientôt les chaires d'où l'on avait entendu, pendant des siècles, le merveilleux développement du Christianisme, ne retentirent plus que des pâles et sèches doctrines du philosophisme. On attendait de ces écoles une régénération complète du clergé et du peuple.

L'empereur Joseph II, qui, par un aveuglement inconcevable, s'était mis à la tête des philosophes, mettait une importance extrême à la réforme de l'enseignement théologique. Déjà en Allemagne, comme nous l'avons vu, il avait supprimé les séminaires diocésains, confiés à la direction des évêques, pour établir des séminaires généraux sous la dépendance de l'Etat. Il voulut poursuivre le même système en Belgique, mais là il rencontra des obstacles invincibles dans le zèle des évêques et la foi du peuple.

Depuis 1781, la Belgique avait été gratifiée chaque année, comme l'Allemagne, de quelques édits concernant les ordres religieux, les mariages, l'enseignement, les confréries, les fêtes, les processions,

Digitized by Google

les jubilés, les biens ecclésiastiques. On ne pouvait s'imaginer d'où venait cette manie de changer, de réformer et de détruire. Le peuple belge ne voyait pas sans un extrême déplaisir ces réformes presque continuelles, qui blessaient, tantôt sa piété, tantôt ses priviléges.

La Belgique avait une institution bien précieuse qui, pendant longtemps, avait fait sa gloire en rendant des services éminents tant à l'Etat qu'à l'Eglise, c'est l'Université de Louvain. Cette école, qui soutient encore aujourd'hui sa gloire, ne plaisait pas à l'empereur, parce qu'elle enseignait la foi catholique dans toute sa pureté. La bulle *Unigenitus* avait été acceptée par elle; les quatre articles du clergé de France n'y étaient point en faveur. C'était bien assez pour déplaire à l'empereur d'Allemagne. Mais comment attaquer une école si bien constituée et si ferme dans ses principes? L'empereur ne recule devant aucun obstacle et n'écoute aucun conseil, il va en étourdi, comme nous l'avons vu en Allemagne. Il attaqua d'abord l'Université, et surtout la Faculté de théologie, d'une manière sourde et indirecte en supprimant divers priviléges, en défendant de faire mention des opinions opposées à la déclaration du clergé de France et en abolissant la signature du formulaire et de la bulle *Unigenitus* [1]. Mais, ce fut en 1786, le 16 octobre, un mois après le synode de Pistoie, qu'il lui porta les plus rudes atteintes. Il en fit un séminaire général d'après le plan qu'il avait exécuté en Allemagne. Tous les évêques, d'après son édit, devaient y envoyer leurs clercs, et les y laisser pendant cinq ans, avant de les admettre aux ordres sacrés. Mais, comme son principal but était d'initier le jeune clergé aux nouvelles doctrines établies dans le congrès d'Ems et dans le synode de Pistoie, il eut soin de réformer le personnel de la Faculté de théologie. Sur huit professeurs, il n'en laissa que deux, Marant et le Plat, parce que leurs sentiments étaient conformes aux siens, et il remplaça les autres par de nouveaux docteurs venus de l'Allemagne. La direction générale du séminaire était confiée à Stœgger, chassé de Vienne, dit-on, pour cause d'hétérodoxie. L'archevêque de Malines, le cardinal de Frankenberg, allarmé de pareils choix, refusa d'y envoyer les étudiants de son diocèse. Mais on rassura l'archevêque en lui disant qu'il conserverait l'inspection sur l'enseignement de l'école, et le droit de procéder, d'une manière canonique, contre les professeurs dont les sentiments lui paraîtraient suspects [2]. L'archevêque se laissa persuader : lui et un autre évêque

[1] *Mémoires pour servir à l'histoire eccles..*, t. III, p. 75.

[2] *Ibid.*, p. 77,

Digitized by Google

envoyèrent leurs élèves à Louvain. Cet exemple entraîna les autres prélats, et, le 1er décembre 1786, l'école fut ouverte sous la présidence du cardinal : tout semblait bien. Mais, à l'ouverture des cours, les élèves, qui, pour la plupart, étaient avancés en théologie, furent surpris d'entendre un langage nouveau et des doctrines étranges. Prompts et ardents, comme on l'est à cet âge, et déjà échauffés par le mécontentement général des peuples, ils se mirent à crier, à menacer, et en vinrent même à des voies de fait ; les professeurs furent obligés de se retirer et de se cacher. Le gouvernement y envoya des troupes qui saisirent les plus coupables. L'archevêque de Malines, probablement mal informé de la cause du trouble, fit des remontrances aux étudiants; sa lettre produisit un bon effet, car tout rentra dans l'ordre, et, le 18 décembre, on put reprendre les cours [1]. Mais les professeurs continuèrent d'enseigner les mêmes doctrines. Les élèves ne se révoltèrent plus, ils prirent tout simplement le parti de se retirer dans leurs familles, et de rendre compte à leurs supérieurs ecclésiastiques du motif de leur retraite. Sur trois cents élèves, trente seulement restèrent à Louvain. Les évêques ne purent s'empêcher d'approuver la conduite des étudiants et les louables motifs de leur retraite. L'empereur en fut irrité. Il manda le cardinal à Vienne pour lui demander compte de sa conduite : l'évêque de Namur fut envoyé en exil et ses biens confisqués. Ces rigueurs, loin de calmer, excitèrent un mécontentement général. On adressa au gouvernement les plus vives réclamations, tellement que le général Murray, qui commandait en Belgique, crut devoir reculer et faire un traité qui rétablissait les anciennes formes civiles et religieuses. Ce traité, qui est du 17 mai 1787, excita une joie générale dans tout le pays. L'Université fut rétablie sur l'ancien pied : les professeurs destitués l'année précédente rentrèrent dans leurs fonctions. Le Plat n'enseigna plus; mais cet accommodement était loin de convenir au conseil aulique. L'empereur, fort mécontent des condescendances de son général, ne ratifia que la partie politique du traité, et maintint, malgré tous les obstacles, ses lois concernant la discipline ecclésiastique. On eut beau faire de nouvelles représentations. L'empereur resta inflexible, il rappela le général Murray et le remplaça par le comte de Trautmansdorf, en lui donnant des ordres sévères. Le séminaire général, auquel l'empereur tenait le plus, devait être ouvert le 15 janvier 1788 [2].

[1] *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiast.*, t. III, p. 89.
[2] *Ibid.*

Digitized by Google

Ce séminaire devint le sujet des plus vives querelles. L'archevêque de Malines, le cardinal de Frankenberg, fit ses plaintes et refusa expressément de concourir à la suppression des séminaires diocésains et à l'érection de la nouvelle école qui lui était plus que suspecte. Il fut aidé en cela par l'évêque d'Anvers, par les professeurs des séminaires et par les docteurs de Louvain, qui soutenaient leurs priviléges comme faisant partie de la constitution. C'était un concert de réclamations. Mais l'empereur n'écouta aucun conseil. Il fit ouvrir le séminaire général, renvoya les anciens professeurs et remit en fonctions ceux qu'il y avait précédemment placés. Mais les uns sont accueillis par des huées, les autres sont abandonnés par les élèves. L'empereur résolut d'employer la force, il sévit contre plusieurs anciens professeurs ; le recteur et dix-neuf docteurs sont condamnés à un bannissement de dix ans. Par ordre impérial, les séminaires diocésains sont fermés ; la force armée est employée en certains lieux, le séminaire général est maintenu ; mais les étudiants ne s'y rendent pas ou se retirent immédiatement : les cours ne sont plus fréquentés. De plus, les Brabançons, profitant de l'indignation générale, songent à leur indépendance. Les États de Brabant et de Hainaut refusent de payer les subsides accoutumés. L'empereur veut employer la rigueur, qui ne fait qu'augmenter la haine et l'exaspération. L'empire courait le danger de perdre les Pays-Bas. Malgré cette opposition menaçante, l'empereur veut maintenir le séminaire de Louvain tel qu'il l'avait établi : il donne des ordres pour forcer les élèves à s'y rendre. Les évêques se refusent à y envoyer leurs diocésains, et rendent compte au gouverneur des motifs de leur conduite. L'empereur, sentant la difficulté de lutter contre les évêques, et voulant pourtant conserver son séminaire général, permit au cardinal de Malines de s'assurer de l'orthodoxie des professeurs. Le cardinal se transporta à Louvain et proposa par écrit aux professeurs diverses questions sur l'autorité de l'Eglise et de ses décisions, sur les droits du Saint-Siége, sur le droit des évêques d'enseigner exclusivement la théologie, sur le pouvoir de l'Eglise d'établir des empêchements dirimants et d'en dispenser, et, en général, sur toutes les doctrines qui étaient agitées alors, et qui avaient été traitées d'une manière si défavorable dans le congrès d'Ems et dans le synode de Pistoie. Les questions étaient claires, nettes et précises, il n'était pas possible de les éluder par des réponses équivoques. Elles furent résolues d'une manière peu satisfaisante. Les doctrines d'Ems et de Pistoie se trahissaient partout. Le cardinal

Digitized by Google

déclara donc la doctrine des professeurs non orthodoxe, appuya son jugement sur les réponses, et le publia peu après pour éclairer les évêques et les fidèles de la Belgique. L'empereur fut irrité au dernier point de la publication de ce jugement. Il fit arrêter le cardinal, ainsi que l'évêque d'Anvers. Le mécontentement était au comble: les Brabançons lèvent des troupes et s'unissent étroitement, s'emparent de Bruxelles, chassent les Autrichiens et déclarent l'empereur déchu de ses droits. L'empereur éprouve d'extrêmes embarras. Ne sachant plus que faire, il s'adresse au pape qu'il avait tant inquiété et bravé pendant toute sa vie, pour le prier d'interposer sa juridiction afin de calmer les troubles des Pays-Bas. Le pape est assez bon pour se prêter à ses désirs. Il écrivit aux évêques de la Belgique pour les exhorter à donner l'exemple de la soumission, et à bien recevoir l'envoyé de l'empereur qui allait venir pour remettre la religion sur l'ancien pied. Mais c'était trop tard, la voix du pontife se perdit au milieu du bruit des armes. Les Brabançons, ivres de leurs victoires, et flattés de leur indépendance, ne se prêtèrent à aucun accommodement.

Cette révolte ajoutée à d'autres malheurs de famille, ne contribua pas peu à la mort de l'empereur, arrivée le 20 janvier 1790, dans un âge peu avancé. Joseph II présentait un mélange de bonnes et de mauvaises qualités. Actif et laborieux, il aurait fait le bonheur de ses sujets, s'il n'était point tombé entre les mains des philosophes. Mais il avait été élevé dans leurs principes, il s'y était fortifié pas la lecture des livres français. Se croyant revêtu du pouvoir spirituel et temporel, selon les doctrines des novateurs, il asservit l'Eglise, disposa arbitrairement de ses biens et se mêla de son enseignement. Mais l'Eglise, malgré la défection des princes-évêques, avait encore de plus fortes racines que lui. Il devait succomber dans la lutte. D'ailleurs la victoire ne lui aurait servi de rien. Il aurait subi une autre défaite que lui préparaient les mêmes philosophes qui le dirigeaient par leurs conseils. Il mourut plein de regrets; la haine des Belges que partageaient les autres sujets, lui avait fait connaître les conséquences de son système. Aussi dicta-t-il lui-même cette épitaphe aussi simple que touchante : *Cit gît Joseph II, qui fut malheureux dans toutes ses entreprises* [1].

Ses malheurs ne corrigeront par les ennemis de l'Église, son système d'asservissement ne trouvera que trop de partisans. Mais hi-

[1] *Biographie univers.*, art. Joseph II.

Digitized by Google

tons-nous de le dire, ce ne fut point dans son successeur Léopold II, archiduc de Toscane et frère de l'empereur, qui était mort sans enfants. On devait pourtant s'y attendre d'après ce qu'il avait fait en Italie. Aussi les ennemis du Saint-Siége et les partisans secrets de la révolution s'étaient-ils rejouis de son avènement au trône, espérant qu'il continuerait les innovations de son frère et qu'il importerait en Allemagne les doctrines du synode de Pistoie, pour lesquelles il s'était prononcé si hautement en Italie. Mais ils se sont trompés. Léopold, doué d'une rare prudence, avait deviné leur but secret que la révolution française avait mis au grand jour. Profitant des leçons de l'expérience, au lieu de continuer les innovations de son frère, il rétablit les choses dans leur ordre naturel. Ce fut à ces conditions qu'il recouvra la Belgique et qu'il remit la paix dans l'empire. Il s'occupa même des moyens d'arrêter la propagation de l'esprit révolutionnaire français. Les ennemis du trône et de l'autel, trompés dans leur attente, mirent fin à son règne par le poison, suivant le bruit qui courait alors[1]; une dyssenterie qui emporta l'empereur (2 mars 1792) au bout de trois jours, dans la 45e année de son âge, donnait de la consistance à la rumeur publique.

L'exemple de son frère Joseph II avait trouvé des imitateurs. La cour de Naples semblait avoir reçu de lui l'impulsion pour tourmenter le même pape Pie VI, et blesser ses droits dans les points les plus importants de la discipline générale de l'Église. Il est vrai, les querelles de cette cour avec le Saint-Siége ont commencé avant l'avènement de Joseph II, mais elles sont devenues bien plus vives et plus opiniâtres au moment où Joseph a lancé ses édits contre la juridiction des nonces, et il est à présumer qu'il n'y était point étranger. Elles ont eu pour première origine la vengeance d'un ministre, de Tanucci, qui s'est fait une triste page dans l'histoire de la lutte des papes avec les souverains.

Tanucci, né en Toscane en 1698, était professeur en droit à Pise, lorsqu'il publia sur le droit d'asile un écrit où il attaquait sans ménagement les immunités ecclésiastiques. L'ouvrage fut condamné à Rome, l'auteur s'en consola par la faveur qu'il obtint auprès de Don Carlos, alors duc de Parme, et héritier désigné du grand duché de Toscane. Ce prince étant devenu roi des Deux-

[1] *Mémoires du cardinal Pacca*, t. II, p. 257.

Digitized by Google

Siciles en 1735, emmena Tanucci à Naples, le combla de dignités et l'admit dans son conseil. Lorsqu'en 1759 il passa en Espagne pour succéder à son frère, mort sans postérité, il laissa le royaume de Naples à son fils Ferdinand, âgé seulement de huit ans, nomma Tanucci président du conseil de régence, et lui donna les pouvoirs les plus étendus. Tanucci n'avait point oublié la censure portée à Rome contre son livre, et il se chargea de venger l'injure faite à l'orgueil du professeur. « Degagé de tout frein, dit un auteur contemporain[1], il s'abandonna à l'impétuosité de son caractère. » Chaque année de son ministère fut marquée par des innovations et des empiétements sur l'autorité pontificale. Les difficultés étaient relatives tantôt à la nomination aux bénéfices, tantôt à la juridiction du nonce. Cet homme vindicatif, comme toutes les âmes basses, se plaisait même, dit l'auteur des Mémoires, à contrarier le pape sur les objets les plus minutieux. S'il n'accordait pas lui-même des indulgences, du moins il déclarait qu'on pouvait les gagner sans les conditions exigées par le Saint-Siége. Au lieu des églises de Rome, il suffisait, selon lui, de visiter les églises de Naples. Cette bizarre prétention de disposer des faveurs spirituelles de l'Eglise, était peu de chose en comparaison des entreprises contre la juridiction ecclésiastique. En 1776, il supprima de son autorité privée 18 monastères en Sicile, réunit quelques évêchés, donna des abbayes et voulut que les évêques nommassent eux-mêmes aux cures vacantes de leurs diocèses. Un usage très-ancien, attribuait au siége apostolique le choix des évêques du royaume. L'archevêché de Naples étant venu à vaquer, Pie VI demanda qu'au moins la nomination ne se fît pas sans son concours. Pour parvenir à un arrangement qui était si facile, puisque le pape se relâchait de ses droits, il fallut exclure Tanucci de la négociation, autrement elle n'aurait pu se faire. Pie VI consentit à la translation de Filangieri du siége de Palerme à celui de Naples, à condition qu'il nommerait seul son successeur à Palerme, ce qui eut lieu à l'insu de Tanucci. Mais celui-ci trouva un autre sujet de discorde entre le roi et le pape; il demanda pour Filangieri le chapeau de cardinal. Pie VI, qui avait consenti à regret à la translation de Filangieri, parce qu'il était soupçonné d'avoir les mauvaises doctrines du jour, refusa d'accorder cette dernière dignité. Alors la guerre s'engagea de nouveau, Tanucci la

[1] *Mémoires histor. et philosoph. sur Pie VI.*

Digitized by Google

poussa bien loin, puisqu'il alla jusqu'à prétendre, chose remaquable, que le roi pouvait créer dans ses États un collége de cardinaux, qui n'étaient après tout, disait-il, qu'une *superfétation* dans la hiérarchie. « Il n'eût manqué à ce collége, dit un auteur, qu'un » pape pour le présider ; mais sans doute que Tanucci y aurait » pourvu, car si le roi peut donner la pourpre, pourquoi ne donne» rait-il pas aussi la tiare [1] ? »

On voit ici le même principe qu'en Allemagne, c'est la souveraineté du peuple faussement appliquée à l'Église, c'est le souverain qui est chef suprême de l'Église, en sa qualité de représentant du peuple. Le doctrines manifestées plus tard dans le congrès d'Ems et dans le synode de Pistoie, dominaient déjà à la cour de Naples. Tanucci les avait mises en pratique bien longtemps avant que ces conciliabules les eussent érigées en principes. Son crédit diminua après le mariage de Ferdinand avec la sœur de Joseph, archiduchesse d'Autriche, et il fut obligé de se retirer en 1776 ; mais son œuvre de discorde va être continuée, parce qu'il a laissé des successeurs imbus de ses principes ; le roi les partageait lui-même. En effet, les prétentions de la cour, au sujet des nominations épiscopales, ne tardèrent pas à se réveiller. Sur 139 évêchés qui se trouvaient dans le royaume des Deux-Siciles, 29 seulement étaient reconnus pour être de patronage royal. Le roi voulut s'attribuer le droit de nommer à tous indistinctement. On se proposait de soutenir ce droit avec une armée et de choisir trois évêques pour donner l'institution canonique sans le concours du pape. La cour d'Espagne intervint pour empêcher ce scandale, et il y eut un accommodement suivi bientôt de nouvelles disputes. Le roi de Naples continua ses réformes, et nomma seul à l'archevêché de sa capitale, vacant par la mort de Filangieri. Le pape, par amour de la paix, consentit à confirmer le nouvel archevêque Capèce Zurlo, dont il connaissait le mérite et les vertus ; mais il refusa de pourvoir Serrao, que la cour voulait placer sur le siége de Potenza, parce que cet ecclésiastique était plus que suspect ; il avait publié un livre en faveur de Quesnel et des appelants français [2]. De là une altercation très-vive entre les deux cours. Pie VI, par un ardent désir de la paix, consulta une congrégation de cinq cardinaux, et après quelques négociations, il convint d'accorder des bulles à

[1] *Institut. des évêques*, t. III, p. 378 ; *Mémoires pour servir à l'Hist. eccles.*, t. III, p. 109 et suiv.
[2] *Ibid.*

Digitized by Google

Sarrao, à condition qu'il écrirait une lettre par laquelle il assurerait le Saint-Siége de son obéissance et protesterait soumettre à l'Eglise romaine ses écrits passés et à venir. Serrao fit ces promesses d'autant plus facilement, qu'il était moins disposé à les tenir [1].

Cette condescendance du pape ne fit qu'accroître la hardiesse de ses ennemis. L'année 1784 fut marquée par des envahissements semblables à ceux que nous avons vus en Allemagne. Les deux cours semblaient se donner la main pour abaisser ou plutôt pour usurper l'autorité du pape. Le roi de Naples fit valoir de nouveau la prétention de nommer à tous les évêchés de son royaume. Il ordonna aux évêques de ne plus recourir à Rome pour les dispenses et de les accorder eux-mêmes. Abusant en Calabre d'un bref qui l'avait autorisé à supprimer ou à réunir plusieurs couvents, il supprima des églises, s'empara de leurs biens, en envoya les vases sacrés à la monnaie. Le pape ainsi que l'archevêque de Naples avaient beau faire des représentations, elles ne furent point écoutées [2]? En 1786, le roi fit un nouvel édit pour soustraire les religieux à la dépendance de leurs supérieurs étrangers, mesure que nous avons vu aussi exécuter en Allemagne. En 1788, il mit sous le séquestre tous les bénéfices qui n'étaient point à charge d'âme, dans le but d'attirer à lui les biens de l'Église. Ses entreprises contre la juridiction du siége apostolique étaient sans nombre. On ne savait plus, disent les Mémoires déja cités, où la cour de Naples s'arrêterait. La réforme anglicane n'avait pas commencé avec plus de violence.

Au milieu de tant de désordres, un incident imprévu vint encore augmenter l'animosité. La chambre royale ayant renvoyé une cause matrimoniale (il s'agissait d'une dissolution de mariage) dont le Saint-Siége devait connaître, à une commission composée de Cortez, évêque de Motula, de deux juges laïques, et de deux théologiens, le pape réclama contre ce nouvel attentat. Il écrivit à l'évêque de Motula pour lui reprocher d'avoir accédé à cette violation des droits de l'Église, à qui le jugement de ces sortes de causes était réservé par les décrets du concile de Trente. Il le blâmait encore d'avoir renoncé à la formule ordinaire par laquelle les évêques ont coutume de commencer leurs ordonnances : *évêque par la grâce*

[1] *Mémoires pour servir à l'Hist. eccles.*, t. III, p. 116. — *Institut. des évêques*, t. III, p. 378.

[2] *Mémoires pour servir à l'Hist. eccles.*, t. III, p. 117.

Digitized by Google

du Saint-Siége apostolique, et d'y avoir substitué : *évêque par la grâce du roi*. L'internonce porteur de ce bref fut reçu avec des injures de la part de l'évêque. La cour qualifia sa démarche *d'attentat, de crime de lèse-majesté*, et il reçut l'ordre de sortir du royaume en deux fois vingt-quatre heures. Tels ont été le délire et la haine aveugle de la cour de Naples. Je n'entre pas dans plus de détails. La révolution française qui avait éclaté ouvrit les yeux au roi et modifia successivement ses idées et ses sentiments. En 1790, il conclut un traité qui ne reçut néanmoins que deux ans plus tard son entière exécution. D'après ce traité, le pape devait nommer d'abord à tous les bénéfices du second ordre et ensuite aux évêchés, sur une liste de trois candidats présentés par le roi. Les dispenses et les affaires matrimoniales étaient réservées exclusivement au Saint-Siége. Un voyage fait à Rome au printemps de 1791, par le roi et la reine, mit le sceau à cette réconciliation. La lutte avait duré plus de 15 ans.

Pie VI a tenu dans toutes ces circonstances critiques une conduite au-dessus de tout éloge. Chaque fois qu'il pouvait céder, il usait de condescendance et se conformait aux désirs des souverains. Mais quand il s'agissait de l'autorité du Saint-Siége et de ses droits imprescriptibles, alors il combattait sur la brèche avec autant de science que de fermeté. Ses bulles, ses brefs envoyés successivement en Allemagne, en Italie, à Naples, en France et dans le Brabant, sont de savantes dissertations et souvent des chefs-d'œuvre d'éloquence. Mais ce que l'on n'a point assez observé, selon moi, c'est qu'en défendant ses droits, il a défendu ceux de la société et même ceux des souverains qui cherchaient sa ruine. Car la suite des événements a clairement démontré qu'on ne voulait abaisser l'autorité du pape que pour anéantir celle des rois. Ainsi en défendant l'autorité du Saint-Siége, il défendait celle des souverains. En s'élevant avec tant de force contre la vente des biens ecclésiastiques, il défendait un droit sacré sur lequel repose toute la société humaine. *Je respecte*, disait le grand Frédéric, *le droit de possession, sur lequel la société est fondée*[1]. En effet, Messieurs, du moment qu'on n'a plus respecté les propriétés de l'Eglise, légalement acquises, on n'a plus respecté non plus la propriété des particuliers. Les confiscations de la révolution française, le communisme de nos jours,

[1] Lettre 226 à d'Alembert.

Digitized by Google

qui menace la société jusque dans les fondements, ne sont qu'une conséquence de la vente des biens ecclésiastiques.

L'abbé JAGER.

Philosophie.

COURS DE LA MÉTHODE APPLIQUÉE A LA THÉOLOGIE.

CHAPITRE IV.

Plan d'étude des preuves de la religion. (Suite[1].)

§ IV.

RÉVÉLATION CHRÉTIENNE.

Quand les temps marqués par les décrets de la Providence furent arrivés, le Verbe se fit chair, prit un corps dans le sein de la Vierge Marie, reçut le nom de Jésus, enseigna les hommes d'abord par ses exemples, puis par ses paroles, souffrit, mourut sur la croix, ressuscita le troisième jour, est monté au ciel, d'où il viendra juger les vivants et les morts : voilà l'article de sa foi, dont le catholique étudie actuellement les preuves.

Pour préparer les esprits au Christianisme, on commence souvent par prouver la nécessité de la révélation : cette preuve est tirée de l'état intellectuel et moral du monde païen; c'est le préliminaire obligé pour les apologistes qui jusque-là n'ont admis qu'une *révélation naturelle*, c'est-à-dire *purement intérieure*, et pour ceux encore qui parlent de la révélation primitive, mais enseignent que le flambeau de la tradition s'était éteint complètement chez tous les peuples, à l'exception de la nation juive. Pour donner plus de force à cette preuve, on tombe souvent dans des exagérations dangereuses et inutiles sur l'affaiblissement ou l'obscurcissement de la vérité au sein des nations païennes. Ce préalable n'est pas nécessaire; la nécessité de la révélation chrétienne repose sur un fondement

[1] Voir la s. 3e du chap. IV, au n° précédent ci-dessus, p. 327.

Digitized by Google

plus solide, *la parole de Dieu*, qui avait promis un *réparateur* à l'homme déchu.

L'avènement du Messie n'était pas un événement imprévu, le libérateur devait être et était *l'attente et le désiré des nations*; le Christianisme n'était pas une religion nouvelle, mais la suite et le développement de la religion primitive. Tous les siècles se rapportent à Jésus-Christ, toute la loi était grosse de lui, selon l'expression de Tertullien.

Dieu ne s'était pas contenté de promettre un Réparateur : pour que l'homme pût connaître son Sauveur, Dieu avait d'abord désigné le peuple, puis la tribu, enfin la famille dont il devait sortir; afin qu'on pût reconnaître le Messie parmi les enfants de David, il avait donné son signalement par des figures, par des prophéties, qui avaient annoncé d'une manière précise l'époque de son avènement, les principales circonstances de sa naissance, de sa vie, de sa mort et de sa prédication.

« Examinez ce que Moïse et les prophètes ont dit de moi, disait » Jésus-Christ aux Juifs. » — Le philosophe lit les Ecritures de l'Ancien-Testament, prend le signalement que les prophètes ont donné du Messie, cherche parmi tous les enfants de David qui ont vécu avant la ruine de Jérusalem et celle du Temple celui auquel ce signalement convient tout entier; il se convainc qu'il s'applique à Jésus-Christ, et ne s'applique qu'à lui [1]; il tombe au pied de la croix, et dit avec l'Eglise : « Salut! ô mon roi, fils de David, en » vous je reconnais et j'adore le Rédempteur du monde, dont les » prophètes ont annoncé la venue, la victime salutaire que Dieu » avait promise, et qu'il a donnée à l'humanité, le libérateur que les » justes ont attendu depuis le commencement du monde [2]. »

« Croyez aux miracles que vous me voyez opérer, disait encore » Jésus-Christ aux Juifs. » Les miracles de Jésus-Christ et des apôtres sont la seconde preuve qui fixe l'attention du philosophe chrétien et catholique.

Beaucoup d'apologistes se croient obligés de commencer par prouver l'authenticité, la véracité, l'intégrité des Evangiles, pour établir la réalité des miracles de Jésus-Christ. Ils paraissent supposer que l'histoire écrite est la preuve unique, la preuve nécessaire des faits, des actions du Sauveur. Cette supposition est erronnée,

[1] M. Gaume, *Cathéchisme de persévérance*, 44e leçon, t. II, p. 321.
[2] *Antienne de l'Office du dimanche des Rameaux.*

Digitized by Google

les Evangiles, les Actes des apôtres ne sont pas la preuve unique, la preuve nécessaire des événements qui ont déterminé la formation de l'Eglise : Jésus-Christ, en quittant la terre, n'adressa rien aux hommes par écrit, mais il leur adressa l'apostolat. Aussi l'Eglise fut-elle formée avant que la parole de la prédication fût écrite, et jamais Eglise n'a été formée par la lecture d'un livre, mais par la prédication des envoyés : « la foi vient de l'ouie et de la parole qui » a été prêchée [1]. »

La première preuve des miracles de Jésus-Christ et des apôtres, c'est le témoignage des hommes, c'est la tradition de la société chrétienne : cette preuve serait seule, qu'elle suffirait pour nous donner la certitude de ces faits.

Quoiqu'on n'ait pas vu les lettres de créance d'un ambassadeur, les provisions d'un magistrat, on est assuré de leurs pouvoirs par le témoignage de ceux qui les ont vues ou qui en ont entendu la lecture, par l'acquiescement des citoyens qui lui obéissent, par la la tradition de la société. Quoique nous n'ayons pas été témoins oculaires des miracles de Jésus Christ et des apôtres, nous sommes certains de ces œuvres divines par le témoignage des Juifs et des païens qui se sont convertis à la vue de ces miracles, et par la tradition de la société chrétienne.

Ces miracles sont les guérisons, la faculté de parler les langues étrangères et les prophéties.

Le don de guérisons, qui de sa nature était le plus propre à attirer les yeux par le vif intérêt qu'on y pouvait prendre, a été aussi le plus universel : il accompagnait partout le Sauveur et ses disciples ; le simple attouchement de la robe de Jésus-Christ, l'ombre de Pierre, les mouchoirs que la main de Paul avait touchés, guérissaient subitement les malades.

Au don des guérisons, Dieu joignit celui des langues, pour réparer ce qui manquait aux envoyés du côté des talents. Ils étaient la plupart pêcheurs et artisans; à peine étaient-ils capables de parler leur propre langue. Ils furent cependant entendus partout, introduisirent la foi, formèrent des églises dans toutes les contrées.

Le don de prophétie a achevé d'illustrer la misssion du Sauveur et des apôtres; en mettant dans leur bouche la prédiction, l'annonce d'événements dont l'accomplissement s'est vérifié et se vérifie encore tous les jours sous nos yeux.

[1] Saint Paul *aux Romains*, x, 17.

Digitized by Google

Les faits miraculeux de Jésus-Christ et des apôtres n'ont pas été vus dans l'obscurité, par manière de prestiges; ils ont été opérés au grand jour, non une seule fois et en passant, mais en plusieurs lieux et d'une façon durable, qui permettait aux yeux de s'assurer de ce qu'ils voyaient. Tout se passait à découvert sur les places publiques, dans les villes les plus célèbres de la Judée, de l'Asie et de la Grèce, à Jérusalem, à Lydda, à Joppé, à Damas, à Salamine, à Icome, à Troade, à Philippe, à Thessalonique, à Corinthe, à Malthe, à Rome.

Ces faits sont liés entre eux, ils se confirment mutuellement, les seconds supposent les premiers; avoir vu les uns, c'est avoir vu les autres. Ceux qui n'avaient pas vu le Christ ressuscité avaient pu être témoins de l'effusion de l'Esprit-Saint; ceux qui n'avaient pas vu les miracles de Jésus-Christ purent être témoins de ceux opérés par les apôtres et les disciples. Les derniers faits tenaient lieu des premiers et tous étaient une preuve, soit de la vérité de la résurrection, soit de la vérité de la mission. Toutes ces choses étaient inséparables. Une seule prouvée, tout était prouvé. Il ne peut y avoir illusion dans les témoins: les faits sont publics, sensibles, palpables. Ce n'est pas un événement unique attesté par les habitants d'une seule ville, mais divers événements que des témoins sans nombre assurent avoir vu en différents pays dans des villes célèbres, pendant une longue suite d'années, et tous ces événements qui supposent le même pouvoir tendent à la même fin. Il est égal d'avoir vu Lazare sorti du tombeau après quelques jours de sépulture ou d'avoir vu le Sauveur ressuscité. Plusieurs ont vu les merveilles et les premiers dons de l'Esprit, d'autres ont vu les résurrections opérées à Joppé, à Troade, d'autres des miracles aussi peu équivoques: plusieurs les ont vus la plupart. Or attester par troupes les faits postérieurs c'est attester la résurrection de Jésus-Christ et l'effusion de l'Esprit-Saint dont ils sont les effets et la preuve; de la sorte les premiers témoins ne sont pas suspects, mais se trouvent réellement innombrables. La résurrection du Sauveur, la mission des apôtres et de leurs successeurs acquirent par ce moyen une certitude qui s'étend partout et se perpétue d'âge en âge.

Il ne peut y avoir eu concert entre les témoins: la collusion est moralement impossible entre un grand nombre de personnes. D'ailleurs tout s'y oppose. Quand on considère les préjugés et les dédains des Israélites à l'égard des nations idolâtres, le mépris des Grecs et des Romains pour les Juifs, on sent que la seule force de la vérité a

Digitized by Google

pu porter les premiers à glorifier Dieu de ce qu'il avait fait part aux gentils du don de la foi, et les seconds à recevoir des Juifs la nouvelle du salut. L'évidence des faits l'emporte sur les haines nationales, sur le mépris qu'on faisait des Juifs et sur la doctrine de la croix qui, séparée de ses preuves, paraissait une extravagance. Tous ne sont plus qu'un peuple. L'Église est formée. En quelque lieu qu'on soit, on peut prendre naissance dans cette cité et en être citoyen.

Le témoignage s'étend de contrée en contrée. L'Eglise formée à Jérusalem ne cesse de communiquer ses témoignages et ses preuves aux autres églises naissantes qui lui en rendent d'aussi touchants. La société chrétienne qui va se perpétuer comme le ministère de qui elle a tout reçu, ne cessera plus d'attester les œuvres et les pouvoirs de ses fondateurs. Tous les nouveaux actes, tous les établissements que nous allons voir paraître dans ce corps dispersé partout, vont devenir non de simples monuments historiques, propres à exercer les savants, mais des témoignages populaires universellement rendus au ministère apostolique, aussi visibles à tous et aussi immortels que lui. Le premier anneau de cette chaîne de témoignages qui tient aux premiers fidèles s'allonge jusqu'à nous. La réalité des faits évangéliques si singulièrement attestés de toute part, étant le fondement de toute conversion solide, la perpétuité de la foi et la continuation d'une obéissance éclairée, est un hommage sans cesse renouvelé et rendu à la véracité de la tradition, et la reconnaissance de la certitude des miracles de Jésus-Christ et des apôtres.

Constant et perpétuel, le témoignage est universel : toutes les lignes traditionnelles, toutes les églises particulières s'accordent à proclamer la vérité des faits divins de Jésus-Christ et des apôtres. Le témoignage de l'Eglise romaine est confirmé par celui de l'Eglise d'Afrique et d'Asie. « Comme il n'y a jamais eu de publicité compa-
» rable à celle de l'ambassade évangélique, puisque la voix des am-
» bassadeurs et les preuves de la mission ont été partout : il n'y a
» pas eu non plus de consentement ni plus concluant, ni plus sou-
» tenu que celui qui a été donné au ministère chrétien par l'Eglise
» universelle, puisque c'est dans le fort de la durée des preuves qui
» ont mis au jour la vérité de l'apostolat, que cette Eglise a été for-
» mée de Juifs, de Samaritains, de Grecs, de Romains, d'Africains,
» d'Asiatiques et d'Européens, malgré le savoir et la politesse des
» uns, malgré la barbarie des autres, malgré les dédains et les pré-

Digitized by Google

» ventions réciproques, malgré des oppositions terribles, malgré » des intérêts très-vifs qui tendaient et qui tendent plus à les séparer » qu'à les unir. Cette conviction dans une multitude d'hommes si » divisés, si inébranlables dans une même foi, ne pouvait être, en » matière de faits publics et soumis au rapport des sens, que l'effet » des preuves les plus palpables et les plus victorieuses. La simple » persévérance de cette grande société dans son attachement au » ministère évangélique, le dispense de réitérer ses preuves. La so- » ciété perpétue elle-même les témoignages de l'établissement et la » notoriété des droits du ministère [1]. »

Il est vrai que divers accidents ont détruit plusieurs églises célèbres, et que le schisme a détaché plusieurs sociétés d'avec l'ancien corps de l'église catholique; mais le témoignage des églises détruites subsiste dans les écrits que nous ont laissés les pasteurs qui ont gouverné ces églises, les docteurs qui les ont enseignées. Celui que l'église d'Égypte a rendu au disciple Marc, d'avoir été le premier évêque de sa capitale, et d'avoir écrit un Évangile, subsiste toujours. Toutes les histoires nous ont conservé ce témoignage. Les églises séparées rendent témoignage à la réalité des miracles de Jésus-Christ. L'église grecque est sur ce point d'accord avec l'Église latine; l'église d'Angleterre, avec celle de France.

Sous la garantie de tant d'églises, qui attestent la réalité des miracles de Jésus-Christ ou des hommes apostoliques qui les ont fondées, on peut raisonnablement croire aux miracles et aux vérités qui en sont la conséquence. Refuser d'y croire, c'est se condamner à douter de tous les faits historiques. Existe-t-il des faits qui soient appuyés sur une tradition plus constante et plus universelle?

Les fêtes chrétiennes, les sacrements, les prières, les cérémonies qui les accompagnent rappellent les miracles et en sont une seconde preuve.

L'Église n'a pas cessé d'entretenir la première confession des faits essentiels à la foi par la célébration des fêtes dont les noms rappellent le fait qu'elles ont pour objet, Noël ou la naissance, l'Épiphanie ou la manifestation; Pâques ou la résurrection; la Pentecôte ou la descente du Saint-Esprit. Le premier établissement apostolique fut celui d'une fête hebdomadaire qu'on nomma

[1] Pluche, *Démonstration évangélique*, ch. 3, dans le *Spect. de la nat.*, t. VIII, p. 206.

Digitized by Google

pu porter les premiers à glorifier Dieu de ce qu'il avait f
gentils du don de la foi, et les seconds à recevoir des
velle du salut. L'évidence des faits l'emporte sur les
nales, sur le mépris qu'on faisait des Juifs et sur la
croix qui, séparée de ses preuves, paraissait une ext
ne sont plus qu'un peuple. L'Église est formée.
qu'on soit, on peut prendre naissance dans cett
toyen.

Le témoignage s'étend de contrée en contr
Jérusalem ne cesse de communiquer ses témo
aux autres églises naissantes qui lui en ren
La société chrétienne qui va se perpétuer
elle a tout reçu, ne cessera plus d'attes
voirs de ses fondateurs. Tous les nouveau
ments que nous allons voir paraître dans
vont devenir non de simples monum
exercer les savants, mais des témoig
ment rendus au ministère apostoliqu
immortels que lui. Le premier ann
gnages qui tient aux premiers fidèl
lité des faits évangéliques si sing
étant le fondement de toute conv
foi et la continuation d'une ob
sans cesse renouvelé et rendu
connaissance de la certitude d
tres.

Constant et perpétuel, le t
gnes traditionnelles, toute
proclamer la vérité des fa
Le témoignage de l'Égli
d'Afrique et d'Asie. « C
» rable à celle de l'amb
» bassadeurs et les pr
» pas eu non plus de
» tenu que lui qui
» univ
» on
»

Digitized by Google

l'ordination et par
n'attirait pas moins
ement réitérés de ses
nie sont aussi vivants
. Ils produisent en tout
ont la compagnie a les
e tous les jours, et d'en
es du ministère évangé-
issements émanés de ce
ifier les âmes et de nous
stolat immortel. C'est aux
prendre l'excellence et l'ap-
squels le ministère commu-
ce. Ce que nous considérons
nes que l'Église même, c'est
sibilité, d'être les monuments
le la doctrine apostolique et de
é de voir que ces pratiques étant
mme le ministère qui les emploie
e vraie perpétuité de témoignages
mes qu'elles expriment qu'à la mis-
pouvoirs de ses envoyés, dont elles
sorte que les actes, les règlements
s ou de sénateurs attestent la réalité de
e son département.

ments sont accompagnés de prières qui se
ication claire et excellente de la foi, une
e des faits qui y sont relatés.
acles de Jésus-Christ et des apôtres, qui se
ns les formules de ses prières, ne l'est pas
onies. Il serait trop long de citer toutes les
lent les œuvres divines des fondateurs de l'E-
rons que des cérémonies du baptême.
ce sacrement les cathécumènes étaient mis dans
s les eaux du baptême, ils en sortaient comme
rés, rendus participants d'une vie nouvelle. L'ac-
re it une profession claire de mourir au péché
e la vie de Jésus-Christ, qui, étant mort et
lus la mort : cette peinture extérieure de la

Digitized by Google

le jour du Seigneur, et d'une fête annuelle qu'on appela Pâques ou la résurrection.

La célébration de ces fêtes est une profession claire de la création de tout par un Dieu unique, de l'incarnation du Verbe pour notre salut, de sa résurrection pour garantie de nos espérances. Ces fêtes, par leur nom, par l'instruction des pasteurs, et par le sens de la prière publique, ont toujours été le catéchisme vulgaire de la doctrine évangélique, et un exercice toujours nouveau de tous les sentiments de la piété. Les mêmes fêtes perpétuées portaient avec elles d'une semaine à l'autre, d'un siècle à l'autre, les preuves de la divinité de Jésus-Christ, de la mission des apôtres; elles en ont continué sans interruption le témoignage, parce que la certitude de la mission est inséparable de l'attestation des faits dont on glorifie Dieu dans chaque solennité.

Les sacrements ont le même effet que les fêtes.

Le baptême est la peinture de la mort de Jésus-Christ et de sa résurrection. La confirmation, qui suit le baptême, atteste tout ensemble la première effusion des dons de l'Esprit saint et la continuation sensible de ces dons qui venaient de former tant d'églises, où le souvenir en était encore récent. L'Eucharistie est le mémorial de la vie, de la passion et de la mort du Sauveur et de la dernière cène qu'il fit avec ses disciples. Nous célébrons cette Pâque solennelle, et nous réitérons ce sacrifice et ce repas salutaire dans des temples de sept cents, de mille et de douze cents ans, dans des sociétés de dix-huit siècles; ce sont toujours les mêmes autels, les mêmes instruments, la même liturgie, la même présidence. Et comme il n'y a pas sur la terre de pratiques plus universelles ni plus solennelles que celles qui ont transmis jusqu'à nous cette partie essentielle à nos assemblées, le sacrifice, le banquet eucharistique, la publication des saintes Écritures, et le ministère qui préside à l'un et à l'autre; il n'y a pas non plus de certitude qui puisse être portée à un plus haut degré que celle de la perpétuité indivisible de l'Eucharistie, de l'Écriture sainte et du ministère.

L'ordination.

Le ministère ecclésiastique s'était montré, au premier siècle, avec toutes les opérations extraordinaires de l'Esprit qui l'autorisait; il en montra de nouvelles au suivant: mais, par la notoriété qu'elles avaient acquises les unes et les autres, il commença à n'avoir plus besoin de les réitérer; la publicité des preuves précédentes se transmit comme le ministère, et ne s'en sépara en aucun

Digitized by Google

temps. Comme il se montrait suffisamment par l'ordination et par la distinction des trois ordres d'ouvriers, il n'attirait pas moins les yeux par les actes avoués et continuellement réitérés de ses différents pouvoirs. Les actes d'une compagnie sont aussi vivants qu'elle, et n'ont pas besoin d'explication. Ils produisent en tout temps deux effets, l'un de remplir l'objet dont la compagnie a les pouvoirs; l'autre, de la montrer elle-même tous les jours, et d'en entretenir la notoriété. Les différents actes du ministère évangélique, en toutes les pratiques ou les établissements émanés de ce pouvoir, ont le double effet et de sanctifier les âmes et de nous transmettre les témoignages d'un apostolat immortel. C'est aux pasteurs et aux théologiens à nous apprendre l'excellence et l'application régulière des moyens par lesquels le ministère communique aux fidèles les effets de l'alliance. Ce que nous considérons ici dans ces pratiques aussi anciennes que l'Église même, c'est l'avantage qu'elles ont par leur visibilité, d'être les monuments aussi indestructibles que publics de la doctrine apostolique et de la légitime autorité, Car il est aisé de voir que ces pratiques étant significatives et permanentes comme le ministère qui les emploie sans interruption, elles sont une vraie perpétuité de témoignages toujours rendus tant aux dogmes qu'elles expriment qu'à la mission de Jésus-Christ et aux pouvoirs de ses envoyés, dont elles sont l'exercice. C'est de la sorte que les actes, les règlements d'une compagnie de députés ou de sénateurs attestent la réalité de ses pouvoirs et la nature de son département.

Les prières.

Le sacrifice, les sacrements sont accompagnés de prières qui se trouvent être une explication claire et excellente de la foi, une tradition non interrompue des faits qui y sont relatés.

La foi dans les miracles de Jésus-Christ et des apôtres, qui se trouve développée dans les formules de ses prières, ne l'est pas moins dans les cérémonies. Il serait trop long de citer toutes les cérémonies qui rappellent les œuvres divines des fondateurs de l'Eglise, nous ne parlerons que des cérémonies du baptême.

A la réception de ce sacrement les cathécumènes étaient mis dans un état de mort sous les eaux du baptême, ils en sortaient comme des hommes régénérés et rendus participants d'une vie nouvelle. L'action même extérieure était une profession claire de mourir au péché pour ne plus vivre que de la vie de Jésus-Christ, qui, étant mort et ressuscité, n'éprouvait plus la mort : cette peinture extérieure de la

Digitized by Google

mort et de la résurrection du Sauveur n'était donc pas moins une déclaration publique de la commune croyance de sa résurrection, qu'un engagement de vivre dans l'éloignement du péché. La réception du baptême était par sa forme le précis de toutes les instructions qui avaient précédé, et toutes ces instructions n'étaient que les simples conséquences d'autant de faits très-publics; le baptême était un témoignage rendu non à des opinions systématiques et suggérées, mais à des évènements très-faciles à justifier.

Un usage particulier aux chrétiens, et qui ne pouvait exister ailleurs, était de poser, au jour de l'anniversaire d'un martyr, la table eucharistique et le corps du Seigneur sur les restes qu'on avait sauvés du corps de son témoin, ou de poser ces restes sous un autel à demeure. L'Eglise mettait ainsi auprès de l'Eucharistie, non un second objet d'adoration, mais la preuve la plus touchante, soit de la réalité des biens que les fidèles y venaient recevoir, soit de la sainteté du ministère qui les distribuait. Il était naturel que les monuments de cette pratique se trouvassent partout : elle était en effet des temps apostoliques et elle fait une partie de la forme qui fut donnée dès le commencement aux assemblées des chrétiens. Cette forme consistait, dès les premiers siècles, en quatre ou cinq parties principales toujours réunies : une chaire distinguée et placée derrière l'autel, mais à quelque distance et au fond du bâtiment, où la vue se terminait, c'était le siége de l'évêque. A côté de lui, à droite et à gauche, d'autres siéges pour les prêtres; au milieu de l'assemblée, un autel sur lequel on célébrait l'Eucharistie; sous l'autel, une ou plusieurs urnes où l'on conservait ce qu'on avait pu recueillir ou sauver, soit du sang, soit des cendres ou des autres dépouilles des martyrs. Enfin, un ou plusieurs candélabres pour soutenir les cierges et les lampes qui éclairaient les ministres et les fidèles [1]. Le fruit, comme l'intention de ces établissements apostoliques, a été de rendre la mémoire des martyrs toujours précieuse et chère à la postérité, et de certifier leur confession à tous les âges par la plus grande publicité qu'on puisse concevoir. De la sorte, tous les fidèles ne participaient jamais au mémorial de la mort, de la résurrection et de l'ascension du Sauveur sans en avoir, devant eux, le témoignage le plus fort que des hommes aient pu rendre, qui est de mourir pour ce qu'ils ont vu eux-mêmes ou appris de toute part par d'autres témoins oculaires [2].

[1] On peut voir la description et le tableau d'une église chrétienne dans les *Annales de philosophie chrétienne*, t. XIX, p. 346 et 421.

[2] Pluche, *Démonstration évangelique*, dans *ibid.*, p. 194.

Digitized by Google

Il est un monument qui, à lui seul, suffirait pour prouver la mort et la résurrection de Jésus-Christ, c'est la Croix : la croix était l'instrument du supplice des malfaiteurs, la croix devient un objet de respect et de vénération, la croix passe du lieu du supplice sur le diadème des rois et des empereurs. Ce changement ne peut s'expliquer que par la mort et la résurrection de Jésus-Christ et par la croyance à la réalité de ces deux événements.

Le culte extérieur n'est pas seulement une instruction perpétuelle, mais encore un dépôt de témoignages immortels et un chartrier de pièces incorruptibles qui fixent la foi de tous les siècles, et la certitude des faits qui sont la base du christianisme. Ces faits sont établis sur des fêtes sans cesse renouvelées, des monuments durables, des effets permanents.

Ces faits sont, il est vrai, extraordinaires et surnaturels, mais un témoignage capable de prouver un fait naturel, ordinaire et important, peut donner la certitude d'un miracle, parce qu'un miracle se compose de deux faits naturels. D'ailleurs, nous avons, pour ajouter foi aux miracles de Jésus-Christ et des apôtres, des motifs incomparablement plus forts que ceux qui déterminent dans les affaires les plus graves de la vie privée et publique ; ces miracles ont amené la conversion des apôtres et des premiers chrétiens. On ne peut établir aucune comparaison entre les miracles évangéliques et ces guérisons merveilleuses que racontent des personnes pieuses. Je ne veux pas révoquer en doute la possibilité, ni même la réalité de ces cures surprenantes ; mais elles ont été crues sans examen, sans difficulté par des personnes qu'elles n'obligeaient à aucun sacrifice, et dont elles flattaient les sentiments ; il en a été bien autrement des miracles de Jésus-Christ et des apôtres. Avant d'y ajouter foi, ils ont été mûrement examinés ; on ne se hâtait pas de devenir chrétien : peu l'étaient sans s'être longtemps défendus de le devenir. C'est un mûr examen, c'est le rapport de tous les sens qui ont comme forcé Thomas, les pèlerins d'Emmaüs, les premiers fidèles, à se rendre. La plupart des témoins de ces œuvres étaient en garde contre leurs propres lumières. Considérons d'abord ce qu'ils eurent à éprouver de la part de leur propre cœur, nous comprendrons par leurs combats intérieurs que la seule force de la vérité en a fait des témoins.

Annonce-t-on l'Évangile aux juifs? — Ils sont pleins de vénération pour leurs pratiques extérieures, pour la loi qui les distingue des autres peuples, pour le pays que Dieu leur a accordé en propre, leur temple est le lieu que le Seigneur a choisi pour y faire sa de-

Digitized by Google

meure. Ils seront à jamais le peuple de Dieu, l'avenir le plus brillant leur est réservé. Ils attendent un Messie qui les mettra en honneur en leur soumettant toutes les nations. On leur annonce que la loi, le sacerdoce et la concession du pays de Chanaan ne sont que des préparatifs, divins à la vérité, mais passagers, que le Messie sera mis à mort, qu'au lieu d'être le conquérant des nations, il en sera le docteur, qu'ils ne seront plus le peuple de Dieu, que la nation va être arrachée de sa terre natale pour demeurer esclave et vagabonde parmi toutes les nations. Quelle impression une telle annonce doit naturellement faire sur les juifs! Leur premier mouvement est de repousser cette doctrine au lieu d'examiner les faits et de voir le rapport des événements avec les prophéties : ils se bouchent les yeux et les oreilles. Ils commencent par persécuter, même par lapider les prédicateurs. On sent quelles révolutions ont dû se faire dans le cœur d'un juif pour se détacher de ses premières pensées et pour lui en faire prendre de si différentes. Qu'un témoignage a de force quand il est rendu à une vérité de fait par des cœurs qu'elle gagne au milieu de ces préventions!

L'Evangile est porté aux Gentils?— Ils boivent l'iniquité comme l'eau : point de règle qui les gêne. Leurs plaisirs, au contraire, sont autorisés par la religion publique, et consacrés comme des actions agréables à autant de divinités spéciales qui prennent soin de les récompenser. Devenir chrétien, c'était embrasser une religion pleine de gravité, une règle inflexible, adorer une Divinité que l'on honore par la pénitence et les austérités.

On prêche l'Evangile dans les écoles.—Les philosophes, malgré leurs divisions, se réunissent tous en un point qui est d'idolâtrer leur raison et d'estimer peu le rapport des sens. Comment recevront-ils une doctrine qui gît en faits et qui n'est pas l'ouvrage de leur intelligence?

Prenez les hommes dans telle nation et dans telle façon de vivre ou de penser qu'il vous plaira, il faut, en leur adressant l'Evangile, les résoudre à refondre toutes les idées qu'ils ont prises pour s'en former de nouvelles, à renoncer à tout ce qu'une longue habitude et l'applaudissement de la coutume paraissent rendre aussi estimable que nécessaire. Par un surcroît d'obstacles, il fallait recevoir des leçons de créance et de conduite d'une nation qu'on savait destituée de philosophie, et à laquelle son extrême singularité avait attiré un mépris universel.

Tels sont les sacrifices qu'on fait partout en devenant chrétiens.

Digitized by Google

Préjugés, habitudes, raisonnement, liberté d'opinions, voilà ce que les hommes mettent partout sous leurs pieds. Il faut qu'il y ait eu des événements bien singuliers pour produire de tous côtés cette révolution; et l'on peut juger de la force des motifs qui ont touché les juifs, les gentils, les philosophes, les barbares, par le renouvellement universel qui s'est fait en eux. Nouvelles idées, nouvelles espérances manifestées au dehors par une vie toute entière [1].

Ce n'est là qu'une partie des sacrifices qu'entraînait la croyance aux miracles de Jésus-Christ et des apôtres, la profession du Christianisme exposant à la perte des dignités, des honneurs, des biens, de la liberté, de la vie. Avant de croire aux miracles, combien l'examen devait être sévère, que d'objections suggéraient les attachements les plus légitimes : jamais faits ont-ils été soumis à une épreuve plus solennelle et plus longue? elle s'est prolongée pendant trois siècles ; les prisons, les galères, les carrières et les mines étaient remplis de Chrétiens : on les mettait aux prises avec les bêtes dans toutes les arènes, que chaque grande ville ambitionnait d'avoir à l'exemple des Romains. On les interrogeait par les supplices les plus cruels : les auteurs des trois premiers siècles, et les trois anciens continents sont peuplés de monuments très-expressifs de la constance et du nombre de ceux qui ont donné leur vie plutôt que de désavouer les faits dont ils étaient profondément instruits.

L'homme ne peut donner une plus grande preuve de sa sincérité ou de sa persuasion, mais comme la persuasion n'est rien quand on n'a vu ni appris les faits par les témoignages de ceux qui les ont vus, cette persuasion d'avoir vu ou appris les faits quand elle est attestée par la perte de la vie même, est la plus forte preuve de la réalité des faits qui se sont passés sous le soleil, c'est de la sorte que le martyre est la plus grande preuve du Christianisme, et l'équivalent de tous les autres témoignages.

Cette preuve s'est encore accrue comme le nombre des Chrétiens, et s'est fortifiée trois cents ans de suite. L'œuvre du salut avait cessé d'être locale par l'universalité de la prédication; comme toute la terre a entendu les prédicateurs, toute la terre a vu couler le sang des témoins. Sur qui pourra-t-on s'appuyer, si l'on ne reçoit pas le témoignage que des hommes de tout âge, de tout état, de tout caractère et de tout pays rendent sans se connaître en différents temps, en différents lieux, sur des choses qu'ils ont vues ou enten-

[1] Pluche, *ibid.*, p. 93.

Digitized by Google

dues sans être ébranlés ni par l'infamie, ni par les supplices ni par la mort. Nous n'avons rien de comparable à ce témoignage.

Qu'on n'oppose pas l'incrédulité d'un grand nombre de Juifs et de Gentils : elle n'infirme pas la force des témoignages des martyrs; bien des causes peuvent l'expliquer : elle pouvait venir de l'indifférence qui n'examine rien ; cette disposition est très-commune dans le monde ; elle pouvait résulter de l'amour du repos qui évite de savoir ce qui le peut troubler, ou enfin de la prévention qui élude tout, et de la haine qui va jusqu'à attribuer à l'esprit des ténèbres ou à des causes purement naturelles des merveilles marquées au coin de la Divinité.

Les Juifs et les païens, comme Philon, Josèphe, Dion, Marc-Aurèle, Capitolin, Plutarque, Lampside, et même Celse, Porphyre et Julien, ne nient pas la réalité des miracles de Jésus-Christ et des apôtres. Bullet a composé une histoire du Christianisme tirée des seuls auteurs juifs et païens.

L'accomplissement des prophéties et des œuvres divines de Jésus et des apôtres sont les seules preuves qu'eurent les premiers Chrétiens; la Providence en a ménagé d'autres aux hommes qui sont venus ensuite.

C'est d'abord la conversion du monde païen opérée par douze hommes simples et ignorants, la grandeur de l'entreprise et son succès comparés avec la faiblesse des instruments ; c'est ensuite le changement produit par le Christianisme dans la famille et la société, la supériorité des nations chrétiennes sur les peuples les plus policés de l'antiquité, les progrès des sociétés catholiques en comparaison de l'immobilité des états qui sont restés attachés à l'idolâtrie ; c'est la durée et la perpétuité de l'Eglise au milieu des révolutions des empires, malgré les attaques de l'hérésie et de l'incrédulité.

L'extinction complète de la Foi dans quelques individus, son affaiblissement presque général dans l'Europe, n'ébranlent pas aux yeux du philosophe la certitude du catholicisme.

Cet affaiblissement a été prédit, il y voit l'accomplissement d'une parole du Sauveur.

La dégradation morale et intellectuelle dans laquelle tombent les individus et les populations chez lesquels la Foi est éteinte, le vide immense que l'absence de la religion a fait dans les sociétés politiques, les désordres qui agitent, tourmentent les états dans lesquels la Foi est affaiblie, sont autant de preuves de la nécessité et de la divinité du Catholicisme ; il bénit la Providence de lui avoir accordé

Digitized by Google

le don de la Foi, il la prie de le lui conserver, il lui fait la même prière pour ses frères. O mon Dieu! s'écrie-t-il, que la piété, cet antique héritage de nos ancêtres, revive dans leurs enfants ; que la Foi éclaire leurs intelligences, que la charité enflamme leurs cœurs.

§ 5.

INFAILLIBILITÉ DE L'ÉGLISE.

Un catholique ne croit pas seulement en Dieu et en Jésus-Christ: il croit en l'Eglise, une, sainte, catholique et apostolique; il croit tout ce que l'Eglise lui propose de croire, parce que Dieu l'a révélé. Tel est l'acte de Foi du catholique.

Quels sont les titres de l'Eglise à la Foi de l'homme? Telle est la question que s'adresse le philosophe, qu'il entreprend d'examiner et de résoudre.

Pour y parvenir plus sûrement, il distingue dans l'Eglise des prérogatives qui lui appartiennent naturellement, comme à toute société, et d'autres priviléges qui sont surnaturels et qu'elle ne peut tenir que de la volonté positive de Jésus-Christ.

Une société prouve par son témoignage l'existence de son fondateur, ses actions, sa doctrine, ses préceptes. Elle mérite encore créance lorsqu'elle affirme que des livres ont été composés par les auteurs dont ils portent le nom, que les faits consignés dans ces ouvrages sont vrais, que ces écrits n'ont pas été altérés. La tradition de la société est surtout un motif de certitude lorsque ces livres contiennent l'histoire, la doctrine, les préceptes, les lois que lui a données son fondateur.

La tradition d'une société est encore une autorité irréfragable sur le sens, la portée des paroles émanées de son fondateur.

Ainsi le témoignage de l'Eglise catholique est une preuve de l'existence de Jésus-Christ, de l'authenticité, de l'intégrité des quatre Evangiles et des autres livres du Nouveau-Testament. La tradition de l'Eglise est encore une autorité certaine sur le sens, la portée des paroles et des promesses de Jésus-Christ.

Depuis l'établissement de l'Eglise catholique comme auparavant, c'est par la tradition que la vérité se transmet d'âge en âge, de contrée en contrée. Depuis Jésus-Christ comme dans les temps qui ont précédé sa venue, c'est encore aux caractères d'antiquité, d'universalité, de perpétuité, que l'on distingue la vérité d'avec l'erreur. Mais avant l'établissement du sacerdoce catholique, il

Digitized by Google

n'existait pas d'hommes qui eussent reçu de Dieu la mission spéciale d'enseigner les vérités religieuses, ce devoir était abandonné aux pères de familles [1]. Le soin de constater l'antiquité, l'universalité et la perpétuité des traditions, incombait à chaque particulier. Jésus-Christ a donné aux apôtres et aux évêques leurs successeurs, la mission d'enseigner les hommes et de leur transmettre toutes les vérités qu'il leur avait confiées. Dans l'Eglise catholique le soin de signaler l'erreur, de proclamer la vérité, est confié à une autorité publique. Il existe un tribunal toujours permanent chargé de prononcer sur toutes les questions qui concernent le dogme, la morale et la discipline. Cette autorité, c'est le corps épiscopal, ce tribunal c'est le Saint-Siége, c'est le pape.

Le pape et les évêques ne font pas la vérité, ils la déclarent et la proclament; rien de moins arbitraire et de plus limité que leurs pouvoirs.

Dès le commencement, le fondateur de l'Eglise instruisit nettement les apôtres de ses intentions et leur ordonna de les communiquer à tous les peuples, à toutes les nations, sans y rien changer ni retrancher, ni ajouter : *Docete eos servare omnia quæcumque mandavi vobis* [2]. La règle des premiers envoyés fut de consulter fidèlement leurs instructions avant que d'adresser la parole à leurs auditeurs. La règle de leurs successeurs fut de garder le dépôt qui leur avait été confié: *depositum custodi* [3]. Le corps épiscopal n'avait pas d'autre règle dans le siècle suivant; qu'il ne soit rien changé, *nihil innovetur*; n'annonçons, ne pratiquons que ce qui nous a été transmis, *nisi quod traditum est ;* ce que les saints Pères nous ont appris, disait saint Basile au quatrième siècle, nous l'annonçons à ceux que nous avons à instruire. L'avertissement de saint Vincent de Lerins n'est qu'une application perpétuelle de cette maxime aux plus célèbres questions de Foi [4].

Que font donc le pape et les évêques quand ils sont appelés à prononcer sur une opinion qui leur est dénoncée? Ils constatent la foi de l'Eglise sur le point contesté, ils rapprochent l'opinion ou la proposition dénoncée de la croyance antique, universelle et constante de l'Eglise, et, s'ils reconnaissent que cette opinion contredit cette croyance, ils la condamnent comme contraire à la foi, et définissent la vérité attaquée. Le pape et les évêques ne peuvent se

[1] Il faut en excepter les juifs.

[2] Mathieu, XXVIII, 20.

[3] 1 Tim. VI, 10.

[4] Pluche, *Démonstration évangélique*, dans *Spect. de la nat.*, t. VIII, p. 234.

Digitized by Google

tromper, ni lorsqu'ils constatent la croyance de l'Eglise, ni lorsqu'ils rapprochent l'opinion ou la proposition dénoncée de cette croyance, et que, jugeant qu'elle contredit la foi, ils la condamnent : ils sont également infaillibles dans ces deux opérations. Le droit de définir les articles de foi, de juger les opinions appartient aux seuls évêques, à l'exclusion des fidèles et même des prêtres. Les jugements émanés de cette autorité sont irréformables, infaillibles. Le catholique doit y adhérer de cœur et d'esprit. A la différence des prérogatives naturelles, qui appartiennent à la société sans distinction des fidèles, des prêtres et des évêques, cette infaillibilité n'appartient qu'au corps épiscopal et au pape.

Quel est le fondement de cette prérogative? Elle est particulière à la société spirituelle; elle ne résulte pas de la nature des sociétés en général : elle est surnaturelle, c'est un droit que les hommes ne peuvent donner; elle n'émane pas de la communauté, elle vient de Dieu. Jésus-Christ aurait pu conférer cette prérogative aux fidèles, aux prêtres réunis aux évêques et au pape; il ne la confère qu'au corps épiscopal et au pape. C'est un fait : quelle est la raison de ce fait? La volonté positive de Jésus-Christ manifestée par ses paroles.

Comment connaissons-nous les paroles de Jésus-Christ? Par la tradition de la société qu'il a fondée, par la tradition de l'Eglise. L'Eglise, comme toute autre société, fait foi de la volonté de son fondateur et des lois qu'il lui a laissées : « Nous n'envisageons à cet » égard que cette infaillibilité naturellement inséparable d'une » grande société, lorsqu'elle atteste des faits très-publics. Les » églises, comme les états, en se perpétuant, perpétuent les témoi» gnages [1]. Nous recevons le ministère catholique sous la caution » d'une société immense et dispersée partout, société originaire» ment témoin des mêmes faits et des mêmes preuves dans sa dis» persion, incapable à cet égard d'illusion et de collusion, rendant » témoignage aux mêmes vérités de fait contre son intérêt capital, » et donnant pour toujours à son témoignage la plus extraordinaire » notoriété, d'abord par trois cents ans de souffrances, puis par une » foule de monuments indestructibles et placés de toutes parts sous » nos yeux [2]. »

Comment sommes-nous assurés du sens, des conséquences, de l'étendue des paroles de Jésus-Christ? Toujours par la tradition de cette même société; nous consultons les annales de l'Eglise, et,

[1] Pluche, *ibid.*, p. 227.
[2] Pluche, *ibid.*, p. 211.

Digitized by Google

depuis le concile tenu à Jérusalem par les apôtres jusqu'au concile de Trente, depuis la décrétale du pape saint Etienne jusqu'à l'encyclique de Pie IX, nous voyons les conciles et les papes en possession de prononcer sur les questions qui concernent le dogme, la morale, la discipline, le sens des Ecritures; nous les voyons réclamer pour leurs décisions une soumission non-seulement extérieure, mais intérieure; nous voyons les fidèles, les prêtres adhérer à ces jugements d'esprit et de cœur; nous voyons ceux qui refusent de s'y soumettre retranchés de l'Eglise, traités comme des païens et des publicains. Ces précédents sont le commentaire le plus sûr des paroles de Jésus-Christ, la preuve la plus évidente de l'infaillibilité du corps épiscopal et du pape.

« Les pouvoirs de l'épiscopat nous sont prouvés par un moyen » infaillible, c'est l'attestation et l'acquiescement d'une société vraiment immense, répandue partout, incapable de collusion, incapable de méprise sur l'objet de son attestation. Telle est l'Eglise » catholique; elle a vu, touché et attesté les œuvres de l'apostolat; « elle a semblablement attesté et garanti la réalité des écrits provenant des hommes apostoliques. Elle nous a instruits des droits du » ministère qui a succédé aux apôtres en recevant sa prédication. » ses règles, les décisions de ses conciles, ses professions de foi, les » prières de sa liturgie, enfin les écrits même des docteurs particuliers à proportion de l'analogie que le ministère y a reconnu » avec la prédication précédente. Tous ces actes, recueillis, attestés et employés tous les jours par une société qui ne meurt pas, » forment un dépôt aussi public et aussi indestructible que la société » même.

» Ceux qui veulent savoir à fond les droits et les usages du parlement de la Grande-Bretagne ou de l'Eglise catholique ont recours » aux livres qui en ont parlé dans la durée des différents âges. Ils » peuvent eux-mêmes en faire de nouveaux; mais ces grands établissements n'ont eu besoin de livres ni pour exercer leurs » droits, ni pour les faire connaître. Ils dévancent les livres, ils font » disparaître par l'éclat de leur notoriété les petites objections » qu'on peut tirer de tel ou tel écrivain contre des maximes universellement reconnues; ni le Parlement ni l'Eglise ne dépendent » des histoires ou des dissertations qu'on en fait; les livres ne leur » peuvent rien acquérir par leur justesse, ni leur faire rien perdre » par des exposés faux ou imparfaits. Les fidèles peuvent devoir des » lumières ou des secours aux bons livres; mais les bons livres et

Digitized by Google

» la saine théologie doivent tout à l'Eglise et à son immortelle per-» pétuité [1]. »

§ VI.

DES ÉCRITURES DU NOUVEAU-TESTAMENT.

» Toute l'Ecriture inspirée par l'esprit de Dieu est utile pour in-» struire, pour convaincre, pour corriger et pour former à la jus-» tice [2]. »

Tel est l'article de sa foi, dont le catholique étudie actuellement les preuves.

Il n'entreprend cette étude qu'après avoir examiné et constaté les droits, tant naturels que surnaturels, de l'Eglise; ce n'est pas sans motifs qu'il suit cet ordre :

« Les Ecritures ne sont pas ce qui constitue l'Eglise, ce qui lui a » donné vie. Le christianisme existait, l'Eglise existait avec son au-» torité, sa hiérarchie et sa foi; les Evangiles et les épîtres des apô-» tres vinrent après. L'Eglise exista plusieurs années; elle pouvait » exister toujours, si Dieu l'eût voulu, sans les Ecritures inspirées, » divines, dignes de tous nos respects et de tous nos hommages. » Ces Ecritures ne sont point, à proprement parler, ni la constitu-» tion de l'Eglise, ni le code de ses lois, ni l'exposé même de ses » dogmes. En dehors des Ecritures, il y a des dogmes et des tradi-» tions divines non écrites. Les Ecritures sont donc des histoires » augustes et saintes, mais dont la cause, sous l'inspiration divine, » a été des circonstances particulières. C'est donc un dépôt divin » confié à l'Eglise, une part, une grande part de l'héritage révélé, » mais non le principe même constitutif et vital du Christianisme et » de l'Eglise. En quoi la Réforme s'égara étrangement. Aussi qu'a-t-» elle conservé de la foi et de l'institution première? Les faits le dé-» montrent [3]. »

En abordant les questions relatives aux Ecritures du Nouveau-Testament, le philosophe distingue celles qui concernent l'authenticité, la vérité et l'intégrité de ces écrits d'avec la question de leur inspiration.

Les premières sont communes à tous les livres, peuvent et doivent être prouvées par des moyens naturels et par les règles ordi-

[1] Pluche, *ibid.*, p. 169.

[2] Saint Paul, II Timothée, III, 16.

[3] Le P. de Ravignan, Conférence, *Union catholique* de mai 1842.

Digitized by Google

naires. L'autre est particulière aux Ecritures de l'Ancien et du Nouveau-Testament : elle est d'un ordre plus relevé et doit être résolue au moyen de preuves du même genre.

La première preuve de l'authenticité de la véracité et de l'intégrité des livres du Nouveau-Testament, est la *tradition de la société chrétienne*.

« Lorsqu'il est question de juger les titres constitutifs et fondamentaux d'une société quelconque, les écrits qu'elle regarde » comme les règles de sa foi, de ses mœurs, de sa conduite, comme » la base de ses droits, de ses priviléges, de ses espérances, c'est à » elle sans doute d'en rendre témoignage. Elle ne peut le faire d'une » manière plus éclatante qu'en continuant d'en faire un usage journalier, de s'y confirmer, d'en appeler à la lettre et au sens toutes » les fois qu'on lui suscite des contestations. Si après plusieurs » siècles de durée, on disputait à un parlement l'authenticité de la » Charte de son établissement, sous prétexte que l'original n'existe » plus, que les copies peuvent avoir été altérées, que dans quelques » archives il en existe des doubles où il se trouve des variantes, etc. » cette compagnie serait fondée à répliquer que la meilleure preuve » de l'authenticité de son titre est l'usage public et constant qu'elle » en a fait. Ce témoignage serait encore plus convainquant s'il était » prouvé que depuis l'origine, l'Assemblée n'a jamais manqué à » chacune de ses séances de lire une section ou un chapitre de cette » charte toujours contestée et néanmoins toujours suivie... Les in» crédules même ont suivi cette méthode quand il s'est agi de décider » si les livres de Confucius, des Bramines, de Zoroastre, de Mahomet » étaient authentiques et sortis de la main des auteurs dont ils por» tent les noms : ils ont dit que le témoignage de la nation ou de la » société à laquelle ces livres appartiennent est irrécusable ; que ce » n'est pas à nous étrangers de contester sur ce point : qu'une fa» mille quelconque doit savoir mieux que nous si les titres de ses » possessions sont vrais ou faux. Nous ne voyons pas pourquoi la » société chrétienne aurait moins de priviléges que les autres et » pourquoi son témoignage est moins recevable. Mais qu'est-il » arrivé ? Ce qui se fait dans toutes les disputes longues et opiniâ» tres : on perd bientôt le premier état de la question et les acces» soires font oublier le principal. Les sectes révoltées contre l'auto» rité de l'Église lui ont refusé même la certitude traditionnelle que » l'on accorde aux autres sociétés, elles ont fait de l'authenticité des » livres saints une question de pure critique ; elles ont voulu juger

Digitized by Google

» de ces livres comme d'une histoire isolée qui ne tient à rien, qui » n'appartient à personne, qui ne produit aucun effet dans la vie » civile, comme d'un vieux manuscrit déterré par hasard dans un » coin d'une bibliothèque et qui voit le jour pour la première fois. » Sous ce point de vue la question est devenue interminable. Pour » prouver, dit-on, l'authenticité des Évangiles, il faut le témoignage » des écrivains contemporains. Il a donc fallu fouiller dans tous » les monuments de l'antiquité pour voir s'il y est fait mention de » nos Évangiles et de quelle manière chaque auteur en parle. On » doit sentir que plus on fait entrer de pièces dans un procès, plus » l'examen devient long et difficile. Il faut faire à l'égard de cha- » cune la même discussion que sur le titre principal : l'adversaire » argumente sur la date précise de chaque livre, sur le nombre, la » capacité, le mérite personnel de chaque témoin, sur le degré de » confiance qu'on doit lui donner : vient ensuite l'examen du sens » et de la force des termes.... Certainement les simples fidèles qui » ont besoin d'une règle de croyance et de conduite ne sont pas en » état d'entrer dans toutes ces contestations. Cette réflexion seule » aurait dû faire comprendre que si elles ne sont pas nécessaires » pour eux, les savants même auraient pu s'en passer, qu'elles sont » donc hors de propos. Quoiqu'on doive savoir gré aux critiques » hétérodoxes des savantes discussions dans lesquelles ils sont en- » trés, nous sommes dispensés de leur en témoigner de la reconnais- » sance : ils ont dénaturé la question. C'est dans cet état de cause » que les incrédules sont survenus. Fiers des avantages que leur » donnaient les critiques dont nous parlons, ils en ont adopté les » principes et ont disputé chaque pouce de terrain. Cette question » de critique, disent-ils, de l'authenticité des Evangiles n'a pas été » suffisamment éclaircie. La première chose est de savoir si c'est là » une *question de critique*. Nous soutenons avec Tertullien, que » c'est une *question de possession*. Au troisième siècle ce Père plus » avisé que nous réfutait les hérétiques par voie de prescription ou » fin de non-recevoir. Ce n'est pas à vous, leur disai-il, de venir » disputer sur nos Écritures; elles ne vous appartiennent pas ; vous » n'avez rien à y voir, nous les avons reçues de la main de nos fon- » dateurs : c'est notre titre et non le vôtre ; nous sommes avant » vous, nous avons usé de nos droits avant que vous fussiez au » monde. C'est à nous à savoir quelles sont les vraies Écritures et » non à vous qui n'êtes ni les enfants de la maison, ni les héritiers » de la famille. Saint Augustin argumentait de même contre les

Digitized by Google

» Manichéens. Quinze cents ans ajoutés à cette possession ne l'ont » pas rendue plus mauvaise [1]. »

Blâmerons-nous, continue le même auteur, les apologistes de la religion d'avoir eu trop de complaisance pour leurs adversaires sur le champ de la critique? Non : il fallait répondre à leurs objections, et montrer que, même sous ce point de vue, l'avantage reste aux catholiques. Mais il ne faut pas oublier, et celui qui entreprend ce ce travail doit rappeler que la certitude des Evangiles est indépendante du résultat de cette discussion; qu'appuyée sur la tradition de la société chrétienne, elle est inébranlable.

Ne poussons pas la complaisance à l'égard des incrédules et des rationalistes jusqu'à l'excès ; ne leur permettons pas de juger l'authenticité, la vérité et l'intégrité de nos livres saints d'après des principes arbitraires et créés pour le besoin de la cause : ramenons-les à ces règles de critique consacrées par le sens commun, ou au moins par l'assentiment de tous les hommes éclairés. En admettant toutes les règles de critique qu'il leur plaît d'inventer et qu'ils prétendent nous imposer, j'ose les défier, dit toujours Bergier, de prouver l'authenticité d'aucun ouvrage, et de réfuter le P. Hardouin. Cet auteur n'a fait autre chose qu'appliquer à l'Enéide les objections que les protestants et les incrédules font contre nos livres saints.

Telle est la méthode que suit le philosophe chrétien. Il commence par prouver l'authenticité, la vérité et l'intégrité des livres du Nouveau-Testament, au moyen de la tradition de la société chrétienne; il reçoit les quatre Evangiles, les épîtres de saint Paul et les autres écrits du Nouveau-Testament, parce qu'ils lui sont proposés par l'Eglise. Ce n'est qu'après avoir étayé ces trois points sur ce fondement et les avoir ainsi rendus inébranlables qu'il aborde la question de critique. Dans ce travail, il ne s'écarte pas des règles consacrées par le sens commun ou par l'assentiment des savants.

Sur l'inspiration, deux choses sont à examiner : 1° ce qu'elle est, ou en quoi elle consiste ; 2° comment elle se prouve.

1° Ce qu'elle est.

Il faut distinguer la révélation, l'inspiration, l'assistance.

On croit, 1° que Dieu a révélé aux auteurs sacrés les vérités qu'ils ne pouvaient pas connaître par la tradition et la lumière naturelle; 2° que, par un mouvement surnaturel de la grâce, il les a excités à

[1] *Bergier, Traité de la religion*, 3e partie, ch. 1, art. 1; t. VIII, p. 41.

Digitized by Google

écrire, et qu'il leur a suggéré le choix des choses qu'ils devaient mettre par écrit; que, par un secours nommé assistance, il les a préservés de tomber dans aucune erreur sur les faits historiques, les dogmes et la morale [1].

2° Comment l'inspiration se prouve-t-elle? Elle se prouve par l'Eglise et son autorité. « Je ne croirais pas les Evangiles, si je n'étais » pas déterminé par l'autorité de l'Eglise. *Ego vero non crederem » Evangelio, nisi me Ecclesiæ catholicæ convinceret autoritas*, dit » saint Augustin. » Mais dans l'Eglise, et sous son autorité, l'inspiration s'établit et par l'Ecriture, et par la Tradition.

« Or le Paraclet, l'Esprit-Saint, que mon Père enverra en mon » nom, vous enseignera tout et vous suggérera tout ce que je vous » ai enseigné [2]. » Saint Paul dit positivement que « l'Ecriture est di- » vinement inspirée : *divinitùs inspirata* [3]; » saint Pierre, « que les » écrivains sacrés sont conduits, poussés par l'Esprit-Saint [4]. »

Saint Clément, pape, saint Justin, saint Irénée, Athénagore, Tertullien et tous les autres, sans exception, dès l'origine, affirment l'inspiration divine des Ecritures, de celles que nous possédons encore. Le concile de Trente définit : « l'Ecriture est dictée par » l'Esprit-Saint. »

Après cette tradition primitive et unanime, après le témoignage infaillible de l'Eglise, que peuvent être contre l'authenticité, la vérité, l'intégrité et l'inspiration des Ecritures, quelques critiques grammaticales sans fin, d'un rationalisme vague, d'une exégèse téméraire! Rien, que de vains efforts, sans valeur aucune. Tous les progrès des sciences modernes sont venus confirmer la vérité des Ecritures [5].

De ce tableau des preuves du christianisme ressort une observation qui doit être relevée.

Lorsque j'ai annoncé que j'allais traiter de l'ordre surnaturel, plus d'un lecteur se sera imaginé que je l'introduisais dans un ensemble de considérations vagues, mystiques; ils doivent être détrompés : rien de plus positif que l'ordre surnaturel. Les dogmes qui le composent sont, il est vrai, bien élevés au-dessus de l'intel-

[1] *Bible* de Vence, t. I; Bergier, *Dictionnaire théologique*, au mot *inspiration*; M. Gaume, *Catéchisme de persévérance*, t. I, p. 24.

[2] Jean, XIV, 29.

[3] Voir le texte cité ci-dessus.

[4] II Pierre, I, 21.

[5] Le P. de Ravignan, Conférence, *Union catholique* du 9 mai 1842.

Digitized by Google

ligence de l'homme ; mais ils sont présentés d'une manière bien simple et à la portée de tous les esprits. Ils ne s'offrent plus, comme dans la religion naturelle, sous la forme de conclusions déduites des vérités premières au moyen de raisonnements souvent très-compliqués, ils sont révélés, ils reposent immédiatement sur l'autorité de Dieu ; ce sont, dans leur ordre, autant de vérités premières, ils sont connus par un enseignement traditionnel public extérieur; ils sont appuyés sur des faits sensibles élatants ; ils deviennent en quelque sorte des faits. Dieu a parlé, Jésus-Christ a révélé telle et telle vérité, laissé tel et tel commandement : voilà des faits sensibles que l'on peut connaître par le rapport des sens et la tradition.

Jamais la religion n'est plus solide que lorsqu'on la considère au point de vue surnaturel.

Tant que nous avons envisagé ce qu'on appelle la religion naturelle, nous n'avons connu qu'une partie des dogmes dont elle se compose, nous ne voyons qu'une partie détachée d'un tout. La religion naturelle n'est en quelque sorte qu'un être de raison, *l'ouvrage de cette faculté de l'esprit qu'on appelle abstraction* [1] ; mais lorsque l'on entre dans l'ordre surnaturel, la religion apparaît complète, telle que Dieu l'a faite, telle qu'elle a toujours existé.

La religion naturelle repose en grande partie sur des raisonnements ; la religion surnaturelle, le Christianisme s'appuie sur des faits, et ces faits se lient aux croyances antiques, universelles et constantes du genre humain, sont attrestés par les traditions de l'humanité ; le christianisme est une religion éminemment historique : c'est l'histoire de l'humanité.

DR LAHAYE.

[1] Nous ne saurions accepter cette définition de la *religion naturelle* ; et elle nous semble en opposition avec la plupart des principes posés par l'auteur. Non, les *dogmes* et la *morale* formant la religion naturelle, n'étaient pas l'*ouvrage de l'esprit*. Ils avaient été connus par la *révélation expresse et extérieure de Dieu*. Il n'a jamais existé d'autre religion que celle-là. Notons, en outre, que dès le commencement il a existé une *religion surnaturelle* ; l'auteur en est convenu, et il semble ici l'oublier. (*Note du Directeur.*)

Digitized by Google

Discipline ecclésiastique.

LE CLERGÉ NORMAND

AU XIII^e SIÈCLE

D'après le : *Regestrum visitationum archiepiscopi Rothomagensis* ; Journal des visites pastorales d'Eude Rigaud, archev. de Rouen ; 1248-1269 [1]

« Eude Rigaud [2], dont plus d'un de nes lecteurs n'a probablement jamais entendu prononcer le nom, n'en est pas moins un des hommes les plus remarquables du règne de saint Louis, et l'une des gloires du clergé français. Les historiens du 15^e siècle ont gardé sur lui un profond silence. Quelques lignes consacrées à sa mémoire n'eussent cependant pas été déplacées dans les histoires du saint roi, qui l'honora de sa confiance et de son amitié ; heureusement il nous est parvenu un document qui, mieux qu'aucun historien, nous révèle dans ses moindres particularités la vie de cet illustre prélat : nous voulons parler du *Registre* où il a consigné jour par jour les actions des vingt et une années de son épiscopat. C'est dans ces notes, non destinées à la publicité, qu'il faut chercher un tableau fidèle des mœurs du clergé du 13^e siècle. C'est là aussi qu'il faut suivre les patients efforts d'un homme qui consacra sa vie tout entière à réprimer les nombreux excès des clercs de son temps.

Ce Registre, passé au 18^e siècle de la bibliothèque de M. de Gaignières dans celle du roi, n'était guère connu que par quelques dates qu'en avaient tirées les rédacteurs du 11^e volume du *Gallia Christiana*, et par un court extrait, récemment imprimé par les soins de M. de Caumont. M. Bonnin, en entreprenant la publication complète de ce document, a répondu au vœu général de tous les savants qui s'occupent de l'histoire de la Normandie. Mais l'importance de ce livre n'est pas restreinte à une seule province : tous ceux qui étudient consciencieusement le moyen-âge le liront avec fruit et intérêt. Pour exciter leur attention, nous avons cru devoir résumer dans cet article les principales données qu'il fournit sur l'état du monde religieux au 13^e siècle.

[1] Publié pour la première fois, d'après le manuscrit de la Bibliothèque royale, par Théodose Bonnin. Louen, Lebrument, éditeur, MDCCCXLVII, in-4.

[2] Nous empruntons cet article très-curieux à l'*École des Chartes*.

Digitized by Google

Eude Rigaud, entré en 1242 dans l'ordre de Saint-François, fut sacré archevêque de Rouen au mois de mars 1247 (a. s.). Son premier soin fut la visite des doyennés ruraux de son diocèse. Dans l'impossibilité de se transporter sur chaque paroisse, il réunissait tous les curés d'un doyenné dans une même assemblée. Là se faisait une sévère enquête sur les mœurs de chacun d'eux. Six prêtres, investis des fonctions de jurés (*juratores*), dénonçaient hardiment tous les désordres que la voix publique imputait à leurs confrères. Ces désordres peuvent être rattachés aux chefs suivants :

Incontinence. Beaucoup entretiennent pendant des années entières une ou plusieurs concubines; leurs enfants sont élevés sous le toit même du presbytère [1]. D'autres fréquentent les maisons de prostitution [2]. Quelques-uns ne reculent pas devant le viol [3], l'adultère [4], l'inceste [5].

Excès de boisson. — Querelles. Je trouve plusieurs fois répété le reproche de fréquenter les tavernes [6] et celui de boire jusqu'au gosier [7]. De là des rixes [8]; de là des habits oubliés dans les lieux de débauche [9]; de là même des clercs étendus ivres morts dans les champs [10]. — Outre les querelles nées de la boisson, d'autres prennent leur source dans le caractère violent de certains curés amis de la discorde [11]. Ils prennent part aux mêlées [11], ils se battent avec leurs paroissiens [12]; un d'entre eux tira même l'épée contre un chevalier [13].

Commerce. Le plus ordinairement, l'accusation se borne à signaler tel et tel curé comme s'adonnant au négoce. Dans beaucoup de cas, cependant, la nature de ce négoce est spécifiée. Il consiste, par exemple, à donner son argent aux commerçants pour en retirer l'intérêt [14], à avoir des navires sur la mer [15], à s'immiscer dans le commerce des bois [16], à louer des terres pour les ensemencer [17], à prendre des fermes [18], à percevoir les droits de péages et de tonlieu [19], à engraisser des porcs [20], à vendre des béliers [21], des vaches [22], des che-

1 Pag. 29, 30. — 2 Pag. 45, 118.

3 Pag. 28, 31. — 4 Pag. 18, 25, 135. — 5 Pag. 18, 21, 191. — 6 Pag. 21, 29.

7 Ad garsoil, p. 29; ad garsoil, p. 329; ad garsillum, p. 458; ad warsoil, p. 137. Voir Charpentier, *sub h. v.*

8 Pag. 21, 28. — 9 Pag. 21. — 10 Pag. 9.

11 Belligerosus, p. 46; bellicositas, p. 159.

12 Pag. 22. — 13 Pag. 28, 42, 45. — 14 Pag. 13.

15 Pag. 35. — 16 Pag. 27. — 17 Pag. 331. — 18 Pag. 18.

19 Pag. 18, 23, 27, 46. — 20 Pag. 330. — 21 Pag. 83. — 22 Pag. 26.

Digitized by Google

vaux [1], du chanvre [2], du vin [3], du cidre [4]. Les curés débitants de boissons poussaient l'abus jusqu'à enivrer leurs paroissiens. Le commerce des grains est aussi sévèrement prohibé. Il paraît que dès lors les spéculateurs sur les denrées connaissaient les marchés à terme [5].

Jeu. Les jeux défendus sont les dés [6], la boule [7], le palet [8]. En 1248, on faisait un reproche au prêtre de Baudriou Bosc de prendre part aux tournois [9].

Habits. D'après les statuts synodaux, les prêtres ne devaient monter à cheval qu'avec des chapes rondes et fermées [10]. Malgré cette prescription, beaucoup voyageaient en soutanes ouvertes [11] ou en tabards [12], ce qui est probablement la même chose. La chape avait un capuchon : certain prêtres sont notés pour ne l'avoir point rabattu sur leur tête [13], et lui avoir préféré la coiffe [14]. Ceux dont les goûts mondains ne se contentaient même pas du tabard et de la coiffe, prenaient l'habit des gens de guerre, et portaient des armes [15]. Notons encore le reproche adressé à un prêtre d'avoir acheté un habit séculier [16].

Abus dans l'administration ecclésiastique. Des curés non promus à la prêtrise négligent de se présenter aux ordinations [17], ou bien, quand ils ont reçu cet ordre, passent des années entières sans célébrer [18]; d'autres ne résident point dans les paroisses qui leur sont confiées [19]; ils exigent un salaire pour administrer les sacrements [20];

[1] Pag. 45. — [2] — Pag. 22. — [3] Pag. 27. — [4] Pag. 26, 30.

[5] Pag. 26.—Dans Eude Rigaud, comme dans la plupart des auteurs du 13^e siècle, *sicera* s'entend exclusivement du cidre. Je ne citerai que ces deux passages : *Habent satis estauramenta... vinum, cervisiam et sinceram* (p. 208).—*Neque vinum neque siceram, id est sidre* (p. 305). — Cf. p. 100, 299.

[6] Vendit bladum suum ad terminum, p. 17; vendit cariùs bladum suum propter terminum, p. 20

[7] Tali, p. 21, etc.; taxilli, p. 29; decii, p. 20.

[8] Bouleta, p. 550; rodelle, p. 20, 21. — Basé sur ce que *Rocle* désigne une monnaie française de cette époque, M. Bonnin interprète *rodella*, par *le jeu de palet*.

[9] Pila, p. 19, 29, etc. — [10] Ad bobendamenta, p. 28.

[10] Capa rotunda, p. 653; clausa, p. 17, 317.

[11] In supertunicali fisso, p. 317.

[12] Tabardi, p. 17, 29, 40, 136.

[13] Caputio extracto, p. 116.

[14] Cufa, p. 116, 136; cuffa, p. 136; concafa, p. 67.

[15] Pag. 20, 28. — [16] Pag. 168.

[17] Pag. 61, 65, 659, 738. — [18] Pag. 150, 655.

[19] Pag. 21, 28, 61. — [20] Pag. 27, 46.

Digitized by Google

un chapelain fut réprimandé pour avoir, la veille de Noël, chanté la messe à prix d'argent [1]. L'accusation d'avoir célébré des mariages clandestins [2] ou sans faire les bans [3] est très-rare. La location [4], l'engagement [5] ou l'aliénation [6] des livres d'église est sévèrement interdite, et peu de curés sont en défaut pour ce sujet. Il n'en est pas de même quant à l'obligation où ils sont de se rendre aux synodes, chapitres ou kalendes [7].

Tels sont les principaux abus qu'Eude Rigaud trouva dans le clergé séculier de son diocèse. Les moyens qu'il employa pour y mettre un terme furent assez divers. Pour les moindres désordres, il établit des amendes pécuniaires qui se levaient par les doyens. C'est ainsi qu'il força les curés à venir aux synodes et à se procurer des chapes [8]. Le curé de Virville devait payer cinq sous toutes les fois qu'il s'enivrait ou seulement qu'il entrait dans une taverne située à moins d'une lieue de son domicile [9]. Pour les fautes plus graves, l'évêque eût pu recourir aux censures canoniques, et prononcer la suspense ou l'interdiction; mais ces châtiments avaient déjà perdu bien de leur efficacité, et l'excommunication même n'empêchait pas certains prêtres de remplir leurs fonctions habituelles [10]. Il eût encore pu déférer les coupables aux tribunaux ecclésiastiques; mais cette voie était longue, et souvent le coupable n'eût pas été atteint. Eude préféra d'autres moyens; il exigea de ceux qu'il avait trouvés en défaut des lettres authentiques, par lesquelles ils avouaient leurs torts, promettaient de s'en corriger, et déclaraient que s'ils venaient à manquer à leur engagement, ils seraient par là même, et sans aucune procédure, privés de leur bénéfice. Nous donnerons un exemple de ces lettres obligatoires. On y remarquera la formule *cum signo quod in eis propriâ manu feci*, qui se retrouve dans un certain nombre de pièces de cette nature, insérées dans le registre des visites.

« Universis présentes litteras inspecturis, ego Guillelmus, presby-
» ter de Nigella, salutem in Domino. Cum reverendus pater O.,
» Dei gracia, Rothomagensis archiepiscopus, decanatum de Fou-
» cardi Monte visitans, invenisset me super incontinencia et
» ebrietate et melleis graviter diffamatum, ego, voluntatis sponta-
» neæ, eidem promisi et promitto quod, si super premissis invenerit
» me alias infamatum, eo ipso ecclesiam meam pro resignata

[1] Pag. 18. — [2] Pag. 364. — [3] Pag. 389. — [4] Pag. 42.
[5] Pag. 653, 669. — [6] Pag. 40. — [7] Pag. 23, 27, 28, etc.
[8] Pag. 17, 18, 291. — [9] Pag. 138. — [10] Pag. 46.

Digitized by Google

» habebo. In cujus rei memoriam et testimonium, sigillum meum » præsentibus litteris apposui, cum signo quod in eis propria manu » feci. Datum apud Alacrem Montem, sabbato post festum Beati » Vincentii, anno Domini M CC XL octavo [1].

Ces actes recevaient leur exécution sans aucun obstacle. Les prêtres convaincus de n'avoir point tenu leur engagement, résignaient leur église dans les mains de l'archidiacre [2], ou bien l'archevêque les en dépouillait de sa propre autorité [3]. Il n'y avait pas alors de point de droit à éclaircir: tout se réduisait à une question de fait. Mais souvent la preuve par témoins n'était pas possible: l'accusé devait alors prouver son innocence par son serment, accompagné du serment de sept [4], de neuf [5], de dix [6] ou de douze [7] de ses confrères. Le serment se prêtait en face des Évangiles, la main sur la poitrine [8]. Peut-être s'imagine-t-on que l'accusé trouvait aisément des compurgateurs; mais il n'en était pas ainsi, car l'archevêque usait du droit de récusation, notamment quand les jureurs n'avaient point pleine connaissance de la cause [9].

Les mesures que nous venons d'indiquer n'avaient pour but que de réformer le clergé pourvu des bénéfices avant l'intronisation d'Eude Rigaud. Pour prévenir ces abus dans la génération suivante, il usa d'une grande circonspection dans l'admission des clercs présentés par les patrons. Persuadé que, dans le prêtre, les mœurs sont en rapport avec l'instruction, il leur faisait subir un examen avant de leur conférer un bénéfice. Le registre contient les procès-verbaux de plusieurs de ces examens. Nous ne pouvons nous empêcher d'en rapporter un exemple. Nous prenons au hasard un prêtre nommé Guillaume, présenté à l'église de Rotois [10].

1 « A tous ceux qui ces présentes verront, moi, *Guillaume*, prêtre de *Nigella*, » salut dans le Seigneur. — Comme le révérend père O., par la grâce de Dieu, archevêque de Rouen, visitant le doyenné de *Foucard-Mont*, m'a trouvé gravement accusé d'incontinence, d'ivrognerie et de rixes, de mon propre mouvement, » je lui ai promis et je promets que si, encore une fois, il me trouve accusé de ces » mêmes vices, par cela même je me regarderai comme ayant résigné mon église. » Pour mémoire et témoignage de quoi, j'ai apposé mon cachet aux présentes lettres » avec la signature que j'y ai apposée de ma propre main. Donné près de *Mont-Alacre*, le samedi après la fête du bienheureux Vincent, 1248. » — Pag. 22.

2 Pag. 154, 156. — 3 Pag. 212, 213.

4 Pag. 13, 322. — 5 Pag. 415. — 6 Pag. 191. — 7 Pag. 154, 210.

8 Manu ad pectus posita, propositis sacrosanctis evangeliis, p. 348.

9 Pag. 581.

10 Pag. 332.

Digitized by Google

Son examen eut lieu le 8 des kalendes de mars 1258 (a. s.). Les examinateurs étaient, outre l'archevêque, Symon, archidiacre de Rouen, maître Pierre d'Aumalle, chanoine de Rouen, frère Adam Rigaud et Jean de Morgneval, clerc du prélat. Le candidat fut interrogé sur ce passage de la Genèse: *Ade vero non inveniebatur adjutor similis ejus, inmisit ergo Dominus Deus soporem in Adam*, etc. Voici comment il construisit cette phrase et la rendit mot à mot en langue romane: *Ade* Adans, *vero* adecertes, *non inveniebatur* ne trouvoit pas, *adjutor* aideur, *similis* samblable, *ejus* de lui. *Dominus* nostre sire, *inmisit* envoia, *soporem* encevisseur, *in Adam*..... A la demande qu'on lui adressa de *décliner* le mot *inmisit*, il répondit: *Inmitto, tis, si, tere, tendi, do, dum, inmittum, tu, inmissus, intendus, tor, teris, inmisus, tendus*. On lui fit faire le même exercice sur le verbe *repplere*, et, comme il avait dit au gérondif *repplendi*, l'archevêque insista et lui fit épeler *(sillabicari)* ce dernier mot, qu'il divisa en quatre syllabes, *rep-ple-en-di*. Eude Rigaut leva la séance en constatant son incapacité à chanter le morceau: *Voca operarios*. Nous ignorons si les juges le déclarèrent admissible.

Des candidats, rejetés à la suite d'examens encore moins brillants que le précédent, en appelèrent au pape [1]. Ces appels étaient une arme dont s'emparaient tous ceux qui se trouvaient atteints par la juste sévérité de l'archevêque. Mais il ne s'en mettait guère en peine, car il jouissait du plus haut crédit à la cour de Rome; et comme on avait subrepticement obtenu contre lui quelques lettres du pape pour le faire comparaître devant des juges étrangers, Innocent IV, le 2 des kalendes d'avril 1250 (a. s.), révoqua ces lettres et défendit qu'on le mît en cause hors de son diocèse [2].

Après avoir indiqué les principaux actes de l'administration d'Eude Rigaud, relatifs au clergé séculier de son diocèse, nous le suivrons dans ses visites aux communautés religieuses, non pas seulement de l'évêché de Rouen, mais de toute sa province ecclésiastique. Avant d'entreprendre cette tâche laborieuse, il eût dû visiter une à une toutes les paroisses de son diocèse; mais dispensé de cette obligation par le pape [3], il put commencer sa visite provinciale dès l'année 1250.

Voici en quoi consistait cette visite. Le prélat entrait dans chaque abbaye, prieuré ou chapitre; il s'informait des mœurs des religieux,

1 Pag. 396, 237. — 2 Pag. 746. — 3 Pag. 743.

Digitized by Google

de la situation financière de l'établissement, de l'état des édifices et du mobilier et même des approvisionnements, puis il avisait à la réforme de tous les abus qu'il avait constatés. Dans chaque maison, il recevait une procuration en nature ou en argent, suivant les cas.

Quelques abbayes, jouissant du privilége d'exemption, échappaient seules à la rigoureuse inquisition du prélat; l'inspection en était réservée à des commissaires nommés par le pape.

Ce serait une grave erreur de penser que ce droit de visite était particulier à la province ecclésiastique de Rouen. Pour me borner à quelques exemples empruntés au 13^e siècle, je citerai les visites de Boniface, archevêque de Cantorbéri, dont Matthieu Paris [1] a retracé les principaux épisodes; celles de l'archevêque de Reims, dont il reste un curieux document dans sa lettre, datée de l'an 1267, sur la réforme du chapitre de Laon[2]; et enfin celles de Symon, archevêque de Bourges, pendant les années 1284, 1286 et suivantes. Au 17^e siècle, Jacques de Gives, à Orléans, possédait le registre manuscrit des visites de ce dernier prélat. D'après les fragments étendus qu'en a publiés Mabillon[3], l'on croit qu'il présentait la plus grande analogie avec celui dont nous nous occupons maintenant.

Eude Rigaud trouva la discipline monastique assez relâchée, principalement dans les prieurés et les couvents peu considérables. Cependant, en général, les mœurs du clergé régulier s'étaient conservées plus pures que celles du clergé séculier. Bien qu'il se rencontre çà et là des violations, et même quelques fois de fort graves, des vœux de chasteté, l'on ne trouve pas la masse des religieux abandonnée à ces honteux excès, si communs parmi les curés du diocèse de Rouen. Quelques moines sont notés pour leur penchant à la boisson ou pour leur caractère emporté, ou pour la possession en propre de différents objets. L'abstinence des viandes et le jeûne n'étaient guère observés, surtout dans les prieurés. Mais les points dont l'archevêque eut principalement à se préoccuper, furent les offices ecclésiastiques, les habits et l'administration du temporel. Nous consacrerons quelques lignes à chacun de ces sujets.

Offices. Voici les principales remarques auxquelles ils donnèrent lieu dans les visites d'Eude Rigaud. Le sacristain sonne trop tard

1 Sub anno 1250.

2 Archives du royaume, carton L. 1150.

3 *Analecta*, édit. in-8, t. II, p. 613-654; t. VII, p. 505-511.

Digitized by Google

les heures [1]; il est négligent à préparer et à remettre le lectionnaire [2]. Quelques religieux s'absentent des matines [3]. Dans les chapitres de chanoines, pour les forcer à assister régulièrement aux offices, on établit des marances [4]: c'était une amende pécuniaire, quelquefois d'un denier [5], qu'on levait sur les absents. Les officiants restent assis quand ils devraient se tenir debout; ils murmurent dans le chœur, quelquefois même d'une stalle à la troisième plus loin [6], ou même d'un chœur à l'autre [7]. Ils se laissent distraire par la foule qui vient vénérer les reliques exposées sur l'autel. Eude Rigaud abolit cet usage et prescrit que les reliques seront mises hors du chœur [8] ou du cancel [9] dans la nef de l'église [10]. L'archevêque tenait beaucoup au chant: c'était, comme on l'a vu, l'une des matières sur lesquelles il examinait les clercs présentés aux bénéfices vacants. Il dit d'un candidat rejeté qu'il ne savait point chanter sans solfège ou note [11], et qu'alors même il chantait faux. Le sacristain tenait lui-même des écoles de chant [12]. On confiait ce soin à des clercs capables [13]. Dans bien des maisons, on négligeait de célébrer avec chant les heures de nuit [14] et de jour [15], ou bien l'office des morts [16]. L'archevêque ordonne de les chanter, quelquefois il consent que ce soit seulement à note basse [17]. Le souschantre de Rouen reçut l'ordre de réformer les séquences [18]. Souvent on chantait ou psalmodiait le verset avec trop de précipitation [19]; il fallait que le chœur qui commençait attendît que l'autre chœur eût terminé [20]. L'on devait aussi faire une pose au milieu du verset [21]. Le chant syncopé est proscrit par l'archevêque [22].

Habits. Quand on distribuait des habits neufs, les religieux devaient remettre en même temps les vieux [23]: l'usage du linge commençait à s'introduire. A défaut d'étamines [24], vêtement de laine

[1] Sacrista matricularius, p. 50, matricularius, p. 72, 417; sonor, p. 132.
[2] Pag, 344. — [3] Pag. 77, 501.
[4] Marrantie, p. 93, 199; marrentie, p. 87, 240; marrencia, p. 61, 278.
[5] Pag. 303.
[6] Pag. 233, 553. — [7] Pag. 248. — [8] Pag. 137, 432.
[9] Pag. 385. — [10] Pag. 472.
[11] Sine solfa sive nota, p. 159.
[12] Pag. 618. — [13] Pag. 390.
[14] Pag. 63. — [15] Pag. 58. — [16] Pag. 85.
[17] Saltem cum bassa nota, p. 115.
[18] Pag. 386. — [19] Pag. 7, 35, 146, 188. — [20] Pag. 15. — [21] Pag. 35.
[22] Psallit sincopando, p. 101.
[23] Pag. 63, 84, etc. — [24] Pag. 447, 554.

Digitized by Google

que les moines portaient sur la peau, bien des religieux avaient adopté la chemise [1] : Eude l'interdit sévèrement [2]. Le même sort est partagé par les coussins sur lesquels couchaient certains moines; le bourracan, étoffe de poil de chèvre [3]; les habits de plusieurs couleurs [4]; les serges rayés [5]; les fourrures de chat [6], de connils [7], de renard [8] et d'écureuil [9]; mais c'est seulement l'abus des fourrures qui est ici condamné. L'usage des pelisses était très-licite; elles devaient durer deux ans [10], ainsi que les tuniques [11]. Les moines du Tréport demandèrent à substituer ce dernier vêtement à l'autre [12]. Les chapes de voyage n'appartenaient en particulier à aucun des religieux, et leur servaient en commun [13]. On ne devait point se présenter au chœur en rochet sans surplis, ni en chape sans surplis ni rochet [14], ou en robe et surplis trop courts [15]. Le surplis était aussi exigé pour sortir en ville [16]; il en était de même du *coloba*. Ce mot, que D. Carpentier donne sans l'expliquer, désigne, suivant M. Bonnin, une tunique sans manche [17].

État du temporel. Examinons maintenant l'état du temporel dans les maisons religieuses. Le premier fait qui se présente consiste dans la diminution du nombre des religieux. C'est surtout dans les petits prieurés qu'on aperçoit cette décadence : quelques-uns sont totalement abandonnés, et d'autres ne sont desservis que par un seul moine. Eude Rigaud ordonne toujours de rappeler ces moines isolés ou de leur adjoindre des compagnons. Cette diminution dans le nombre des religieux s'explique naturellement par la mauvaise situation financière de la plupart de ces établissements.

Deux causes principales avaient amené cet état: l'usage des emprunts usuraires et la mauvaise administratiou des chefs.

La nécessité de ces emprunts se comprend aisément. Fondées à une époque où notre duché et le royaume d'Angleterre étaient réunis dans une même main, les principales abbayes normandes avaient été en partie dotées avec des biens situés en Angleterre. Quand Philippe-Auguste eut réuni la Normandie à la couronne de France, les religieux ne pureut guère surveiller l'exploitation de ces domaines. De plus, dès qu'une guerre éclatait entre les deux

1 Pag. 70, 221. — 2 Pag. 221, etc.
3 Pag. 233. — 4 Pag. 81. — 5 Pag. 80, 81. — 6 Pag. 34.
7 Pag. 250, 390, 437. — 8 Pag. 34.
9 Pag. 576. — 10 Pag. 242, 373. — 11 Pag. 373. Cf. 71.
12 Pag. 355. — 13 Pag. 60. — 14 Pag. 50.
15 Pag. 587. — 16 Pag. 81. — 17 Pag. 81. note 4.

Digitized by Google

royaumes, le roi d'Angleterre ne manquait pas de séquestrer ces biens. Par là, nos abbayes se trouvaient frustrées d'une notable partie de leur revenu. Cependant, il leur fallait toujours acquitter leurs charges : le seul moyen qui leur fût ouvert pour sortir d'embarras consistait dans l'emprunt, et l'on sait qu'à cette époque l'emprunt était toujours usuraire.

Les vices de l'administration temporelle des couvents étaient de plusieurs sortes : les uns tenaient aux personnes, les autres aux institutions. Bien des abbés ne songeaient pas qu'en entrant dans le cloître ils avaient dû mourir au monde, et dès lors étaient peu scrupuleux de faire tourner leur position au profit de leur famille. Ces abbés entretenaient donc leurs parents avec les biens de la communauté ; ils dotaient leurs nièces [1], admettaient leurs frères et leurs neveux à vivre dans la maison [2], pourvoyaient aux frais de leurs études [3], leur achetaient des livres [4] et des roncins [5], laissaient à leur disposition les biens et les charrues du couvent [6], les prenaient à leur service comme domestiques [7], et même leur affermaient les biens de l'abbaye [8].

De tels abus rencontraient peu d'obstacles : car la comptabilité était tout à fait insuffisante et irrégulière. Pour y remédier, Eude Rigaud insista fortement sur la manière de rendre les comptes. Il voulait que les officiers de la maison, à des époques rapprochées, rendissent à l'abbé un compte détaillé de leurs recettes et de leurs dépenses. A son tour, l'abbé, en présence du chapitre ou des délégués de la communauté, présentait un compte général une ou deux fois par an. Ces comptes une fois arrêtés se conservaient en double ou en triple exemplaire.

Ces mesures eussent suffi pour assurer le bon emploi des revenus ; mais il fallait de plus que les chefs eussent une connaissance parfaite de tous les biens de la communauté. C'est pour les faire arriver à cette connaissance qu'Eude Rigaud ordonne la transcription des titres dans un cartulaire [9], et répète sans cesse que tous les revenus doivent être portés sur des registres [10], sur des rôles [11] ou sur le cartulaire [12]. Par une mesure de précaution analogue, il

[1] Pag. 247. — [2] Pag. 171, 306. — [3] Pag. 189, 296, 302.
[4] Pag. 247. — [5] Pag. 119. — [6] Pag. 138, 139.
[7] Pag. 169, 172. — [8] Pag. 111.
[9] Pag. 300. — [10] Registris, p. 89; quaternis, p. 363.
[11] Rotulis, p. 280, 299; voluminibus, p. 91.
[12] Pag. 519.

Digitized by Google

avait, en 1254, recommandé aux doyens ruraux de faire inscrire les domaines, les rentes et les autres biens des églises sur un grand livre de chœur [1].

Dans sa visite, Eude Rigaud n'oublie pas d'examiner l'état des bâtiments de l'abbaye. Nous le voyons signaler des gouttières qui tombent en ruine [2], des fenêtres [3], des verrières [4], des charpentes et couvertures [5], qui ont besoin de réparations. Peut-être nos archéologues seraient-ils fondés à lui reprocher son peu de goût en architecture. A Noyon-sur-Andelle, il ordonna de boucher avec du plâtre ou des verrières, ou de toute autre manière les fenêtres de la nef [6]. A Bondeville, il prescrivit une mesure analogue [7].

Il s'occupe aussi des approvisionnements, s'informe combien les religieux ont de blé [8], d'avoine, de viande, d'huile [9], de cidre [10], de vin [11], de cervoise [12]; il examine si les boissons sont de qualité satisfaisante [13], calcule si les approvisionnements de grain conduiront les religieux jusqu'à la récolte [14], et cherche si la vente de l'excédent pourra éteindre leurs dettes [15].

Il ne donne guère d'attention au mobilier; mais il témoigne le plus vif intérêt pour tout ce qui concerne les bibliothèques. A cette occasion, je réunirai ici les principaux détails que le registre des visites nous offre sur l'état des lettres en Normandie au 13^e siècle.

Par l'examen du clerc que nous avons rapporté plus haut, l'on a pu voir que le latin était devenu pour les séculiers une langue savante et non parlée. Il en était à peu près de même dans les communautés, et pour que la lecture de la règle latine ne fût point une

1 Pag. 191. — Cela nous rappelle un statut synodal du diocèse de Coutances, qui prescrit aux curés de consigner sur des missels ou autres livres anciens les revenus de leurs églises. (*Statuta abbreviata in synodo autumnali MCCC LXXV Constanciis edita*; ap. D. Bessin, P. II, p. 564, 565.)

2 Pag. 604. — 3 Pag. 512. — 4 Pag. 570. — 5 Pag. 529.

6 Item quia navis monasterii ventorum impulsionibus patebat propter aperturas fenestrarum seu vitrearum, præcipimus quod obstruerentur plastro vel vitricis vel alio modo (p. 46).

7 Præcepimus majorem partem fenestrarum monasterii obstrui sive plastrari; plures etenim erant superfluæ (p. 512).

8 Eude Rigaud n'emploie pas ce mot dans un sens générique: *habent satis bladum et avenam*, p. 169, 171.

9 Pag. 134.

10 Pag. 100, 299. — 11 Pag. 100, 299, 303. — 12 Pag. 208.

13 Pag. 199. — 14 Pag. 100, 134. — 15 Pag. 104.

Digitized by Google

vaine formalité sans utilité morale, il était nécessaire d'y ajouter une explication en français [1]. Ce n'était pas seulement la règle qui était au-dessus de l'intelligence du commun des religieux ; les statuts de Grégoire IX devaient aussi se conserver et se lire dans les abbayes, non pas seulement en latin, mais encore en français [2]. Cependant l'élite du clergé avait une connaissance assez étendue du latin pour que les prédications en cette langue fussent encore en usage dans les assemblées ecclésiastiques. C'est ainsi qu'Eude Rigaud lui-même annonce en latin la parole divine aux chanoines de Sansseuse [3], de Notre-Dame la Ronde [4], et des cathédrales de Rouen [5], Lisieux [6] et Bayeux [7].

Personne n'ignore de quel éclat avaient brillé les écoles normandes sous les ducs rois d'Angleterre. Le registre ne contient aucun détail qui ait trait à ces établissements, et semble par là même indiquer leur déchéance. Une circonstance qui corrobore cette interprétation donnée au silence de l'archevêque, c'est que les abbayes de Saint-Ouen [8] et de Sainte-Catherine de Rouen [9] entretenaient chacune deux moines dans les écoles de Paris. Le prieuré de Saint-Vigor près Bayeux [10] envoyait aussi étudier deux moines, l'un à Avignon, l'autre à Orléans, et leur abandonnait tous les ans une somme qui eût suffi à trois moines résidant au prieuré. Les prêtres séculiers fréquentaient aussi les écoles éloignées. Pour les curés, c'était, avec les pélerinages, un motif pour obtenir une dispense de résidence dans leur bénéfice [11] : le curé de Saint-Georges avait la permission de passer cinq ans dans les écoles [12] ; celui de Toussaints pouvait étudier à Rouen [13]. L'archidiacre du Grand-Caux, au moment de partir pour les écoles, demanda un *subside* aux prêtres de sa juridiction [14] ; mais cette mesure fut sévèrement improuvée par l'archevêque.

La langue latine étant peu cultivée et les écoles locales peu flo-

1 Exponi in gallico, p. 374.

2 In gallico, p. 57, 80, 187 ; in latino et romano, p. 118, 145.

3 Pag. 443. — 4 Pag. 616. — 5 Pag. 423, 495, 552. — 6 Pag. 592.

7 Pag. 575.

8 Pag. 456. — 9 Pag. 530, 468.

10 Pag. 576. — Le registre porte : *prioratus de Longues prope Bajocas*. Ce ne peut être que le prieuré de Saint-Vigor, puisque les comptes de cette maison se rendaient à l'abbé de Saint-Bénigne de Dijon. *Compulat... semel in anno coram abbate apud Divionem.*

11 Pag. 188. Cf. p. 255. — 12 Pag. 257. — 13 Pag. 135. — 14 Pag. 135, 136.

Digitized by Google

rissantes, il ne faut pas s'attendre à voir les religieux donner de grands soins à leurs bibliothèques. L'on doit toutefois faire une exception pour les grands monastères, comme ceux de Saint-Ouen, de Saint-Wandrille, du Bec, de Saint-Évroul et du Mont-Michel, que les abbés des deux siècles précédents avaient dotés de livres nombreux et bien choisis, et qui, sous ce rapport, n'ont donné lieu à aucune observation d'Eude Rigaud. Mais dans les abbayes de second ordre, l'on remarque généralement une grande disette de livres, et, ce qui pis est, une grande indifférence à s'en procurer, ou même à les conserver. L'abbaye de Cherbourg est la seule où l'archevêque dit avoir trouvé *un nombre considérable de bons livres d'étude*[1].

Non-seulement la plupart des abbayes manquent de ces livres d'étude; mais encore souvent se trouvent-elles en défaut pour les livres les plus nécessaires aux exercices religieux. Beaucoup de couvents n'ont pas un exemplaire de la règle ou des statuts de Gregoire IX[2]. Cependant on eût dû en lire un fragment chaque jour après prime[3]. Au prieuré d'Ouville, cette lecture devait se faire pendant le repas[4]. L'usage de lire au réfectoire était général dans les couvents; à cet effet, un pupitre *(lectrinum)* était disposé dans la salle. A Séez, ce meuble fut trouvé défectueux; il ne permettait pas à la voix d'arriver distinctement à l'oreille des chanoines[5]. Le livre qui servait aux lectures du réfectoire s'appelait *légende*[6]; sans doute que par là on entendait un recueil de vies de saints dans le genre de la *Légende dorée* dont la rédaction est à peu près contemporaine d'Eude Rigaud.

Les livres de chœur, tels que missels, antiphonaires et psautiers, étaient, ainsi que les ornements et les vases sacrés dans un assez triste état. Ainsi, un chapelain du chapitre Saint-Melon, à Pontoise, ne célébrait point dans cette église faute de missel. L'archevêque lui enjoignit de s'en pourvoir au plustôt, ou d'avoir un manuel avec lequel il pût célébrer au moins quatre fois par semaine[7].

Le fait suivant nous révèle l'indifférence des religieux pour leur bibliothèque. Dans une des plus riches abbayes du diocèse de Rouen, à Saint-Georges de Baucherville, il n'y avait pas même une Bible pour lire : *Non habebant bonam Bibliam ad legendum*, dit l'archevêque

[1] Habebant multos et bonos libros ad studendum, p. 555.
[2] Pag. 41, 89, etc.
Pag. 98, 131, 189. — [4] Pag. 119. — [5] Pag. 235.
[6] Legenda pro refectorio, p. 453; bona legenda, p. 608. — [7] Pag. 503.

Digitized by Google

en 1261 ; et l'année suivante il était encore obligé de consigner pareille observation sur son registre : *Non habebant Bibliam ad legendum* [1].

Ce manque de livres dans les monastères était dû à plusieurs causes, notamment à l'aliénation et au prêt. Pour remédier à ces maux, Eude Rigaud cherche par tous les moyens à faire rentrer les livres que la mauvaise administration des chefs en a laissé sortir ; il ordonne de dégager ceux qui ont été donnés en garantie d'argent emprunté, et pour s'assurer si l'on suivra ses prescriptions, il met sur son registre la nature des livres et le nom des détenteurs. Ainsi, dès l'année 1254, l'homéliaire du couvent de Villarceaux était en gage dans les mains du prieur de Sausseuse [2]. Dans une visite subséquente, en 1265, l'archevêque ne manqua pas de s'informer de cet homéliaire. Il eut la douleur d'apprendre qu'il était toujours à Sausseuse [3]. — A Montivilier, l'abbesse avait, sans la participation du couvent, aliéné un psautier glosé, qu'avait légué à l'abbaye Arnoul *de Jocro* : Eude Rigaud enjoignit que ce livre fût rendu sur-le-champ. L'abbesse se soumit et dit que cette réintégration serait facile, parce que c'était maître Guillaume de Beaumont qui avait le psautier [4]. — A Corneville on avait prêté un recueil de décret à maître Guillaume Bienvenu [5]. — En 1266, l'archevêque ordonna au prieur de Bourg-Achard de mettre à la disposition du couvent les Épîtres de saint Paul glosées, et la Somme de maître Guillaume d'Auxerre, qu'il avait prêtées au curé de Bois-Guillaume [6]. L'année suivante, le prélat ayant encore trouvé ces livres absents, imposa une pénitence au prieur [7].

Pour prévenir les abus du prêt, il ordonna, dans un grand nombre de maisons, qu'on ne confierait des livres à personne sans le consentement du couvent et sans tirer de l'emprunteur un récépissé authentique [8]. Les abbés ou prieurs devaient encore rédiger un inventaire de tous les livres du couvent. Cet inventaire se transcrivait sur une feuille volante, ou mieux sur un rôle, ou dans un gros livre d'église [9], et l'on procédait, au moins une fois par an, à un recolement général [10]. La vérification se faisait dans une assemblée du chapitre où l'on apportait tous les livres de la bibliothèque, et

1 Pag. 409 et 455. — 2 Pag. 194.
3 Pag. 534. — 4 Pag. 517.
5 Pag. 578. — 6 Pag. 547. — 7 Pag. 585.
8 Pag. 597, 639. — 9 Pag. 362, 593.
10 Pag. 555, 619, 622.

Digitized by Google

où chacun d'eux était successivement examiné [1]. Notre prélat recommandait encore que tous les livres fussent réunis dans un même local [2] et conservés avec *soin*, *diligence et respect* [3]. L'état matériel de chaque volume attire aussi son attention. En 1258, 1259 et 1264, il nota que la couverture des livres du chapitre de Saint-Melon de Pontoise était très-défectueuse, et donna des ordres en conséquence [4]. En 1265, il prescrivit au trésorier de la même église de faire relier ensemble les feuillets de Bible que les moines possédaient [5]. Dans sa visite au Tréport, il recommanda au chantre de faire nettoyer, appareiller et relier les vieux livres [6]. Au prieuré de Vauville, il prescrivit les mêmes mesures pour les livres dont il avait trouvé les feuillets et cahiers épars dans une chapelle [7]. Dès l'année 1261, il avait remarqué à l'abbaye d'Eu un recueil de Passions qui avaient un besoin pressant de réparation et de reliure; mais les ordres qu'il donna à cet effet restèrent sans résultat. L'année suivante, quand il s'informa de l'état de ce livre, il vit que les religieux ne s'en étaient pas occupés. En 1266, un espace de quatre ans ne lui avait pas fait perdre de vue le Passionnaire; mais, cette fois encore, il eut à reprocher aux moines leur coupable négligeance [8].

Si les religieux étaient aussi indifférents à conserver leurs livres, il semble naturel qu'ils le fussent encore davantage à s'en procurer de nouveaux. En effet, au 13^e siècle, le prix des livres n'avait pas diminué, et, par suite du relâchement survenu dans la discipline monastique, bien peu de couvents avaient l'avantage de posséder dans leur sein un habile calligraphe. Cela nous explique pourquoi notre archevêque, quand il trouvait une abbaye dépourvue d'un livre indispensable, prescrivait aux religieux non pas de copier, mais bien de l'acheter ou de se procurer un copiste. C'est ainsi qu'il recommande aux chanoines de Sausseuse d'acheter des livres avec les deniers fournis par le trésorier [9]; au prieur de Penne, d'acheter un missel [10]; à celui de Vauville, d'acquerir une règle écrite [11]. Il enjoint encore aux moines de Gani de se faire exécuter un bon missel et une bonne légende [12]. Voyant que les religieux d'Eu manquaient de livres pour lire au réfectoire, il leur conseille d'avoir un copiste [13]. Dans sa visite de 1266, il ordonna pour la se-

1 Pag. 609, 632, etc. — 2 Pag. 555.
3 Pag. 555, 630. — 4 Pag. 315, 344, 503. — 5 Pag. 535. — 6 Pag. 408.
7 Pag. 555. — 8 Pag. 407, 453, 542.
9 Pag. 145. — 10 Pag. 131. — 11 Pag. 89. — 12 Pag. 628. — 13 Pag. 361.

Digitized by Google

conde fois aux moines du Tréport, d'entretenir un écrivain qui leur copierait un Passionnaire et d'autres légendes dont ils avaient un impérieux besoin [1]. Deux ans plus tard, il constata que la transcription de ces deux recueils n'était que commencée [2], et, dans une troisième visite, que le Passionnaire n'était pas encore achevé [3].

Les faits suivants serviront encore à donner une idée des frais énormes qu'entraînait la transcription des livres. Le prieur de Saint-Wandrille s'acquittait fort mal de sa charge, parce qu'il consacrait l'argent qui lui était confié à payer un écrivain qu'il faisait travailler hors du couvent [4]. En 1256, les moines du Mont Saint-Michel, reprochant à leur abbé de dilapider les biens de leur église, allèguent à l'appui de cette accusation, qu'il avait, à leur insu, acheté à son neveu un magnifique exemplaire d'un corps complet de droit [5]. Un bon copiste était un vrai trésor pour la maison qui le possédait. Bien déchue de cette activité littéraire, décrite d'une manière si intéressante par Orderic Vital, l'abbaye de Saint-Evroul était tout heureuse de posséder un calligraphe. L'abbé, qui appréciait la valeur d'un tel homme, ne songeait qu'à lui faire rendre le plus qu'il pouvait : il l'occupait à longs jours, sans lui donner un instant de relâche, sans même lui laisser le temps de dire la messe. Eude Rigaud en eut pitié : il ordonna que de temps en temps il cessât ses travaux et célébrât plus souvent que par le passé [6].

En terminant ce qui concerne l'état des lettres, nous noterons qu'au 13e siècle certaines religieuses savaient encore écrire : c'est ce qui ressort de l'ordre qu'Eude Rigaud donna aux sœurs de Bival de montrer à leur abbesse les lettres qu'elles écriraient ou qu'elles feraient écrire [7]. Cette observation nous servira de transition pour arriver à ce que nous avons à dire des couvents de femmes.

L'archevêque y trouva à peu près les mêmes infractions à la règle que dans les couvents d'hommes. Il y signale plusieurs violations des vœux de chasteté et surtout de pauvreté. Dans beaucoup de couvents, les religieuses possédaient en propre. Pour empêcher cet abus, l'archevêque rapelle souvent que l'abbesse ou sa prieure doit, à un moment imprévu, se faire remettre les clefs de tous les coffres et les visiter avec soin. La religieuse qui, par suite de cette

1 Pag. 543. — 2 Pag. 609. — 3 Pag. 633. — 4 Pag. 111.
5 Totum corpus legis pulcherrimum, p. 227. — 6 465.
7 Pag. 229.

Digitized by Google

inspection, était convaincue de propriété, était sévèrement punie. Si ce vice n'était reconnu qu'à sa mort, elle était, d'après quelques statuts, privée de la sépulture ecclésiastique. Les règles de la tempérance n'étaient pas non plus toujours strictement observées, et plusieurs religieuses sont notées comme adonnées à la boisson [1].

Dans la plupart des couvents, les sœurs prenaient plaisir à s'exercer à divers petits ouvrages de fantaisie. Sans doute, ces travaux parurent mondains aux yeux de l'archevêque; peut-être aussi donnaient-ils lieu à des abus; aussi proscrit-il impitoyablement la fabrication des aumônières, des étuis et des franges [2], et défend-il aux religieuses de travailler avec la soie, si ce n'est pour la décoration de l'Église [3]. Parfois, il se contente de leur défendre de garder, vendre ni donner ces objets sans la permission de l'abbesse [4]. Dans le prieuré de Bondeville, les sœurs vendaient leur fil et leurs fusées [5]; ce trafic fut interdit pour l'avenir.

Un délassement qui paraît n'avoir pas eu pour les religieuses un moindre attrait que ces travaux, consistait dans les soins à donner aux chiens, aux oiseaux et aux écureuils. Le prélat ne voulut tolérer aucun de ces animaux. A Montivillier, il supprime les oiseaux [6], à la Trinité de Caen, il défend que les jeunes sœurs nourrissent des alouettes ni autres oisillons tenus en cage [7]. Les religieuses de Saint-Sauveur d'Evreux avaient de petits chiens, des écureuils et des oiseaux; aucune de ces bêtes ne trouva grâce devant Eude Rigaud [8], non plus que deux petits chiens et trois écureuils nourris à Saint-Léger de Préaux [9]. A Villarceaux, la prieure, nommée Eustachie, tenait beaucoup à un oiseau : les anciennes du couvent détestaient cet animal, elles obtinrent d'Eude Rigaud un édit de proscription contre lui. Sa maîtresse, blessée dans ses plus chères affections, oublia, à cette occasion, toutes les convenances et le respect dû à l'archevêque : *sa conduite*, dit celui-ci, *nous a singulièrement déplu* [10].

A Saint-Aubin, l'utile était joint à l'agréable : le goût des religieuses leur avait fait rechercher les animaux de basse-cour : chacune d'elles possédait en particulier quelques poules. Pour éviter les querelles auxquelles cette possession en propre donnait souvent

[1] Pag. 43, 112.

[2] *Elemosinarie*; *acuarie* ou *acuarii*; *freselli* ou *freselle*, p. 401, 456, 486, etc.

[3] Pag. 451, 624. — [4] Pag. 202. — [5] Pag. 111.

[6] Pag. 518. — [7] Pag. 94, 261.

[8] Pag. 73, 305, 625. — [9] Pag. 295. — [10] Pag. 602.

Digitized by Google

conde fois aux moines du Tréport, d'entretenir un écrivain qui leur copierait un Passionnaire et d'autres légendes dont ils avaient un impérieux besoin [1]. Deux ans plus tard, il constata que la transcription de ces deux recueils n'était que commencée [2], et, dans une troisième visite, que le Passionnaire n'était pas encore achevé [3].

Les faits suivants serviront encore à donner une idée des frais énormes qu'entraînait la transcription des livres. Le prieur de Saint-Wandrille s'acquittait fort mal de sa charge, parce qu'il consacrait l'argent qui lui était confié à payer un écrivain qu'il faisait travailler hors du couvent [4]. En 1256, les moines du Mont Saint-Michel, reprochant à leur abbé de dilapider les biens de leur église, allèguent à l'appui de cette accusation, qu'il avait, à leur insu, acheté à son neveu un magnifique exemplaire d'un corps complet de droit [5]. Un bon copiste était un vrai trésor pour la maison qui le possédait. Bien déchue de cette activité littéraire, décrite d'une manière si intéressante par Orderic Vital, l'abbaye de Saint-Evroul était tout heureuse de posséder un calligraphe. L'abbé, qui appréciait la valeur d'un tel homme, ne songeait qu'à lui faire rendre le plus qu'il pouvait : il l'occupait à longs jours, sans lui donner un instant de relâche, sans même lui laisser le temps de dire la messe. Eude Rigaud en eut pitié : il ordonna que de temps en temps il cessât ses travaux et célébrât plus souvent que par le passé [6].

En terminant ce qui concerne l'état des lettres, nous noterons qu'au 13e siècle certaines religieuses savaient encore écrire : c'est ce qui ressort de l'ordre qu'Eude Rigaud donna aux sœurs de Bival de montrer à leur abbesse les lettres qu'elles écriraient ou qu'elles feraient écrire [7]. Cette observation nous servira de transition pour arriver à ce que nous avons à dire des couvents de femmes.

L'archevêque y trouva à peu près les mêmes infractions à la règle que dans les couvents d'hommes. Il y signale plusieurs violations des vœux de chasteté et surtout de pauvreté. Dans beaucoup de couvents, les religieuses possédaient en propre. Pour empêcher cet abus, l'archevêque rapelle souvent que l'abbesse ou sa prieure doit, à un moment imprévu, se faire remettre les clefs de tous les coffres et les visiter avec soin. La religieuse qui, par suite de cette

1 Pag. 543. — 2 Pag. 609. — 3 Pag. 633. — 4 Pag. 111.
5 Totum corpus legis pulcherrimum, p. 227. — 6 465.
7 Pag. 229.

Digitized by Google

inspection, était convaincue de propriété, était sévèrement punie. Si ce vice n'était reconnu qu'à sa mort, elle était, d'après quelques statuts, privée de la sépulture ecclésiastique. Les règles de la tempérance n'étaient pas non plus toujours strictement observées, et plusieurs religieuses sont notées comme adonnées à la boisson [1].

Dans la plupart des couvents, les sœurs prenaient plaisir à s'exercer à divers petits ouvrages de fantaisie. Sans doute, ces travaux parurent mondains aux yeux de l'archevêque; peut-être aussi donnaient-ils lieu à des abus; aussi proscrit-il impitoyablement la fabrication des aumônières, des étuis et des franges [2], et défend-il aux religieuses de travailler avec la soie, si ce n'est pour la décoration de l'Église [3]. Parfois, il se contente de leur défendre de garder, vendre ni donner ces objets sans la permission de l'abbesse [4]. Dans le prieuré de Bondeville, les sœurs vendaient leur fil et leurs fusées [5]; ce trafic fut interdit pour l'avenir.

Un délassement qui paraît n'avoir pas eu pour les religieuses un moindre attrait que ces travaux, consistait dans les soins à donner aux chiens, aux oiseaux et aux écureuils. Le prélat ne voulut tolérer aucun de ces animaux. A Montivillier, il supprime les oiseaux [6], à la Trinité de Caen, il défend que les jeunes sœurs nourrissent des alouettes ni autres oisillons tenus en cage [7]. Les religieuses de Saint-Sauveur d'Evreux avaient de petits chiens, des écureuils et des oiseaux; aucune de ces bêtes ne trouva grâce devant Eude Rigaud [8], non plus que deux petits chiens et trois écureuils nourris à Saint-Léger de Préaux [9]. A Villarceaux, la prieure, nommée Eustachie, tenait beaucoup à un oiseau : les anciennes du couvent détestaient cet animal, elles obtinrent d'Eude Rigaud un édit de proscription contre lui. Sa maîtresse, blessée dans ses plus chères affections, oublia, à cette occasion, toutes les convenances et le respect dû à l'archevêque : *sa conduite*, dit celui-ci, *nous a singulièrement déplu* [10].

A Saint-Aubin, l'utile était joint à l'agréable : le goût des religieuses leur avait fait rechercher les animaux de basse-cour : chacune d'elles possédait en particulier quelques poules. Pour éviter les querelles auxquelles cette possession en propre donnait souvent

1 Pag. 43, 112.

2 *Elemosinarie*; *acuarie* ou *acuarii*; *freselli* ou *freselle*, p. 401, 456, 486, etc.

3 Pag. 451, 624. — 4 Pag. 202. — 5 Pag. 111.

6 Pag. 518. — 7 Pag. 94, 261.

8 Pag. 73, 305, 625. — 9 Pag. 295. — 10 Pag. 602.

Digitized by Google

sonne, l'u du v, etc. Non content d'avoir donné un texte correct, M. Bonnin y a joint des notes claires et précises, où il explique les expressions obscures, indique les noms modernes des lieux dont il s'agit, les personnages, les événements et les usages tant civils qu'ecclésiastiques auxquels l'archevêque fait allusion. Les qualités qui distinguent la plupart de ces notes font parfois regretter que le nombre n'en soit point encore plus considérable.

Pour ne point distraire l'esprit du lecteur, M. Bonnin a reporté dans un *Appendix* les documents que leur longueur ne permettait pas de mêler aux procès-verbaux des visites. Voici les principales divisions de cet appendice :

1° *Diffamationes.* Ce sont les obligations souscrites par les prêtres trouvés en défaut, dont nous avons plus haut rapporté un exemple.

2° *Ordines.* Cette partie contient les listes nominatives de tous les clercs ordonnés par Eude Rigaud, de 1255 à 1267.

3° *Littere apostolice.*

4° *Firme.* — Baux à ferme des domaines de l'archevêque. On y trouve quelques renseignements assez précieux pour l'économie rurale.

5° *Privilegia jura et negotia.* — Collection de différentes chartes relatives aux droits tant spirituels que temporels de l'archevêché de Rouen.

L'ouvrage est terminé par un *Index geographicus et onomasticus*, table très-complète et très-commode pour ceux qui cherchent un nom de personne ou de lieu. Peut-être eût-il été bon d'y joindre une seconde table où l'on eût fait entrer les *mots* et les *choses* les plus remarquables.

L'introduction n'a pas encore paru ; elle est promise pour la fin de l'année. Les précédents de l'auteur sont pour nous un sûr garant que ce morceau répondra au reste du livre.

En terminant, nous devons, au nom de tous les amis des études historiques, rendre hommage au désintéressement avec lequel M. Bonnin s'est chargé d'une publication qui, par son étendue et sa spécialité, ne semblait possible qu'avec les ressources dont dispose le gouvernement.

L. V. DELISLE.

(*Extrait de l'Ecole des Chartes.*)

Digitized by Google

Dogmatique Catholique.

MANUEL DE L'HISTOIRE DES DOGMES CHRÉTIENS,

PAR HENRI KLEE,

Docteur en théologie, professeur à l'Université de Bonn, etc., etc. [1]

I.

La science est morte, nos déchirements politiques l'ont tuée. Ce mot répété par tant de bouches est-il vrai? Grâces à Dieu, non. Tandis que cet axiôme se débite, des esprits infatigables que l'amour du bien même, encore plus que l'amour de la science, laissant gronder les orages menaçants qui les frapperont peut-être, continuent dans le silence de la retraite, leurs rudes travaux. Il n'est point donné au génie du désordre de dominer la pensée des amis du vrai et du beau; et plus le monde s'agite, plus les passions s'émeuvent et s'excitent, et plus les hommes de l'intelligence se renfermant dans l'étude, s'absorbant en elle, luttent à l'insu de tous, contre ce flot qui menace d'emporter même le savoir. Ce phénomène moral a cela de particulier, qu'il se renouvelle à toutes les époques; il a sa loi, et la Providence, dans sa bonté, veut sans doute que, tandis que certaines parties de l'édifice condamnées par elle, s'écroulent à grand fracas, dans le silence et sous ses yeux, s'élaborent, se préparent les matériaux qui répareront ce qu'elle conservera de ce vieux monument, ou ceux avec lesquels elle reconstruira celui qu'elle élèvera à sa place.

Il est vrai que le temps des lectures graves n'est point celui dans lequel nous vivons. Qui a une heure à soi en dehors de la vie du forum, en dehors du corps-de-garde? Aussi les publications de la presse, *le Journal* excepté, sont-elles rares, mais si rares qu'elles soient, elles ne sont pas nulles et ont une importance, une valeur toute particulière. Si pour une partie de notre pays, tout est

[1] Traduit de l'allemand, par l'abbé P.-H. Mabire, professeur de philosophie dans l'institution de M. l'abbé Poiloup. 2 vol., chez Jacques Lecoffre, 29, rue du Vieux-Colombier, Paris. Prix: 15 fr.

Digitized by Google

action, si la réflexion et la méditation sont difficiles quand le canon gronde, quand le mouvement des idées est aux discussions politiques, il est une autre monde pour lequel l'étude des grandes questions est un besoin; on veut voir clair à ce combat des intelligences, il ne suffit pas de le suivre là où il se produit. Le bruit de l'arène, les formes spéciales de la lutte et ses accidents ne laissent point assez à découvert le fond de la question pour que son mot ne soit pas demandé à l'étude approfondie des doctrines.

Qu'est-ce que ce conflit, sinon la lutte non interrompue depuis 18 siècles et demi du vieux Paganisme contre le Christianisme. Que les esprits préoccupés des considérations secondaires de la politique n'aperçoivent ici qu'un accident, qu'une évolution de partis, libre à eux; mais dans cette agitation de toute une partie du monde, de cette Europe si riche en civilisation, dans ce bruit des trônes qui tombent, dans ces mugissements de toutes les multitudes qui réclament une vie nouvelle, dans ces éclats des foudres qui détruisent les capitales, les esprits méditatifs voient autre chose; pour eux l'arène a une largeur infinie, la lutte une importance immense. Qu'est-ce, sinon les efforts de l'esprit du mal, contre l'esprit du bien? qu'est-ce, sinon l'homme se cramponnant à la terre et niant le ciel? Dès-lors, il importe d'étudier la lutte et les lutteurs. Il ne s'agit plus d'une discussion plus ou moins habile; il s'agit d'un duel, et d'un duel à mort: les armes ne seront jamais trop trempées, trop agressives, trop défensives. Les uns les prépareront, les autres les porteront.

Qu'on ne s'y trompe pas, l'action ne se borne pas de la part des défenseurs du Christianisme, à combattre les hérésies nouvelles ou plutôt renouvelées d'erreurs bien plus anciennes qu'on ne le suppose généralement. Le Christianisme est nié: il faut, entrant dans les entrailles de la question, répondre à ses détracteurs. L'école mythique a trouvé des adversaires sérieux qui, depuis février, répondent en faisant signe de vie à ceux qui déclarent la science morte. Les travaux récents de M. Chassay sont là. Les revues religieuses sont pleines des études des écrivains catholiques. MM. de Montalembert, de Ravignan, Dupanloup, de Champagny, de Falloux, Veuillot, Bonnetty, André, Cauvigny, de Valroger, Foisset, Aurelien de Courson, et tant d'autres, n'ont pas déposé les armes!

Ceci ne suffit point encore. Une rénovation est indispensable dans les études des champions du Christianisme. Tous les esprits éclairés, non imbus de préjugés conviennent que l'enseignement an-

Digitized by Google

cien n'est plus à la hauteur de la lutte : à ces combats nouveaux, il faut des armes nouvelles. Aussi d'infatigables travailleurs ont-ils exploré l'Allemagne; et tandis que les uns dénonçaient à l'opinion les erreurs de ses hardis novateurs, les autres parcourant le champ si vaste de son érudition, choisissaient habilement les produits les plus utiles de cet esprit si patient, si ordonné, si sérieux, enrichissaient notre pays de productions encore ignorées de lui et justement célèbres au-delà de nos frontières.

La liste de ces précieuses importations serait déjà bien longue, et cependant on n'est jamais à bout avec cette terre des savants érudits. Encore un nom presque ignoré chez nous et qui se produit avec gloire en ces jours de stagnation, grâce au zèle et à la laborieuse patience de son docte traducteur. Encore un démenti donné à l'axiôme : « *La science est morte !* »

Il s'est rencontré sur les bords du Rhin, l'un de ces génies modestes pour lesquels la science est un culte, qui lui consacrent leur vie entière, l'un de ces hommes simples pour lesquels l'enseignement est un sacerdoce, et qui se délassent de l'enseignement par le travail constant de l'intelligence, Henri Klee, l'un de ces hommes dont les jours ont été consacrés à la gloire de Dieu, à la méditation de sa science, à la propagation de sa parole, Henri Klee, « mort comme Mœhler, avant le temps, par un de ces décrets « de la Providence, que le chrétien adore, alors même qu'il ne « peut les comprendre, » comme l'a si heureusement dit le docteur Alzog.

Par bonheur, il s'est trouvé en France un autre savant professeur, modeste comme Klee, ami comme lui de la vérité, dévoué comme lui au grand œuvre de la défense du Christianisme, unissant une science profonde à une grande lucidité de style et doué de l'une de ces consciences délicates qui ne laissent rien passer dans leur travail, sans le soumettre à l'examen d'une critique sage et éclairée. M. l'abbé Mabire, professeur de philosophie dans l'institution de M. l'abbé Poiloup, ayant rencontré un guide précieux dans les études philosophiques, qu'il se sentait le besoin de contrôler et de soutenir par une doctrine supérieure, fixe et invariable, dans le livre du professeur de Bonn, en homme de bien a voulu mettre à la portée des autres, l'avantage qu'il avait trouvé dans le *Manuel de l'histoire des dogmes chrétiens.*

Deux mots sur Klee d'abord, puis nous viendrons à l'exposé de son ouvrage.

Digitized by Google

Klee naquit en 1800, près de Coblentz. Il fit ses études au petit séminaire de Mayence. A 19 ans, il était professeur ; à 23, il recevait la prêtrise, et professait à 25 l'exegèse, l'histoire ecclésiastique et la philosophie.

Les devoirs que lui imposait un tel fardeau ne l'empêchaient pas de se livrer à l'étude pour son propre compte. C'était un de ces hommes que la science a marqué au front. En octobre 1825, il était reçu docteur en théologie à Wurtzbourg. Il publia un travail important sur la doctrine des millénaires, et un autre travail sur la confession. Son *Commentaire sur l'Évangile de saint Jean* parut ensuite. Son nom était déjà tellement connu en Allemagne, en 1829, que le gouvernement Prussien lui proposa une chaire de théologie dans l'une de ses universités. Fribourg en Brisgau lui offrait la succession du docteur Hug, pour le cours d'exegèse de l'ancien et du nouveau Testament.

Munich aussi lui faisait des avances. Enfin, en 1830, il accepta une chaire à Bonn : peu de temps auparavant, il avait publié son *Commentaire sur l'Epître aux Romains*.

L'archevêché de Cologne était occupé par le comte de Spiégel, et Hermès était alors tout-puissant. Ainsi le jeune professeur de 30 ans avait à lutter pour la vérité, contre un enseignement erroné, condamné depuis par le Saint-Siége, mais triomphant alors et soutenu par ceux-là mêmes qui auraient dû le combattre. Klee ne se montra point au-dessous d'une tâche aussi imposante ; il fut orthodoxe et indépendant vis-à-vis d'un gouvernement qui jetait en prison Mgr Droste ; il fut brillant, poli, modéré, savant dans une lutte acharnée, haineuse, dirigée contre lui, par Hermès et ses disciples. Il n'opposa aux intrigues les plus odieuses que la fermeté du chrétien et la dignité du savant. Ainsi se passa pour lui la fin de l'épiscopat de Mgr de Spiégel.

Les choses changèrent à l'avènement de Mgr Droste de Vischering, et il trouva une liberté d'allure qui rendit ses leçons plus brillantes et son auditoire plus nombreux. Lorsque l'opposition à la liberté religieuse s'organisa en système, voyant qu'il ne lui serait pas possible d'agir avec indépendance, il consentit à quitter Bonn et à accepter le poste qui lui était offert à Munich. Il y arriva en 1839, alors que Munich brillait d'un si bel éclat entre tous les centres catholiques.

Là, dans cette université si riche d'hommes éminents, Klee était entouré d'une foule avide d'entendre cette voix puissante, de

Digitized by Google

suivre cet esprit si brillant, de recueillir ces enseignements si pleins de vie. Peu de temps encore et il eût ramené les faits du moyen-âge, alors que le désert se peuplait pour entendre les grands théologiens; peu de temps encore, et Klee, mûr avant l'âge, aux yeux du grand juge, mourait comme les chrétiens doivent mourir.

Sur 40 années d'existence, Henri Klee en a consacré 21 à l'enseignement. Et à quel enseignement...! Il a laissé en travaux importants, de 1831 à 1840, le *Système de la dogmatique catholique*, *l'Encyclopédie de la théologie*, *l'Exposition de l'Epître aux Hébreux*, *le Mariage*, *la Dogmatique catholique*, *l'Histoire des dogmes chrétiens*, et un œuvre posthume, *l'Esquisse de la morale catholique*. Avant son arrivée à Bonn, en 1830, il avait publié, comme on l'a dit, sa *Dissertation sur la doctrine des millénaires*, *son Travail sur la confession*, *un Commentaire sur l'Évangile de saint Jean*, et quelques morceaux détachés, donnés par les journaux.

Cette vie est pleine et digne de ces paroles de Mgr l'évêque de Strasbourg : « L'auteur a été mon ami; j'ai longtemps vécu dans » son intimité; personne n'a mieux connu que moi la noblesse de » son caractère, l'étendue de ses connaissances, tout ce qu'il y avait » dans son cœur de vraie piété et d'amour pour l'Église. »

II.

L'œuvre de Klee, que M. l'abbé Mabire donne à la France, est le *Manuel de l'histoire des dogmes chrétiens*. Ce livre, dans la pensée de son auteur, devait être un vrai manuel; il était le résumé des savantes leçons qu'il faisait depuis sept ans à la Faculté de théologie de Bonn, consacrées à la dogmatique et à l'histoire du dogme. Ce livre est donc nécessairement analytique, pressé, serré. La féconde parole du professeur donnait une vie active à ces principes arides de la dogmatique. C'est un trésor de faits que ce manuel; c'est la base d'un enseignement immense, le résumé d'une science profonde.

Klee appartient à l'école traditionnelle, et il rend compte lui-même de cette disposition de son esprit par ces paroles : « La » science s'efforce particulièrement aujourd'hui de prendre en » sérieuse considération le mode d'apparition et de développement » des choses divines et humaines dans le cours et la suite des siè- » cles. »

Il ne faut pas conclure de ces mots que Klee supposât qu'il y ait une sorte de développement *progressif*, *humanitaire*, dans les dogmes chrétiens, ce serait une grande erreur.

Digitized by Google

Telle n'est pas la pensée d'un homme aussi profondément catholique que le professeur de Bonn. « Le dogme, considéré dans son » fond, dans sa substance, a eu sa pleine et entière réalité dès l'ori» gine, en même temps que l'Église et le Christianisme ont été » fondés et établis; mais sa *formation* [1] est progressive et s'opère » dans le temps. Or, c'est l'Esprit-Saint qui est le principe de la for» mation régulière du dogme, comme l'Église est la sphère et le » milieu où elle s'accomplit. » Il ne reste plus lieu à la moindre interprétation fâcheuse après cette déclaration de l'introduction. Il faut lire à la suite de ces paroles le bel exposé de toutes les forces dont s'est servi l'Esprit-Saint, à leur propre insu, pour arriver au terme de sa volonté. « Jamais aucune pensée particulière n'a ajouté » un seul élément à la substance du dogme, bien qu'un grand » nombre de docteurs se soient employés, avec une heureuse acti» vité, à lui donner une forme et un développement scientifique. »

Quel a été le but de Klee? Il a voulu donner l'historique de chaque dogme. « L'histoire du dogme est la compréhension et l'exposition » scientifique du développement des dogmes dans l'Église..... » » Parler d'une histoire des dogmes chrétiens, ce n'est, en aucune » façon, supposer que les dogmes commencent ou qu'ils peuvent » finir. »

Le dogme a sa racine, son essence dans les saintes Écritures; il est développé par la tradition apostolique, par les Pères, par les docteurs; il est attaqué par les hérétiques de tous les temps, défendu, protégé, formulé, pour ainsi dire, dans certains cas, par les conciles; voilà les éléments de son histoire, voilà aussi la pensée de Klee. Son plan est simple, il signale, pour chaque dogme en particulier, sa première apparition dans l'histoire, et il suit à travers les âges les progrès de son développement. Les sources auxquelles il puise sont les symboles provenant des docteurs particuliers ou d'églises particulières, mais principalement ceux qui ont été dressés au nom de l'Église universelle et adoptés par elle comme règles de la foi, les décrets des conciles; les décisions dogmatiques des souverains pontifes; les liturgies; les écrits des Pères et des écrivains ecclésiastiques; les livres de controverses; enfin les monuments.

L'ouvrage de Klee se compose de deux forts volumes in-8, divisés en deux parties, outre une introduction dans laquelle il a exposé la pensée de son livre.

[1] Le mot *formulation* serait plus juste; nous regrettons que le traducteur ne l'ait pas employé; car c'est le seul terme propre.

Digitized by Google

La première partie est consacrée à la religion et à la révélation, au christianisme, à l'Église, à la hiérarchie, à l'Ecriture sainte, à la tradition, à l'hérésie.

La seconde comprend l'existence de Dieu, la Trinité, la Création; la Rédemption, la Sanctification, les Sacrements, les fins dernières.

Nous donnons ici les divisions principales seulement. Chaque chapitre se subdivise ensuite de telle manière que tout le développement que comporte le sujet est donné.

On le voit, le cadre est complet, et nous osons dire qu'il passe pour rempli.

Nous obtiendrons, ce nous semble, le but que nous nous sommes proposés, faire connaître le livre de Klee, en donnant un exposé fidèle de l'un des chapitres. Nous prendrons au hasard, la Trinité, par exemple. Klee débute par rapporter tout ce qui a trait à la notion de la Trinité : « Le mot Trinité se rencontre pour la première fois dans saint Théophile d'Antioche ; » une note indique toutes les autorités, puis se déroule l'histoire de cette notion dans l'église grecque et dans l'église latine. Les notes nous donnent les textes des Pères; 2° la foi de l'Eglise en ce dogme nous est exposée et toujours appuyée de textes et de preuves tirées des autorités les plus importantes. Klee ne marche jamais sans s'étayer de témoignages irrécusables; 3° l'importance du dogme de la Trinité est démontrée; 4° les preuves de ce dogme alléguées par les Pères; 5° son explication proposée par eux; 6° l'unité dans la Trinité; 7° le rapport des personnes entre elles dans la Trinité; 8° leurs rapports avec le monde; 9° viennent l'exposition des doctrines émises contre la Trinité; 10° le subordinatianisme et le trithéisme ; 11° les doctrines et explications de la Trinité au moyen-âge ; 12° enfin, les attaques des adversaires de la Trinité au moyen-âge et dans les temps modernes. Les personnes divines deviennent à leur tour l'objet d'un travail spécial, mais compris tout à fait comme le travail général.

L'ordre général du *Manuel* est à peu près toujours le même : exposition de la notion, des preuves tirées des autorités les plus imposantes et les plus compétentes; tableau rapide, mais savant, des hérésies anciennes, des doctrines des scholastiques, et enfin des hérésies modernes. Cette unité rend les recherches faciles, ainsi que la classification; elle donne une sorte de charme à l'ensemble par la parité de la marche, et l'on sent que le professeur a fait tout ce qu'il a pu pour son auditeur. Cette méthode a un avantage bien autre-

Digitized by Google

ment important; elle démontre admirablement le majestueux développement du dogme dans l'Eglise.

En suivant sa marche, on admire son unité. Des apôtres à nos jours, rien n'est changé dans le fond des choses. Les siècles passent, et avec eux les hommes, et la foi se corrobore par sa propre antiquité, par les attaques de ses ennemis : beau et concluant spectacle qui, nulle part, ne se présente avec plus de grandeur que dans le *Manuel* de Klee !

Non content d'avoir mis sous les yeux de son lecteur ce majestueux ensemble, le docte professeur renvoie aux sources ou cite les textes à chaque allégation, c'est-à-dire qu'il donne la clef des Pères, des conciles, des docteurs, des scholastiques. De cette manière, le cadre du plus vaste cours de dogmatique est entre les mains de tous.

Henri Klee a-t-il rendu un service signalé à l'Eglise?

Autant nous sommes incompétents pour répondre à cette question, autant le témoignage de Mgr Rœss, évêque de Strasbourg, un des plus savants théologiens du clergé français, est significatif; le voici :

« Exposer le dogme catholique avec netteté et précision, le montrer appuyé sur la triple autorité de l'Ecriture, de la tradition et de la raison, le dégager des nuages dont, aux différents âges de l'Eglise, une orgueilleuse philosophie a cherché à l'environner, tel est le but que s'est proposé le docteur Klee, tel est le plan qu'il s'est tracé et qu'il a rempli avec cette admirable intelligence et cette étonnante érudition qui ont fait de lui un des hommes les plus éminents de l'Allemagne catholique. »

Ici tout est précieux, car, qui pourrait mieux juger Klee que Mgr Rœss, c'est-à-dire l'un des membres les plus érudits et les plus compétents de l'épiscopat? Or, le jugement du prélat est absolu et sans restrictions.

M. l'abbé Mabire, dont le nom est depuis longtemps cher aux amis de la vraie philosophie, a donc rendu un vrai service à la France en lui donnant le *Manuel de l'histoire des dogmes chrétiens*. Il ne devra pas s'en tenir à cette traduction, et, s'il répond aux désirs des lecteurs de ce livre, il publiera un jour *la Dogmatique* du docteur Klee et son *Encyclopédie théologique*.

Le style de M. l'abbé Mabire est éminemment propre au travail philosophique : clair, précis, nerveux, il rend avec bonheur la pensée la plus abstraite. On voit que l'étude du traducteur a été

Digitized by Google

toute désintéressée; il suit pas à pas son auteur; il veut le faire Français, mais non pas de force. Il lui jette un habit parfaitement fait, bien à sa taille, avec lequel les formes ressortent sans rien perdre de leur vérité, mais cependant sans gêne : Klee est Français et M. Mabire n'est pas Allemand.

Un grand nombre de notes, en latin et grec, imprimées avec le plus grand soin, enrichissent ce livre. Pour le vrai savant, pour le lecteur studieux, elle sont autant que le livre lui-même. Données dans les langues de leurs auteurs, elles ont un mérite bien rare, celui d'être parfaitement exactes. Ici l'éloge revient tout entier à M. Mabire; car, on remarque, dans l'original, une négligence extraordinaire dans les indications et dans les textes mêmes, et notre compatriote, dont l'érudition si modeste n'en est pas moins sûre, a eu à revoir, à refaire toutes les notes et toutes les citations! Il a fait plus, il a encore accru leur nombre et leur importance : Klee doit beaucoup à son traducteur!

Klee a déjà sa place marquée dans tous les séminaires; il sera d'une utilité incontestable aux élèves et aux professeurs; mais il sera encore utile, comme le dit Mgr Rœss, à tous les esprits graves qui veulent acquérir une connaissance approfondie de la religion. Grâce au style de M. Mabire, la science ne paraîtra point trop aride à ceux que le titre n'effarouchera pas.

M. Mabire était déjà connu dans le monde philosophique. *La philosophie de Thomas Reid*, ses *Esquisses de philosophie morale*, traduites de Dugald Stwart [1], l'introduction et les notes qu'il a jointes à ces travaux, lui ont assigné un rang distingué parmi les professeurs que l'estime environne. Sa traduction de Klee, son laborieux travail de critique et d'annotateur lui donnent les droits les plus positifs à la reconnaissance des théologiens d'abord, puis à celle de tous ceux qui font d'humbles vœux pour le triomphe de la vérité. Que M. Mabire ne s'arrête pas, qu'il prouve que la tempête gronde en vain sur les têtes de ceux qui se sont voués au service de Dieu et à l'instruction de la jeunesse; elle n'aura pas la jouissance de déranger le prêtre, selon le cœur de Dieu, de sa sainte et courageuse mission!

Nous devons, en finissant cet article, demander que l'on se garde

[1] Ces ouvrages font partie de la *Bibliothèque philosophique*, publiée par M. J. Lecoffre, sous la direction de MM. de Saint-Sulpice.

Digitized by Google

de confondre l'Allemand Henri Klee avec le Danois F. Klee qui a publié un livre fort peu orthodoxe sur *le Déluge*.

ALPHONSE DE MILLY.

Polémique Catholique.

QUELQUES CONSEILS AUX CATHOLIQUES

SUR LA DIRECTION A DONNER A LA POLÉMIQUE ACTUELLE, ET SUR QUELQUES DANGERS A ÉVITER.

A M. BONNETTY, *rédacteur principal de l'Université Catholique.*

Paris, ce 30 novembre 1848.

« Monsieur et ami,

« Puisque vous voulez bien me conserver une part dans la direction de l'*Université catholique*, je crois devoir vous demander de reproduire dans ce recueil les deux lettres que j'ai eu l'occasion d'adresser dernièrement à l'*Ami de la Religion*. Elles ont trait aux questions qui doivent, ce semble, préoccuper le plus vivement tous les cœurs et toutes les intelligences catholiques. Tout ce qui s'est passé depuis que je les ai écrites, n'a fait que me confirmer dans mes convictions et dans ma résolution de combattre les erreurs que j'y signale. Dans les réponses qui m'ont été adressées par la *Démocratie pacifique* et *l'Ère nouvelle*, personne, je pense, n'aura rien trouvé qui fût de nature à diminuer mes craintes ou à modifier mes appréciations. En France, les Socialistes ne célèbrent pas un banquet sans y porter un *toast* blasphématoire au Christ, comme au premier auteur de leur doctrine : et ils se vantent d'avoir des complices dans le clergé ! En Italie, on nous montre l'application pratique de cette théorie des courtisans du peuple, qui substitue à l'alliance du trône et de l'autel, la confusion du Christianisme avec la Démocratie. On y crie dans les rues : *Vive Jésus-Christ démocrate*, et, à l'aide du poignard *démocratique* qui a égorgé M. Rossi, on y démolit ce Principat sacré qui a été depuis mille ans le boulevard de la liberté et de la dignité de l'Église.

» Je souhaite ardemment que l'*Université catholique*, dégagée désormais des entraves qui lui interdisaient d'aborder le terrain de la politique générale,

Digitized by Google

puisse consacrer de nouvelles forces à la discussion approfondie des doctrines funestes qui viennent d'éclore parmi nous, et qui menacent à la fois la vérité catholique et l'ordre social tout entier.

» Poursuivre sur ce terrain une polémique attentive, énergique et persévérante, ce sera ajouter le service le plus essentiel à tous ceux que votre recueil rend depuis douze ans à l'Eglise et à la société.

» Agréez, Monsieur et ami, l'assurance de mon affectueuse considération,

« CH. DE MONTALEMBERT. »

Nous nous faisons un devoir de publier ces deux lettres telles que M. de Montalembert nous les envoie, et avec quelques corrections de sa main.

PREMIÈRE LETTRE DE M. DE MONTALEMBERT

*Aux nouveaux Rédacteurs de l'*AMI DE LA RELIGION.

...Toutefois, vous devez le comprendre, ce n'est ni la critique littéraire, ni l'archéologie, ni la philosophie, ni la politique même qui doivent réclamer la première place dans vos préoccupations. Si je ne me trompe, l'Eglise court aujourd'hui un danger considérable et nouveau, que les écrivains catholiques ont pour mission spéciale de dénoncer, de prévenir et de combattre.

L'Eglise n'a point à craindre la persécution; du moins parmi nous et dans ce moment. Elle n'a pas plus à se plaindre du nouveau gouvernement que de l'ancien : et si tout annonce qu'elle aura de rudes luttes à subir avant d'être admise à jouir de la liberté qui vient de lui être encore une fois promise, elle peut aborder ces luttes, forte de la confiance et du respect que lui témoignent presque partout les populations de la France. Ce n'est donc pas la violence qui la menace; ce n'est point un joug réprouvé par la concience, qu'il s'agit de lui imposer. Mais l'épreuve, cette épreuve nécessaire que Dieu lui réserve à toutes les époques de son histoire, peut naître dans son propre sein, par la main de ses propres enfants. Je me sens porté à vous communiquer sur ce point mes appréhensions, peut-être exagérées. Je souhaite qu'elles le soient, et surtout je l'espère. Mais elles s'expliqueront aux yeux de vos lecteurs, si vous me permettez de les faire précéder par quelques courtes réflexions sur notre situation présente.

La société, chacun le sait, n'a pas de pire ennemi aujourd'hui que le Socialisme. Elle s'en défend comme elle peut, avec les ressources amoindries que lui laissent un système d'éducation publique qui énerve les caractères en dépravant les cœurs, et une législation qui

Digitized by Google

réprime les élans spontanés du dévouement chrétien avec beaucoup plus de soin que les inclinations perverses de notre nature déchue. Toutefois, il n'en faut pas désespérer tant que l'Eglise, trop souvent traitée par la société laïque en étrangère ou ennemie, sera là, à côté de cette société, pour panser ses blessures, pour lui ouvrir un sein toujours maternel, et lui offrir, avec une tendre et infatigable patience, un remède toujours dédaigné et toujours nécessaire. Mais si la contagion socialiste allait envahir jusqu'aux enfants de l'Eglise elle-même, si une portion de notre jeunesse catholique avait le malheur d'ouvrir son esprit ou son cœur à ces doctrines fallacieuses, c'est alors vraiment que le mal pourrait sembler irréparable, que le découragement serait naturel, et qu'il ne resterait plus qu'à pleurer sur les ruines d'une société condamnée à mourir dans les étreintes d'une incurable anarchie.

Essayons de caractériser le danger, pendant qu'il est encore temps de l'éloigner.

Certes, les dangers politiques sont grands. Il n'est pas un esprit élevé ou généreux qui ne voie avec une juste inquiétude ce débordement de la démagogie qui, en France et surtout hors de France, menace d'engloutir le principe de toute autorité et l'ordre social tout entier. Il faudrait en effet une confiance bien aveugle ou une complicité bien coupable, pour ne pas trembler au spectacle de ce gouffre du déficit et de la misère qui, depuis huit mois, se creuse et s'élargit chaque jour autour de nous; pour ne pas frémir devant le mouvement qui a amené, en Suisse, la ruine des républiques les plus anciennes et les plus respectables de l'Europe; qui aboutit en Italie à l'expulsion brutale des Sœurs de Charité, à une si noire ingratitude envers Pie IX, le plus généreux des Pontifes et des hommes[1]; enfin qui produit en Allemagne ces exploits de canibales dont Francfort, Pesth et Vienne ont été souillés.

Mais on sent bien que le torrent rentrera un jour dans son lit, et on se résigne à attendre, trop heureux si, en se retirant, ce flot sanglant n'entraîne pas avec lui jusqu'aux derniers vestiges de cette liberté politique, de ce gouvernement tempéré par la discussion, dont nous jouissions depuis trente ans.

On ne discute donc plus la forme républicaine : tout le monde est d'accord pour l'accepter, la subir, ou l'essayer; mais on s'inquiète,

[1] Ceci était écrit en octobre; on sait jusqu'à quel point cette ingratitude a été poussée depuis lors; et comment l'assassinat de M. Rossi et l'assaut sacrilège du Quirinal, ont mis le sceau aux exploits des *démocrates* Romains.

Digitized by Google

et avec raison, du despotisme sans limite et sans exemple qui est le dernier mot de toutes les théories-sociales ou anti-sociales que l'avènement de la République a mis en possession d'une publicité sans frein. On se demande, même en supposant le maintien de l'ordre matériel et de la paix, ce que deviendra la fortune publique et privée, en présence de ces doctrines nouvelles sur l'économie politique et sur la propriété, qui, lentement, obscurément distillées depuis quelques années, ont été avidement recueillies par des populations chez qui la plus étrange crédulité remplace graduellement la foi chrétienne.

Il n'en faut pas douter, c'est pour punir la société moderne de son orgueil et de son matérialisme, que Dieu l'a condamnée au plus rude des châtiments : il la livre aux témérités des novateurs, des présomptueux, des utopistes, disons le mot, des fous. Se ruant à l'envi sur cette triste victime, chacun prétend la prendre pour sujet de ses expériences. Des erreurs insensées, des systèmes monstrueux, sont érigés en doctrines sérieuses avec lesquelles il faut désormais compter. On les transporte du pays des chimères dans le domaine des faits, des livres dans les rues, où ils se traduisent à jour fixe par des coups de fusil. L'absurde, élevé à des proportions gigantesques et peut-être inconnues jusqu'à ce jour, est entré à pleines voiles dans la pratique quotidienne des affaires du pays. En vain essaie-t-on d'invoquer les lois les plus évidentes de la nature humaine, les résultats les plus consacrés par la souveraine expérience des siècles, les vérités les plus incontestables et les plus incontestées jusqu'à nos jours. Il faut tout discuter, tout défendre, tout démontrer de nouveau ; et cela contre d'insupportables déclamateurs, à la fois médiocres et téméraires, à qui l'envie tient lieu d'ambition, et l'audace de talent. Au nom de l'égalité, et sur les ruines de toute hiérarchie sociale, on marche effrontément à la reconstruction des priviléges les plus odieux et les plus ruineux. Toutes les lois proposées, toutes les innovations réclamées le sont au point de vue de l'intérêt exclusif d'une seule classe inférieure par le nombre, et surtout par l'âme, au reste de la population. On sacrifie systématiquement le peuple des campagnes, nos vingt-quatre millions de cultivateurs paisibles, laborieux et la plupart encore chrétiens, on le sacrifie, d'une part à la minorité turbulente qui habite les villes, et de l'autre à cette bande chaque jour croissante de solliciteurs besogneux, élevés par des parents aveugles et un gouvernement plus aveugle encore, dans l'unique but de devenir

Digitized by Google

fonctionnaires ; qui veulent des places, toutes les places, rien que des places ; pour qui toutes les réformes, toutes les utopies aboutissent exclusivement à s'emparer des places existantes, ou à en faire créer de nouvelles pour s'en repaître. L'un d'eux, à peine est-il satisfait, que dix autres se présentent pour marcher sur ses traces et pour le remplacer au besoin, et tous pour vivre aux frais de l'État, c'est-à-dire aux frais des pauvres paysans qui payent les contributions où les gens en place puisent leur traitement. Pourvus ou à pourvoir, ils constituent pour la société un danger toujours flagrant ; une gangrène toujours renaissante. Dans l'ordre matériel, ils épuisent les finances de l'État, c'est-à-dire encore une fois, la bourse des citoyens non fonctionnaires : et dans l'ordre moral, ils constituent une armée systématiquement ennemie de la liberté et de l'autorité, et dressée pour substituer à l'une la révolte chronique et périodique, à l'autre un despotisme de bureau et de bas étage. C'est pour eux surtout que se propage la doctrine qui consiste à changer peu à peu la France en un vaste atelier dont l'État serait le seul propriétaire, où tous les profits seraient pour lui, tous les droits pour ses agents, et toutes les pertes, avec toutes les peines, pour nous.

Tout cela a été déjà expliqué, démontré, bien mieux que je ne pourrai le faire : mais il est un point qui mérite notre attention particulière et qui se rattache plus spécialement au danger que je veux vous signaler. C'est l'abus sacrilége et hypocrite qu'on fait de la Religion, en mêlant quelques parcelles de la doctrine chrétienne, et le nom même de Notre-Seigneur, à la prédication de ces erreurs fatales. Les Catholiques, les prêtres surtout, qui ne lisent guère les journaux et les écrits socialistes, peuvent ignorer que c'est au nom du Christ qu'on vient aujourd'hui enrégimenter les masses et les conduire à la guerre contre ce qu'on appelle la vieille société. Il faut qu'ils le sachent pourtant, car il faut qu'ils y pourvoient ; et c'est pourquoi ils me permettront d'insister auprès d'eux sur l'importance de ce phénomène. Oui, il faut le savoir et il faut le dire, chez les uns le partage des biens, le vol à main armée, la proscription du capital ; chez les autres (qui sont les *modérés*), la spoliation systématique par l'impôt, la *correction* graduelle de la propriété ; tout cela n'est plus prêché qu'à l'aide d'expressions et d'idées empruntées au langage chrétien. Il n'y a pas un banquet donné par la république soi-disant *sociale*, où l'Evangile ne soit cité ; pas un Démagogue qui ne mette le Christ de moitié dans ses prédications incendiaires ; pas une injure contre les riches, pas

Digitized by Google

une attaque contre la société, où le nom trois fois saint ne se trouve mêlé. Oui, ces doctrines qui aboutissent toutes à l'empire de la matière et à la satisfaction des sens, comme au but suprême de la vie, invoquent toutes l'Évangile, et prétendent se fonder sur la véritable interprétation de la doctrine du Christ. A l'aide d'altérations odieuses, de citations mutilées, de paraphrases bizarres, les écrits des Pères de l'Église sont transformés en réquisitoires contre la société, et l'Évangile devient le code du Socialisme [1].

En revanche, selon ces étranges théologiens, l'Eglise seule est privée de l'intelligence du Livre divin. Il était réservé aux prétendus docteurs du dix-neuvième siècle d'en connaître et d'en révéler le véritable sens, ignoré par les Conciles, trahi par les Saints, et supprimé par les Papes. Il ne faut pas oublier que ces nouveaux interprètes de la révélation chrétienne sous-entendent tous la négation de la divinité du Christ, que tous ils nient l'enfer, et que tous prétendent transformer la terre en Paradis. Ils arrivent ainsi tout naturellement à la suppression de l'éternité. A cela près, ils font du Christ et de sa doctrine leur apanage exclusif. Il en résulte que, pour eux et pour leurs adeptes, le bien et le mal changent de nom et de nature ; et, grâce à cette indigne parodie, tout est Chrétien pour eux, excepté le Christianisme lui-même.

Que l'on se figure, si on le peut, les ravages que doivent exercer de telles doctrines dans les âmes, surtout au sein de nos populations urbaines si étrangères à la véritable instruction chrétienne ; et que l'on dise ensuite si l'Eglise n'est pas menacée de voir sortir de son giron une foule de ses enfants, entraînés, sans pouvoir s'en défendre, par la perfidie d'un enseignement qui se sert de l'Evangile comme d'un masque, et du nom de Notre-Seigneur comme d'un appât.

Pour moi, je ne sais si j'ai plus d'horreur pour les turpitudes du dix-huitième siècle que pour cette cruelle injure faite à la vérité et à la sincérité du Christianisme. Oui, je me demande si la guerre ouverte des blasphémateurs et des athées, n'était pas moins dangereuse que les falsifications hypocrites de ceux qui cherchent à exploiter, au profit du matérialisme, l'immortelle popularité de l'Evangile, et qui font du Dieu crucifié le précurseur de leurs faux prophètes et le complice de leurs prétendus oracles.

[1] Voir surtout la paraphrase du *Pater* dans la *Démocratie pacifique* du 2 octobre, et, depuis, presque chaque numéro de ce journal, et tous les banquets cités dans *la Réforme*, *la République* et *la Révolution démocratique et sociale*.

Digitized by Google

Je m'arrête ici, et je reprendrai, si vous le voulez bien, dans une prochaine lettre, l'examen de nos dangers et de nos faiblesses.

DEUXIÈME LETTRE DE M. DE MONTALEMBERT.

Messieurs,

J'arrive maintenant au point le plus délicat et le plus difficile du sujet que j'ai voulu examiner avec vous. Je ne l'aborde qu'avec hésitation, avec douleur même. Avec douleur, parce qu'il ne s'agit plus de combattre des adversaires, mais de critiquer des amis, des frères. Avec hésitation, parce que tout ce qui se passe en Europe est de nature à inspirer plus que jamais aux âmes honnêtes, une juste défiance de leurs propres opinions, de leurs impressions personnelles, de leurs habitudes mentales.

Mais après avoir longtemps réfléchi, longtemps examiné notre situation, je sens que j'obéis à la voix d'un devoir, et ce devoir je viens l'accomplir, non pas certes dans un esprit de lutte ou d'animosité, mais au contraire avec la ferme résolution de ne pas dépasser les bornes d'un avertissement fraternel.

Pendant que je signalais dernièrement les principales aberrations qui menacent aujourd'hui l'ordre social et l'avenir de la France, il s'élevait au fond de mon cœur une question que je me suis souvent faite depuis six mois, et qui doit enfin se poser publiquement.

Pourquoi faut-il que de telles aberrations aient rencontré parmi nous, non pas certes des complices, mais quelquefois des dupes; et plus souvent encore des instruments involontaires?

Pourquoi faut-il que des hommes, dont plusieurs sont chers aux Catholiques par leurs vertus, leur caractère, leurs talents et leur éloquence, aient cru pouvoir, afin de mieux servir les intérêts de la Démocratie à laquelle ils se sont voués, prêter un concours indirect à la propagation de quelques-unes de ces funestes erreurs?

On le sait; une école s'est produite parmi nous, depuis la révolution de Février, qui semble avoir couvert de son indulgence, quelquefois même de sa sympathie, les nouveaux réformateurs de l'état social, et qui, chaque jour, reçoit en échange les éloges et les compliments de leurs organes. Dans la presse, à la tribune, dans la chaire même, un langage nouveau a été tenu, et n'a pas toujours été compris ou approuvé par la majorité des catholiques. Je crois fermement qu'il n'y a chez les hommes sérieux et éminents de cette école que de simples apparences de sympathie pour l'erreur; mais ces apparences mêmes sont à regretter dans un temps où la vérité a plus que jamais besoin de toute sa force et de toute sa majesté.

Digitized by Google

Pourquoi faut-il d'ailleurs que ce soient des catholiques qui nous aient donné un nouvel exemple de cet empressement servile et passionné qu'éprouve l'humanité à saluer les pouvoirs nouveaux, à suivre le vent de la fortune? Hélas! nous le savons; c'est le propre de l'homme de courtiser le succès et de se prosterner devant la victoire. L'histoire de notre pays nous montre que la foi ne défend pas toujours de cette faiblesse les natures les plus honnêtes, ni les talents les plus distingués. Mais n'est-ce pas un triste spectacle que cette adulation du présent aux dépens du passé; que cette injuste partialité contre le malheur, contre les vaincus; que ce besoin de sauter au cou des vainqueurs, fût-ce même au risque d'embrasser un ennemi ou un insensé? Ne dépasse-t-on pas les limites de la prudence et de la justice, quand, après avoir prodigué aux hommes nouveaux des éloges systématiques, on jette le voile du silence sur les discours incendiaires, sur les provocations coupables, afin, dit-on, de ne pas inquiéter ou diviser les républicains?

Certes, nous aimons mieux voir dans ce système un optimisme un peu puéril qu'une obséquieuse complaisance. Mais s'il convient de pratiquer aujourd'hui plus que jamais la loi du respect que la religion impose envers les dépositaires de l'autorité, cette loi qui a été si complétement oubliée et méconnue sous le dernier régime par un trop grand nombre d'honnêtes gens; il faut aussi avouer qu'elle n'oblige pas à un aussi imperturbable optimisme à l'égard du pouvoir régnant. Pour en trouver un exemple aussi surprenant, il faudrait remonter assez haut; il faudrait feuilleter les premiers volumes de l'*Ami de la Religion* lui-même, alors que cet *Ami de la Religion et du Roi* accueillait, avec une joie partagée par tant de Français, le retour d'une dynastie qui représentait à leurs yeux la paix et la liberté. On pouvait, il y a trente cinq ans, concevoir, excuser et partager la confiance des royalistes de ce temps-là, en présence d'une révolution qui brisait les portes de la prison de Pie VII, et qui rendait les fils de saint Louis aux débris de la société détruite en 1789. L'histoire aura peut-être plus de peine à s'expliqner l'enthousiasme dont certains chrétiens ont salué une révolution, inaugurée par l'auteur des *Girondins* et de la *Chute d'un Ange*.

Les avertissements n'ont cependant pas manqué sur la véritable portée des faits et des idées qui ont cours parmi nous. A côté de plusieurs symptômes consolants, qu'il serait injuste et indigne de nier, que de voix s'élèvent encore pour continuer la vieille guerre du siècle contre Dieu! Il faut leur savoir gré du moins de ne pas dé-

Digitized by Google

guiser leur pensée, de ne pas revêtir leur prédication, comme ces utopistes dont nous parlions hier, d'une théorie suspecte ou hypocrite. Mais au moins sachons profiter de leur franchise pour bien comprendre où ils veulent nous mener. Qu'il me soit permis de vous en citer deux exemples significatifs.

Le projet de Constitution est précédé, comme on sait, par un préambule destiné à contenir l'exposition dogmatique des principes qu'on veut proclamer au nom de la France. Au sein de l'Assemblée, les esprits les plus sérieux et les plus élevés ont été unanimes pour repousser ce préambule; mais il a été adopté; et voici comment ce succès a été célébré par le *National*, organe avoué des principaux auteurs de la révolution et de la Constitution: « Malgré *les dénégations* » *des sacristies*, l'autorité morale, qui doit présider à la marche éter- » nellement ascendante du genre humain, n'est plus dans les dogmes » théologiques. Le progrès est laïque, et le mouvement de la civili- » sation s'accomplit complètement en dehors du Catholicisme... La » loi théologique est dépossédée et *la loi civile s'est faite dogme à son* » *tour*..... Les *constitutions* sont *les codes religieux des temps mo-* » *dernes*. »

Quelques jours plus tard, un autre journal de la même couleur, l'*Emancipation* de Toulouse, s'exprimait ainsi : « Pleins de l'*idée* » *humaine qui a renversé l'idée divine*, apportons tous au banquet de » la fraternité la *foi sociale* et la ferveur révolutionnaire... La royauté » étant vaincue comme l'aristocratie de naissance, travailleurs, » n'ayons plus qu'un adversaire, et tenons-nous en garde contre les » bénéficiaires de l'aristocratie nouvelle : le PRÊTRE et le CAPITAL. » (22 septembre 1848.)

De tels aveux ou plutôt de telles professions de foi sont faites, ce semble, pour éclairer et pour avertir tous les hommes de foi et tous les hommes de sens. On serait inexcusable de se boucher les oreilles pour ne pas les entendre.

Quand des orateurs et des écrivains catholiques, se laissant entraîner par l'attrait de la nouveauté ou par le désir de subvenir aux cruelles nécessités du moment, viennent défendre le droit au travail, l'impôt progressif, le papier-monnaie et autres erreurs de ce genre, on doit les plaindre, mais on peut se rassurer; car chacun sait maintenant que sur ces points-là, la société française, telle qu'elle est actuellement représentée, ne manquera pas d'être énergiquement défendue contre de folles innovations. Et d'ailleurs ces mesures, funestes en soi, n'ont rien de théoriquement hostile à la doctrine catho-

Digitized by Google

lique. Mais quand on sort du domaine de l'économie sociale et de la politique pour se transporter sur celui de la foi ou de la tradition, les appréhensions deviennent plus légitimes. Il n'est personne qui ne doive s'étonner et s'alarmer, lorsque ces orateurs ou ces écrivains nous prêchent la charité en nous menaçant, non plus seulement des peines éternelles, mais de la spoliation pour l'hiver prochain ; lorsqu'ils affirment que l'aumône, la simple aumône est une humiliation pour celui qui la reçoit; lorsqu'ils semblent frayer la voie à l'organisation de la charité par la main de l'Etat; lorsqu'ils protestent contre le droit qu'a toujours eu l'Église d'être propriétaire, ou enfin lorsqu'ils proclament que le Christianisme est la démocratie même, et que la République date du calvaire.

Tout cela s'est dit ou écrit depuis quelques mois : on me dispensera de citer les noms et les dates. Je n'ai point à dresser un acte d'accusation; je veux seulement indiquer un écueil où risquent de se briser, selon mon humble opinion, des hommes que j'honore et que j'ai souvent admirés.

Leur erreur provient d'une double confusion; ils confondent le Socialisme avec la démocratie, et la démocratie avec le Christianisme.

Mais la démocratie n'est pas le socialisme : car la seule démocratie honnête et considérable qu'on ait vue dans le monde depuis la venue du Christ, la démocratie des Etats-Unis, professe pour les tendances socialistes autant d'horreur que de mépris.

Et le Christianisme est encore bien moins la Démocratie. Il n'est pas plus la démocratie qu'il n'est la monarchie ou l'aristocratie. Il n'exclut absolument aucune de ces trois formes du gouvernement temporel ; mais il est impossible de soutenir sérieusement qu'il ait plus de partialité pour la plus moderne que pour les autres, à moins de croire qu'il n'ait changé de principe et de nature au 19e siècle. Il ne faut pas prendre les puissantes sympathies que le Christianisme proclame et inspire en faveur des pauvres et des faibles pour une conformité de principes avec le gouvernement démocratique ; ce serait commettre absolument la même erreur que ceux qui ont déduit la doctrine de l'absolutisme monarchique, du respect que l'Evangile impose pour l'autorité de César.

Non, le Christianisme, ou du moins l'Eglise, qui est pour nous la seule expression complète du Christianisme, n'a jamais accepté cette confusion avec les formes politiques qu'on voudrait aujourd'hui introduire au profit du principe qui domine la société moderne.

Digitized by Google

L'Eglise a été comblée des bienfaits de la féodalité ; elle a été dotée, servie, défendue et honorée par les races chevaleresques comme elle ne l'a été par personne ni avant, ni après ; et cependant, grâce au Ciel, l'Eglise ne s'est jamais identifiée avec la Féodalité, et sur les ruines de celle-ci elle s'est retrouvée debout, prête à conduire le monde à d'autres destinées.

Malgré l'autorité de Bossuet et de bien d'autres esprits du premier ordre, elle ne s'est pas non plus laissée confondre avec la Royauté absolue, et l'affaiblissement de son influence dans certains pays, par suite de son alliance trop intime avec le pouvoir monarchique, suffit pour démontrer et justifier la souveraine sagesse de sa réserve.

Croire qu'elle en agira autrement envers la Démocratie moderne, ce serait donner un démenti incompréhensible à tous les souvenirs et à tous les monuments de son histoire ; ce serait dire que, pendant tant de siècles d'union cordiale et féconde avec l'aristocratie et la royauté, elle n'a pas su ce qu'elle faisait, et que sa conduite a été en contradiction flagrante, perpétuelle, universelle, avec le fond de sa doctrine ! Tous les hérésiarques l'ont dit et ont agi en conséquence : mais nul catholique ne voudra jeter cette injure à sa mère.

Sachons donc le reconnaître : le Christianisme se prête à toutes les formes du gouvernement humain, mais il ne s'identifie avec aucune. Le Christianisme est fait pour survivre à tous les pouvoirs, tous plus ou moins fragiles, plus ou moins éphémères, quand même ils dureraient quatorze siècles, comme a duré la royauté française. Il est ici-bas, non pas pour *progresser*, pour se transformer, pour marcher avec le genre humain, comme le disent les courtisans de l'orgueilleuse humanité ; mais pour montrer la voie, pour tendre la main à cette pauvre orgueilleuse, pour la guider, la relever dans cette marche où elle trébuche bien plus souvent qu'elle n'avance.

Il a été, dès son premier jour, ce qu'il est aujourd'hui, ce qu'il sera toujours : la vérité tout entière, la vérité infaillible, immuable, incomparable. Les vérités humaines, les vérités relatives et variables de l'ordre politique et social, ne sont rien que par un rayon de sa vie : mais il ne se laisse pas plus confondre avec elles, que le soleil ne se laisse confondre avec ces lumières factices et éphémères qu'il nous est donné d'allumer et d'éteindre au gré de nos besoins ou de nos caprices.

Digitized by Google

Voilà ce qu'il faut proclamer et répéter sans cesse, en face de l'orgueil démesuré des pygmées de notre temps, toujours disposés à se compter pour des géants, à prendre leur impression du moment pour la loi éternelle du monde, et leur découverte d'hier pour le type du grand, du beau et du vrai.

Pour moi, je ne puis me défendre de sourire quand j'entends déclarer que le *Christianisme c'est la démocratie.* J'ai passé ma jeunesse à entendre dire que le Christianisme était la monarchie, et qu'on ne pouvait être bon chrétien sans croire à la royauté légitime. J'ai lutté vingt ans, et non sans quelque succès, contre cette vieille erreur aujourd'hui dissipée. Je lutterais vingt ans encore, si Dieu me les donnait, contre cette nouvelle prétention; car je suis convaincu que ce sont deux aberrations du même ordre, deux formes de la même idolâtrie, la triste idolâtrie de la victoire, de la force et de la fortune.

Me sera-t-il permis, en terminant, de hasarder un conseil aux Catholiques? Reconnaîtront-ils le droit de leur en adresser, à celui qui a si longtemps servi leur cause, et qui, le premier, a levé leur drapeau dans la vie parlementaire? Je ne sais; mais s'ils le voulaient bien, je leur conseillerais avant tout, dans le temps où nous vivons, le calme, la réserve et la dignité. La dignité! sans laquelle il n'est pas de liberté vraie, pas de force durable; la dignité! cette humble et sainte dignité de l'Eglise, que pour ma part je me suis toujours appliqué à sauvegarder non moins que sa liberté même, dans toutes nos luttes contre la politique et la philosophie de ces dernières années. Mais, qu'on le sache bien, pour se maintenir dans cette voie, la première condition est d'éviter un contact trop fréquent, une alliance trop intimes avec les rêves et les emportements de nos contemporains. Notre cause est assez forte, assez belle pour nous dispenser d'être les auxiliaires ou les courtisans de personne. Ce n'est pas seulement à l'ombre des trônes antiques que la religion risque de ternir son éclat et sa pureté : l'air du carrefour et du club ne lui vaut pas mieux que l'atmosphère des cours.

A qui faut-il encore démontrer que la source d'où découlent la plupart des pensées en vogue parmi nous est profondément suspecte? Nous l'avons vu; pendant que les uns cherchent à nous séduire par un accouplement monstrueux des images et des noms qu'ils empruntent au Christianisme avec les tendances et les instincts de la matière; d'autres, plus sincères, nous montrent à nu les principes qu'il s'agit de faire prévaloir dans la société nouvelle et de subs-

Digitized by Google

tituer au principe chrétien. Il faut donc savoir fermer son oreille et son cœur aux suggestions perfides de ces faux prophètes, qui présentent à l'humanité le poison sous des dehors enchanteurs; il faut imiter envers eux la prudence du serpent dont parle le Roi-prophète: *Sicut aspidis surdæ et obturantis aures suas, quæ non exaudiet vocem incantantium, et venefici incantantis sapienter* [1]. Et quant à tous ces orgueilleux qui croient hériter du Catholicisme et le remplacer, attendons-les au tribunal du temps. Le temps est avec nous et pour nous. Il imprimera le sceau de la durée à tout ce qu'il y a de légitime dans les besoins nouveaux, dans les réformes populaires, et il les ramènera doucement sous la discipline de la vérité éternelle. Quant au reste, quant aux théories insensées de ces révélateurs qui croient que l'homme a attendu le dix-neuvième siècle pour connaître ses droits et ses devoirs, quant aux prétendues conquêtes de l'*idée humaine* sur l'*idée divine*, le temps en fera justice, une prompte et complète justice. *Sicut cera, quæ fluit, auferentur* [2].

Assistons donc en paix à ce grand spectacle des justices de Dieu; avec un tendre respect pour sa sainte volonté, avec une profonde sympathie pour tous les malheureux. Soyons compatissants envers les vaincus, quel que soit leur parti, car tous nous courons risque d'être vaincus un jour, si nous ne l'avons déjà été. Mais surtout soyons indépendants vis-à-vis des vainqueurs, quel que soit leur drapeau, car les victoires de l'homme ne sont jamais assez pures pour être durables.

Dieu seul est l'éternel vainqueur. Même ici-bas, il prépare sans cesse à ses ennemis des démentis sanglants et des abaissements inouïs. Notre siècle ne sera pas excepté de cette loi. Au contraire. Jamais les hommes et les doctrines ne se sont abattus avec une rapidité plus merveilleuse et plus légitime. Chaque jour les voit s'entasser les uns sur les autres au fond de cet abîme où l'on n'échappe à l'ignominie que par l'oubli, et que la main divine tient ouvert depuis la création du monde pour les révoltes et les folies de l'orgueil.

Ce 19 octobre 1848. CHARLES DE MONTALEMBERT.

[1] *Psal.* LVII, 5, 6.
[2] *Ibid.* 9.

Digitized by Google

Polémique Catholique.

LES

SUCCESSEURS DE J.-J. ROUSSEAU AU XIXe SIÈCLE.

MADAME DE STAEL.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Il ne reste de moi que ce que je suis
entre les mains du Dieu vivant.
CHATEAUBRIANT.

« Les *lettres sur Jean-Jacques*, composées dès 1787, dit toujours M. Sainte-Beuve, sont à vrai dire, le premier ouvrage de madame de Staël, celui duquel il faut dater avec elle, et où se produisent, armées déjà de fermeté et d'éloquence, ses dispositions jusque-là vaguement essayées. Grimm, dans sa *correspondance*, donne des extraits de ce *charmant ouvrage*, comme il l'appelle, dont il ne fut tiré d'abord qu'une vingtaine d'exemplaires, mais qui, malgré les réserves infinies de la distribution, ne put bientôt échapper à l'honneur d'une édition publique. Avant de donner des extraits du livre, le spirituel habitué du salon de madame Necker, vante et caractérise « cette jeune personne entourée de toutes les illusions de son âge, de tous les plaisirs de la ville et de la cour, de tous les hommages que lui attirent la gloire de son père et sa propre célébrité, sans compter encore un désir de plaire, tel qu'il suppléerait seul peut-être à tous les moyens que lui ont prodigués la nature et *le destin*.

« *Les lettres sur J.-J.* sont un hommage de reconnaissance envers l'auteur *admiré et préféré* [2], envers celui même auquel madame de Staël *se rattache plus immédiatement* [3]. Assez d'autres dissimulent

[1] Voir le premier article au n° précédent ci-dessus, p. 371.

[2] Si l'on juge du cœur d'une femme par ses préférences littéraires, quelle idée doit-on se faire de la pureté d'une personne si jeune qui avait donné toutes ses prédilections à l'auteur des *Confessions?* Il ne faut pas d'autres faits pour juger une âme. Les femmes chrétiennes, qui étonnent le monde par les merveilles de leur dévouement, ne passent pas leur jeunesse à admirer les tableaux licencieux de J.-J. L'école de la croix est sans doute plus sévère, mais elle est plus noble et plus pure.

[3] Cette réflexion est très-juste, et l'on n'a pas assez compris l'influence profonde de Rousseau sur l'*École sentimentale* et sur le 19e siècle tout entier. J'ai essayé de prouver cette influence dans mon livre de *la Pureté du cœur*.

Digitized by Google

avec soin, taisent où critiquent les parents littéraires dont ils procèdent. Il est d'une noble candeur de débuter en avouant, en célébrant celui dont on s'est inspiré [1], des mains duquel on a reçu le flambeau [2], celui d'où nous est venu ce large fleuve de la belle parole dont autre fois Dante remerciait Virgile : madame de Staël, en littérature aussi avait de la passion filiale [3]. *Les lettres sur J.-J.* sont un hymne [4], mais un hymne nourri de pensées graves, en même temps que varié d'observations fines, un hymne au ton déjà mâle et soutenu, où Corinne se pourra reconnaître encore, après être redescendue du Capitole [5]. Tous les écrits futurs de madame de Staël, en divers genres, romans morale, politique *se trouvent d'avance préjugés dans cette rapide et harmonieuse louange de ceux de Rousseau*, comme une grande œuvre musicale se pose entière déjà de pensée, dans son ouverture [6]. Le succès de ses lettres, qui répondaient au mouvement sympathique du temps, fut universel [7]. »

Les lettres sur *J.-J. Rousseau* avaient été publiées en 1787, quelque temps après le mariage de mademoiselle Necker avec le

[1] Il y a deux sortes d'*inspirations*. Les inspirations nobles et les inspirations honteuses. On peut être fier des premières, mais on doit rougir des autres. Quiconque a lu avec un peu d'attention certains ouvrages de Rousseau, ne sera pas médiocrement surpris, pour peu qu'il ait conservé quelque sentiment de pudeur, qu'une femme osât avouer, avec une franchise qui fait rougir, qu'elle avait puisé dans de tels livres, les *idées* morales qui devaient diriger toute sa vie. Qu'eussent dit d'une pareille manière d'agir ces femmes chrétiennes qui marchaient au martyre plutôt que d'endurer l'ombre même d'une souillure? Ce sont là les modèles que nous proposons à nos sœurs dans la foi, plutôt que Julie ou Mme de Warens.

[2] Il ne faut pas confondre la torche incendiaire des passions avec ce flambeau de la vérité qui montre aux mortels errants sur les routes de la vie les horizons de l'éternité.

[3] Elle aurait dû alors bien mieux choisir son père et son gendre dans l'ordre intellectuel.

[4] Un hymne, mais non pas un hymne à la vertu.

[5] Nous croyons, comme M. Sainte-Beuve, que Mme de Staël a voulu se peindre dans *Corinne*. Mais elle a mis dans ce *portrait* toutes les illusions d'une étrange vanité. Rousseau, lui aussi, a voulu se peindre dans Saint-Preux, mais il ne s'était pas moins flatté que Mme de Staël. Une pauvre sœur de charité vaut aux yeux de Dieu cent fois le prix de ces grands esprits!

[6] Cela est vrai; car *Delphine* elle-même, le plus hardi des ouvrages de Mme de Staël, n'est qu'un commentaire perpétuel des *Confessions* et de *la Nouvelle Héloïse*.

[7] Sainte-Beuve, *Portraits de femme*, Mme de Staël. — La justice nous oblige à dire que M. Sainte-Beuve est *conciliant* dans ses enthousiasmes éclectiques. En effet, il admire en même temps les philosophes de l'école du sentiment et les austères

Digitized by Google

baron de Staël. Les grands événements de la révolution française, la rumeur des armes, les gémissements des victimes, le bruit des trônes qui s'écroulaient, tout cela pendant quelques années, retint dans la stupeur et dans l'angoisse l'âme impressionable de l'auteur de *Corinne*. Elle ne reprit la plume qu'après la terreur, en 1796. Ce fut alors qu'elle publia son livre de l'*Influence des passions* et plus tard son ouvrage de *la littérature*.

Dans cette dernière production elle mettait en avant l'hypothèse de la perfectibilité *indéfinie* qui a depuis quelques années préoccupé si vivement tous les esprits [1].

Ce fut en 1802 que parut *Delphine*. Ce roman, écrit sous la forme épistolaire, contenait presque toutes les funestes théories de la philosophie sentimentale. Aussi fut-il, dès ce temps-là, jugé avec la plus grande sévérité. Le *Journal des Débats*, en décembre 1802, publia un article justement sévère contre une production qui excitait l'attention universelle. « Rien de plus dangereux et de plus immo-« ral, disait-il, que les principes répandus dans cette œuvre... Ou-« bliant les principes dans lesquels elle a été élevée, même dans « une famille protestante, la fille de madame Necker, de l'auteur « des *opinions religieuses*, méprise la révélation; la fille de madame « Necker, de l'auteur d'un ouvrage contre le divorce, fait de lon-« gues apologies du divorce [2]. »

Dans le *Journal de Paris*, M. de Villeterque signala aussi la désastreuse tendance morale de Delphine-Fiévée : l'auteur de la *Dot de Suzette*, fit paraître dans le *Mercure*, un article dans lequel nous remarquons ce passage accablant : « Delphine parle de l'amour « comme une bacchante, de Dieu comme un quaker, de la mort « comme un grenadier, et de la morale comme un sophiste [3]. »

penseurs du jansénisme. Quel Panthéon que celui où l'on verrait côte à côte Rousseau et Saint-Cyran, Mme de Staël et Arnauld, les hôtes de Coppet et les solitaires de Port-Royal? — Voy., Sainte-Beuve, *Port-Royal*. — Ce livre s'attache surtout à démontrer les prétendues variations de l'Eglise sur la grâce. On en trouvera une réfutation suffisante dans le profond ouvrage de Klee, *Manuel de l'histoire des dogmes chrétiens*.

[1] Voy. Riambourg, *Rationalisme et Tradition*. — Les raisons que le savant auteur oppose aux Saints-simoniens réfutent madame de Staël.

[2] Cet article signé A. était de M. de Feletz. Le 4 et 9 janvier 1803, le *Journal des Débats* revint à la charge et publia deux lettres très-sévères, adressées à Mme de Staël et signées l'*Admireur*. Elles étaient de M. Michaud, le célèbre historien des Croisades.

[3] Qu'aurait donc dit le spirituel auteur s'il avait lu tous nos écrivains du *troisième sexe*, comme dit si bien M. Louis Veuillot, les Georges Sand, les Daniel Stern, etc.?

Digitized by Google

On sait quelle fut depuis la publication de *Delphine*, la vie aventureuse de madame de Staël. Depuis 1803 jusqu'en 1814, Napoléon qui trouva moyen de se brouiller avec presque tous les poëtes de son temps, avec Châteabriand, avec Chénier, avec Ducis, avec Delille, avec N. Lemercier, tint madame de Staël constamment éloignée de Paris. C'est à cette époque de sa vie qu'il faut rapporter ses longues courses en Italie, en Angleterre, en Allemagne, et même en Russie. Son voyage à Rome lui inspira *Corinne*. C'est à ce pélerinage au delà du Rhin, que nous devons son curieux ouvrage de l'*Allemagne*, publié en 1813, et qui révèle à la France tout un monde inconnu. Quand elle ne voyagait pas, elle passait une partie de sa vie dans son admirable château de Cappet. C'est là que la vit le célèbre poète allemand Zacharias Werner [1], qui écrivait, en 1809, à un de ses amis : « Madame de Staël est une reine, » et tous les hommes d'intelligence qui vivent dans son cercle ne » peuvent en sortir, car elle les y retient par une sorte de magie. » Tous ces hommes-là ne sont pas, comme on le croit follement en » Allemagne, occupés à la former ; au contraire, ils reçoivent d'elle » l'éducation sociale. Elle possède d'une manière admirable le secret » d'allier les éléments les plus disparates, et tous ceux qui l'approchent ont beau être divisés d'opinions, ils sont tous d'accord pour » *adorer* cette idole. Madame de Staël est d'une taille moyenne, et » son corps, sans avoir une élégance de nymphe, a la noblesse des » proportions... Elle est forte, brunette, et son visage n'est pas à la » vérité très-beau, mais on oublie tout dès que l'on voit que ses » yeux superbes, dans lesquels une grande âme divine [2], non seulement étincelle, mais jette feu et flamme [3]. Et si elle laisse parler » complètement son cœur, comme cela arrive si souvent, on voit » comme ce cœur élevé déverse encore tout ce qu'il y a de vaste et

[1] On trouve de curieux détails sur les travaux et la conversion de Werner dans la *Galerie catholique de l'Allemagne*, publiée dans les *Annales de philosophie chrétienne* (t. x, p. 74, 1re série), par le respectable abbé Foisset, frère du savant et spirituel auteur du *Catholicisme et Protestantisme*.

[2] Ce mot rappelle le *mens divinior* d'Horace.

[3] Nous avons cru devoir conserver le ton quelquefois risiblement enthousiaste de ce morceau qui sert à faire juger l'impression du temps. M. L. Veuillot a peint Mme de Staël d'une toute autre façon (Voy. Louis Veuillot, *les Libres Penseurs*, es femmes auteurs). — Le Labruyère du 19e siècle est bien moins sujet à l'enthousiasme que l'auteur de *Luther* et du 24 *Février*.

Digitized by Google

» de profond dans son esprit, et alors il faut l'adorer comme mes » amis A.-W. Ichlégel [1] et Benjamin Constant ! »

Le poète danois OElenschlœger nous a laissé aussi le récit d'une visite qu'il fit à Coppet et de l'impression que produisit sur lui l'auteur de *Corinne*.

« Madame de Staël n'était pas jolie, mais il y avait dans l'éclair de ses yeux noirs un charme irrésistible, et elle possédait au plus haut degré le don de subjuguer les caractères opiniâtres, et de rapprocher par son amabilité des hommes tout à fait antipathiques. Elle avait la voix forte, le visage un peu mâle, mais l'âme tendre et délicate... Elle écrivait alors son livre sur l'Allemagne, et nous en lisait chaque jour une partie. On l'a accusée de n'avoir pas étudié elle-même les livres dont elle parle dans cet ouvrage, et de s'être complètement soumise au jugement de Schlégel. C'est faux. Elle lisait l'Allemand avec la plus grande facilité. Schlégel avait bien quelque influence sur elle, mais très-souvent elle différait d'opinion avec lui, et elle lui reprochait sa partialité.... Schlégel [2], pour l'érudition et pour l'esprit duquel j'ai un grand respect, etait en effet imbu de partialité. Il plaçait Caldéron au-dessus de Shakespeare, il blâmait sévèrement Luther et Iberder. Il était comme son frère infatué d'aristocratie.... Si l'on ajoute à toutes les qualités de madame de Staël, qu'elle était riche, généreuse, on ne s'étonnera pas qu'elle ait vécu dans son château enchanté comme une reine, comme une fée, et sa baguette magique était peut-être cette petite branche d'arbre qu'un domestique devait déposer chaque jour sur sa table à côté de son couvert et qu'elle agitait pendant la conversation. »

La chute de l'empire ouvrit à Madame de Staël les portes de la France. Elle avait alors oublié les opinions républicaines qu'elle avait affichées avec une certaine affectation sous le Directoire. Dans les commencements du règne de Louis XVIII, elle prit place dans les rangs du parti libéral et parut professer les mêmes idées que son

[1] Voy. la *Notice* sur Auguste de Schlegel dans de Loménie, *Galerie des Contemporains illustres*, par un Homme de Rien.

[2] Il ne faut pas le confondre avec son frère Frédéric de Schlégel, auteur de l'*Histoire de la Littérature*, de la *Philosophie de la vie* et de la *Philosophie de l'histoire*. Frédéric de Schlégel est devenu célèbre, non-seulement par ses immenses connaissances, mais encore par son éclatant retour au catholicisme. — Voy., dans les *Annales de philosophie chrétienne*, (*ibid.*) la *Galerie catholique de l'Allemagne*, par l'abbé Foisset.

Digitized by Google

gendre M. de Broglie [1]; ce fut dans le but de propager ces idées qu'elle écrivit ses *Considérations sur la Révolution Française*, livre où respire une admiration enthousiaste pour les talents et l'administration de son père. « Admiration, dit très-bien M. Bouiller, qu'elle poussait jusqu'à l'idolatrie [2]. Cette dernière production de madame de Staël, » dit unbiographe, est un ouvrage de circonstance, où l'on ne trouve » ni la saine philosophie, ni l'impartialité, ni la vérité qui appartien- » nent à l'histoire. Elle juge les hommes, les événements, les épo- » ques de la révolution par le degré d'admiration que l'on eut pour » M. Necker, par les succès qu'elle obtint dans les salons de Paris, » par la confiance que l'on montra dans ses prédications libérales, » et surtout par l'influence qu'elle exerça sur les puissances du » jour. Le plus grand souverain de l'Europe est celui qui lui fit l'honneur de s'entretenir avec elle [3]. »

Madame de Staël mourut avant la publication des *Considérations*. Elle parut en 1817 devant celui qui nous demandera compte d'une parole oiseuse, et devant lequel toute la gloire humaine ne vaut pas un verre d'eau donné en son nom.

Au mois de nivôse an IX, Châteaubriand écrivait dans le *Mercure de France* un curieux fragment sur les opinions de Madame de Staël.

« Madame de Staël donne à la philosophie ce que j'attribue à la » religion... Vous n'ignorez pas [4] que ma folie à moi est de *voir J.-C.* » partant comme Madame de Staël de la perfectibilité..... Je suis » fâché que Madame de Staël ne nous ait pas développé religieu- » sement le système des passions; la perfectibilité n'était pas, selon » moi, l'instrument dont il fallait se servir pour mesurer ses faibles- » ses.... Quelquefois, Madame de Staël paraît chrétienne, l'instant » d'après, la philosophie reprend le dessus. Tantôt inspirée par sa » sensibilité naturelle, elle laisse échaper son âme: mais tout à coup » l'*argumentation* se réveille et vient contrarier les élans du cœur. » Châteaubriand termine ainsi sa lettre par une apostrophe éloquente: « Votre talent n'est qu'à demi développé, la philosophie l'étouffe. » Voilà comme je parlerais à Madame de Staël sous le rapport de la

[1] Voy. de Loménie, *Galerie des Contemporains illustres*, M. le duc de Broglie.

[2] Bouiller, *Dictionnaire universel*, article *Necker*.

[3] *Dictionnaire historique* de Feller, continué jusqu'en 1823. — La justice oblige de dire que l'antipathie de cet ouvrage pour les idées libérales a rendu bien sévère le jugement qu'il porte sur les *Considérations*, mais les dernières phrases sont très-vraies. La *Biographie des Contemporains* est beaucoup plus bienveillante pour Mme de Staël.

[4] Cet article est rédigé sous forme de lettre adressée au citoyen Fontanes.

Digitized by Google

» gloire. J'ajouterais..: Vous paraissez n'être pas heureuse, vous vous » plaignez souvent de manquer de cœurs, qui vous entendent. C'est » qu'il y a certaines âmes qui cherchent en vain dans la nature des » âmes auxquelles elles sont faites pour s'unir... Mais comment la phi- » losophie remplira-t-elle le vide de vos jours? comblera-t-on le désert » avec le désert ? »

La doctrine morale que nous avons trouvée dans les livres de Madame de Staël, s'appuyant complètement sûr les idées de J.-J. Rousseau, nous devons naturellement lui opposer la réfutation que nous avons donnée de ces idées dans la *Pureté du cœur*. Un des penseurs les plus illustres de ce temps-ci a résumé avec tant de bonheur tout l'ensemble de ce livre [1] que nous croyons ne pouvoir mieux faire que de reproduire son ingénieuse analyse:

« L'homme, pour remplir sa destinée, n'a besoin, dit-on, que de suivre les inclinations de son cœur. » Avec ce principe on justifie toutes les exigences des passions; mais ce principe repose sur une hypothèse démentie par l'observation intérieure et par les traditions universelles. Il suppose, en effet, la rectitude et la pureté *naturelle* du cœur humain; or, consultez tous les peuples, il vous diront que notre nature est aujourd'hui déchue et pervertie. La psycologie moderne a bien pu détourner son attention des *faits de conscience* que nous révèlent incessamment la perversité de nos penchants innés: mais elle n'a pu ni détruire ces faits humiliants, ni en donner une explication sérieuse en dehors du dogme de la déchéance; et, comme l'a dit Pascal: « L'homme est plus inconcevable, sans ce » mystère, que ce mystère n'est inconcevable à l'homme. »

» Celui-là s'ignore profondément lui-même, qui n'a point médité souvent sur cette antinomie de la chair et de l'esprit que l'apôtre saint Paul a décrite d'une manière si admirable. Mais si le cœur de l'homme est divisé; s'il a en lui des instincts contraires; si, parmi ces instincts, les uns tendent vers le bien, les autres vers le mal; si les mauvais sont ordinairement les plus forts, comment donc des moralistes ont-ils pu faire de ces inclinations désordonnées, la règle suprême de la vie spirituelle ? Le philosophe qui a prêché avec le plus de succès et d'éloquence la morale du sentiment, c'est parmi nous J.-J. Rousseau; et cependant il a écrit lui-même ces paroles: « Il n'est pas d'homme qui, en suivant les mouvements de son cœur, » ne devînt bientôt le dernier des scélérats. » Ce n'est là, dira-t-on, qu'une boutade misanthropique; mais, quoi qu'il en soit, on ne sau-

[1] Dans la *Revue de l'enseignement*, mai 1848.

Digitized by Google

rait nous citer un désordre, une infamie, qui ne puissent avoir pour excuse les besoins prétendus d'un cœur passionné. Les *Confessions* de J.-J. Rousseau et les romans de G. Sand, nous offrent, à toutes leurs pages, une effrayante démonstration de cette vérité trop peu méditée.

Si les penchants de notre cœur ne peuvent nous conduire sûrement à la vertu, pourraient-ils du moins nous conduire au bonheur? Pas davantage. Les objets auxquels ils aspirent *naturellement*, ne sauraient nous procurer que des jouissances fugitives et trompeuses. Abandonnés à eux-mêmes, nos instincts sensibles ne tardent pas à se combattre et à tomber dans l'anarchie; les plus élevés et les plus nobles sont dominés par les plus violents et les plus dépravés; l'intelligence s'énerve, la volonté affaiblie se laisse asservir. Or, de toutes les tyrannies, la plus dure, la plus honteuse, la plus désespérante, c'est assurément cette tyrannie intérieure de nos mauvaises passions. Sous un pareil despotisme, il n'y a plus pour l'âme, ni dignité, ni félicité véritable. L'expérience de chaque jour suffit pour le démontrer à un esprit attentif, et les représentants les plus célèbres de l'*école sentimentale*, depuis J.-J. Rousseau jusqu'à G. Sand, nous en offrent les preuves irrécusables dans leurs ouvrages. Toujours et partout le culte de la volupté a eu pour couronnement les chants de désespoir et le sombre enthousiasme de suicide.

Pour apprécier la morale du sentiment, il ne suffit pas de la considérer dans ses rapports avec la vie individuelle; il faut étudier l'influence qu'elle exerce sur la famille, et par la famille sur la société tout entière.

Sans l'unité, l'indissolubilité et la pureté mariage, que devient la famille? la force naturelle de nos instincts sensibles peut-elle seule, maintenir cette triple loi? Pour résoudre ces questions, il faut étudier l'histoire des sociétés qui ont vécu plus ou moins complétement en dehors de l'influence chrétienne. Voyez les peuples païens: chez eux, la femme n'est qu'un instrument de plaisir abruti par l'esclavage, ou une bacchante impudique qui mène l'orgie d'une débauche universelle. Aujourd'hui encore, les nations barbares de l'Afrique et de l'Océanie, la civilisation chinoise, le brahamanisme, le bouddhisme et le mahométisme nous offrent le spectacle d'une société dégradée par la tyrannie des passions charnelles. Là et partout où la loi *surnaturelle* de la chasteté chrétienne est méconnue, la femme n'obtient de l'homme qu'un amour égoïste,

Digitized by Google

impur et jaloux ; heureux quand elle n'est pas exploitée comme une bête de somme ! L'enfant partage le sort de la femme : exposé avec elle aux caprices d'un maître brutal et corrompu, il n'obtient pas même toujours de ses parents les soins que l'animal prodigue à ses petits ! Comparez à ce tableau repoussant, celui de la famille régénérée par le Christianisme : quel contraste ! Ici, la femme a reconquis sa dignité, sa grandeur ; l'enfant a recouvré tous ses droits. Laissant à son époux les fonctions bruyantes de la vie publique, l'épouse se réserve la mission plus humble ; mais non moins importante de consoler et de sanctifier la vie intime. Là, elle règne par l'ascendant de l'amour, de la reconnaissance, de la vénération qu'inspirent ses vertus. Son mari ne voit plus en elle un être d'une nature subalterne, mais un *aide semblable à lui*. Indissolublement unis par leur foi commune et par le dévouement réciproque qu'elle leur inspire, ils sont comme les membres d'un seul et même corps, comme des parties également nobles, d'une même organisation ; l'un est la tête, l'autre est le cœur. Convaincus que nous sommes ici-bas, non pour jouir, mais pour mériter, ils ne peuvent être ni surpris, ni abattus par la souffrance ; ils travaillent donc avec courage pour assurer à leurs enfants, avec le pain matériel, ce pain de l'âme qui entretient et perfectionne en nous une vie supérieure, la vie dont nous vivrons au ciel.

On a beaucoup décrié, de nos jours, cette institution sublime du mariage chrétien ; on a osé même convier les deux sexes à un mode nouveau et plus parfait d'association. Mais ici éclate l'impuissance du rationalisme à surpasser l'Église et à remplacer ses œuvres par quelque chose dont la raison n'ait pas à rougir. La réhabilitation de la débauche ; la dégradation de la femme, qu'on ferait descendre au niveau de la brute ; l'abandon de l'enfant, dont on méconnaît tous les besoins et tous les droits : voilà ce que serait au fond le *mariage libre*, dont nos romanciers et nos socialistes appellent avec emphase l'avènement prochain. »

Milly, 15 septembre 1848.

L'abbé Frédéric-Edouard CHASSAY.

Digitized by Google

Bibliographie.

HISTOIRE DE SAINT LÉGER, évêque d'Autun et martyr, et de l'Eglise des Francs au septième siècle; par le R. P. dom J.-B. *Pitra*, moine bénédictin de la congrégation de Solesme. Waille. Paris, 1846.

Ce livre offre aux méditations des lecteurs le spectacle de l'Eglise aux prises avec la barbarie, et tirant du chaos la nationalité française par le concours des papes, des évêques, des moines et d'une légion de saints qui sont la gloire spéciale du 7e siècle. Comme évêque d'un siége important, comme chef ecclésiastique et politique de la Bourgogne, conseiller de quatre rois et l'égal des plus puissants maires du palais; comme confesseur enfin et martyr de la justice et de la liberté de l'Eglise, Saint-Léger occupe une place éminente en ce siècle remarquable et méconnu. Sans dissimuler les ombres de ces âges lointains, l'auteur a voulu en donner un tableau complet, mettre en lumière ce qu'on avait jusque-là négligé, réhabiliter ce qu'on avait calomnié, et surtout rendre à Saint-Léger et à ses nombreux émules, dans tous les rangs de la sainteté, leur haute valeur historique. Il n'a point prétendu élever cette époque au-dessus des autres; mais il a pensé et prouvé qu'elle avait sa grandeur, et qui'au 7e, comme aux autres siècles, l'Eglise avait bien mérité de l'humanité et n'avait certes point cessé d'être sainte, glorieuse et immaculée. Ses bienfaits, au milieu d'un immense désastre, sa merveilleuse puissance pour reconstituer sur des ruines un monde nouveau, méritent, à raison même des événements qui nous pressent, la plus sérieuse attention. Nous recommandons cette lecture à tous ceux qui s'enquièrent du problème social et des éventualités de notre mystérieux et sombre avenir.

CHATOLICUM LEXICON HEARAICUN ET CHALDAICUM in veteris testamenti libros hoc est : Guillemi Gesenii *lexicon manuale hebraico-latinum* ordine alphabetico digestum ab omnibus rationalisticis et antimessianis impretatibus expurgavit emendavit. expulsis novis et ante hac in auditis sensibus à vivo protestanti excogitatis et temere obtrusis, veteris autem traditionis ut et Se. Ecclesiæ patrum interpretationibus restitutis et propugnatis; multis quæ additionibus philologicis illustravit et exornavit, Paulus L. B. Drach. Accesserunt *grammatica hebraicæ linguæ* quam germanico scripsit idiomate *Gesenius*, latine autem donavit F. *Tempestini*, necnon *lexicon et grammatica linguæ hebraicæ juxta methodum punctis masos eticis liberam* digesta auctore du *Verdier*, tomum claudit *grammatica chaldaica* doctissimi et supralaudati Pauli L. B. *Drach*. Edit. J.-P. Migne. In-4° de 62 feuilles 1/4. — Au Petit-Mont-rouge, chez l'éditeur. 15 f.

Digitized by Google

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 36 — DÉCEMBRE 1848.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

PAR M. L'ABBÉ JAGER.

VINGT-TROISIÈME LEÇON.

Causes de la révolution française.—Voltaire et Rousseau.—Différence de leur rôle. Système politique de Rousseau. — En quoi il diffère de celui des auteurs catholiques.

L'Allemagne et l'Italie, après de longues et de violentes disputes dont je vous ai exposé l'histoire, sont revenues à l'unité catholique. Les souverains entraînés assez longtemps par des idées fausses et antisociales, ont ouvert les yeux et se sont arrêtés devant l'abîme qu'ils avaient creusé sous leurs pas. Les peuples dont la conscience avait été blessée et alarmée par les scandaleuses divisions, se calmèrent peu à peu, et finirent par rendre à leurs souverains leur première fidélité. Les philosophes qui se croyaient déjà maîtres, furent obligés de se taire, et la société raffermie sur ses véritables bases, jouit, quoique pour trop peu de temps, de son repos et de son bonheur. Il n'en était pas de même en France, où la philosophie avait pénétré non-seulement dans la haute classe, mais encore dans les derniers rangs de la société, grâces à cette foule d'écrivains qui ont su prendre tous les tons pour répandre leurs doctrines empoisonnnées, d'où est sortie une révolution terrible dont j'ai à vous retracer maintenant l'histoire. Elle était une conséquence nécessaire et inévitable de tant de doctrines perverses prêchées par les philosophes du 18e siècle, à la tête desquels se trouvaient deux hommes d'une puissance colossale, Voltaire et Rousseau. Je ne vous parlerai pas, Messieurs, de leur mérite littéraire; ni de leur prodigieuse fécondité : ces sortes de sujets ont été épui-

[1] Voir la 22e leçon au n° précédent ci-dessus, p. 399.

Digitized by Google

sés dans cette maison. Je me bornerai à vous entretenir de leur génie destructeur ; car tous deux ont consacré une partie de leur vie à détruire, quoique marchant dans des voies différentes que je vais vous indiquer.

Voltaire semblait être né avec la haine du christianisme. Il était encore à l'école des Jésuites, lorsqu'un des Pères, remarquant ses dispositions précoces, lui prédit avec douleur qu'il serait un jour *l'étendart du déisme en France* [1]. Le P. Jésuite l'avait bien jugé : Voltaire a laissé voir dans ses premiers écrits le mépris qu'il faisait de la religion. Plus tard, il devint un de ses ennemis les plus acharnés, et, dans son délire, il se promettait d'anéantir la doctrine chrétienne. — *Vous n'en viendrez pas à bout*, lui disait un jour le lieutenant de police. — *C'est ce que nous verrons*, lui répondit fièrement Voltaire. *Je suis las d'entendre répéter*, disait-il, *que douze hommes ont suffi pour établir le Christianisme ; j'ai envie de leur prouver qu'il n'en faut qu'un pour le détruire.* Sans doute Voltaire, en prononçant ces paroles, présumait trop de ses forces il ne savait pas que le Christianisme est une œuvre divine et indestructible, qu'il durera autant que le monde ; mais toujours est-il vrai qu'il employa toutes les forces de son génie pour accomplir son funeste dessein. Il est peu de ses ouvrages, dit son biographe, où la religion ne reçoive quelque atteinte, et l'on pourrait dire de ceux où elle est épargnée, que ce sont des distractions ou des armistices. Sa première attaque se trouve dans ses *Lettres philosophiques*, ouvrage où, non content de faire connaître à la France la philosophie et la littérature, la religion et le gouvernement de l'Angleterre, il discutait avec une hardiesse peu commune les questions les plus délicates de la métaphysique, de la théologie même, et commençait les agressions contre Pascal, ce génie incommode à tous les adversaires de la révélation. Mais ce fut surtout après son retour de la Prusse qu'il ne garda plus aucun ménagement. Voltaire avait été fêté par le grand Frédéric, et il revenait en France encore tout fier des honneurs qu'il avait reçus. Paris, par ordre du gouvernement, lui ferma ses portes, et l'on peut croire que l'épiscopat et le clergé n'y étaient pas étrangers. Il serait difficile de dire si cette mesure était sage et politique. Peut-être, en usant de condescendance, en caressant ce génie par quelques distinctions flatteuses, l'aurait-on renfermé dans certaines bornes de modération ; car Voltaire n'était pas insensible aux caresses du pouvoir : il en avait donné des preuves à la cour de Berlin. Quoi qu'il

[1] *Biograph. univ.*, art. Voltaire.

Digitized by Google

en soit, Voltaire s'éloigna de Paris et s'établit à Ferney, dont il fit une espèce de place forte pour désoler impunément le pays. C'est là qu'il ourdit sa vaste conspiration contre l'Évangile et qu'il fit entendre cet horrible blasphème : *Écrasez l'infâme*. C'est de là que, pendant vingt ans, loin du pouvoir dont il redoutait moins les atteintes, et de la société dont il perdait de vue les bienséances, il versa sur le royaume ces flots d'écrits scandaleux qui ont porté le mépris de la religion jusque dans les derniers rangs de la société. Ses attaques étaient de tous les jours et de tous les instants. Les traités et les pamphlets, les dissertations et les facéties, la poésie et la prose, les écrits qu'il livrait à la presse, les lettres qu'il confiait à la poste, tout lui servait d'arme, tout était employé par lui pour avilir et ruiner la religion, animer et encourager ses ennemis et diffamer ses défenseurs. Le seul dogme qu'il sauva du naufrage fut celui de l'existence de Dieu, qu'il soutint contre les athées qu'avait enfantés son école; mais on n'a jamais su si le spiritualisme de l'âme et son immortalité ont fait partie de ses convictions : ses ouvrages laissant la question indécise. Cependant, par une de ces contradictions ordinaires aux philosophes du 18e siècle, Voltaire voulait conserver l'ordre social, tout en détruisant sa base, comme s'il était possible de conserver un édifice en démolissant ses fondements. Voltaire n'était pas ennemi du pouvoir, quoiqu'il eût beaucoup à s'en plaindre, et il blâmait sévèrement d'autres philosophes qui, non contents de corriger les abus, avaient l'imprudence de saper les fondements du trône. En sa qualité de seigneur et de millionnaire, il était ami de l'ordre matériel et ne désirait pas la chute du pouvoir qui le maintenait; ses goûts aristocratiques pour toute espèce d'éclat et d'élégance le portaient vers la bonne société, et le rendaient très-favorable aux pompes et aux magnificences d'une monarchie absolue. On a dit avec raison que Voltaire eût eu horreur d'une révolution qu'il avait préparée par la ruine de la religion, et que, s'il avait vécu du temps de la Convention, il aurait eu les honneurs de l'échafaud au lieu de ceux du Panthéon. Vous connaissez donc Voltaire. Son but principal était de détruire le Christianisme, ce fut par contre-coup, et contre sa volonté, qu'il détruisit l'ordre social. Remarquez encore que Voltaire, en détruisant le Christianisme, ne mettait rien à sa place; il ne savait que démolir : il a cela de commun avec tout son cortége. Démolir, détruire, désorganiser, tel était le caractère distinctif de la philosophie du 18e siècle [1].

[1] *Biograph. univ.*, art. Voltaire.

Digitized by Google

Rousseau, esprit inquiet, âme exaltée, détruisit ce que Voltaire avait voulu épargner. Sorti de la classe inférieure, longtemps malheureux, il s'en prit à l'ordre social, auquel il attribuait tous les malheurs de la société. Saisissant le principe de la souveraineté du peuple, et le plaçant sur une fausse base, il en tira des conséquences désastreuses, qui ne laissaient rien debout, sinon l'anarchie et l'état sauvage.

Le principe de la souveraineté du peuple n'était point nouveau, comme on le croyait du temps de J.-J. Rousseau ; il avait été reconnu et enseigné par les docteurs de l'Université de Paris, au temps du grand schisme d'Occident ; Gerson, Almain et Jean Mayor l'avaient proclamé du haut de la chaire et consigné dans leurs écrits : *Rex habet regnum à toto populo*, disait ce dernier docteur [1] ; *Le roi tient son royaume de tout le peuple.* D'autres docteurs plus récents, tels que Bellarmin, Suarez, Billuard, Massillon, l'ont admis également.

« Le pouvoir, dit Bellarmin, réside immédiatement dans toute la multitude ; le droit divin, qui ne l'a départi à aucun individu, l'a laissé par là même à tous. Abstraction faite du droit positif, il n'y a pas de motif pour que, entre égaux, l'un commande plutôt que l'autre ; c'est à la multitude qu'appartient le pouvoir.

» Toute autorité exercée par un homme, dit Suarez, vient, soit directement, soit indirectement du peuple et de la communauté ; autrement, elle ne serait pas une autorité légitime.

» La puissance qui vient de Dieu, dit Billuard, réside naturellement dans la communauté ; elle n'est dévolue aux rois et aux autres gouverneurs que par le droit humain.

« C'est le choix de la nation, disait Massillon au roi Louis XV, qui mit le » sceptre entre les mains de vos ancêtres... Le royaume devint ensuite l'héri- » tage de leurs successeurs ; mais ils le durent originairement au consentement » libre des sujets... La première source de leur autorité, vient de nous [2].

La souveraineté du peuple n'était donc pas un dogme nouveau ; il avait été enseigné par les docteurs de l'Eglise, et proclamée du haut de la chaire en présence des rois. Mais il est devenu nouveau entre les mains de J.-J. Rousseau.

Le vice radical de son système consiste à prendre la souveraineté du peuple dans toute sa rigueur, et à la faire agir et fonctionner comme un seul individu. Le peuple, à ses yeux, est une espèce d'idole qu'il met à la place de Dieu, et avec laquelle il crée un nou-

[1] *Ap.* Gerson, t. II, p. 1139.

[2] *Petit Carême*, dimanche des Rameaux.

Digitized by Google

veau monde moral différent de celui qui existe. Car, selon lui, c'est le peuple qui fait la société, le pouvoir, les lois, la justice, etc., indépendamment de toute volonté supérieure et de tout ordre primitif. La notion du bien et du mal dépend de la volonté du peuple. Tout lui est soumis, le pouvoir, les lois, la justice, la personne et les biens des particuliers. Rousseau a accordé au peuple le droit exhorbitant que Hobbes avait attribué aux rois. Ce dernier philosophe a fait dépendre la distinction du bien et du mal, du juste et de l'injuste de l'autorité arbitraire des souverains. La loi civile créait le bien et le mal; ce qu'elle prescrivait était bien, ce qu'elle défendait était mal, indépendamment de toute volonté supérieure, de tout ordre naturel. Ceux qui cherchaient ailleurs que dans la loi civile l'origine du bien et du mal se rendaient coupables du crime de lèse-majesté [1]. Je n'ai pas besoin de vous dire que ce système faisait du roi un Dieu, ou plutôt le tyran le plus absolu qu'on eût jamais vu.

Rousseau va à l'opposé. Il établit la tyrannie par le bas, et accordé au Peuple ce que Hobbes avait accordé aux rois. Les deux systèmes semblent, au premier coup-d'œil, être diamétralement opposés. En effet, dans le premier, le roi est tout, le peuple n'est rien; dans le second, c'est le roi qui n'est rien, le peuple est tout. Cependant, les deux philosophes ont plus de rapports qu'on ne s'imagine. Ils sont partis du même point, ils ont banni Dieu de la société, ils ont méconnu l'ordre naturel qu'il y avait établi, et ils ont admis un ordre arbitraire que l'un a placé dans la volonté du roi, l'autre dans celle du peuple. Les deux systèmes sont une véritable révolte contre Dieu. Expliquons-nous et attachons-nous principalement à Rousseau. L'homme est né pour la société; ses intérêts, ses besoins, ses affections, l'inégalité des conditions, tout le porte vers la vie commune, et quand tous les philosophes du monde se réuniraient pour prêcher la dissolution de la société et l'isolement des familles, ils ne persuaderaient pas les habitants d'un seul village à se disperser. L'ordre naturel, établi de Dieu, qui pousse les hommes à demeurer à côté les uns des autres et à se former en société, l'emporterait toujours. *Naturam expelles furcâ, tamen usque recurret*, dit Horace avec une extrême justesse [2]. Cet ordre établi de Dieu est préexistant à toute société: il fait partie de notre nature; nous le retrouvons chez tous les peuples, et dans tous les temps, depuis le commencement du monde; nous le retrouvons chez les nations les plus bar-

[1] Hobbes, *De l'empire*, chap. XII.

[2] *Epist.* I, X, 24.

Digitized by Google

bares, les plus sauvages, comme chez les peuples les plus civilisés. L'isolement est un supplice pour l'homme et la plus grande peine à laquelle il puisse être condamné. La société est dans la nature de l'homme, elle est donc de droit naturel, ou, ce qui revient au même, de droit divin.

Selon Rousseau, comme selon Hobbes, la société est une affaire de convention libre et volontaire, ou plutôt elle est une simple association où, par un pacte social, on met en commun les intérêts généraux pour en tirer une force commune qui protège la personne et les biens de chaque associé, sans nuire à sa liberté et à ses droits. On voit que Rousseau a confondu la société politique, société qui est dans la nature de l'homme et indépendante de sa volonté, avec une société d'industrie ou de commerce, qui n'est qu'une association contingente et volontaire, où par un pacte commun, on met ensemble de l'argent pour satisfaire sa cupidité. Dans cette société, il y a sans doute un pacte social, mais dans la société politique, il est imaginaire. Nulle part, chez aucun peuple, on n'en trouve les moindres vestiges. Comme, selon Rousseau, la société est un acte volontaire, elle peut se dissoudre lorsque le pacte imaginaire est violé. « Alors, dit-il, chacun rentre dans ses premiers droits et reprend sa » liberté naturelle en perdant la liberté conventionnelle pour la- » quelle il y renonça [1]. » Cependant, Rousseau convient que la société est extrêmement utile à l'homme; il aurait dû en conclure qu'elle est naturelle.

« Quoiqu'il se prive dans cet état, dit-il, de plusieurs avantages qu'il tient de la nature, il en regagne de si grands, ses facultés s'exercent et se développent, ses idées s'étendent, ses sentiments s'ennoblissent, son âme tout entière, s'élève à tel point, que si les abus de cette nouvelle condition ne le dégradaient souvent au-dessous de celle dont il est sorti, il devrait bénir sans cesse l'instant heureux qui l'en arracha pour jamais, et qui, d'un animal stupide et borné, fit un être intelligent et un homme [2]. »

Rousseau comprend donc les avantages de la société civile, mais il n'y aperçoit pas le doigt de Dieu. Il n'y voit que des hommes qui s'assemblent à certaines conditions, et qui rentrent dans leur premier état, lorsque ces conditions ne sont plus observées, quoiqu'on n'en trouve aucune trace ni dans les temps anciens, ni dans les temps modernes.

Les excentricités de Rousseau sur la formation de la société ne

[1] *Contr. social*, liv. I, cap. 6.
[2] *Ibid.*, c. 6.

Digitized by Google

sont pas bien dangereuses, car il aura beau publier sur les toits que les hommes se sont rassemblés volontairement par un bail, et qu'ils ont le droit de se dissoudre, les familles ne cesseront de se rapprocher, de demeurer à côté les unes des autres et de se former en corps politique. La nature, l'invincible nature, l'emportera toujours sur les sophismes du philosophe et empêchera les hommes de se disperser et de reprendre cet état de nature imaginaire. Mais Rousseau a établi une autre théorie qui est bien plus dangereuse, parce qu'elle est plus pratique. Je veux parler de sa théorie du pouvoir.

Que la société soit l'effet du hasard ou de la libre volonté, il n'en est pas moins certain que les hommes, en se réunissant ensemble, apportent leurs passions, leur cupidité, leur orgueil, leur ambition, leur inégalité physique et morale, et qu'il faut une force répressive qui puisse les contenir, autrement les hommes se détruiraient les uns les autres, et le genre humain périrait. Aussi a-t-on vu dans tous les temps et chez tous les peuples une autorité qui commande, et des hommes qui écoutent et qui obéissent. Cette autorité et cette obéissance sont de l'essence du corps politique. Aucune société ne peut se former, ni même se concevoir sans pouvoir et sans soumission. La nature de l'homme et l'expérience des siècles nous en montrent l'indispensable nécessité. Sans pouvoir, point de société ni religieuse ni politique.

Comme ce pouvoir est fondé sur la nature de l'homme et de la société, telle que Dieu l'a constituée, nous disons qu'il est de droit divin, comme le dit saint Paul, *omnis potestas à Deo*. Ce qui ne veut pas dire que le chef de l'État vient immédiatement de Dieu, mais que son pouvoir vient de lui, de lui seul : ce que saint Chrysostome a admirablement bien expliqué :

« Il est de la sagesse divine, dit-il, qu'il y ait des principautés, que les uns commandent, et les autres obéissent, pour que les peuples ne soient pas flottants au hasard, jetés çà et là comme par les vagues furieuses de la mer. Mais l'Apôtre ne dit pas : *Il n'y a point de prince qui ne vienne de Dieu.* Il parle de la chose même, et dit qu'il n'y *a point de puissance qui ne vienne de Dieu; toutes celles qui existent sont ordonnées de Dieu* [1]. »

Tel est le sens que l'Église a toujours attaché au droit divin, et vous voyez qu'il n'est rien moins que ridicule. Ainsi, la société et le pouvoir, étant fondés sur la nature, telle que Dieu l'a crée, sont de droit divin, et c'est ce que les docteurs catholiques ont toujours enseigné.

[1] *In ep. ad Rom.* Homel. XXIII, c. 13, n. 1; édit. de Migne, t. IX, p. 615.

Digitized by Google

Rousseau ayant exclu Dieu de la société, l'exclut également du pouvoir, et le fait dériver de la volonté libre des hommes. Au premier aspect, cette théorie vous semble avoir peu d'importance. Cependant, c'est elle qui a causé toutes les révolutions que nous avons subies depuis 1789; n'en soyez pas étonnés. Le pouvoir est une affaire extrêmement délicate; il touche à la vie de la société : le moindre changement a des conséquences infinies. Vous les comprendrez facilement.

Rousseau, en faisant du pouvoir une œuvre des hommes, l'a abaissé d'un degré infini, puisque, d'une chose divine, il a fait une chose humaine. Le chef de l'État qui en est revêtu n'est plus le ministre de Dieu pour faire le bien et punir le mal, *minister Dei in bonum, si autem malum feceris, time*; il est le ministre des hommes, un simple officier civil, un commis qu'on peut renvoyer à volonté. Au lieu de commander, il obéit, car il a un maître auquel il est entièrement soumis, le peuple [1]. « Les dépositaires de la puissance exécutive, dit Rousseau, ne sont point les maîtres du peuple, mais ses officiers : il peut les établir et les destituer quand il lui plaît; il n'est point question pour eux de contracter, mais d'obéir [2]. » C'est l'inverse de toutes les notions reçues, le chef de l'État obéit, les sujets commandent, et cela, Messieurs, avec une autorité absolue, je dirai tyrannique; car Rousseau, sous prétexte de détruire la tyrannie des souverains, établit une autre tyrannie bien plus redoutable, celle du peuple. Ceci ne doit pas nous étonner; car, quand on méconnaît le pouvoir de Dieu, et l'ordre qu'il a tracé, on tombe nécessairement sous le pouvoir tyrannique de l'homme. Alors la liberté reçoit de graves atteintes, parce qu'il n'y a pas de liberté sans Dieu. C'est une vérité que nous comprendrons peut-être quand nous aurons fini nos essais révolutionnaires. Le peuple, en sa qualité de souverain, peut tout et fait tout, selon Rousseau. Le pouvoir, les lois, la justice, le droit de propriété, dérivent, non de la volonté de Dieu, mais de la volonté du peuple, volonté qui est *inaliénable*, *toujours droite*, et par conséquent infaillible [3]. De là dérivent une foule de conséquences désastreuses que l'auteur, loin de décliner, énonce formellement.

Comme la volonté du peuple qui est, selon Rousseau, l'exercice

[1] *Contr. social*, liv. III, c. 1.
[2] *Id.* liv. III, c. 18.
[3] *Id*, liv. II, c. 2, 3.

Digitized by Google

de sa souveraineté, est inaliénable [1] il s'ensuit qu'il ne peut prendre aucun engagement envers le pouvoir exécutif, il perdrait sa dignité et même « sa qualité de peuple, s'il promettait *simplement d'obéir ;* » à l'instant qu'il aurait un maître, il ne serait plus souverain, et le » corps politique serait détruit [2]. » Pour lui, il ne peut avoir *aucune loi fondamentale obligatoire, pas même le contrat social* [3]. Le peuple ne peut donc engager son obéissance ni pour le présent ni pour l'avenir [4]. Le pouvoir exécutif n'est jamais que provisoire. Le peuple peut l'ôter, et changer de gouvernement quand il lui plaît.

« Quand il arrive, dit-il, que le peuple institue un gouvernement héréditaire, soit monarchique dans une famille, soit aristocratique dans une classe de citoyens, ce n'est point un engagement qu'il prend ; c'est une forme provisionnelle qu'il donne à l'administration, jusqu'à ce qu'il lui plaise d'en ordonner autrement [5]. »

C'est le provisoire en permanence. Rousseau avoue que ces sortes de changements peuvent être dangereux.

« Mais cette circonspection est une maxime de politique, dit-il, et non pas une règle de droit, et l'Etat n'est pas plus tenu de laisser l'autorité civile à ses chefs, que l'autorité militaire à ses généraux [6]. »

« *Car s'il plaît au peuple*, dit-il, *de se faire mal à lui-même, qui est-ce qui a le droit de l'en empêcher ?*

Comme je parle à des hommes intelligents, je n'ai pas besoin de commentaire. Il me suffit d'exposer ces maximes pour vous faire voir qu'elles ruinent la société de fond en comble, en rendant tout gouvernement impossible.

Par la même raison, Rousseau exclut Dieu de la législation. Aussi, la loi qui, selon tous les jurisconsultes, est l'expression des rapports naturels entre les divers êtres de la société, n'est-elle plus, selon Rousseau, que l'expression *de la volonté générale*, c'est-à-dire de la volonté collective du peuple : ces lois seront toujours justes, puisque la volonté générale est toujours *droite*. C'est donc le peuple qui *crée* la justice. Cependant, Rousseau avoue que le peuple peut être trompé et vouloir le mal, lorsqu'il cherche le bien. Rousseau

[1] *Contr. social*, liv. II, c. 1.
[2] *Id.*
[3] *Id.*, liv. I. c. 7.
[4] *Id.*, liv. II, c. 1.
[5] *Id.*, liv. III, c. 18.
[6] *Id.*
[7] *Id.*, liv. II, c. 3.

Digitized by Google

avouera encore que la volonté du peuple est changeante et mobile, suivant les émotions du moment. Nous pouvons donc avoir des lois variables et mauvaises, des lois contre nature, amenant de perpétuels bouleversements. Rousseau ne peut le nier. Car bon gré malgré lui, il est forcé de reconnaître la loi naturelle.

« Si le législateur, dit-il, se trompant dans son objet, prend un principe différent de celui qui naît *de la nature des choses*, l'Etat ne cessera d'être agité, jusqu'à ce qu'il soit détruit ou changé, et que l'invincible nature ait repris son empire [1]. »

Ce qui ne l'empêche pas de dire, dans le chapitre suivant « que le » peuple est toujours maître de changer ses lois, même les meil» leures. » Le peuple est donc le maître suprême, le souverain absolu. Il est au-dessus des lois, il les fait et les refait à volonté : il confie le pouvoir à qui il veut, et l'ôte quand il lui plaît ; il n'engage pas, il ne peut engager son obéissance pour un seul jour. Il est également maître des biens des particuliers, [2] et ce qui est bien plus fort, c'est qu'il est maître des consciences, car Rousseau se laissant aller jusqu'à l'excès du délire, prétendait que le peuple avait le droit de fixer les articles de la religion et de punir de mort ceux qui ne les croient pas [3]. »

« Il y a une profession de foi purement civile, dont il appartient au peuple souverain de fixer les articles ; non pas précisément comme dogmes de religion, mais comme sentiments de sociabilité, sans lesquels il est impossible d'être bon citoyen, ni sujet fidèle. Sans pouvoir obliger personne à les croire, il peut bannir de l'Etat quiconque ne les croit pas ; il peut le bannir, non comme impie, mais comme insociable, comme incapable d'aimer sincèrement les lois, la justice, et d'immoler au besoin sa vie à son devoir. Que si quelqu'un, après avoir reconnu publiquement ces mêmes dogmes, se conduit comme ne les croyant pas, *qu'il soit puni de mort* : il a commis le plus grand des crimes, il a menti devant les lois [4]. »

Je ne vous parlerai pas de cette tolérance philosophique, qui contraste d'une manière si frappante avec l'intolérance théologique, que Rousseau a reprochée à l'Église et qu'il ne craint pas de critiquer dans le même chapitre : je m'arrête à la haute suprématie du peuple. Vous voyez que Rousseau lui donne une autorité illimitée, arbitraire et toujours infaillible, même dans ses désirs inconstants

[1] *Contr. social*, liv. II, c. 3.
[2] *Id.*, liv. II, c. 11.
[3] *Id.*, liv. I, c. 9.
[4] *Id.*, liv. IV, c. 8.

Digitized by Google

et capricieux. Jamais on n'a établi une plus horrible tyrannie; à choisir entre deux systèmes, j'aimerais encore mieux celui de Hobbes, par la raison que la tyrannie d'un seul est moins redoutable que celle de la multitude. Mais tel est le délire auquel on arrive quand on méconnaît Dieu et l'ordre qu'il a établi dans le monde social. Ne voulant plus vivre sous la liberté de Dieu, on tombe sous le tyrannie de l'homme : Hobbes l'a placée en haut, Rousseau en bas, et tous deux ont ébranlé l'ordre social, tel qu'il a été établi de Dieu.

Rousseau en s'écartant de la voie de Dieu, est tombé dans un abîme où il s'est débattu sans pouvoir en sortir. Il a confondu toutes les notions, la société nécessaire avec une association libre et volontaire, le pouvoir essentiellement actif avec la souveraineté qui est passive, car le peuple ne peut exercer par lui-même aucune souveraineté sans se nuire à lui-même. Qu'il le veuille ou qu'il ne le veuille pas, il a besoin d'être gouverné, et il ne peut pas être un jour sans autorité, sans commandement. Il n'est donc que le dépositaire du pouvoir dont il est obligé, bon gré malgré lui, de se décharger au plus vite. A Dieu seul appartient la souveraineté, le peuple n'est que le dépositaire de son pouvoir, et c'est dans ce sens, qu'il faudrait entendre la souveraineté du peuple. *Il ne peut être monarque*, dit Montesquieu, *que par les suffrages*[1]. C'est là que se borne toute sa puissance. Son choix étant fait, il ne lui reste plus que les devoirs de soumission et d'obéissance, quelle que soit d'ailleurs la forme de son gouvernement. Aller au-delà, c'est établir ou la tyrannie ou l'anarchie.

D'après ce que je vous ai dit, vous devez voir que Rousseau a fait dans l'ordre social, le même mal que Voltaire dans l'ordre religieux; tous deux sont arrivés à renverser la société de fond en comble. L'un l'a ruinée par le haut, l'autre par le bas : rien ne pouvait rester debout. Rousseau était aussi impie que Voltaire, il l'a prouvé par la *Profession de foi du vicaire Savoyard*, mais sa principale attaque a été contre l'ordre public de la société; son *Contrat social* est son premier livre, qui est devenu le manuel de l'assemblée Constituante et l'évangile de la Convention. Les écrits de ces deux coryphées de la philosophie ont excité la verve d'une foule d'autres écrivains, qui ont inondé la France de pamphlets, de brochures irréligieuses. Reçus dans les châteaux, ces livres ont été colportés jusque dans les hameaux, et ont brisé partout le frein sa-

[1] *Esprit des Lois*, liv. II, c. 2.

Digitized by Google

lutaire de la religion. Dès lors la révolution était faite, il ne lui fallait plus qu'une occasion pour éclater ; elle ne tarda pas à se présenter, comme nous le verrons prochainement.

VINGT-QUATRIÈME LEÇON.

Différence entre le système de Voltaire et celui de Rousseau. — Jugement de l'un sur l'autre. — Principes subversifs de l'ordre social. — Véritable cause de la révolution. — Ses causes accidentelles. — Embarras des finances.

D'après les observations qu'on m'a faites, et dont, au reste, je suis bien reconnaissant, je me suis aperçu de ne m'être pas assez expliqué dans mes jugements sur les doctrines de J.-J. Rousseau. On a trouvé que je l'ai traité avec trop de sévérité en le déclarant aussi impie que Voltaire. Je me crois donc obligé à quelques nouvelles explications avant d'aller plus loin dans l'histoire qui nous occupe.

Vous avez compris, je le pense, la différence des rôles qu'ont joués les deux coryphées de la philosophie du 18e siècle. Voltaire a attaqué directement le Christianisme, et indirectement, et même contre sa volonté, l'ordre social. Rousseau s'est attaché principalement à ce dernier point. L'ordre social lui déplaisait ; il y voyait la source de tous les malheurs publics ; il chercha donc à le renverser en tirant les conséquences les plus désastreuses du principe de la souveraineté du peuple. S'il a attaqué la religion, ce fut comme en passant, dans un ouvrage d'éducation ; sa principale attaque était dirigée contre l'ordre social.

Voltaire, qui, en sa qualité de seigneur, était ami de l'ordre matériel et du pouvoir qui le maintenait, n'aimait point le système politique de Rousseau, et celui-ci n'aimait point le système religieux de Voltaire. Les deux philosophes ne pouvaient se souffrir, ils se lançaient l'un à l'autre des traits forts piquants, qui allaient jusqu'au mépris et à l'injure. Voltaire a été le moins mesuré ; car il traitait son adversaire avec dédain ; il l'appelait *le petit bonhomme*, sans éducation ; il se servait envers lui d'autres expressions bien moins polies encore, comme vous allez l'apprendre par quelques traits que je vais vous citer.

Le 27 juin 1762, Voltaire écrivit à Ruffey, président en la chambre des comptes de Dijon ces mots :

« Il y a un décret de prise de corps contre Jean-Jacques, à Genève comme à Paris ; il est puni par les seules choses bien écrites qui soient dans ses *mauvais livres*. *Ce polisson* s'est avisé d'écrire sur l'éducation ; mais auparavant, il eût fallu qu'il eût de l'éducation lui-même [1]. »

[1] *Correspond. inédite.*

Digitized by Google

Voltaire fait allusion ici à l'*Emile* de Rousseau, condamné à Genève et à Paris, comme à Rome, où il trouvait des choses bien écrites; ce sont sans doute celles qui se trouvent dans la *Confession de foi* du vicaire Savoyard, et où Rousseau est souvent d'accord avec Voltaire pour saper les fondements de la révélation.

Rousseau avait également éprouvé un échec à la publication de son *Contrat social*. Après avoir scruté toutes les bases du meilleur gouvernement possible, et s'être perdu dans des théories irréalisables qui ne convenaient qu'*aux anges*, comme il a fini par l'avouer, il a déclaré son gouvernement, celui de la Suisse, le meilleur de tous. Ce gouvernement fut peu sensible à ses compliments; car il fut le premier à brûler le *Contrat social* sur la place de Genève. Il avait trouvé sans doute que Rousseau, tout en flattant son gouvernement, le ruinait de fond en comble. Voltaire souriait à l'échec de Rousseau, et voici comme il s'exprime en écrivant au même président, de sa retraite de Ferney :

« Plus je vois tout ce qui se passe dans le monde, et plus j'aime ma retraite. Il est vrai que Jean-Jacques, brûlé à Genève et banni de Berne, est retiré dans une vallée inconnue de Neufchâtel; mais je doute que *ses paradoxes et ses contradictions politiques* plaisent au roi de Prusse. Ce *petit bonhomme* a voulu être singulier, et ne sera jamais que singulier [1]. »

On voit que les contradictions et les paradoxes politiques ne plaisaient pas plus à Voltaire qu'ils ne devaient plaire au roi de Prusse. Rousseau, de son côté, n'aimait pas le système religieux de Voltaire, ni les ruines qu'il préparait en détruisant toute vérité religieuse. Mais il ne parlait pas de lui avec le même mépris. Il fit bien mieux; il le réfuta et établit d'une manière triomphante les premières vérités que les voltairiens avaient niées; car c'est évidemment contre Voltaire et son école qu'il dirigeait ce premier trait de sa *Confession de foi*.

« Je consultai les philosophes, dit-il, je feuilletai leurs livres, *j'examinai* leurs diverses opinions, je les trouvai tous fiers, affirmatifs, dogmatiques même dans leur scepticisme prétendu, n'ignorant rien, ne prouvant rien, se moquant les uns des autres; et ce point commun à tous me parut le seul sur lequel ils ont tous raison; triomphants quand ils attaquent, ils sont tous sans vigueur en se défendant. Si vous pesez les raisons, ils n'en ont que pour *détruire*; si vous comptez les voix, chacun est réduit à la sienne; ils ne s'accordent que pour disputer [2]. »

[1] *Correspond. inédite.*

[2] *Émile*, liv. IV.

Digitized by Google

Après avoir lancé ces traits contre l'école de Voltaire, il établit en vrai théologien et avec un charme qui entraîne et par des raisons qui n'ont jamais été refutées, non-seulement l'existence de Dieu, mais la liberté de l'homme, la spiritualité de l'âme, l'existence d'une autre vie et les récompenses futures. Il met toute son éloquence à prouver ces vérités, et souvent il montre une noble indignation de les voir ébranlées. De plus, il fait voir avec une extrême énergie le vide que creuse l'absence de ces mêmes vérités.

« Fuyez, dit-il, fuyez ceux qui, sous prétexte d'expliquer la nature, sèment dans les cœurs des hommes de désolantes doctrines, et dont le scepticisme apparent est cent fois plus affirmatif et plus dogmatique que le ton décidé de leurs adversaires. Sous le hautain prétexte qu'eux seuls sont éclairés, vrais, de bonne foi, ils nous soumettent impérieusement à leurs décisions tranchantes, et prétendent nous donner pour les vrais principes des choses, les inintelligibles systèmes qu'ils ont bâtis dans leur imagination. Du reste, renversant, *détruisant*, foulant aux pieds tout ce que les hommes respectent, ils ôtent aux affligés jusqu'à la dernière consolation de leur misère, aux puissants et aux riches le seul frein de leurs passions; ils arrachent du fond des cœurs le remords du crime, l'espoir de la vertu, et se vantent encore d'être les *bienfaiteurs du genre humain*. Jamais, disent-ils, la vérité n'est nuisible aux hommes : je le crois comme eux, et c'est, à mon avis, une grande preuve que ce qu'ils enseignent n'est pas la vérité [1].»

Ce morceau est évidemment dirigé contre Voltaire et ses associés qui avaient l'habitude de s'appeler les *bienfaiteurs du genre humain*.

Il les attaque avec plus de véhémence encore dans plusieurs autres passages de son *Emile*.

« L'irréligion, dit-il, et en général l'esprit raisonneur et philosophique attache à la vie, efféminé, avilit les âmes, concentre toutes les passions dans la bassesse de l'intérêt particulier, dans l'abjection du *moi* humain et sape ainsi à petits bruits les vrais fondements de toute société ; car ce que les intérêts particuliers ont de commun est si peu de chose, qu'il ne balancera jamais ce qu'ils ont d'opposé. Si l'athéisme ne fait pas verser le sang des hommes, c'est moins par amour pour la paix que par indifférence pour le crime... Ces principes ne font pas tuer les hommes (la révolution française montrera le contraire), mais ils les empêchent de naître en détruisant les mœurs qui les multiplient, en les détachant de leur espèce, en réduisant toutes leurs affections à un secret égoïsme, aussi funeste à la population qu'à la vertu...

» Que tous les autres hommes fassent mon bien aux dépens du leur, que tout se rapporte à moi seul; que tout le genre humain meure, s'il le faut, dans la

[1] *Émile*, liv. IV.

Digitized by Google

peine et dans la misère pour m'épargner un moment de douleur et de faim, tel est le langage intérieur de tout incrédule qui raisonne. Oui, je le soutiendrai toute ma vie, quiconque a dit dans son cœur : il n'y a point de Dieu, et parle autrement, n'est qu'un menteur ou un insensé [1]. »

Tel est le jugement que porte Rousseau sur les doctrines de l'école de Voltaire. Il ne trouve pas d'expression assez forte pour qualifier ses détestables systèmes. C'est toujours contre la même école qu'il fait un si magnifique éloge de J.-C. et de sa doctrine. Voltaire avait abaissé le fondateur du Christianisme, nié sa divinité. Il l'avait comparé aux philosophes anciens et contesté sa supériorité sur eux. De plus, il avait présenté l'Évangile comme une invention humaine. Rousseau semble se révolter contre de telles opinions et les réfute avec toute l'énergie de son âme.

Voyez, dit-il, les livres des philosophes avec toute leur pompe ; qu'ils sont petits près de celui-là (de l'Évangile)! Se peut-il qu'un livre, à la fois si sublime et si simple, soit l'ouvrage des hommes ? Se peut-il que celui dont il fait l'histoire ne soit qu'un homme lui-même ? Est-ce là le ton d'un enthousiaste ou d'un ambitieux sectaire ? Quelle douceur, quelle pureté dans ses mœurs ! Quelle grâce touchante dans ses instructions ! Quelle élévation dans ses maximes ! Quelle profonde sagesse dans ses discours ! Quelle présence d'esprit ! Quelle finesse et quelle justesse dans ses réponses ! Quel empire sur ses passions ! »

Il poursuit ensuite le parallèle de Voltaire, et fait voir la différence entre la résignation de J.-C. et celle des philosophes anciens, celle de Socrate entre autres ; il montre que ces philosophes avaient trouvé dans les exemples de leurs devanciers de quoi composer leur Code de morale, tandis que J.-C., qui les a effacés, n'a pu trouver chez les siens rien qui pût lui donner l'idée de *cette morale élevée et pure dont lui seul a donné les leçons et l'exemple ;* il conclut ce beau morceau en disant que, *si la vie et la mort de Socrate sont d'un sage, la vie et la mort de Jésus sont d'un Dieu.*

Rousseau attaque ensuite Voltaire qui avait fait passer l'Évangile comme une invention humaine.

« Mon ami, dit-il, ce n'est pas ainsi qu'on invente ; et les faits de Socrate, dont personne ne doute, sont moins attestés que ceux de Jésus-Christ. Au fond, c'est reculer la difficulté sans la détruire ; il serait plus inconcevable que quatre hommes d'accord eussent fabriqué ce livre, qu'il ne l'est qu'un seul en ait fourni le sujet. Jamais des auteurs juifs n'eussent trouvé ni ce ton, ni cette morale, et l'Evangile a des caractères de vérité si grands, si frappants, si parfaitement inimitables que l'inventeur en serait plus étonnant que le héros [2]. »

[1] *Émile*, liv. IV

[2] *Émile*, ibid.

Digitized by Google

C'est ainsi que Rousseau se venge des dédains de Voltaire, et il faut avouer qu'il le fait avec autant de noblesse que de force. Il paraît comme un ange à côté de lui. Il relève, comme vous le voyez, la sublimité de l'Évangile que Voltaire avait tant dépréciée. Il appelle ailleurs le Christianisme de l'Évangile, *une religion sainte, sublime, véritable*; par elle *les hommes, enfants du même Dieu, se reconnaissent tous pour frères, et la société qui les unit ne se dissout pas même à la mort* [1]. Il prend la défense de la religion dans l'intérêt de la vertu.

« On a beau vouloir établir la vertu par la raison seule, quelle solide base peut-on lui donner [2] ? Sans la foi nulle véritable vertu n'existe [3]. Je n'entends pas, dit-il ailleurs, qu'on puisse être vertueux sans *religion*; j'eus longtemps cette opinion trompeuse, dont je suis bien désabusé [4]. »

Il regarde aussi la religion comme la base de la société. « Jamais État ne fut fondé, dit-il, que la religion ne lui servît de base [5]. » Ainsi, sans religion, point de vertu, point de société. Rousseau parlait ici comme un Père de l'Église.

Il semble avoir eu également en vue Voltaire lorsqu'il fait l'éloge du curé de campagne et qu'il signale tout le bien qui résulte de son ministère [6]. Car Voltaire est le calomniateur du clergé. Cela entrait dans son plan; voulant détruire le Christianisme, il devait naturellement avilir le clergé qui le soutient. Aussi a-t-il profité de toutes les occasions pour le décrier. Habituellement sceptique dans l'examen des faits, il cesse de l'être lorsqu'il s'agit du prêtre. Il ne peut se décider à croire une action généreuse ou une vertu désintéressée, quand elle est attribuée au sacerdoce, et il ne doute plus des crimes les plus énormes, dès qu'ils sont imputés à quelques prêtres. Les vices et les faiblesses du clergé sont pour lui un sujet de triomphe et de joie, il en étale le tableau avec complaisance et délectation [7]. Rousseau, au contraire, honore le sacerdoce, et ne voit rien de plus utile que le ministère du prêtre.

« Un bon curé, dit-il, est un ministre de bonté, comme un bon magistrat est un ministre de justice. Un curé n'a jamais de mal à faire; s'il ne peut pas tou-

[1] *Contrat social*, liv. IV, chap. 8.
[2] *Emile*, liv. IV.
[3] *Ibid.*
[4] *Lettre* à d'Alembert sur les spectacles.
[5] *Contrat social*, liv. IV, chap. 8.
[6] *Emile*, liv. IV.
[7] *Biographie univers.*, art. Voltaire.

Digitized by Google

jours faire le bien par lui-même, il est toujours à sa place quand il le sollicite, et souvent il l'obtient lorsqu'il sait se faire respecter [1]. »

Sans doute, Messieurs, lorsque vous considérez les passages que je viens de citer, vous devez croire que j'ai eu tort de dire que Rousseau était aussi *impie* que Voltaire; vous le prendriez plutôt pour un vrai croyant, un apologiste de la religion et un Père de l'Église. Mais si vous le considérez de plus près, vous verrez que je n'ai pas grand changement à faire à mon expression. En effet, Rousseau, après avoir établi d'une manière si noble, certaines vérités fondamentales que l'école voltairienne avait ruinées, détruit la religion de fond en comble et ne nous laisse plus qu'avec quelques idées vagues sur les devoirs de la *loi naturelle*. Je ne veux pas entrer dans le dédale de ses contradictions; cela me mènerait trop loin. Rousseau est un écrivain spirituel qui poursuit ses idées telles qu'elles se présentent à son esprit, sans s'inquiéter de ce qu'il a dit plus haut, et de ce qu'il doit dire plus bas. Mais, malgré ses contradictions, on voit ce qu'il pense, et ce qu'il pense ne s'éloigne guère de Voltaire sous le rapport de l'impiété. Quelques réflexions suffiront pour vous le démontrer.

Rousseau rejette la Révélation; il n'admet que la Religion naturelle. Et comment la connaît-il? Par la Raison. *La raison seule*, dit-il, *nous apprend à connaître le bien et le mal*, et il ne cesse de nous dire que la raison est insuffisante, qu'elle nous trompe, et cependant toute la religion, selon lui, repose sur ses lumières.

Rousseau, il est vrai, trouve un autre juge infaillible qui, selon lui, ne nous trompe jamais, c'est la Conscience. Mais comment se forme la conscience? Elle ne peut se former, d'après ses principes, que par la raison qui lui fait connaître le bien et le mal, Rousseau l'avoue. *La conscience*, dit-il, *qui nous fait aimer l'un et haïr l'autre* (le bien et le mal), *quoique indépendante de la raison, ne peut donc se développer sans elle*. Ainsi, voilà un juge infaillible qui reçoit son essence et ses lumières d'une Raison trompeuse et comme il le dit *sans principe*. Rousseau, d'après ce système, détruit la base de sa Religion naturelle, et met tout en problème, et tel est en effet le principe dominant de son livre.

Ainsi, après avoir fait un si magnifique éloge de l'Evangile, il le trouve *plein de choses incroyables, de choses qui répugnent à la Raison*

[1] *Émile*, liv. IV.

Digitized by Google

et qu'il est impossible à tout homme sensé de concevoir ni d'admettre.

Après avoir reconnu le Christianisme pour *une religion sainte, sublime et véritable*, qui réunit les hommes dans une société qui ne se dissout pas même à la mort, il nous la représente comme une religion indigne de Dieu et dégradante pour l'homme; car c'est du Christianisme qu'il veut parler quand il dit :

« Leurs révélations ne font que dégrader Dieu, en lui donnant les passions humaines. Loin d'éclaircir les notions du Grand-Être, je vois que les dogmes particuliers les embrouillent; que loin de les ennoblir, ils les avilissent; qu'aux mystères inconcevables qui l'environnent, ils ajoutent des contradictions absurdes; qu'ils rendent l'homme orgueilleux, intolérant, cruel; qu'au lieu d'établir la paix sur la terre, ils y portent le fer et le feu [1]. »

Ce qui ne l'empêche pas de dire que chacun doit suivre la religion de son pays. Mais on dira à Rousseau : elle est absurde, dégradant Dieu et avilissant l'homme. N'importe, répondra Rousseau, vous y êtes né, il faut y rester; *en professer une autre, ce serait une inexcusable présomption.*

De même, après avoir parlé avec un ton si noble, si élevé et si convenant des attributs de Dieu, il les met en problème en disant :

« Si je viens à découvrir successivement ces attributs dont je n'ai nulle idée absolue, c'est par le bon usage de ma raison, c'est par des conséquences forcées, mais je les affirme sans les comprendre, et, dans le fond, *c'est n'affirmer rien* [2]. »

Les attributs de Dieu sont donc incertains, Rousseau n'ose les affirmer. Aussi demandez-lui si ce monde est éternel ou créé, s'il y a un principe unique des choses? s'il y en a deux ou plusieurs, et quelle est leur nature? Il vous répondra : *Je n'en sais rien, et que m'importe.* Et telle doit être sa réponse, car comme il avance d'un côté que les plus grandes idées nous viennent *par la raison seule*, et de l'autre que la raison est sans *principe* et nous trompe, il a perdu le droit de rien affirmer.

Par là s'écroule le dogme de l'autre vie qu'il a fondé sur les attributs de Dieu. Aussi demandez à Rousseau si l'âme survit au corps, il répondra qu'il le *croit* et qu'il le *présume*. Mais quelle est cette autre vie. L'âme est-elle immortelle par sa nature? Les récompenses des justes dureront-elles toujours, les tourments des méchants seront-ils éternels. Rousseau *l'ignore*; seulement il a de

[1] *Émile*, liv. IV, p. 150.

[2] *Ibid.*, p. 169.

Digitized by Google

la peine à croire à des tourments sans fin ; c'est du reste, à ses yeux, une *question inutile* [1]. Rousseau ne fait donc qu'établir le doute, état qu'il peint lui-même comme pénible, plein de troubles et d'anxiétés et comme peu fait pour durer. Je ne vais pas plus loin ; ce que je viens de citer me semble suffire pour justifier l'expression dont je me suis servi. Rousseau, d'un côté, rejette la Révélation comme dégradant Dieu, de l'autre il anéantit, comme vous venez de voir, la Religion naturelle. Que reste-t-il ? Rien, sinon ces désolantes doctrines dont il parle et qui ôtent toute consolation aux affligés, et tout frein aux passions des puissants et des riches. Je n'ai donc pas beaucoup exagéré en disant qué Rousseau était aussi *impie* que Voltaire. Sans doute, il a eu plus de ménagements, il a affecté un certain respect extérieur pour les croyances religieuses, il est plus poli, plus insinuant, mais dans le fond du cœur, il n'avait pas plus de foi que son rival.

Il a survécu à Voltaire qui a été presque continuellement dans le faux, et qui par conséquent devait perdre son crédit à la première apparition de la lumière. En effet, Voltaire, pour ruiner le christianisme, et son sacerdoce, avait appelé à son secours la physique, la chimie autant que l'histoire. La science comme la religion l'a trouvé en défaut, ou plutôt l'a pris en flagrant délit de légèreté et de mauvaise foi, et il est tombé dans un complet discrédit. Aujourd'hui on rit de ses découvertes chimiques comme de ses travestissements historiques, et l'on a horreur de ses blasphèmes contre le Christ et sa doctrine.

Rousseau a eu plus d'avenir, et son règne n'est pas encore fini ; faisant un mélange continuel de la vérité avec l'erreur, il éblouit par le coloris magique de ses tableaux, et entraîne par la vigueur de dialectique qu'il déploie, alors même qu'il est le plus paradoxal. Son style est si élégant, son éclat si vif et si rapide qu'il faut une intelligence peu commune pour y résister. Il n'y a qu'une raison bien éclairée et une attention soutenue qui puissent faire évanouir les prestiges de séduction [2]. Aussi exerce-t-il encore aujourd'hui une influence bien dangereuse, sa philosophie religieuse ou plutôt son indifférence est encore vivante, et son principe de la souveraineté du peuple, développé dans son *Contrat social*, est en pleine activité, et l'interprétation que Rousseau lui a donnée fait le

[1] *Emile.*, p. 172.

[2] *Biographie univers.*, art. Rousseau.

Digitized by Google

malaise de notre société moderne. Comme j'ai eu l'occasion de vous le dire, ce principe n'était point nouveau; mais Rousseau l'a rendu nouveau par les couleurs dont il l'a embelli, et les conséquences qu'il en a déduites, conséquences désastreuses qui placent l'homme au rang des bêtes, et la société dans une perpétuelle anarchie. Il y a été conduit par une logique rigoureuse, car une fois lancé dans la voie de l'erreur, il n'a pu reculer. Il avait avili l'homme en dégradant sa raison, et en ne lui laissant plus que *le triste privilége de s'égarer d'erreurs en erreurs, à l'aide d'un entendement sans règle et d'une raison sans principe* [1], d'où il conclut que *l'homme qui pense est un animal dépravé*; ce qui est mettre l'homme au-dessous de la brute.

Il l'a avili également dans la famille, en assimilant la société domestique à la réunion des animaux, qui après avoir nourri leurs petits, les repoussent et ne les reconnaissent plus. Car telle est la famille que veut établir Rousseau au commencement de son *Contrat social* [2]. Il l'a également avili dans la société, en le soumettant, comme nous l'avons vu, à un pouvoir purement humain, mais absolu, et arbitraire, ce qui est le rendre esclave de son semblable.

Au reste, Rousssau fait dans le *Contrat social*, ce qu'il a fait dans la *Profession de foi du vicaire savoyard :* il détruit tout ce qu'il a avancé. En effet, lorsque nous examinons l'ensemble de ses théories, nous voyons qu'il tend d'un bout à l'autre de son livre à établir la démocratie pure, le gouvernement de tous par tous. Car son peuple souverain n'est pas un être passif, il se mêle de tout, fait tout par lui-même; non-seulement il règne, mais il gouverne, il ne peut pas même aliéner son autorité; *le souverain*, dit-il, *ne peut être représenté que par lui-même* [3]. Ce qu'il explique plus clairement encore en disant : « Les députés du peuple ne sont ni ne peu- » veut être ses représentants; ils ne sont que ses commissaires; » ils ne peuvent rien conclure définitivement ; toute loi que le peu- » ple n'a point ratifiée en personne, est nulle, ce n'est point une » loi [4]. » Voilà bien de la démocratie pure, dont au reste tout son livre fournit des preuves. Eh bien, Messieurs, savez-vous ce que pense Rousseau de ce gouvernement ; il le croit impossible. » *S'il y*

[1] *Émile*, liv. IV, p. 191.
[2] Liv. I, chap. 2.
[3] *Contrat social*, liv. II. ch. 1.
[4] *Ibid.*, liv. III, ch. 4.

Digitized by Google

avait, dit-il, *un peuple des dieux, il se* gouvernerait *démocratiquement. Un gouvernement si parfait ne convient pas à des hommes*[1]. Il valait bien la peine de nous conduire à travers tant de théories pour arriver au gouvernement des dieux.

On rapporte que Rousseau reçut la visite d'un père de famille, qui lui présenta son fils, et lui dit : « Vous voyez un père qui a « élevé son enfant selon les principes qu'il a puisés dans votre *Émile*. » — *Tant pis pour vous, et pour votre fils*, lui répondit brusquement le philosophe[2]. Je suis persuadé, Messieurs, que si un conventionnel s'était présenté à lui, en disant : « Nous avons établi » un gouvernement selon les principes puisés dans votre *Contrat* » *social*, » il lui aurait répondu aussi brusquement : « *Tant pis pour* » *vous et pour votre patrie*. Je n'ai point écrit pour les hommes tels » qu'ils sont, et qu'ils continueront d'être ; j'ai fait un roman, vous » avez eu la simplicité de prendre pour des réalités ce qui n'était » qu'imaginaire : *tant pis pour vous et pour votre pays*, » et il se serait appuyé sur l'expérience.

N'attribuez donc pas la cause de la révolution au mauvais état des finances. L'embarras des finances, il est vrai, a été un large thème de déclamations ; il a servi de prétexte à mille plaintes contre le gouvernement ; il a hâté le moment de la révolution, mais il n'en a pas été la véritable cause, du moins la cause principale.

Ne l'attribuez pas non plus aux prodigalités de la cour ou aux abus de l'ancien régime. Car tous ces abus, déjà modifiés avant 1789, ont été entièrement corrigés par l'Assemblée contituante, et la révolution n'en a pas moins éclaté. D'un autre côté, depuis longtemps ces abus n'existent plus, ce qui ne nous empêche pas d'avoir de nouvelles révolutions. La véritable cause de la révolution, il faut la chercher dans la philosophie du 18e siècle, qui a placé la société hors de ses lois fondamentales, et a constitué un ordre de choses contre nature. Voltaire brise le frein religieux ; Rousseau, le lien social : l'un et l'autre ont méconnu l'ordre naturel, l'ordre divin, tel qu'il a été institué par le créateur. De là, désordre dans le monde moral, comme il y en aurait dans le monde physique, si l'on touchait à une de ses lois fondamentales. En laissant subsister la même cause, nous resterons toujours sous la crainte de nouvelles révolutions ; c'est ce qu'a exprimé avec justesse l'auteur d'un nouveau journal, intitulé : *Le Spectateur de Londres* :

[1] *Contrat social*, liv. III, ch. 4.
[2] *Biographie univers.*, art. Rousseau.

Digitized by Google

« La révolution en Europe, dit le rédacteur du programme, a commencé par des doctrines erronées, qui ont enfanté des institutions factices et qui tendent à fausser ou à affaiblir celles qui ont été éprouvées par l'expérience; la révolution ne peut finir que par l'ascendant des saines doctrines qui produiront des institutions, des lois, des formes de gouvernement *naturelles*, vraies et praticables. Chercher l'ordre par une autre voie, ce ne serait pas revenir au bien, ce serait jeter le mal sur le mal [1]. »

Voilà la véritable cause de notre mal, et le moyen de le guérir. Nous verrons à quelle occasion notre première révolution a éclaté.

L'abbé JAGER.

Philosophie.

COURS DE LA MÉTHODE APPLIQUÉE A LA THÉOLOGIE [2].

CHAPITRE V.

Du travail de l'esprit humain sur les vérités surnaturelles.

Le philosophe catholique a examiné comment la connaissance de vérités surnaturelles est parvenue à l'homme, sur quel motif est fondée leur certitude; il a reconnu les titres de l'Église à sa foi, ceux de l'Écriture sainte à sa vénération; un autre objet appelle son attention : c'est le travail de l'esprit humain sur les vérités révélées.

En possession de vérités d'un autre ordre, l'esprit humain se livre sur elles au même travail que sur les vérités premières de l'ordre naturel, ou que le jurisconsulte sur le texte des lois; il les classe, les coordonne, les combine, les développe, les applique, cherche à les expliquer et à en obtenir l'intelligence.

§ Ier. CLASSIFICATION.

Dans la tradition et surtout dans l'Écriture sainte, tant de l'Ancien que du Nouveau-Testament, les vérités sont placées sans ordre : les faits sont à côté des dogmes, les miracles sont mêlés aux préceptes, l'esprit humain range les textes de l'Écriture par ordre; il fait d'abord quatre grandes divisions : l'histoire, le dogme, la morale et

[1] *L'Univers*, 17 juin 1848.

[2] Voir le chap. IV, au n° 34 ci-dessus, p. 316.

Digitized by Google

la discipline ; puis il subdivise chacune de ces parties en plusieurs sections. L'histoire est divisée en trois époques : la première comprend les temps qui se sont écoulés depuis la création jusqu'à la loi écrite ; la seconde embrasse les siècles qui sont venus depuis cette époque jusqu'à l'avènement du Réparateur ; enfin, la troisième se compose des âges qui ont suivi ce grand événement. Dans la partie dogmatique, il sépare les mystères des sacrements et fait un article particulier pour chaque dogme et chaque sacrement ; il divise la morale en trois parties, et chaque partie en autant de sections qu'il y a de vertus. Les règles tracées par les apôtres pour les évêques, les prêtres et les simples fidèles sont rangées sous une rubrique particulière et forment la base de la discipline.

§ II. Coordination.

La classification des textes de l'Écriture par ordre de matières est une opération purement artificielle, elle sert de préparation à un travail plus parfait. Les passages rassemblés sous un même titre, n'ont entre eux ni suite ni liaison ; il reste à placer chacun d'eux au rang qui lui convient, à les rattacher les uns les autres ; tel est le but du travail que j'ai appelé coordination. Le théologien cherche les passages qui expriment des principes ou des règles générales ; il les place en tête du chapitre, viennent ensuite ceux qui contiennent des développements ou des explications du principe, et enfin ceux qui indiquent des modifications ou exceptions. Par ce rapprochement et ce classement, les textes s'éclairent les uns par les autres, les contradictions apparentes s'évanouissent ; ils forment un corps de doctrine qui réunit toutes les conditions de la science.

§ III. Combinaison.

Quand nous ne pouvons apercevoir par l'intuition ou vue immédiate les rapports de deux idées, nous avons recours à une troisième au moyen de laquelle nous comparons et mesurons en quelque sorte les deux autres, et nous nous assurons soit de leur convenance, soit de leur opposition. Cette opération s'appelle raisonnement et sa forme la plus simple est le syllogisme. Le syllogisme se compose de trois propositions : les deux premières se nomment prémisses, la troisième, conclusion. L'homme raisonne sur les vérités surnaturelles ou révélées ; il les rapproche pour en former un syllogisme. Quelquefois les deux prémisses sont deux vérités surnaturelles ; d'autres fois l'une des prémisses est une proposition surnaturelle, et l'autre une proposition évidemment connue par la raison naturelle.

Digitized by Google

§ IV. Développement ou déduction.

Au moyen de cette combinaison, l'homme développe la vérité révélée, en déduit les conséquences qui participent du caractère et de la nature de la proposition dont elles sont extraites. La conséquence qui suit évidemment d'une proposition révélée peut et doit être crue de foi divine, comme cette proposition elle-même. Dieu en révélant l'une, a révélé l'autre. Ainsi, il est expressément révélé que J.-C. est Dieu et homme; il est donc aussi révélé conséquemment qu'il a la nature divine et la nature humaine et toutes les facultés et propriétés de l'une et l'autre. Puisqu'il est d'ailleurs évident que la volonté est un apanage de toute nature intelligente, il ne l'est pas moins qu'il y a dans J.-C. deux volontés, savoir : la volonté divine et la volonté humaine; mais que celle-ci est parfaitement soumise à la première, c'est un article de foi défini par l'Église dans le concile de Constantinople. L'Église a déclaré que cette proposition était révélée.

Il est expressément révélé que l'Eucharistie est le corps et le sang de Jésus-Christ, par conséquent il est aussi révélé que ce n'est plus du pain ni du vin; que par les paroles sacramentelles, il se fait une transubstantiation. C'est aussi ce que l'Eglise a décidé [1].

Voilà en quel sens on peut dire que la doctrine catholique s'est développée.

§ V. Application.

Cette partie du travail de l'esprit humain a surtout pour objet les préceptes et les commandements de Dieu. Prenons pour exemple ce commandement : *Tu ne voleras pas* (*furtum non facies*). Le théologien en fait l'application à toutes les manières au moyen desquelles on peut s'approprier le bien d'autrui.

§ VI. Efforts de l'esprit humain pour expliquer les vérités surnaturelles et en obtenir l'intelligence.

Cette partie du travail de l'esprit humain exige des observations plus longues que les précédentes. On demande s'il est possible, s'il est permis à l'homme de chercher à expliquer, à comprendre les vérités surnaturelles et généralement révélées; si ces efforts sont permis, à quelles conditions sont-ils permis, quelles dispositions doit-on apporter à ce travail pour qu'il soit utile, enfin quelle est la science qui fait l'objet spécial de ce travail ?

1° Est-il possible d'expliquer les vérités révélées et de parvenir à les comprendre?

[1] Bergier, *Dictionn. de théol.* au mot *Théologie.*

Digitized by Google

N'oublions pas que toutes les vérités révélées ne sont pas surnaturelles, que Dieu a révélé et proposé comme objet de foi, les vérités qui sont une exigence de la nature intelligente et qu'elle aurait pu connaître par son travail sur les vérités premières. Les vérités révélées sont donc de deux espèces ; les unes sont naturelles et à la portée de la raison, les autres sont surnaturelles et au-dessus de la raison. Cette différence n'est pas sans importance sur la solution de la question qui nous occupe.

Les vérités de la première espèce découlent de la nature ou des principes qui la constituent; elles y sont renfermées comme la conséquence dans le principe. La nature de l'homme étant posée, l'esprit humain peut en extraire ces vérités et les découvrir; à plus forte raison peut-il apercevoir le rapport de ces vérités avec la nature humaine, lors qu'il les connaît déjà par la révélation, et les démontrer au moyen du raisonnement. Quant aux vérités surnaturelles, elles ne découlent ni de la nature humaine ni des principes qui la constituent ; ainsi, même après avoir connu ces vérités par la révélation, l'esprit humain ne découvrira jamais une relation *nécessaire* entre ces dogmes et la nature humaine, il ne pourra pas les démontrer; seulement il peut, par la méditation et la réflexion, apercevoir et montrer la convenance qui existe entre ces dogmes et la nature, il peut reconnaître et prouver que ces dogmes ornent, élèvent, anoblissent et perfectionnent la nature.

2° Est-il possible de comprendre les vérités révélées?

« Comprendre une chose, dit saint Augustin, c'est la voir de telle » manière qu'aucune de ses parties ne soit cachée à celui qui la » connaît; c'est en apercevoir toutes les limites, toutes les faces [1]. »

« Pour comprendre une chose, dit Leibnitz, il ne suffit pas qu'on » en ait quelques idées, il faut les avoir toutes de tout ce qui y » entre et il faut que toutes ces idées soient claires, distinctes, adé» quates [2]. »

Il est évident que lorsqu'on prend le mot *comprendre* dans cette acception rigoureuse, on doit répondre que l'homme ne peut pas comprendre les vérités révélées. Cette impossibilité n'est pas particulière aux vérités de l'ordre surnaturel, elle leur est commune avec les vérités de l'ordre naturel. Il y a des mystères dans la religion naturelle; elle n'est pas particulière aux vérités religieuses,

[1] Saint Augustin, *ad Paulinum*, *Epist.* 7, n. 21.

[2] Leibnitz, *Théodicée*, t. II, p. 64, édit. de Charpentier.

Digitized by Google

elle s'étend aux vérités profanes; l'homme ne connaît le tout de rien; mais s'il ne peut parvenir à connaître toutes les parties d'un objet, à en voir toutes les faces, il peut chercher à en connaître le plus de parties, à voir de chaque objet le plus de faces qu'il est possible; il peut travailler à faire tous les jours des progrès dans la connaissance des choses et en particulier des choses divines : s'il y parvient, il conçoit mieux les vérités qu'il croyait, mais il n'atteint amais le but; le mystère subsiste toujours; une intelligence finie ne peut jamais avoir une idée *adéquate* de l'infini, de ses perfections et de ses œuvres.

3° La religion permet-elle au catholique de chercher à obtenir l'intelligence des vérités qu'il croit?

Les personnes qui penseraient que l'Eglise défend cet exercice aux fidèles, connaîtraient bien mal ses principes. Elles feraient voir qu'elles n'ont jamais lu les ouvrages de ses pères et de ses docteurs; tous ont recommandé cette étude et par leurs écrits et par leurs exemples.

« Deux motifs nous portent, dit saint Augustin, à apprendre, l'au-» torité et la raison; voilà un point qui n'est douteux pour personne. » Il est certain pour moi que nous ne devons jamais abandonner » l'autorité de Jésus-Christ, car je n'en trouve pas de plus forte. Ce » que je crois, il faut que je le soumette au raisonnement le plus » subtil. Telle est ma disposition actuelle, je désire vivement saisir la » vérité non-seulement par la foi, mais encore par l'intelligence [1]. »

« Lorsque nous demeurions encore à Rome, dit ailleurs le même » docteur, nous avons voulu chercher par le raisonnement d'où » vient le mal; nous avons raisonné et discuté de manière que les » vérités que nous croyions déjà par notre soumission à l'autorité » divine, fussent mises, Dieu aidant, à la portée de l'intelligence par » une argumentation sérieuse et bien liée [2]. »

[1] « Nulli autem dubium est gemino pondere nos impelli ad discendum, auctori-» tatis atque rationis. Mihi autem certum est nusquam prorsus a Christi auctoritate » discedere; non enim reperio valentiorem. Quod autem subtilissimâ ratione per-» sequendum est; ita enim jam sum affectus ut quid sit verum, non credendo so-» lum, sed intelligendo apprehendere impatienter desiderem. » *Contra academicos*, lib. III, n. 20; *edit.* de Migne, t. I, p. 957.

[2] Cum adhuc Romæ demoraremus, voluimus disputando quærere unde sit malum. Et eo modo disputavimus, ut si possemus, id quod de hac re divinæ auctoritati subditi credebamus, etiam ad intelligentiam nostram, quantum disserendo opitulante Deo agere possemus, ratio considerata et tractata perduceret. *De retract*, lib. I, c. 9, n. 1. *Ibid.*, p. 595.

Digitized by Google

» Si Dieu nous assiste, écrit encore l'évêque d'Hippone, il fera que » nous comprendrons ce que nous croyons déjà [1]. »

Saint Augustin applique ces principes à la morale.

« Je crois avec vous, je crois d'une manière inébranlable, je prê- » che à tous les peuples, à toutes les nations, qu'il faut croire que » l'adultère est un péché. Quel est maintenant le but de nos efforts? » C'est que ce point de morale que nous avons reçu comme un ar- » ticle de foi, devienne une vérité scientifique, qu'un précepte reçu » comme un article de foi, devienne une vérité philosophique, et » que sous cet autre point de vue, la certitude ne soit pas moins » ferme [2]. »

Saint Vincent de Lerins, ce zélé défenseur de l'enseignement traditionnel, félicite le docteur catholique d'avoir fait comprendre des dogmes que l'antiquité croyait sans les concevoir [3].

La doctrine de l'Eglise n'a pas varié. Saint Anselme va nous faire connaître la manière de penser des catholiques au 11e siècle.

« De même que l'ordre exige que nous croyions les mystères de » la foi chrétienne avant d'oser les soumettre au raisonnement, aussi » à mon avis, il y aurait de la négligence de notre part, lorsque nous » sommes affermis dans la foi, à ne pas chercher à concevoir ce que » croyons [4]. »

A l'exemple de saint Augustin, saint Anselme a confirmé ses principes par ses actions, il a composé plusieurs ouvrages pour aider l'entendement humain à concevoir le mystère de l'Incarnation, celui de la Trinité. Ses contemporains l'ont imité, la scholastique n'est pas autre chose que le travail de l'esprit humain, pour concevoir et prouver même par le raisonnement des dogmes que l'on croyait sur l'autorité de la Révélation, L'Eglise n'a jamais condamné ces efforts. A aucune autre époque l'esprit humain ne s'est exercé avec plus de

[1] Aderit enim Deus, et nos intelligere quod credidimus faciet. *De lib. arbitrio*, lib. I, c. 2, n. 4. *Ibid.*, p. 1224.

[2] Nam et ego tecum credo et inconcusse credo, omnibusque populis atque gentibus credendum esse clamo, malum esse adulterium : sed nunc molimur id quod in fidem recepimus, etiam intelligendo scire ac tenere firmissimum. *De lib.ar.*, lib. I, cap. 3, n. 6. *Ibid.*, p. 1224.

[3] Per te posteritas intellectum gratuletur quod ante vetustas non intellectum venerabatur. *Com.* Vinc. Lirin., c. XXIII, dans la *Patrol.* de M., t. L, p. 667.

[4] Sicut rectus ordo exigit ut profunda christianæ fidei credamus prius quam præsumamus ratione discurrere, ita negligentia mihi videretur, si postquam confirmati sumus in fide non studemus quod credimus intelligere. S. Anselmi, *Cur Deus homo*, cap. 2.

Digitized by Google

liberté et de hardiesse sur les vérités révélées, que dans le moyen-âge. L'autorité spirituelle ne condamnait que les systèmes qui renversaient la foi, et les propositions qui, au lieu d'expliquer un dogme, l'altéraient.

3° A quelles conditions ce travail est-il permis? Quelles dispositions doit-on y apporter?

Ces conditions et ces dispositions sont exprimées dans le passage suivant de saint Augustin :

« Assurément lorsque les hommes auront cru inébranlablement » sur l'autorité des Écritures sacrées, comme sur la déposition de » témoins très-véridiques, qu'ils méritent par la prière, par la mé- » ditation et par une conduite irréprochable, de concevoir, c'est-à- » dire de percevoir des yeux de l'esprit autant du moins qu'il est » possible de les voir, les vérités qu'ils possèdent déjà par la foi. » Quel est celui qui défend cet exercice? bien au contraire, quel est » celui qui n'exhorte pas à s'y livrer [1]? »

Ce sont donc 1° la foi : *cum crediderunt*; 2° la prière : *orando*; 3° l'humilité : *quærendo*; 4° la pureté du cœur : *bene vivendo*.

Comment la foi pourrait-elle ne pas être une condition indispensable pour concevoir celles des vérités révélées qui sont au-dessus de la raison? A leur égard, la foi est le seul moyen de les connaître, l'autorité, le seul motif de certitude : elles échappent à l'homme dès qu'il cesse de croire.

Il est vrai qu'il n'est pas impossible de connaître celles des vérités révélées qui ne sont pas au-dessus de la raison, au moyen du travail de l'esprit sur les vérités premières. Mais la foi rend leur connaissance plus facile, leur démonstration plus prompte. La révélation fait à notre égard l'office d'un professeur de géométrie; d'ailleurs il ne s'agit pas seulement de les découvrir, mais encore de les concevoir. Par exemple, ce n'est pas assez de savoir qu'il existe une cause première: on veut savoir quelle est cette cause, connaître sa nature, ses perfections, les rapports de l'infini avec le fini. On sait combien il est difficile de résoudre ces problèmes par le raisonnement : il faut que la foi aide et dirige l'intelligence humaine, lui serve de base et de guide.

[1] Et certe cum inconcusse crediderunt Scripturis sanctis tanquam veracissimis testibus, agant orando, et quærendo et bene vivendo, ut intelligant, id est ut quantum videri potest, videatur mente quod tenetur fide. Quis hoc prohibeat? Imo vero ad hoc quis non hortetur? *De Trinitate*, lib. XV, cap. 27, n. 49. *Ibid.*, t. VIII, p. 1096.

Digitized by Google

L'intelligence des dogmes révélés est une récompense que Dieu n'accorde qu'à ceux qui l'ont méritée. Or, la foi est la reconnaissance du souverain domaine du créateur sur nos esprits, de la véracité, de la bonté de Dieu, qui ne peut se tromper ni vouloir nous tromper : méritent-ils la récompense, les esprits superbes qui refusent à Dieu l'hommage qui lui est dû à tant de titres ?

Ecoutons les pères et les docteurs de l'Eglise, développer cette nécessité de la foi comme condition, comme préalable indispensable à tout travail de l'esprit sur les vérités révélées.

« La foi est comme la base de la science, dit Théodoret; que la » foi soit donc le guide, et que la science ne vienne qu'à sa suite. » A ceux qui ont une foi pure et simple, le Seigneur, en qui l'on croit, » accordera la connaissance, et la connaissance jointe à la foi achève » la science de la vérité [1]. »

« L'ordre de la nature, dit saint Augustin, est celui-ci, c'est que » lorsque nous apprenons, il faut faire précéder la science par » l'autorité [2]. »

» La foi est la première qui soumette l'homme à Dieu, dit ce même » père : la vérité que l'on croyait d'abord, commence ensuite à bril- » ler à l'esprit ; il faut commencer par croire, afin de parvenir à » l'intelligence : l'intelligence est la récompense de la foi [3]. »

Saint Anselme ne parle pas moins formellement sur la nécessité de la foi :

« L'ordre et la règle exigent que l'on croie les mystères avant de » chercher à les concevoir, dit ce docteur dans un passage cité plus » haut.

» Ce n'est pas pour croire que le catholique cherche à concevoir, » dit-il ailleurs, mais il croit pour concevoir [4]. »

» Tout raisonnement, toute investigation naturelle doivent sui-

[1] Est itaque fides ceu primaria quædam basis et crepido scientiæ... Dux itaque sit fides, et scientia subsequetur. Pure siquidem ingenueque credentibus Dominus in quem creditur, cognitionem concedit, fideique adjuncta cognitio perficit scientiam veritatis. *Sermo* de fide.

[2] Naturæ quidem ordo ità se habet, ut cum aliquid discimus, rationem præcedat auctoritas. August., *De morib. Eccles. cath.*, (l. I, c. 2, n. 3.; *Ibid.* t. I, p. 1311).

[3] Fides est prima quæ subjugat hominem Deo : lucere incipit quod antea credebatur. Prius credendum est ut perveniatur ad intelrectum : intelligentia fidei merces (*de agone christiano*, c. XIII, n. 14. *Ibid.*, t. VI, p. 299). *de peccatorum meritis et remissione*, lib. I, cap. 2.

[4] Neque enim quæro intelligere ut credam, sed credo ut intelligam. *Proslogion*, cap. 1.

Digitized by Google

» vre la foi, et non la précéder et la briser, dit aussi l'auteur de » l'*Imitation* [1].

» Les pères établirent que soit logiquement, soit pratiquement, la » foi précède la science. Il ne faut pas s'étonner de l'importance » qu'ils attachaient à cette maxime, si fréquemment inculquée dans » leurs écrits. Car il en résultait que la méthode catholique, suivant » laquelle, comme dit saint Augustin, l'autorité demande la foi pour » conduire l'homme à la raison, est au fond la méthode même de la » nature, et qu'en la renversant, le rationalisme, le gnosticisme, » ainsi que toute espèce d'hérésie, violent par cela seul la constitu- » tion de l'esprit humain .. Tout repose en effet sur la foi, sur une » croyance antérieure à l'ordre de démonstration, tout, la connais- » sance du langage sans laquelle nulle science ne serait possible, la » connaissance de nos parents, l'éducation, l'amitié, les voyages, » l'étude et la pratique des arts. La foi est une chose commune à tous » les hommes, parce qu'elle est nécessaire à tous: l'habileté n'ap- » partient qu'au petit nombre, et il n'y parvient qu'après avoir com- » mencé par croire. La foi est donc comme la base première *de la* » science, *credo ido scientiæ*. Pourquoi, dans la connaissance des » choses divines, et là seulement, voudrait-on établir un ordre in- » verse et exiger la science avant la foi? C'est là au contraire que » la nécessité de prendre la foi pour base se fait le plus sentir, parce » que la Religion, qui comprend les rapports de Dieu et de l'homme, » a pour objet ce qu'il y a de plus haut et de plus mystérieux; et » l'expérience a prouvé que les philosophes qui n'ont voulu d'au- » tres maîtres qu'eux-mêmes, s'évanouissant dans leurs pensées, » n'ont pu s'accorder à établir une doctrine certaine: destitués de » la foi, ils se sont travaillés en vain à créer la science [2]. »

La foi est donc indépendante du résultat des efforts que font les catholiques pour concevoir : « Si les méditations ne sont pas cou- » ronnées de succès, si la vérité ne brille pas à ses yeux, sa foi n'en » est pas ébranlée [3]. S'il croyait devoir renoncer à la croyance d'un

[1] Omnis ratio et naturalis investigatio fidem sequi debet non præcedere nec infringere. *De imit. Christi*, lib. IV, cap. 8. — Les saints Pères ne restreignaient pas le mot de *foi* à un sens purement théologique, ils le prenaient dans son extension la plus grande, renfermant sous cette dénomination tout ce qui est distinct des pures conceptions de chaque homme, et, sous le nom de *science*, l'ensemble de ces conceptions.

[2] M. Gerbet, *Coup-d'œil sur la controverse chrétienne*, ch. 4, p. 53 et 57.

[3] Servata illa regula ut quod intellectui nostro nondum eluxerit a firmitate fidei non dimittatur. S. August., *De Trinitate*, l. VIII, præmium, n. 1, *Ibid.*, t. VIII, p. 947.

Digitized by Google

« dogme, parce que son intelligence obtuse n'a pas pu le percevoir, » les aveugles de naissance devraient, eux aussi, nier l'existence » du soleil [1]. »

L'obéissance due aux commandements de Dieu, ne dépend pas davantage de la connaissance des motifs de ces préceptes : l'homme peut chercher la raison des commandements divins : il est probable qu'il parviendra à la découvrir, surtout s'il s'agit de préceptes naturels, qui ont leur raison dans la nature de l'homme, et sont l'expression des rapports naturels, soit de l'homme avec son créateur, soit de l'individu avec ses semblables, soit de l'âme avec le corps. Mais encore une fois l'obéissance due aux commandements de Dieu, quel que soit d'ailleurs l'ordre dont ils font partie, naturel ou positif, est indépendante du résultat des recherches et des méditations de l'homme : il les observe pendant ce travail, il les observera après ce travail, alors même qu'il ne serait pas parvenu à en découvrir la raison : « Dieu a parlé, dit saint Jean Chrysostome, ne me » demandez pas la raison de ses commandements, la loi est royale : » celui qui l'a portée en connaît les motifs; si elle n'était pas utile, » elle ne serait jamais émanée de lui. Les rois font des lois et tous » n'ont pas le bonheur d'en faire d'avantageuses, car tous ne peuvent » pas, comme Dieu, trouver ce qui est utile ; cependant nous leur » obéissons. Foulerons-nous aux pieds les lois de Dieu [2] ?

2e Disposition : — *l'Humilité.*

Comment l'homme n'éprouverait-il pas un profond sentiment d'humilité lorsque d'un côté il voit sa foiblesse, les limites de son entendement, la difficulté qu'il éprouve à comprendre les vérités les plus simples ; de l'autre, la hauteur des mystères qu'il cherche à concevoir, le nombre des problèmes dont il poursuit la solution : ce sentiment est agréable à Dieu, qui aime à révéler ses mystères aux petits et aux humbles, et qui les cache aux sages et aux orgueuilleux.

3e Disposition : — *la Prière.*

[1] Si autem propterea negandum putant ista esse, quia ea non valent cæcis mentibus cernere, debent et illi qui ex nativitate cæci sunt, esse solem negare. S. Augustin, *De Trinitate*, lib. xv, cap. 27, n. 49. *Ibid.*, t. viii, p. 1096.

[2] Cum enim Deus denuntiaverit, argumentationibus non est opus. Deus dixit... noli causas amplius a me requirere. Lex est regia ; qui tulit ipsam, et ipsius rationem novit; nisi fuisset utile, non prohibuisset : reges ferunt leges, nec omnes sæpe utiliter; homines enim sunt... verumtamen paremus.... Dei vero leges ita conculcabimus? *Homilia ad popul. Antiochenum*, xvi, édit. de Migne, t. ii, p. 164.

Digitized by Google

La prière est la conséquence du sentiment que l'homme éprouve de sa faiblesse; il comprend qu'il ne peut faire quelque progrès dans l'étude qu'il a entreprise sans le secours et l'assistance de Dieu. Tout don parfait descend du père des lumières : est-il un don plus parfait et plus excellent que l'intelligence des vérités de la religion. Le catholique dit donc à Dieu avec saint Anselme : je n'essaye pas, Seigneur, de pénétrer les profondeurs de votre essence, car je ne compare pas mon intelligence à la votre : je désire seulement concevoir quelque peu votre vérité que croit et aime mon cœur : je ne cherche pas à concevoir pour croire, mais je crois afin de concevoir. Car je crois à cette parole du prophète : Si vous ne croyez pas, vous ne comprendrez pas.

4e Disposition : — *la Pureté du cœur.*

Si la pureté du cœur est une disposition nécessaire à l'étude des preuves de la religion, elle est encore plus indispensable lorsqu'on veut chercher à concevoir les vérités sacrées. Dans la première de ces études, l'examen ne porte en général que sur des faits; dans la seconde, il faut entrer dans le fond même des dogmes, s'élever jusqu'à Dieu, ce travail est un prélude de l'occupation des saints dans le ciel. Pour l'entreprendre avec succès, on doit participer à leur pureté. L'âme a besoin d'un recueillement profond, d'une *liberté* entière et de toute son énergie. Or, nous l'avons vu, ce qui la distrait, la tyrannise, l'affaiblit et l'entraîne vers la terre, c'est le corps. Pour écarter les distractions, pour diminuer cette pesanteur, qui gêne les opérations intellectuelles, pour rendre toutes a force au mouvement de l'âme, qui la porte vers les objets divins, il faut d'abord s'abstenir des plaisirs qui la dissipent, des voluptés qui l'énervent. Ce n'est pas assez : on doit recourir aux pratiques qui affaiblissent les appétits sensuels, dégagent l'âme des choses terrestres, et l'élèvent vers les choses spirituelles. « Voici, dit saint Augustin, le plan » de vie que doivent suivre les hommes qui désirent parvenir à » l'intelligence de Dieu, et des choses divines. Ils doivent s'abste- » nir des voluptés sensuelles, des plaisirs de la table, d'une recher- » che excessive dans la toilette, des délassements frivoles du jeu » et des spectacles, de la paresse et de cette langueur d'esprit, suite » ordinaire d'un sommeil trop prolongé, de la jalousie, de l'envie, » de la poursuite des hommes et des dignités et même du désir im- » modéré des louanges. Qu'ils se persuadent bien que l'argent est » la ruine complète de leurs espérances. A l'égard des fautes de leurs » parents et amis, qu'ils étouffent la colère, ou la répriment si bien

Digitized by Google

» qu'elle paraisse étouffée, qu'ils évitent aussi bien la lâcheté que » l'audace; qu'ils n'aient de haine pour personne : enfin qu'il n'y « ait aucun vice dont il ne travaillent à se corriger [1]. »

§ VI. DE LA THÉOLOGIE.

Tous les hommes sont capables de faire, sur les vérités révélées, le travail que je viens d'exposer, tous le sont, même, jusqu'à un certain point. Mais il en est un, où les questions se compliquent, où les propositions intermédiaires se multiplient, où les principes se croisent : arrivé à ce point, le travail dépasse les limites de cette mesure d'intelligence départie à tous les hommes, exige un esprit cultivé, et exercé par la méditation, des connaissances étendues des études spéciales : il devient l'occupation exclusive de certains hommes : d'ailleurs, si tous les fidèles peuvent étudier, tous n'ont pas le droit d'enseigner. Cette mission n'appartient qu'à ceux qui sont appelés d'en haut, qui on été jugés capables d'instruire les autres, et ont reçu ce pouvoir des évêques; sauf quelques exceptions rares, les seuls prêtres se livrent à ce travail, qui, parvenu au degré que je viens d'indiquer, prend le nom de théologie.

On définit la théologie la science de Dieu et des choses divines.

C'est à juste titre qu'on donne à la théologie le nom de science; elle en a tous les caractères : une science est un système de principes et de conséquences, si solidement établies, qu'il n'offre plus aucun sujet de doute, et de disputes aux hommes éclairés, et que l'avenir puisse élever plus haut l'édifice, mais jamais le renverser, ni le relever sur des fondements nouveaux.

Tous ces caractères conviennent à la théologie.

Elle se compose de vérités premières et de conséquenses. Les vérités premières sont, ou des propositions révélées, ou des principes évidents par eux-mêmes; les premières ont pour fondement l'évidence de l'autorité, les autres sont appuyées sur l'autorité de l'évidence, les unes et les autres sont également solides, également à l'abri du doute; dans la théologie, les conséquences sont si bien liées aux vérités premières, que pour les nier, il faut nier le principe.

Il est vrai, qu'il y a dans la théologie des systèmes, des théories, sur lesquels les savants et les écoles sont partagés; elle a cela de commun avec toutes les sciences.

[1] *De ordine.*

Digitized by Google

Que l'avenir ne puisse renverser l'édifice de la théologie, ni le lever sur des bases nouvelles : c'est un point incontestable pour retout catholique, et même aux yeux de tout homme vraiment éclairé. La religion est fondée sur la nature de Dieu et celle de l'homme, sur les rapports entre le Créateur et ses créatures intelligentes, la religion et le lien qui rattache l'homme à Dieu, le pacte d'alliance entre Dieu et l'humanité, alliance dont Dieu a dicté les conditions. Pour oser avancer qu'il serait possible de renverser les dogmes, bases de la religion et de la théologie, relever l'une et l'autre sur des fondements nouveaux, il faut admettre nécessairement l'une des suppositions suivantes :

1° Que Dieu n'a pas manifesté aux hommes, leur origine, leurs devoirs, leur destinées et ses volontés.

2° Ou que Dieu ayant fait cette manifestation, tout les hommes, dans tous les temps, dans tous les lieux ont mal saisi cette manifestation ; qu'ainsi tous les hommes, dans tous les temps, dans tous les lieux, ont été dans l'erreur, sur les mêmes points, que Dieu a permis que l'humanité restât, pendant soixante siècles, dans l'ignorance et l'erreur, sur la chose la plus importante : son origine, ses devoirs, sa destinée ; qu'enfin, il viendra un philosophe privilégié, doué de cette infaillibilité, refusée à l'humanité, à l'*Église*, lequel éclairera la génération qui sera assez heureuse pour vivre au temps de ce mortel favorisé du ciel.

3° Ou bien il faut supposer qu'il y aura un changement complet dans la nature de Dieu, dans la nature de l'homme, dans les rapports du fini et de l'infini, qu'il dépendra de l'homme de détruire les conditions de son alliance avec Dieu, qu'à son tour ce sera la créature qui stipulera les clauses de ce nouveau pacte et et imposera dès-lors au Tout-Puissant.

Suppositions toutes également absurdes.

Il reste un dernier caractère qu'il est plus difficile de retrouver dans la théologie catholique.

L'avenir peut-il élever plus haut l'édifice de la science ?

La religion a eu certainement ses progrès : elle s'est développée, les promesses ont été accomplies, les figures ont fait place à la réalité, les dogmes, que la révélation primitive n'avait fait connaître qu'en germe, d'une manière obscure, ont été manifestés dans tous leur jour par l'Évangile ; la morale, dans laquelle la loi mosaïque avait laissé bien des imperfections, a reçu de Jésus-Christ un degré d'élevation inconnu aux païens et même aux Juifs : la

Digitized by Google

société spirituelle a passé de l'état domestique à l'état public, par l'établissement du sacerdoce catholique.

Ce développement n'a pas été l'ouvrage de l'homme, le christianisme s'est développé d'après les mêmes lois qui avaient présidé à la formation première. Dans sa première origine, il a été l'ouvrage de Dieu, il a été aussi l'ouvrage de Dieu dans son développement successif C'est à une révélation extérieure que l'humanité a dû les premiers éléments des vérités religieuses ; c'est encore a une révélation extérieure qu'elle doit la connaissance plus développée, plus complète de ces vérités. A cet égard, il existe une différence essentielle entre la religion est les autres branches des connaissances, humaines qui doivent leur progrès au travail de l'esprit humain.

La religion a reçu de Jésus-Christ le dernier complément dont elle soit susceptible sur la terre. Tout à été consommé. Depuis l'établissement du christianisme, les catholiques ont toujours cru, non-seulement que l'Église avait été instituée par le Christ, mais encore qu'elle avait été instituée pour subsister éternellement jusqu'à la fin des siècles. La croyance à la perpétuelle durée de son enseignement, fait partie de la tradition catholique. Qui ne sait que ces paroles : Enseignez toutes les nations, voilà que je suis avec vous, jusqu'à la consommation des siècles, et ces autres : les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre l'Église et ces autres encore : l'Église est la colonne et le solide fondement de la vérité, ont toujours été entendues dans tous les temps, comme renfermant des promesses d'immortalité, faites à l'Église, par celui dont les paroles ne passeront point. Rêver la mort de l'Église, tout en reconnaissant sa divine institution, c'est déclarer que son enseignement est à la fois vrai et faux, vrai, puisque son infaillibilité est une suite de l'institution divine, faux, puisque, l'immortalité que l'Église s'attribue ne serait qu'un magnifique mensonge.

On dit : Si la synagogue, quoique d'institution divine, a passé, pourquoi l'Église ne passerait-elle, comme elle ?

Pourquoi ? Parce que la synagogue était la pierre d'attente et que l'Église est l'édifice ; parce que l'une était fille des promesses et que l'autre est fille de leur accomplissement ; parce que l'une attendait un prophète plus grand, Moïse, qui était le désiré des nations, en qui le genre humain avaitété béni dès l'origine des temps et que l'Église n'attend rien après Jésus-Christ jusqu'à la fin des temps ; parce que la synag ogue n'enseignait pas expressément, comme l'Église, qu'elle avait reçu tous

Digitized by Google

les siècles pour héritage : de sorte qu'au lieu de conclure de la mort de la synagogue à la mort de l'Église, il faut conclure tout le contraire : il faut dire que l'Église est indéfectible, précisément pour la même raison qui fait qu'on ne pouvait pas attribuer cette indéfectibilité à la synagogue : la tradition de l'une était toute retentissante de promesses d'immortalité qui se taisaient dans la tradition de l'autre, ou plutôt qui faisaient place à des prophéties de changement et de ruine [1].

Il est vrai que la perfection doit venir, et lorsqu'elle sera venue, tout ce qui est imparfait sera aboli : alors il n'y aura plus de mystères. Nous voyons maintenant les vérités divines dans un miroir, et sous des figures énigmatiques, mais alors nous les verrons telles qu'elles sont et à découvert. Les saints dans le ciel en auront dans l'intuition, ils verront, il connaîtront Dieu tel qu'il est, ils seront ravis de clartés en clartés. De trois vertus qui existent actuellement, la foi, l'espérance et la charité, les deux premières ne seront plus nécessaires, la charité seule restera. La perfectibilité à laquelle aspirent certains hommes n'est pas complétement chimérique; il en est de cette erreur comme de toutes les erreurs, c'est une vérité altérée. Ils pensent que cette perfection se réalisera sur la terre, ils se trompent en cela, elle ne doit se réaliser que dans le ciel, elle se réalise pour les justes dès le moment que leur ame dégagée de ce corps de boue s'envole au séjour de la gloire, ils pensent qu'elle doit se réaliser pour l'humanité seule entière, elle ne se réalisera que pour les hommes qui auront mérité cette récompense infinie, par leur foi et leur obéissance à la loi divine.

Le catholicisme n'est-il pas susceptible de progrès, l'esprit humain ne peut-il pas élever plus haut l'édifice de la science théologique.

Dans un sens, le catholicisme n'est pas susceptible de progrès, et l'esprit humain ne peut pas élever l'édifice de la théologie plus haut qu'il n'a été porté par Jésus-Christ, la vérité religieuse est un dépôt confié par Jésus-Christ aux apôtres et aux évêques leurs successeurs; ils ne peuvent rien retrancher des vérités révélées, ni rien y ajouter, l'enseignement catholique est essentiellement traditionnel. Sous un autre rapport, le catholicisme ne repousse pas le progrès, et l'esprit humain peut de jour en jour élever plus haut l'édifice de la science théologique. Il peut concevoir des dogmes que jusque-là on avait cru, découvrir les motifs de préceptes que jusque-là on avait observé par respect pour l'autorité dont ils émanaient, aper-

[1] M. Gerbet, *Université catholique*, t. III, p. 1.

Digitized by Google

cevoir entre les vérités naturelles et surnaturelles, des rapports ignorés jusque-là, exprimer d'une manière nouvelle des vérités anciennes.

« Que, grâce à vos lumières, dit saint Vincent de Lérins, la postérité se félicite de concevoir ce qu'auparavant l'antiquité croyait » avec respect, sans en avoir l'intelligence ; mais cependant enseignez toujours les mêmes choses qui vous ont été transmises, de » telle manière qu'en les présentant sous un nouveau jour, vous » n'inventiez pas des dogmes nouveaux. Quelqu'un dira peut-être : » il n'y aura donc dans l'Église du Christ aucun progrès de la religion? Il y en aura, certes, et un très-grand : qui pourrait être » assez ennemi des hommes, assez maudit de Dieu pour vouloir » empêcher ce développement, mais il faut qu'il soit réellement un » développement de la foi, et non un changement; ainsi que chaque » homme en croissant en âge, que tous les hommes et toute l'Église, » en s'avançant à travers les siècles, croissent et s'avancent aussi » dans la science, l'intelligence, la sagesse. Ce progrès est nécessaire, mais il est nécessaire aussi que, renfermé dans son genre » propre, il ne soit qu'un développement des dogmes et de la même » doctrine. »

On divise communément la théologie en théologie naturelle et théologie surnaturelle; on la divise en théologie dogmatique ou spéculative, et théologie pratique ou morale, on distingue enfin la théologie positive et la théologie scholastique.

De toutes ces divisions, une seule nous occupera ; c'est la dernière. La théologie positive se propose de prouver les vérités de la religion par la tradition : à cet effet, elle consulte les monuments dans lesquels sont consignées les croyances de l'Église, ses symboles, ses prières, ses cérémonies, ses pratiques, l'enseignement des pasteurs, les ouvrages composés par les Pères pour l'instruction des fidèles;

1 Per te posteritas intellectum gratuletur, quod ante vetustas non intellectum venerabatur. Eadem tamen quæ didicisti doce, ut cum dicas nove, non dicas nova. Sed forsitan dicit aliquis : nullus ne ergo in Ecclesia Christi profectus habebitur religionis? Habebitur plane et maximus. Nam quis ille est tam invidus hominibus, tam exosus Deo, qui istud prohibere conetur? Sed ita tamen ut vere profectus sit ille fidei, non permutatio.... Crescat igitur oportet et multum vehementerque proficiat tam singulorum quam omnium, tam unius hominis quam totius Ecclesiæ, ætatum ac seculorum gradibus, intelligentia, scientia, sapientia, sed in suo duntaxat genere, in eodem scilicet dogmate, eodem sensu, eademque sententiâ. *Commonitorium.* Vincent. Lirin., c. 23 et 24, t. L, p. 667, dans la *Patrol.* de Migne, t. L, p. 667

Digitized by Google

les décisions des conciles, celles des papes sur chaque article de la Foi, elle constate l'antiquité, l'universalité, la perpétuité de la croyance et de l'enseignement de l'Église. Mais elle ne va pas plus loin : elle ne cherche pas à démontrer les vérités de foi par le raisonnement, à les expliquer et à les faire concevoir.

La théologie scholastique accepte les vérités révélées et ne cherche à les concevoir que lorsqu'elle les a connues par la révélation et crues sur l'autorité du témoignage de Dieu et de l'Église; mais elle ne s'attache pas à les établir par la tradition, elle laisse cette tâche à la théologie positive, elle se réserve un travail plus relevé. Elle se propose de démontrer les vérités de foi par la raisonnement; elle s'efforce d'expliquer les dogmes et de les faire concevoir, de trouver la raison des préceptes moraux.

De ces deux méthodes, quelle est la meilleure, celle que l'on doit adopter?,

Il y a quelque chose de bon dans chacune, mais ni l'une, ni l'autre ne me paraît absolument bonne, considérées exclusivement, elles me paraissent également incomplètes.

L'enseignement de la religion est essentiellement traditionnel. Aussi la théologie fait-elle bien de commencer par prouver les vérités de la religion par la tradition. Mais il faut le reconnaître, des vérités isolées, sans ordre, sans suite ni liaison, ne forment pas une science. Si la théologie se bornait à constater sur chaque point l'antiquité, l'universalité et la perpétuité de la foi, elle ne mériterait pas le nom de science; elle doit classer, coordonner les vérités révélées, de manière que l'une contribue à éclairer, à expliquer l'autre, que toutes soient bien liées et ne forment qu'un corps de doctrine, une vaste et magnifique synthèse : la théologie doit chercher à faire concevoir les dogmes, à remonter au motif des préceptes et donner ainsi la raison du Christianisme.

L'autre méthode néglige l'élément essentiel de l'enseignement religieux et de la théologie catholique, perd de vue le véritable fondement des vérités chrétiennes, fait de la théologie une science, non de tradition, mais de raisonnement, et de la religion un ensemble de conceptions philosophiques. Avant de démontrer les vérités religieuses par le raisonnement d'aider à concevoir les dogmes, de montrer les motifs des préceptes, il faut faire voir qu'elles sont établies sur le fondement inébranlable de la parole de Dieu et de la tradition de l'Église, mettre dans tout leur jour les caractères de cette tradi-

a Lorsque je parle ainsi de la scholastique, je considère cette méthode dans ses

Digitized by Google

tion. Il ne faut pas séparer ces deux méthodes, mais les réunir : leur réunion forme une théologie vraiment complète.

Ainsi considérée, la théologie forme peut-être une science trop vaste pour être embrassée dans son ensemble par le même homme. Tous peuvent sans doute l'étudier et la connaître toute entière, mais il est peu d'intelligences assez fortes pour approfondir cette étude, il est peu d'hommes assez largement dotés par la nature pour réunir les talents indispensables pour exceller dans les parties dont se compose cette science. Les uns auront la patience nécessaire pour compulser les monuments de la tradition et recueillir les preuves de la foi sur chacune des vérités révélées, mais ils manqueront de la pénétration indispensable pour découvrir les rapports des dogmes entre eux, des dogmes et des préceptes moraux, des uns et des autres avec la nature de Dieu et celle de l'homme ; d'autres se sentiront appelés à contempler les beautés de la religion, à développer la raison du Christianisme, mais ils seront rebutés par l'aridité des recherches qu'exige l'exposition de l'antiquité, de l'universalité et de la perpétuité de la foi. Je ne suis pas éloigné de penser que la faiblesse de l'esprit humain demande la division de la théologie positive et de la théologie scholastique, que j'appellerais plutôt la philosophie de la théologie. Je ne condamne pas cette division, mais il ne faut pas oublier que ces deux genres d'études ne sont que les parties d'une même science, que ni l'une, ni l'autre ne forme une science complète, que la théologie ne résulte que de leur réunion.

DE LAHAYE.

créateurs, saint Jean Damascène, saint Anselme ; mon jugement serait plus sévère si je l'envisageais telle que la feront les successeurs de ces grands docteurs. Ils prouvaient les vérités de la foi par les maximes d'Aristote, plutôt que par la tradition et l'Ecriture : ils appliquèrent le jargon de ce philosophe à la théologie ; ils forgèrent des termes barbares et inintelligibles pour rendre des pensées souvent vides de sens, ils se jetaient dans une foule de questions inutiles, frivoles et ridicules, poussaient à l'excès les subtilités de la logique et de la metaphysique. Plusieurs s'attachèrent à rendre toutes les questions problématiques, à soutenir le pour et le contre : quelques-uns altérèrent les dogmes sous prétexte de les expliquer, tombèrent dans des erreurs formelles et monstrueuses (Bergier, *Dictionnaire de Théologie*, au mot Théologie).

Digitized by Google

Revue.

LETTRE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MONTAUBAN

SUR

QUELQUES DOCTRINES DE L'ÈRE NOUVELLE.

Un de nos amis a reçu la lettre suivante de Mgr Doney, évêque de Montauban, sur les doctrines que soutient l'*Ere nouvelle*. Nous sommes autorisé à la rendre publique.

Montauban, 5 novembre 1848.

Monsieur, vous me demandez ce que je pense du journal *l'Ère Nouvelle*, et particulièrement de l'*accommodation* qu'il fait *des principes du Christianisme à la Démocratie*, jusqu'à donner la démocratie comme la conséquence naturelle, nécessaire, de ces principes, et à dire : *Je suis démocrate, parce que je suis chrétien et catholique.* Je ne puis mieux vous satisfaire qu'en vous donnant connaissance de la lettre que j'ai écrite à ce sujet à M. l'abbé Maret, qui m'avait prié, par une circulaire adressée à tous les évêques de France, de lui faire les observations que je croirais nécessaires.

J'ai reçu depuis deux numéros de ce journal, dans lesquels il se défend contre les attaques dont il aurait été l'objet de la part de M. le comte de Montalembert, et j'avoue qu'ils ne m'ont point fait changer d'opinion. Je persiste à regarder comme fausses, comme très dangereuses, comme fondées presque toujours sur des équivoques et sur des idées mal déterminées, la plupart des applications que *l'Ère nouvelle* fait des principes chrétiens à l'état social démocratique. Il ne suffit pas, je crois, d'être orthodoxe, c'est-à-dire de croire franchement tout ce que l'Église enseigne, pour être, dans cette position, à l'abri de toute accusation d'erreur, puisqu'il s'agit d'applications et de conséquences que l'Église n'a pas faites et qu'elle laisse à la libre apprécation de chacun : chacun peut en penser diversement, et chacun peut s'y tromper. Or, je crois sincèrement, franchement que ce journal se trompe, et qu'il s'est mis dans une mauvaise voie. Ces deux articles dont je vous parlais, le second surtout, me le prouvent encore. Permettez-moi là-dessus quelque développement.

Je lis ces lignes dans le second article : « Quoi de plus opposé à

Digitized by Google

» la raison et l'esprit du Christianisme *essentiellement raisonnable* » que cette *indifférence politique* qu'on lui attribue? Le Christia- » nisme, comme la Raison, *veut* qu'un peuple possède la forme gou- » vernementale la plus en harmonie avec son caractère, ses tradi- » tions, sa situation géographique, l'état des mœurs, des opinions, » de la propriété; en un mot, il *veut* que le gouvernement d'un » peuple soit toujours d'accord avec les besoins de ce peuple, et *ja- » mais il ne condamnera une nation* cherchant, par des voies légi- » times, l'amélioration de son état social.

» Non-seulement le Christianisme repousse comme indigne de lui » l'indifférence politique; mais encore il est très-permis de penser » et de dire qu'il y a des formes politiques plus conformes à son es- » prit, à ses tendances... Nous avons dit que la *Démocratie était la » vérité politique*, et que nous étions démocrates parce que nous » étions chrétiens..... Le Catholicisme et la démocratie sont en » parfaite harmonie... [1]. »

L'auteur de l'article cite ensuite ces paroles de Notre Seigneur : « *Les rois des nations exercent la domination sur elles; il n'en sera » pas de même parmi vous* [2], etc. » Et puis il ajoute : « Ainsi les » principes révélés, les dogmes évangéliques trouvent une *ap- » plication parfaite* dans les sociétés démocratiques.... Cette grande » émancipation de l'homme, cet accroissement de la dignité hu- » maine, cette égalité toujours plus complète, cette solidarité qui » forme de tout un peuple une seule famille, sont le terme de la » civilisation chrétienne (*Ibid.*). »

L'*Ere nouvelle* affirme donc :

1° Que le Christianisme ne condamne jamais une nation de cher- cher par des voies légitimes l'amélioration de son état social; et cela est évident. Mais il serait juste d'ajouter que le Christianisme n'*in- dique* jamais ni de près ni de loin, ce qui est le *meilleur* en fait de formes gouvernementales. On mettrait toute la Bible sous le pres- soir qu'il n'en sortirait pas plus une goutte de Démocratie, qu'une goutte de Monarchie. C'est précisément, parce qu'aucune forme de gouvernement, pas plus la monarchique, que la démocratique, ou même l'aristocratique, n'est *de soi* contraire à la raison, que le Christianisme, qui est la raison de Dieu, n'a pas plus de sympathie pour l'une que pour l'autre, qu'il s'accommode de toutes celles

[1] *Ere nouvelle* du 31 oct. dernier.

[2] Reges gentium dominantur eorum, vos autem non sic. Luc. XXII, 25.

Digitized by Google

qu'il trouve établies, qu'il ne pousse jamais aux révolutions, et qu'il borne son action partout à régler l'exercice du pouvoir existant, quel qu'il soit, par les principes de la doctrine et de la morale de Jésus-Christ. Il enseigne au dépositaire du pouvoir, héréditaire ou élu, qu'il est : le *ministre de Dieu pour le bien*.... le *bras de la colère divine à l'égard de celui qui fait le mal* [1]. Soutenir, protéger, augmenter tout ce qui peut faire le bien d'un peuple, réprimer et empêcher par un juste emploi de la force publique, tout ce qui peut lui faire du mal : voilà les devoirs qu'il impose, les droits qu'il donne. Mais en tant que ces devoirs se circonscrivent dans une sphère *temporelle*, il n'en détermine, il n'en indique même pas, ni l'objet, ni la forme. On peut, sous ce rapport, on doit même dire du Christianisme, ce que l'écriture nous dit de Dieu lui-même : *il a permis à toutes les nations de marcher dans leurs voies* [2], et il laisse à chaque peuple, à chaque nation, le droit et le devoir de chercher son bien, et de fuir son mal, comme elle l'entendra, sauf les lois de la morale et de la justice.

L'*Ere nouvelle* affirme :

2° Que le Christianisme, *essentiellement raisonnable*, veut, comme la Raison, que le gouvernement d'un peuple soit en harmonie avec son caractère, ses traditions, sa situation géographique, ses besoins, etc. ; qu'il n'est par conséquent pas indifférent à la forme gouvernementale qu'un peuple peut se donner, et même qu'il *serait indigne de lui* d'avoir et de professer cette indifférence.

Assurément le Christianisme est essentiellement raisonnable, puisque, encore un coup, le Christianisme est manifestement, essentiellement la raison divine ; mais, selon l'idée qu'on se fait de la raison et de ce qui est raisonnable, on peut tirer de cette proposition deux conclusions très-diverses : ou qu'il faut faire concorder, dans l'application, les enseignements de la Religion, ses principes, avec la Démocratie, qui est, dit l'*Ere nouvelle*, la *vérité politique*, c'est-à-dire sans doute la *raison humaine* : ou qu'il faut, au contraire, accommoder la Démocratie et ses principes, en tant qu'ils sont une appréciation de la raison humaine, avec le Christianisme, la raison de Dieu. Or, c'est la première de ces conclusions qui est adoptée par ce journal, si je ne me trompe : c'est-à-dire encore qu'il fait de la *vérité politique* telle qu'il l'entend et l'affirme avec certitude, une

[1] Minister Dei in bonum.... vindex in iram ei qui malum agit. *Ad Rom.* XIII, 4.
[2] Dimisit omnes gentes ingredi vias suas. *Act.*, XIV, 15.

Digitized by Google

sorte de lit de Procuste, auquel il faut, bon gré malgré, que les principes chrétiens viennent s'ajuster, sans en dépasser les limites d'un iota.

Mais voici qui est bien plus fort : « Le Christianisme *veut* que le » gouvernement d'un peuple soit en harmonie avec son caractère, » ses traditions, sa *situation géographique*, etc. » Il ne manquait plus que de conclure : le Christianisme veut que le gouvernement du peuple français soit démocratique. Le fait est que le Christianisme ne *veut* rien de tout cela; parce que tout cela est hors de sa sphère, même la *situation géographique* des peuples! Quand on se jette dans des appréciations qui partent d'une opinion préconçue, on s'expose à tout travestir et à tout fausser. Il est vrai que le Christianisme a pour tendance générale, et même nécessaire, de favoriser tout ce qui fait le vrai bien d'un peuple, en donnant aux uns les règles du commandement, aux autres celles de l'obéissance et de la soumission ; à tous celles de la justice, de la charité fraternelle, de la patience et du travail. Mais il n'est démontré à personne, pas même au Christianisme, que les vrais besoins sociaux, les véritables intérêts des populations soient mieux satisfaits par une forme que par une autre. Il n'a nulle mission pour dire à un peuple : Vous, vous avez tel caractère, telles traditions, telle situation géographique, vous *devez* vous constituer en monarchie ou héréditaire ou élective; à un autre, vous *devez* vous constituer en république démocratique ou aristocratique, etc. C'est donc outrer, pour ne rien dire de plus, l'esprit et les tendances du Christianisme que de lui attribuer cette *volonté*, comme on le fait avec tant d'assurance.

Et qu'on ne dise pas qu'alors le Christianisme est *indifférent au bonheur des peuples*, puisqu'il le serait à leurs constitutions politiques; car encore une fois il n'est point démontré que le bonheur d'aucun peuple soit incompatible avec telle ou telle forme de gouvernement : le fait est que toutes les formes sont également bonnes quand les hommes et les lois le sont.

En 3e lieu on dit : « Dans l'esprit du Christianisme, celui qui est » le maître n'est que le serviteur de tous. » J'admets l'application de ce principe, quoiqu'il regarde directement les ministres de la Religion qui, par l'autorité divine, sont les supérieurs des peuples chrétiens; mais je demande encore comment cela mène à la Démocratie? Est-ce que la forme démocratique, même avec l'élection universelle, nous *assure* des présidents, des magistrats de tout degré, qui ne prendront pour règle de leur conduite en tout

Digitized by Google

que les paroles de Notre-Seigneur : *Que le maître se regarde comme le serviteur !* ce serait y avoir une confiance bien naïve. On peut me répondre, je le sais, qu'on changera celui qui ne se conformera pas à cette règle; mais il arrivera sans doute aussi souvent qu'on changera celui qui, par hasard, la suivrait de son mieux.

Enfin on donne la Démocratie, qui serait l'état actuel de la France *commandé* par son caractère, ses besoins et sa géographie, comme le produit de l'élaboration chrétienne pendant quinze cents ans : c'est *le dernier terme*, dit-on, de *la civilisation chrétienne*. Ceci est la prétention plus ou moins sincère de plusieurs, mais ce n'est point une chose démontrée, il s'en faut. Avant que d'affirmer si hardiment, il eut été bien de dire ce qu'on entend par civilisation chrétienne. Si on avait pris la peine d'en analyser avec soin les éléments, on aurait vu clairement, si je ne me trompe, qu'elle n'appelle ni ne repousse la Démocratie ni la Monarchie.

Je m'arrête, Monsieur, tenons-nous en à la vérité. Le Christianisme reste étranger à toutes les formes gouvernementales : il les accepte toutes, il se soumet à toutes, il ne conspire contre aucune; il les appuie toutes, au contraire, quand elles existent, en commandant l'obéissance au pouvoir établi et reconnu.

Agréez mes respectueux hommages,

J. B., Evêque de Montauban.

Sciences Physiques.

EXAMEN CRITIQUE

DU COURS DE SCIENCES, PHYSIQUE, MÉCANIQUE, CHIMIE,

Etudiées au point de vue matériel et religieux, dédié aux élèves des classes de philosophie et aux gens du monde.

PAR M. F. PIÉROT.

Première Partie. — Cours de Physique.

Du retour des sciences à la religion. — Division de l'ouvrage. — Erreurs panthéistes qui y sont proposées. — Abus des termes *créer*, *manifester*. — Fausse explication des paroles de la Bible *lumière, verbe*. — Panthéisme professé par l'auteur sans s'en douter. — D'une approbation de Mgr de Nancy.

Que la société soit en proie à un travail indéfinissable de trans-

[1] A Paris, chez Lecoffre. Prix : 6 fr.

Digitized by Google

formation et d'enfantement; que les plus extravagantes doctrines retentissent d'un bout à l'autre de l'Europe, séduisent les esprits légers ou faibles, poussent vers l'abîme du Socialisme un nombre trop considérable de victimes ou de dupes, ce sont là des faits de telle évidence, qu'ils ne peuvent échapper au plus inattentif regard; ce sont des calamités dont on ne saurait, avec assez d'ardeur, demander au Ciel la cessation. Mais que d'une autre part, la saine partie des intelligences se tourne vers la Religion, que les sciences l'appellent à leurs secours, lui tendent les bras, sollicitent, de sa part, une réconciliation d'ailleurs facile à obtenir, c'est aussi une situation morale qu'il est consolant de pouvoir constater. Et bien qu'en thèse absolue, la Science n'ait pas encore repris son attitude naturelle vis-à-vis de la Religion dont elle s'était faite l'ennemie, bien qu'elle conserve certaines allures d'indépendance et, parfois, de supériorité prétentieuse, elle a senti l'injustice outrageante de ses préventions, elle s'est rapprochée avec le triple sentiment du regret, du besoin, de la sympathie, et, définitivement, loin de persévérer en de scandaleuses diatribes et d'odieuses insinuations, elle est en voie d'hommages, de réparation et de franc amour. Plus d'un Siméon catholique, avant d'aller rejoindre ses aïeux, aura donc le bonheur de saluer l'aurore de ce jour que ses vœux ont appelé, le retour à un ordre de choses trop longtemps renversé, pour la ruine intellectuelle des générations. Il le verra, et son cœur tressaillera d'allégresse. Il tressaillera, ce cœur, surtout parce que la pensée catholique réapparaissant dans l'enseignement des sciences exactes, ainsi que dans celui de la philosophie et des belles-lettres, comme un phare lumineux, elle éclairera enfin, elle détrompera, elle amenera dans la voie du beau, du bien et du juste, c'est-à-dire dans la voie *de la révélation et de la parole de Dieu*, cette foule intéressante de jeunes intelligences que des doctrines erronées ont obscurcies, séduites, faussées.

Ce retour de la science vers la religion est, une fois de plus, nouvellement signalé dans le monde studieux par l'annonce d'un Cours » de sciences physiques étudiées au double point de vue matériel et » religieux, dédié aux élèves des classes de philosophie et aux gens » du monde» et dont la première partie, LA PHYSIQUE, vient d'être livrée à la publicité. Cette physique, adaptée au programme d'examen pour le baccalauréat peut se diviser en trois parties distinctes :

1° Après une histoire sommaire, mais fort intéressante de la physique, la distinction radicale de cette science, l'exposé des prin-

Digitized by Google

cipes qui en font la base et les corrolaires qui découlent de ces principes.

2° Une suite d'expériences aussi instructives que curieuses avec une série de questions dont la solution exige la compréhension parfaite des matières traitées dans le chapitre à la fin duquel sont placées celles qui s'y rattachent.

3° Enfin des applications morales ayant pour but de faire brillamment ressortir l'union de la Science avec la Religion et les secours mutuels que ces deux filles du ciel sont appelées à se prêter.

L'auteur, M. Piérot, directeur d'un pensionnat, a pu réellement offrir son livre aux gens du monde, aussi bien qu'aux élèves encore sur les bancs de l'école. Ce livre, en effet n'a rien de l'aridité des ouvrages didactiques de ceux, surtout, qui traitent des sciences mathématiques. Les formules algébriques sont scrupuleusement conservées pour le développement des propositions, l'explication des figures, la solution des problèmes; mais l'aridité du fond disparait sous les agréments de la forme, sous les ornements composés de détails curieux, d'indications neuves, de procédés nouveaux. C'est un livre de lecture récréative autant que de sérieuse méditation.

Le but de M. Piérot, dans son travail, est l'exposé méthodique et précis des phénomènes physiques les plus généraux et les mieux connus, celui des lois qui les régissent, et de leurs principales applications [1]; il est aussi de combattre le vice radical des systèmes actuels qui consiste à isoler la science, et à la soustraire à toute lumière venant d'en haut (*ibid.*). Les sciences, dit cet auteur, ne sont-elles pas les branches d'un même arbre dont la sève vient autant de la rosée du ciel que de la graisse de la terre (*ibid.*)? Il a compris, pour chercher à l'éviter, sans toutefois avoir complétement réussi, ainsi que nous aurons à le remarquer, il a compris le grand défaut le vice immense d'une foule de théories : celui de refuser à Dieu la toute puissance et son libre exercice, de vouloir absolument soumettre Dieu aux lois du monde, tandis que c'est lui qui les a créées; de vouloir faire de Dieu tout-puissant un astronome, un calculateur, un physicien, un manipulateur à la manière humaine [2].

M. Piérot, animé d'un vif désir de rendre à la science quelque chose de sa grandeur originelle, a voulu, lui aussi, déduire cette science de la parole de Dieu [3]? Convaincu, par l'étude et l'observa-

[1] *Physique*, p. 14.

[2] *Physique sacrée* par M. l'abbé Maupied, *Université catholique*, t. XIII, p. 253.

[3] *Physique*. p. 10.

Digitized by Google

tion, qu'à côté de l'enseignement le plus sublime de l'ordre surnaturel, la Révélation remet en lumière beaucoup de vérités de l'ordre naturel ; qu'il est dans l'ordre naturel des difficultés insolubles que la foi à la révélation peut seule résoudre [1]; il a interrogé la révélation, et, comme le savant auteur de l'*Univers expliqué par la révélation*, il a adopté la LUMIÈRE CALORIQUE de la *Genèse*, comme merveilleusement propre à devenir cette base nécessaire, ce centre, ce foyer autour duquel s'épanouiront en sens divers les rayons de la sphère immense de tout le système de nos connaissances [2]. En effet, avec cette lumière-calorique, il explique d'une manière aussi facile que satisfaisante et complète, la théorie de la lumière et celle de la chaleur, les phénomènes du magnétisme et ceux de l'électricité. Il est même à constater, pour ce qui regarde le magnétisme humain, que les explicationst héoriques de M. Piérot concordent parfaitement avec les résultats pratiques de magnétiseurs consciencieux, et donnent la solution physique de faits considérés par beaucoup de personnes, comme de honteux exploits de la prestidigitation, de la jonglerie ou de l'immoralité.

Malheureusement, les intentions les meilleures, les vues les plus droites ne suffisent pas pour diriger sûrement l'intelligence humaine dans ses investigations. Oui, la science et la religion sont sœurs; oui, l'une et l'autre, ont Dieu même pour auteur, sont descendues du Ciel pour éclairer les hommes ; mais la Religion est la sœur aînée, avec majorat inamissible d'infaillibilité: c'est à elle qu'est dévolu l'imprescriptible droit d'éclairer la science, de l'empêcher de se corrompre et de se perdre, pour peu que cette dernière s'émancipe, abandonne la main de son guide ; semblable à un enfant qui joint à la faiblesse l'indocilité, elle se trouble vite, elle se heurte, chancèle et tombe, victime de sa présomptueuse témérité. Le *Cours de physique* nous offre, de cette vérité, une preuve qu'il ne peut nous être permis de ne pas constater.

M. Piérot, dont la pensée chrétienne se manifeste sans ombre ni doute dans la belle préface qui ouvre son livre, a cru devoir accepter, comme naturaliste et comme chrétien, la *philosophie de M. Chaubard* [3]. Cette philosophie lui a paru éminemment propre à servir la cause de la sagesse infinie ; et nous admettons qu'après

[1] Voir l'ouvrage de M. l'abbé Gridel : *De l'ordre surnaturel et divin.*

[2] *Physique*, p. 11.

[3] *Ibid.*

Digitized by Google

certaines rectifications opérées, elle atteindra ce respectable but; mais il eut été prudent, en matière aussi grave, de consulter une sage critique et de ne pas s'aventurer sur l'autorité d'un seul écrivain. Si M. Piérot avait seulement ouvert les *Annales de Philosophie chrétienne*, il y aurait lu [1] les observations judicieuses qu'elles renferment sur les substitutions de mots que s'est permises M. Chaubard en commentant, pour établir son système, les premiers versets de la *Genèse*; il lui eut été facile ensuite de ne point entrer dans une voie au moins téméraire et de conserver son travail pur de toute erreur. Il est vrai que, sur la remarque qui lui en a été faite, M. Pierot a imprimé un *erratum* pour être ajouté à son volume. Mais cette rectification est trop maigre, trop incomplète pour rendre au texte primitif, l'orthodoxie biblique, et bien que l'auteur ait fait de ses données de physique religieuse une espèce de hors-d'œuvre que l'on peut librement se dispenser de lire [2], nous estimons ne pas pouvoir nous dispenser de signaler les principes irrationnels et antichrétiens que préconisent les mots, encore que les principes soient repoussés par M. Piérot de toute l'énergie de sa foi.

Que le *lux* latin, le φως grec, l'אור hébreu, signifient à la fois *lumière* et *chaleur* : que ce mot אור pris dans son sens radical, emporte l'idée d'un *fluide sortant par effluves* [3]; rien de mieux, la Bible, encore en ce point, sera, sur la science, en avance de 3000 ans. Mais que Dieu *soit lui-même* cette *lumière* [4], qui est partout, qui vibre dans toutes les parties de la Création (p. 60), n'est-ce pas une proclamation bien explicite, du Panthéisme? Que Dieu soit *lui-même cette lumière* comprimant de part et d'autre la matière de l'univers, agissant *nécessairement* et *forcément* (p. 61), n'est-ce pas un aveu de la *nécessité de la création*, un refus, à Dieu, de la liberté d'agir? Que la lumière phénoménique, action de Dieu ou de la parole divine, sur la matière de l'univers, se manifestant à nos yeux par des phénomènes appréciables aux sens (p. 59); que cette lumière phénoménique ne soit qu'une *réalisation* par l'entremise de la matière créée et non une *création* proprement dite (*ibid*); que le FIAT LUX de la Vulgate, accepté par les commentateurs comme la plus sublime expression de la puissante volonté de l'Éternel; que le *fiat lux*, reçu par les plus célèbres hébraïsans, depuis saint Jérôme jusqu'à notre savant contemporain, le chevalier

[1] *Annales de Philosophie Chrétienne*, tome IX, p. 32 (1re série).
[2] *Physique*, p. 11.
[3] *Éléments de géologie* par L. A. Chaubard, p. 57.
[4] *Physique*, p. 61.

Digitized by Google

Drach, soit une traduction inexacte, qu'il faille substituer SIT LUX, pour avoir une *simple manifestation* (*ibid*), n'est-ce pas constater la préexistence, par conséquent l'*éternité* de la matière? n'est-ce pas accuser la *Genèse* d'inexactitude et renverser la croyance géologico-religieuse acceptée et suivie depuis la création? Il est vrai, que dans la contexte de l'*Introduction*, il se rencontre plusieurs textes, bibliques, plusieurs propositions, plusieurs expressions qui montrent que telle n'est pas la pensée intime de l'auteur, et justifient ce que nous avons avancé de son Catholicisme réel; mais ces textes sacrés, la plupart détournés de leur sens naturel et littéral, ces propositions, ces mots isolés, ne suffisent pas, selon nous, pour détruire les idées anté-génésiques naissant des propositions que nous avons signalées.

Or, il faut préciser le sens des mots. CRÉER signifie faire quelque chose de rien, produire par la seule puissance de volonté; créer emporte l'idée de la non-existence antérieure; CONDENSER, veut dire rendre plus dense, plus serré, plus épais, plus compacte; MANIFESTER, mettre au jour, montrer à découvert un objet précédemment caché; mais ces deux derniers verbes supposent l'existence préalable de l'objet à mettre en lumière, à rendre plus dense. Si la *création*, dans la rigoureuse acception du mot, n'a pas précédé la *condensation*, la *manifestation*, les molécules de matière rassemblée par la lumière calorique existaient donc en Dieu, conjointement avec lui.

Mais l'être ne peut exister que de deux manières : il est nécessaire ou contingent, il est créant ou créé. Si la lumière calorique est *nécessaire*, elle est créante, elle est éternelle, elle est Dieu, et voilà l'erreur dans laquelle se trouve amené M. Piérot; si elle est *contingente*, elle est créée, peu importe quel que soit son élément constitutif.

« Il y a eu une création, dit M. l'abbé Maupied [1], et il faut nécessairement entendre par création, la production d'êtres *distincts* de Dieu et distincts entre eux : en un mot, création veut dire *faire de rien* des êtres réels. C'est là le dogme catholique. C'est un mystère, il est vrai, mais ce mystère explique tout, tandis que les hypothèses diverses du panthéisme matérialiste entassent mystères sur mystères, sans pouvoir rien expliquer, et arrivent en dernier résultat au néant.

[1] *Physique sacrée*, dans l'*Univ. cath.*, tome XII, p. 417.

Digitized by Google

Pourquoi donc, laissant au texte sacré, toute sa magnificence, toute sa sublimité, tout son puissant et énergique laconisme, n'en pas accepter tout simplement la signification qu'on lui reconnaît, de lumière calorique, et en faire ensuite, si l'on veut, la base d'un système juste et fécond. Dieu dit : *fiat lux*! « *que la lumière calo-* » *rique existe* ! *Et la lumière* calorique exista. Et Dieu vit que cette » lumière calorique était bonne... Il acheva la création... Cependant » Dieu voulut que cette lumière calorique entrât, comme cause se- » conde dans la reproduction et la conservation des êtres à un degré » que lui-même détermina. » Rien de plus simple, ce semble, et pourtant la théorie de MM. Chaubard et Piérot demeure en son entier en même temps que le texte biblique subsiste intact et respecté.

Cette théorie, du reste, sans l'avoir puisée à sa source primitive, sans l'avoir dégagée de tout nuage obscurcissant, plusieurs savants l'avaient acceptée en fait, et clairement indiquée, en conséquence de sérieuses observations.

« Si la lumière brûle et que le feu éclaire, écr it l'abbé Nollet, » n'est-il pas raisonnable de penser *qu'un seul et même élément pro-* » duit ces deux effets ; et que, si l'un se voit sans l'autre, c'est que » tous deux ne dépendent pas des mêmes circonstances, *quoiqu'ils* » *aient un seul et même* principe... Plusieurs exemples font voir... » que ce qui brille à la surface d'un corps, peut aussi faire naître » et entretenir de la chaleur au-dedans, si quelque circonstance » de plus occasionne et favorise cet effet[1]. »

Sigaud de Lafond, dit à son tour : « Cette chaleur si néces- » saire à l'entretien des corps sublunaires, cette lumière si favorable » à l'homme, ne paraissent que *deux modes différents d'une même* » *substance* ; la lumière ne paraît être que le mouvement du feu en » ligne droite et la chaleur, l'agitation de ce même fluide qui se » meut en tous sens[2]. »

« Malgré l'opinion, presque générale des physiciens qui sem- » blent distinguer en deux corps la matière inflammable et la lumi- » neuse, observe le docteur Gamet[3], il y a tout lieu de croire » qu'elles ne sont qu'une seule et même matière, c'est-à-dire, que » la lumière n'est autre chose que la substance la plus pure, qu'une » émanation du feu même. Je défie qu'on produise le moindre filet

[1] *Physique expérimentale* de M. l'abbé Nollet, t. v, p. 14.

[2] *Leçons de Physique*, t. II, p. 176.

[3] *Théorie nouvelle sur les maladies nerveuses*, par J. M. Gamet, t. I, p. 81.

Digitized by Google

» lumineux sans feu... Partout où il y a du feu, il doit y avoir de la » lumière apparente ou cachée. »

L'examen critique des textes cités par M. Piérot, suivant les traces de M. Chaubard, pour étayer une théorie, qui n'en a que faire, nous conduirait bien au-delà des limites d'un simple compte-rendu. Nous en examinerons un seul, pour faire sentir avec quelles précautions respectueuses il faut employer la sainte Écriture, et comment, en voulant s'appuyer de sa doctrine, il ne faut jamais s'écarter de l'interprétation donnée par les saints Pères et autorisée par l'Église.

M. Piérot, après avoir transcrit les quatre premiers versets de l'Evangile de saint Jean, continue en ces termes: « Pour celui qui » a reçu le don divin de la foi, il résulte de ces paroles que la lu» mière-calorique, ce que les hommes nomment *lumière* et *chaleur*, » est une même chose *émanant* de la Parole-divine, *dans la Parole*» *divine était la vie de tout ce qui a été fait, et la vie, c'est ce que les* » *hommes nomment lumière et chaleur*. Mais nous devons soigneu» sement distinguer deux lumière-calorique avec saint Jean : la » lumière-calorique (*lux hominum*) du verset 4, qui est la lumière» calorique proprement dite, c'est-à-dire le phénomène physique dit » lumière et chaleur... et la lumière véritable (*lux vera*) du verset 9, » qui est la Parole-divine même (le Verbe de Dieu) ou non phéno» ménique [1]. »

Or, laissant indiscuté le mélange d'inexact et de vrai, que contient le paragraphe dont les lignes précédentes sont extraites, abandonnant à son sort la confusion de la lumière incréée, qui fait partie de l'essence divine, qui est Dieu même, avec la lumière créée pour éclairer et chauffer les corps, la confusion du *Verbe* par excellence, par lequel Dieu se reproduit de toute éternité, avec la Parole, expression de la pensée libre, de la volonté de Dieu, pour tel acte qu'il lui plaît d'accomplir, confusion qui subsiste, même au milieu des développements essayés par l'auteur, pour établir une concordance quelconque entre sa théorie, et le texte de la sainte Ecriture; voici ce que nous apprend la tradition :

Cérinthe, Ebion, Nicolas, compagnons de saint Etienne au diaconat, corrompant la foi de leur baptême, entreprirent de combattre la divinité de Jésus-Christ et de la faire passer pour une simple créature. Saint Jean fit entendre alors ces belles paroles qui terras-

1 *Physique*, p. 55, 56, 57.

Digitized by Google

la pharmacie centrale des hôpitaux de Paris, sans trop perdre de son aspect religieux. J'ai recueilli les traditions de ces pieuses demeures et je vais vous faire connaître les vertus, les œuvres et l'influence d'une femme trop oubliée.

Marie d'Ivry, femme de Jaques Bonneau, seigneur de Rubelle, mit au monde, le 2 novembre 1629, une gentille petite fille. Pendant neuf ans elle lui prodigua les soins d'une pieuse tendresse; mais Dieu brisa les plus saintes affections dans ce cœur qu'il voulait tout entier. Marie Bonneau fit sur la mort de sa mère des réflexions bien au-dessus de son âge; elle connut, pour la première fois, le néant de tout ce qui peut finir. La grâce se plaisait en elle; aussi, rien de ce qui est de la terre ne pouvait lui plaire. A l'âge de douze ans elle avait soin des malades de la maison: il arriva qu'un jour des rois, un palfrenier se mourrait dans le moment que tout le monde était en joie; elle quitta tout pour prier à côté de son lit; on la cherchait pour commencer le bal lorsqu'elle vint toute éperdue, pâle, tremblante, pleine de la mort qui lui avait apparue dans toutes ses horreurs; on la crut malade, ce qui la dispensa de danser.

Pendant qu'elle était aux eaux de Forge, avec sa tante Anne Pallu, son père mourut, elle avait quatorze ans; elle se mit à la tête de sa famille: et soigna ses quatre frères. Sa tante la maria après peu de temps (1645) à Jaques de Beauharnais, seigneur de Miramion, conseiller au parlement de Paris. La mort vint, pour la troisième fois, trancher au vif dans son cœur. Cinq mois après la mort de son mari, madame de Miramion donna le jour à une fille qui fut sa consolation et son espérance; la seconde année de son veuvage Dieu exigea d'elle un nouveau sacrifice, le sacrifice de sa beauté; la petite vérole, sans la défigurer, changea ses traits; sa beauté perdit son éclat: elle resta pourtant très-séduisante, il fallait un dernier coup pour la séparer du monde.

Elle passait l'été de 1648 à Issy, dans la maison de campagne de M. de Choisy, le grand père de son mari. Le 7 août, à 7 heures du matin, elle partit avec sa belle-mère pour aller faire ses dévotions au Mont-Valérien; elles avaient dans leur carosse un écuyer et deux demoiselles. A un quart de lieue du Mont-Valérien, vingt hommes à cheval entourèrent la voiture, en abaissèrent les mantelets et y attelèrent des chevaux frais. Dès que madame de Miramion se vit enlevée, elle demanda à Dieu de lui conserver tout son jugement, de lui donner du courage et des forces pour se défendre, et surtout la grâce de ne le point offenser et de se tenir toujours en sa présence. Après cette courte prière, qu'elle dit du cœur plus que des lèvres, elle se mit à crier aux passants: Je suis madame de Miramion; on m'enlève, allez avertir ma famille. Cependant, le carosse roulait vite et traversa la forêt de Livry. Au relai, les cavaliers firent descendre madame de Miramion la mère, sa demoiselle et son écuyer; ils ne gardèrent dans la voiture que madame de Miramion et mademoiselle Gabrielle, sa femme de chambre; un laquais, qui était derrière, ne voulut pas quitter. La voiture repartit brusquement; madame de Miramion ne cessait de pleurer et de crier. Les cavaliers disaient aux passants: C'est une folle que

Digitized by Google

nous allons enfermer par ordre de la Cour; et, dans l'état où elle était, ils n'avaient pas de peine à persuader.

Enfin, on arriva à Launai, à trois lieues de Sens, château appartenant à Hugues de Bussy-Rabutin, grand-prieur de France. On franchit les hautes murailles et les ponts-levis de cette antique forteresse, et la voiture s'arrêta dans une cour petite et obscure; on ôta les chevaux. Madame de Miramion déclara qu'elle ne descendrait point. Un chevalier de Malte s'étant approché pour l'inviter à entrer dans le château, elle lui demanda avec fierté : « Est-ce vous qui m'avez fait enlever? — Non, madame, répondit-il fort respectueusement, c'est monsieur le comte de Bussy-Rabutin qui nous a assuré que c'était de votre consentement. — Ce qu'il vous a dit est faux! s'écria madame de Miramion, et vous verrez si j'y consens. — Madame, reprit le chevalier, nous sommes ici deux cents gentilshommes des amis de M. de Bussy, mais s'il nous a trompés, nous vous servirons contre lui, et vous mettrons en liberté; il faut seulement lui faire entendre raison; descendez, sur ma parole, et vous reposez.»

Ce brave chevalier inspira de la confiance à madame de Miramion; elle entra dans une salle basse, et s'assit auprès du feu. Ayant aperçu deux pistolets chargés sur une table, elle les saisit et les posa à côté d'elle comme une défense. Sa femme de chambre voulait sortir pour un moment : — Non, non, lui dit-elle avec autorité, demeurez; vous ne me quitterez point. On lui apporta à manger; elle refusa par ces mots : Je veux la liberté ou la mort. Il vint plusieurs personnes l'une après l'autre, tantôt la menacer de toutes sortes de violences, tantôt lui faire les offres les plus avantageuses pour l'engager à épouser M. de Bussy, qui n'osait point paraître, tant sa surprise était grande. Il disait à ses amis : — Vous m'aviez assuré que c'était un mouton, et je la trouve un lion. Il se décida à descendre auprès d'elle. Quand il entra, madame de Miramion se leva et dit : — Je jure devant le Dieu vivant, mon créateur et le vôtre, que je ne vous épouserai jamais. Et elle tomba évanouie. Cette fermeté héroïque frappa toutes les personnes présentes; on se hâte de la secourir, on l'assure qu'elle est libre, on la supplie de prendre quelque nourriture; elle répond : — Je ne mangerai que lorsque les chevaux seront à mon carrosse et que je serai dedans. Les chevaux furent mis, et, sans se faire presser, elle avala deux œufs frais avant de partir. Le chevalier de Malte l'accompagna jusqu'auprès de Sens, cherchant à lui faire agréer les excuses de M. de Bussy; elle promit de tout oublier et de ne pas le poursuivre, à condition qu'il ne se présenterait jamais devant elle. Quand le chevalier fut retourné, le cocher et le postillon, craignant d'être arrêtés, dételèrent les chevaux et se sauvèrent. Madame de Miramion, aidée de mademoiselle Gabrielle et de son laquais, gagna à pied le faubourg. Les portes de la ville étaient fermées et gardées; on leur dit que tout y était en armes par ordre de la Reine à cause d'une dame qu'on avait enlevée. — Hélas! c'est moi, dit-elle. Puis elle entra dans une hôtellerie, où elle se mit au lit. Bientôt deux de ses frères vinrent la rejoindre et la ramenèrent doucement à Paris. Elle était mourante; elle reçut les sacrements, et mourut... au monde pour ne plus vivre que pour Dieu.

Digitized by Google

Madame de Miramion avait dix-huit ans. Elle se mit sous la direction d'un vénérable prêtre, M. du Festel, qui la mena comme par la main dans les routes battues de la vie spirituelle. Elle lui obéissait avec une docilité d'enfant. L'heure de la grâce est solennelle, et on ne l'oublie pas : la première parole de Dieu à notre cœur, nous l'entendons toujours. Le jour de Noël 1648, étant à Saint-Nicolas-des-Champs, Dieu lui répéta plusieurs fois ces mots : C'est ton cœur que je veux; qu'il soit à moi sans partage. Elle demeura quatre heures devant le Saint-Sacrement dans la vue claire, vive et pressante de ce que Dieu demandait d'elle, et le soir, rendant les comptes de son âme à M. du Festel, elle disait : — On sent bien que c'est Dieu qui parle, par l'impression que cela fait sur le cœur. Elle entra en retraite chez mademoiselle Legras; elle y fixa les principes et les limites de sa vie.

« ....Songer à mettre mes affaires temporelles en bon état, écrire tout, payer tout, retrancher quelque petite chose dans mon ménage, être fort économe. J'épargnerai autant que je pourrai sur moi et sur ma famille, et donnerai le reste de mon revenu aux pauvres; donner du bien de ma fille trois mille livres par an aux pauvres... ne point chercher la consolation et le goût, agir par foi et chercher Dieu seul pour l'amour de lui; attendre tout de Dieu, comme si je ne pouvais rien, et travailler comme si je pouvais tout;... recevoir les contradictions, mépris et peines de bon cœur, en remercier Dieu, lui en demander la continuation et augmentation, en être bien aise, embrassant les humiliations à deux mains, comme un trésor.... »

Après dix jours de silence et de solitude elle loua une petite maison auprès de Saint-Nicolas-des-Champs, où elle nourrissait une vingtaine de petites filles qui n'avaient ni père ni mère : des maîtresses leur apprenaient à travailler. Souvent elle se dérobait de sa maison pour aller manger avec ces enfants et les instruire elle-même. « Hélas, disait-elle, je suis si bien et les pauvres sont si mal. » Le matin elle visitait les pauvres honteux de sa paroisse, après-midi elle allait à l'Hôtel-Dieu assister les malades, les consoler, y prenant d'autant plus de plaisir qu'elle y avait plus de répugnance; naturellement délicate, propre, et attachée à sa personne, elle se faisait un mérite devant Dieu de rompre sa volonté, de mortifier son goût, de faire taire toutes ses inclinations.

M. du Festel l'arrêta tout d'un coup dans la marche de sa vie active, et l'engagea à une retraite d'un an pour vaquer à sa propre perfection. « Il faut commencer par vous-même, lui disait-il, avant de songer aux autres, la dissipation même en bonnes œuvres est dangereuse à une jeune femme. La solitude vous est nécessaire. Parlez à Dieu dans le secret de votre cœur, exposez-lui vos besoins, accoutumez-vous à sa divine présence. Moïse demeura quarante jours sur la montagne avant que de parler au peuple; que la prière, l'oraison, les bonnes lectures remplissent toutes vos journées; vous aurez besoin de grâces dans les tentations continuelles du monde, faites-en provision avant que de vous y exposer. » Madame de Miramion crut un conseil si sage, elle se renferma dans son intérieur, ne songeant qu'à prier Dieu et à remplir tous ses devoirs domestiques. A la fin de l'année, M. du Festel la remit dans l'exercice des bonnes

Digitized by Google

œuvres ; on la fit trésorière des pauvres de la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs. La misère était immense à cause des guerres civiles, le zèle de madame de Miramion fut plus grand que la misère : elle faisait distribuer tous les jours plus de deux mille potages. Elle se privait souvent du plaisir sensible de les distribuer elle-même. « Il me semble, disait-elle, que quand je sers les pauvres, je n'y ai pas grand mérite, je suis payée dans le moment, et ne dois attendre aucune récompense de ce qui me donne tant de plaisir. » La misère augmentant et ses revenus n'y pouvant suffire, elle vendit son collier de perles vingt-quatre mille francs. « Dieu m'a bien inspirée, disait-elle à M. du Festel, je me suis défaite d'une occasion de vanité, et en même temps j'ai trouvé le moyen d'assister bien des misérables. » L'année suivante elle vendit sa vaisselle d'argent.

Madame de Miramion avait vingt ans. Elle avait renoncé aux habits de couleur, aux dentelles, à la soie, ne portant que des étoffes de laine grise ou noire; mais elle avait conservé de l'affection, du goût, pour l'élégance des ameublements. Elle fit tendre sa chambre d'un meuble complet en velours Isabelle noir et blanc. Une personne de piété, pour qui elle avait beaucoup de respect, lui dit un jour : « Je ne croyais pas que la chambre d'une veuve chrétienne dût être si magnifique. » Le lendemain elle fit mettre un lit de drap gris, insinuant à sa famille qu'il était plus à son gré.

Le profond respect qu'elle avait pour les prêtres lui donnait des vues continuelles pour leur perfection et leur soulagement. Dans ses visites à l'Hôtel-Dieu, elle remarqua plusieurs prêtres confondus avec les autres malades; la grandeur de leur caractère lui parut exposée au mépris. Elle en parla vivement au premier président de Lamoignon et lui proposa l'établissement d'une salle particulière pour les prêtres, commençant par y fonder deux lits; d'autres personnes charitables s'associèrent à sa pensée, et bientôt il y eut douze lits pour les prêtres et un valet pour les servir. Affligée de voir quelques prêtres, oubliant la sainteté de leur caractère, s'abandonner aux vices du peuple et charger le crime par le scandale, elle proposa d'établir une maison de correction où l'on renfermât ceux que les avertissements n'auraient pas été capables de corriger. Elle eut encore voulu en établir une autre pour recevoir ceux qui viendraient à Paris solliciter leurs affaires, afin qu'ils fussent logés ensemble et à bon marché. Enfin elle voulait fonder une maison pour les prêtres que l'âge et le travail ont mis hors d'état de rendre service à l'Eglise ; ses vues étaient grandes et dignes d'elle.

Les désordres d'une longue guerre avaient apporté la licence, la débauche marchait tête levée et triomphante; madame de Miramion crut qu'en renfermant quelques-unes des filles les plus scandaleuses, les autres se contiendraient davantage. Elle loua une maison dans le faubourg Saint-Antoine et y fit renfermer, avec la permission des magistrats, sept ou huit filles débauchées qu'elle mit sous la conduite de deux femmes prudentes et pieuses, capables de soutenir les premiers efforts de ces créatures emportées, et de les gagner ensuite par la douceur. Elle y allait elle-même leur parler de Dieu et

Digitized by Google

de la vertu, leur promettant la liberté et des établissements honnêtes ; elle les faisait habiller de bonnes étoffes chaudes et grossières, la nourriture était bonne, les châtiments étaient modérés. La plupart rentrèrent de bonne foi en elles-mêmes. Après deux ans d'essai, madame de Miramion proposa au premier président de Lamoignon, toujours si bien disposé aux bonnes œuvres, de faire en grand aux dépens de l'Etat ce qu'elle avait essayé en petit à ses propres dépens. Il y eut plusieurs conférences sur ce sujet chez M. Mazure, docteur en Sorbonne, et curé de Saint-Paul ; tout le monde convint que le dessein était fort bon, mais que l'exécution en était si difficile qu'il n'y fallait pas songer. Madame de Miramion trouva des paroles si vives, si pénétrantes, si persuasives, que l'assemblée changea d'avis. Elle donna dix mille francs ; madame la duchesse d'Aiguillon, madame de Farinvilliers et madame Traversé en donnèrent chacune autant, et le contrat de fondation fut passé en leur nom ; on acheta un terrain près la Pitié : ainsi fut fondé le refuge de Sainte-Pélagie.

La charité de madame de Miramion était universelle et ne reculait devant aucune difficulté. En 1662, le blé étant très-cher, l'hôpital-général se trouva sans ressources. Elle en parla à madame la princesse de Conty, qui la pria de revenir le lendemain. Elle y fut, croyant bien recevoir une aumône considérable ; mais sa surprise fut grande quand la princesse lui remit un *billet* de cent mille francs en disant : « N'en parlez point, madame, je suis trop heureuse que Dieu ait voulu se servir de moi pour sauver la vie à tant de personnes. » et quelques jours après, cette même princesse de Conty, née Martinozzi, dont on ne doit prononcer le nom qu'avec une admiration respectueuse, n'ayant plus d'argent, donna à mademoiselle de Lamoignon, pour les pauvres, un collier de perles et d'autres pierreries qu'on vendit quarante mille écus. La fortune de madame de Miramion se fondait en bonnes œuvres. Un jour, un homme d'affaires vint lui annoncer tout éperdu qu'elle avait fait une perte considérable : « Ce n'est pas moi, répondit-elle froidement, qui suis à plaindre, ce sont les pauvres. » Quand ses ressources ne suffisaient pas, elle quêtait de tous côtés pour les pauvres. Le président de Lamoignon, directeur général des hôpitaux de Paris, ne décidait rien dans les affaires où les pauvres avaient intérêt sans la consulter ; il lui proposait les plus grandes difficultés et suivait ordinairement ses avis ; elle y voyait clair, il semblait que Dieu récompensait le zèle par la lumière. Lorsque Fléchier prononça l'oraison funèbre du président de Lamoignon, il invoqua le témoignage de cette pieuse confidente d'un magistrat qui consacrait à la subsistance des pauvres ce qu'il retirait tous les ans de son travail au palais, n'étant pas content de leur avoir distribué du pain, s'il ne l'avait gagné lui-même.

Rien n'égalait le zèle de madame de Miramion pour le salut des âmes ; elle se fit la servante des missionnaires apostoliques. Le christianisme avait fait de grands progrès dans les Indes, à la Chine et au Japon ; le sang des martyrs avaient cimenté la foi. Les pères jésuites y avaient beaucoup de part, il semblait que saint François-Xavier leur avait mérité des grâces particulières qu'ils avaient bien mis en œuvre. Les conversions étaient nombreuses, mais au

Digitized by Google

moindre souffle de la persécution, les prêtres européens, aisément reconnus, étaient emprisonnés ou chassés, et les nouveaux chrétiens restaient abandonnés à eux-mêmes. Pour apporter un remède à un si grand mal, le P. Alexandre de Rhodes, jésuite, qui avait travaillé longtemps dans le Tunquin vint, en 1653, proposer au pape d'ériger les missions en Eglises afin que les évêques pussent former un clergé indigène. Après de longues négociations, après avoir surmonté beaucoup d'obstacles, le pape Alexandre VII fit sacrer évêques M. François Pallu sous le titre d'évêque d'Héliopolis, M. de la Mothe-Lambert sous le titre d'évêque de Béryte et M. Cotolandi, curé d'Aix, sous le titre d'évêque de Métellopolis. La duchesse d'Aiguillon et madame de Miramion pourvurent à toutes les dépenses et à tous les apprêts de cette sainte expédition. Amie et alliée de M. Pallu, madame de Miramion achetait les livres, les étoffes, les drogues de la pharmacie, les vêtements, les curiosités pour cadeaux et faisait faire les ballots, pendant que les vicaires apostoliques, retirés dans sa maison de campagne de la Couarde, à dix lieues de Paris, se préparaient dans la prière et la solitude et concertaient avec leurs prêtres les moyens de réussir dans une si grande entreprise. Près de succomber aux fatigues de de son apostolat, l'évêque d'Héliopolis se tourna une dernière fois vers la France pour y dire un adieu suprême à celle qui aurait voulu tout abandonner pour le suivre et porter aux pauvres Chinois les trésors de sa charité. La main de l'apôtre était déjà glacée par la mort, mais son cœur dicta cette lettre :

« Madame, la divine Providence a voulu pour ma consolation qu'il soit parti de Siam pour la Chine un vaisseau anglais, bien avant le temps ordinaire de faire le voyage de la Chine ; j'ai reçu par cette voie la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en 1682, qui m'a comblé de joie en voyant la bénédiction que Dieu vous donnait, et que, en vous affligeant d'un côté, il vous soutenait de l'autre par sa grâce et vous faisait avancer de jour en jour dans le chemin de la perfection. Le saint usage que vous faites de la mort de M. votre frère, le courage que vous avez eu de l'aller assister dans son extrémité, l'application que vous avez à faire ce que Dieu demande de vous, les sentiments qu'il vous inspire de vous consacrer de plus en plus à son service, sont des marques bien tendres qu'il vous donne de l'amour qu'il a pour vous. Qu'il en soit béni à jamais ! je vous assure que ni en ce monde ni en l'autre je ne cesserai point de l'en remercier et de le prier qu'il continue à répandre l'abondance de ses grâces dans votre cœur, où il sait qu'il ne les répand point inutilement. Je dis en ce monde et en l'autre avec d'autant plus de raison que j'ai tout sujet de croire qu'en peu de temps se terminera le reste de mes jours. Il y a plus de quatre mois que mes forces diminuent sensiblement, Dieu m'avertit de penser à la mort, et j'ai à présent si peu de forces que je ne puis pas même vous écrire de ma main, comme je souhaiterais le pouvoir faire pour vous donner témoignage de ma reconnaissance pour les bienfaits dont vous comblez notre mission. Cette lettre, écrite de la main de notre très-cher frère (M. Maigrot), ne laissera pas de vous marquer combien le souvenir de tous les biens spirituels que vous nous avez procuré par vos prières, et de tous les biens temporels dont vous

Digitized by Google

avez soutenu l'ouvrage du Seigneur par vos aumônes, combien, dis-je, ce souvenir m'est cher, puisque je le conserve jusqu'à la mort, et que je vous promets de le conserver pendant l'éternité. Mais après avoir eu tant de bontés pour moi pendant ma vie ne m'oubliez pas dans vos prières après ma mort, dont très-probablement vous apprendrez la nouvelle en même temps que cette lettre-ci vous sera rendue. Priez Dieu qu'il fasse miséricorde à celui qui est si indigne de miséricorde, et qu'il oublie les fautes que j'ai commises dans l'exécution du dessein qu'il m'a inspiré pour sa gloire. Je suis tout à vous en Notre-Seigneur.

» FRANÇOIS, évêque d'Héliopolis, vicaire apostolique de Fokien.

» 3 décembre 1684. »

En effet, M. Maigrot, qui n'avait point son pareil en dévouement, joignit à la lettre un billet qui annonçait la mort du saint évêque. Madame de Miramion se consola en faisant prêcher des missions dans les campagnes et dans l'espérance que la congrégation qu'elle avait établie à Paris pourrait se consacrer à l'enseignement des néophytes dans les missions orientales.

Avant de parler de la famille spirituelle de madame de Miramion, parlons de sa famille temporelle. Dès l'âge de sept ans et demie elle avait confié sa fille aux religieuses de la Visitation de la rue Saint-Antoine, auxquelles elle donna dix mille écus en aumône; elle s'était logée tout à côté afin de surveiller ce trésor et de jouir des entretiens de la mère Eugénie de Fontaine. Déjà elle habituait sa fille à l'aumône : un jour qu'elle lui apportait deux robes à choisir, elle lui dit : Si vous choisissez la moins belle il vous restera quatre pistoles pour donner aux pauvres. Elle la menait avec elle dans les hôpitaux en lui disant : Ma fille, le chemin des hôpitaux est le chemin du ciel. Depuis l'âge de huit ans, elle lui donna 400 fr. pour ses menus-plaisirs, et afin de l'habituer à l'ordre et à l'économie, elle lui faisait tenir un compte exact de ses dépenses. A la campagne, elle habituait sa fille à faire le catéchisme aux enfants pour lui apprendre à parler de Dieu et à secourir l'âme des pauvres aussi bien que leurs corps. A douze ans, elle la traitait comme sa sœur, ne lui faisant jamais de réprimandes sans lui en dire la raison et l'accompagner d'amitié et de tendresse. — Je veux absolument, lui disait-elle, que vous me disiez tout ce que vous pensez; si mes raisons sont meilleures que les vôtres, vous vous y rendrez; mais si les vôtres sont meilleures que les miennes, je m'y rendrai aussi. A quatorze ans, cette fille bien-aimée épousa M. de Nesmond, maître des requêtes au parlement. Les pauvres furent de la noce; au lieu d'acheter des pierreries, la jeune fiancée leur donna mille louis d'or. La mère et la fille ne se quittèrent jamais : madame de Nesmond voulut s'associer à toutes les bonnes œuvres de sa mère.

Depuis longtemps madame de Miramion avait le projet de former une communauté de douze filles qui tiendraient les écoles de la campagne, panseraient les blessés, assisteraient les malades et uniquement appliquées au soulagement du prochain. Elle n'avait pas dessein de faire une fondation, son humilité n'osait prétendre qu'à un bien présent sans aucune ambition de perpétuité. En

Digitized by Google

1661, elle réunit six jeunes filles en communauté sous le nom de la Sainte-Famille, pour honorer la vie cachée, laborieuse et charitable de Jésus-Christ. M. du Festel avait dressé leurs règlements, qui furent approuvés par saint Vincent de Paul et M. Féret, curé de Saint-Nicolas-du Chardonnet, qui prit alors la direction de madame de Miramion et de ses filles : M. du Festel était allé se reposer dans l'éternité.

Depuis plus de trente ans, mademoiselle du Blosset avait établi les filles de Sainte-Geneviève pour l'instruction gratuite des pauvres, pour assister les pauvres, distribuer les remèdes, exercer toutes sortesd'œuvres de miséricorde spirituelle et corporelle. M. Féret, supérieur de ces deux petites communautés, fondées dans le même esprit et les mêmes vues, leur proposa l'union comme le seul moyen de faire un établissement solide. M. de Pérefixe, archevêque de Paris, approuva cette union; madame de Miramion, élue supérieure, obtint de nouvelles lettres patentes. Comme les biens de ces deux petites communautés, composées en tout de quinze sœurs, étaient fort médiocres, elle fit toutes les dépenses de la maison jusqu'en 1670, époque où, la communauté pouvant subsister par elle-même, madame de Miramion ne paya plus que 1500 francs pour sa pension annuelle et une somme égale pour la pharmacie. Les filles de Sainte-Geneviève pansaient chaque jour plus de cent blessés, faisaient l'école à trois cents petites filles, visitaient les pauvres de la paroisse, faisaient des lectures et des conférences familières aux grandes filles et aux femmes, confectionnaient des ornements pour les églises de la campagne, formaient des maîtresses d'écoles pour les villages. Elles récitaient en commun l'office de la sainte Vierge et faisaient oraison deux fois par jour, et pour tout le reste fréquentaient leur paroisse. Dieu bénit et étendit cette utile institution; madame de Miramion établit elle-même ses filles à Amiens et à la Ferté-sous-Jouarre, en 1695, Bossuet présida et prêcha à cette installation; elle avait donné soixante-dix mille francs aux filles de Sainte-Geneviève et elle prenait beaucoup plus de soin encore de leur établissement spirituel, mais elle refusa constamment le titre d'institutrice, ne voulant pour toute récompense qu'une large part dans les prières de la communauté. Entrons dans l'esprit de la direction de cette œuvre, que madame de Miramion regardait comme l'œuvre de Dieu, voici les résolutions qu'elle prit à cet égard :

« J'aimerai mes sœurs toutes également en Dieu et pour Dieu. — Je serai fidèle à leur parler tous les trois mois en particulier et plus souvent quand elles le souhaiteront, ce que je tâcherai de faire avec la grâce de Notre Seigneur d'une manière douce, tendre, honnête, civile et même respectueuse. — Toutes les fois que je parlerai à une sœur, pour son intérieur, je demanderai à Dieu que ce ne soit point mon esprit qui agisse, mais le sien. — Je ne ferai point voir à nos sœurs que j'entends ce qu'elles veulent me dire, avant qu'elles aient tout dit; mais je leur donnerai tout le temps de s'expliquer entièrement, et cependant, je me donnerai à Dieu pour leur répondre. — En quelque temps que nos sœurs m'abordent, et pendant que je serai avec elles, je me donnerai de garde, avec la grâce de Notre Seigneur, de me laisser aller à mon naturel

Digitized by Google

et sans les gronder, elle leur demanda ce qu'elles faisaient toute la journée. Elle connut par leurs réponses, que l'oisiveté et le manque d'éducation les pourraient jeter dans le désordre ; elle leur proposa de travailler, d'apprendre des métiers, et de gagner leur vie. Elles acceptèrent. Madame de Miramion loua une chambre, dans une maison voisine, pour les réunir dès le matin, sous la direction de deux maîtresses. Elles faisaient la prière du matin et du soir, chantaient des cantiques, faisaient une demi-heure de lecture, on leur donnait à dîner à midi, le dimanche elles suivaient les offices de la paroisse, et se promenaient ensemble. Trois fois par semaine on leur faisait le catéchisme ; elle faisaient la lingerie, des bonnets, des gants, et quand elles savaient travailler, les maîtresses leur payaient leur ouvrage tous les samedis. On estimait dans le quartier, les jeunes filles qui étaient de la *Chambre de travail*, elle trouvaient facilement à s'établir ; car les hommes étaient bien aises d'avoir des femmes sages et capables d'élever leurs familles. Tel est l'établissement du premier ouvroir à Paris, il y en eut bientôt dans toutes les paroisses.

C'est aussi en 1678, que le séminaire de la Providence, fondé par madame Pollalion choisit pour directrice madame de Miramion après la mort de mademoiselle Viole. Elle eut beaucoup de répugnance à s'en charger dans la crainte que la multitude des affaires extérieures ne l'empêchassent de songer à sa propre perfection, elle écrivit à ce sujet cette belle page, qu'on ne saurait trop relire et méditer :

« Après avoir témoigné la peine que j'ai de prendre soin des filles de la Providence, j'ai pensé, la nuit suivante dans mon oraison, que je n'aimais pas Dieu purement, ne voulant pas m'exposer, pour tâcher de lui gagner des âmes ; il m'est venu en pensée : la peur que tu as de te blesser fait que tu ne veux pas te jeter dans la mêlée, pour empêcher qu'on ne blesse à mort celui que tu dis que tu aimes ; ce n'est pas aimer Dieu purement ; il te soutiendra pour faire ce qu'il veut de toi. Il te reste encore à faire le sacrifice de tout ton temps, pour être employé comme il le veut et non comme tu le veux. Quand tu le sers en retraite ; tu dois craindre de le servir pour l'amour de toi, mais quand tu le sers pour le prochain, tu le sers pour l'amour de lui-même. Celui qui est appelé à la retraite qu'il y demeure ; celui qui est appelé à l'action, qu'il agisse. Les saints ont l'éternité pour contempler, et cette vie est donnée pour travailler à ceux qui y sont appelés. Ne crains point d'être trompée et de trop entreprendre, d'être dissipée et de te donner occasion de louanges et de vanité, pourvu que tu ne fasses rien, que par obéissance et soumission, et en disant toutes choses simplement. Mon esprit aime naturellement à entreprendre et à faire beaucoup, Dieu m'a donné un cœur pour tout faire. » M. Jolly, son directeur, lui ordonna de se charger de cette œuvre.

La maison de madame de Miramion avait toujours été ouverte aux femmes qui, en divers temps de l'année, s'y présentaient pour y faire une retraite spirituelle. Mais ayant entendu parler des retraites générales établies en Bretagne par les Pères de la compagnie de Jésus et mademoiselle de Francheville, elle

Digitized by Google

voulut établir à Paris cette œuvre de salut et de bénédiction ; elle y parvint. Le roi, qui jusqu'alors avait refusé d'autoriser ces réunions, y consentit et envoya 6,000 fr. ; M. l'archevêque de Paris accorda la faveur insigne de donner la bénédiction du St-Sacrement tous les soirs de retraite, et voulut que la maison de madame de Miramion fut honorée de la présence perpétuelle du St-Sacrement. On acheta une maison contiguë à l'hôtel de Nesmond ; elle couta 75,000 fr. Tout le monde voulut y contribuer : madame de Miramion donna 15,000 fr., mesdames de Guise, Voisin, Duhouset, chacune 6,000 fr. On la répara, on la distribua en cinquante chambres ou cellules séparées. On prépara un réfectoire, une grande salle des exercices, qui existe encore. Tout fut meublé avec simplicité, propreté, économie. — Madame de Miramion régla le spirituel et le temporel ; elle désigna quatre de ses sœurs pour diriger tout spécialement cette maison, dont la dépense ne devait jamais être confondue avec celle de la communauté. Elle régla qu'il y aurait chaque année six retraites, deux pour les dames et quatre pour les femmes pauvres et d'une condition médiocre. Les retraites des dames duraient sept jours. Elles couchaient toutes dans la maison où on pouvait en loger 50. Les retraites des pauvres femmes ne duraient que cinq jours. On pouvait en recevoir 120 chaque fois, car on ne retenait à coucher que celles de la campagne, celles de Paris s'en retournaient chaque soir. Toutes étaient nourries aux dépens de la Providence. Pour ce qui regarde le choix des prédicateurs et des confesseurs elle eut la sagesse de ne se lier à aucune congrégation en particulier, mais elle crut qu'il était bon de partager cette bonne œuvre entre des prêtres séculiers et des religieux, les révérends Pères Jésuites et messieurs des Missions étrangères. Sachant que, selon l'Evangile, les pauvres tiennent les premier rang dans l'estime et dans la faveur de Jésus-Christ, madame de Miramion crut que pour attirer une bénédiction stable et certaine sur les retraites, il fallait les commencer par les pauvres que le monde méprise et que le Christianisme respecte. Ainsi, le jour de Noël 1687, elle ramassa un grand nombre de pauvres femmes et M. Rosel, prêtre des Missions étrangères, recueillit ces précieux prémices de grâce. Il lui était donné de frapper les cœurs les plus endurcis : tout était touchant dans sa personne, son air pénitent, sa voix tonnante et pénétrante, son geste véhément, son éloquence nue et naturelle, et surtout un fonds de vertu sacerdotale, une plénitude de l'esprit de Jésus-Christ. Peu de temps après, le P. de Valois, jésuite, commença la retraite des Dames. MM. de Brisacier et Tiberge prêchèrent les retraites suivantes. Ce n'était point des discours étudiés, l'éloquence n'y avait point de part ; ils s'abandonnaient à l'esprit Dieu et sans songer à plaire, ils songeaient à toucher ; et Dieu bénissait leurs efforts. Il s'est fait là des biens infinis, des aumônes considérables, des conversions surprenantes.

Madame de Miramion avait compris de bonne heure qu'on ne peut aller bien haut sans avoir été bien bas ; c'est pour cela que sa vie était fondée sur l'humilité, sur l'obéissance à son directeur. Qu'on en juge par cette lettre adressée à M. Jolly :

Digitized by Google

« J'ai reçu votre lettre aujourd'hui, monsieur : avant que de la lire, je me suis mise à genoux et j'ai demandé à Dieu qu'il me fît la grâce de recevoir vos avis et de les pratiquer selon son bon plaisir; je les ai lus et relus avec toute la reconnaissance que je dois à l'égard de Dieu qui vous remplit d'une si grande charité pour moi, et à votre égard, monsieur, vous ne devriez pas, au milieu de tant d'affaires, vous occuper d'une personne comme moi.

» Je l'ai encore relue, avec une sincère reconnaissance, vu le grand besoin que j'ai de tout ce qui y est contenu; le principal me reste à faire qui est l'exécution; je la demande instamment à notre Seigneur, et je vous prie de le faire pour moi, je me confie en lui et espère tout de sa bonté. Je trouve une si grande différence entre les supérieures des filles de la Charité, et moi, pour la pureté des vertus et la pratique des actes, que je ne sais comment je pourrai y parvenir vu mon infidélité. Je sens le désir, mais je vois bien qu'il ne faut pas me fier à ce désir, parce qu'il m'a souvent trompée, et que vous voyez que je m'y suis trop confieé. Je ne puis pourtant m'empêcher de vous dire que Dieu anime mon cœur et le presse de mettre fin à mes imperfections et de commencer à vivre d'une vie plus intérieure par la pratique des véritables vertus, que vous me marquez, tant pour moi que pour nos sœurs. J'ai besoin de votre secours pour me conduire dans des voies que je ne connais guère; je suis bien éloignée de me lasser de vos charités, j'en suis très-affamée : ne vous rebutez pas, Dieu donnera à votre patience ce que je suis indigne qu'il m'accorde.

» Je veux suivre vos avis et vous obéir à la lettre, avec le secours de la grâce. Il y a plusieurs jours que, dans mon oraison, étant pressée d'aimer Dieu plus intimement, il me vint une forte pensée, que je ne le pouvais sans aimer son bon plaisir et m'y complaire, et que je ne pouvais aimer sa sainte volonté qu'en aimant et me soumettant à l'obéissance plus intime et plus parfaite, et que c'était en ce point que je lui témoignerais de l'amour, ne pouvant être à même de le faire que dans l'obéissance. Je lui ai dit mille et mille fois que je le voulais, je vous le redis encore de tout mon cœur : traitez-moi comme une vraie fille de charité, quoique j'en sois indigne, et cela sans aucune façon. Je vous avoue que cela me fait de la peine, mais tenez ferme. Si vous me traitez comme je le mérite, j'espère que je serai humble, car vous me mettrez bien bas, et c'est ce qu'il me faut. »

Le 19 mars 1696, on trouva madame de Miramion très changée et très-affaiblie; son visage était livide et son pouls intermittent. On courut aux médecins; l'heure suprême était venue, Dieu l'appelait au repos éternel. Quand on l'avertit qu'on allait lui apporter le Saint-Sacrement, cette femme forte oublia ses souffrances corporelles; elle ramassa toute l'énergie de son cœur pour aller au-devant de Dieu, au moins par ses désirs. Soulevée sur son lit, immobile par attention et par respect, les mains jointes, les yeux doucement arrêtés sur la sainte hostie, répondant à toutes les prières, elle communia des mains de M. Boucher, curé de Saint-Nicolas du Chardonnet, ne désirant plus la vie que pour accomplir, par le redoublement de ses douleurs, ce qu'elle croyait qui manquait à sa pénitence; elle souhaitait de mourir dans le baiser du Seigneur

Digitized by Google

Toutes les filles de Sainte-Geneviève étaient à genoux autour de son lit, et lui demandaient sa bénédiction : Je ne suis pas digne de la leur donner, dit-elle, à M. Polet, aumônier de la communauté, mais Dieu les bénira, pourvu qu'elles soient fidèles à leur vocation. Elles vinrent l'une après l'autre lui parler en particulier, et elle donna à chacune les conseils qui lui convenaient pour sa perfection et pour le bien général de la maison. Une bonne religieuse d'une maison de Paris, que madame de Miramion aimait fort, lui dit naïvement : Madame, notre communauté voudrait bien avoir votre cœur, quand vous serez morte. Elle sourit, et montrant les filles de Sainte-Geneviève, elle répondit : Mon cœur est à mes filles. Sa maladie dura cinq jours. Le 24 mars au matin, voyant sa fille, madame de Nesmond, à genoux auprès de son lit, elle la bénit en disant : Ma chère fille, ne pleurez point, remerciez Dieu des grâces qu'il vous a faites; aimez-le et le servez de tout votre cœur; il n'y a que cela de bon... s'il me fait miséricorde, ah! combien je le prierai pour vous! — Elle la chargea de recommander à madame de Maintenon sa communauté, et toutes les bonnes œuvres qui s'y faisaient. M. Polet, qui était présent, lui dit : Quoi, madame, vous pensez à autre chose qu'à Dieu. — Oui, monsieur, lui repliqua-t-elle, quand c'est pour Dieu. Elle prit elle-même le cierge béni comme pour aller au devant de l'époux, et renouvela la profession de cette foi catholique et romaine, qui avait inspiré sa charité. M. Polet lui dit : Madame, vous n'avez plus de pouls; mais vous avez encore un cœur, qu'en faut-il faire? — et comme se réveillant, elle répondit avec force : Il faut en aimer Dieu. Apercevant auprès de son lit M. Tiberge, qui venait d'entrer avec M. de Brisacier, elle lui dit : Ah! monsieur, que je souffre. — Votre souffrance est grande, repliqua-t-il; mais le bonheur que Dieu prépare dans le ciel à la patience des âmes fidèles est infiniment plus grand; vous le connaîtrez quelque jour. — Je le connais déjà, dit-elle avec confiance. — Dites, madame, que vous le croyez déjà; vous ne le connaîtrez que dans la gloire. — Elle acquiesça par un mouvement de tête à ce qu'elle venait d'entendre. Il était midi et demie; sa bouche se ferma, ses paupières s'abaissèrent d'elles-mêmes; elle s'endormit dans l'éternité.

19 juillet 1848. ÉMILE CHAVIN DE MALAN.

Traditions Primitives.

LETTRES
SUR LA CHUTE PRIMITIVE.

LETTRE V. — LE SERPENT.

« Bossuet, dans ses *Elévations à Dieu*, dit Chateaubriand, où l'on

[1] Voir la 4e lettre au n° 31, ci-dessus, p. 82.

Digitized by Google

retrouve souvent l'auteur des *Oraisons funèbres*, dit, en parlant du Serpent, que les « anges conversaient avec l'homme en telle forme que Dieu permettait, et sous la figure des animaux. Eve donc ne fut pas surprise d'entendre le Serpent, comme elle ne le fut pas de voir Dieu même paraître sous une forme sensible. » Bossuet ajoute : « Pourquoi Dieu détermine-t-il l'ange superbe à paraître sous cette forme plutôt que sous une autre? Quoiqu'il ne soit pas nécessaire de le savoir, l'Ecriture nous l'insinue en disant que le serpent était le plus fin de tous les animaux, c'est-à-dire celui qui représente mieux le Démon dans sa malice, dans ses embûches, et ensuite dans son supplice.

» Notre siècle rejette avec hauteur tout ce qui tient de la merveille; mais le Serpent a été souvent l'objet de nos observations, et, si nous osons le dire, nous avons cru reconnaître en lui cet esprit pernicieux et cette subtilité que lui attribue l'Ecriture. Tout est mystérieux, caché, étonnant dans cet incompréhensible reptile. Ses mouvements diffèrent de ceux de tous les autres animaux; on ne saurait dire où gît le principe de son déplacement, car il n'a *ni nageoires*, ni pieds, ni ailes, et cependant il s'évanouit magiquement, il reparaît, et disparaît ensuite, semblable à une petite fumée d'azur et aux éclairs d'un glaive dans les ténèbres. Tantôt il se forme en cercle et darde une langue de feu; tantôt, debout sur l'extrémité de sa queue, il marche dans une attitude perpendiculaire, comme par enchantement. Il se jette en orbe, monte et s'abaisse en spirale, roule ses anneaux comme une onde, circule sur les branches des arbres, glisse sur l'herbe des prairies ou sur la surface des eaux. Ses couleurs sont aussi peu déterminées que sa marche; elles changent aux divers aspects de la lumière, et, comme ses mouvements, elles ont le faux brillant et les variétés de la séduction.

» Plus étonnant encore dans le reste de ses mœurs, il sait, ainsi qu'un homme souillé de meurtre, jeter à l'écart sa robe tachée de sang, dans la crainte d'être reconnu. Par une étrange faculté, il sait faire rentrer dans son sein les petits monstres que l'amour en a fait sortir. Il sommeille des mois entiers, fréquente les tombeaux, habite des lieux inconnus, compose des poisons qui glacent, brûlent ou tachent le corps de sa victime des couleurs dont il est lui-même marqué. Là, il lève deux têtes menaçantes, ici, il fait entendre une sonnette; il siffle comme un aigle de montagne, il mugit comme un taureau. Il s'associe naturellement aux idées morales ou religieuses, comme par une suite de l'influence qu'il eut sur nos

Digitized by Google

destinées : objet d'horreur ou d'admiration, les hommes ont pour lui une haine implacable ou tombent devant son génie ; le mensonge l'appelle, la prudence le réclame, l'envie le porte dans son cœur, et l'éloquence a son caducée. Aux enfers, il arme la fourche des furies ; au ciel, l'Eternité en fait un symbole. Il possède encore l'art de séduire l'innocence ; ses regards enchantent les oiseaux dans les airs, et, dans la fougère de la crèche, la brebis lui abandonne son lait. Mais il se laisse lui-même charmer par de doux sons, et, pour le dompter, le berger n'a besoin que de la flûte [1]. »

C'est avec une profonde intelligence de l'histoire que Chateaubriand affirme que le Serpent a été tour à tour un objet d'adoration et d'horreur. Ce double phénomène n'est pas difficile à expliquer si l'on se place au point de vue de la tradition catholique.

« En effet, dit M. Bonnetty, les livres saints nous parlent d'un Etre *qui d'abord, la plus belle et la plus puissante des créatures après Dieu*, se révolta contre lui ; ils disent qu'à son sujet il y eut un grand combat dans le Ciel à la suite duquel il fut précipité dans un abîme [2]. Puis ils nous montrent ce même Etre, tombé et déchu, s'introduisant furtivement dans le jardin d'Eden, sous l'ignoble figure du Serpent, et là adressant des paroles insidieuses à la première femme, qui cède à ses perfides conseils, méconnaît l'autorité de Dieu et attire sur elle et sur sa race cette condition mauvaise dans laquelle nous végétons tous, enfants malheureux d'un père bon, créatures pauvres et infirmes d'un Créateur riche en magnificence et tout puissant en force [3]. »

A la Chine, le peuple adore des serpents et leur offre des sacrifices [4].

Fo-hi, si vénéré des Chinois, est représenté comme un serpent

[1] Chateaubriand, *Genie du Christianisme*, liv. III, ch. 2.

[2] « Et factum est prælium magnum in cœlo, Michael et Angeli ejus præliabantur, cum Dracone, et Draco pugnabat et Angeli ejus, et non valuerunt, neque locus inventus est eorum amplius in cœlo. Et projectus est Draco ille magnus, Serpens antiquus qui vocatur Diabolus et Satanas, qui seducit universum orbem, et projectus est in terram et Angeli ejus cum illo missi sunt. » (*Apocalypse*, XII, 7, 8, 9; XX, 2).

[3] Bonnetty, *Du culte rendu au serpent chez les différents peuples*, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, 1re série, t. IV, p. 59. — Ce savant travail nous a été très-utile, ainsi que ceux de MM. Riambourg, Roselly de Lorgues, Premare, et même Benjamin Constant. — Voy. Roselly de Lorgues, *de la Mort avant l'homme*; Premare, *Selecta vestigia*; Benjamin Constant, *de la Religion dans sa source, ses formes et ses développements*; Riambourg, *Traditions scandinaves*.

[4] Voy. Benjamin Constant, *de la Religion*, t. II, ch. 3.

Digitized by Google

avec une tête d'homme, et l'on donne à Chin-nong, le divin laboureur, un front de dragon [1].

Tous les livres sacrés des Hindous sont remplis de recits où il est fait mention du Serpent. Leurs légendes parlent unanimement du serpent mystérieux qui jouait un grand rôle à l'origine des temps; on l'appelle *Ananta* ou *Maha-Sécha*. On trouve un temple érigé en son honneur dans un lieu de l'Hindoustan, appelé Soubra-Maniah.

Indépendamment de la vénération que l'on a pour ce Serpent historique, les Brahmanes montrent encore beaucoup de respect pour un serpent que l'on appelle Capel, dont la morsure donne presque subitement la mort. Quand les Hindous ont découvert quelques trous où se tiennent ces serpents, ils vont porter à l'entrée, du lait ou des bananes, et si quelqu'un de ces terribles reptiles s'introduit dans leurs maisons, ils l'environnent de toutes sortes d'honneurs, malgré le danger que la présence d'un pareil hôte fait courir sans cesse à la famille [2]. Aux Indes, on célèbre la fête de Nagara-Pantchamy en l'honneur des serpents [3].

Les Egyptiens employaient le serpent dans presque tous les symboles de la religion et de la science. D'après le témoignage d'Elien, ils le regardaient comme ayant un caractère *sacré et vénérable*, et comme possédant quelque chose de *très-divin*, qu'il n'était pas avantageux de connaître [4].

En Égypte, les prêtres représentaient Sérapis, comme les Chinois Fo-hi, avec une tête humaine et un corps de serpent. Kneph était figuré par une couleuvre. Le Cercle, symbole de l'Etre suprême, était environné de deux serpents [5]. Un serpent entier représentait le tout-puissant [6].

Il ne faut donc pas être surpris si le symbole du serpent se trouvait partout chez les Égyptiens. On en voyait autour du sceptre d'Osiris. Les statues d'Isis en étaient parées. On rendait à ceux qui

[1] Voy. Benjamin Constant, liv. IV, ch. 12.

[2] Voy. Dubois, *Mœurs et institutions des peuples de l'Inde*, t. II, ch. 12, p. 453.

[3] Voy. Benjamin Constant, *de la Religion*, liv. VI ch. 6. — Ailleurs, il convient très-explicitement que le culte du serpent se rapporte au souvenir des anges tombés. — Voy. Benjamin Constant, *de la Religion*, liv. X, ch. 4.

[4] Les expressions d'Elien sont très-remarquables : Οὐκοῦν ἔχεί τι καὶ δράκων ἐν ταῖς ἁγιωτάταις τιμαῖς θειότερον, καὶ εἰδέναι οὐ λυσιτελὲς αὐτόν. — Elien, *De la nature des animaux*, liv. XI, ch. 11.

[5] Voy. Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, liv. V.

[6] Noël *Dictionnaire de la fable*.

Digitized by Google

environnaient le symbole de cette déesse de grands honneurs; on les regardait comme immortels, et on prétendait qu'ils servaient à discerner le bien et le mal [1].

Les prêtres portaient des serpents autour de leurs bonnets, et le diadème des Pharaons en était couronné [2]; comme dans l'Inde et dans l'Ethiopie on leur élevait des temples, et on voyait ces animaux dans tous les sanctuaires de l'Egypte [3].

En Afrique, il n'est pas de culte plus populaire que celui du serpent. Tous les voyageurs ont été frappés des particularités bizarres à l'aide desquelles les tribus africaines prétendent honorer ce reptile [4].

Chez les Grecs, le Serpent était le symbole des dieux du jour et de la médecine. Les Athéniens en nourrissaient un qu'ils regardaient comme le dieu tutélaire de leur cité. Ils prétendaient que les serpents connaissaient l'avenir, et ils en nourrissaient dans leurs maisons, afin de pouvoir les consulter dans toutes les circonstances [5]. »

Les Romains rendaient aussi aux serpents des honneurs divins. Valère-Maxime raconte que leur ville étant désolée par la peste, ils envoyèrent une députation à Epidaure, afin de consulter Esculape. Au moment où les ambassadeurs allaient partir, un serpent sortit du temple, monta sur la galère des Romains, qui, après l'avoir reçu avec une vénération religieuse, le conduisirent dans leur cité, et lui érigèrent un palais dans l'île du Tibre, au-dessus du pont Palatin [6].

L'histoire nous montre également le culte du serpent établi chez les Barbares du Nord, dans la Lithuanie, l'Estonie, la Livonie, la Prusse, la Courlande et la Samogitie [7].

Les Mouseys, tribus de l'Amérique du Nord, professent un grand respect pour le serpent à sonnettes, qu'ils appellent leur grand-père [8].

[1] Voy. Elien, *De la nature des animaux*, liv. x, ch. 31.

[2] Voy. Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, liv. v.

[3] Philarchus, cité dans Elien, *de la Nature des animaux*, liv. xvii, ch. 5.

[4] Voy. Noël, *Dictionnaire de la fable*, Mythologie africaine.

[5] Voy. Pausanias, *Voyage historique en Grèce*, liv. ii.

[6] Valère-Maxime, *des Dits et des Faits merveilleux*, liv. i, ch. 8, n. 2.

[7] Voy. Noël, *Dictionnaire de la fable*, Mythologie slave.

[8] Benjamin Constant, liv. ii, ch. 2. — Nous ferons remarquer ici, une fois pour toutes, que les citations de Benjamin Constant que nous indiquons se trouvent quelquefois, non pas dans le texte, mais dans les notes de son ouvrage qui sont souvent fort étendues.

Digitized by Google

Il ne nous sera pas difficile d'établir la seconde assertion de Chateaubriand, que les peuples regardaient aussi le Serpent comme un être déchu, principe du mal et artisan des douleurs qui dévorent la triste et lamentable humanité.

En Chine, nous trouvons des symboles frappants des rapports du Serpent avec le génie du mal.

L'Y-king, un des livres sacrés des Chinois, dit : « Le dragon révolté souffre maintenant de son orgueil [1]. »

Mais quel est ce Dragon mystérieux dont parle la tradition chinoise? N'est-ce pas celui dont le Chou-king, autre livre sacré, parle en ces termes : « D'après les anciens documents de nos ancêtres, Tchi-yeou fut le premier auteur de la révolte, puis cette révolte s'étendit à tous les peuples : de là sont nés tous les crimes [2]. »

« Le commentateur, dit le P. Prémare, fait observer que Tchi-yeou est le chef et le prince des *neuf noirs*, dont le livre Ho-tou [3] a fait le portrait suivant :

« Ils sont 81 frères; ils ont le corps d'une bête féroce, *le parler* des hommes, une tête d'airain et un front de fer. Ils mangent du sable, sont les inventeurs des armes, et, pleins de confiance dans leurs glaives, leurs lances et leurs grands arcs, ils *effraient le* monde, et se livrent à une cruauté sans frein. »

Le roi Rouge, dit Ven-tsée, est la calamité du feu ; il s'attribue à lui-même le nom de *seigneur des flammes*, et la Glose ajoute : Le roi Rouge est Tchi-yeou.

Tchi-yeou, par sa révolte, *alluma le feu des enfers* : c'est pour cela qu'il est appelé Ho-tsai.

« Le livre, Po-kou-tou, nous assure que, dans l'antiquité, c'était l'usage de sculpter sur les vases l'image de Tchi-yeou, pour détourner les hommes de la débauche et de la cruauté. »

Les annales Tong-kien disent ouvertement que Tchi-yeou est le *mauvais génie*.

Enfin, l'histoire chinoise rapporte : « que sous un empereur qui

[1] C'est ainsi que traduit le P. Prémare : « Rebellis et pervicax draco dolet de sui superbiâ (Voy. Prémare, *Vestigia selecta*, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, 2e série, t. XVI, p. 355).—Le P. Regis traduit à peu près de même : « Draco transgressus est, est quod pæniteat (Voy. Regis, *Y-king*, édit. Mohl, ch. 1; Epiphonème, ch. 6, p. 184 et 186.

[2] *Chou-king*, 1re partie, ch. 27, p. 291.

[3] M. Bonnetty fait remarquer que le Ho-tou n'est pas un livre, mais un des signes de l'Y-king (Voy. Bonnetty, *Annales*, 2e série, t. XVI, p. 358, note 1).

Digitized by Google

vivait (140 ans avant J.-C.), Tchi-yeou apparut en plein jour dans le territoire de la ville de Tai-yuen (capitale de la province de Chan-si); il avait des pieds de tortue *et une tête de serpent*. Comme il tourmentait les habitants de cette contrée, on lui éleva un temple pour l'apaiser. »

Kong-kong présente aussi un symbole analogue à celui de Tchi-yeou. C'est l'imposteur et l'architecte de tout mal. Le livre Koueitsang dit : « Kong-kong a le visage d'un homme, *le corps d'un serpent* et la chevelure rouge; *homme et non homme, serpent et non-serpent*, il n'est que mensonge et tromperie [1]. »

M. l'abbé Dubois atteste ce que nous avons déjà dit, que le serpent est considéré chez les Hindous comme le symbole du principe mauvais [2]. Un fait que nous avons déjà cité prouve qu'il en est de même au Japon [3].

L'auteur du *Schah-nameh*, de même que les anciens Perses, identifie l'image du serpent avec celle du génie du mal [4].

M. Joachim Ménant fait remarquer que, d'après les sectateurs de Zoroastre, les Dews ou mauvais génies revêtent quelquefois la forme de la couleuvre pour tourmenter le monde [5]. Ahriman, leur chef, était représenté sous la forme d'un serpent, et M. Guigniaut dit que dans l'Iran, on le regardait comme l'auteur de la chute du premier homme et de la première femme, Meschia et Meschiane [6].

Chez les Égyptiens, Typhon, qui, selon Benjamin Constant, représentait le mauvais principe [7], était, comme nous l'avons déjà fait remarquer, souvent représenté sous la forme d'un serpent [8]. Si l'on en croit Elien, Typhon avait une forme humaine; mais il avait les doigts et les cuisses entourés de serpents [9].

Chez les Grecs, on retrouve ce Typhon dans leurs plus anciennes légendes; on dit de lui qu'il ne ressemble ni à Dieu, ni aux hom-

[1] Voy. Prémare, *Selecta vestigia*, traduction Bonnetty dans les *Annales de philosophie chrétienne*, 2e série. t. xvi, p. 360.

[2] Voy. Dubois, *Mœurs et institutions des peuples de l'Inde*, t. ii, 3e part., ch. 6.

[3] Voy. *Université catholique*, t. vi, 2e série, p. 79.

[4] Voy. Firdousi, *Schah-nameh*, traduction Mohl, 1re partie.

[5] Voy. Joachim Ménant, *Zoroastre*, dogme, § 1er.

[6] Voy. Guigniaut, *Notes sur Creuzer*, note du liv. ii, note 5; voy. aussi *Université catholique*, 2e série, t. vi, p. 81.

[7] Voy. Benjamin Constant, *de la Religion*, liv. x, ch. 4.

[8] Voir *Université catholique*, 2e série, t. vi, p. 81, 82.

[9] Voy. Elien, *de la nature des animaux*, liv. ii, ch. 38.

Digitized by Google

mes; il est effrayant et monstrueux, il est le fléau des mortels [1]. L'hymne d'Apollon qu'on attribue à Homère, dit qu'il est énorme et féroce, qu'il est le destructeur des hommes et des animaux [2]. Pindare ne le peint pas sous un jour plus favorable :

Ὥστ' ἐν αἰνᾷ Ταρτάρῳ κεῖ-
ται, θεῶν πολέμιος,
Τυφὼς ἑκατονταπάρανος [3], etc.

« Il est étendu dans l'horrible Tartare, cet ennemi des dieux, » Typhon aux cent têtes, etc. »

Hésiode fait naître Typhon de la terre et du Tartare :

Ὁπλοτατον τέκε παῖδα Τυφωέα Γαῖα πελώρη,
Ταρτάρου ἐν φιλότητι δία χρυσῆν Αφροδίτην [4].

« Ghée engendra pour dernier enfant, Typhon, qu'elle avait eu » du Tartare, par l'entremise de Vénus dorée. »

Apollodore, après avoir raconté la lutte que Typhon, fils du Tartare, soutint contre Jupiter, le dieu suprême, dit que celui-ci fut obligé de le foudroyer et de l'ensevelir sous la montagne brûlante de l'Etna [5].

« Typhon, dit M. Ségnier de Saint-Brisson, est le père de tous les êtres malfaisants. Ainsi, c'est de lui et d'Echidna (*la vipère*) que sont nés la chimère que combattit Bellérophon, le lion de Némée, le dragon qui gardait le jardin des Hespérides, le chien Orthros qui gardait les vaches de Geryon, l'aigle qui dévorait le foie de Prométhée sur le Caucase, enfin le sphinx qui proposait des énigmes aux portes de Thèbes, qu'Œdipe fit périr après les avoir expliquées [6]. »

[1] V. Noël, *Dictionnaire de la fable*, article *Typhon*.

[2] Homère, *Hymne à Appollon*, vers 305, 321, 352.

[3] Pindare, *Pythiques*, I, 28.—Il est très-curieux de remarquer que dans Hésiode ce monstre est représenté avec cent têtes de dragon. Voy. *Université catholique*, 2e série, ci-dessus, p. 84.—Il y a une faute d'impression dans cette page; on a mis *mystiques*, au lieu de *mythiques*.

Hésiode, *Théogonie*, 821.

[5] Voy. Appollodore, Bibliothèque, liv. I, p. 17.—Virgile dit aussi que Typhon est enseveli sous l'Etna (Voy. Virgile, *Enéide*, liv. III, vers 716).

[6] Séguier de Saint-Brisson, *Dissertation sur l'authenticité des fragments de l'Histoire phénicienne de Sanchoniaton*, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, 2e série, t. XXIII, p. 417. — M. Bouillet en dit autant : « Echidna, monstre moitié femme et *moitié serpent*, produit par Chrysaor, issu lui-même du sang de Méduse. Du commerce de ce Monde avec Typhon naquirent Cerbère, l'hydre de Lerne, la Chimère de Bellérophon, le Sphinx de Thèbes, le lion de Némée, et plusieurs autres monstres. » (Bouillet, *Dictionnaire universel*, article *Echidna*.)

Digitized by Google

Le serpent Python, dont le nom n'est que l'anagramme de celui de Typhon [1], est assurément un des symboles les plus intéressants du paganisme occidental. Ovide l'appelle le serpent inconnu, la terreur des peuples [2].

« En Grèce, dit M. Roselly de Lorgues, le péché ou le mal se représentent par le Serpent. Apollon, fils du grand-dieu, tue avec ses flèches le serpent Python. Esculape, fils d'un dieu, tue le serpent par le bois. Et parce qu'il a tué le serpent, Apollon est déclaré dieu de la Médecine, il donne aux simples leurs vertus. Il a découvert le remède de l'humanité, et sa renommée s'étend sur la terre ; et, comme c'est avec une flèche de bois qu'il a tué le serpent, il est représenté, ainsi qu'Esculape, armé de la massue, où s'enroule un serpent..... Ce ne sont pas seulement les maux du corps que vient guérir Esculape. Sa propre statue, dans le temple d'Epidaure, le représentait, assis ou debout, sur un trône, tenant d'une main le bois, de l'autre le serpent, vaincu par son toucher divin. Et, de peur que l'on pût se méprendre sur son genre de guérison, de peur qu'on oubliât qu'il est le médecin des âmes, les bas-reliefs de son trône figuraient tous les mystères de la réhabilitation et de la rédemption futures, la destruction du grand Dragon, Bellérophon domptant la Chimère, Persée tranchant la tête de Méduse, cet autre nœud gordien formé des replis du serpent. A cause de ses bienfaits, il portait la couronne d'Apollon, dieu de la lumière, son laurier double, signe de l'harmonie et de la victoire. En effet, le rétablissement de l'harmonie, c'est-à-dire de l'unité, forme le but et l'essence de la thérapeutique....

» Les philosophes païens convenaient de l'identité entre Esculape et Apollon. Les platoniciens Proclus et Salluste plaçaient en conséquence dans le soleil la résidence d'Esculape, médecin des âmes. Croyez-vous qu'un pur hasard ait mis le Serpent sous la domination d'Esculape ? Pourquoi le dieu de la lumière et de l'harmonie, c'est-à-dire de l'union, est-il le maître de la médecine ? N'est-ce pas pour avoir détruit le serpent Python ! Et qu'est-ce que Python, sinon, comme le Typhon des Egyptiens, l'emblème du mal spirituel ?

[1] Benjamin Constant reconnaît cette identité de Typhon et de Python : « Typhon, le dieu du mal dans la croyance égyptienne, source de vice et de souillure, exerçant sa funeste influence sur l'univers et la destinée des hommes, devient, en Grèce, un monstre vaincu par les dieux. » (Benjamin Constant, *de la Religion*, liv. x, ch. 4.)

[2] Ovide, *Métamorphoses*, liv. I, et les *Mémoires de l'Académie, inscriptions et belles-lettres*, t. III.

Digitized by Google

Point de doute à cet égard, ces noms apportent les preuves. Python n'est que l'anagramme de Typhon... Et qui a revêtu Esculape des attributs de l'Apollon pythien? n'est-ce pas la gloire d'avoir vaincu l'antique ennemi? Et comment est-il devenu le sauveur de l'humanité? Comprenez-vous maintenant pourquoi la prêtresse qui devait déclarer l'avenir foulait aux pieds la peau écailleuse du trépied mysiérieux? Veuillez vous rappeler que, suivant la tradition grecque, Python est tué à l'entrée de la grotte où la VIERGE de la justice divine, Thémis, rend ses oracles. Suivez cette intime liaison d'images, et répondez-nous vous-mêmes s'il faut l'attribuer au hasard ? »

Dans une légende des Grecs, un dieu, transformé en serpent, vient pervertir une femme [2].

D'autres disaient qu'une race d'hommes était née de la femme et du serpent ; on les appelait à cause de cela Ophiogènes [3].

Chez les Epirotes une vierge pouvait être seule prêtresse des serpents qu'ils adoraient, comme s'ils eussent voulu par là conserver le souvenir, les rapports primitifs de la femme avec l'ange déchu [4]. Il en était de même à Lavinium où les jeunes filles étaient prêtresses du grand serpent que les Romains y adoraient. Si le serpent ne mangeait pas les gâteaux que lui présentait la jeune prêtresse, on supposait qu'elle avait perdu sa virginité, et elle était impitoyablement mise à mort [5].

Pourquoi les Furies, les Gorgones et les Méduses sont-elles représentées couronnées de serpents, tandis que l'homme ne se voit jamais en pareille compagnie? N'est-ce pas parce que, comme le dit très-bien M. Roselly de Lorgues, l'antiquité veut nous laisser entrevoir «certains rapports entre le serpent et la femme. Tout près du serpent, une femme apparaît. La rencontre du serpent est fatale à la compagne d'Orphée, prince de la lyre. Un serpent menace Andromède. Sous l'arbre merveilleux des Hespérides se cache un

[1] Roselly de Lorgues, *de la Mort avant l'homme*, ch. 3, § 3.

[2] Voy. Plutarque, *Vie d'Alexandre.*

[3] Voy. Elien, *de la nature des animaux*, liv. XII, ch. 39; et Pline, *Histoire naturelle*, liv. VII, ch. 12.

[4] Voy. Elien, *de la nature des animaux*, liv. XI, ch. 2. — « Chez les Hindous le serpent Caly, dit M. Bonnetty, était un monstre moitié femme et moitié serpent. » (Bonnetty, *du Culte rendu au serpent chez les différents peuples*, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, 1re série, t. IV.)

[5] Voy. Elien, *de la nature des animaux*, liv. XI, ch. 16.

Digitized by Google

serpent. Un serpent défend l'approche de la Toison-d'Or. La mythologie du Nord nous montre aussi le serpent Midgard; ses rapports avec Augerbode, cause de nos malheurs. Le serpent Sciur porte la parole de l'Envie [1]. »

Il n'est pas inutile de remarquer que le serpent Midgard, né de la géante Augerbode, messagère des malheurs, avait pour père Loke, calomniateur des dieux, l'artisan des tromperies, l'opprobre de Dieu et des hommes, beau de visage, mais d'un esprit pervers [2].

On dit encore que ce serpent enveloppe la terre de ses replis [3], et qu'il paraîtra terrible et menaçant au moment de la fin du monde [4].

« Loke, dit Riambourg, est père du loup Fenris [5], du serpent Migdard [6], de Héla [7]. Or on ne peut s'empêcher de faire un rapprochement, et de demeurer persuadé, lorsqu'on se rappelle que la mort, le péché, la destruction, sont entrés dans le monde au moyen de la ruse employée par l'esprit séducteur, que ce ne soit ici une réminiscence recouverte d'un léger voile allégorique [8]. »

En Afrique, ce sont les jeunes filles qui sont consacrées aux serpents que les nègres adorent. Les Africains croient que si, au printemps, les jeunes filles rencontrent vers le soir quelque serpent, l'approche de ces monstres leur fait perdre la raison [9].

M. de Humboldt, après avoir reproduit, dans sa *Vue des Cordillières*, une curieuse peinture consacrée par les Aztèques, et à laquelle nous avons déjà fait allusion, ajoute ces paroles remarquables:

« Ce groupe représente la célèbre femme au serpent Cihuacohuault, appelée aussi Quilaztli ou Tonacacihua, *femme de notre chair*; elle est la compagne de Tonacateuctli. Les Mexicains la regardaient comme la mère du genre humain, et, après le Dieu du

[1] Roselly de Lorgues, *de la Mort avant l'homme*, ch. 3, § 3.

[2] Voy. Mallet, *Introduction à l'Histoire du Danemark*, et Benjamin Constant liv. XIV, ch. 3. Ce dernier appelle ce grand serpent *Mitgard* et la géante Augerbod *Augustabode*, nous ne savons pourquoi, probablement par distraction.

[3] Voy. Riambourg, *l'Edda mis en rapport avec les traditions bibliques*, dans les *Annales de philosophie chrétienne*.

[4] Voy. *Revue britannique*, 1831: on y trouve une analyse remarquable des Eddas.

[5] La destruction.

[6] Le péché. — On voit ici encore une nouvelle orthographe de ce nom.

[7] La mort.

[8] Riambourg, *Ibid.*

[9] Voy. Noël, *Dictionnaire de la fable*, article *Serpent*.

Digitized by Google

paradis céleste, Ometeuctli, elle occupait le premier rang parmi les divinités d'Anahuac. On la voit toujours représentée en rapport avec un grand Serpent. D'autres peintures nous offrent une couleuvre panachée, mise en pièces par le grand esprit Tezcatlicopa ou par le soleil personnifié, le dieu Tonatiuh. Ces allégories rappellent d'antiques traditions de l'Asie : on croit voir dans la *femme au serpent* des Aztèques, l'Eve des peuples sémitiques ; dans la couleuvre mise en pièces, le fameux serpent Kaliga [1] ou Kalinaga, vaincu par Vishnu [2], lorsqu'il a pris la forme de Krischna [3]. »

Il semble que nous avons maintenant le droit de mettre sous les yeux de nos lecteurs, comme tout à fait incontestables, les judicieuses conclusions de M. Roselly de Lorgues :

« Il est clair, dit-il, que le Serpent figura, sous un titre et pour une part quelconque, dans cet acte mystérieux, dont la scène fut le paradis de la terre, et les spectateurs les intelligences du ciel, puisque, sur tout le globe, par toutes les nations et les contrées, le Serpent est pris pour le signe de la perfidie, du mensonge et de la mort. Bien plus, dans la savante Egypte, il signifiait la *science du* bien et du mal. Vouloir énumérer les signes, les coutumes, les rites de vénération ou d'horreur dont il est l'objet, serait passer en revue tous les peuples et tous les cultes éteints ou vivants. *Il n'est* royaume ni peuplade qui ait pu s'exempter d'honorer ou de haïr ce symbole. Pourquoi attacher à cette forme une telle importance ? pourquoi l'adoption simultanée de cette image dans la religion du vrai Dieu et dans le paganisme ? N'entrevoyez-vous pas dans cette ubiquité quelque chose d'extraordinaire ? Pourquoi le serpent figure-t-il dans les doctes sanctuaires de Memphis comme sous la hutte du jongleur de l'Ohio et du lac Erié ? Si l'histoire de la déchéance était de pure invention, serait-elle, ainsi que la tradition sur le déluge, commune à toutes les régions habitées ? les sauvages du Grand-Lièvre, de la Tortue, des Longs-Couteaux, sont-ils allés la chercher dans la Grèce, la demander à l'Iran ? Puisque les nations séparées par la mer immense, le langage et l'orgueil, plus infranchissable, n'ont pu se la communiquer ; il faut donc qu'elle vienne de plus loin et soit antérieure aux migrations primitives,

[1] M. Bonnetty l'appelle Caly avec M. Dubois.

[2] Vichnou.

[3] De Humboldt, *Vue des Cordilières*, t. I, p. 235 et dans les *Annales*, t. X, p. 50, où se trouvent les figures de ces personnages. — Voy. sur Krischna ou Krichna, *le Christ et l'Évangile*, IIe partie, t. II, témoignage des païens.

Digitized by Google

pour avoir été ainsi emportée dans les cinq parties du monde....

» Ces faits, ces rapprochements, ces connexions portent avec eux la meilleure dialectique. Nous bornant à les exposer, nous vous laissons à conclure. Notre opinion vous paraît-elle erronnée? Mais alors veuillez nous expliquer comment le Serpent, si inférieur dans l'échelle de la création, ce vil habitant de la fange, des broussailles et des ruines, a été représenté sur les autels, honoré par les mages de Babylone, les prêtres de Memphis, du Gange, de la Tartarie, de la Chine, des archipels indiens et des deux Amériques? Dites-nous pourquoi il est devenu le signe impérial de la monarchie, comme emblème de la science du bien et du mal? comment aujourd'hui encore, dans les immobiles nations de l'extrême Asie, il figure sur le cachet des empereurs et les étendards des armées? Si ce n'est point à cause de son rôle dans la chute, trouvez un autre motif? Et si l'importance universelle du Serpent provient du récit de la déchéance, donc ce récit parut dans l'origine assez justifié pour mériter une créance absolue; donc il fut antérieur à la dispersion des peuples; donc cette tradition est primitive. Et alors la théorie du progrès continu s'abîme par sa base, puisque le fétichisme initial et progressif fut impossible. Non-seulement la figure du Serpent génésiaque n'est point fatale au catholicisme, mais elle réhabilite son enseignement, et de nos jours encore, selon l'image des Israélites dans le désert de Hor, les morsures cruelles faites à la Foi par le Serpent calomniateur du siècle dernier sont guéries à la vue du Serpent historique et posé sous son véritable aspect [1]. »

L'abbé Frédéric-Edouard CHASSAY.

Revue Scientifique.

ÉTUDES PHYSIOLOGIQUES

SUR

L'ORIGINE DE L'HOMME ET DES RACES HUMAINES.

CINQUIÈME ARTICLE [2].

IX. Résumé des études précédentes. — Hypothèse du Panthéisme matérialiste pour expliquer l'origine et la formation de l'homme.

En reprenant aujourd'hui ces études, interrompues depuis long-

[1] Roselly de Lorgues, *de la mort avant l'homme*, ch. 3, § 3.

[2] Voir le 4e article, indiqué par erreur, comme étant le dernier, dans le t. IV, p. 433 (2e série).

Digitized by Google

temps, nous sera-t-il permis d'espérer que les lecteurs de *Université catholique* n'auront pas encore tout à fait perdu de vue le but que nous nous sommes proposé? Les émotions du dehors éloignent naturellement les esprits du silence de l'étude et des recherches de la science. Est-ce un motif pour faire trêve aux travaux de l'intelligence, et pour renvoyer à des temps meilleurs tout ce qui ne semble pas se rapporter d'une manière plus ou moins directe aux préoccupations du moment? Est-ce un motif pour nous empêcher, aussi nous, de poursuivre ces modestes travaux, et d'apporter notre humble pierre à cet édifice de la science catholique, qui survivra aux événements qui passent, parce qu'il repose sur une base fixe et inébranlable : l'autorité de la Révélation et l'unité de la Foi? Nous ne le pensons pas ; et, en demandant encore aujourd'hui aux lecteurs de l'*Université catholique* un peu de la bienveillance qu'ils ont accordée à nos premières études, nous commencerons par résumer en peu de mots les principaux points établis dans les articles précédents.

Deux questions capitales ont été posées : l'origine et la *formation* de l'homme : — l'unité des races humaines. — Dans la première, que nous avons abordée, nous réservant de revenir plus tard à l'autre, si le temps et les bornes de ce travail nous le permettent, nous voulons montrer que les faits scientifiques, loin de démentir, confirment plutôt les paroles de la Religion révélée ; que l'homme, par conséquent, n'est pas le produit d'une transformation successive, résultat des propriétés mêmes de la matière, ainsi que l'a avancé le Panthéisme matérialiste ; mais qu'il a été créé avec les caractères matériels, distinctifs qui constituent l'humanité.

Avant d'entrer dans le fond de la question, quelques considérations préliminaires sur l'*espèce*, les *variétés* et les *races* nous ont paru nécessaires. La définition précise de ces différents termes, l'appréciation rigoureuse des faits qu'ils représentent, doivent jeter un grand jour sur la question qui nous occupe. Nous avons défini et reconnu l'espèce comme une réalité distincte, une et fixe dans ses caractères essentiels. Nous avons défini et reconnu les variétés et les races comme des modifications accidentelles, variables, qui, ne pouvant dépasser certaines limites, n'altèrent en rien l'unité de l'espèce. Et puis nous avons essayé de montrer quelles applications on peut faire de ces principes généraux à l'étude physiologique de l'homme ; de l'homme, qui n'est plus seulement un organisme vivant, mais qui est à la fois intelligence et organisme, qui possède

Digitized by Google

une double nature, et qui doit offrir, sous ce double rapport, deux ordres de caractères essentiels et propres à l'humanité : des caractères physiques provenant du principe organique, des caractères intellectuels et moraux provenant du principe intelligent.

Traçant ensuite à grands traits l'état de la question qui nous occupe aux différentes époques de la science, nous avons résumé, dans un aperçu général, les travaux et les opinions des hommes qui, par leur génie, leur position et leurs écrits, par l'impulsion qu'ils ont imprimée aux idées de leur temps, ont dominé le mouvement scientifique de chaque époque. Nous avons vu les efforts de la science et constaté ses résultats. A certaines époques, ses efforts ont été actifs, persévérants, ses résultats féconds et durables, lorsque surtout ils ont été éclairés à la lumière des enseignements chrétiens; mais souvent aussi ils nous ont laissé un triste témoignage des écarts de la raison humaine, abandonnée sans guide et sans appui. Parmi les opinions variées et contradictoires que nous ont présentées ces dernières études, deux doctrines principales semblent réunir et résumer toutes les autres. L'une accepte sans réserve les enseignements de la Parole divine sur la création, sur l'origine des choses, sur l'origine et la formation de l'homme, en ramenant la science à l'unité catholique, en l'éclairant des lumières de la Foi. L'autre doctrine rejette la création, veut trouver dans le monde sa raison d'existence, rapporte l'origine de l'homme à l'évolution nécessaire et spontanée de la matière, à la transformation successive des êtres, aux forces d'une nature mystérieuse et inconnue [1].

[1] Ces hypothèses de la science rationaliste sur le développement progressif, nécessaire et spontané de l'homme, sont plus répandues et plus accréditées qu'on ne le pourrait croire. Elles n'appartiennent pas seulement aux hommes livrés à l'étude des sciences physiologiques et naturelles. Les maîtres de la philosophie moderne, en substituant les théories panthéistiques au dogme catholique, en considérant l'homme comme une évolution nécessaire, comme un mode essentiel de la substance infinie qui se développe spontanément par une loi intérieure de progrès continu, n'ont-ils pas reproduit, au moins en partie, les mêmes opinions? « Le mouvement » intérieur des forces du monde, dans son développement *nécessaire*, a dit M. Cou» sin, produit, de degré en degré, de règne en règne, cet être merveilleux dont » l'attribut fondamental est la conscience. » (*Introduction à l'histoire de la philosophie*, 6e *leçon*.)

« Ne croirait-on pas, ajoute M. l'abbé de Valroger, en rappelant ces paroles de » M. Cousin dans ses belles *Études sur le rationalisme contemporain*, ne croirait-on » pas entendre Lamarck résumant la cosmogonie panthéistique? Et quel est l'athée

Digitized by Google

temps, nous sera-t-il permis d'espérer que les lecteurs de *Université catholique* n'auront pas encore tout à fait perdu de vue le but que nous nous sommes proposé? Les émotions du dehors éloignent naturellement les esprits du silence de l'étude et des recherches de la science. Est-ce un motif pour faire trève aux travaux de l'intelligence, et pour renvoyer à des temps meilleurs tout ce qui ne semble pas se rapporter d'une manière plus ou moins directe aux préoccupations du moment? Est-ce un motif pour nous empêcher, aussi nous, de poursuivre ces modestes travaux, et d'apporter notre humble pierre à cet édifice de la science catholique, qui survivra aux événements qui passent, parce qu'il repose sur une base fixe et inébranlable : l'autorité de la Révélation et l'unité de la Foi? Nous ne le pensons pas ; et, en demandant encore aujourd'hui aux lecteurs de l'*Université catholique* un peu de la bienveillance qu'ils ont accordée à nos premières études, nous commencerons par résumer en peu de mots les principaux points établis dans les articles précédents.

Deux questions capitales ont été posées : l'origine et la *formation* de l'homme : — l'unité des races humaines. — Dans la première, que nous avons abordée, nous réservant de revenir plus tard à l'autre, si le temps et les bornes de ce travail nous le permettent, nous voulons montrer que les faits scientifiques, loin de démentir, confirment plutôt les paroles de la Religion révélée ; que l'homme, par conséquent, n'est pas le produit d'une transformation successive, résultat des propriétés mêmes de la matière, ainsi que l'a avancé le Panthéisme matérialiste ; mais qu'il a été créé avec les caractères matériels, distinctifs qui constituent l'humanité.

Avant d'entrer dans le fond de la question, quelques considérations préliminaires sur l'*espèce*, les *variétés* et les *races* nous ont paru nécessaires. La définition précise de ces différents termes, l'appréciation rigoureuse des faits qu'ils représentent, doivent jeter un grand jour sur la question qui nous occupe. Nous avons défini et reconnu l'espèce comme une réalité distincte, une et fixe dans ses caractères essentiels. Nous avons défini et reconnu les variétés et les races comme des modifications accidentelles, variables, qui ne pouvant dépasser certaines limites, n'altèrent en rien l'unité de l'espèce. Et puis nous avons essayé de montrer quelles applications on peut faire de ces principes généraux à l'étude physiologique de l'homme ; de l'homme, qui n'est plus seulement un organisme vivant, mais qui est à la fois intelligence et organisme, qui possède

Digitized by Google

une double nature, et qui doit offrir, sous ce double rapport, deux ordres de caractères essentiels et propres à l'humanité : des caractères physiques provenant du principe organique, des caractères intellectuels et moraux provenant du principe intelligent.

Traçant ensuite à grands traits l'état de la question qui nous occupe aux différentes époques de la science, nous avons résumé, dans un aperçu général, les travaux et les opinions des hommes qui, par leur génie, leur position et leurs écrits, par l'impulsion qu'ils ont imprimée aux idées de leur temps, ont dominé le mouvement scientifique de chaque époque. Nous avons vu les efforts de la science et constaté ses résultats. A certaines époques, ses efforts ont été actifs, persévérants, ses résultats féconds et durables, lorsque surtout ils ont été éclairés à la lumière des enseignements chrétiens; mais souvent aussi ils nous ont laissé un triste témoignage des écarts de la raison humaine, abandonnée sans guide et sans appui. Parmi les opinions variées et contradictoires que nous ont présentées ces dernières études, deux doctrines principales semblent réunir et résumer toutes les autres. L'une accepte sans réserve les enseignements de la Parole divine sur la création, sur l'origine des choses, sur l'origine et la formation de l'homme, en ramenant la science à l'unité catholique, en l'éclairant des lumières de la Foi. L'autre doctrine rejette la création, veut trouver dans le monde sa raison d'existence, rapporte l'origine de l'homme à l'évolution nécessaire et spontanée de la matière, à la transformation successive des êtres, aux forces d'une nature mystérieuse et inconnue [1].

[1] Ces hypothèses de la science rationaliste sur le développement progressif, nécessaire et spontané de l'homme, sont plus répandues et plus accréditées qu'on ne le pourrait croire. Elles n'appartiennent pas seulement aux hommes livrés à l'étude des sciences physiologiques et naturelles. Les maîtres de la philosophie moderne, en substituant les théories panthéistiques au dogme catholique, en considérant l'homme comme une évolution nécessaire, comme un mode essentiel de la substance infinie qui se développe spontanément par une loi intérieure de progrès continu, n'ont-ils pas reproduit, au moins en partie, les mêmes opinions? « Le mouvement » intérieur des forces du monde, dans son développement *nécessaire*, a dit M. Cou» sin, produit, de degré en degré, de règne en règne, cet être merveilleux dont » l'attribut fondamental est la conscience. » (*Introduction à l'histoire de la philosophie*, 6e *leçon*.)

« Ne croirait-on pas, ajoute M. l'abbé de Valroger, en rappelant ces paroles de » M. Cousin dans ses belles *Études sur le rationalisme contemporain*, ne croirait-on » pas entendre Lamarck résumant la cosmogonie panthéistique? Et quel est l'athée

Digitized by Google

Mais, quand on a mis la Nature à la place de Dieu ; quand on se refuse à voir dans l'univers la réalisation de ce qui n'était pas, le produit libre, distinct de la puissance créatrice; quand tous les êtres qu'il renferme, les minéraux, les végétaux, les animaux, l'homme, ne sont plus que le résultat de l'évolution, du développement progressif d'une substance unique, préexistante, qui contient à l'état latent ou en germe toutes les formes qu'elle présente, le Panthéisme matérialiste est proclamé dans toute son acception. Là se réduit, en effet, ainsi que nous l'avons vu dans les articles précédents, le dernier effort des systèmes matérialistes ; c'est leur plus haute et dernière expression.

Sur quelles bases repose une pareille doctrine? Quelle est la portée des opinions qui la défendent ? Quels sont les faits que l'observation et l'expérience peuvent invoquer à son appui? C'est à l'examen sérieux de ces questions que nous devons maintenant consacrer les études qui vont suivre.

Pour ne pas sortir du cercle que nous nous sommes tracé dans ce travail, nous devons nous borner à des considérations *physiologiques* [1]. Sans donc nous arrêter à montrer tout ce qu'il y a d'inconséquent et d'absurde dans cette hypothèse d'une matière préexistante, sans commencement et sans cause, nous voulons prouver que l'homme ne peut être le produit d'une transformation successive des êtres vivants, dont le premier et le plus simplement organisé eût été lui-même le résultat d'un développement spontané de la matière inerte. Tout ce système repose, en effet, sur trois points principaux, qui devraient être démontrés rigoureusement, pour que les conséquences en fussent logiquement admissibles : — *La matière inorganique peut-elle produire spontanément un organisme vivant? — Les êtres vivants peuvent-ils se transformer dans une gradation successive? — L'organisme animal, si parfait qu'on le sup-*

» qui ne s'empressât de signer une pareille explication de notre origine? M. Cousin » n'est pas athée sans doute, mais la théorie hégélienne, dont il se faisait, en 1828, » l'interprète fidèle, ne cachait-elle pas, sous ses formules ténébreuses, toute la substance de l'athéisme? L'illustre professeur ne le voyait pas encore, je le crois ; » mais la *jeune Allemagne* l'a démontré, de manière à dissiper toute illusion. » (Page 233.)

[1] La physiologie, d'après la rigoureuse acception du mot, est la science de la nature; mais son domaine n'est pas aussi étendu que l'indique l'étymologie du mot: La physiologie, telle qu'on la comprend aujourd'hui, est la science des phénomènes de la vie dans leur production, leurs rapports et leurs lois.

Digitized by Google

pose, a-t-il pu, par une nouvelle transformation, produire l'être doué d'intelligence et de raison? — Ces trois points, et toutes les questions qui s'y rattachent, doivent donc être examinés, approfondis, soumis au contrôle le plus sévère de l'observation et de l'expérience. Peut-être comprendrons-nous, après l'examen attentif de chacun d'eux, ce que valent quelquefois, aux yeux du simple bon sens et devant la logique des faits, les hypothèses les plus spécieuses et les mieux accréditées? Si nous démontrons que ces trois hypothèses sont incontestables au point de vue de la saine observation et de la science, nous aurons aussi démontré l'inconséquence et la fausseté d'un système qui repose tout entier sur elles; et, comme d'un autre côté il n'y a pas de milieu entre la formation nécessaire et spontanée de l'homme, et sa création par une cause indépendante et souveraine, nous aurons prouvé qu'ici encore la science s'accorde avec la Parole révélée.

L. PELLERIN DE LA VERGNE.

Compte-rendu à nos abonnés.

Grâce au zèle et à la confiance de nos abonnés, voilà encore un semestre de vie pour l'*Université catholique!* Et que nos lecteurs ne s'étonnent pas de cette exclamation; car jamais les recueils religieux ou scientifiques n'ont traversé d'époque plus difficile! Presque tous y ont succombé, ou ont diminué leur publication, ou ont exigé de grands sacrifices de la part de leurs *actionnaires*, ou bien sont accablés de dettes; aussi y en a-t-il encore qui tomberont. Comment, après cela, ne pas nous étonner d'avoir pu continuer à paraître régulièrement et avec le même nombre de feuilles? Mais, nous le répétons, c'est que nous nous adressons à des lecteurs remplis de zèle, d'intelligence et encore plus d'amour pour la noble cause que nous défendons. Ils ont compris que jamais il n'avait été plus nécessaire de répandre dans les esprits les purs et solides principes du Christianisme, jamais il n'avait été plus nécessaire de refaire la plupart des histoires, des sciences et des philosophies que l'on enseigne en ce moment. Oui, l'histoire de l'Eglise, et par cela même l'histoire des peuples, a été et est encore mutilée, faussée, et puis enseignée dans nos livres et dans nos maisons d'éducation; il en est de même

Digitized by Google

de la plupart des autres branches de la science, et principalement de la philosophie. Depuis l'introduction des *livres de philosophie naturelle* contre lesquels l'Église et les papes avaient prémuni les fidèles, depuis la philosophie de *Descartes* et de *Malebranche*, on ne cesse d'enseigner des principes qui, pris dans leur *sens propre* et *natif*, sont antichrétiens, et c'est pourtant de ces principes que l'on veut faire sortir le pur Christianisme.

En vain *Aristote*, *Platon*, ont été condamnés par tous les Pères, en vain *Descartes*, *Malebranche* ont été et sont encore mis *à l'index* par l'Église, c'est dans des livres chrétiens, c'est dans des maisons chrétiennes que l'on enseigne ces auteurs ou leurs principes. Ce sont quelques jeunes ou vieux faiseurs de *cours* et de *méthodes* qui ont déclaré en savoir plus long sur cela que l'Église; mieux juger, mieux connaître, mieux prévoir, que Rome et le Siége apostolique la méthode qu'il convient d'employer pour l'enseignement. Voilà où en est en France l'enseignement philosophique.

Et pas une seule *Revue* ne s'occupe de cet état; pas une n'a de principes arrêtés sur toutes ces questions. Elles louent également les livres ayant les *principes* les plus divers, pourvu que leurs *conclusions* soient chrétiennes. Les auteurs sont comme les *revues*; ils n'ont aucune pensée, aucune règle; celui-ci nous parle d'*écoulement divin* dans l'homme, de *participation divine*, d'*intuition directe*; nous venons de voir dans ce volume même un auteur (M. Piérot), ayant les meilleures intentions, se disant catholique, et cependant proclamant, comme la doctrine de saint Jean, que *Dieu* EST *la lumière-calorique créée!* Et cet homme vient à bout de surprendre une approbation de son évêque!

Voilà où en sont les auteurs et les revues catholiques en ce moment.

Il n'y a que l'*Université catholique* et les *Annales de philosophie chrétienne*, qui, sans égard aux renommées, sans différence d'universitaires ou de docteurs de théologie, sans acception de personnes, au risque même de blesser leurs amis, s'élèvent contre ces funestes principes, et travaillent, ainsi, à une rénovation des études philosophiques et religieuses. Elles ne failliront pas à cette noble tâche tant qu'elles pourront parler; elles ont déjà beaucoup fait. Nous devons dire qu'il n'y a pas une classe de philosophie qui n'ait, au moins, porté la discussion sur ce terrain; il n'est pas un professeur qui ne reconnaisse qu'il y a quelque chose à changer dans les méthodes philosophiques; c'est un grand pas de fait. Il suffit que

Digitized by Google

l'attention soit une fois portée sur cette question. Le bon sens et la foi des auteurs, des professeurs et des élèves, résoudront facilement la question.

Voilà ce que comprennent, aussi bien que nous, nos lecteurs, et voilà pourquoi, malgré la détresse actuelle, malgré les pertes et la pénurie générale, ils ont continué à soutenir l'*Université catholique*, et les *Annales de philosophie chrétienne*.

Que si, maintenant, comme à notre ordinaire, nous jetons un regard sur les travaux qui sont entrés dans ce volume, nous verrons que tous nos articles ont eu le double but de détruire des erreurs anciennes, des routines funestes, des préjugés invétérés, et d'introduire des rectifications incontestables, des méthodes sages et nouvelles.

M. l'abbé *Jager*, comme à son ordinaire, nous a donné deux leçons par cahier. Il a terminé, dans ce volume, l'*Histoire du grand Schisme d'Occident*, et il a pris soin de nous faire remarquer combien ces disputes funestes qui eurent lieu à l'occasion de la déposition des deux compétiteurs à la papauté, affaiblirent l'autorité du souverain pontificat, introduisirent dans l'Église des idées de démocratie, lesquelles, reprises plus tard, servirent de but et de prétexte à la souveraineté du peuple et à la dépréciation du pouvoir. C'est à la mise en pratique de ces principes qu'il nous faut assister dans la 2e partie de son *Cours*, celle où il nous retrace l'*Histoire de l'Église vers la fin du 18e siècle et pendant la triste époque de la Révolution française*. Dans le tableau qu'il nous offre, il y a surtout à remarquer que ce sont les rois, les princes et quelques évêques qui commencent à se révolter contre le chef de l'Église. Les évêques d'Allemagne croyaient être venus à bout d'expulser les nonces, c'est-à-dire les représentants de la papauté, de leurs diocèses princiers, quand les terribles conscrits de la République française vinrent les chasser eux-mêmes de leurs somptueux palais, dans lesquels ils ne sont plus rentrés. — Dans le semestre qui va commencer, M. l'abbé Jager continuera cette curieuse et instructive histoire; il montrera comment toujours et partout, c'est en voulant se soustraire au joug de l'Église que les rois sont tombés sous la verge de fer des peuples et des étrangers. De fréquents retours sur notre état présent et sur le sort qui menace la civilisation entière seront faits dans ces diverses leçons.

M. *de Lahaye* a commencé avec ce volume la 3e partie de son *Cours sur la méthode*; il a enfin abordé la vraie question théologi-

Digitized by Google

que, c'est-à-dire l'*ordre surnaturel*. Dans 5 chapitres, il a traité successivement de la *révélation* et de la *foi*, — de l'*examen*, — du *plan des preuves de la religion*—et du *travail possible et permis à l'esprit humain dans l'examen des vérités révélées*. Sur chacune de ces questions nous pouvons dire qu'il a ouvert des points de vue nouveaux, et exposé des idées tout à fait en rapport avec les besoins de l'époque actuelle. Dans le chapitre IV surtout, celui qui traite du *plan des preuves de la religion*, il a fait observer les défectuosités de la polémique catholique du dernier siècle, et même du 17e siècle, qui, trop imbus de méthodes et de pensées métaphysiques et aristotéliciennes, avaient trop négligé, trop laissé dans l'ombre la grande preuve de la *révélation traditionnelle*, par laquelle seule nous pouvons connaître le véritable Dieu, ses révélations et ses préceptes. — M. de Lahaye continuera assiduement son cours dans chacun des prochains cahiers. Que s'il nous est arrivé quelquefois, et s'il nous arrive encore de mettre quelques *notes* au bas des pages de notre collaborateur, nos lecteurs y verront la preuve de notre désir d'exposer à leurs yeux les différentes opinions qui peuvent aider à ce renouvellement qui se fait si rapide dans les études ecclésiastiques, pour mieux sauvegarder intacte la foi de nos pères.

C'est à ce respect scrupuleux, pour ne pas laisser altérer la vraie tradition chrétienne et catholique, que nous devons les deux mémorables *Lettres* de M. le comte *de Montalembert sur les doctrines de l'Ere Nouvelle*. Ainsi que nous l'avons déjà dit dans ce recueil et dans les *Annales de philosophie*, il existe parmi nous une école dirigée surtout par des ecclésiastiques, lesquels veulent, en France, mettre en pratique les idées démocratiques de l'abbé Gioberti. Cette école, comme l'abbé Gioberti, prend à la lettre cette erreur enseignée dans les philosophies usuelles, que l'on peut établir, Dieu, ses attributs, l'homme, la société, sans avoir recours à l'Écriture, à la tradition, à la religion. Ils veulent établir une Civilisation en dehors du Christianisme. Ce n'est pas assez, ils prétendent que le Christianisme doit s'assimiler, se conformer à cette Civilisation. C'est dans ce sens qu'ils ont dit que le *Christianisme était la démocratie*... C'est contre cette tendance que s'est élevé M. de Montalembert avec une profondeur de vues et une précision théologique que l'on ne peut qu'admirer dans un laïque. — *L'Ere Nouvelle* a vainement essayé de lui répondre.

Mais voilà qu'un évêque vient imposer sa grave et compétente autorité. La *lettre de Mgr Doney*, que publie dans ce cahier l'*Uni-*

Digitized by Google

versité catholique, doit avoir un grand retentissement ; nous espérons qu'elle sera un salutaire avertissement pour ces prêtres, qui, sans en calculer les conséquences, se jettent à corps perdu dans une démocratie outrée et excessive.

Les articles de *Revue* ont, comme par le passé, eu pour but de réfuter les rationalistes et les panthéistes modernes, et de signaler les bons livres qui ont paru pour la défense de notre foi. — M. l'abbé *André* a continué, avec un incontestable talent, à nous introduire dans ces livres de *Zoroastre, qui renferment la religion des anciens Persans.* Il a, comme dans ses précédents articles, montré d'abord les traces et les vestiges des traditions primitives ou bibliques renfermées dans ces livres, et, en même temps, il a prouvé combien les notions sur Dieu, jadis pures, avaient été obscurcies, altérées, jusqu'à être méconnaissables à tout autre œil qu'à celui qui est éclairé par les enseignements de la vraie religion.

M. l'abbé *Chassay* a fait la même chose en montrant que le dogme de la *chute du paradis terrestre* avait laissé des traces partout.

Ces deux rédacteurs répondent ainsi à ces demi-savants qui, sans preuves, ou plutôt contre toutes preuves, prétendent que, 1° ce sont quelques grands hommes, philosophes de ces peuples, qui ont *inventé* ces notions ; 2° que c'est là que le Christ et les apôtres sont allés les chercher pour en composer ce que l'on appelle *le symbole chrétien.* Ignorants et aveugles qui ne savent pas que la croyance aux vérités chrétiennes date du commencement du monde, et que ce sont les fragments de ces traditions, conservées pures parmi les juifs, qui se sont répandus dans le reste de l'univers.

Parmi les découvertes de la science en faveur de nos livres, nous devons citer à bon droit les curieuses *Recherches du D. Forster, sur l'Arabie et les diverses tribus qui l'ont habitée.* Aucun professeur d'Écriture sainte, aucun des commentateurs de la Bible, surtout du chapitre x de la *Genèse*, ne pourra désormais se passer de lire les documents renfermés dans ces deux articles. C'est là que la science des faits, la réalité, viennent déposer en faveur de la véracité de l'historien sacré ; les pierres mêmes parlent, et des inscriptions dont le sens était ignoré depuis 3,000 et 4,000, révèlent au grand jour leur secret et rendent hautement leur témoignage.

Nous ne parlerons pas des autres articles qui ont paru dans cette *Revue*, et qui sont encore présents à l'esprits de nos lecteurs ; nous dirons seulement que dom *Pitra* continuera ses *Recherches sur les abbayes.* M. Chavin son *Histoire des œuvres de charité*, M. l'abbé

Digitized by Google

André, sa *Comparaison de la notion de Dieu chez les nations payennes*, M. Chassay ses *Lettres sur la chute primitive*. Nous avons entre les mains d'autres travaux de la plupart de nos rédacteurs.

Mais nous devons une mention spéciale pour le travail que Mgr *Luquet*, évêque d'Hesebon, naguère nonce du Saint-Siége en Suisse, nous a préparé; c'est une suite de *Lettres sur les Missions*. Il y aura une notice sur le séminaire des Missions Étrangères; puis le récit de son voyage dans l'Inde, et une série de remarques sur l'état des missions, les luttes qu'elles ont eu à soutenir, et les moyens les plus propres pour les faire fleurir. L'introduction est entre nos mains, et elle paraîtra dans le prochain cahier.

Par ce que nous venons de dire, on voit quelle extension nous voulons donner à l'*Université catholique*. Nous voulons surtout la rendre plus actuelle et plus appropriée aux discussions et aux besoins présents. La communication de M. le comte Montalembert, celle que nous a faite dans ce cahier même Mgr l'évêque de Montauban, prouvent ce que nous avançons ici, et elles ne seront pas les dernières. Nous conjurons donc nos abonnés de nous *venir* en aide, et de ne pas abandonner une publication qui est *leur* ouvrage et qu'ils ont soutenue depuis quatorze ans avec une constance et un désintéressement qui fait envie à plus d'un de ces recueils philosophiques, qui ne peuvent vivre de leurs propres forces, et sont forcés tous les ans de puiser dans la bourse d'amis riches et puissants, qui trouvent souvent la charge bien lourde. Pour nous, nous n'avons reçu, ni ne recevons de secours de personne, si ce n'est de nos fidèles abonnés. S'ils nous quittent, nous cesserons notre publication. Nous recommençons l'année nouvelle avec espoir de la continuer comme par le passé; mais nous devons les prévenir que le malheur des temps, qui a tué tant de revues fortement constituées, a réduit la nôtre au strict nécessaire.

Nous prions donc nos abonnés de faire un dernier effort. Les affaires semblent reprendre; un peu plus de prospérité semble se lever sur notre pays. Consacrons donc une obole à répandre les doctrines salutaires qui seules sauveront la France et la société entière.

A. B.

Digitized by Google

TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES, DES AUTEURS ET DES OUVRAGES.

(Voir à la page 5 la Table des articles.)

A.

Abraham. Pays habité par ses descendants. 332
Académie pontificale de Rome pour la diplomatie. Programme de ses etudes. 289
Aden. Inscription du temps de Joseph. 340
Afflighem. Étude sur cette abbaye. 352
Ahrman chez les Perses. 141
Ampère (M.). Sur la légende. 216
Apollonius de Tyane. Ses miracles. 171
Arabie. Examen des différentes tribus qui l'habitent (1er art.). 234. (2e art.). 332
Augustin (S.). Ce que c'est que comprendre. 509. Sur l'autorité et la raison. 510. 513

B.

Bellarmin. Admet la souveraineté du peuple. 488
Belleval (M. de). Analyse des tableaux de la civilisation ancienne et moderne de M. de Comeau (1er art.). 377
Bergier. Authenticité du Nouveau-Testament prouvée par la tradition. 428
Bible. Examen de tous les passages où elle parle de la population de l'Arabie (1er art.). 234. (2e art.). 332
Billuard. Admet la souveraineté du peuple. 488
Blanc (M. L.). Son serment contre la société. 366
Bonnetty (M.). Sur le droit de propriété et la philosophie naturelle. 58. Sur la révélation et ses différents modes. 122. 125. Lettre que lui adresse M. de Montalembert. 462. Sur le souvenir du Serpent chez tous les peuples. 553. Compte-rendu aux abonnés. 567
Bossuet. Soutient la souveraineté du peuple. 117. Nie les traditions primitives parmi les Gentils. 320
Burnouf (M.). Sur le Panthéisme du Zend-avesta. 138. Sur le Dualisme. 147

C.

Carpocrate. Caractère de son hérésie. 285
Casuistes. Leur défense. 52
Cénac-Moncaut (M.). Exposé critique des reproches faits à la direction ecclésiastique par M. Michelet et quelques autres (suite). Du principe de la direction. 49. Des casuistes. 52. Nécessité de la direction. 56. 155. Royauté et inquisition (fin). 98
Cérinthe. Caractère de son hérésie. 283
Chassay (M. l'abbé). Analyse de son livre : *La pureté du cœur*. 36. Lettres sur la chute primitive. (4e lettre) Traditions conservées en Orient. 76. En Occident. 82. Vie de madame de Staël. 371. 475. (5e lettre) Sur la tradition du serpent. 551
Chateaubriand (M. de). Sur madame de Staël. 480. Sur le rôle du Serpent. 551
Chaubart (M.). Danger de sa philosophie. 531
Chavin (M.). Vie du P. Claver. Son apostolat au milieu des noirs. 253. Vie et fondations de mad. de Miramion. 537
Chemins de fer. Discours contre leur rachat. 58
Chinois. Souvenirs précieux du rôle du Serpent. 556
Chrysostome (S. Jean). Sur le pouvoir. 491. Sur l'autorité en matière de foi. 515
Chus. Pays occupé par ses descendants. 242
Chute. (4e lettre) Son souvenir chez les peuples de l'Orient. 76. De l'occident et du monde barbare. 82. Remarquable passage de Cicéron. 88. (5e lettre) p. 551. Les apologistes du 17e siècle en attribuaient l'invention à la raison. *V.* Serpent. 320
Cicéron. Remarquable passage sur la chute primitive. 88
Claver (le P.). Sa vie et son apostolat pour le soulagement et la conversion des noirs. 253
Clergé (le) normand au 13e siècle, d'après les visites pastorales de l'archevêque de Rouen. 433
Clotilde, ou le triomphe du christianisme chez les Francs. Annonce. 367
Comeau (M. le b.). Analyse de son livre : *Tableaux de la civilisation ancienne et moderne* (1er art.). 377
Confession. Sa défense. 49. 153
Constance (concile de). Son influence pour l'extinction du schisme. 7
Création, dans le Zend-avesta. 139

Digitized by Google

D.

Darboy (M. l'abbé). Examen et critique de l'histoire de saint Léger, de dom Pitra. 265

Delisle (M.). Le clergé normand au 13e siècle, d'après les visites pastorales d'Eudes Rigaud, archevêque de Rouen. 433

Démocratie. Danger des doctrines professées par l'*Ere nouvelle*. 525

Diplomatie. Programme de ses études à l'académie pontificale à Rome. 289

Direction ecclésiastique. Des reproches qu'on lui fait. 49

Doney (Mgr). Sur le danger des doctrines de l'*Ere nouvelle*. 524

Drach. Annonce de son Dictionnaire. 484

Droit au travail. Examen du livre de M. de Tocqueville sur cette question. 366

Droit divin. Ce qu'il est dans l'Eglise. 491

Dualisme (du) chez les Perses. 140

E.

Ebion. Caractère de son hérésie. 282

Eclectisme Alexandrin. *V.* Prat.

Eglise. Est-elle dans l'Etat? 192. Elle en est indépendante. 293. Examen de quelques assertions relatives à l'Eglise primitive. 297. Preuves de son infaillibilité. 423

Elien. Souvenirs du rôle du Serpent. 554

Ems (congrès d'). Funestes principes des évêques qui le composent. 304

Epiphane (saint). Sur les prêtres mariés. 303

Ere nouvelle (le journal). Danger de ses doctrines, par Mgr Doney. 524

Esaü. Pays habité par ses descendans. 333

Esclavage. *V.* Claver.

Etat. Est-il dans l'Eglise. 192

Examen. Comment et dans quelles limites on peut l'appliquer en théologie. 249

Europe en 1848. Examen de cet ouvrage. 227

F.

Falaise (Mad.). Annonce de son livre : *Clotilde ou le triomphe du Christianisme chez les Francs*. 387

Famine. Les 7 années de famines mentionnées dans une inscription. 344

Febronius. Ses principes démocratiques. 120

Femme chrétienne défendue. 160. Sa mission. 164

Férouers. Chez les Perses. 147

Foi. Ce que c'est; comment elle nous éclaire. 125

Forsters (M.). Analyse et examen critique de son livre : *Géographie historique de l'Arabie ou preuves bibliques de la religion révélée* (1er art.). 234. (2e art.). 332

G.

Gaume (M. l'abbé). Analyse de son ouvrage : l'*Europe en* 1848. 227

Gerbet. Sur la science et la foi. 514

Guillaume (M. l'abbé). Examen critique du cours de physique de M. Pierot. 528

Guizot (M.). Action de l'Eglise sur l'humanité. 99

H.

Hébert-Duperron (M. l'abbé). Analyse du livre de M. de Tocqueville sur le droit au travail. 366

Hérésies (les premières). Sous le point de vue philosophique. 277

Hésiode. Tradition sur le Serpent. 556

Hom. Ce qu'il est chez les Perses. 135

Huet. Croit à tort que les gentils n'ont pas connaître la chute originelle. 329

Humboldt (M. de). Souvenirs du rôle du Serpent en Amérique. 561

Hymiarites. Inscriptions en cette langue du temps de Joseph. 344

I.

Infaillibilité de l'Eglise. Ses preuves. 423

J.

Jager (M. l'abbé). Cours d'histoire ecclésiastique professé à la Sorbonne. Histoire du grand schisme d'occident (13e leçon), concile de Constance. 7. (14e leçon), extinction du schisme. 18 (15e leçon), de la réforme de l'Eglise. 101. (16e leçon), histoire religieuse de la révolution française : souveraineté du peuple appliquée à l'Eglise au 18e siècle. 112. (17e leçon), innovations de *Joseph* II. 197. (18e leçon) suite, *suppression des nonciatures*. 207. (19e leçon), indépendance de l'Eglise violée. 293. (20e leçon), le congrès schismatique d'Ems. 304. (21e leçon), troubles religieux en Allemagne. 389. (22e leçon), attaque contre la papauté dans les Pays-Bas et à Naples. 399. (23e leçon), causes de la révolution française ; Voltaire et Rousseau. 485. (24e leçon), différence entre ces deux philosophes ; ils détruisent l'un la religion, l'autre l'état social. 496

Jean XXIII. Au concile de Constance. 7. Décret de sa déposition. 22

Jean Hus. Sa condamnation au concile de Constance. 108

Job. Quel est le pays qu'il a habité. 336

Joseph, fils de Jacob. Inscriptions contemporaines découvertes. 343

Joseph II. Ses innovations dans l'Eglise. 197. Suite de ses empiétements. 293

K.

Klee (M. Henri). Analyse de son livre : *Histoire des dogmes chrétiens*. 453. Sa vie, ses ouvrages. 457

Kopp (M.). Articles préparés pour le synode schismatique de Mayence. 388

L.

Lahaye (M. de). Cours sur la méthode en théologie. 28. (Chap. I) De l'ordre surnaturel. 30. (Chap. II) De la révélation et de la foi. 122. (Chap. III) De l'examen. 218. (Chap. IV) Plan d'études des preuves de la religion. 316. (Suite). 410. (Chap. V) Du travail de l'esprit humain sur les vérités surnaturelles. 501

Laffetay (M. l'abbé). Analyse de l'ouvrage

Digitized by Google

de M. l'abbé Gaume: *l'Europe en* 1848. 227
Léger (saint), évêque d'Autun. Examen et analyse de sa vie, par le P. Pitra. 265
Leibnitz. Ce que c'est que comprendre. 509
Loi naturelle. Juste notion par Pluche. 326

M.

Mabillon. Une de ses erreurs corrigées. 358
Mabire (M. l'abbé). Analyse de sa traduction de l'*Histoire des dogmes chrétiens* d'Henri Klee. 457
Martin V. Au concile de Constance. 18
Massillon. Admet la souveraineté du peuple. 488
Milly (M. de). Analyse du Manuel de l'*Histoire des dogmes chrétiens* d'Henri Klee. 453
Miramion (Mme de). Sa vie et ses fondations de charité. 537
Montalembert (M. le comte de). Discours prononcé à l'Assemblée nationale contre le rachat des chemins de fer. 58. Lettre à M. Bonnetty. Sur la direction de *l'Ere nouvelle*. 462. Quelques conseils aux catholiques sur la direction à donner à la polémique actuelle et sur quelques dangers à éviter. 463

N.

Noirs. Efforts tentés par le P. Claver pour les soulager et les convertir. 253
Nonciatures en Allemagne. Malheureux efforts des archevêques pour les détruire. Ils sont chassés eux-mêmes. 389. 393
Normandie. Comment convertie à la foi. Ses premiers évêques. 245. Son clergé au 13e siècle, d'après le registre des visites de l'archevêque de Rouen. 433
Nouveau-Testament. Methode pour prouver son authenticité. 427

O.

Optat (St). Comment il a entendu le passage que l'Eglise est dans l'Etat. 192

P.

Pacca (le cadinal). Sur la ruine des nonciatures en Allemagne. 396
Panthéisme professé dans un cours de physique. 528
Panthéisme dans le Zend-avesta. 134. *V.* Piérot.
Paradis. Son souvenir chez les peuples de l'Orient. 76. De l'Occident et du monde barbare. *V.* Serpent. 82
Parisis (Mgr). Lettre à M. l'abbé Chassay. 46
Pascal. S'il a condamné la confession. 53
Passais (le) normand. Ce que c'est. Comment converti à la foi. 245
Pellerin de la Vergne (M). Etudes physiologiques sur l'origine de l'homme et des races humaines (5e art.). 563
Philosophie du 18e siècle. Sa nature, son influence. 112. Comment elle a influé sur les hérésies. 277
Physique (Cours de) tout panthéiste. 528
Pie VI. Son voyage à Vienne auprès de Joseph II est infructueux. 203
Piérot (M.). Examen critique de son *Traité de physique*. 528. Est panthéiste sans le vouloir. 532
Pindare. Souvenirs sur le Serpent. 558
Pistoie (Synode de). Principes démocratiques que l'on veut y établir dans l'Eglise. 310
Pitra (dom). Examen de son *Histoire de saint Léger*. 265. Une annonce de ce livre. 484. Quelques études monastiques. 348. L'abbaye d'Afflighem. Son établissement. Son influence. 352
Plotin Sa doctrine. 173
Pluche (l'abbé). A très-bien vu que les traditions primitives se sont conservées chez les Gentils. 223. Juste notion sur la loi naturelle. 326. Que les Gentils ont connu la loi mosaïque. 330. Sur l'infaillibilité de l'Eglise. 425
Prat (M. l'abbé). Analyse de son *Histoire de l'éclectisme alexandrin* (1er art.). 90. (2e art.). 171
Premare (le P.). Recueille en Chine les traditions sur le Serpent. 556
Proudhon (M.). Sur la propriété et la société. 74
Propriété. Son droit défendu par M. le comte de Montalembert dans la question des chemins de fer. 58
Ptolémée. Expliqué, réformé ou confirmé par M. Forster. *V.* ce nom.
Python est le même que Typhon, ou l'ancien Serpent. 559

R.

Races humaines. Leur origine. 563
Ravignan (le P.). Sur les traditions primitives. 324. Sur la nécessité des écritures. 427
Religion. Méthode pour en fournir les preuves. 316
Résurrection. Si elle a été connue des Perses. 140. Mention qui en est faite dans une ancienne inscription hymiarite. 344
Révélation chrétienne. Méthode de preuves. 410
Révélation mosaïque. Est une suite de la révélation adamique. 327. Comment connue des Gentils. 331
Révélation primitive. 317. Omission ou erreur de l'enseignement ordinaire sur ce point. 319
Révelation naturelle et surnaturelle. Ce que c'est et comment elle nous arrive. 122
Révolution française. Ses causes. 112
Ricci (Mgr), évêque de Pistoie. Son opposition contre le pape. Principes démocratiques qu'il veut introduire. 310
Richer. Ses doctrines démocratiques. 117
Rigaud (Eude), archevêque de Rouen au 13e siècle. Extrait du registre de ses visites. 433
Rivage (M.). Analyse du livre de M. Prat

Digitized by Google

Histoire de l'éclectisme Alexandrin (1re art.). 90. (2e art.). 171
Rodrigues (Alph.). Ses rapports avec le P. Claver. 259
Roselly (M.). Sur le rôle du Serpent chez tous les peuples. 559. 562
Rousseau. Son influence sur la Révolution française. 488. Il attaque surtout la société. 490. Comparé à Voltaire. 496

S.

Sainte-Beuve (M.). Sur madame de Staël. 374. 475.
Sarrazins. Leur nom vient de Sara. 334
Satan de la Bible et l'Arihman des Perses. 141
Saturnin. Caractère de son hérésie. 283
Schisme d'Occident. *V.* Jager.
Schultens. Sur les inscriptions hymiarites. 342
Serpent. Son souvenir dans l'histoire de tous les peuples. 551
Simon. Caractère de son hérésie. 279
Souveraineté du peuple appliquée à l'Eglise. 112. Comment admise par les docteurs de l'Eglise. 488
Staël (mad. de). Sa vie et ses principes. 371. (suite). 475
Suarez. Admet la souveraineté du peuple 45

T.

Tanucci (M.). Efforts contre l'Eglise à Naples. 40
Tocqueville (M. de). Analyse de son livre sur le droit au travail. 36
Typhon. Est le même que l'ancien Serpent. 55

V.

Valentin. Caractère de son hérésie. 28
Vérités surnaturelles. Comment l'esprit humain peut s'exercer sur elles. 5
Vincent de Lerins. Sur la compréhens 51. 52
Voltaire. Son influence dans la Révolution française. 485. Il attaque surtout le christianisme. 486. Comparé à Rousseau. 49

W.

Wiclef. Sa condamnation au concile de Constance. 10

Z.

Zend-avesta. Notice qu'il donne de Dieu. Panthéisme et dualisme. 13

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES.

ERRATA DE CE VOLUME.

N° 31.	Page 80,	lig. 7,	*Pradjapati*,	lisez Pradjapati.
	—	lig. 30,	*Thibethain*,	Thibétain.
	Page 81,	lig. 28,	*Jablenski*,	Jablonski.
	Page 84,	lig. 20,	*mystique*,	mythique.
	Page 88,	lig. dernière,	*perudabal*,	per se dabat.
	Page 89,	lig. 12, 14,	*Atzeques*,	Aztèques.
N° 34.	Page 372,	lig. 3,	*Hupasie*,	Hypathie.
	Page 375,	lig. 6,	*Grecourt*,	Grimm.
	—	lig. 7,	*Gilbon*,	Gibbon.
	Page 376,	lig. 6,	*montre*,	rencontre.
	Page 380,	lig. 5,	*divers auteurs*,	diverses hauteurs.
	Page 381,	lig. 28,	*trappes*,	trapps.
	Page 383.	lig. 7,	*siluviens*,	siluriens.
N° 35.	Page 476,	lig. 30,	*et son gendre*,	J.-J. Rousseau.
	Page 477,	lig. 19, 20,	*Mad. Necker*,	M. Necker.
	Page 477,	lig. 24,	*Delphine-Fievée*,	Delphine. M. Fievée
	Page 478,	lig. 25.	voit *que* ses yeux,	voit ses yeux.
	Page 479,	lig. 2,	*Ichlegel*,	Schlegel.
	—	lig. 20,	*Iberder*,	Herder.
	Page 480,	lig. 4.	*Bouiller*,	Bouillet.
	—	lig. 23,	*partant*,	partout.
	—	—	*de la*,	la.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google